

La Nuit rwandaise

REVUE ANNUELLE

NUMÉRO 2 • 7 AVRIL 2008

SOMMAIRE

Vénuste Kayimahe

LES RESPONSABILITÉS DE LA FRANCE DANS LA TRAGÉDIE RWANDAISE
VONT BIEN AU DELÀ DE LA FAUTE POLITIQUE 5

Jean Carbonare

• UNE GIGANTESQUE PRISON POUR UN GIGANTESQUE CIMETIÈRE ! 23

• RÉACTIONS À PIERRE PÉAN 25

Pierre Jamagne

« RWANDA. L'HISTOIRE SECRÈTE » DE ABDUL JOSHUA RUZIBIZA
OU MENSONGES MADE IN FRANCE ? 31

Jacques Morel, Georges Kapler

HUBERT VÉDRINE, GARDIEN DE L'INAVOUABLE 55

Génocide Made in France, interview :

« L'IMPUNITÉ POUR NOS DIRIGEANTS ? IMPOSSIBLE. » 95

Jacques Morel, Georges Kapler

• LA NOTE DU 27 JUILLET 1992 SUR L'ÉTAT D'ESPRIT DES MILITAIRES ET
DE LA POPULATION CIVILE 103

• ERWAN DE GOUELLO, UN BIEN ÉTRANGE DIPLOMATE 108

Jacques Morel

L'ASSASSINAT DES GENDARMES DIDOT ET MAÏER,
ET DE L'ÉPOUSE DE DIDOT 117

Yolande Mukagasana

• LETTRE OUVERTE AUX ENFANTS DE BERNARD KOUCHNER 149

• LETTRES À BERNARD KOUCHNER ET À NICOLAS SARKOZY 158

• RÉPONSE DE KOUCHNER À YOLANDE MUKAGASANA, *documents* 162

Michel Sitbon "CONTROVERSES" 163

Serge Farnel

• LE TANDEM KOUCHNER-SARKOZY,
OU LA GESTION DIALECTIQUE DE L'APRÈS-GÉNOCIDE 177

• SAUVER LE CHIEN DE L'AMBASSADE DE FRANCE 185

• QUAND LE GÉNÉRAL NKUNDA ACCUSAIT LA FRANCE
DE CONTINUER À SOUTENIR LES MILICES GÉNOCIDAIRES, *interview* 195

• CHARLES MURIGANDE, *interview* :

« ON NOUS A MASSACRÉS AU NOM DE LA FRANCOPHONIE » 199

• JEAN DE DIEU MUCYO, *interview* :

« LES PREUVES EXISTANTES
PERMETTENT DE DÉFÉRER DES HAUTS RESPONSABLES FRANÇAIS » 211

• DITS ET NON DITS DU TÉLÉFILM *OPÉRATION TURQUOISE* 215

• LA FRANCE IMPLIQUÉE « DE PRÈS ET DE LOIN » DANS LE GÉNOCIDE 219

Mehdi Ba

- JEAN-CLAUDE LEFORT, *interview* :
- « LA MISSION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE EST PASSÉE À CÔTÉ
D'UNE VÉRITÉ QU'IL LUI FALLAIT RECHERCHER COÛTE QUE COÛTE » 227
- NOTES DU DÉPUTÉ JEAN-CLAUDE LEFORT, *document*. 234

Jean Damascène Bizimana :

- L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LE GÉNOCIDE DES TUTSI :
- DE L'IDÉOLOGIE À LA NÉGATION 249

Yves Cossic

- QUE SE CACHE-T-IL SOUS LE NÉGATIONNISME PAROISSIAL
DE CARCASSONNE ? 265

- Michel Sitbon** CINQUANTE ANS, ÇA SUFFIT ! 273

- Linda Melvern** LA FRANCE, L'ONU ET LE RWANDA 279

- Alain Gauthier** LE POINT SUR LES AFFAIRES JUDICIAIRES EN FRANCE 285

- Michel Sitbon** LE 6 AVRIL 2004 291

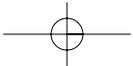
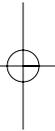
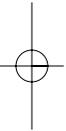
Bruno Gouteux

- COLLOQUE NÉGATIONNISTE AU SÉNAT 321

Agence rwandaise d'information/Rwandese news agency :

- COMPTE-RENDU DES AUDITIONS DE LA COMMISSION MUCYO, *document* 339
- SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES AUDITIONS 338

Pour le quatorzième anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda, la revue *Médias*, dans sa livraison du Printemps 2008, consacre trois pages à la défense de Pierre Péan, journaliste réputé, auteur de *Noires fureurs, blancs menteurs*, paru en 2005 aux Mille-et-une-nuits (Fayard). C'est à propos de ce livre que le 5 février dernier, la 17^{ème} Chambre Correctionnelle du Tribunal de Paris était appelée à examiner "au fond" une plainte déposée le 5 octobre 2006 par Sos Racisme contre Pierre Péan et son éditeur pour « *complicité de diffamation raciale* » et « *complicité de provocation à la haine raciale.* » *Médias* se scandalise de ces poursuites. "Peut-on encore parler du Rwanda ?" demande le journal en titre de cet article. *Médias* remarque que les affirmations racistes reprochées à Péan ne seraient "pas de lui" mais fondées sur nombre d'études universitaires "jamais contestées"... Le journaliste, Hervé Deguine précise sa pensée : "il y a même un mot pour désigner ce concept" – en kinyarwanda –, *l'ubgenge* qui entrera peut-être au dictionnaire de l'académie – française – à la suite de cet intéressant débat... *Ubgenge* signifie, nous explique-t-il, "forme particulière d'intelligence qui vise l'acquisition d'avantages matériels et sociaux par quelque moyen que ce soit"... L'équivalent en français serait "fourberie" – ou, moins péjoratif selon l'auteur, "malin"... Ce qui est amusant dans ce pays – en France –, c'est que l'on peut prononcer des énoncés racistes sans même s'en rendre compte. Car c'est bien l'ensemble des "Tutsis" qui est concerné par ce que l'accusation aura qualifié de "cliché et stéréotype grossier", dans le texte de Péan qui dénonce "la culture du mensonge et de la dissimulation" typique, selon lui, de ce groupe humain ! Procès les 23, 24 et 25 septembre prochain.



VÉNUSTE KAYIMAHE

Les responsabilités de la France dans la tragédie rwandaise vont bien au delà de la faute politique

Ancien employé du Centre culturel français à Kigali, Vénuste Kayimahe a été pendant de nombreuses années témoin direct de la diplomatie française au Rwanda. Rappelons qu'il est l'auteur d'un livre fondamental pour comprendre ce qui s'est passé : France-Rwanda, les coulisses du génocide, paru chez Dagorno en 2001. Il réagit dans cet article aux récentes déclarations de Bernard Kouchner à Kigali, et revient sur l'ensemble de la problématique pour constater « qu'au fil du temps, l'obstination de la France dans son refus de reconnaître la nature et la mesure des torts qu'elle a infligés aux autres nations est une constante de sa politique ». Il appelle néanmoins à l'indispensable reconnaissance des responsabilités françaises – et aux nécessaires réparations.

LE FACILE ALIBI DES DYSFONCTIONNEMENTS, DE L'IGNORANCE ET DE L'ERREUR POLITIQUE...

Non. Il n'a rien dit de sérieux. En tous cas pas grand-chose. Et pour quelqu'un qui prétend vouloir réconcilier le Rwanda et la France, cette attitude est une offense envers les survivants et la mémoire des victimes du génocide des tutsi.

Lors de son passage éclair à Kigali le samedi 26 janvier dernier, Bernard Kouchner, ministre français des Affaires Étrangères, a osé des mots d'une insignifiance outrageante.

Néanmoins, sa phrase sur la *faute politique* commise par son pays n'était pas vraiment une surprise. Déjà, dès sa nomination dans le gouvernement Fillon, tout en admettant que la France avait commis des erreurs au Rwanda, il avait écarté toute responsabilité de l'armée française dans le génocide des

Tutsi. À Kigali, il n'a su que répéter le même message.

Un mois et demi auparavant, lors du sommet entre l'Union européenne et l'Afrique à Lisbonne, le président Nicolas Sarkozy avait déclaré : « ...Certes, nous n'avons pas toujours su prévenir ou arrêter des drames innombrables... Je pense au Rwanda et à son génocide qui nous oblige à réfléchir, France comprise, à nos faiblesses ou nos erreurs ».

Le discours, tant du chef de l'État que de son chef de la diplomatie, est blessant et hypocrite. Il vise à démontrer publiquement que la France éprouve de la compassion face à ce qui est arrivé au Rwanda et qu'elle n'aurait pas su l'empêcher seulement par faiblesse ou par erreur. Rien de plus.

Visiblement, le ministre des Affaires Étrangères n'a pas voulu aller plus loin que son président. Et ce n'est pas la première fois que, dans le dossier du génocide des tutsi cette servilité aveugle se manifeste chez lui.

En effet, en mai 1994, de retour de sa mission au Rwanda en plein génocide, il n'avait pas hésité à demander au président Mitterrand de lui suggérer les mots à dire à la télévision française, de solliciter ses conseils quant à "ses déclarations publiques", alors qu'il n'avait qu'à dire la vérité qu'il avait constatée sur place. Il n'avait qu'à relater l'horreur qu'il avait vue, reprendre les propos qu'il avait tenus quelques heures auparavant lorsqu'il évoquait les crânes d'enfants sur lesquels il marchait dans les rues de Kigali, dénoncer le génocide dont il n'avait pas douté un seul instant. Mais le fondateur de MSF a choisi de brider sa parole, qui aurait dû être sans frontières comme le mouvement qu'il avait initié. Ce jour-là, Bernard Kouchner a dramatiquement trahi sa vocation supposée d'humanitaire et son allégeance au pouvoir a mis à jour la légèreté de sa conviction dans le domaine. Témoin oculaire de la tragédie, il a alors raté ce jour-là, de manière calculée, une occasion de dénoncer en termes corrects l'horrible barbarie qui décimait à chaque heure des milliers de vies innocentes au Rwanda. Il aurait pu saisir l'occasion qui lui était offerte et s'adresser à ses compatriotes en laissant s'exprimer son émoi et son dégoût face à l'innommable que son pays soutenait, suivre en cela l'exemple de Jean Carbonare quinze mois plus tôt.

Malheureusement, quatorze ans plus tard, il reste égal à lui-même. Il récidive et rate son entrée dans l'Histoire de grands hommes qui auraient réussi à reconnaître les crimes de la France au Rwanda, à demander pardon au nom de son pays et à réconcilier la France avec ses valeurs et avec une bonne partie de l'humanité. Peut-on penser qu'il y a constance dans l'aveuglement chez cet homme, ou ses déclarations, qu'elles émanent du militant humanitaire ou de l'homme politique, sont-elles dictées par la crainte d'affronter les éternelles contradictions de sa patrie ?

Les responsabilités de la France dans la tragédie rwandaise vont bien au delà de la faute politique : elles relèvent de la complicité de génocide

En dépit des dénégations incessantes de ses officiels, il est incontestablement établi que la France s'est impliquée dans l'extermination des tutsi du Rwanda, et cela dès avant le génocide proprement dit. On l'a vue, tout au long de la guerre civile rwandaise engagée le 1er octobre 1990 par le FPR-Inkotanyi, s'investir avec rage dans ce conflit qui s'étirera sur trois années et demi et auquel le régime rwandais et son alliée ne trouveront rien d'autre à opposer que la suppression, sur base ethnique, de plus d'un million d'innocentes vies. Ce génocide était planifié au sommet de l'État rwandais, et osons le dire clairement, également au sommet de l'État français et de sa hiérarchie militaire. La préparation et la conduite du génocide des Tutsi relevaient d'un plan concerté entre les responsables politiques et militaires des deux pays, même s'il y eut parfois des ratés dans la coordination.

La formation de la Garde Présidentielle, celle des milices et des unités spécialisées tels les commandos et les paracommandos n'avait pas pour but essentiel d'aguerrir les troupes du régime contre l'agresseur, mais plutôt de les rendre plus efficaces pour la « *guerre révolutionnaire* », celle-ci consistant principalement en l'anéantissement de l'ennemi intérieur, impliquant une grande partie de la population sensibilisée et fidèle à la cause.

C'est ainsi que des militaires et des miliciens rwandais ont appris, jusqu'au jour du génocide, à liquider des ennemis qui n'étaient en fin de compte que des citoyens sans défense.

Quant à la guerre, la vraie, celle contre l'ennemi armé, elle ne devait pas trop distraire ces forces de leur tâche primordiale. Les soldats de la France s'en chargeaient chaque fois que nécessaire. C'est ainsi que, de *Noroît* à *Chimère* en passant par *Volcan* et les divers *DAMI*, ceux-ci ont démontré leur détermination à *casser les reins au FPR*, quoique avec des succès mitigés.

Cette répartition des tâches a constitué l'erreur fatale des coalisés de l'axe Paris-Kigali, qui a conduit tout simplement à l'effondrement des FAR dès le 8 avril. À quelques exceptions près, la progression de l'Armée Patriotique Rwandaise a été beaucoup moins gênée par les bataillons de l'Armée rwandaise que par la pléthore des milices interahamwe qui combinaient les massacres de la population tutsi et les harcèlements. Il s'est par ailleurs avéré que même les troupes *conventionnelles* formées par la France avaient souvent déserté le champ de bataille pour aller, comme prévu, prêter main forte aux autres génocidaires.

Les multiples interventions françaises, parfois sous le couvert d'opérations de protection ou d'évacuation de ressortissants français et étrangers ont ainsi servi à apporter du répit au régime et à l'aider, non à remporter une victoire militaire sur l'ennemi, mais à mieux préparer l'extermination des Tutsi. Lorsque les soldats français accompagnaient les FAR au front, leur apportaient soutiens technique et logistique, lorsque des unités spéciales françaises étaient engagées dans des combats aux côtés des unités rwandaises, c'était

seulement pour attendre le parachèvement des préparatifs de la solution finale, qui dans l'esprit des extrémistes du régime, devait permettre de régler une fois pour toute la question tutsi.

Au camp de Bigogwe, des commandos rwandais, entraînés et menés par des instructeurs militaires français, ont égorgé hommes, femmes et enfants durant des jours, au cours de plusieurs expéditions, entre 1991 et 1994.

Au Bugesera en mars 1992, ce furent des soldats de la Garde Présidentielle déguisés en civils et des interahamwe qui semèrent la désolation dans cette région, sous l'œil bienveillant de formateurs français.

Entre avril et août 1994, la France a poursuivi ses approvisionnements en armes et munitions au bénéfice des forces gouvernementales qui commettaient le génocide en plein jour. Des militaires français de toutes les armes ont continué, sous couvert de la coopération, à servir au sein de l'état-major et des forces armées rwandaises.

Au cours des trois mois du génocide, les hautes autorités politiques et militaires françaises ont joué à fond la carte de la désinformation pour dissimuler aux Français et au monde leur part de responsabilité dans la tragédie. Les médias d'État et ceux qui soutenaient la ligne gouvernementale ont été mis à contribution pour expliquer ce qui se passait au Rwanda par la formule rôdée des "massacres interethniques", très aisément acceptée lorsqu'il s'agit de l'Afrique noire. Ce maquillage qui occultait un génocide derrière le rideau du mensonge était aussi criminel que les coups de machettes qui tranchaient les membres, les gourdins cloutés qui fracassaient les crânes, les grenades qui disloquaient les corps d'enfants et de vieillards, les viols qui inoculaient le venin du Sida ou les pals qui suppliciaient les femmes. Pendant que se déroulait le drame, les état-majors militaires imputaient au FPR les massacres commis par les protégés de la France, pour détourner l'attention du monde de l'holocauste des Tutsi. C'était l'époque où le triste général Quesnot, inventeur du terme "*khmers noirs*" appliqué aux combattants du FPR qui s'opposaient au génocide, s'évertuait chaque jour à fournir à un Mitterrand plus que consentant les raisons de soutenir à fond le GIR.

À la collaboration militaire et à la désinformation s'ajoutait le soutien diplomatique. Tout au long de sa présence au Rwanda, l'ambassadeur Martres a défendu Habyarimana avec opiniâtreté et a pesé de tout son poids pour le blanchir des massacres perpétrés contre les Tutsi. Mais ce représentant de la France au Rwanda n'en était pas à une contradiction près, car ailleurs, dans ses télégrammes d'octobre 1990 au Département, il évoquait la probabilité du génocide et a répété devant la Mission d'information parlementaire que le génocide des Tutsi était prévisible dès cette époque.

Après le déclenchement du génocide, la France a continué à entretenir des relations étroites avec le GIR. Le ministère des Affaires étrangères et

l'ambassadeur Marlaud n'ont cessé de présenter le GIR comme un gouvernement légitime. Les responsables politiques au sommet du pouvoir français prirent fait et cause pour ce dernier sous la justification qu'il représentait la majorité hutu et était victime d'une agression par un mouvement tutsi qui avait rompu le cessez-le-feu. Les media de l'Hexagone eux-mêmes relayaient dans leur grande majorité le discours officiel et s'activaient à donner aux Français une image respectable du régime qui procédait au massacre systématique des Tutsi.

Nombre de documents et de témoignages mis à jour actuellement démontrent sans équivoque une collusion très étroite entre l'armée française et l'armée rwandaise d'une part, et d'autre part un soutien inconditionnel de la diplomatie française et de l'Élysée au pouvoir rwandais en place à l'époque du génocide et lors des nombreux massacres qui l'ont précédé.

Aujourd'hui comme hier, l'interprétation que les hautes autorités politiques et militaires de la France tentent de donner du génocide des tutsi éclaire sur leurs états d'âme, mais est aussi révélatrice de ce que la France savait du danger qui menaçait les Tutsi, otages et boucs émissaires des régimes rwandais successifs depuis 1961.

Illustrons cela par une anecdote précise :

En mars 2002, lors d'une conférence-débat que je donnais à Nîmes sur le génocide des tutsi et les implications françaises dans celui-ci, je me suis fait virulemment apostropher par un colonel Robardey ulcéré par ce qu'il appelait les *contrevérités* de mon documentaire qui était projeté à cette occasion. Vu son passé, il y avait, c'est vrai, de quoi s'emporter pour le colonel. Je démontais devant une assistance française la thèse de l'ignorance et des dysfonctionnements avancée comme alibi par la France officielle et sa mission parlementaire d'information sur le Rwanda. Mais plus grave, j'accusais l'armée française de complicité dans le génocide.

Or, le colonel à la retraite Michel Robardey avait sa propre explication, qu'il asséna sur place comme une vérité implacable : le génocide était l'œuvre des Tutsi du FPR. Car, outre qu'ils devaient le savoir eux-mêmes, ils avaient reçus des mises en garde qu'une guerre contre le régime hutu entraînerait l'élimination totale des Tutsi de l'intérieur. Et malgré les avertissements, le FPR était passé à l'offensive le premier octobre 1990. Tout cela dit sans détours, avec un aplomb ahurissant.

Et il a poursuivi : « *En octobre 1990, nous avons pu arrêter le FPR et ainsi prévenir le génocide des Tutsi. Pendant trois ans, nous avons stabilisé la situation. Malheureusement avec le soutien de l'Ouganda, le FPR a pu continuer la guerre, nous a chassés du Rwanda par les accords d'Arusha, et avec l'assassinat du président, a déclenché le génocide. Donc le FPR seul est responsable du génocide* ». »

Voilà en substance la mise au point du colonel Robardey, qui affirmait être libre de sa parole parce que désormais retraité. Un raisonnement rigoureux. Et lumineux ! Le même que celui du chef d'état-major du président Mitterrand et des autres hauts gradés de l'armée française. Le même que celui de l'écrasante majorité de coopérants civils français que **l'on côtoyait durant toute la phase préparatoire du génocide, coopérants qui en étaient informés, et pour certains d'entre eux, qui en étaient planificateurs.**

De cette révélation, on peut retenir tout d'abord que **la France avait connaissance d'un plan de génocide des Tutsi de l'intérieur**, tenu au frais par leur protégé, avant même l'attaque du FPR dont elle connaissait aussi les intentions.

Ensuite, on apprend que **la France a pu contenir durant trois ans le FPR, et par là le génocide des Tutsi par les Hutu !** Ce qui sous-entend que cela était tout à fait normal ! Mais le plus intéressant ne réside pas dans le fait de savoir si les interventions armées de la France auprès d'un régime de dictature aux prises avec une rébellion étaient logiques et légitimes. Ici, on sent bien que le discours est destiné à justifier le génocide et les implications militaires de la France dans ce dernier. Tout en en rejetant la responsabilité sur ceux qui l'ont combattu.

Ainsi donc, le colonel Robardey et ses chefs, les gouvernements des premiers ministres Rocard, Cresson, Bérégovoy et Balladur, et bien entendu François Mitterrand et ses conseillers engageaient la France dans la guerre rwandaise aux côtés de ceux qui projetaient de commettre un génocide, afin justement de le prévenir ! On a vu ce qu'il en a résulté trois ans et demi plus tard.

En troisième lieu, on découvre que **les soldats de la France, paras, légionnaires, RPIMa et autres se sont retirés à contrecœur du Rwanda**, poussés dehors par les accords d'Arusha qu'ils n'appréciaient pas et qui ne seront jamais appliqués par leurs amis.

Ce colonel Robardey qui dévoilait si légèrement un tel *secret* n'est pas n'importe qui. Il a été au Rwanda de 1990 à 1994. Nous l'avons vu entraîner des interahamwe. Il a dirigé ce qu'il appelait lui-même la police judiciaire où ses sbires torturaient des prisonniers *rebelles* et des complices supposés du FPR...

Pour lui, pour le général Quesnot, pour l'armée française et le gouvernement français en général, le FPR devait rester paralysé par ce chantage à l'extermination des Tutsi. Ne pas en tenir compte était les condamner à une disparition programmée et certaine. Mais d'autres occasions de les massacrer n'auraient pas manqué. Et il est certain que le pouvoir français n'aurait pas levé le petit doigt pour sauver une *minorité*, lui qui était obsédé par le complexe de majorité et de démocratie à représentation ethnique.

Si besoin était, tout ce qui précède viendrait confirmer :

- Que la France était au courant de la préparation du génocide et qu'en formant les milices interahamwe, la Garde Présidentielle, la gendarmerie et les autres corps de l'armée rwandais, elle y a apporté sa contribution en connaissance de cause.

- Qu'elle a supervisé les essais du génocide que constituaient les pogroms de Bigogwe, Kibuye, Ngororero, Bugesera... La liste est longue.

- Qu'elle a couvert les actes terroristes qui étaient commis surtout en ville de Kigali et que ses prétendus spécialistes attribuaient systématiquement et sans preuves au FPR, refusant d'examiner les autres hypothèses possibles.

- Qu'elle a assisté jusqu'au bout le gouvernement génocidaire, qui avait été formé au sein de son ambassade à Kigali.

Toutes ces prises de position, ces fausses justifications, l'éventualité, la préparation d'un génocide et les soutiens à celui-ci, Bernard Kouchner ministre tout comme ses prédécesseurs au Quai d'Orsay, les connaît et les connaissait en 1994. Sa langue de bois dans le contentieux actuel entre le Rwanda et son pays va simplement dans le droit fil de la longue tradition de négation et d'affabulation qui a marqué la France dans ses rapports aussi bien face au génocide des Tutsi que face aux autres conflits coloniaux et postcoloniaux dans lesquels elle s'est trouvée illégalement empêtrée.

QU'EST-CE QUI RÉELLEMENT FAIT COURIR KOUCHNER ?

En l'entendant parler avec une candeur étonnante de faute politique de la France, je me suis dit que ce personnage ne manquait pas de cynisme.

Plus que nul autre politicien français, il connaît le Rwanda du génocide, où il s'est rendu à trois reprises durant la terrible période. A cette époque, il a été la seule personnalité française à pouvoir rencontrer tous les protagonistes de la tragédie au moment même où celle-ci culminait, et rien que de ce fait, il a pu mieux que beaucoup d'autres apprécier les implications de son pays dans le génocide des Tutsi.

Il a pu parcourir le pays du nord au sud, et même parler aux miliciens et sur la sinistre Radio-Télévision des milles collines, pour s'indigner de la désolation que ceux-ci semaient dans le pays.

Lorsqu'il a rencontré en ce funeste mois de mai 1994 le chef de l'APR, celui-ci n'a pas manqué de lui parler des implications françaises, militaires et politiques, dans le conflit civil rwandais, de lui fournir les éléments de preuves du soutien que la France apportait au régime de Habyarimana de son vivant et en ce moment-là aux forces génocidaires.

Le voyage dans l'enfer rwandais, on le sait désormais, n'avait pas pour but unique ni même essentiel l'évacuation des orphelins de Marc Vaiter. Celle-ci était un paravent, un prétexte à une mission secrète beaucoup plus

périlleuse car politique. On ne saura probablement jamais ce qui s'est dit alors entre le général rebelle et le fringant humanitaire et qui les poussent aujourd'hui tous deux à se réclamer d'une amitié réciproque nouée à cette occasion, à moins de miraculeuses confidences de l'un ou de l'autre qui édifieraient les Rwandais et les Français sur les compromis secrets (ou les refus de compromis ?) entre une guérilla qui combattait un génocide et une puissance qui soutenait ce même génocide. Car on ne peut pas douter que quelque chose de sérieux se soit noué là, qui a peut-être influé tant soit peu sur la suite de la guerre.

En tout état de cause, cela seul suffirait à prouver que Bernard Kouchner n'était pas n'importe qui dans le dispositif français qui encadrait la grave question rwandaise.

Grand ami de Mitterrand, il a révélé avoir recueilli ses confidences sur le drame rwandais. Sa venue dans le pays coïncidait avec le mois le plus sanglant de *l'apocalypse*. C'était aussi le mois où s'amorçait indubitablement la débâcle des forces du gouvernement intérimaire. Qu'est-ce qui donc, à l'époque, faisait courir le promoteur de l'idée de *l'ingérence humanitaire*, laquelle allait trois semaines plus tard servir de prétexte à l'Opération Turquoise ? Trois semaines plus tard, c'est-à-dire vers la consommation du génocide, mais aussi celle de la défaite des amis de la France, qu'il fallait absolument secourir par une intervention militaro-humanitaire fondée sur le droit d'ingérence ! Coïncidences fort troublantes, qualifiées très justement de "**concordances humanitaires et génocidaires**" par J. Morel et G. Kapler dans leur pertinente analyse de cette équipée du fondateur de MSF. Aurait-il été, à son insu, instrumentalisé à cet effet, ou était-il au contraire un acteur complaisant et enthousiaste ? Pour ceux qui n'auraient pas été fixés au cours des années écoulées, lui-même a levé le doute avec sa dernière prise de position sur les responsabilités de son pays.

Apparemment, la vérité importe peu au chef de la diplomatie française. Ce qui l'intéresse est avant tout le rétablissement des relations diplomatiques, un pari que semble s'être fixé le chef de l'État français et qu'il l'a chargé de gagner vite. Ce serait là d'ailleurs la raison primordiale de son atypique intégration au sein d'un gouvernement de droite qui ne manquait pas d'autres caciques à mettre à cette place.

Connaissant ses excellentes relations avec le président Kagame que l'intéressé lui-même met assez souvent en avant, sachant qu'il a été reçu avec égards et déférence par ce dernier lorsqu'il était venu solliciter auprès de lui la voix du Rwanda pour le poste de directeur général de l'OMS (voix qui lui avait été promise, et...accordée ?) quoi de plus normal aux yeux du président français que de confier à ce personnage hors pair la délicate mission, cette fois-ci bien officielle, du rétablissement des relations diplomatiques avec ce

petit pays qui s'est détourné de manière tonitruante des charmes de la grande France, créant par là un horrible précédent en Afrique et dans le monde ? Qui d'autre que le séduisant docteur, pour relever le défi en douceur ?

Bernard Kouchner s'est probablement retrouvé, avec son total consentement il faut le reconnaître, pris au piège de ses ambitions.

Le président Sarkozy ne pouvait trouver meilleur émissaire pour espérer renouer à moindre frais, sans aveux ni contritions, des relations diplomatiques rompues à l'initiative du Rwanda, au moment où la France s'appêtait elle-même à lui damer le pion en retirant son ambassade de Kigali pour en transposer le consulat à Nairobi. Elle-même comptait donner ce coup par surprise, raison pour laquelle elle bazarrait, dans la plus grande discrétion possible, son patrimoine immobilier au Rwanda. Elle avait commencé l'opération avec ses locaux diplomatiques, lesquels avaient été vendus sous le fallacieux prétexte qu'ils rappelaient de mauvais souvenirs et qu'après l'effacement de ce symbole de l'abandon de Rwandais qui avaient essayé d'y trouver refuge, il fallait repartir désormais sur de bases nouvelles.

Aujourd'hui donc, en raison de la rupture imprévue et désagréable du 28 novembre de l'année 2006, la priorité est devenue tout autre : il faut rétablir ces relations, quitte à les rompre plus tard, pourvu que l'on prenne soi-même, soi seul, l'initiative.

L'AFFRONT AUX VICTIMES ET SURVIVANTS DU GÉNOCIDE

« *Les propos de Kouchner sont une insulte autant à la mémoire des morts qu'à l'intelligence des vivants* », s'indignait avec raison Serge Farnel, le journaliste français correspondant de l'Agence Rwandaise d'Information ARI-RNA. J'ajouterai que, pour autant que l'on se dise humain, il y a des douleurs qu'on devrait éviter de titiller avec des propos irresponsables. Les mots de Bernard Kouchner, les conclusions de la Mission Parlementaire Française d'Information sur le Rwanda qui rejetait toute la responsabilité française sur les dysfonctionnements des institutions de la République et la méconnaissance de la nature du régime de Habyarimana, les éloges plutôt mal placés qui ont toujours fusé dans le discours des autorités françaises à propos de l'Opération Turquoise, tout cela aussi coïncide parfaitement. Bernard Kouchner, par sa déclaration lénifiante, n'a apporté aucun réel changement dans le comportement de la France vis-à-vis de sa complicité dans le génocide. Il n'a fait que reprendre les mêmes diversions, en fait les mêmes justifications que la mission parlementaire d'information.

Il a prétendu que *l'on ne comprenait pas ce qui se passait*. La phrase est lourde malgré la légèreté avec laquelle elle a été prononcée. Lourde d'hypocrisie, lourde de mépris, lourde d'affront à l'égard des disparus et des survivants du génocide. C'est aussi une contrevérité qui fait mal. S'il s'identifiait

au simple citoyen français, ignorant de la politique et tenu à l'écart des engagements extérieurs de la France, on serait tenté de lui accorder le bénéfice du doute. Mais venant de lui, cela n'est pas tolérable. Car ce *on* réfère aux hautes sphères politique et militaire, qui étaient parfaitement au courant de ce qui se passait, et pour cause ! C'étaient elles qui menaient la danse au Rwanda. Au point d'être les guides et les conseillers incontournables des plus hautes autorités du Rwanda dans les stratégies à mettre en œuvre pour éliminer les inyenzi, de faire pression – et avec quel succès ! – sur sa classe politique éclatée pour qu'elle s'unisse sur base ethnique contre l'ennemi commun. Cet ennemi commun au pouvoir rwandais, aux Hutu et à la France, c'était l'ensemble des Tutsi, que les hommes d'État et les militaires français assimilaient tous au FPR. Ce qui concordait parfaitement avec la propagande du pouvoir rwandais et de son armée, lesquels définissaient entre autre le Tutsi comme l'ennemi de l'intérieur. Cette armée rwandaise que la France a couvée jusqu'à l'exfiltrer du pays après sa débâcle, grâce au bouclier protecteur de Turquoise.

Durant près de quatre ans, période de génocide incluse, la France s'est fait auprès des organisations internationales le porte-parole du gouvernement responsable de crimes contre l'humanité qu'elle continuait à armer.

Des soldats de l'Hexagone ont plus qu'épaulé l'armée dans sa guerre et l'ont assisté avec zèle aux multiples barrières pour les contrôles de cartes d'identité ethnique.

La France a défendu le gouvernement rwandais et lui a apporté une caution morale qu'il ne méritait point !

Le Rwanda était à l'ordre du jour des réunions restreintes de l'Élysée durant les années de guerre et les mois de génocide. Curieux argument alors que de dissimuler sa complicité et sa forfaiture persistantes derrière une incroyable ignorance de la situation dans ce pays !

En prétendant qu'il y a eu "*une faute politique*", qu"*on ne comprenait pas ce qui se passait*" mais qu"*il n'y a pas de responsabilités militaires*", Bernard Kouchner insulte toutes les victimes du génocide des Tutsi, mortes ou survivantes. Il leur renie le droit à la reconnaissance de ce qu'elles ont subi dans leurs chairs et dans leurs cœurs du fait des implications militaires de son pays dans la préparation et le soutien au génocide. Il torture une fois de plus ces hommes, ces femmes et ces bébés Bagogwe exterminés par les élèves commandos sous l'œil vigilant de leurs instructeurs français. Il offense la mémoire des combattants du FPR faits prisonniers et qui se sont faits torturer à mort par les spécialistes français des interrogatoires dans les bâtiments de la PJ où officiait le colonel Michel Robardey et ses apprentis rwandais. Il réduit à rien la douleur de ceux que la France a refusé de sauver, certains venant parfois mourir devant le portail gardé de son ambassade, leur préférant l'évacuation des planificateurs du génocide menacés uniquement par l'ombre de leur noire conscience.

Que ne comprenait-on donc pas, Monsieur le Ministre ?

Que l'élimination totale des Tutsi était l'option exclusive choisie par le régime que l'on soutenait !

Que les personnes interceptées aux barrages franco-rwandais de contrôle d'identité et que l'on remettait aux soldats ou aux miliciens étaient exécutées sans autre forme de procès, uniquement pour être de l'ethnie bannie ?

Que les interahamwe et les soldats que l'on formait étaient de purs assassins !

Que les autorités militaires françaises avaient eux aussi condamné tous les Tutsi en les traitant indistinctement d'ennemis !

Qu'une solution finale se planifiait et qu'on y participait !

Que des actes de génocide se perpétraient chaque jour à partir du premier octobre 1990 et que pour finir, un génocide avait été perpétré durant le printemps 1994 !

Que dans les montagnes de Bisesero, les derniers Tutsi qu'on refusait exprès de secourir se faisaient toujours décimer à la fin de juin au su des soldats de la France !

Que la zone Turquoise, ironiquement baptisée Zone Humanitaire Sûre ne l'était que pour des assassins du pire acabit et qu'elle fut, sous le couvert des armées de "la patrie des droits de l'homme", une zone de non droit où l'épuration ethnique pouvait se poursuivre impunément !

Qu'à partir de cette zone, on a exfiltré les planificateurs et les superviseurs du génocide des Tutsi, les assassins d'enfants, les violeurs à la chaîne, les exterminateurs de plus d'un million de vies !

Un petit effort de mémoire, je vous prie, Monsieur le ministre !

UNE LEVÉE DE BOUCLERS POUR UN AVEU SANS IMPORTANCE

Si insignifiante que fût la petite phrase d'aveu, elle a fait sursauter violemment les apparatchiks français du temps du génocide. L'ancien premier ministre Édouard Balladur, l'ancien ministre des Affaires Étrangères Alain Juppé, l'ancien secrétaire général de l'Élysée Hubert Védrine... ne se sont pas retenus de signifier leur indignation et de lancer des piques d'intimidation à l'actuel locataire du Quai d'Orsay. Cette levée de boucliers unanime équivaut à une mise en garde. Elle vise sans nul doute à l'empêcher d'aller plus loin dans la reconnaissance des responsabilités de la France dans ce drame au risque de franchir la muraille interdite de la repentance et de la demande de pardon.

Quoi que disent pourtant Alain Juppé et les autres, on savait, en France... ! En admettant qu'il y eut jamais mauvaise interprétation de signaux chez certains responsables, des correctifs ont dû être très rapidement apportés par les ONG, les associations des droits de l'homme, les fonction-

naires des multiples agences françaises de renseignement disséminés dans tous les services des coopérations civile et militaire et les diverses missions diplomatiques.

Il s'agissait donc en réalité d'un aveuglement volontaire tandis que dans l'ombre des conseils restreints et des échanges de notes confidentielles, on montait soigneusement le piège. Les détracteurs de Kouchner pour sa petite phrase savent qu'il sait. C'est la raison de cette montée en puissance pour lui rabattre le caquet. Pour lui retirer toute velléité d'aller plus loin que l'aveu de *faute politique*.

Mais ces notables du régime français contemporain du génocide ne devraient pas s'inquiéter outre mesure. Car il est impensable que cette audace lui vienne. De toute façon, leur classe politique, Majorité et Opposition confondues, a toujours constitué un bloc imperméable, une confrérie fortement solidaire dans la conduite de la politique extérieure de la France, surtout l'africaine. Le Rwanda, pour son plus grand malheur, n'a pas échappé à cette règle générale. La cohabitation Mitterrand-Balladur a apporté une preuve irréfutable de l'alliance coupable. Lorsqu'il s'est agi de soutenir un ami et son pouvoir, peu importait qu'il fût génocidaire et ne s'interdit pas de lire et d'apprécier Hitler, du moment qu'il était incontestablement francophone, était issu de l'ethnie majoritaire qui se battait contre *le servage des roturiers hutu par les nobles tutsi* et se disait guidé par l'esprit de la Révolution française.

Alain Juppé devrait se tranquilliser. À première vue, ce n'est pas par Kouchner que la France tombera « *dans les amalgames de la repentance ou les compromissions de "la realpolitik"* ». Il y a un fossé en effet entre les mots de Kouchner et la reconnaissance des vraies responsabilités de la France dans ce génocide. Et il n'aura pas l'autorisation de le sauter. À moins de faire tout seul le bon choix tout en se préparant à être démissionné. Ce geste vaudrait tous les honneurs et toutes les carrières du monde. Dommage qu'il soit pour l'instant difficile d'y croire.

LE REFUS VISCÉRAL DE LA FRANCE DE FAIRE AMENDE HONORABLE

La grande France a horreur d'aveux et de repentirs. Cela est connu de tous les peuples qui ont eu à subir son joug et ses injustices à un moment ou à un autre de leur histoire.

Le refus obstiné de regarder en face ses actes et d'essayer d'en tirer des conséquences a jusqu'ici réussi à presque tous les régimes de la France. De l'époque monarchique à la cinquième république en cours en passant par la Révolution et l'Empire, une constance hautaine a toujours prévalu lorsqu'il s'agissait de justifier la domination, les guerres de conquêtes, l'écrasement dans le sang des révoltes coloniales et toutes les autres humiliations qui ont ponctué de manière douloureuse le passé de nombreux pays africains et asiatiques anciennement soumis.

Au fil des siècles, cette attitude est devenue une sorte de culture, une fierté clamée, revendiquée comme un mérite national. Cette inébranlable doctrine, l'actuel président français l'a réaffirmée avec force au sujet de plusieurs volets. Concernant le contentieux du génocide des Tutsi, certains en France et au Rwanda ont paru surpris de son affirmation péremptoire, comme s'ils s'étaient vraiment attendus à un tournant décisif de la politique extérieure de la France sous sa présidence. Il est trop tôt pour affirmer ici que tout espoir est perdu. Cependant, le président Sarkozy a au moins le mérite de la clarté sur ce sujet, comme sur bien d'autres. Avec lui, on sait tout de suite à quoi s'en tenir. En faisant du rétablissement des relations entre son pays et le Rwanda une priorité... tout en maintenant avec fermeté le cap traditionnel du refus de la *repentance*, on peut dire qu'il ne craint pas de foncer dans les impasses. Serait-ce à cela que l'on reconnaît les grands hommes ?

Ailleurs, il ne redoute pas d'enflammer les esprits avec son apologie de la colonisation. Il est inquiétant qu'aujourd'hui, au début du XXIème siècle, on veuille nous assurer que la colonisation a été bienfaisante et civilisatrice pour nos peuplades de barbares !

Et si l'on songe que ce même président envisagerait sereinement la commémoration prochaine de l'intervention dans le Katanga et la décoration des légionnaires héros du saut sanglant sur Kolwezi en 1978, au Zaïre de Mobutu, on frissonne à l'idée des barrières que peuvent se permettre de renverser cette nation et ses gouvernants lorsqu'il s'agit de manifester leur provocation et leur mépris à l'égard des petits peuples.

Mais il n'y a rien de surprenant, après tout. Oublions-nous que déjà, les plus importants acteurs militaires français du génocide ont été récompensés par des médailles de mérite, des promotions en grades ou des affectations à des postes politiques et diplomatiques importants !

Bien avant de se tailler un empire colonial à l'échelle planétaire dans lequel "*il y a cent ans l'Infanterie de Marine faisait retentir ses mâles chansons du Tonkin jusqu'au Soudan*" selon l'expression lyrique de l'impayable Bernard Lugan, la France a pris une part importante dans ce que les historiens ont appelé pudiquement "*le commerce triangulaire*", à côté du Portugal, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'Italie et des Négriers arabes. Il est vrai que dans un monde sans foi ni loi sauf celles du plus fort, les puissances pouvaient alors tout se permettre avec bonne conscience. Du temps est passé, les mœurs ont changé, nous dit-on. Mais ce n'est pas cela qui devrait autoriser les dites puissances, *France comprise*, à contester aujourd'hui encore la qualification de crime contre l'humanité à ce pan tragique de l'histoire de l'Afrique noire, de refuser sa vraie dimension à l'un des pires supplices que l'être humain ait eu à subir depuis son existence

À côté des États-Unis et de la plupart des autres États anciennement esclavagistes, la France se flatte aujourd'hui d'être un modèle de respect des droits de l'homme et de démocratie. Pourtant, comme les autres, elle s'entête

avec un dédain souverain dans le refus de revisiter cet épisode honteux dont ont été victimes ces peuples pourchassés, maltraités, outragés, auxquels on reniait l'humanité et le droit de vivre libres.

Sans devoir aller trop loin dans la démonstration, nous constatons ainsi qu'au fil du temps, l'obstination de la France dans son refus de reconnaître la nature et la mesure des torts qu'elle a infligés aux autres nations est une constante de sa politique. Dès lors, est-il raisonnable d'attendre un changement d'attitude de la part de ce pays au sujet du génocide des Tutsi ? Certains signaux minuscules ont peut-être pu le laisser rêver. Que malheureusement Nicolas Sarkozy, Bernard Kouchner, Édouard Balladur, Alain Juppé et d'autres qui ne se sont pas manifestés publiquement se sont très vite employés à souffler.

Mais comment peut-on bâtir des relations internationales, une diplomatie efficace et respectable, sur des principes de ce genre ?

Cette question paraît évidemment naïve. Pour bien des politiciens de ce monde, la diplomatie est une éternelle partie de poker dans laquelle interviennent très souvent esquivage, cynisme et mensonge. La réalité est que ne gagnent à ce jeu que les puissants et les riches. Quand une puissance militaire et économique abat sa carte, il n'y a généralement rien à redire. Même si elle triche. Dans le dossier tragique du génocide des Tutsi, bon nombre de politiciens français ont longtemps usé de provocation éhontée et de mensonges abjects. Et malgré la main toujours tendue du Rwanda, rien ne semble présager d'un changement d'attitude qui mériterait un espoir. L'inanité du propos de Kouchner est là pour nous le rappeler.

Dans ces circonstances, il ne resterait plus qu'à miser sur la conscience citoyenne et la lutte que de respectables associations civiles françaises mènent pour faire fléchir leurs gouvernants. Sans oublier le combat presque sacrificiel de quelques porteurs de la vérité et de l'humanisme, dont Jean-Paul Gouteux fut le digne porte-drapeau. Sera-ce suffisant ?

QUI S'Y LAISSERA PRENDRE ?

Commentant devant la presse la rencontre de Lisbonne entre les présidents Kagame et Sarkozy, l'ancienne secrétaire d'État à la Coopération, Rosemary Museminari, (aujourd'hui ministre des Affaires Étrangères dans le nouveau gouvernement du premier ministre Bernard Makuza) a estimé que cette entrevue était le point de départ "*du processus de rétablissement des relations diplomatiques*" entre Paris et Kigali. Elle n'a toutefois pas oublié d'ajouter que "*beaucoup reste à faire*" pour y parvenir.

Espérons que réellement, dans l'esprit de la diplomatie rwandaise, *beaucoup reste à faire* dans ce sens. Car, si les autorités de Kigali devaient se contenter d'un aveu du bout des lèvres et renouer les relations avec la France

sur la minime reconnaissance d'*une faute politique*, elles commettraient certainement, elles, une faute politique grave à l'encontre de leur peuple et offenserait à leur tour la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie, victimes du génocide ou des multiples opérations de l'armée française au Rwanda, menées en soutien au régime ayant préparé et exécuté le génocide.

Sinon, où mènerait une réconciliation érigée sur de fausses bases, dictée par d'inflexibles principes ? Si la France n'admet pas sans ambiguïté la réalité implacable du génocide des Tutsi ainsi que celle non moins implacable de son engagement prémédité et conscient aux côtés du régime génocidaire, et que demain elle relance la thèse de double génocide qui fut chère à ses chefs politiques et militaires, si après-demain elle pousse un autre Bruguière à lui faire le même coup de lui attribuer les crimes commis par d'autres, si elle continue de chouchouter les ex-Far et les interahamwe dans leur repaire congolais, que fera le gouvernement rwandais ? S'amuser une fois de plus à couper les relations diplomatiques ? Qui le prendra alors au sérieux ? Le monde se gargarisera de son inconstance, on sera tenté de croire qu'il est atteint de la manie de la rupture et le piège se refermera pour de bon sur le pays.

Le plus troublant, c'est que c'est vers cet inquiétant scénario que semble vouloir l'appâter la redoutable stratégie de la France et de son allègre ministre des Affaires Étrangères. Acculées par les assiduités malicieuses et le charme désormais lénifiant de la diplomatie française, fascinées par le séduisant discours de l'amitié de longue date avec le président Kagame qui est devenu une sorte de leitmotiv, les autorités rwandaises semblent sur le point de céder au chant des sirènes d'une réconciliation artificielle et de s'engager sur la pente glissante des promesses hasardeuses au risque de trahir inconsciemment le peuple. C'est une aventure à laquelle je ne les encouragerais point.

DES PRÉALABLES À UNE REPRISE DES RELATIONS S'IMPOSENT

Mais avant de se jeter à l'eau, que ces autorités le sachent : la France dispose d'infinis moyens de leur rendre la vie dure. Tant qu'il n'y aura pas d'instruments efficaces pour contrer les négationnistes qui pullulent en son sein, que les révisionnistes et des criminels du génocide y auront tribune, sécurité et refuge, il serait impensable que des relations saines soient possibles entre les deux nations. Des forces négatives, abritées ou poussées par la France, chercheront toujours à détruire l'État rwandais et le moral de ses survivants du génocide. Ses intellectuels dévoyés continueront à falsifier impunément l'Histoire et à soutenir les génocidaires par leurs écrits, leurs soi-disant expertises, leurs faux témoignages. Ils persisteront à nourrir de leurs prétendues recherches et propos d'autres juges malveillants et partisans, tel l'espagnol Fernando Andreu Merelles. Qu'a-t-il fait d'autre celui-ci que de reprendre, avec les mêmes méthodes et les mêmes motivations, simplement en les amplifiant pour leur donner un semblant d'originalité, les accusations du fameux Bruguière !

Afin de se prémunir contre de continuelles embûches, une stratégie efficace de l'État rwandais est à opposer aux assauts de la diplomatie française : celle de pourparlers sincères, honnêtes mais fermes, axés sur quelques exigences vitales pour l'avenir de relations fructueuses et sereines. Ces exigences viseraient essentiellement à combattre avec le plus d'efficacité possible le négationnisme et le révisionnisme, à écarter le harcèlement injustifié des officiers et des politiciens du gouvernement rwandais par des juges français en service commandé, l'arrestation suivie du jugement ou du transfert au Rwanda des présumés génocidaires poursuivis par la justice rwandaise, la reconnaissance de la responsabilité de la France dans le génocide et sa demande de pardon, l'engagement à une réparation matérielle et morale des préjudices causés au Rwanda et aux rwandais...

Vu ce qui a été fait à l'encontre de l'État rwandais depuis bientôt quatorze ans, ces préalables lui sont dus, en garantie juridique du moins, pour sa survie. Car, en dépit de toutes les concessions consenties pour aménager un environnement politique paisible et confiant, le Rwanda reste un pays fragilisé par son passé récent et les complots revanchards qui l'assiègent. Un coup de force porté par la loi du plus puissant ne sera jamais à écarter, tant que la politique française à son égard restera marquée par la rancœur, la méfiance, l'obstruction et l'impénitence.

QUEL EST LE VÉRITABLE JEU DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ?

Pour une fois, la France semble demanderesse de relations amicales. Mais on n'aperçoit nulle part les gages sérieux de son honnêteté et des ses bonnes intentions. Au contraire, elle nage dans une série de contradictions délibérément entretenues. (Que peut-être demain elle appellera dysfonctionnements !) Sa justice fait montre d'une fébrilité stérile autour de trois ou quatre dossiers de présumés génocidaires parmi des dizaines qu'elle héberge et entretient, ses procureurs lancent des mandats d'arrêts internationaux contre des innocents sur ordre d'un juge à la déontologie inexistante et à l'intégrité fort douteuse, sa diplomatie, officielle ou de l'ombre s'agite, gesticule et cherche à procéder à des tours de passe-passe pour escamoter son imprescriptible responsabilité dans la tragédie rwandaise.

Le faux aveu de Kouchner, ses reculades, ses propos blessants, masquent le réel malaise français dans ce contentieux. Bien sûr, il s'est élevé à plusieurs reprises contre la négation de ce génocide. Ceci est un bon point, mais il n'est pas suffisant. Il lui reste à faire beaucoup de chemin, au nom de la France, pour gagner une confiance et une amitié durables des Rwandais.

Au cas où il jugerait qu'il lui est impossible d'aller vite, je lui suggère, pour les premiers pas, d'œuvrer à la mise en place d'une commission mixte franco-rwandaise qui rechercherait la vérité sur tous les points du contentieux entre les deux pays, c'est-à-dire de l'opération Noroît à l'exode de la population vers le Zaïre en passant par toutes les étapes intermédiaires.

Par ailleurs, il devrait amener la France à accepter le principe d'indemnisations du Rwanda et des victimes de sa complicité, ainsi que la mise en place d'une instance internationale ou bilatérale pour juger les responsables tant militaires que politiques français dont elle ne reconnaîtrait pas avoir couvert les activités et les complicités dans le génocide.

Ainsi on saura si vraiment là-bas en France, *on ne comprenait pas ce qui se passait*. Et on aura jeté les bases d'une relation débarrassée de tous les errements du passé.

POUR RÉSUMER

La France n'est pas la seule coupable, mais elle est, à côté du régime et des armées génocidaires, la seule nation complice, donc criminelle dans ce génocide. Cette complicité a impliqué de manière officielle ses instances diplomatiques, militaires et politiques, jusqu'au sommet de l'État où l'on trouvait qu'un génocide dans ces pays-là, *ce n'était pas très important*.

Et pire, le moindre de ses coopérants au Rwanda, civil ou militaire, leurs syndicats et autres associations d'expatriés, se sont impliqués corps et âmes dans la défense du régime dont pourtant ils n'ignoraient pas les crimes... Tous ou presque, ont été des partisans, actifs ou passifs, de l'extermination ! Ils ont appuyé ou admis la décimation d'innocents, hommes, femmes, impotents et bébés confondus, coupables seulement de leur ethnie.

Tous comptes faits, la seule repentance n'est satisfaisante. Ce ne serait pas assez. La France a tellement failli qu'elle ne devrait plus s'autoriser à donner des leçons de justice, de respect des droits de l'homme, de démocratie et d'humanité à quiconque. Car elle a participé sciemment à un horrible crime. Exprès, elle s'est proposée partie prenante dans un génocide. Délibérément, elle a déçu et trahi ceux qui l'admiraient, elle a contribué à la disparition violente de plus d'un million de Tutsi et des leaders hutu opposants à la dictature. Il serait inadmissible que l'immensité de ce mal ne lui vaille qu'un simple repentir et une simple demande de pardon. La France devrait en plus contribuer à la réhabilitation des victimes, mortes ou survivantes, et à celle de ceux qui l'ont empêchée, elle et ses complices, d'aller au bout de l'apocalypse programmée. Quel sens aurait une repentance qui ne verrait ni Marlaud, ni Quesnot, ni Cussac, ni Robardey, ni Christophe Mitterrand et des tas d'autres... devant la justice ? Si tel était le cas, ce serait un dénouement hypocrite, le moindre mal pour tous ces criminels qui se dissimulent derrière le paravent bien poreux de l'honneur de la France qu'ils se sont ingéniés à souiller sans retenue.

Si néanmoins la France était capable d'écouter, si elle était prête à s'amender, je lui révélerais ce que je crois être essentiel au rétablissement des relations saines avec le Rwanda :

- Reconnaissance de ses responsabilités et demande de pardon, officielles, consignées dans un document solennel, déposée auprès de l'ONU à la manière d'un traité.
- Engagement à ne plus interférer de manière négative dans le passé douloureux du Rwanda.
- Indemnisation des victimes du génocide et de l'État rwandais.
- Permettre, voire obliger la comparution en justice des acteurs français du génocide.
- Créer une loi française punissant le révisionnisme et le négationnisme du génocide des tutsi du Rwanda.
- Déclassification, sans les trafiquer, des documents ayant trait au génocide et aux implications dans celui-ci, et cela sans se réfugier derrière le secret défense.
- Dévoiler tous les éléments de l'intervention française à l'ONU concernant le Rwanda, avant et durant le génocide en 1994.

Malheureusement il est à craindre que ni Kouchner ni Sarkozy n'aient la liberté et la détermination nécessaires pour transcender les réactions viscérales et aller puiser au fond d'eux-mêmes le courage indispensable pour bousculer la vaine fierté, l'orgueil et l'extrême susceptibilité propres à l'appareil d'État français et l'amener à un sursaut de dignité et de vérité.

La belle France ne manque pas de ressources d'humanisme, de belles et respectables âmes. Mais qui les écoute ? Qui attache la moindre importance à cette classe d'honnêtes citoyens, consciencieux et dignes, que, de dépit, les plus vicieux appellent "*les blancs menteurs*" ou "*les sycophantes*" ? Révulsés par l'usage que l'on fait de leur honneur et de leur patriotisme, excédés par le mensonge d'État érigé en doctrine nationale, choqués par toutes les abominations commises en leur nom depuis l'esclavage jusqu'au génocide des Tutsi en passant par la colonisation, ces citoyennes et citoyens ne se lassent d'indiquer à leur gouvernants le chemin droit, celui-là même de la vérité, de la justice et de la demande de pardon qu'ils refusent d'emprunter. S'ils tiennent vraiment à l'honneur de la France et non à leur propre vanité, ils devraient les écouter.

17 mars 2008

JEAN CARBONARE

Une gigantesque prison pour un gigantesque cimetière !

Rappelons que, le 24 janvier 1993, Jean Carbonare, de retour du Rwanda où il effectuait une mission pour la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, témoignait de la préparation du génocide. Il intervenait alors sur France 2, suppliant la France de se désengager de la politique criminelle entreprise

– plus d'un an avant le drame :

« Notre pays qui supporte militairement et diplomatiquement ce système a une responsabilité...

J'insiste beaucoup : nous sommes responsables...

On peut faire quelque chose, il faut qu'on fasse quelque chose. »

Il ne sera, malheureusement, pas entendu.

Quinze ans plus tard, il se souvient.

Le 7 janvier 1993, j'arrive à Kigali, membre d'une commission d'enquête internationale de la FIDH, sur les violations des Droits de l'Homme au Rwanda.

Peu à peu, je découvre que mon pays « *fait la guerre* », il est engagé avec les meilleurs de ses soldats.

Je vois d'abord les barrages sur toutes les routes, sur toutes les pistes du pays : 85% de la population (les Hutus) est en train d'écraser les 15% (les Tutsis).

Sur tous les barrages, les soldats des FAR, les gendarmes, et les miliciens des partis du gouvernement, tous armés jusqu'aux dents, contrôlent rigoureusement tous les déplacements en regardant la carte d'identité qui mentionne l'ethnie. Les Hutus circulent librement, sans problèmes. Les Tutsis doivent être munis d'un laissez-passer signé du maire de la commune d'origine et de celui de la commune d'accueil. Ces contrôles rigoureux exposent les Tutsis à de grands risques : le moindre mal est d'être renvoyé dans la commune d'origine, mais le plus souvent, c'est la « *disparition pure et simple* » au barrage.

Une gigantesque prison pour un gigantesque cimetière !

Nous étions arrêtés systématiquement à tous les barrages, tous les 10 kilomètres au maximum et, sur certains, nous remarquions, avec un certain malaise, la présence de soldats français.

À chaque arrêt, nous rencontrions des problèmes à cause de nos interprètes Tutsis.

J'ai été personnellement soumis à ce contrôle dans la commune de Kayové où une femme-enfant tutsie attendait devant le cachot. Elle attendait la possibilité d'apercevoir son mari qui était à l'intérieur. Je suis entré, j'ai vu le mari. Il n'avait rien à manger et attendait on ne sait quoi. J'ai posé la question à l'interprète : « *Qu'est-ce qui va arriver à cet homme ?* » Il m'a répondu : « *Probablement qu'il sera brutalisé, et après...* » Il est resté très dubitatif et a poursuivi son travail auprès d'un autre prisonnier du cachot. Le bourgmestre de Kayové, un Hutu, est alors venu pour assister à l'interrogatoire. J'ai vu qu'il était particulièrement attentif.

Sur le chemin du retour, nous avons connu une séquence dramatique. Il faisait nuit, nous étions dans la forêt. Nous avons été arrêtés à la sortie de Kayové par un barrage de miliciens.

Ils voulaient impérativement faire descendre notre interprète de la voiture et que nous le laissions au barrage. Ce dernier était mort de peur, il savait et nous savions ce qui l'attendait. Nous avons refusé, ils ont voulu ouvrir la porte. Alison Desforges a eu le réflexe de verrouiller la porte arrière et nous sommes partis.

Cette violence, nous nous y attendions, mais ce qui nous a surpris, c'est sa généralisation, nous l'avons trouvée dans toutes les régions où nous sommes allés. Tout le monde savait ce qui se passait et se préparait : les autorités civiles, militaires, religieuses, aussi bien rwandaises qu'étrangères.

Ainsi, j'interpellais un prêtre étranger en lui disant :

« *Mon père, vous voyez bien des places vides dans votre église le dimanche matin à la messe ?* » Silence ...

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'ambassadeur de France. Il était informé mais avait banalisé l'inacceptable : « *Ce sont des rumeurs...* » Quelques jours plus tard, j'ai pu lui dire, après les visites sur le terrain, que ces rumeurs étaient des certitudes. Ma visite, malgré les apparences, a sans doute porté ses fruits, mais je ne l'ai su que beaucoup plus tard, en lisant *Le Monde* du 2 juillet 2007.

Au cours de nos investigations, nous nous sommes peu à peu rendus compte que les autorités du pays ne coopéraient pas avec nous, au contraire, elles participaient directement à l'organisation du génocide : les barrages quadrillaient complètement l'ensemble du pays, la présence d'autorités, durant les interrogatoires des Tutsis, a mis en danger non seulement la vie de nos interprètes, mais encore celle de certains témoins. J'éprouvais un grand malaise en mesurant dans quelle situation se trouvaient peu à peu enfermés

les gens que nous étions sensés venir protéger.

Rentré en France, bouleversé par tout ce que j'avais vu et entendu, je ne cesse d'alerter les autorités politiques et religieuses de mon pays.

Grâce à Jean Lacouture qui avait été le professeur de Bruno Delaye et dont il avait gardé un bon souvenir, je rencontre ce dernier à plusieurs reprises. J'avais la grande naïveté, je m'en suis rendu compte plus tard, de penser que la cellule africaine de l'Élysée allait prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces populations si vulnérables, leur éviter ces souffrances dont j'avais été le témoin au Rwanda.

Je déchantai vite, en particulier après le dernier entretien. Bruno Delaye me reçoit dans son bureau. Dès le début de l'entretien, il met ostensiblement ses pieds sur son bureau, décroche le téléphone et appelle une autre autorité à laquelle il propose « *d'intégrer Mobutu dans le processus d'intervention au niveau du terrain* ». Puis il repose son téléphone, il me regarde avec un léger sourire. Je lui pose alors cette question : « *Vous pensez qu'avec Mobutu vous allez rétablir la paix dans la région ?* »

Je me lève alors et je quitte son bureau, conscient qu'il n'y a plus rien à attendre de la part de nos autorités pour la protection des populations les plus menacées.

Réactions à Pierre Péan

Bien des années plus tard, en 2005, Pierre Péan faisait paraître un livre, Noires fureurs, blancs menteurs, dans lequel il n'hésitait pas à s'en prendre en particulier à Jean Carbonare, présenté comme un agent de propagande des "khmers noirs". Par-delà ses multiples diffamations, ce livre exhibait "sans complexes" un point de vue essentiellement raciste – ce pourquoi il est poursuivi par Sos racisme. Dans les courriers ci-dessous, Jean Carbonare répondait à celui qui avait pensé éclairer le débat sur la responsabilité de la France au Rwanda en exhumant la biographie du collégien d'avant-guerre à Besançon, plutôt qu'en s'intéressant sérieusement au génocide des Tutsi.

Lettre à Monsieur Péan,

Votre livre « *Noires fureurs, blancs menteurs* », nous a beaucoup étonnés et profondément blessés, nos amis et moi-même.

Il nous a étonnés car nous pensions qu'en bon journaliste, vous iriez directement aux sources afin d'être sûr de ce que vous affirmez dans le chapitre « *Les fables de Carbonare* » et dans d'autres passages du livre.

Ce chapitre aurait dû être étayé par des documents plus sérieux, que nous tenons à votre disposition auprès de notre avocat Maître Jean-Jacques de Félice.

Oui, j'ai bien été condamné à mort par les Allemands en 1944, puis gracié et envoyé dans un camp de travail en Allemagne. Le témoignage d'un habitant de Colombier-Fontaine l'atteste en 2000.

Oui, j'ai bien intégré les Arts et Métiers, d'abord à Châlons-sur-Marne, puis à Marseille, à l'Ecole d'officiers de Marine Marchande, mais ma santé, bien fragilisée par mon séjour dans les camps en Allemagne, ne m'a pas permis de poursuivre mes études .Des documents officiels l'attestent.

Oui, j'ai bien participé avec Robert Buron aux négociations préliminaires des Accords d'Evian, mais de façon très officieuse et très discrète .Une lettre signée de la main même de Robert Buron l'atteste

Non, je n'ai pas « dirigé » la rédaction du rapport de la CIE .Bien qu'assumant tous les termes de ce rapport , je n'ai pas participé à sa rédaction à Bruxelles. Eric Gillet , l'un des principaux rédacteurs, vous l'a dit ,mais vous n'avez pas tenu compte de ce qu'il affirmait.

Non, je n'ai jamais été nommé conseiller du président Bizimungu. Il m'a seulement confié quelques missions très ponctuelles , soit d'ordre éthique, soit d'ordre technique .Un document officiel signé de sa main l'atteste .

Quel intérêt trouvez-vous à me faire passer pour un ennemi acharné de la France ? Mon combat n'était pas dirigé contre mon pays, mais contre une image défigurée de la France. J'ai toujours voulu la réhabiliter en établissant des liens entre notre pays et les communautés étrangères, qu'elles soient algériennes ou rwandaises, pour une recherche de plus de paix et de justice.

C'était une des exigences de mon engagement chrétien .

Ce que vous avez présenté comme une manœuvre politique, à propos d'E.Rwabuhihi, n'était pas autre chose qu'une démarche de solidarité entre Eglises du Sud et Eglises du Nord.

C'est bien mal connaître les Rwandais et les mépriser de penser qu'ils avaient besoin de moi pour être « l'œil du FPR ».

En relation avec cette dernière remarque, voici le deuxième point, le plus grave, beaucoup plus grave que vos mensonges sur ma vie.

Je suis scandalisé par tout le racisme qui suinte de votre livre. Comment, au XXIème siècle, pouvez-vous encore vous référer à des clichés aussi primaires que ceux des premiers explorateurs européens de la fin du XIXème siècle ? C'est là le problème le plus grave que pose votre livre et pour lequel vous devriez être cité en justice et votre livre interdit de vente.

La question que je me pose maintenant à votre sujet : qui vous a poussé à écrire ce livre ? Tous les mensonges relevés à mon sujet ne finissent-ils pas par discréditer votre argumentation sur d'autres sujets ? .

Pour terminer, nous vous disons à la fois notre indignation et, pourquoi pas, notre compassion.

Cependant au nom de mes enfants et petits-enfants, je vous demande de me présenter publiquement des excuses pour les fables que vous avez développées à propos de ma personne.

Jean Carbonare

Dieulefit, ce mercredi 11 janvier 2006

Chers amis et membres de nos familles,

Vous avez peut-être découvert, comme nous, le livre de Pierre Péan : « *Noires fureurs, blancs menteurs* ».

Notre premier réflexe, fort légitime, a été d'intenter un procès en diffamation.

Cependant, nous avons estimé que c'était donner trop d'importance à un document indigne du métier de journaliste tant dans le fond que dans la forme.

Néanmoins, il nous semble essentiel de partager avec vous un certain nombre de points pour éclairer votre jugement.

Les grandes lignes qui orientent ma réflexion et mon action depuis de nombreuses années s'inspirent :

– De Lévinas et son message : « *Le respect de l'étranger et la sanctification du nom de l'Éternel forment une étrange égalité en dehors de laquelle tout est vain mot.* »

– De Einstein et son avertissement : « *Nous vivons dans un monde de violence. Le danger ne vient pas de ceux qui font le mal, il vient de ceux qui regardent et qui se taisent.* »

– D'Eric Fuchs et son discernement : « *Il n'y a pas d'avenir possible pour un pays qui ne sait pas demander pardon.* »

Dans ce livre de Pierre Péan, le chapitre intitulé « *Les Fables de Jean Carbonare* » est mensonger et diffamatoire et son parti pris l'a aveuglé tout au long de son enquête.

En décidant de m'accabler, il a orienté tous les témoignages contre moi, sans en vérifier les sources et, le plus souvent, il a tronqué le récit des événements.

« *Il est renvoyé pour avoir monté une cabale contre un de ses professeurs* » (p.146).

En effet, je fus accusé, à tort, d'avoir adressé une lettre d'insultes à l'un de mes professeurs. Renvoyé du collège, le pasteur « *Père Jacquot* », et mon tuteur, Monsieur Baumann, se déplacèrent spécialement à Besançon pour faire une expertise graphologique qui démontra mon innocence : l'écriture de la lettre anonyme et la mienne étaient totalement différentes.

L'inspecteur d'Académie le reconnut, mais ne voulant pas blâmer le directeur du collège, il trouva un arrangement en m'intégrant dans un autre établissement : l'Ecole d'Horlogerie de Besançon.

Oui, j'ai bien été, en 1944, pendant un mois dans le quartier des condamnés à mort à Belfort puis envoyé dans un camp de travail en Allemagne. Le témoignage d'un habitant de Colombier-Fontaine, enregistré à la mairie de Colombier-Fontaine, l'atteste en 2000.

Oui, j'ai bien intégré les Arts et Métiers, d'abord à Châlons-sur-Marne, puis à Marseille à l'Ecole d'officiers de Marine Marchande, mais mon état de santé, après un long séjour dans les camps en Allemagne, ne m'a pas permis de poursuivre mes études. Des documents officiels l'attestent.

Oui, j'ai bien participé avec Robert Buron, ministre des transports sous le Général de Gaulle, en 1959-1960, aux négociations préliminaires des Accords d'Evian, mais de façon officieuse et très discrète.

Des lettres du 27 juin 1960 et du 11 avril 1962, signées de la main même de Buron, l'attestent :

J'ai bien reçu votre lettre du 23 juin qui confirmait l'état d'esprit que nous connaissons à Tunis par d'autres sources. Je vous en remercie.

Maintenant les procédures de contact ont commencé officiellement et régulièrement. Espérons qu'elles aboutiront à la Paix dans les meilleures conditions possibles pour notre Pays.

Vous êtes de ceux qui, inlassablement, avez tissé des liens entre nos deux Communautés et aussi entre dirigeants français et FLN et qui n'avez jamais hésité à retendre un autre fil quand le premier était casé et, de ceci, nous pouvons vous être reconnaissants.

Non, je n'ai pas « dirigé » la rédaction du rapport de la CIE [*Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990*].

Bien qu'assumant tous les termes de ce rapport, je n'ai pas participé à sa rédaction à Bruxelles.

Eric Gillet, l'un des principaux rédacteurs, l'a dit à Monsieur Péan, mais il n'en a pas tenu compte.

En ce qui concerne la présence de nos militaires au camp de Bigogwe, je l'ai affirmé au JT de 20 heures fin janvier 1993, parce que l'ambassadeur de France à Kigali m'a dit lui-même que nos officiers n'y séjournaient que dans la journée et qu'ils ne pouvaient donc être au courant de ce qui s'y passait la nuit. Bien sûr, je n'ai pas de preuve écrite de cet entretien. Cependant, aucun démenti n'a été opposé à cette affirmation à l'époque. Il a fallu presque treize ans pour que mes propos soient mis en doute.

D'autre part, de source sûre, l'armée belge était bien dans ce camp en janvier 1993, mais notre armée française également y participait à des entraînements. De toutes façons, le procès qu'il me fait à propos de ce camp est dépassé, beaucoup de témoignages concordent maintenant pour établir la

présence de nos soldats dans des opérations auxquelles ils n'auraient jamais dû s'y participer, et sur plusieurs lieux à travers le Rwanda. Un procès est d'ailleurs en cours.

Non, je n'ai jamais été nommé conseiller du président Bizimungu.

Il m'a seulement confié quelques missions très ponctuelles, soit d'ordre éthique, soit d'ordre technique. Un document officiel signé de sa main l'atteste.

Ce qu'il a présenté comme une manœuvre politique, à propos d'Ezachias Rwabuhiri, n'était pas autre chose qu'une démarche de solidarité entre Églises du Sud et Églises du Nord.

C'est bien mal connaître les Rwandais et les mépriser de penser qu'ils avaient besoin de moi pour être « l'œil du FPR ».

Nous n'avons pas voulu reprendre tout le détail des calomnies, mais nous tenons des copies des preuves de ses mensonges à disposition de tous auprès de notre avocat.

Nous avons écrit une lettre à Péan pour lui dire notre indignation et aussi notre compassion, car il s'est laissé emporter par son désir de défendre une cause qui n'est plus défendable.

Jusqu'à présent, il n'a pas demandé à notre avocat, Monsieur Jean-Jacques de Félice, les documents officiels qui permettraient de rétablir la vérité.

Pour nous, c'est un signe de sa mauvaise foi: il a cherché à me discréditer pour discréditer mes avertissements de janvier 1993, à savoir la découverte des préparatifs du génocide au su et au vu de tout le monde, 15 mois avant .

Je ne regrette pas de l'avoir fait. Je dis souvent qu'il faut savoir payer le prix de son engagement.

Mais, ces mensonges sur ma vie privée ne sont que peu de choses au regard de ma question :

Quel intérêt Mr Péan a-t-il trouvé à me faire passer pour un ennemi acharné de la France ?

Mon combat n'était pas dirigé contre mon pays, mais contre une image défigurée de la France.

J'ai toujours voulu la réhabiliter en établissant des liens entre notre pays et les communautés étrangères, qu'elles soient algériennes ou rwandaises, pour une recherche de plus de paix et de justice.

C'était l'une des exigences de mon engagement chrétien.

Mon rôle s'arrêtait là et quand il m'accuse d'avoir collecté des fonds soit pour le FLN, soit pour le FPR, c'est de la calomnie.

Tout cela, bien sûr, m'a blessé, mais surtout, je suis scandalisé par tout le racisme qui suinte de son livre. Comment, au XXIème siècle, Mr Péan peut-

il encore se référer à des clichés aussi primaires que ceux des premiers explorateurs européens de la fin du XIXème siècle ?

C'est là le problème le plus grave que pose son livre et pour lequel Mr Péan devrait être cité en justice et son livre interdit de vente.

La question que nous nous posons maintenant à son sujet : Qui a poussé Mr Péan à écrire ce livre ?

J'aurais certes préféré terminer tranquillement mes jours dans la douceur et la beauté du Petit-Vallon, mais il faut encore, jusqu'au bout, combattre pour que la vérité et la justice émergent...

Mon seul regret, c'est que mon pays tarde tant à demander pardon, comme l'ont fait les États-Unis et la Belgique. La Turquie ne veut toujours pas reconnaître le génocide des Arméniens 60 ans après, faudra-t-il encore tant d'années pour que nos autorités comprennent qu'elles rendront service à notre pays, à la vérité historique qui, seule, peut rétablir nos peuples dans leur dignité et leur guérison ?

Puissent des chercheurs et des historiens français et rwandais y arriver un jour avant que mes yeux se ferment. C'est mon désir le plus cher.

Avec toute mon amitié et mes vœux les plus fraternels pour vous et les vôtres à l'occasion de la nouvelle année 2006. Qu'elle soit féconde et porteuse d'Espérance .

Jean Carbonare

PIERRE JAMAGNE

« *Rwanda. L'histoire secrète* »
de Abdul Joshua Ruzibiza
ou Mensonges made in
France ?



Image 1. Débris de l'avion du président Habyarimana
(Photo P. Jamagne, juillet 2007)

Alors que les témoignages accusant Paul Kagame et le FPR d'avoir commis l'attentat contre l'avion d'Habyarimana se voulaient nombreux et convergents, c'est le témoignage tardif d'Abdul Ruzibiza qui sert de pivot aux accusations du juge Bruguière. Son livre « Rwanda, l'histoire secrète » préfacé par Claudine Vidal, directrice de recherche au CNRS, postfacé par André Guichaoua, professeur de sociologie à la Sorbonne, jouirait donc d'une caution « juridique, scientifique et universitaire » française.¹

Pierre Jamagne nous soumet dans l'article qui suit une analyse critique de quelques points majeurs du livre de Ruzibiza. Il a séjourné à Kigali de décembre 1991 à avril 1994. Il y a vécu la montée vers le génocide. Il était coopérant belge en charge de la cartographie des sols et il a réalisé entre autres la cartographie des sols de la colline de Masaka, et, hasard du calendrier, il avait choisi cette colline pour une randonnée qui devait avoir lieu dimanche suivant le 6 avril. Il s'y est rendu deux fois dans les deux semaines précédant l'attentat contre l'avion présidentiel pour baliser l'itinéraire de la randonnée. Il a fui le Rwanda au début du génocide, le 11 avril.

Dans l'article qui suit, Jamagne, prenant en compte plusieurs écrits et déclarations de Ruzibiza montre qu'un certain nombre de ses affirmations sont invraisemblables, contradictoires ou fausses. En particulier son récit de l'attentat du 6 avril 1994, qui est, selon Claudine Vidal page 26, « le plus précis de ceux qui furent jusqu'à maintenant rendus publiques par les dissidents du FPR » n'est pas crédible, estime Jamagne, et semble sorti tout droit de son imagination. C'est à tel point que Ruzibiza ne dit pas ce qu'il faisait ce soir là du 6 avril 1994 à Masaka et comment il en est reparti. Une rescapée l'ayant entendu parler à la BBC rapporte qu'il ne sait même pas bien prononcer le nom Masaka, lieu d'où seraient partis les missiles qui ont abattu l'avion. Colette Braeckman qui le rencontra en mai 2003 à Kampala, avant qu'il soit entendu par le juge Bruguière, note « qu'il s'embrouillait notamment dans les lieux [du tir des missiles] et dans l'accès au site. »² C'est bien là les symptômes d'un récit fabriqué. Et le juge Bruguière a abondé dans ce sens en ne le faisant pas arrêter.

Le lecteur pourrait déduire qu'hormis les points contestés par Jamagne, le reste des affirmations de l'ouvrage serait exact. Les accusations de Ruzibiza contre le FPR sont tellement nombreuses qu'il n'est pas possible de les examiner une à une. Il ne saurait d'ailleurs être question de réfuter toutes les affirmations sur des exactions de l'APR, l'armée du FPR. Face à la passivité de la MINUAR devant les massacres des Tutsi et des partisans des accords de paix, puis à son quasi-retrait le 21 avril, face à la fuite des militaires français, belges et italiens, l'APR a été la seule force à s'opposer aux génocidaires, soutenus en sous-main par leurs amis français. Les soldats de l'APR n'ont pas arrêté les tueurs en faisant « ami, ami ». Ils leurs ont tiré dessus. Beaucoup de ces tueurs étaient en civils. Associés à ces tueurs, il y avait les pilleurs et même des femmes et des enfants qui détroussaient les cadavres. Rappelons aussi que des miliciens se cachaient dans la brousse et que des actions sur les arrières de l'ennemi ont été pratiquées par les FAR. L'ex-capitaine Barril a été

envoyé pour reconstituer des CRAP³ et l'agenda de Pauline Nyiramasuhuko publié précisément par André Guichaoua nous en donne la preuve en date du 20 juin : « Opération insecticide dans les arrières. »⁴ Dans ce contexte, que le FPR ait rassemblé la population et lui ait fait subir des interrogatoires semble être une conduite prudente. Il est vraisemblable que les troupes du FPR aient fait par endroit des carnages. Ainsi le massacre en commune de Mukingi (Gitarama) le 19 juin dont l'auteur, le major Bigabiro fut jugé,⁵ mais Ruzibiza en parle à peine (p. 303).

Il affirme que sur l'ordre direct de Paul Kagame les massacres de Hutu ont été exécutés systématiquement par l'APR et que les cadavres ont été brûlés. De telles accusations ne trouvent pas d'écho dans les articles de reporters sur le terrain à cette époque en particulier Jean Hélène du Monde, connu pour n'avoir aucune sympathie pour le FPR. Dans son article du 4 mai 1994 : « Fuyant les massacres qui se poursuivent, 250.000 Rwandais ont trouvé refuge en Tanzanie », écrit à Rusumo, il ne se laisse pas abuser comme le HCR et reconnaît que cette fuite des Hutu devant « l'avancée des maquisards » est organisée et qu'ils ne sont pas « en mauvais état ». Il ne parle pas de personnes ligotées jetées dans l'Akagera par les soldats du FPR, ni de 4.000 autres massacrées (Ruzibiza, 30 avril-1er mai, pp. 289-290). Dans son article du 18 juin « D'où viennent les armes au Rwanda ? » il ne met en cause le FPR en zone libérée que pour ces camps où il soumet les gens à des « séances d'éducation qui rappellent, à tort ou à raison, "un certain Cambodge" ». Ce n'est que le 7 septembre dans « Vengeances rwandaises » qu'il parle d'exécutions sommaires, d'enlèvements de massacres, de représailles qui incriminent les « vainqueurs de la guerre civile ». Et encore là, Jean Hélène, après avoir cité des témoignages sur des exactions, a la prudence d'écrire qu'ils « donnent de la crédibilité aux incessantes rumeurs d'exactions et d'enlèvements commis par l'APR. »

Une étude statistique sur 1248 familles rurales de 1992 à 2000 dans les préfectures de Gitarama, Kibuye et Gikongoro a démontrée que la thèse du « double génocide » accusant le FPR d'avoir massacré des Hutu visés en tant que tels, thèse soutenue ici par Ruzibiza et ces deux parrains français était fautive.⁶ Au demeurant, les Français sont assez mal placés pour juger du comportement du FPR dans les les régions qu'il a libérées des tueurs, alors qu'ils n'ont pas mis en cause leurs gouvernants pour l'aide apportée par la France à ces tueurs.

Revenons encore à la personne de Ruzibiza. Qui est-il ? Selon des informations en provenance du Rwanda, il était infirmier dans l'APR.⁷ Début avril 1994, il était à Butaro, commune de l'ex préfecture de Byumba. C'est loin de Kigali. Selon Colette Braeckman, il a été pris en charge par la DGSE lors de l'opération Artemis en juin 2003 et amené en France.⁸

Est-il sincère ? Dans son livre il ne dit pas qu'il a fait de la prison pour détournement d'argent, c'est Claudine Vidal qui l'affirme dans la préface. Soulignons que c'est après avoir été condamné pour des détournements d'argent qu'il quitte le Rwanda et se met à dénoncer le FPR et Kagame. S'il avait été cohérent avec les accusations qu'il porte contre l'APR, n'aurait-il pas dû démissionner de l'APR bien

plus tôt ?

Ruzibiza a-t-il écrit ce livre seul ? Claudine Vidal se pose cette question quand elle reçoit ce livre en version électronique en février 2005. Après s'être rendue auprès de Ruzibiza à Oslo en compagnie d'André Guichaoua elle conclut « Ruzibiza était bien l'unique auteur du document » (p. 15). Mais Vidal ajoute plus loin qu'elle a repris le texte et ajouté des notes (p. 19). Quant à Guichaoua, il nous dit que Ruzibiza a été auditionné par des enquêteurs du TPIR en avril 2002 (p. 453) – ces enquêteurs sont probablement des défenseurs des accusés –, que Bruguière a auditionné Ruzibiza en juillet 2003 (le 3). Guichaoua a des échanges téléphoniques avec Ruzibiza puis va le retrouver en Norvège durant 3 jours à la mi-décembre 2003 (p. 454). Il ne donne pas la date de début de ces échanges téléphoniques mais comme il nous dit connaître la substance de l'audition de Ruzibiza par Bruguière il y a lieu de penser que cette date est antérieure à l'audition de Ruzibiza par le juge. Guichaoua nous fait supposer qu'il travaille à la défense d'officiers des ex-FAR accusés par le TPIR⁹ et qu'il a envoyé au juge Bruguière un dossier écrit par eux sur l'attentat :

Nos trois jours de rencontre [avec Ruzibiza en Norvège à la mi-décembre 2003] consistèrent en un jeu ininterrompu de questions-réponses partagées. J'avais moi-même été auditionné le 15 novembre 2002 dans le cadre de l'enquête du juge Bruguière sur l'attentat du 6 avril 1994. Je lui avais fait parvenir un dossier établi à Kigali par des officiers rwandais pour apporter la preuve de la responsabilité du FPR dans cet attentat. (p. 456)

C'est donc après avoir été instruit par ce dossier que Bruguière interrogera Ruzibiza qui en connaissait sans doute la teneur. Lors de ce voyage en Norvège, Ruzibiza demande l'aide de Guichaoua pour mettre en forme et exploiter sa documentation, donc écrire un livre (p. 457). Le texte publié sur Internet par Ruzibiza en 2004 serait donc coécrit avec Guichaoua. Puis celui-ci dit (p. 459) : « Nous avons travaillé ensemble sur le dossier des attentats commis au Rwanda envers les populations civiles au cours des années 1991-93. Je disposais de mon côté de nombreuses sources et de documents précis et détaillés établissant la responsabilité du FPR.[...] S'il [Ruzibiza] ne connaissait pas le détail des opérations, il connaissait parfaitement ceux qui les coordonnaient et il fut aisé de vérifier l'ensemble. » Guichaoua prend soin de nous dire en conclusion « il s'agit surtout d'un récit et d'un travail personnels », mais il vient de nous retracer « les quelques antécédents de la réalisation de cet ouvrage auxquels j'ai été associé. » (p. 459) Il nous paraît donc clair que ce livre a été coécrit avec Guichaoua, que celui-ci y a apporté non seulement une aide méthodologique mais aussi des témoignages et des documents collectés notamment auprès de militaires rwandais des ex-FAR accusés de génocide et contre qui le soldat Ruzibiza a combattu. Le livre a ensuite été soumis à Claudine Vidal qui l'a encore remanié. Enfin les notes de l'éditeur (NdE), témoignent que Géraldine Faes, proche de Stephen Smith, y a mis la quatrième main. Sans parler du mystérieux mécène qui a exfiltré Ruzibiza d'Ouganda vers Paris, a payé tous les voyages et assure gîte et couvert à ce dernier en Norvège, nous pouvons conclure que ce livre a tout d'une collaboration et pas grand chose à voir avec un écrit personnel ou un « Journal de campa-

gne du lieutenant Abdul Ruzibiza » (p. 16). Nous retenons également que Ruzibiza a été contacté par des conseils des accusés à Arusha avant d'être auditionné par le juge Bruguière et que Guichaoua a remis à ce dernier la version des génocidaires sur l'attentat.

Quand nous voyons Claudine Vidal et André Guichaoua affirmer que c'est Kagame qui est l'auteur de l'attentat du 6 avril sur la base du témoignage « oculaire » de Ruzibiza, alors que nous constatons que ce sont eux et les défenseurs des accusés d'Arusha qui ont contribué à la fabrication de ce témoignage de Ruzibiza, ils font de la manipulation de témoin et ne prouvent rien.

Ces deux-là cautionnent donc la thèse du double génocide de Ruzibiza. Certes Claudine Vidal s'en distancie quelque peu en écrivant page 55 : « Je pense que la mise à mort des Rwandais tutsis et la mise à mort des Rwandais hutus sont des faits comparables mais non semblables. [...] le FPR trouvait son compte à massacrer en masse les Hutus, tout particulièrement dans certaines régions, mais il n'a pas entrepris de tous les éliminer alors que, vis-à-vis des Tutsis, en 1994, l'intention exterminatrice était totale. » Nous apprenons même que le 12 avril est le début du génocide des Hutu (pp. 32, 259). Précisément le 13 avril, au Conseil restreint à l'Elysée, l'amiral Lanxade en réponse à la question de Mitterrand « Les massacres vont s'étendre ? » lui répond « Ils sont déjà considérables. Mais maintenant ce sont les Tutsis qui vont massacrer les Hutus dans Kigali. »¹⁰ Ruzibiza aurait-il lu ce compte-rendu du Conseil restreint du 13 avril ? Une cinquième main à chercher au coeur de la grande muette a-t-elle aussi contribué à ce livre ? La Convention de 1948 contre le génocide n'est citée dans le livre que pour attester que les massacres de Hutus sont un génocide. Claudine Vidal et André Guichaoua, dont d'autres travaux sur le génocide sont à prendre en considération, font plus qu'un dérapage dans ce livre.

Jacques Morel

Notes

- 1 Abdul Joshua Ruzibiza, *Rwanda, l'histoire secrète*, Editions du Panama, octobre 2005.
- 2 CEC, *L'horreur qui nous prend au visage*, p. 349.
- 3 CRAP : Commandos de recherche et d'action en profondeur formés par les Français au sein du bataillon para-commando de Kanombe.
- 4 A. Guichaoua *Rwanda 1994 - Les politiques du génocide à Butare*, p. 418.
- 5 HRW précise que le major Bigabiro n'a pas été jugé pour ce massacre précis mais pour un autre. Cf. *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, pp. 824, 851.
- 6 Philip Verwind, *Testing the Double-Genocide Thesis for Central and Southern Rwanda*, *Journal of conflict resolution*, Vol 47, 4, August 2003, 423-442.
- 7 Qu'un infirmier soit recruté dans une équipe de tireurs de missiles, c'est plutôt étonnant, s'interrogeait Colette Braeckman devant la CEC. Cf. CEC, *ibidem*.
- 8 CEC, *ibidem*.
- 9 Guichaoua écrit : « En outre, depuis quelques mois [en 2003 semble-t-il], je travaillais étroitement avec de nombreux officiers des ex-FAR pour la préparation des dossiers du TPIR. » (p. 456).
- 10 Compte rendu du Conseil restreint du 13 avril 1994, version état-major particulier.

1. RÉSUMÉ.

« *Rwanda. L'histoire secrète* » de Abdul Joshua Ruzibiza est une attaque en règle envers le FPR et plus précisément envers le général Paul Kagame à qui il attribue l'attentat contre le Président Habyarimana ainsi que de nombreux massacres. Massacres dont il aurait été le témoin ou qui lui auraient été rapportés par d'autres témoins issus du FPR. Les événements sont décrits avec une précision déconcertante (faits, dates, exécutants, donneurs d'ordre). Cependant la confrontation des faits décrits par Ruzibiza avec des éléments connus et d'autres témoignages de l'auteur me conduit à penser qu'il s'agit d'une tentative de falsification de l'histoire du Rwanda de 1990 à 1994. C'est cette analyse que je vous présente ci-dessous.

2. QUI EST RUZIBIZA ?

Abdul Joshua Ruzibiza est un ex-militaire du FPR qui a fait défection en 2001 et s'est réfugié en Norvège. Il est aussi le témoin principal sur lequel se basent le juge Bruguière et certains auteurs comme Pierre Péan pour accuser le FPR d'avoir abattu l'avion du Président Habyarimana.

3. CHRONOLOGIE SUCCINCTE.

1990 : Ruzibiza rejoint l'armée du Front patriotique rwandais (FPR) (*Rwanda. L'histoire secrète*, p.9).

2 mai 1997 : Ruzibiza est incarcéré par la justice militaire rwandaise (*Rwanda. L'histoire secrète*, p.48).

5 juin 1999 : il quitte la prison (*Rwanda. L'histoire secrète*, p.48).

3 février 2001 : il fuit le Rwanda (*Rwanda. L'histoire secrète*, p.49).

Mai 2003 : il rencontre C. Braeckmann à Kampala et lui propose de collaborer pour la rédaction d'un livre (*Commission d'enquête citoyenne*, 2004).

Juin 2003 : C. Braeckmann repasse à Kampala au moment de l'opération Artémis et apprend que les militaires français avaient embarqué Ruzibiza à Paris (*Commission d'enquête citoyenne*, 2004).

3 juillet 2003 : il est entendu par le juge Bruguière (*Ordonnance JLB* p.23).

14 mars 2004 : publication de son témoignage sur internet.

Octobre 2005 : publication de son livre « *Rwanda. L'histoire secrète* » aux Editions du Panama.

9 et 10 mars 2006 : il témoigne au TPIR à la demande de la défense dans le Procès Bagosora et al.

4. CONCERNANT L'ATTENTAT.

LE SITE DU TIR QUI A DONNÉ LE SIGNAL DE DÉPART DU GÉNOCIDE EST ÉTONNANMENT PEU DOCUMENTÉ ET DÉCRIT.

Les passages relevés les plus précis concernant la description du site du tir sont repris ci-dessous :

« Je suis témoin direct pour ce qui s'est passé lors du lancement des roquettes SA-16, car j'étais sur place. Pour le reste, c'est-à-dire la planification, le transport des missiles de Mulindi (quartier général de l'APR) à Kigali (au bâtiment du CND) et du CND à Masaka (site de l'attentat), je m'appuie sur des témoignages que les autres m'ont donnés ou également sur des conversations personnelles entre moi et les gens qui ont directement ou indirectement participé à l'une des étapes constituant l'opération dans son ensemble. » (Rwanda. L'histoire secrète p. 237).

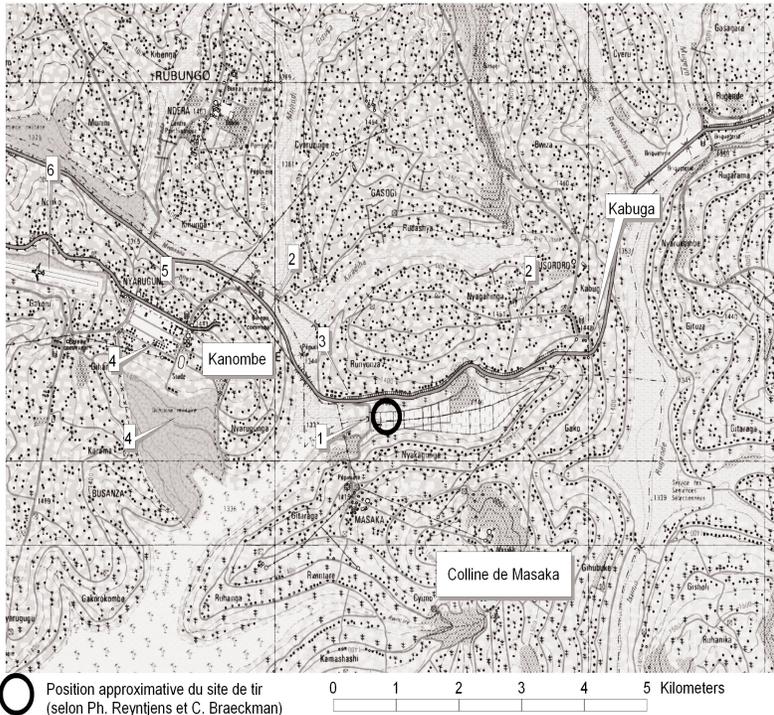
« L'avion du président Juvénal Habyarimana ne pouvait donc être abattu qu'en phase d'atterrissage à l'aéroport de Kanombe. La colline de Masaka, non loin de l'aéroport, a été choisie comme offrant le meilleur emplacement de tir. » (Rwanda. L'histoire secrète p. 245).

« Le sous-lieutenant Frank Nziza, qui a abattu l'avion, s'est rendu à cet endroit deux fois : une fois le jour, une autre fois la nuit pour le repérage et la reconnaissance de l'endroit du lieu du tir. » (Rwanda. L'histoire secrète p. 246).

« Le jour de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, la camionnette Toyota 2200, conduite par le sergent Didier Mazimpaka avait déposé les deux missiles à Masaka sur le lieu du tir. » (Rwanda. L'histoire secrète p. 248).

Discussion. Ruzibiza est présenté en préface de son livre comme un agent chargé de reconnaissance spécialisé en topographie et cartographie (p.28). Il dit avoir eu accès aux cartes topographiques du Rwanda (p.82)¹, avoir été présent sur les lieux de l'attentat (p.237) mais curieusement, en contradiction avec son affirmation selon laquelle il donne des indications précises sur les endroits où ont été commis des forfaits, il ne fournit aucun plan, aucune carte, aucune description précise de l'endroit d'où ont été tirés les missiles, c'est-à-dire de l'évènement qui donnait le signal de départ du génocide. Il nous apprend seulement qu'ils ont été tirés de la colline de Masaka. Pour avoir des précisions sur le lieu du tir, il faut s'en référer aux écrits de Philippe Reyntjens et de Colette Braeckman. Et à en croire ces auteurs, les missiles n'ont pas été tirés de la colline de Masaka comme le dit Ruzibiza, mais du bas-fond longeant le nord de la colline, à proximité de la piste qui relie la route Kigali-Kibungo à la localité de Masaka [voir images 2 et 3]. Comme il prétend

avoir été présent sur place, il aurait dû être l'auteur le plus précis concernant le lieu exact d'où les missiles ont été tirés.



Légende : 1 : piste de Masaka ; 2 : route Kigali-Kibungo ; 3 : position approximative du barrage des FAR ; 4 : camp militaire de Kanombe ; 5 : résidence Habyarimana ; 6 : piste de l'aéroport

Image 2. Extrait de la carte topographique du Rwanda 1/50.000 : vue globale des lieux de l'attentat.



Légende : 1 : piste de Masaka ; 2 : route Kigali-Kibungo ; 3 : position approximative du barrage des FAR ; 4 : colline de Kanombe.

Image 3. Bas-fond au pied de la colline de Masaka d'où auraient été tirés les missiles selon C. Braeckman et Ph. Reyntjens.

[Photo P. Jamagne, mai 2007]

INCROYABLE! EN ATTENDANT L'AVION PRÉSIDENTIEL, LE VÉHICULE QUI A TRANSPORTÉ LES MISSILES PASSE ET REPASSE PAR LE POINT DE CONTRÔLE DES FAR².

Extrait de « Rwanda. L'histoire secrète » (p.248) :

« Le jour de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, la camionnette Toyota 2200, conduite par le sergent Didier Mazimpaka, avait déposé les deux missiles à Masaka sur le lieu du tir. Le véhicule a aussi fait plusieurs fois le tour du rond-point, ensuite il est sorti vers Remera. En attendant l'arrivée imminente de l'avion présidentiel, ledit véhicule effectuait des va-et-vient entre Kabuga-Nyagasumbu et la localité connue sous le nom de 15^e (km). »

Discussion. Ce que l'auteur appelle la localité « 15^e (km) » est en fait un lieu-dit qui s'appelle « Km 15 ». Il est situé à la jonction de la route Kigali-Kibungo et de la piste menant à Ndera (*image 4*). Ruzibiza oublie qu'un barrage permanent des FAR était établi entre « Km 15 » et les localités de Kabuga et Nyagasumbu, soit à hauteur de la jonction entre la route Kigali-Kibungo et la piste de Masaka⁴. Il était insensé pour le véhicule Toyota de passer et repasser par ce barrage, que ce soit avec ou sans missiles. Pourquoi le chauffeur aurait-il pris le risque de passer plusieurs fois au barrage des FAR? A fortiori s'il transportait les missiles.

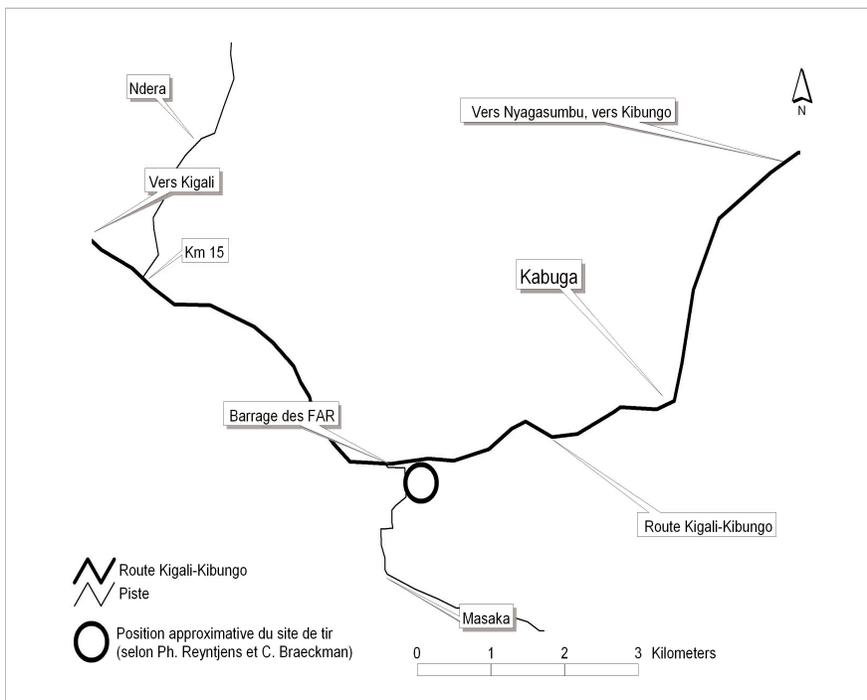


Image 4. Extrait de la carte topographique du Rwanda 1/50.000 : situation du lieu-dit « Km 15 », de Kabuga et du barrage FAR.

LES MISSILES ARRIVENT SUR PLACE SEULEMENT UNE VINGTAINE DE MINUTES AVANT LE TIR !

Dans « *Rwanda. L'histoire secrète* », l'heure d'arrivée des missiles n'est pas précisée. Par contre de ses dépositions au TPIR des 9 et 10 mars 2006⁵, on apprend que les missiles et les tireurs sont arrivés à Masaka vers 20h05 et tirés 17 à 18 minutes plus tard.

Discussion. Il est peu crédible que pour une opération aussi importante, les missiles et tireurs soient arrivés si peu de temps avant le tir. D'autant plus que le retour de l'avion aurait été retardé de plusieurs heures (C. Braeckman, 1994, p.174). Selon l'ordonnance du juge Bruguière (p.50), il ressort de l'exploitation des bandes magnétiques de la tour de contrôle de l'aéroport de Kigali que l'arrivée de l'avion présidentiel était initialement prévue à 17 heures.

LE NOMBRE D'IMPACTS VARIE EN FONCTION DES DÉCLARATIONS DE L'AUTEUR.

Il déclare au juge Bruguière que l'avion a été touché une seule fois (p.24 de l'ordonnance), tandis que dans son livre et dans sa déposition au TPIR du 9 mars 2006, il affirme que l'avion a été atteint deux fois. Comment expliquer que lui, proche témoin de la destruction de l'avion puisse varier à ce point dans ses déclarations? Etait-il vraiment sur place?

RUZIBIZA NE DONNE AUCUNE INFORMATION SUR SON REPLI, NI SUR CELUI DES TIREURS DE MISSILES APRÈS L'ATTENTAT. MAIS OÙ EST DONC PASSÉE LA TOYOTA BLANCHE QUI A TRANSPORTÉ LES MISSILES ?

L'auteur ne donne que peu de précisions sur sa propre retraite et sur celle de l'équipe des tireurs (P.252)⁶. Aucune précision sur le devenir de la Toyota blanche qui a transporté les missiles. Difficile d'imaginer que, une fois l'avion abattu, le véhicule remonte la piste de Masaka pour rejoindre la route Kigali-Kibungu là où se trouve le barrage des FAR. Les militaires du barrage FAR étaient aux premières loges pour observer le tir des missiles distant d'à peine 500 m à vol d'oiseau. Ils auraient intercepté la Toyota et ses occupants FPR. Aucune arrestation d'agents du FPR n'a été signalée après l'attentat. Si la Toyota blanche avait été abandonnée à proximité du lieu du tir ou même ailleurs, elle aurait été trouvée et aurait pu servir d'élément à charge contre le FPR puisque, selon l'auteur, ce véhicule était affecté au CND où était cantonné le FPR. Cela n'a pas été le cas. Difficile aussi d'imaginer que le véhicule ait pu fuir via Masaka ou Kabuga, où la population et les milices devaient être en alerte. Une dizaine de jours avant l'attentat, j'ai rencontré un groupe de miliciens CDR à Masaka.

L'ordonnance du juge Bruguière n'est guère plus précise mais on y trouve quelques rares indications dans les lignes consacrées à Emmanuel Ruzigana⁶ soi-disant aussi présent à Masaka (p.25): « *Qu'il devait par ailleurs entendre sur son poste émetteur-récepteur le Lieutenant Kayonga annoncer à Franck Nziza que l'avion qui allait arriver était bien celui du Président*

Habyarimana et qu'il devait « faire le travail », ajoutant qu'après l'attentat, il avait récupéré les membres de son groupe et rejoint le CND. » Ce passage nous apprend qu'un commando a rejoint le CND mais on ne sait pas si c'est avec ou sans véhicule. Si c'est avec le véhicule, comment a-t-il pu après l'attentat traverser le barrage FAR à la jonction piste de Masaka-route Kigali-Kibungo ainsi que les autres barrages en direction du CND? Si le véhicule a été abandonné, comment expliquer qu'il n'ait pas été récupéré par les FAR et produit comme indice matériel?

Dans le témoignage de A.Ruzibiza daté du 14-03-2004 et accessible sur internet, on apprend que les tireurs sont rentrés au CND après l'attentat et ce, dans la Toyota qui a transporté les missiles⁷. La question reste posée : comment un véhicule connu pour être en poste au cantonnement du FPR au CND, sous la surveillance de la Garde présidentielle⁸ a-t-il pu après l'attentat, traverser le barrage à la sortie de la piste de Masaka et les autres barrages vers le CND alors que les FAR et milices sont en alerte?

L'AUTEUR DÉCLARE AU TPIR NE PAS CONNAÎTRE LE VÉHICULE QUI A TRANSPORTÉ LES MISSILES.

Extrait de sa déposition au TPIR du 10 mars 2006 au procès Bagosora :A la question du procureur portant sur le transport des missiles :

« Quand est-ce qu'ils sont... ils ont été emmenés à Masaka? », il répond : « Le véhicule qui les a transportés du CND à Masaka ne m'est pas connu, mais je pourrais peut-être faire une approximation en considérant le temps qu'il faut pour couvrir la distance entre le CND et Masaka. Mais ces missiles sont arrivés à Masaka à 8 h5 minutes environ, et c'était le soir. C'est donc 20 h 5. »

Discussion. Selon le scénario décrit par Ruzibiza (*Rwanda. L'histoire secrète*, p.247), le véhicule qui a transporté les missiles à Masaka était une camionnette Toyota 2200 blanche qui faisait partie d'un ensemble de véhicules affectés au CND. Elle servait à la collecte des poubelles du FPR et ses plaques d'immatriculation étaient régulièrement changées, nous dit-il. Comment expliquer que Ruzibiza puisse déclarer au TPIR ne pas connaître cette camionnette Toyota 2200 qu'il implique dans le transport des missiles vers Masaka ? Comment expliquer qu'il ne connaisse pas le véhicule affecté à la collecte des poubelles au CND si lui-même est basé au CND⁹ (préface p.28) ? L'explication la plus probable est qu'il a inventé le scénario du transport des missiles et qu'il n'a jamais été au CND.

L'AUTEUR CHANGE DE VERSION ET SE CONTREDIT CONCERNANT SON RÔLE DANS L'ATTENTAT.

Dans « *Rwanda. L'histoire secrète* » p. 237, il dit être témoin direct et être présent sur place¹⁰. En postface de son livre, il est présenté comme un membre du Network commando, le commando qui, selon l'enquête du juge Bruguière, a abattu l'avion du président Habyarimana. Dans un chapitre intitulé « *La reconnaissance du lieu de tir des missiles* », il dit en parlant de Masaka (pp.245 et 246): « *on utilisait des motos pour pouvoir s'y rendre et en revenir.* » Nous pouvons donc en déduire que selon son livre, il faisait bien partie de l'équipe chargée de la préparation de l'attentat.

Selon l'ordonnance du juge Bruguière (p. 23), Abdul Ruzibiza faisait partie du « *network commando* » dont la mission était de procéder à des enlèvements, des attentats et des assassinats de personnalité politiques en désaccord avec le FPR ainsi qu'à des repérages et des infiltrations pour la reprise des combats. Que concernant l'attentat du 6 avril, Ruzibiza fait partie en février 1994 d'une unité dont la mission était la reconnaissance du secteur Masaka-Kanombe.

Dans un entretien avec le journaliste de *Libération*, C. Ayad, Ruzibiza change de version (*Libération* du 28 novembre 2006) : il dément faire partie de l'équipe chargée de l'attentat. Il ajoute : « *Nous savions seulement que nous étions en train de préparer l'assaut final sur Kigali. J'étais chargé d'observer les mouvements des troupes de l'adversaire et de faire des rapports quotidiens. C'est comme ça que j'ai été amené à voir les gens qui ont commis l'attentat, et ce sont ces noms que j'ai donnés au juge.* »

Discussion. Si le scénario de l'attentat et de ses préparatifs tel que décrit « *Rwanda. L'histoire secrète* » est crédible, pourquoi le juge Bruguière n'a-t-il pas incarcéré Ruzibiza et ce, d'autant plus que dans l'ordonnance sa participation à une mission de reconnaissance concernant l'attentat du six avril est confirmée?

LA FAMILLE DE RUZIBIZA N'A PAS FUI LE RWANDA ET A ÉTÉ EXTERMINÉE.

Comme beaucoup d'autres familles tutsies, la famille de l'auteur a été exterminée pendant le génocide (pp. 9 et 74). Ces faits discréditent ses affirmations au journal *Libération*¹¹ comme quoi, tous au FPR étaient au courant que le président Habyarimana devait être tué. En effet, si les soldats du FPR avaient été au courant, les Tutsis de l'intérieur auraient été avertis et auraient été nombreux à quitter le Rwanda pour éviter les représailles.

Ruzibiza déclare au juge Bruguière avoir été mis au courant du projet d'attentat contre l'avion présidentiel à la fin mars 1994 (p.23) et au journaliste Ayad, il dit avoir été conscient à l'époque des conséquences pour les Tutsis (voir note de bas de page). Si il était au courant du projet d'attentat et si son souci était d'épargner la vie des Tutsis, pourquoi n'a-t-il pas fait fuir ses proches ou n'a-t-il pas dénoncé le projet d'attentat? Il est difficile d'imaginer que Ruzibiza, au courant des intentions du FPR et conscient des conséquences qui suivraient, n'ait pas au minimum prévenu sa famille du danger qui la menaçait.

CONFRONTÉES, LES DÉCLARATIONS DE HOURIGAN À LA BBC ET LES AFFIRMATIONS DE RUZIBIZA CONDUISENT À L'ABSURDE.

Michael Hourigan est un ex-enquêteur australien du TPIR qui, le 1^{er} août 1997, rapporte avoir été en contact avec trois informateurs qui se disent membres du commando FPR qui a abattu l'avion présidentiel sur ordre de Paul Kagame. Il affirme avoir dû arrêter ses investigations sur l'attentat contre l'avion présidentiel. Le 9 février 2007, il a été interrogé par Mark Doyle de la BBC (voir ci-dessous).

Extrait du site de la BBC, un interview de Michael Hourigan par Mark Doyle :

Mr Hourigan told the BBC from his home in Australia that senior UN officials instructed him to stop his enquiries.

"None of it makes sense," he said.

"That all of a sudden when we get the breakthrough and we start to actually get people coming forward saying: 'We were involved in the crash, you know, I fired a rocket which took the president's aircraft down' - when we're getting those people with that sort of quality information coming forwards and then we shut it down».

"I mean it didn't make sense to me then and it doesn't make sense to me now».

Extrait de « Rwanda. L'histoire secrète » (p. 251) :

« Vers 20h25, l'avion a été abattu par deux tireurs. Le premier tireur, le caporal Eric Hakizimana, a touché l'avion sur l'aile droite sans pouvoir le descendre. Le deuxième tireur, le sous-lieutenant Frank Nziza, a lancé le second missile 3 ou 5 secondes après et a abattu définitivement l'avion. »

Discussion. Si on admet pour vraies les déclarations de Hourigan et de Ruzibiza à l'instar du juge Bruguière, et si on les combine, on en déduit que l'informateur de Hourigan qui affirme avoir tiré est soit le caporal Eric Hakizimana, soit le sous-lieutenant Frank Nziza. Or, selon l'ordonnance du juge Bruguière, Eric Hakizimana et Frank Nziza seraient toujours en poste dans l'APR. Si l'un de ces deux derniers est un des informateurs de Hourigan et donc accusateur et dénonciateur de Paul Kagame comment expliquer qu'il

soit toujours actif dans l'APR ? N'aurait-il pas dû fuir depuis longtemps ? N'est-ce pas là une démonstration par l'absurde que les informations de Hourigan et de Ruzibiza sont peu compatibles et qu'au moins un des deux scénarii est une invention ? Et donc que certains sont prêts à inventer à tout prix un scénario pour impliquer le FPR dans l'attentat.

LA DATE DE SA MISE AU COURANT DE L'ATTENTAT VARIE AU COURS DU TEMPS.

Dans « *Rwanda. L'histoire secrète* », il ne précise pas cette date mais il la mentionne au cours de ses dépositions devant la justice et lors d'un entretien avec le journal *Libération*. Ci-dessous un tableau comparatif reprenant ses différentes déclarations à ce sujet.

Ordonnance Juge Bruguière (déposition du 3 juillet 2003).	Tribunal Pénal International pour le Rwanda (déposition du 9 mars 2006).	Entretien avec le journaliste C. Ayad de <i>Libération</i> (28 novembre 2006).
A la fin du mois de mars 1994 , Il a été informé par le Sergent Aloys Ruyenzi de l'ordre d'abattre l'avion du président Habyarimana (p.23).	« <i>En fait, puisque le Président Habyarimana était notre ennemi, il était évident que nous devions le tuer. Et pour ce qui est du jour exact, je l'ai appris deux jours avant et je pense que c'était le 3</i> » (p.23).	« <i>Personnellement, j'ai été informé d'un projet d'attentat contre l'avion présidentiel le 5 avril</i> ».

Discussion. La date de sa mise au courant du projet d'attentat contre l'avion présidentiel varie au cours du temps (de fin mars au 5 avril en passant par le 3 avril). Ceci est étonnant parce que tout au long de son livre l'auteur date les événements au jour près, ce que l'auteur de la préface, Claudine Vidal, justifie par l'utilisation de la méthode mnémotechnique et la pratique d'exercices de mémoire. Alors comment peut-il varier à ce point pour un événement aussi important que la mise au courant du projet d'attentat sur l'avion présidentiel? La méthode mnémotechnique et sa mémoire ne fonctionneraient-elles plus comme précédemment?

5. CONCERNANT LES MASSACRES OU ASSASSINATS ATTRIBUÉS AU FPR.

DES MASSACRES TRÈS DOCUMENTÉS.

Ruzibiza décrit sur des dizaines et des dizaines de pages une série de massacres et d'assassinats perpétrés, selon lui, par le FPR avant, pendant et après le génocide. Ils sont souvent décrits avec beaucoup de précision : les dates, les faits, le nom des exécutants et souvent des donneurs d'ordre. Il dit soit avoir été témoin, soit avoir recueilli ces informations auprès d'autres militaires du FPR. Ce qui surprend dans ce récit, c'est que l'auteur n'a que des certitudes sur les faits, les auteurs et les donneurs d'ordre de ces massacres. Jamais aucune hésitation, c'est le FPR! A titre d'exemple, l'assassinat du ministre Gatabazi est attribué à des membres du FPR. Il ne débat même pas des autres pistes évoquées. En effet, selon d'autres enquêtes, de sérieux soupçons pesaient sur la mouvance présidentielle [voir plus loin]. Ce qui étonne également, c'est la grande certitude et précision dans les dates des événements. Beaucoup sont rapportés au jour près. Ainsi pour le mois de mai, il rapporte des faits aux dates suivantes : 1/5/94, 2/5/94, 3/5/94, 4/5/94, 5 au 10/5/94, 11/5/94, 12/5/94, 12 au 16/5/94, 17/5/94, 18/5/94, 19/5/94, 20/5/94, 21/5/94, 23/5/94, 24 au 26/5/94, 27/5/94. Il réfère au 10 avril le début des massacres de Tutsis par des Hutus dans les communes de Satintsi, Ndusu, Kivu, Gikomero, Mugambazi, Shyorongi, Kayonza et Rusumo. Le 12 avril, c'est au tour des communes de Mutura, Gatonde et Gishoma. Comment peut-il connaître au jour près le début des massacres dans ces communes aux quatre coins du pays ?

Personnellement, je vivais au Rwanda en 1994, et si je me souviens des dates des 6 avril et 11 avril (jour de mon évacuation du Rwanda), je suis incapable de me souvenir au jour près des événements qui ont marqué le Rwanda jusqu'en avril 1994. A titre d'exemple, je suis intervenu avec les casques bleus pour extraire une famille tutsie attaquée par les milices suite à la mort de Bucyana, un des leaders de la CDR. Si je me souviens que c'était en février, je suis incapable de situer au jour près cet événement qui m'a pourtant marqué à vie.

UN MASSACRE À BASE TRÈS PEU CRÉDIBLE.

Extrait de « Rwanda. L'histoire secrète » (p.190) :

« 8/2/1993. Préfecture de Byumba.

Auparavant, l'unité Alpha mobile, s'en est pris aux véhicules qui transportaient des populations civiles de la sous-préfecture de Kirambo fuyant les combats. Des coups de feu avaient commencé à crépiter dans la nuit du 7 au 8 février. Beaucoup de gens avaient suivi attentivement

.....L'unité Alpha mobile qui les a surpris à cet endroit en a massacré 400 en un rien de temps. La plupart des cadavres ont été jetés à a rivière Base, tandis que les autres gisaient sur la place du marché de Base. Parmi les plus hauts responsables présents sur place, je citerai JO1 Gakwavu, SO Ngumbayingwe, JO1 Mwesigye et JO2 Tumusime (1) »

(1). « Je suis témoin oculaire de cette attaque à Base. »

Discussion. Base est un petit centre de commerce situé à une cinquantaine de kilomètres sur la route Kigali - Ruhengeri au confluent des rivières Base et Bahimba. La rivière Base se déverse dans la rivière Nyabarongo [voir image 5]. Si des cadavres y avaient été jetés à partir de la localité de Base, ils auraient atteint la Nyabarongo et dérivé sur cette dernière en direction de Kigali. Si des corps ont dérivé sur la Nyabarongo, pourquoi les médias rwandais et internationaux de l'époque ne l'ont-ils pas rapporté comme lorsque des cadavres étaient charriés par la même rivière suite aux massacres au Burundi en 1993 ? Dans l'hypothèse où les cadavres auraient été éventrés (ce dont il ne parle pas) et auraient coulé au fond de la rivière, il est impensable qu'un massacre de 400 personnes soit passé inaperçu. D'autre part la rivière Base est peu profonde à cet endroit et éventrer les cadavres n'aurait servi à rien. Ces massacres de Base semblent être une invention de Ruzibiza. Mes convictions sont renforcées par son témoignage daté du 14-03-2004 et accessible sur internet. En effet en page 15, il évoque le massacre de Base¹² mais il ne parle que de cadavres incinérés ou enterrés alors que selon « Rwanda. L'histoire secrète », la plupart des cadavres ont été jetés à la rivière.

Il est difficile de croire qu'une telle divergence résulte d'une défaillance de la mémoire alors qu'il dit avoir été témoin oculaire. Elle est plutôt la confirmation que l'auteur a inventé cet évènement.

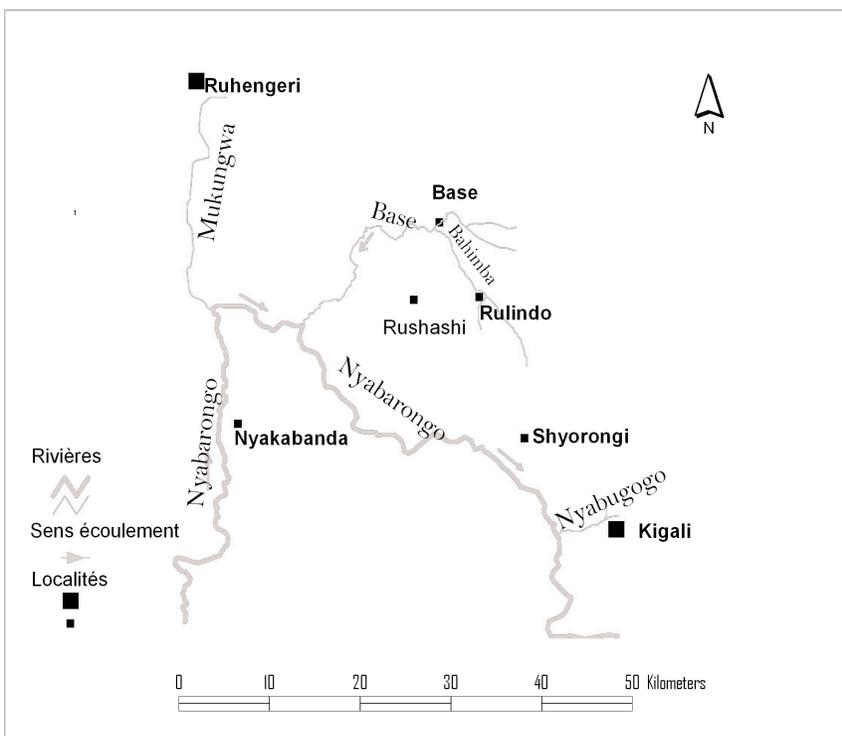


Image 5. Localisation de la localité de Base / La rivière Base se déverse dans la Nyabarongo

RUZIBIZA ATTRIBUE AU FPR L'ASSASSINAT DE FELICIEN GATABAZI, MINISTRE PSD, LE 21 FÉVRIER 1994.

Extrait de « Rwanda. L'histoire secrète » (p. 224) :

« Le ministre Felicien Gatabazi a été assassiné par des membres de l'APR qui s'étaient dissimulés parmi les Interahawme. Son meurtrier, le lieutenant Godfrey Ntukayajemo, alias Kiyago logeait chez Gatete Polycarpe actuellement sénateur au parlement rwandais à Cyicukiro ».

Discussion. Le Rwanda était à l'époque découpé en préfectures, communes, secteurs et cellules. La cellule était à son tour découpée en nyumbakumis, groupements d'une dizaine de maisons avec un responsable à sa tête. Ce responsable avait pour mission de surveiller les entrées et sortie de population afin d'éviter entre autres les infiltrations du FPR. En outre, à l'époque, les quartiers de Kigali étaient étroitement surveillés par les milices locales Interahamwe et/ou CDR. Gatete Polycarpe, homme d'affaires Tutsi de Kicukiro avait été désigné plusieurs fois avant l'assassinat de Gatabazi par la sinistre radio RTLM comme étant un financier du FPR. Il serait étonnant

qu'un officier du FPR ait choisi de séjourner au nez et à la barbe des milices et du responsable du nyumbakumi chez un individu ciblé par la RTLM. D'autre part, les milices Interahamwe étaient constituées de miliciens qui se connaissaient et il serait étonnant que des inconnus armés aient pu se dissimuler en leur sein. En outre, le ministre Gatabazi était en faveur de l'application des accords de paix d'Arusha qu'Habyarimana s'ingéniait à retarder. Kigali où il a été assassiné n'était pas vraiment en zone FPR mais en pleine zone des FAR et des extrémistes hutus. Des listes de personnes à abattre y circulaient. Quel intérêt aurait eu le FPR à abattre un ministre qui était pour son intégration dans le futur gouvernement rwandais? Par contre, plusieurs documents ou témoignages sont accablants pour la mouvance présidentielle:

- Le ministre belge des Affaires étrangères, Willy Claes, rappelle dans l'émission « *Dossier noir* » d'avril 2004 de la RTBF qu'il a fait un exposé un dimanche après midi¹³ dans le jardin de l'ambassade de Belgique à Kigali, pour inciter une fois de plus Habyarimana à accélérer l'application des accords d'Arusha. Un exposé qu'il qualifie de brutal, où il dit que cela ne peut pas continuer comme cela. Claes rapporte qu'un ministre, Félicien Gatabazi, prend la parole, lui donne raison, affirme qu'il faut changer de cap, qu'il faut faire un gouvernement de coalition avec Hutu et Tutsi et qu'il faut respecter les règles du jeu. Et Claes d'ajouter : « *Cela a très mal tourné. Le lendemain, j'ai appris que cet homme courageux avait été tué* ». L'émission nous apprend aussi qu'en mars, l'ambassadeur de Belgique Johan Swinnen signale dans ses rapports que des listes de personnalités à assassiner circulent (à Kigali).

- Le général Dallaire, chef militaire de la MINUAR, relate la soirée du 20 février à la résidence de l'ambassadeur de Belgique à la p. 247 de son livre « *J'ai serré la main du diable* ». Selon Dallaire, à cette occasion, Gatabazi a accusé le MRND de manipuler le processus politique et d'être la cause de l'impasse. Il ajoute que Gatabazi avait déjà accusé publiquement la Garde présidentielle de procéder à l'entraînement de milices à la caserne de Kanombe et avait reçu des menaces de mort. Et le Général d'ajouter qu'il avait senti une haine incroyable de la part des extrémistes du MRND envers lui et Gatabazi. Il avait compris que Gatabazi venait de signer sa condamnation à mort.

- Les annexes du rapport de la *Commission d'enquête parlementaire du Sénat de Belgique* concernant les événements du Rwanda (1997) font état de télex émis par l'ambassade de Belgique où l'entourage du président Habyarimana est mis en cause¹⁴ et aussi d'une lettre du 3 décembre 1993 transmise par des officiers des FAR au général Dallaire, lettre qui fait état d'un plan machiavélique conçu par le président Habyarimana pour massacrer des Tutsi et éliminer certaines hautes autorités dont Monsieur Gatabazi¹⁵.

En outre, selon Reyntjens (1996, p.61), les investigations de la police de la MINUAR incriminaient plutôt la Garde présidentielle.

RUZIBIZA ACCUSE DES TUTSIS RÉFUGIÉS AU CND OU AU STADE AMAHORO EN AVRIL 1994 DE DÉSIGNER DES HUTUS À ÉLIMINER.

Extrait de « *Rwanda. L'histoire secrète* » (pp.262 et 263) :

« C'est le capitaine Charles Karamba, le capitaine Jean Damascène Sekamana, le sergent Deus Kagiraneza et les autres agents de renseignement qui ont établi des listes de Hutus à tuer sous le prétexte qu'ils étaient des Hutus instruits ou avaient des familles influentes. La tâche était facile parce qu'ils prenaient des renseignements auprès des familles tutsies réfugiées au CND ou au stade Amahoro à Remera. Parmi ces civils, on peut citer Gatete Polycarpe... »

Discussion. Ses charges envers Gatete Polycarpe qu'il accuse de désigner en date du 13 avril 1994 des Hutus à éliminer depuis le stade Amahoro ou le CND s'avèrent aussi être plus que sujettes à caution. En effet, Gatete Polycarpe affirme avoir été à Cyangugu le 13 avril et cette présence est confirmée par les déclarations d'un témoin qui était présent à Cyangugu à cette époque.¹⁶

LES PATIENTS DU CENTRE PSYCHIATRIQUE DE NDERA ONT-ILS ÉTÉ TUÉS DEUX FOIS?

Extrait de « *Rwanda. L'histoire secrète* » (pp.298 et 299):

« 23/5/1994.Ceux qui sont passés par Ndera ont subi le même sort : le colonel Bagire a ordonné leur exécution y compris celle des fous du centre psychiatrique de Ndera. »

Discussion. Lorsque les militaires belges de l'opération Silver Back se sont rendus à Ndera pour évacuer des ressortissants belges, les rwandais qui se trouvaient au Centre Psychiatrique ont supplié les premiers de les emmener avec eux. En effet, le Centre psychiatrique était pris sous le feu des FAR depuis plusieurs jours et des bandes armées hutues étaient prêtes à passer à l'assaut¹⁷. Après le départ des Belges, ils ont effectivement été massacrés par ces bandes armées. Les fous dont parle Ruzibiza ont vraisemblablement été tués à cette occasion. Els de Temmerman, journaliste belge au Rwanda pendant le génocide confirme : elle a rencontré des survivants du Centre psychiatrique et ceux-ci lui ont raconté comment les patients ont été massacrés par les Interahamwe¹⁸. Ce témoignage est renforcé par celui de Valérie Bemeriki, journaliste à la RTLTM durant le génocide, qui rapporte que les fous du Centre psychiatrique ont été éliminés à la demande de Stanislas Mbonampeka, un extrémiste Hutu.¹⁹

6. RUZIBIZA EST AVARE DE PRÉCISIONS SUR SES FAITS ET GESTES.

Ce qui étonne lorsqu'on parcourt son livre, c'est la précision avec laquelle il décrit des événements dont il n'est pas l'auteur (dates, faits, nom des exécutants et souvent des donneurs d'ordre) mais il est avare de précision

sur ses propres activités et déplacements. Ainsi, je n'ai trouvé dans son récit aucune indication concernant l'endroit où il rentrait après ses missions d'infiltration pour la période du 1 janvier au 6 avril 1994. La seule indication, je l'ai trouvée dans la préface à la page 28. C'est Claudine Vidal qui nous apprend qu'après l'attentat contre le Président, il regagna de nuit le CND (cantonnement du FPR). De nombreuses questions se posent. Comment est-il rentré au CND après l'attentat ? A pied, en moto, en vélo, en stop ? Par quel chemin ? Comment a-t-il pu éviter les barrages alors que Kigali est sous la coupe des FAR et des milices en alerte ? Pourquoi n'a-t-il pas rendu compte de ses activités et déplacements au jour près ?

7. DES ACCUSATIONS TARDIVES.

Ruzibiza a vécu au sein du FPR jusqu'en 2001 alors que l'attentat sur l'avion présidentiel et de nombreux massacres qu'il attribue au FPR sont antérieurs à 1995. Il souligne dans son livre que la priorité du FPR lors de sa guerre contre les FAR était la prise du pouvoir et non de sauver les Tutsi. Ruzibiza a perdu toute sa famille dans le génocide. Alors pourquoi a-t-il attendu près de six ans pour quitter le FPR et témoigner. Son emprisonnement l'aurait-il plus révolté que les victimes des massacres qu'il attribue au FPR ? Personnellement, très vite après être rentré du Rwanda en 1994, j'ai témoigné à Amnesty International Belgique et j'ai écrit au Ministre des Affaires étrangères de l'époque, Willy Claes.

8. CONCLUSIONS.

Plusieurs éléments indiquent que le scénario de Ruzibiza impliquant le FPR dans les préparatifs de l'attentat contre le président Habyarimana n'est pas crédible et semble sortir tout droit de l'imagination de l'auteur, notamment :

- son revirement concernant sa participation à la préparation de l'attentat,
- l'in vraisemblable scénario du véhicule transporteur de missiles qui passe et repasse contre toute logique le barrage des FAR à proximité de la piste de Masaka en attendant l'arrivée de l'avion,
- les tireurs et les missiles arrivant seulement une vingtaine de minutes avant le tir,
- le manque de précision concernant le site du tir des missiles de la part d'un agent en charge de cartographie et soi-disant présent sur place,
- ses tergiversations concernant le nombre de missiles ayant touché l'avion,
- les contradictions entre son livre et sa déclaration au TPIR concernant le véhicule qui a déposé les missiles à Masaka,
- l'absence d'explication au sujet de la retraite des tireurs et au sujet de sa propre retraite alors que les FAR et les milices sont en alerte,

- sa famille n'a pas été mise à l'abri et a été massacrée,
- ses déclarations combinées avec celles de l'enquêteur australien Hourigan conduisent à l'absurde.

En outre, le juge Bruguière n'a pas arrêté Abdul Ruzibiza. Si le scénario de l'attentat tel que décrit dans « *Rwanda. L'histoire secrète* » est crédible, pourquoi Ruzibiza n'a-t-il pas été inquiété par la justice française?

Le massacre de près de 400 personnes qu'il attribue au FPR et dont il affirme avoir été le témoin oculaire le 8 février 1993 à Base, la plupart des cadavres ayant été jetés à la rivière, n'est pas crédible car comment expliquer que près de 400 cadavres jetés à la rivière aient dérivé sur l'eau sans que personne ne s'en aperçoive et que la presse rwandaise la plus extrémiste ne s'en saisisse pour dénoncer le FPR. En outre, dans son témoignage de 2004, il ne parle pas de cadavres jetés à la rivière mais uniquement de cadavres enterrés ou incinérés.

Contrairement aux affirmations de Ruzibiza, les patients du Centre psychiatrique de Ndera ont été massacrés par les Interahamwe et non par le FPR.

Ses accusations envers Gatete Polycarpe qu'il accuse de désigner, en date du 13 avril 1994, depuis le stade Amahoro ou du CND, des Hutus à éliminer, s'avèrent aussi être sujettes à caution puisque, selon nos sources, Gatete Polycarpe était à Cyangugu entre le 4 avril et la fin du mois d'avril.

Le scénario attribuant au FPR l'assassinat du ministre Gatabazi est peu crédible.

En conclusion finale, plusieurs éléments et la date très tardive de ses accusations envers le FPR me laissent penser que Abdul Ruzibiza crée de toute pièce des événements à charge du FPR et accuse ce dernier de crimes alors que les éléments et événements connus pointent vers les extrémistes Hutus. Le livre de Ruzibiza me semble en conséquence faire partie d'une campagne de propagande qui vise à falsifier l'histoire du Rwanda et faire endosser autant que possible au FPR les crimes des extrémistes hutus.

9. SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Ayad Christophe. *Abdul Ruzibiza : «J'ai été amené à voir les gens qui ont commis l'attentat»*. Journal *Libération*, 28 novembre 2006.

Bahizi Felicien. *Témoignage de Valérie Bemeriki* recueilli pour *African Rights*, le 28 février 2007.

Braeckman Colette. *Rwanda. Histoire d'un génocide*. Fayard, 1994

Braeckman Colette. *L'enquête du juge Bruguière suscite plus de questions que de réponses*. <http://blogs.lesoir.be/colette-braeckman/2006/11/27>.

Bruguière Jean-Louis. *Ordonnance de soit-communié*. Paris, novembre 2006.

Commission d'enquête citoyenne. http://cec.rwanda.free.fr/documents/Publications/Version-Html/i_lc25marsmed.htm, 25 mars 2004.

Dallaire Romeo. *J'ai serré la main du diable : la faillite de l'humanité au Rwanda*. Edition Libre Expression, 2003.

Doyle Mark. *Rwanda 'plane crash probe halted'*. BBC, 9 février 2007, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/6348815.stm> 9.

Mahoux Philippe et Verhofstadt Guy. *Rapport de la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*. Annexes. Sénat de Belgique, 6 décembre 1997.

Reyntjens Philippe. *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*. L'Harmattan, 1996.

RTBF *Dossier noir*. Avril 2004.

Ruzibiza Abdul Joshua. *Rwanda. L'histoire secrète*. Editions du Panama, 2005.

Ruzibiza Abdul. *Témoignage de Abdul Rubiziza*. <http://www.grandslacs.net/doc/3136.pdf>, 14/03/2004.

Tribunal Pénal International pour le Rwanda. *Transcription du procès Bagosora et Al.* du 9 mars 2006

NOTES :

1 « Rwanda. *L'histoire secrète* » p. 82 :

« A l'aide des cartes topographiques, j'ai donné des indications précises sur les endroits qui ont connu des massacres divers. De temps à autre, je précise l'endroit, ou le site, où des tueries de grande ampleur se sont produites : les maisons, les terrains de football, les églises, les écoles, etc. Je me contente parfois de citer la localité parce que les massacres se sont déroulés sur une longue distance ou dans des endroits variés. Autrement, je précise le point exact où tel ou tel forfait a été perpétré. »

2 Dans ce texte, lorsque le mot FAR est utilisé avec les termes « point de contrôle » et « barrage », il signifie soit les forces armées rwandaises, soit la gendarmerie.

3 Ce barrage FAR était connu des voyageurs qui empruntaient la route menant de Kigali à Kibungo. Ce barrage est évoqué et localisé à la bifurcation entre la piste de Masaka et la route nationale Kigali-Kibungo par Ph. Reyntjens (1996, pp. 24 et 36). Je suis passé plusieurs fois à hauteur de ce barrage.

4 Déposition du 9 mars 2006, p.20 : « Et j'ai vu une camionnette qui... à bord de laquelle se trouvaient les militaires du FPR, et ces militaires avaient des missiles de marque SAM 16. Ces militaires sont arrivés, ils m'ont trouvé à l'endroit où je me trouvais, et c'était aux environs de 20 h 30. »

Déposition du 10 mars 2006, p.42 : « Mais ces missiles sont arrivés à Masaka à 8 h 5 minutes environ, et c'était le soir. C'est donc 20 h 5. Q. Et vous déclarez que, 17 ou 18 minutes plus tard, ces missiles ont été tirés sur cet avion, n'est-ce pas ? R. Oui, c'est ce qui s'est passé. »

5 « Après l'attentat contre l'avion, chacun des commandos infiltrés dans Kigali pour diverses missions ont été en général récupérés par le High Command et la DMI. »

6 Selon l'ordonnance, E. Ruzigana, dirigeait sous la couverture de chauffeur de taxi, un groupe de six militaires.

7 Abdul Ruzibiza. *Témoignage de Abdul Rubiziza*. <http://www.grandslacs.net/doc/3136.pdf>, 14/03/2004.

8 « Rwanda. *L'histoire secrète* » p.247 : « Sur la chaussée devant le CND, il y avait toujours des militaires de la garde présidentielle (GP) déguisé en travailleurs du MINITRAPE (ministère des Travaux publics et de l'Energie) qui faisaient mine de désherber la chaussée. »

9 « Le 6 avril 1994, après l'attentat contre l'avion présidentiel, il regagna de nuit le CND. »

10 « Rwanda, *L'histoire secrète* » p.237 : « Je suis témoin direct pour ce qui s'est passé lors du lancement des roquettes SA-16, car j'étais sur place. »

11 Extrait de l'entretien avec le journaliste C. Ayad (*Libération*, 28 novembre 2006) :

– Ayad : Saviez-vous ce qui allait se passer ?

– Ruzibiza : Le fait que le président Habyarimana devait être tué était connu de tous. A partir de février,

Kagame le disait chaque fois lors de ses tournées dans les unités : « Ne vous fiez pas aux accords d'Arusha. Nous arriverons à Kigali grâce à nos kalachnikovs ». Personnellement, j'ai été informé d'un projet d'attentat contre l'avion présidentiel le 5 avril.

– Ayad : Etiez-vous conscient des conséquences de cet attentat ?

– Ruzibiza : Oui ! Il suffisait d'un peu de bon sens. A chaque fois qu'on lançait une petite attaque, les extrémistes hutus tuaient 500 Tutsis, brûlaient des maisons, volaient le bétail.

- 12 Abdul Ruzibiza. Témoignage de Abdul Ruzibiza. <http://www.grandslacs.net/doc/3136.pdf>, 14/03/2004 :
« Je me rappelle que là où j'étais affecté, dans des communes de Ruhengeri, par exemple à Base, au mois de février 1993, les soldats ont massacré les populations au point que **malgré l'incinération des corps et l'enterrement de nombreux autres, il en est resté qui se sont décomposés à même le sol** le long de la route à l'intérieur de Base, jusqu'à ce que le GOMN (Groupe d'observateurs militaires neutres) est arrivé et nous a demandé si on n'avait pas honte de vivre avec des cadavres et de passer par-dessus sans scrupules. On a alors appelé les rescapés pour procéder à **l'enterrement de ces cadavres** et tout de suite après le départ du GOMN, ceux qui avaient enterré ces cadavres furent à leur tour massacrés. »
- 13 Le 20 février.
- 14 Extrait du rapport : « Le télex n° 168 du 1er mars 1994 d'Ambabel Kigali à Minafet Bruxelles, qui contient un rapport relatif à l'entretien entre l'ambassadeur et la veuve de M. Gatabazi : « ... maar toch weegt de verdenking volgens hen eerder op de president en zijn entourage. » [traduction française :mais selon eux les soupçons pèsent plutôt sur le Président et son entourage]. « Ce soupçon est renforcé par un télex du 3 mars 1994 du ministre des Affaires étrangères à Ambabel Kigali. En effet, d'après la Sûreté de l'État, l'assassinat de Gatabazi serait dû au fait qu'il possédait des documents relatifs à des malversations financières compromettantes pour le président Habyarimana. Dans le télex n° 184 du 5 mars 1994, Ambabel Kigali transmet, à son tour, deux messages d'un informateur à Minafet Bruxelles, qui mettent en évidence l'implication directe du Président et de son entourage. »
- 15 Extrait du rapport : « La lettre révèle que le président Habyarimana a conçu un « plan machiavélique » (traduction), dans le cadre duquel « d'autres massacres du genre sont en train de se préparer et devront s'étendre sur toutes les régions du pays, à commencer par les régions dites à forte concentration de l'ethnie Tutsi ... ce plan (...) vise également certaines hautes autorités de ce pays (...) ». « Et l'on cite à cet égard le nom du chef du PSD, Gatabazi. »
- 16 Déclaration du témoin : « En effet, depuis le 4 avril 1994 jusqu' à la fin de ce mois, Gatete Polycarpe était à Cyanguu. Et en date du 13 avril, il était précisément caché à l'évêché de Cyanguu, je le sais très bien pour l'avoir vu et je prends l'actuel évêque de Kigali, les abbés Ndorimana Jean et Modeste Kajjibwami pour témoins de cela. »
- 17 Emission Dossier noir. RTBF, Avril 2004.
- 18 Témoignage de Els de Temmerman recueilli le 13/03/2008: « I went back to Ndera psychiatric clinic just after the RPF took over and the survivors told me in detail how **the patients were slaughtered by the Interahamwe**. The story is in my book 'The dead are alive. »
- 19 Interview de Valérie Bemeriki recueilli par Félicien Bahizi pour African Rights le 28 février 2007 :
« Mbonampeka a beaucoup utilisé la RTLM pour lui aider à exécuter son plan d'éliminer des Tutsis à Ndera, surtout ceux qui avaient pris refuge à l'hôpital, dit CARAES. Depuis le 6 avril, il nous demandait d'appeler les Hutus à se défendre contre les Tutsis, leur trompant que ces derniers collaboraient avec les inkotanyi à les tuer.
Afin que les Tutsis qui avaient pris refuge à CARAES ne s'échappent pas, Mbonampeka nous a demandé d'utiliser des fausses annonces en disant que Ndera étaient sous le contrôle du FPR inkotanyi. Les Tutsis sont restés tranquilles jusque le 18 avril quand une attaque bien armée en provenance de Kanombe est allée les éliminer sans non plus épargner de ceux qui avaient des problèmes psychiques. C'est le message nous confié par Mbonampeka qui a été à la base de l'élimination des fous, car ils nous disait de déclarer que les inkotanyi s'étaient déguisés en fous pour pouvoir tuer les Hutus. »

JACQUES MOREL, GEORGES KAPLER

Hubert Védrine, gardien de l'Inavouable

Beaucoup des documents cités dans ce texte proviennent des archives personnelles de François Mitterrand déposées à l'Institut François Mitterrand dont Hubert Védrine est le président¹. Récemment la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) a opposé à Mme la juge Michon² un avis défavorable à la déclassification de comptes-rendus de conseils restreints à l'Élysée de 1993 et de 1994 consacrés à la situation au Rwanda, dans un avis publié au Journal officiel (JO 14 décembre 2007). Ces documents, qui font partie de ce fond d'archives, ont pourtant été mis à la disposition de Pierre Péan par l'institut François Mitterrand et sans aucun doute à l'instigation d'Hubert Védrine pour rédiger *Noires fureurs, blancs menteurs*³. Hubert Védrine serait donc coupable de divulgation de documents « secret défense ». Au-delà du ridicule de cette situation, les auteurs signalent à leurs concitoyens ce scandale que des archives de l'exécutif français, relatives à des décisions extrêmement graves, ne soient pas mises dans le domaine public mais considérées comme la propriété de certains individus qui en ouvrent l'accès au gré de leurs besoins et de manière sélective⁴.

Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée de 1991 à 1995, a été un pivot essentiel du soutien aux auteurs rwandais et français d'une stratégie de guerre totale qui a mené au génocide des Tutsi. Cette politique a été pensée depuis l'Élysée par François Mitterrand et ses conseillers. Parmi ceux-ci, Hubert Védrine était l'un des plus proches de François Mitterrand, il en a été totalement solidaire et l'est resté. En 1996 il écrit *Les mondes de François Mitterrand (Fayard)*, une apologie de sa politique étrangère. « Ma conclusion, et ma conviction, écrit-il encore en 2004, sont que l'action de la France, hélas seule, a retardé le génocide jusqu'en 1994. »⁵ Il a succédé à Roland Dumas en tant que président de l'Institut François Mitterrand qui organise des manifestations célébrant l'épopée mitterrandienne⁶.

Le 28 novembre dernier, devant le Cercle national des Armées, place Saint-Augustin, à Paris, Hubert Védrine était aspergé de peinture rouge – délébile – par une vingtaine de militants du groupe Génocide Made in France, au nom de sa complicité active dans le dernier génocide du vingtième siècle. Signalons que l'ancien ministre a porté plainte pour violences avec préméditation contre les auteurs de cet acte symbolique. La défense remarque qu'il aura omis de porter plainte pour diffamation. Procès le 16 avril 2008.

1. VÉDRINE-MITTERRAND : UNE AMITIÉ FIDÈLE NÉE SOUS VICHY

Hubert Védrine est né le 31 juillet 1947 à Saint-Silvain-Bellegarde dans la Creuse⁷. Son père, Jean Védrine, aurait été membre de la Cagoule⁸. Pétainiste⁹, il rencontre François Mitterrand au commissariat de reclassement des prisonniers de guerres, à Vichy fin 1942. Jean Védrine devient, en janvier 1947, directeur adjoint du cabinet de François Mitterrand, ministre des Anciens combattants¹⁰. Sorti de l'ENA, Hubert Védrine est Chargé de mission au Ministère de la Culture de 1974 à 1979. Il entre à l'Élysée comme conseiller diplomatique à la présidence de la République de 1981 à 1986. Sous la première cohabitation il est nommé maître des requêtes au Conseil d'État de 1986 à 1988. Il revient à l'Élysée comme porte-parole de la présidence de la République de 1988 à 1991. Il est secrétaire général de la présidence de la République de 1991 à 1995¹¹. Il réapparaît en 1997 à 2002 comme Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement Jospin de cohabitation. Depuis 2003, il préside l'Institut François Mitterrand.

Un fils ne saurait être rendu responsable des actes de son père, mais il paraît incontestable qu'Hubert Védrine a bénéficié des relations de celui-ci avec François Mitterrand, nouées à Vichy et poursuivies sous la IVe République, pour rentrer à l'Élysée en 1981. Hubert Védrine aurait fréquenté les Mitterrand dès le lycée. Tout ceci invite à penser qu'une parfaite entente régnait entre les deux hommes. Il faut ici rappeler le passé vichyste de François Mitterrand qui sut sentir tourner le vent¹² et devint résistant mais qui, nommé ministre sous la IVe République, fit beaucoup pour atténuer les condamnations des cagouleurs, pétainistes et antisémites qui sont restés ses amis¹³.

2. HUBERT VÉDRINE JOUE UN RÔLE CENTRAL PENDANT LE GÉNOCIDE

En tant que secrétaire général de l'Élysée, Hubert Védrine recevait toutes les informations destinées au Président Mitterrand et veillait à l'exécution de toutes les décisions qu'il prenait. En fait le secrétaire général est à la tête d'une sorte de cabinet parallèle au gouvernement où une trentaine de conseillers et chargés de mission suivent chacun les dossiers d'un ou plusieurs ministères ou traitent des questions du domaine réservé du Président. Ces collaborateurs, y compris le chef d'état-major particulier, dépendent du secrétaire général et n'ont habituellement pas un accès direct au chef de l'État. Toutes leurs notes destinées au Président sont visées par le Secrétaire général. Lors de la cohabitation à partir d'avril 1993 jusqu'en 1995, Hubert Védrine participait en plus au comité restreint à Matignon le mardi, présidé par le Premier ministre¹⁴. Il jouait un rôle de pivot du pouvoir exécutif dans les domaines où l'Élysée gardait ses prérogatives, c'est-à-dire, les affaires étrangères, l'ONU en particulier, l'armée et, bien sûr, le domaine réservé, les

pays africains. Toutes les notes de la cellule africaine transitaient par lui et il établissait l'ordre du jour du conseil restreint¹⁵ :

À partir de 1991, Secrétaire général de la présidence de la République, il avait été en possession d'informations plus nombreuses, surtout lorsque celles-ci circulaient, par écrit, comme dans les notes de la cellule africaine ou de l'état-major particulier du Président de la République, qui transitaient en principe toutes par le Secrétaire général. Enfin, pendant la cohabitation, à partir d'avril 1993, les grands sujets diplomatico-militaires étaient traités par le conseil restreint qui se réunissait après le Conseil des Ministres. Ce conseil restreint était préparé le mardi après-midi chez le Premier Ministre. Son ordre du jour donnant lieu à concertation entre le Directeur du cabinet du Premier Ministre et le Secrétaire général de la présidence de la République, il s'est trouvé, en cette qualité, impliqué dans ces affaires plus directement qu'il n'était d'usage¹⁶.

Hubert Védrine a participé à tous les conseils restreints où ont été décidées les interventions militaires au Rwanda, même à celui du 4 octobre 1990 qui décide de l'opération *Noroît*, alors qu'il n'est à l'époque que porte-parole de la Présidence de la République. Il semblait déjà clair que son rôle réel auprès de François Mitterrand allait bien au-delà de cette fonction. En 1994, l'état de santé de François Mitterrand se dégradant¹⁷, l'importance du rôle d'Hubert Védrine s'est encore accrue¹⁸.

3. HUBERT VÉDRINE PARTAGE L'OBSESSION RACIALE DES AUTEURS DU GÉNOCIDE

La vision de Védrine sur le Rwanda est profondément biaisée par la pensée ethniste¹⁹. Selon lui, la vie politique au Rwanda s'articule autour de l'opposition entre deux groupes ethniques hutu et tutsi, les Hutu majoritaires s'étant affranchis du joug des aristocrates ou féodaux Tutsi. Ainsi il déclare lors de son audition par la Mission d'information parlementaire :

Le fait que M. Habyarimana fut hutu n'était pas choquant en soi, les Hutus représentant 80 % de la population. Dans ces conditions, pour quels motifs et dans quel but la France aurait-elle contribué à son remplacement ?²⁰

Il insinue que la nécessité de partage du pouvoir « *avec une infime minorité* » ne s'imposait pas dans la mesure où le Président provenait de l'ethnie majoritaire :

M. Hubert Védrine a souligné que notre politique avait fait l'objet de critiques inverses de la part de ceux qui se demandaient si la France s'appuyant sur la « *philosophie de La Baule* » avait été bien inspirée de s'engager à ce point pour demander à un gouvernement hutu majoritaire de partager le pouvoir avec une infime minorité tutsi, de surcroît armée et venant de l'étranger.²¹

Il faudrait donc et il suffirait, selon Hubert Védrine, que le Président soit

hutu pour justifier sa légitimité. Quelle conception a-t-il de la démocratie et de la légalité ?

On pourrait juger là que Hubert Védrine en est resté au bon vieux temps des colonies où le Blanc n'appréhendait les indigènes que sous l'aspect de races, de tribus, d'ethnies et jouait d'un groupe contre l'autre pour perpétuer sa domination établie grâce à la supériorité de ses fusils à répétition sur les fusils à pierre. C'est ainsi d'ailleurs que les colonisateurs belges et les missionnaires opérèrent au Rwanda en persuadant leurs auxiliaires d'administration, choisis parmi les Tutsi, qu'ils constituaient une race supérieure aux autres. Mais quand le vent des idées d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis de l'Église catholique souffla sur l'élite dirigeante du Rwanda, le colonisateur, aidé des missionnaires, se fit soudain l'allié de l'"ethnie" méprisée d'hier et se targuant de l'esprit d'égalité et de justice sociale, persuada les Hutu qu'ils étaient exploités non pas par les colonisateurs européens, mais par les Tutsi. Ils s'ensuivit une vague de massacres de 1959 à 1963 dont les Tutsi furent victimes et c'est sur la base de ces massacres des Tutsi « *exploiteurs* » et « *aristocrates* » que s'est fondée la république hutu dont les Tutsi qui n'avaient pas fui le Rwanda étaient, sinon exclus, confinés dans un rang subalterne. Hubert Védrine se réfère à cette révolution qui s'est dite « *sociale* » mais qui a été une suite de massacres justifiés par cette idéologie raciale exportée par les Européens. Il s'y réfère pour la considérer comme ayant fixé un ordre institutionnel normal et légal, la république hutu.

L'argument que les Hutu forment 80 % de la population et l'expression « *gouvernement hutu majoritaire* » utilisée par Hubert Védrine font directement écho aux slogans de peuple majoritaire, *rubanda nyamwinshi*, diffusés par le journal *Kangura* et la radio des Mille Collines. Ces médias ont appelé « *la nation hutu à se regrouper autour de l'idéal de l'ancien Parmehutu*²², avec pour principal objectif la défense du peuple majoritaire contre l'ethnie qui a fourni l'ancienne classe féodale »²³. Ces slogans ont été ceux du génocide. Quatre ans après et même encore aujourd'hui, Hubert Védrine y adhère toujours, c'est dire combien il est imprégné de l'idéologie des auteurs des massacres, combien lui, Mitterrand, ses collaborateurs et d'autres dirigeants français furent proches d'eux, au point qu'on peut se demander qui a influencé l'autre ...

Dans la même veine, questionné par Pierre Brana, M. Védrine ne se formalise pas de ce que l'armée rwandaise soit une armée mono-ethnique :

Pierre Brana : J'ai été très attentif à votre argumentation sur une invasion venant de l'étranger et sur les pressions exercées en faveur d'un partage du pouvoir. Reste que la France a formé des recrues rwandaises, les a entraînées militairement pour être des combattants. Or, on savait que toutes les recrues étaient hutu. Comme il existait déjà une menace de génocide, en formant toujours la même ethnie, on prenait position par rapport au génocide. Cela me préoccupe.

Hubert Védrine : On a formé l'armée au Rwanda. Ce n'est pas à la France

de dire, pas plus au Rwanda qu'en Côte-d'Ivoire, qu'on va former ceux-ci et pas ceux-là. D'autant que les recrues hutues représentaient 80 % de la population. On a, ailleurs, formé des armées moins représentatives... Affirmer qu'en formant les recrues, nous avons "pris position par rapport au génocide", c'est faux et injuste, ce serait aussi injuste que de dire que les États-Unis, qui ont formé des Ougandais qui eux-mêmes ont accompagné et encadré le FPR, ont ainsi soutenu les massacres que le FPR a commis dans le Kivu.²⁴

Notons que Pierre Brana dit ici que les autorités française savaient qu'un génocide se préparait et qu'Hubert Védrine ne dément pas. Le recrutement presque exclusivement hutu de l'armée rwandaise est lié à son rôle qui n'a jamais été de défendre le territoire national contre une invasion étrangère mais de réprimer toute velléité des Tutsi, de l'intérieur comme de l'extérieur, à contester le régime politique qui depuis 1959 est fondé sur leur exclusion. Commentant ces propos d'Hubert Védrine, Gérard Prunier, africaniste, membre du secrétariat international du Parti Socialiste et membre de la cellule de crise du Ministère de la Défense pendant l'opération Turquoise, remarque que les dirigeants français partagent la philosophie politique du régime qui a produit le génocide :

S'agissant de M. Védrine, il a estimé qu'il était encore plus étonnant dans son témoignage du 5 mai lorsqu'il disait : « *Habyarimana est Hutu, il représente donc au moins 80 % de la population* » et qu'il ajoutait : « *On se demande bien pourquoi il devrait partager le pouvoir avec l'infime minorité tutsi* ». Supposant qu'à cette aune, n'importe quel président français représente 100% de la population, puisqu'il est français, il a fait observer que c'était là l'expression même de la pensée communautariste, c'est-à-dire de la philosophie politique qui sous-tendait le régime qui a produit le génocide. Il a ainsi conclu que lorsque les responsables français raisonnaient ainsi à propos des Rwandais, lorsqu'ils se laissaient intoxiquer par leur philosophie politique, ils entraient en fait dans la logique de leur esprit de discrimination interne et faisaient leur la pensée de type apartheid qui présidait au fonctionnement du régime rwandais. Précisant qu'ils n'agissaient certainement pas ainsi de propos délibéré, mais plutôt de façon involontaire, il a estimé que ce n'était pas pour autant plus excusable.²⁵

Est-ce involontairement que Hubert Védrine et les dirigeants français font leur l'esprit d'apartheid ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons même que les dirigeants français sont allés plus loin que les théoriciens de l'apartheid puisque ces derniers n'ont pas envisagé l'élimination d'une partie de la population noire d'Afrique du Sud. On peut aussi se demander qui des extrémistes hutu ou des dirigeants français a intoxiqué l'autre.

Habyarimana est pour Hubert Védrine un homme de paix :

La réputation de M. Habyarimana était bonne à l'époque, le Rwanda était

surnommé la Suisse de l'Afrique et son Président était considéré comme ayant réussi à apaiser les tensions, même si tout n'était pas réglé.[...] Le Président Habyarimana apparaissait comme l'artisan d'un apaisement du conflit entre Hutu et Tutsi aux yeux de la communauté internationale.²⁶

Il est vrai qu'Habyarimana, en prenant le pouvoir, a fait cesser les massacres de Tutsi organisés par son prédécesseur, Grégoire Kayibanda, en 1973. La Mission d'information parlementaire, au contraire de Védrine, souligne le « caractère autoritaire, ethnique et raciste du régime rwandais » :

M. Juvénal Habyarimana n'a rien d'un élu du peuple, puisqu'il prend le pouvoir par un coup d'Etat, en juillet 1973.[...] Tout d'abord sur un plan politique, le régime du Général Habyarimana n'a jamais été une démocratie. Le Président dirige le pays sans partage. Le caractère peu ouvert et moralisateur du pouvoir rwandais a suscité un mécontentement certain dans les villes. Chef du parti unique, Juvénal Habyarimana est aussi en même temps Chef de l'Etat et du Gouvernement.²⁷

Hubert Védrine ne fait aucune allusion au régime d'exclusion qui règne sous Habyarimana, aux immatriculations ethniques sur les cartes d'identité, aux quotas ethniques restreignant l'accès des Tutsi à l'enseignement, aux fonctions publiques et dans l'armée, aux liquidations de personnalités avant 1990, à la dictature et à la corruption dont profite l'entourage présidentiel. Et bien sûr, il omet de parler des massacres sur lesquels s'est fondée la république hutu, massacres qu'Habyarimana a repris lors de l'incursion armée des exilés à partir de novembre 1990, en exerçant une forme de chantage sur les membres du FPR par le massacre de leurs familles restées à l'intérieur.

Suite au simulacre d'attaque de Kigali le 4 octobre 1990, dix mille personnes furent arrêtées parce que tutsi dans tout le pays en présence de deux compagnies de l'armée française sans que le parti socialiste, au pouvoir en France, ne s'en offusque. Il est vrai que le Président socialiste à l'époque était fidèle en amitié avec l'ancien secrétaire général de la police de Vichy, responsable des rafles et de la déportation de quelques 60 000 Juifs²⁸. Cette allusion n'est pas gratuite. La Révolution sociale de 1959 au Rwanda, les pogromes, les rafles, les mentions ethniques sur les papiers officiels, les interdictions professionnelles ne sont pas sans rappeler la Révolution nationale que la France a connue sous Pétain.

4. HUBERT VÉDRINE JUSTIFIE LE SOUTIEN MILITAIRE DE LA FRANCE À CE RÉGIME RACISTE

Avant de parler de soutien militaire de la France, rappelons que Habyarimana a accédé au pouvoir au Rwanda par un coup d'État en 1973. Il s'y est maintenu par le biais d'un parti unique (dont tout Rwandais hutu est membre dès la naissance) et par un quadrillage administratif très étroit de la

population. Si les massacres de Tutsi ont cessé, les emprisonnements et assassinats d'opposants politiques ou de rivaux ne sont pas rares. L'ancien président Kayibanda et une cinquantaine de ses ministres et collaborateurs sont emprisonnés puis assassinés ou meurent des suites de mauvais traitements. La coopération française avec le Rwanda s'accroît avec l'arrivée d'Habyarimana essentiellement dans sa composante militaire, ceci dans le but de concurrencer l'influence belge. L'objet de cette concurrence ne se trouve peut-être pas tant au Rwanda qu'au Zaïre, ce pays au sous-sol extrêmement riche, déchiré par des guerres depuis l'indépendance en 1960.

Le rapprochement de deux phrases d'un texte d'Hubert Védrine résume d'une manière saisissante les débuts de la coopération de la France avec le Rwanda :

À l'indépendance en 1962, les Hutus se révoltèrent et massacrèrent un grand nombre de Tutsis. Ils mirent la main sur leurs richesses, leur bétail, et le pouvoir.[...] À l'indépendance, les Rwandais s'étaient tournés vers la France.²⁹

On ne saurait mieux avouer les débuts d'une connivence criminelle, à ceci près qu'il ne semble pas que ce soit le Rwanda du président Kayibanda qui ait contacté la France mais celle-ci qui a voulu damer le pion aux Belges tant au Congo, en envoyant le colonel Trinquier au Katanga³⁰, qu'au Rwanda et au Burundi.

Hubert Védrine adhère à la politique de François Mitterrand qui consiste à « offrir » aux pays africains une garantie de sécurité qu'il y ait accord de défense ou non :

Le Président François Mitterrand estimait que la France devait assumer un engagement global de sécurité à l'égard de ces pays, qu'il y ait accord de défense ou qu'il n'y en eu plus, comme au Tchad, d'une part parce que cette politique permettait aux pays africains de se contenter de budgets militaires très faibles et donc de consacrer plus de ressources à leur développement, d'autre part, parce que, dans ces régions toujours menacées par l'instabilité, il considérait que laisser, où que ce soit, un seul des régimes légalement en place être renversé par une faction, surtout si celle-ci était minoritaire et appuyée par l'armée d'un pays voisin, suffirait à créer une réaction en chaîne qui compromettrait la sécurité de l'ensemble des pays liés à la France et décrédibiliserait la garantie française.³¹

On ne saurait mieux décrire la relation de vassalité des États africains francophones vis-à-vis de la France qui perdure jusqu'aujourd'hui. Hubert Védrine omet juste de dire que cette généreuse protection permet aussi au Président français de choisir les dirigeants de ces pays et de les maintenir au pouvoir, au besoin par la force. L'affirmation que « *cette politique permettait aux pays africains de se contenter de budgets militaires très faibles* » est complètement fautive pour le cas du Rwanda où le pourcentage des dépenses militaires par rapport au montant total des recettes de l'État passa de 12 % en 1987

à 49 % en 1992, laissant, après le génocide, une dette insupportable pour l'État rwandais.³²

Le 4 octobre 1990, accompagnant François Mitterrand dans le Golfe, Hubert Védrine participe au Conseil de défense restreint, à Ryad, qui décide l'intervention militaire française.³³ L'attaque du FPR est considérée par Mitterrand et lui-même comme une agression extérieure vis-à-vis de laquelle la France se doit de réagir :

[...] il a expliqué que le Président Mitterrand avait jugé qu'on ne pouvait laisser un tel gouvernement être renversé par une action armée, venant d'un pays voisin qui avait sa propre stratégie diplomatique et militaire, sans mettre en cause la stabilité de la région et réveiller les graves antagonismes qui avaient marqué les indépendances.³⁴

La qualification de ce conflit en agression extérieure est discutable. Certes les insurgés viennent d'Ouganda où ils ont leurs bases et leurs sources d'approvisionnement. Ils y bénéficient d'une certaine complaisance. Mais le FPR est formé de Rwandais victimes des pogromes de 1959-1963 et de 1973 et d'opposants à la dictature d'Habyarimana. Beaucoup, pour ne pas dire tous, ont de la famille au Rwanda, ce ne sont aucunement des étrangers mais bien des réfugiés à qui le droit au retour est systématiquement refusé.

En réalité les dirigeants français ont délibérément choisi de présenter le conflit comme une agression extérieure. Le 7 octobre 1990, l'ambassadeur Georges Martres décrit ainsi les deux options possibles et leurs conséquences, la réalité et sa manipulation :

OBJET : SITUATION AU RWANDA

L'APPEL TÉLÉPHONIQUE QUE JE VIENS DE RECEVOIR QUI A FAIT L'OBJET DE MON TD 510 INDIQUE QUE LE PRÉSIDENT HABYARIMANA NE SE SENT PAS CAPABLE DE MAÎTRISER SEUL LA SITUATION. L'AGRESSION À LAQUELLE IL EST CONFRONTÉ PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME ÉTRANGÈRE DANS LA MESURE OÙ ELLE PROVIENT D'UN PAYS VOISIN QUI LUI FOURNIT LES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES ET UNE PARTIE DES HOMMES.

D'UN AUTRE CÔTÉ, CETTE AGRESSION S'APPUIE SUR UN PROJET POLITIQUE D'UNITÉ NATIONALE DES TUTSI ET DES HUTUS QUI TOURNERAIT SANS DOUTE À UNE DOMINATION DES TUTSIS MAIS QUI AU COURS DES DERNIERS MOIS A BÉNÉFICIÉ DE TOUS LES MÉCONTENTEMENTS PROVOQUÉS AU RWANDA PAR CE QUI EST CONSIDÉRÉ PAR BEAUCOUP COMME UN POUVOIR MONOPOLISTIQUE DES BASHIRU DE GISENYI (VOIR A CET ÉGARD MON TD NO 447 DU 5 SEPTEMBRE 1990).³⁵

LE CHOIX POLITIQUE EST CRUCIAL POUR LES PUISSANCES OCCIDENTALES QUI AIDENT LE RWANDA ET NOTAMMENT LA

BELGIQUE ET LA FRANCE.

OU BIEN ELLES CONSIDÈRENT AVANT TOUT L'ASPECT EXTÉRIEUR DE L'AGRESSION ET UN ENGAGEMENT ACCRU DE LEUR PART EST NÉCESSAIRE SUR LE PLAN MILITAIRE POUR Y FAIRE FACE.

OU BIEN ELLES PRENNENT EN COMPTE L'APPUI INTÉRIEUR DONT BÉNÉFICIE CE MOUVEMENT, MÊME S'IL N'A PU SE DÉVELOPPER QU'AVEC LE CONCOURS DE L'OUGANDA, ET MÊME S'IL CONVIENT DE PRÉVOIR QU'APRÈS LA PHASE APPARENTE DE L'UNION NATIONALE, IL ABOUTIRA VRAISEMBLABLEMENT À LA PRISE DU POUVOIR PAR LES TUTSIS OU TOUT AU MOINS PAR LA CLASSE MÉTISSE³⁶ À LAQUELLE JE FAISAIS ALLUSION DANS MON TD CITÉ PLUS HAUT.

SI CE DEUXIÈME CHOIX ÉTAIT RETENU, UNE NÉGOCIATION DÉLICATE ASSORTIE DE PRESSIONS MILITAIRES S'IMPOSERAIT POUR GARANTIR LA SÉCURITE DE LA POPULATION EUROPÉENNE, AVEC LA PERSPECTIVE DE SUBSTITUER AUX DIFFICULTÉS PROVENANT DES ASSAILLANTS CELLES QUI RÉSULTERAIENT ALORS D'UNE ARMÉE NATIONALE RWANDAISE QUI SE SENTIRAIT ABANDONNÉE.

La thèse de l'agression extérieure du Rwanda par l'Ouganda n'est pas retenue par la commission d'experts de l'ONU³⁸ ni même par la Mission d'information parlementaire française.³⁹

Aggression extérieure ou pas, qu'est-ce qui autorisait la France à intervenir dans ce conflit ? Rien, absolument rien. L'accord de 1975 n'était pas un accord de défense mais un accord de coopération pour la formation d'une gendarmerie. Nous verrons plus loin Hubert Védrine invoquer les accords de défense entre la France et le Rwanda dans le film "Tuez-les tous". Il n'y avait aucun « engagement de sécurité » de la France à l'égard du Rwanda, à tel point que c'est toujours l'argument de la protection des ressortissants français qui est invoqué pour justifier l'intervention militaire française.⁴⁰ Le général Quesnot, chef d'état-major particulier, le rappelle à François Mitterrand : « *Aucun accord de défense n'a été conclu entre nos deux pays.* » Il se réfère pour justifier l'intervention aux habitudes françaises dans le « pré carré » : « *L'aide militaire que nous avons fourni au Rwanda n'a ni plus ni moins de fondement juridique que celle que nous avons apporté au Tchad depuis 1969 ou au Zaïre en 1978.* »⁴¹ Alors qu'il se réfère continuellement à la légalité en parlant de « régimes légalement en place », Hubert Védrine s'abstient de remarquer que l'intervention française n'était pas fondée en droit. C'était une intervention à caractère colonial.

Interviewé en 2006 il concède que « *la question de la base juridique des interventions n'est pas très claire* ». Mais il poursuit : « *Quelle est-elle ? Il n'y a pas d'obligation stricte. Nous sommes dans un cadre bilatéral, où le président*

Habyarimana demande au président Mitterrand d'intervenir. Il décide du principe de l'intervention, ça ne contredit aucune règle. »⁴² Ainsi, pour M. Védrine, il n'y aurait aucune règle de droit, aucune convention internationale interdisant de soutenir un régime dictatorial et raciste qui va entreprendre d'exterminer une partie de sa population.⁴³ Hubert Védrine ignore les implications de la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide, comme nous le remarquons plus loin. Il est clair sur un point, la solution militaire du problème primait sur la solution politique, elle vient d'abord, pour reprendre ses termes :

M. Hubert Védrine a décrit la politique menée à partir de 1990 comme un engagement à deux volets. D'abord, la sécurisation et ce, malgré les demandes incessantes du Président Habyarimana, non pas par un engagement direct mais par une politique de coopération et de formation militaires ; ensuite, une action politique et diplomatique incessante pour amener le régime rwandais à se transformer, à régler définitivement la question des réfugiés tutsi et notamment le problème des terres, à se libéraliser et à se démocratiser, dans la continuité des principes définis au sommet de La Baule.⁴⁴

Nous savons qu'il y a eu engagement direct des militaires français notamment dans l'artillerie⁴⁵ et les hélicoptères de combat⁴⁶. Mais, fait beaucoup plus compromettant, l'armée rwandaise, « *compte tenu de l'état de déconfiture dans lequel se trouvait l'état-major rwandais, incapable de matérialiser sur une carte la ligne de front et la position de ses troupes* »⁴⁷, était dirigée par des officiers français⁴⁸. Ainsi la France a « *de façon continue, participé à l'élaboration des plans de bataille, dispensé des conseils à l'état-major et aux commandements de secteurs, proposant des restructurations et des nouvelles tactiques. Elle a envoyé sur place des conseillers pour instruire les FAR aux manèges d'armes perfectionnées. Elle a enseigné les techniques de piégeage et de minage, suggérant pour cela les emplacements les plus appropriés* »⁵⁰.

L'implication des militaires français va plus loin que ce qu'il sont censés faire, au point que Bernard Cazeneuve, qui fut rapporteur de la Mission d'information parlementaire en 1998, observe en 2001 que les militaires français agissaient au Rwanda sans qu'on puisse déterminer de quelle autorité politique ils tenaient leurs ordres, suggérant par là que, parallèlement à des missions officielles et publiques, il y avait des missions secrètes et qui devaient le demeurer :

Bref, l'affaire du Rwanda faisait apparaître la latitude voire l'autonomie considérable laissée par l'autorité politique aux armées dans la définition de leurs tâches de coopération militaire. En l'occurrence, sous couvert d'assistance au détachement Noroît, une centaine de militaires français menaient quasiment des actions de guerre sans qu'on puisse clairement établir quelle autorité politique le leur avait précisément demandé.⁵¹

Pour autant que nous en sachions, l'envoi ou le retrait de troupes au

Rwanda est toujours soumis à l'accord de l'Élysée⁵². Le remplacement en avril 1993 du général Varret par le général Huchon à la tête de la Mission militaire de coopération, peut-être motivé par un conflit sur le rôle du DAMI⁵³, a été fait avec l'assentiment de l'Élysée et du gouvernement.

Quant à la démocratisation, il s'agit dans l'esprit d'Hubert Védrine de la démocratisation entre Hutu, vu que les Tutsi sont exclus de la vie politique⁵⁴. Sa conception de la démocratie est compatible avec les mentions ethniques sur les cartes d'identité et les quotas ethniques, autant de dispositions réglementaires institutionnalisées, de nature raciste, qu'il ne remet pas en cause⁵⁵. L'adhésion des dirigeants français au credo raciste a été telle que la France par la bouche de Marcel Debarge est intervenue les 27 et 28 février 1993 en faveur d'un Front commun entre le Président et le gouvernement d'opposition⁵⁶ qui était un front commun hutu contre le FPR, formule qui fut couronnée de succès et devint le Hutu power, coorganisateur du génocide avec le MRND⁵⁷, ex-parti unique et la CDR⁵⁸. Les déclarations de Debarge avaient été préparées à l'Élysée⁵⁹.

Hubert Védrine ne tient pas grief au régime rwandais pour toutes les exactions, tous les massacres que celui-ci perpète. Il veut faire croire que ces massacres ont pour cause les attaques du FPR. Il poursuit sa défense de la politique française lors de son audition de 1998 en révélant sa conception toute particulière de la démocratie :

L'idée directrice était que le Rwanda, bien que le régime en place y soit l'émanation d'une immense majorité, ne pourrait échapper au cycle des massacres si n'intervenait pas un accord politique pour le partage du pouvoir entre les partisans du Président, qui représentait d'abord les Hutu du nord, l'opposition, représentée par les Hutu du sud, d'autres opposants internes, notamment les Tutsi de l'intérieur et même l'opposition armée des Tutsi de l'extérieur organisée au sein du FPR. Sur ces bases, l'action de la diplomatie française a consisté à mettre « *les mains dans le cambouis* », pour rester en contact permanent avec toutes les parties et les amener, en dépit de leurs résistances initiales, à accepter la conclusion d'un accord politique.⁶⁰

La phrase « *bien que le régime en place y soit l'émanation d'une immense majorité* » laisse entendre que ces négociations avec les opposants ne sont pas vraiment nécessaires. Le « *bien que* » et l'expression « *immense majorité* » renvoient, encore une fois, aux slogans des extrémistes sur le peuple hutu majoritaire. Pour lui les Tutsi de l'intérieur sont tous dans l'opposition au régime d'Habyarimana, parce qu'ils sont tutsi. Reconnaît-il par là implicitement que le régime rwandais était fondé sur l'exclusion des Tutsi et que ceux-ci ne peuvent qu'y être opposés ? Par quel miracle le soutien à un tel régime aboutirait-il à sa démocratisation ?

5. VÉDRINE NIE LE SOUTIEN DE LA FRANCE AUX EXTRÉMISTES DE LA CDR, DU MRND ET DU HUTU POWER

Il reconnaît que, à la conférence de Dar-es-Salam le 6 avril 1994, Habyarimana avait accepté d'exclure la CDR des institutions de transition⁶¹ :

[...] lors de l'attentat, le Président Habyarimana venait de faire une dernière concession en acceptant d'écarter la CDR, c'est-à-dire les Hutu les plus extrémistes, du Gouvernement.⁶²

Il ne retient pourtant pas cette exclusion comme une cause possible de la mise à mort de Habyarimana⁶³. Il qualifie la CDR d'extrémiste mais il n'explique pas pourquoi elle avait tant les faveurs des dirigeants français. Il nie ce soutien en affirmant que « *la politique française n'a donc pas eu pour objet caché, ou même pour conséquence, de favoriser les extrémistes mais, bien au contraire, d'encourager le Président Habyarimana à résister à leurs injonctions* »⁶⁴. Il prétend que la politique française exaspérait les extrémistes. C'est totalement faux, ils l'appréciaient au contraire, sinon pourquoi l'ambassadeur de France, Georges Martres, affirme-t-il dans un télégramme du 11 mars 1993 qu'il « *restera au CDR à se trouver un autre chef qu'un président usé par vingt années de pouvoir* »⁶⁵ ? Pourquoi les Nahimana, Mugenzi, Casimir Bizimungu et autres organisateurs des massacres se sont-ils retrouvés à l'ambassade de France le 7 avril 1994 ? Pourquoi Jean-Bosco Barayagwiza, l'idéologue de la CDR, est-il invité à Paris le 27 avril en plein génocide ? Védrine esquive la question de Paul Quilès⁶⁶ à propos de la lettre de remerciement de Bruno Delaye à Jean-Bosco Barayagwiza, dirigeant de la CDR, pour l'envoi d'une pétition de soutien à la politique de la France.⁶⁷

6. HUBERT VÉDRINE ÉTAIT BIEN INFORMÉ DE CE QUI SE TRAMAIT

Hubert Védrine était exceptionnellement informé de ce qui se tramait avant avril 1994. Il savait que certains étaient prêts à tout pour s'opposer à la mise en oeuvre des accords de paix. C'est lui qui aurait déclaré : « *L'accord d'Arusha a mis le feu aux poudres* »⁶⁸. Mais la duplicité d'Hubert Védrine apparaît quand, pour défendre Mitterrand d'avoir soutenu le régime Habyarimana jusqu'au bout, il confie en 2005 : « *Avec le processus d'Arusha que nous avons imposé, le régime avait perdu une grande partie de son pouvoir.* »⁶⁹

Quelle a été la politique de François Mitterrand et du général Quesnot au Rwanda d'août 1993, date de la signature des accords, à avril 1994 ? Des analystes disent qu'il y avait plusieurs politiques contradictoires, à l'Élysée, à Matignon, au quai d'Orsay, rue Monsieur et rue St Dominique. Mais à en croire l'ambassadeur Martres, la politique française au Rwanda se faisait à l'Élysée chez le général Quesnot, chef d'état-major particulier⁷⁰. Mettant bout à bout ces deux phrases d'Hubert Védrine cette politique se résumerait à ceci : la France a imposé le processus d'Arusha qui a mis le feu aux poudres.

Serait-ce un commencement d'aveu qu'un plan de mise à feu avait été élaboré ? Visiblement Hubert Védrine en sait plus qu'il n'en dit. La France aurait-elle donc pratiqué à ce moment-là la politique de deux fers au feu ? Mais d'une part en soutenant mollement les accords de paix⁷¹ et, d'autre part, en continuant à fournir un entraînement, des armes et des munitions à l'armée rwandaise et en continuant à appuyer les plus extrémistes, la France attisait le feu. Des signes montrent que la France était prête à lâcher Habyarimana.⁷²

7. DÈS LE 8 AVRIL, HUBERT VÉDRINE SAVAIT QUE LE GÉNOCIDE DES TUTSI ÉTAIT DÉCLENCHÉ

Dès l'annonce de l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana, Hubert Védrine savait que des massacres allaient s'ensuivre. Il a rapporté à la mission d'information parlementaire le commentaire du Président François Mitterrand lui disant le jour de l'attentat du 6 avril « *cela va être terrible* »⁷³. En 2006, il précise à Gabriel Périès : « *Il n'a rien ajouté d'autre. Mais je connaissais le raisonnement derrière. Depuis 1990, Mitterrand était convaincu que ce serait un massacre général. Jamais les Hutu ne laisseraient les Tutsi revenir au pouvoir comme ça. Attention, il ne faut pas refaire l'histoire à l'envers. Personne n'avait anticipé le génocide, mais... Mitterrand avait la hantise des massacres importants.* »⁷⁴

Si telle était la hantise de Mitterrand, c'est qu'il était bien conscient du risque de génocide.⁷⁵ Il pense même que les accords d'Arusha, qui accordent cinq portefeuilles ministériels au FPR, rendent ce génocide inéluctable, puisqu'il dit ici selon Hubert Védrine : « *Jamais les Hutu ne laisseraient les Tutsi revenir au pouvoir comme ça.* »

Pourquoi alors avoir armé les Hutu ? Pourquoi avoir continué à envoyer des armes après la signature des accords de paix⁷⁶ ? Il n'y a qu'une explication possible, c'est qu'une « *guerre totale* » à un ennemi défini comme étant les Tutsi et ceux qui les soutiennent avait été froidement mise en oeuvre à l'Élysée tout en sachant les conséquences terrifiantes d'une telle politique. La perspective du génocide des Tutsi aurait été froidement envisagée à l'Élysée. Matignon, quoique moins bien informé sur le Rwanda, en porte aussi la responsabilité. Le soutien des accords d'Arusha n'aurait été qu'une attitude de façade.

À la première réunion de crise qui se tient le 7 avril au Quai d'Orsay, le général Huchon déclare qu'il va y avoir de 50 000 à 100 000 morts⁷⁷. Dès le 8 avril, les dirigeants français, dont Hubert Védrine, savaient qu'un génocide était déclenché. En effet l'ordre d'opération Amaryllis, rédigé le 8 avril, reconnaît implicitement que le génocide des Tutsi est déclenché :

OBJ/OPÉRATION AMARYLLIS
TXT
PRIMO : SITUATION :

POUR VENGER LA MORT DU PRÉSIDENT HABYARIMANA, DU CHEF ET DE L'ADJOINT DE LA SÉCURITE PRÉSIDENTIELLE TUÉS DANS L'ÉCRASEMENT DE L'APPAREIL SURVENU LE 6 AVRIL AU SOIR, LES MEMBRES DE LA GARDE PRÉSIDENTIELLE ONT MENÉ DÈS LE 7 MATIN DES ACTIONS DE REPRÉSAILLES DANS LA VILLE DE KIGALI :

- ATTAQUE DU BATAILLON FPR,
- ARRESTATION ET ÉLIMINATION DES OPPOSANTS ET DES TUTSI,
- ENCERCLEMENT DES EMPRISES DE LA MINUAR⁷⁸ ET LIMITATION DE SES DÉPLACEMENTS⁷⁹

Que signifie « *arrestation et élimination des Tutsi* » sinon la mise à mort des Tutsi parce qu'ils sont tutsi. C'est la définition du génocide. Ces quelques phrases témoignent aussi du rôle, dans le déclenchement des massacres, de la garde présidentielle rwandaise, particulièrement favorisée par la coopération militaire française. Elles prouvent que le bataillon du FPR a été attaqué par la Garde présidentielle et non l'inverse.

Hubert Védrine ose avancer que ces massacres ne seraient devenus un génocide que plus tard :

M. Hubert Védrine a alors constaté que l'attentat avait jeté à bas cette construction, émis l'idée que, quels qu'en soient les auteurs, c'était sans doute son but, et qu'ensuite avaient commencé les massacres, de plus en plus démesurés jusqu'à devenir un génocide.⁸⁰

Hubert Védrine semble ignorer ici ce qu'est un génocide. Selon la définition du génocide adoptée par l'ONU en 1948 ce n'est pas la démesure des massacres qui en fait un génocide, mais l'intention de détruire ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel.⁸¹

Il a été démontré par le Tribunal pénal international pour le Rwanda et par d'autres, comme la Mission d'information parlementaire de 1998 en France, que cette intention de détruire n'a pas été le fait de quelques tueurs mais qu'elle a été le projet politique planifié et préparé par l'État rwandais. Nous savons que la France n'a pas cessé de coopérer avec cet État criminel.

Dire, comme le fait Hubert Védrine, « *qu'ensuite avaient commencé les massacres, de plus en plus démesurés jusqu'à devenir un génocide* » c'est laisser croire que les massacres sont apparus comme par génération spontanée. C'est affirmer que les massacres ont éclaté indépendamment de la volonté des responsables politiques et militaires rwandais. C'est nier qu'il y a eu planification avant le 6 avril 1994 et, après, mobilisation de tout l'appareil d'État pour éliminer les Tutsi. C'est encore une fois nier les faits réels et leur ordre de succession dans le temps.

8. VÉDRINE ÉLUDE LA RECONNAISSANCE PAR LA FRANCE DU GOUVERNEMENT QUI EXÉCUTE LE GÉNOCIDE

À la question pourquoi la France a été la seule à reconnaître le gouvernement intérimaire rwandais, Hubert Védrine répond lors de son audition :

Le vrai problème n'est pas la question de la légitimité ou de l'illégitimité, qui ressort d'un formalisme démocratique non pertinent dans le contexte de l'époque. Il a rappelé que la France, alors isolée, tentait de négocier un cessez-le-feu dans une situation où l'on assistait parallèlement à la campagne militaire du FPR pour conquérir le pays et à la poursuite des massacres.⁸²

Le processus démocratique ne serait qu'un formalisme ? Il ne serait pas pertinent dans le contexte de l'époque ? Monsieur Védrine reconnaît donc qu'il y a eu un coup d'État. Quel était ce contexte ? Le président a été tué dans un attentat le 6 avril 1994 au soir. Madame le Premier ministre a été assassinée le matin suivant, le 7, par des militaires à 300 mètres de l'ambassade de France qui ne lui a pas proposé de protection mais qui, par contre, va accueillir nombre de ministres de ce gouvernement issu du coup d'État. Jean-Michel Marlaud, l'ambassadeur de France, voit de ses fenêtres les militaires rwandais équipés de blindés français tirer sur les casques bleus. Il laisse faire. Vers seize heures avec l'attaché militaire adjoint il rencontre le colonel Bagosora qui semble orchestrer les massacres⁸³. Ils lui conseillent vraisemblablement de masquer ce coup d'État militaire en formant très rapidement un gouvernement civil. Tout semble montrer que les Français sont de mêche avec les putschistes et les assassins. C'est pourquoi Monsieur Védrine préfère passer à un autre sujet.

Le parallélisme qu'Hubert Védrine voit entre la campagne militaire du FPR et les massacres n'a pas existé. Il voudrait faire ignorer la genèse des événements. Il y a eu en réalité et dans cet ordre, d'abord des massacres ciblés perpétrés dès l'aube du 7 avril par trois unités où des coopérants militaires français sont présents, la garde présidentielle, le bataillon para-commandos et le bataillon de reconnaissance⁸⁴, puis la formation de ce gouvernement, à la suite de l'assassinat des personnalités politiques favorables aux accords de paix. Ce qui s'appelle un coup d'État.

La France fait plus que reconnaître ce pseudo-gouvernement puisque son ambassadeur contribue à sa formation⁸⁵. La constitution de ce gouvernement est une violation des accords de paix. D'une part le Premier ministre n'est pas celui prévu par les accords⁸⁶ et aucun portefeuille n'est attribué au FPR qui n'a pas été invité aux discussions⁸⁷. Il a été clair dès le début que ce gouvernement n'avait aucune intention de faire cesser les massacres, bien au contraire.

Le bataillon du FPR stationné au CND en sort le 7 avril vers seize heures parce qu'il est attaqué⁸⁸ et pour faire cesser les massacres qui se déroulent devant lui, massacres que la MINUAR est dans l'incapacité d'arrêter⁸⁹. Le

FPR est le seul à affronter les tueurs dès le 7 avril à 16 heures. Il est le seul à respecter les obligations de la Convention de 1948 contre le génocide comme le reconnaît implicitement la Mission d'information parlementaire française⁹⁰. Le démarrage effectif de l'offensive du FPR n'intervient que le 10 avril dans l'après-midi et non pas le 6 avril au matin comme certains l'affirment.⁹¹

À entendre Hubert Védrine, plus rien n'était pertinent à l'époque. Nous observons que, face au déclenchement du génocide, le FPR respecte les obligations de la Convention de l'ONU contre le génocide. La force de l'ONU, elle, ne fait rien contre les massacres. La France, bien informée d'un plan de génocide, ne fait pas intervenir ses soldats contre les tueurs. Au contraire elle va les aider, en particulier en intervenant au niveau international pour un cessez-le-feu, c'est-à-dire pour arrêter l'action armée du FPR et non pour arrêter les massacres organisés par le gouvernement intérimaire. Il nous semble que seule l'action du FPR a été pertinente.

Interviewé dans le film "Tuez les tous" Hubert Védrine reconnaît que, après l'attentat du 6 avril, cela paraît être une erreur de ne pas avoir pris en compte les massacres :

Donc il y a une situation dans laquelle on se dit, bon, il y a les massacres qui se sont développés à l'intérieur dès l'assassinat des deux présidents dans l'avion. Mais par ailleurs le FPR et l'Ouganda essaient d'en profiter pour envahir le pays. Donc il peut y avoir des responsables français notamment militaires à l'époque qui aient vu le deuxième aspect. Je ne sais pas, avec le recul, ça paraît une erreur ça. Une erreur dans cette petite période.⁹²

Interrogé en 2005, Hubert Védrine élude toujours les questions sur la reconnaissance par la France d'un gouvernement dont la composition violait l'accord de paix d'Arusha :

LAURENT ARNAUTS :

Ce qu'on reproche également à la France, c'est que le gouvernement intérimaire constitué après l'assassinat du président ne reflétait pas du tout la logique de partage du pouvoir d'Arusha. Vous y voyez une responsabilité ?

HUBERT VÉDRINE :

Il ne faut pas surinterpréter cet épisode, ces décisions ont été prises en quelques jours dans une situation de panique. À l'époque la France et la Belgique, qui à ce moment-là ont retiré l'essentiel de leurs troupes, se retrouvent en porte à faux. La Belgique retire d'ailleurs celles qui restaient après l'assassinat des dix casques bleus belges. La France est à l'époque en pleine cohabitation [...] Elle commence très vite à demander à ses partenaires du Conseil de sécurité de l'ONU l'envoi d'une force d'interposition dès que possible. Elle rencontre le désintéret le plus total ou le refus d'y aller.⁹³

Hubert Védrine voudrait oublier et nous faire oublier cet épisode, ces journées du 7 au 9 avril où les massacres commencent et où la machine du génocide se met en place avec la formation du gouvernement intérimaire.

C'est ce gouvernement, en effet, qui met en oeuvre le plan d'extermination d'au moins un million de personnes⁹⁴. Sur vingt et un ministres de ce gouvernement formé sous les auspices du Colonel Bagosora et de l'ambassadeur de France, dix sept sont accusés de génocide par le TPIR⁹⁵.

Non seulement Hubert Védrine escamote le rôle de la France dans la formation de ce gouvernement mais il cache que les 464 soldats français qui débarquent le 9 avril à Kigali, jour de la prestation de serment du gouvernement intérimaire, ont ordre de ne pas arrêter les massacres et ne collaborent pas pour cela avec les casques bleus⁹⁶. De plus la France fait ce qu'il faut pour que l'effectif des troupes que la Belgique envoie soit réduit au minimum afin de ne pas déplaire aux autorités rwandaises⁹⁷. Les troupes belges arrivent le 10 avril mais sont bloquées à l'aéroport le 10 et le 11 avril. Les militaires français d'Amayllis partent le 13 avril avant les soldats belges, abandonnant les Tutsi aux tueurs⁹⁸. Donc quand le gouvernement intérimaire prête serment le 9 avril la France n'a pas retiré ses troupes comme veut le faire croire Védrine. Au contraire elles arrivent.

9. LA FRANCE AURAIT FAIT APPEL À L'ONU DÈS LE DÉBUT DES MASSACRES

Hubert Védrine veut faire croire que la France a fait appel à l'ONU dès le début des massacres :

Le Ministre des Affaires étrangères a évoqué la réflexion engagée ces dernières années sur la notion du droit ou du devoir d'ingérence. Il a souligné que les problèmes posés par une intervention extérieure ne sont pas seulement juridiques mais pratiques. Ainsi, la France s'est-elle tournée, au début des massacres au Rwanda, vers l'ONU car elle ne pouvait pas agir sans mandat; or, les membres du Conseil de Sécurité n'ont pas répondu à son appel, non par indifférence, mais chacun pour des raisons qui lui étaient particulières : géopolitiques, politiques ou financières.⁹⁹

Il ne s'agit pas d'un lapsus ou d'une erreur de transcription car Hubert Védrine réitère la même affirmation mensongère en 2004, qui plus est, en se défaussant sur un autre pays :

Dès les premiers jours la France saisit le Conseil de sécurité pour que soit envoyée d'urgence une force d'interposition. Mais aucun pays ne répondit. Les États-Unis, échaudés par leur dix-huit tués en Somalie, bloquèrent tout engagement.¹⁰⁰

La France ne s'est pas tournée « *au début des massacres* » vers l'ONU. Au contraire, les militaires français présents à Kigali n'ont pas levé le petit doigt pour empêcher l'armée rwandaise de menacer les casques bleus avec des automitrailleuses fournies par la France et n'ont rien fait pour empêcher la mise à mort des dix casques bleus belges, le matin du 7 avril au camp « Kigali » où se trouvaient des coopérants militaires français¹⁰¹. L'opération

Amaryllis d'envoi de parachutistes pour évacuer les ressortissants français a été organisée à l'insu de l'ONU et sans coordination avec elle, comme le révèle une note du 8 avril du général Quesnot à François Mitterrand¹⁰². La France se refusera à coopérer avec la MINUAR et les Belges pour stopper les massacres. L'ambassade de France a même fait courir le bruit que c'était des Belges de la MINUAR qui avait commis l'attentat contre le Falcon présidentiel¹⁰³. Par ailleurs la France a manœuvré pour faire partir le général Dallaire¹⁰⁴. Enfin, elle vote le 21 avril au Conseil de sécurité la résolution 912 qui diminue les effectifs de la MINUAR de 2500 à 270. Cette réduction assure les tueurs de l'impunité et encourage le gouvernement intérimaire à étendre les massacres à toutes les régions qu'il contrôle. La France a plutôt tout fait pour que l'ONU parte et que les massacres puissent se dérouler sans témoins étrangers.

Ce n'est que vers le 13 mai, un mois après le début du génocide, que la France demande un renforcement de la MINUAR. Elle réclame même que celle-ci puisse agir sous le chapitre VII¹⁰⁵. À cette date, l'essentiel des massacres a été accompli. Mais les amis de la France sont militairement en mauvaise posture, chassés de l'est du pays par les troupes du FPR qui ne trouvent plus que des cadavres. Comme le dit si bien Védrine plus haut, la France demande à l'ONU l'« envoi d'une force d'interposition ». Il rappelle ainsi la position diplomatique de la France qui demandait des casques bleus pour s'interposer entre d'une part le FPR et d'autre part l'armée gouvernementale les milices et les groupes d'auto-défense. En somme, la France demandait à l'ONU d'arrêter l'offensive du FPR contre ceux qui perpétreraient le génocide.

10. LE PROJET DE PARTITION DU RWANDA

Pour empêcher la prise du pouvoir par le FPR, voyant que l'avancée de ses troupes est irrésistible, la France échafaude alors un projet de partition du Rwanda. Hubert Védrine dans une note manuscrite à François Mitterrand évoque le projet d'Alain Juppé de réunir une conférence internationale pour imposer une répartition territoriale entre protagonistes :

D'autre part, Alain Juppé constatant que les Russes proposent aussi maintenant une conférence internationale, propose d'en faire une proposition franco-russe. M. Juppé pense aussi qu'Américains, Russes et Européens devraient maintenant dicter une solution aux protagonistes à partir des pourcentages acceptés en décembre et trancher également, si la conférence internationale se réunit, la répartition territoriale. Je pense sur ce point que même si la conférence internationale se réunit, États-unis, Russes et Européens prendraient un grand risque en traçant eux-mêmes les frontières futures des communautés. Par contre ils pourraient mettre en demeure les protagonistes de se mettre d'accord sur une carte dans un délai précis, avant d'assumer eux-mêmes ces responsabilités.¹⁰⁶

Hubert Védrine montre là, par sa volonté de figer géographiquement un antagonisme prétendument ethnique, à quel point la dimension politique du conflit lui semble totalement étrangère.

10.1 L'OBSESSION DU TUTSILAND

Par ailleurs cet argument en faveur d'une partition est contradictoire avec l'attachement revendiqué par la France pour l'intégrité territoriale du Rwanda. Cette question de la partition du Rwanda reste apparemment sans suite. Cependant, les décideurs français, le général Quesnot et l'amiral Lanxade, brandissent sans cesse la menace d'un Tutsiland qui s'étendrait de l'Ouganda au Burundi sans discontinuité.¹⁰⁷

10.2 UN HUTULAND PURIFIÉ DE TOUT TUTSI

Et pour contrer cette menace, les mêmes vont défendre « *le pays hutu* », expression abondamment utilisée dans les textes officiels, par les militaires et les journalistes français¹⁰⁸. La constitution de ce « *Hutuland* » ne va pas aller sans l'élimination des « *infiltrés* », en réalité des Tutsi ayant échappé aux massacres. Ce qui conduit à l'invention abondamment médiatisée fin juin d'une prétendue offensive du FPR visant à couper la zone gouvernementale en deux et d'une infiltration de combattants tutsi¹⁰⁹. Ceci mènera à Bisesero où l'armée française du 26 au 30 juin a laissé faire ou participé au massacre des derniers survivants tutsi.

11. VÉDRINE JUSTIFIE L'ACCUEIL DES GÉNOCIDAIRES À PARIS LE 27 AVRIL

À la question de Bernard Cazeneuve sur le « *contact, évoqué par la presse, du 27 avril 1994 entre le Ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais et des responsables politiques français, à l'Hôtel Matignon* », Hubert Védrine répond :

que les contacts entre la France et tous les protagonistes s'étaient poursuivis durant quelques semaines après le début des combats, aussi longtemps que demeurerait l'espoir de conclusion d'un cessez-le-feu. Les contacts tous azimuts – avec les Hutus, le FPR, l'Ouganda, les autres pays africains – ne doivent pas être considérés isolément, sous peine de fausser l'analyse.¹¹⁰

Il est clair dans cette réponse que les massacres ne sont pas le souci premier du secrétaire général de l'Élysée. Bernard Cazeneuve et Hubert Védrine s'abstiennent d'évoquer la présence à Paris ce 27 avril 1994 du dirigeant CDR Jean-Bosco Barayagwiza, un des principaux idéologues et organisateurs du génocide¹¹¹. Hubert Védrine ne donne aucun détail sur cette visite. Nous ne savons pas s'il était présent. Il est très probable qu'il a participé à son organisation.

Interrogé dans le film “Tuez les tous” sur cette rencontre, Hubert Védrine reconnaît qu’il aurait mieux valu l’éviter mais qu’il n’y avait pas d’autres interlocuteurs puisqu’il était hors de question de parler au FPR :

Politiquement, il est clair avec le recul, qu’ils auraient mieux fait de s’abstenir de ces contacts. Mais j’imagine que, dans le feu de l’action... Et qu’est-ce qu’il y a comme autre responsable au Rwanda à l’époque ? Recevoir le FPR à ce moment-là, c’est reconnaître que, en Afrique, on peut changer un régime par une opération militaire montée depuis un pays étranger. C’est exactement ce que la France essaie d’empêcher depuis des décennies.¹¹²

Ici Hubert Védrine nous montre que l’obsession des responsables français pour conserver leur « pré-carré », version moderne de l’Empire colonial, est telle, qu’ils préfèrent le génocide plutôt que le renversement d’un gouvernement raciste et dictatorial mais pro-français. Certes à l’époque, ils ne pensent pas en terme de génocide, ils ont réussi à empêcher le Conseil de sécurité d’employer le mot « génocide »¹¹³, et ils savent que le rééquilibrage militaire qu’ils préparent permettra des négociations entre le gouvernement intérimaire et le FPR qui empêcheront la qualification des massacres en génocide.

Les contacts entre le gouvernement français et le gouvernement intérimaire rwandais n’ont pas cessé après le 6 avril 1994. Mise en place du nouveau gouvernement avec l’aide de l’ambassade de France au milieu des massacres, cadeaux en armes et munitions des troupes françaises d’Amaryllis, maintien de quelques militaires français au Rwanda jusqu’au retour des troupes françaises¹¹⁴, appel téléphonique du Président Sindikubwabo le 4 mai¹¹⁵, entretiens Rwabalinda-Huchon du 9 au 13 mai 1994, intervention de Bruno Delaye auprès de l’état-major des FAR pour empêcher une attaque de l’hôtel Mille collines¹¹⁶, envoi du capitaine Barril pour reconstituer des commandos d’action sur les arrières du FPR (CRAP¹¹⁷), mission Kouchner du 12 au 16 mai visant à faire croire que le gouvernement rwandais n’est pas l’organisateur des tueries, remerciements du Président Sindikubwabo à François Mitterrand le 22 mai 1994 pour « *le soutien moral, diplomatique et matériel que Vous lui [au Rwanda] avez assuré depuis 1990 jusqu’à ce jour* », 2e mission de Kouchner à Kigali¹¹⁸ le 17 juin pour négocier l’envoi de soldats français à Kigali, nomination de Yannick Gérard comme représentant français auprès du gouvernement intérimaire à Gisenyi, les contacts n’ont pas cessé jusqu’à la fuite du gouvernement intérimaire rwandais au Zaïre le 17 juillet et même au-delà.

Mme Allison Des Forges reconnaît que d’autres gouvernements eurent aussi des contacts avec le gouvernement intérimaire, mais des contacts plus discrets. Cet appui officiel de la France répondait, selon elle, à la volonté de donner une respectabilité à ce gouvernement vis-à-vis de la communauté internationale :

Si les responsables français choisirent de garder le contact de manière

aussi visible avec le gouvernement génocidaire, ils le firent en ayant pleinement conscience du message politique qu'ils transmettaient. Cela rendait le génocide respectable à Paris, ses partisans au Rwanda étaient encouragés et le gouvernement intérimaire disposait ainsi d'un levier lui donnant accès à d'autres capitales étrangères.¹¹⁹

12. LA FOURNITURE D'ARMES AUX GÉNOCIDAIRES PAR LA FRANCE

Hubert Védrine reconnaît que la France a livré des armes après le début des massacres d'avril 1994. À la critique que « *des livraisons d'armes ont continué après le début des massacres* », il répond :

[...]les dernières livraisons d'armes à l'armée rwandaise contre l'offensive ougando-FPR ont continué quelques jours après le début des massacres, mais bien sûr ceux-ci n'ont pas eu lieu avec des armes françaises.¹²⁰

Dès le 8 avril, les dirigeants français, dont Hubert Védrine, savaient qu'un génocide était déclenché. Hubert Védrine savait donc que ces livraisons d'armes étaient destinées à des forces qui massacraient les Tutsi comme tels.¹²¹

M. Hubert Védrine ne peut nier que le soutien de la France aux auteurs du génocide s'est poursuivi bien après le début des massacres. En effet, il en a eu connaissance directe prouvée par la mention Signalé/HV sur la note du Général Quesnot du 24 mai communiquant à François Mitterrand la lettre du Président intérimaire rwandais Théodore Sindikubwabo du 22 mai où ce dernier remercie Mitterrand de son aide apportée jusqu'à ce jour et lance un nouvel appel au secours suite à la prise de l'aéroport de Kigali par le FPR¹²². Remarquons que, ce 22 mai, cela fait un mois et demi que le génocide des Tutsi s'exécute, que l'essentiel des massacres a été accompli en avril et que l'auteur de cette lettre, si chaleureuse, a beaucoup donné de sa personne pour faire démarrer les massacres dans la région de Butare dont il est originaire.

Hubert Védrine est d'autant plus informé, que le Général Quesnot, redoutant la création par le FPR d'un « *Tutsiland* » au Rwanda, fait apporter une aide militaire indirecte aux auteurs du génocide¹²³. « *À défaut d'une stratégie directe dans la région qui peut apparaître politiquement difficile à mettre en œuvre* », écrit ce dernier à Mitterrand dans une note visée par Hubert Védrine, « *nous disposons des moyens et des relais d'une stratégie indirecte qui pourraient rétablir un certain équilibre.* »¹²⁴

Certes Quesnot met *pourraient* au conditionnel. Mais il existe de nombreux indices tendant à prouver que la France a livré ou fait livrer des armes et du matériel militaire pendant le génocide. Le colonel rwandais Cyprien Kayumba passe plusieurs semaines à Paris pendant le génocide pour acheter des armes, en particulier auprès de la SOFREMAS et de la société Luchaire¹²⁵. Il est reçu par le général Huchon. Le colonel rwandais Ephrem Rwabalinda vient s'entretenir avec le général Huchon¹²⁶, chef de la Mission militaire de Coopération, de fourniture d'armes, d'appareils de communication et de soutien militaire du 9 au 13 mai 1994 en plein génocide.¹²⁷

Un soutien militaire fut apporté sur le terrain sous couvert de l'opération humanitaire Turquoise. Il a consisté dans un premier temps, à tenter de consolider l'armée rwandaise et dans un second temps à protéger la fuite des auteurs du génocide. Il a permis que le nettoyage ethnique continue dans une zone dite « sûre ».

Hubert Védrine prétend que les armes livrées par la France n'ont pas servi à l'exécution du génocide, laissant entendre, à l'instar de nombreux dirigeants français qui cherchent à se blanchir, que les massacres n'auraient été exécutés qu'avec des machettes, des armes traditionnelles et des hoes. C'est faux, toutes les armes ont été utilisées. Ce sont des blindés AML Panhard, fabriqués en France et le plus souvent offerts au titre de la coopération, qui ont servi à neutraliser la MINUAR le 7 avril et à assassiner le Premier ministre, madame Agathe Uwilingiyimana¹²⁸. L'armée rwandaise, largement équipée par la France, a participé au génocide, de même que la gendarmerie et les policiers. Les massacres commençaient en général par des tirs d'armes à feu et des lancers de grenades exécutés par des militaires ou anciens militaires, des gendarmes, des policiers ou des miliciens. Ceci parce que les Tutsi se défendaient par des lancers de pierre. Il fallait donc les attaquer à distance. Les machettes n'étaient utilisées qu'après que les victimes aient épuisé leurs moyens de défense.

Un certain nombre de massacres ont été menés en premier lieu par des militaires comme ceux de Kigali à partir du 7 avril perpétrés par les unités d'élite qui disposaient d'instructeurs et d'équipements français, les massacres de Gisenyi le 7 avril, de Butare après le 19 avril sont déclenchés aussi par des militaires, celui de Runyinya le 21 avril est perpétré par des soldats de l'école de sous-officiers de Butare, des militaires participent aux grandes attaques à Bisesero et au ratissage fin juin.

Les miliciens Interahamwe obtenaient des armes, fusils, kalashnikovs, grenades de l'armée rwandaise¹²⁹. Il est difficile avant et pendant le génocide de distinguer les miliciens des militaires¹³⁰. Les journalistes français qui couvrent l'opération Turquoise parlent de recrues qui montent au front en désignant des jeunes habillés en civil et encadrés par des militaires¹³¹.

13. HUBERT VÉDRINE EST UN DES PRINCIPAUX ACTEURS DU CAMOUFLAGE DE L'INTERVENTION MILITAIRE TURQUOISE EN OPÉRATION HUMANITAIRE

Juste après la décision d'intervention prise le 15 juin en Conseil restreint, Hubert Védrine pilote l'envoi de Bernard Kouchner au Rwanda dans le but d'obtenir du général Dallaire le feu vert pour l'envoi des paras français à Kigali afin de sauver des orphelins et d'autres personnes menacées. Nous savons qu'il s'agit d'un prétexte humanitaire pour justifier une présence militaire française à Kigali qui s'interposerait entre le FPR, les FAR, milices et groupes d'auto-défense et permettrait à ces tueurs de se maintenir à Kigali¹³².

Dès le 17, Kouchner rend compte de sa mission depuis Kigali à Hubert Védrine par téléphone¹³³. Dallaire se serait opposé à son initiative en disant que : « *Pour sauver quelques vies, on va en mettre de très nombreuses en péril.* » Kouchner suggère de déclarer que la France a changé de politique : « *Il serait bon de faire une déclaration regrettant le passé et en précisant que nous n'entendons mener au Rwanda que des opérations humanitaires.* » Il dit être pour sa part « *en faveur d'une intervention* » mais conseille de « *bien en mesurer les conséquences* ». Lors de cette conversation téléphonique avec Hubert Védrine, Bernard Kouchner demande de pouvoir s'entretenir au téléphone avec François Mitterrand depuis Kigali. Rendez-vous est pris.

Contrairement au conseil de Bernard Kouchner, aucun regret quant au passé n'a été exprimé par l'Élysée. Le 21 juin, lors de la rencontre au Quai d'Orsay avec les représentants du FPR – dont Jacques Bihozagara –, Philippe Baudillon, conseiller diplomatique du Premier ministre Édouard Balladur, leur déclare que « *depuis un an la France s'était dotée d'une nouvelle politique africaine* ». Mitterrand, furieux, écrit sur le compte-rendu qu'en fait Bruno Delaye « *inadmissible! le dire à Matignon* » et il souligne trois fois Matignon. Hubert Védrine lui avait signalé la page 3 contenant la déclaration de Baudillon. Védrine ajoute à la main « *Je le dirai à N. Bazire et à B de M* »¹³⁴ (Bernard de Montferrand, conseiller diplomatique d'Édouard Balladur). Hubert Védrine, comme François Mitterrand et ses autres conseillers, montre ici, qu'en dépit des centaines de milliers de morts provoquées par leurs décisions, il ne reconnaîtront jamais leur responsabilité.

Le 21 juin, Bernard Kouchner rentre à Paris et rencontre aussitôt Hubert Védrine et Bruno Delaye. Afin « *d'éviter les risques de dérapage de notre opération humanitaire* », il souhaite attirer l'attention de François Mitterrand sur le fait que l'opération doit être localisée et limitée dans le temps, que les militaires doivent avoir un encadrement politique de haut niveau ayant un contact avec le FPR, que l'opération doit éviter Kigali et doit être présentée « *comme une étape nouvelle de notre politique* »¹³⁵. Hubert Védrine ajoute en note qu'il a assisté à l'entrevue avec Kouchner et que celui-ci souhaite que « *notre opération n'ait d'autres buts que d'obliger d'autres pays à venir* ». En fait, les dirigeants français ne voulaient surtout pas paraître isolés diplomatiquement, mais ils préféraient bien sûr être seuls sur le terrain afin d'avoir les mains plus libres.

Le 23 juin 1994, Hubert Védrine adresse une note manuscrite à François Mitterrand déconseillant la participation du Général Quesnot au voyage de François Léotard, ministre de la Défense au Rwanda :

Monsieur le Président

le général Quesnot demande à accompagner M. Léotard (1). Je ne crois pas que cela soit opportun. Les journalistes connaissent trop ses positions très anti-FPR. Il a d'ailleurs été pris nommément à partie par un communiqué du FPR.

Peut-être en revanche peut-on demander à un de ses adjoints d'accompagner M. Léotard, s'il faut quelqu'un.

Hubert Védrine

¹ Cf télégramme joint¹³⁶

François Mitterrand répond par une annotation : « *Je ne crois pas qu'il soit utile d'accompagner le ministre.* » Cette note démontre l'influence primordiale d'Hubert Védrine sur François Mitterrand au point de pouvoir contrer celle du chef d'état-major particulier qui est l'acteur majeur de la politique française au Rwanda. Elle tend à démontrer la coresponsabilité d'Hubert Védrine dans les décisions du Président de la République.

Durant Turquoise, l'action d'Hubert Védrine a consisté à contrôler la communication officielle afin que l'objectif humanitaire ne puisse être mis en doute, tout en ne laissant rien paraître du soutien que la France continue d'apporter au gouvernement intérimaire rwandais et à ses tueurs.

Les confidences qu'Hubert Védrine fait dans le film "Tuez-les tous" témoignent que l'opération Turquoise se voulait au départ beaucoup plus offensive qu'elle n'a été en réalité :

On s'est dit, tant qu'à y aller, autant sécuriser le plus possible. Donc autant intervenir dans la zone la plus large possible pour essayer de mettre un terme aux massacres. Massacres, contre-massacres, il y a eu des vengeances. Donc si on y va, on va essayer d'y aller largement. Donc, il y a eu des études pour savoir si la France pouvait intervenir partout, établir des corridors partout. On pouvait peut-être aller jusque Kigali si c'était nécessaire, si c'était utile.

Bien sûr la motivation est d'arrêter les massacres et, comme il le souligne, les actes de vengeance, c'est-à-dire d'arrêter l'offensive du FPR. Mais l'intention est bien d'intervenir partout même à Kigali et sans doute dans la zone du FPR. Ce qui suscite la réaction de Raphaël Glucksman : « *Ce plan suppose d'entrer en affrontement avec le FPR* » à laquelle Védrine fait une réponse hallucinante :

Le FPR à l'époque est encore une fois une armée tutsi de l'extérieur qui n'existerait pas sans une logistique ougandaise. Donc, après tout, s'il y avait eu un affrontement, quel que soit le régime du Rwanda, cela aurait été l'application de l'accord de défense entre la France et le Rwanda. C'est pas ce qui a été fait finalement. Mais le FPR, en terme de légalité, de légitimité internationale, le FPR avait le moins le droit de prendre le pouvoir par la force à Kigali avec l'armée de l'Ouganda, que la France de mettre en œuvre les accords de défense.

Donc l'action armée du FPR serait illégale, ce serait une agression alors que l'intervention de la France serait légale à cause d'un accord de défense entre la France et le Rwanda. Nous avons vu plus haut que l'action du FPR était l'exercice d'un droit d'exilés au retour et qu'il n'y a jamais eu d'accord de défense signé entre la France et le Rwanda.

11 15 11:22 1994 RWANDA-FRANCE-GOUVERNEMENT Page 1

*Lectione du Président
Ce n'est pas ce qui a
été dit chof le
Pecher Ministre
H. Vedrine*

ipt041 4 I 126 vvvv 940715E00230
RWANDA-FRANCE-GOUVERNEMENT

Rwanda-Paris pret à arreter les membres du gvt

PARIS, 15 juillet, Reuter - Les membres du gouvernement intérimaire rwandais, qui fuient l'avancée des rebelles du FPR, seront mis aux arrêts s'ils tombent aux mains des soldats français dans la zone humanitaire protégée par l'Opération Turquoise, a-t-on appris vendredi de source autorisée à Paris.

"S'ils viennent à nous et que nous en sommes informés, nous les internerons. Il est hors de question que nous acceptions qu'ils poursuivent leurs activités dans notre zone", a-t-on déclaré de meme source.

"Nous ne les mettrons pas tout à fait en prison, mais sous la garde de soldats français afin de les empecher de poursuivre leurs activités et de les remettre aux Nations Unies si cela nous est demandé", a-t-on précisé.

On a ajouté de meme source que Paris n'avait pu obtenir confirmation de la présence de membres du gouvernement à Cyangugu - à l'intérieur de la zone humanitaire - révélée par d'autres membres de ce gouvernement passés au Zaïre.

La France avait fait savoir jeudi que ce gouvernement, dirigé par des Hutus, était indésirable dans la zone de sécurité instaurée par l'armée française dans le sud-ouest du Rwanda.

On a précisé que cette annonce était la conséquence d'une demande d'asile de la part des membres du gouvernement./JEF/FT
REUTER

151121 jul 94

Fig. 1: La dépêche Reuter du 15 juillet 1994 annonçant la volonté de Paris d'arrêter les membres du gouvernement intérimaire s'ils viennent en zone humanitaire.

14. HUBERT VÉDRINE ET LA NON-ARRESTATION DES ASSASSINS

La question de l'arrestation des membres du gouvernement rwandais, responsables des massacres, a fait débat parmi les dirigeants français d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont reconnu qu'il y avait génocide. Ils savaient que ce faisant ils étaient tenus de faire arrêter les coupables présumés. Cette obligation était devenue impérative dans la mesure où la qualification de génocide avait été donnée le 28 juin 1994 aux massacres des Tutsi par une instance de l'ONU, le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, M. Degni-Ségui¹³⁷. Mais personne n'avait réellement l'intention d'arrêter des amis qu'on avait soutenus jusqu'à maintenant. Donc on devait les laisser fuir. Mais s'ils venaient à se réfugier dans la zone humanitaire que la France avait décrétée dans le cadre de son mandat onusien – sans qu'il y ait eu d'ailleurs de débat à ce sujet au Conseil de sécurité –, cela devenait extrêmement gênant. La France aurait été montrée du doigt à l'ONU comme protégeant des assassins. Pour sauver les apparences il fallait absolument les dissuader d'y rentrer, donc les menacer d'une arrestation¹³⁸. C'est du moins ce que déclarèrent des officiels à Paris¹³⁹ et fit l'objet de la dépêche du 15 juillet de l'agence Reuter. Dans les archives François Mitterrand, cette dépêche porte une note manuscrite d'Hubert Védrine : « *Lecture du Président. Ce n'est pas ce qui a été dit chez le Premier Ministre. H Védrine* » et le paragraphe « *S'ils viennent à nous et que nous en sommes informés, nous les internerons. [...]* » est coché. [Voir page précédente.]

Il est probable que certaines personnes à l'Élysée, le Président lui-même peut-être, auraient été d'accord pour que le gouvernement intérimaire se replie dans la zone protégée par l'armée française. C'est d'ailleurs ce qu'a exprimé le général Lafourcade¹⁴⁰. C'était aller à l'encontre de l'idée que l'on se fait à l'ONU d'une zone humanitaire et revenir sur des engagements pris vis-à-vis du FPR¹⁴¹. La décision de laisser les organisateurs du génocide traverser la zone humanitaire mais de les inviter à la quitter rapidement aurait été prise par François Mitterrand, sans doute influencé par le Général Quesnot. Hubert Védrine a joué un rôle majeur dans la résolution de ce dilemme. Finalement, des membres du gouvernement intérimaire, dont le président intérimaire Théodore Sindikubwabo, vinrent s'installer à Cyanguu et c'est le colonel Hogard, de la Légion étrangère qui organisa leur exfiltration dimanche 17 juillet¹⁴² comme l'écrivent si sincèrement les plumitifs de la Légion : « *L'E.M.T. [l'état major tactique de l'opération Turquoise] provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition ruandais vers le Zaïre.* »¹⁴³ Tout porte à croire, et la note de Védrine sur la dépêche Reuter en est une preuve, que l'Élysée a eu le dernier mot, ou que Balladur et Juppé se sont défaits sur lui. François Mitterrand aurait-il éprouvé pour le président intérimaire Théodore Sindikubwabo, l'ordonnateur des massacres dans la région de Butare, qui était « *très âgé et de santé fragile* »¹⁴⁴ les mêmes sentiments – de connivence – que ceux dont il a témoigné envers Maurice Papon, René Bousquet et Paul

Touvier pour les faire échapper à la justice des hommes¹⁴⁵ ?

Les conséquences de cette non-arrestation des responsables des massacres sont connues. Ils ont entraîné dans leur fuite 1,7 million de personnes au Zaïre dans des conditions atroces. Ils ont tout pillé avant de partir. La plupart des gens sont partis sans ressource, laissant leur récolte derrière eux. Rien n'était préparé pour eux à Goma. Une « *épidémie de choléra* » a fait dans les 40 000 morts¹⁴⁶. Ils ont pris le contrôle des camps. Ils ont réorganisé leur armée et les milices. Ils ont empêché ces réfugiés de rentrer au Rwanda. Jusqu'en 1998, ils ont lancé des raids au Rwanda en particulier pour tuer des survivants, témoins gênants du génocide. Alors que le HCR¹⁴⁷ était incapable d'empêcher les génocidaires de terroriser la population des camps, le gouvernement de Kigali a dépêché son armée pour vider les génocidaires de ces camps en octobre 1996, ce qui a permis le retour d'une grande partie des exilés, puis, associé à des Banyamulenge et aux partisans de Kabila, ils renversèrent le régime de Mobutu en mai 1997, ce fut la première guerre du Congo. Kabila s'est retourné ensuite contre ses alliés de Kigali et fit alliance avec les troupes génocidaires rwandaises en août 1998, ce fut la deuxième guerre du Congo. Il semble clair que ces deux guerres ont pour origine la fuite au Zaïre des Rwandais auteurs du génocide des Tutsi. Les dirigeants français qui ont couvert cette fuite et qui ensuite ont continué à apporter un soutien à l'armée défaite et aux milices soit directement¹⁴⁸, soit indirectement via le Congo Brazzaville ou la République Centrafricaine, portent une responsabilité dans les massacres et guerres qui s'en sont suivis au Congo ex-Zaïre¹⁴⁹.

Hubert Védrine, lui, n'hésite pas à faire porter la responsabilité de tous ces massacres sur le gouvernement rwandais actuel. En 2006, à une question du Figaro si, à son avis, il y a eu au Rwanda un génocide ou un double génocide, il répond :

Est ce une question piège ? Ce que je sais, c'est qu'il y a un certain consensus pour évaluer à 800 000 le nombre de Tutsis et de Hutus victimes du génocide d'avril 1994. Depuis lors, l'« *International Crisis Group* », de Bruxelles, comme d'autres organisations, estime à 3,5 millions le nombre de victimes congolaises des actions rwandaises et ougandaises dans la région, depuis 1997, directement ou par dommage collatéraux. Je vous laisse le soin de qualifier ces morts-là.¹⁵⁰

15. VÉDRINE NIE TOUTE RESPONSABILITÉ DE LA FRANCE DANS LE GÉNOCIDE

En 1998, Hubert Védrine aurait effleuré la possibilité d'une responsabilité française en confiant à Patrick de Saint-Exupéry : « *Si nous avons une responsabilité au Rwanda, c'est à la manière de Nixon et Kissinger qui enclenchèrent le processus menant au génocide cambodgien.* »¹⁵¹ Nous doutons que la comparaison soit adéquate. Les États-Unis ne soutenaient pas les Khmers rouges lorsque ceux-ci exécutaient ou laissaient mourir de faim leurs prisonniers.¹⁵²

En 2001, en tant que Ministre des Affaires Étrangères, Hubert Védrine, va au Rwanda. Il résume la position de la France par la formule « *ni fiasco ni culpabilité* », il reconnaît cependant que la tragédie du Rwanda est « *un cas à part* », même si, selon lui, on ne peut pas dire que la politique française y ait conduit au génocide¹⁵³. Il n'a exprimé aucune excuse, aucun regret pour le génocide de 1994, contrairement aux représentants de la Belgique et des États-Unis.

15.1 NOUS N'AVIONS NI LA CAROTTE NI LE BÂTON POUR AGIR SUR L'OUGANDA

Revenant sur ces événements en 2006 il dit à Gabriel Périès et David Servenay qu'au Rwanda la France avait deux options, la première étant « *on n'intervient pas* » ; il poursuit :

La deuxième option, celle que Mitterrand a prise, mais il fallait s'en donner les moyens, les moyens de la *realpolitik*. Donc, premièrement : empêcher Kagame d'attaquer. Les Hutu étaient furieux contre les Tutsi de l'intérieur, perçus un peu comme la cinquième colonne. Pour cela, il fallait l'accord de Museveni. L'Ouganda faisant partie de l'Afrique anglaise, étant le chouchou du FMI, on ne l'avait pas. Bruno Delaye [*chef de la cellule africaine de l'Élysée à partir de l'été 1992*] est allé aux États-Unis pour obtenir l'accord des États-Unis mais ça n'a pas marché. Si vous voulez, nous n'avions ni la carotte ni le bâton pour agir sur l'Ouganda. Nous n'avons pas été assez forts.¹⁵⁴

Ce « *nous n'avons pas été assez forts* » illustre combien l'usage de la force est le moteur de la politique française en Afrique, politique doublée de mépris pour ces « *nègres* » que l'ont fait marcher à la carotte et au bâton. À quel titre la France aurait-elle eu le droit d'empêcher les exilés tutsi de rentrer dans leur pays par la force ? Leur cause n'était-elle pas justifiée par la fureur des Hutu contre les Tutsi de l'intérieur ? Qui donc percevait ces Tutsi de l'intérieur comme la « *cinquième colonne* » ? François Mitterrand et ses conseillers ? Nous avons de nombreuses preuves comme quoi les dirigeants français considéraient que les Tutsi de l'intérieur étaient l'ennemi. Que ce soit un ennemi réel (le FPR) ou potentiel (les Tutsi de l'intérieur), ils étaient à éliminer.¹⁵⁵

15.2 KAGAME, PETIT LÉNINE DU COIN

Hubert Védrine poursuit :

Deuxièmement, il fallait obliger les Hutu au partage du pouvoir. Si Arusha avait réussi, Kagame, petit Lénine du coin, aurait disparu, il serait devenu secrétaire d'État dans le gouvernement. Mitterrand a sous-estimé la détermination de Kagame à prendre le pouvoir à n'importe quel prix. Il a aussi surestimé le pouvoir d'Habyarimana à contrôler le système. Quand on lui disait : « *C'est affreux ce que font les extrémistes* »... il répondait que ça irait, il a toujours cru en Habyarimana.¹⁵⁶

Passons sur le « *petit Lénine du coin* » qui reçoit en grande pompe, en février 2008 le Président des États-Unis, G.W. Bush, à Kigali ! Ce qui est odieux c'est qu'Hubert Védrine en parlant de « *la détermination de Kagame à prendre le pouvoir à n'importe quel prix* » lui attribue la responsabilité du génocide alors que celui-ci a été exécuté par une armée, une administration, des milices, soutenues jusqu'au bout par la France. Interviewé en 2005, Hubert Védrine affirmait qu'il partage la conclusion du livre de Pierre Péan que « *sans la volonté du FPR de prendre le pouvoir à n'importe quel prix l'engrenage fatal n'aurait pas eu lieu* »¹⁵⁷. Cette affirmation pour reprendre ses termes n'a aucun rapport avec les faits. N'est-ce pas plutôt la France qui a mis en mouvement l'engrenage fatal ? Alors que les unités d'élite de l'armée rwandaise massacraient les partisans des accords de paix et les Tutsi, elle a contribué au maquillage du coup d'État par la formation de ce gouvernement intérimaire et l'a cautionné au plan international. Elle a refusé de coopérer avec la force de l'ONU et les militaires belges pour arrêter les massacres. Elle a fait en sorte que ceux-ci se déroulent hors la vue des caméras de télévision.

La réponse de François Mitterrand à l'exclamation « *C'est affreux ce que font les extrémistes* » rapportée par Védrine est effrayante. Il répondait que « *ça irait* ». A-t-il répété cette phrase pendant le génocide ?

Hubert Védrine, comme François Mitterrand et ses autres conseillers, montre ici qu'en dépit des centaines de milliers de morts provoqués par la politique de la France, il refuse de reconnaître sa responsabilité et l'impute au FPR qui a combattu par les armes ceux qui opéraient les massacres avec le soutien constant de la France. Tout au plus Hubert Védrine reconnaît l'échec d'une politique. Mais il ne s'agit pas ici d'erreur ou d'échec. Il s'agit du choix d'une guerre totale menée contre un ennemi, le Tutsi, guerre totale menée jusqu'à sa conséquence extrême, l'élimination des Tutsi en tant que tels.

Les actes suivants :

- **entente en vue de commettre un génocide**
 - adhésion et soutien à une idéologie raciale ou ethniste qui a favorisé le génocide ;
 - connaissance de l'intention de commettre un génocide ;
 - soutien à ceux qui préparent un génocide en dépit des massacres qu'ils commettent afin de tester leur degré d'immunité au niveau international ;
- **complicité avec les auteurs d'un génocide**
 - contribution à la fourniture d'armes et de munitions, à la formation militaire pour commettre le génocide ;
 - contribution à la mise en place du gouvernement qui a organisé le génocide ;
 - caution internationale apportée aux organisateurs du génocide pendant l'exécution de celui-ci ;
 - refus de porter secours aux personnalités politiques menacées le 7 avril dont le Premier ministre ;
 - refus de porter secours aux victimes des massacres alors que des militai-

res français sont présents sur place ;
 – aide pour favoriser la fuite des organisateurs du génocide et empêcher leur arrestation,

sont des crimes prévus aux articles 2, 3 et 4 du statut du Tribunal pénal international sur le Rwanda. Crimes pour lesquels le TPIR n'a pas jugé bon jusqu'ici d'intenter des poursuites contre les responsables français du génocide. Sur ces bases, des victimes du génocide ou ayants droit seraient fondées d'engager des poursuites contre Monsieur Hubert Védrine devant une juridiction adéquate.¹⁵⁸

Notes

- ¹ Les archives personnelles du président de la République sont d'abord triées par les services avant d'être remises à la famille.
- ² La juge Florence Michon est chargée d'instruire les plaintes contre X (en réalité des militaires français) déposées le 16 février 2005 devant le Tribunal aux Armées de Paris par des Rwandais pour « *complicité de crimes contre l'humanité* » et « *complicité de génocide* » lors de l'opération Turquoise.
- ³ Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994. Enquête*, Mille et une nuits, 2005. Ce livre est un brûlot, faisant l'objet d'une plainte pour racisme, qui, blanchissant les tueurs et leurs soutiens français, impute aux Tutsi, dont Paul Kagame, la responsabilité de leur propre extermination. Dans l'interview de Laurent Arnauts, "Hubert Védrine, ancien Ministre des Affaires étrangères français, « *Les médias sont pour le repentir ... des autres* »" Le Journal du Mardi (Belgique), 6 décembre 2005, Hubert Védrine affirme qu'il partage la conclusion du livre de Pierre Péan.
- ⁴ Rappelons que cette pratique indigne d'un pays démocratique contrevient à l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui proclame que « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »
- ⁵ Hubert Védrine, *Rwanda : les faits*, La lettre de l'Institut François Mitterrand, numéro 8, juin 2004
- ⁶ Voir par exemple son discours à Jarnac le 8 janvier 2006 <http://www.mitterrand.org/sptp.php?article272>
- ⁷ Sources : Audition d'Hubert Védrine le 5 mai 1998 par la Mission d'information parlementaire (MIP). Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [23, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 197]. Page Hubert Védrine sur Wikipedia.
- ⁸ J.P. Gouteux, [11, p. 503]. Fiche Jean Védrine dans "PJ 52, CSAR", Archives de la Préfecture de police. La Cagoule ou Comité secret d'action révolutionnaire (CSAR), organisation anticommuniste créée par Eugène Deloncle, commit des assassinats et tenta des putschs comme celui du 16 novembre 1937. Le MSR de Deloncle fit sauter des synagogues sous l'Occupation. Cf. A. Lacroix-Riz, *Le choix de la défaite*, p. 298-299 ; R. Paxton, *La France de Vichy* p. 243.
- ⁹ P. Péan, *Une jeunesse française*, [20, p. 233]. François Mitterrand invita Pierre Péan à écrire ce livre et à le publier en 1994 pour faire taire les polémiques soulevées par la francisque dont il a été décoré sous Vichy, les fleurs qu'il faisait déposer sur la tombe du maréchal Pétain et son refus de reconnaître la responsabilité de l'Etat dans la déportation des Juifs. Le livre visait aussi à étouffer la parution d'un autre livre, *La main droite de Dieu* d'Emmanuel Faux, Thomas Legrand, Gilles Perez (Le Seuil, Sept. 1994) sur le lancement de Le Pen par Mitterrand pour diviser la droite.
- ¹⁰ P. Péan, *ibidem*, p. 532
- ¹¹ Il succède à Jean-Louis Bianco en mai 1991.
- ¹² François Mitterrand est passé à la clandestinité durant l'été 1943, après le débarquement allié en Afrique du nord de novembre 1942, l'invasion de la zone libre par les Allemands et la défaite de Stalingrad le 2 février 1943. Au printemps 1943, Mitterrand était décoré de la francisque par Pétain.
- ¹³ Citons Jean Bouvyier, François Métenier, Jacques Corrèze, François Moreau, Xavier Vallat, Gabriel Jeantet, Robert Castille, Jacques-Laurent Cely, Yves Dautun, Jean Delage, Jean-Paul Martin, René Bousquet, Eugène Schueller ... Cf. Pierre Péan, *Une jeunesse française*, Fayard, 1994.
- ¹⁴ Audition du Général Quesnot *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [23, Tome III, Vol 1, p. 338].
- ¹⁵ Le conseil restreint ou conseil de défense est l'instance où se prennent les décisions concernant les questions militaires. Le rôle de cette instance est plus important en période de cohabitation.

- 16 Audition d'Hubert Védrine par la mission d'information parlementaire (MIP) [23, Tome III, *Auditions*, Vol 1, p. 197]. Remarquons que des communications verbales entre François Mitterrand et ses conseillers peuvent donner lieu à des échanges d'informations importantes qui échappent au secrétaire général.
- 17 Souffrant d'un cancer de la prostate, information gardée secrète depuis la fin 1981, François Mitterrand est opéré une nouvelle fois le 18 juillet 1994. Il semble que depuis avril 1994 jusqu'à cette date, le Président n'ait perdu aucun de ses moyens. Il voyage, fin avril en Ouzbékistan, il préside les cérémonies du cinquantième du débarquement le 6 juin, le 25 juin il est au Conseil européen à Corfou, début juillet en Afrique du Sud, le 10 juillet au sommet du G8 à Naples. Selon son médecin, le docteur Gubler, en novembre 1994, Mitterrand n'est plus capable d'assumer ses fonctions, ce qui ne l'empêche pas de présider le Sommet franco-africain les 8 et 9 novembre à Biarritz. Selon ce même médecin, c'est Hubert Védrine qui « faisait tourner la boutique » à cette époque.
- 18 Les notes des services secrets passaient-elles par lui ou par son chef de cabinet ? Nous l'ignorons. François de Grossouvre qui était chargé de dossiers sensibles, n'aurait pas dépendu du secrétaire général. Cf. Rubrique Secrétaire général de la présidence de la République française sur Wikipedia. Il est donc possible que certaines décisions concernant le Rwanda aient été prises par François Mitterrand en dehors d'Hubert Védrine.
- 19 Hubert Védrine utilise le terme ethnies alors que les trois groupes Hutu, Tutsi, Twa, ne se distinguent pas par ce qui constitue l'ethnie, c'est-à-dire la langue, la religion, les coutumes et d'autres critères d'ordre culturel. L'usage qu'il fait du mot ethnies est en réalité une manière policée de parler de race. Le concept de l'existence de différentes races humaines, n'a jamais été fondé scientifiquement mais il reste lourd de présupposés.
- 20 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, [23, Tome III, *Auditions*, Vol. I, p. 201].
- 21 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 201
- 22 Grégoire Kayibanda, directement soutenu par l'évêque André Perraudin, est un des signataires en 1956 du Manifeste des Bahutu inspiré par des missionnaires catholiques. Il crée le parti Parmehutu en 1959. Ce parti proclame que la masse hutue est constituée des seuls « vrais Rwandais » et veut « restituer le pays à ses propriétaires, les Bahutu ». Kayibanda devient le premier président à l'indépendance.
- 23 Georges Martres, ambassadeur de France, TD Kigali 9, 11 mars 1992, MIP [23, *Annexes* p. 166-168].
- 24 Audition de Hubert Védrine par la Mission d'information parlementaire, 5 mai 1998, transcription MSF. Dans la transcription officielle, il est écrit : « *Récusant l'hypothèse d'une formation sélective des forces armées rwandaises qui aurait privilégié les seuls Hutus, M. Hubert Védrine a rappelé que la France avait participé à l'instruction de troupes issues d'une armée régulière, représentant 80% de la population.* ». Cf. Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 208
- 25 Audition de Gérard Prunier, Mission d'information parlementaire (MIP), [23, *Auditions* Vol 2, p. 187].
- 26 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, pp. 198, 201.
- 27 *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [23, Tome I, *Rapport*, pp. 340-341].
- 28 René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy, a été acquitté par la Haute cour de justice à la Libération. Il est de nouveau l'objet de poursuites en 1986 mais il est protégé en sous-main par le président de la République François Mitterrand. Il est inculpé pour crimes contre l'humanité en 1989 et l'instruction allait être terminée quand il a été assassiné le 8 juin 1993. Le 14 avril 1994, en plein génocide au Rwanda, le journal *Le Monde* cite, à propos du procès du milicien Paul Touvier, les arguments du chef de l'État pour défendre René Bousquet qu'Olivier Wieviorka publie dans son livre *Nous entrerons dans la carrière*. François Mitterrand y estime que Paul Touvier et René Bousquet ne doivent pas être mis sur le même plan. « *Paul Touvier – dont je ne connais le cas que par la presse – me paraît avoir été un éminent collaborateur et, le cas échéant, dénonciateur. Il appartient donc à une sorte de pègre politique. Bousquet est un haut fonctionnaire qui a été pris dans un engrenage. Il n'a pas, individuellement, le caractère bas que je prête à Touvier – sous réserve naturellement d'une étude plus approfondie. Bousquet constitue le prototype même de ces hauts fonctionnaires qui ont été compromis ou se sont laissés compromettre. Jusqu'à quel degré... Là il faut en juger. Ça a été jugé, d'ailleurs, après la guerre. Quarante cinq ans après ce sont des vieillards. Il ne reste plus beaucoup de témoins et cela n'a plus guère de sens.* »
- 29 Hubert Védrine, *Rwanda : les faits*, La lettre de l'Institut François Mitterrand, numéro 8, juin 2004.
- 30 Le colonel Roger Trinquier, l'inventeur du Dispositif de protection urbaine (DPU) durant la bataille d'Alger, est envoyé en 1961 au Katanga pour soutenir la sécession de Moïse Tshombé en formant des « gendarmes katangais ».
- 31 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 198.

- 32 Comité de suivi du Plan d'ajustement structurel. Cf. P. Galand [9, §2.8].
- 33 Audition du Général Maurice Schmitt, Mission d'information parlementaire, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, [23, Tome III, *Auditions*, Vol I, p. 187].
- 34 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 198.
- 35 Ce télégramme de Georges Martres du 5 septembre 1990 n'est pas connu de nous.
- 36 Ce terme de « classe métisse » révèle combien la pensée des diplomates français est imprégnée d'idées raciales.
- 37 4.A.1 Télégramme Diplomatique de Georges Martres, Kigali, 7 octobre 1990, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [23, Tome II, *Annexes*, p. 131].
- 38 « *Le conflit armé entre le 6 avril et le 15 juillet 1994 est caractéristique d'un conflit armé non-international. L'utilisation de la force armée s'est faite à l'intérieur des limites territoriales du Rwanda et n'a pas impliqué la participation active d'un autre Etat. L'intervention de pays tiers s'est faite dans le cadre du rétablissement de la paix et d'actions humanitaires plutôt que comme belligérant.* » Cf. ONU S/1994/1405 §108.
- 39 « *En somme, si l'on doit admettre qu'en droit pur un réfugié qui prend les armes pour exercer son "droit absolu et intangible au retour" se met lui-même en dehors de la convention de Genève sur les réfugiés et perd en conséquence son statut de réfugié, cette question doit avant tout être considérée dans sa dimension politique. Dans cette optique, il apparaît que le retour armé des réfugiés du 1er octobre [1990] relève bien d'un épisode de la guerre civile rwandaise plutôt que d'un conflit entre deux Etats.* » Cf. MIP, [23, Tome I, *Rapport*, p. 121].
- 40 Un exemple est donné par la note du général Quesnot à Hubert Védrine du 20 février 1993 où, pour annoncer l'envoi de deux compagnies afin d'empêcher le FPR de prendre Kigali, Quesnot écrit : « *Le Quai a été prévenu hier soir également et va faire un communiqué ce jour en termes de "sécurité sur place de nos ressortissants et des expatriés"* ». Cf. Note du Général Quesnot à Hubert Védrine, 20 février 1993.
- 41 Général Quesnot, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République*, 24 Juin 1994, Objet : Rwanda : assistance militaire française.
- 42 G. Périès, D. Servenay, Entretien par téléphone avec Hubert Védrine, 1er mars 2006, [22, p. 180].
- 43 Dès octobre 1990, les massacres prennent un caractère génocidaire et l'Élysée en est bien informé. L'amiral Lanxade parle le 11 octobre de la pression de « *forces tutsies* ». L'attaché de défense le Colonel Galinié rapporte le 13 octobre que « *les paysans hutus organisés par le MRND ont intensifié la recherche des Tutsis suspects* », il signale des massacres dans la région de Kibilira. Le 15 octobre 1990 les Tutsi sont convaincus, selon l'ambassadeur Georges Martres, que le départ des troupes françaises et belges provoquerait l'élimination totale des Tutsi, et que la victoire du FPR leur permettrait d'échapper au génocide. Le 21 octobre Georges Martres écrit que les « *envahisseurs tutsi* » cherchent à « *reprendre le pouvoir perdu en 1959* » et que le rétablissement du régime honni [tutsi] avoué ou déguisé entraînerait « *selon toute vraisemblance l'élimination physique, à l'intérieur du pays, des Tutsi, 500.000 à 700.000 personnes par les Hutu 7.000.000 d'individus.* » Cf. 4.A.2 Extrait du message de l'attaché de défense à Kigali, 12 octobre 1990, MIP, [23, Tome II, *Annexes*, p. 132] ; l'amiral [Lanxade], Chef de l'état-major particulier, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (sous couvert de Monsieur le Secrétaire général), 11 octobre 1990, Objet : Rwanda - Situation ; Col. Galinié, Télégramme, Confidentiel défense, Objet : Situation générale le 13 octobre 1990 à 12 heures locales, Télégramme diplomatique (TD) KIGALI 542, Note manuscrite : « *Signalé à J.L. Bianco (voir au verso)* » ; Ambassadeur Martres, TD 15 octobre 1990, MIP, [23, Vol. II, *Annexes* p. 133] ; Ambassadeur Martres, TD 21 octobre 1990, *ibidem*, p. 134.
- 44 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 199
- 45 L'appui feu donné à l'armée gouvernementale par les soldats français est attesté, toutefois ceux-ci prétendent qu'ils se sont limités à pointer les pièces d'artillerie. Cf. Jacques Isnard, *Une aide militaire intense et souvent clandestine*, Le Monde, 23 juin 1994, p. 4 ; Audition de James Gasana, ministre rwandais de la Défense, MIP, Vol 2, pp. 40, 45 ; Interview d'un ancien officier de la Légion par Stéphane Bradshaw, BBC Panorama, *The bloody tricolor*, 20 août 1995. Le détachement d'assistance militaire à l'instruction (DAMI) donne une formation appui feu. Cf. Lieutenant-Colonel Nabias, MIP, Vol 1, Rapport, p. 144 ; colonel Joubert, B. Lugan, [14, p. 95]. Le Général Quesnot recommande le 1er juillet 1992 à François Mitterrand qui accepte d'accorder « *une aide opérationnelle temporaire de quelques conseillers auprès des états-majors ainsi qu'auprès des unités récemment dotées des nouveaux matériels.* » Cf. Général Quesnot, Note à l'intention de Monsieur le Président de la République, 1er juillet 1992 (sous couvert de Monsieur le Secrétaire Général), Objet : Rwanda. Situation militaire. Une assistance opérationnelle, c'est à dire un engagement direct des militaires français dans les combats et de nouveau autorisé lors de l'opération « Chimère » (22 février - 28 mars 1993). Cf. MIP, [23, *Rapport*, p. 157] ; Note du général Quesnot

- et de Dominique Pin à l'attention de Monsieur le Président de la République, S/c de Monsieur le Secrétaire général, 23 février 1993, Objet : Conseil restreint sur le Rwanda, 24 février 1993.
- 46 La France a fourni des hélicoptères Gazelle dotés de canons ainsi que des instructeurs et de mécaniciens. Le général Varret admet que les « missions d'instruction se sont prolongées sur le terrain » c'est à dire au combat. Cf. MIP, [23, Tome III, *Auditions*, Vol I, p. 223]. Un de ces hélicoptères a détruit au lance-roquettes une colonne du FPR le 3 octobre 1990 au sud de Kagitumba. Cf. MIP [23, Tome I, *Rapport*, p. 121]. Des observateurs affirment qu'un officier membre de la DGSE ou coopérant militaire était aux commandes de cet hélicoptère. Cf. Stephen Smith, *Libération*, 11 juin 1992 ; Michel Peyrard, *Paris Match*, 30 juin 1994, p. 80.
- 47 MIP, [23, Tome I, *Rapport*, p. 340].
- 48 En février 1992, le Lieutenant-Colonel Gilles Chollet est à la fois chef du DAMI Panda, conseiller du Président de la République et conseiller du Chef d'Etat-major de l'Armée Rwandaise. Cette ingérence française étant dénoncée par l'opposition, Chollet est remplacé à la tête du DAMI par le Lieutenant-Colonel Jean-Louis Nabias le 3 mars 1992 et, dans son rôle de conseiller du Président et du chef d'état-major, en avril 1992 par le Lieutenant-Colonel Jean-Jacques Maurin avec le titre plus discret d'adjoint opérationnel de l'attaché de défense. Celui-ci occupera ces fonctions jusqu'au 15 avril 1994. Cf. Fac simile de la lettre du ministère rwandais des Affaires étrangères à l'ambassade de France, 3 février 1992, MIP, [23, *Annexes*, p. 187] ; MIP, [23, *Rapport* p. 151].
- 49 FAR : Forces armées rwandaises. Il s'agit de l'armée gouvernementale.
- 50 MIP, [23, *Rapport*, p. 163].
- 51 Bernard Cazeneuve, *Rapport sur la réforme de la coopération militaire*, Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, 20 novembre 2001.
- 52 Par exemple, lors de l'offensive du FPR du 7 février 1993 consécutive aux massacres de Tutsi dans la région de Gisenyi et de Kibuye au mois de janvier par des Hutu du MRND et de la CDR, François Mitterrand donne son accord le 7 pour l'envoi d'une compagnie supplémentaire. Cf. Général Quesnot, Bruno Delaye, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (sous-couvert de Monsieur le Secrétaire général)*, Objet : Rwanda - Offensive militaire du FPR, 8 février 1993, Note manuscrite : « D'accord - Urgent - FM ». Le 19 février il donne son accord pour l'envoi de deux autres compagnies (solution 2). Cf. Dominique Pin, Général Quesnot, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (sous-couvert de Monsieur le Secrétaire général)*, Objet : Rwanda, 19 février 1993. Note manuscrite : « Avis favorable à la solution 2 ».
- 53 Le commandement du DAMI a été retiré au général Jean Varret en février-mars 1993 et donné au Colonel Delors, chef de l'opération Noroît. Cela a permis sans doute d'assouplir les règles qui limitaient l'action des membres du DAMI et de raccourcir la chaîne de commandement. Cf. Audition du général Varret, MIP, [23, Tome III, *Auditions*, Vol I, p. 223].
- 54 La démocratisation a consisté à instaurer le multipartisme. Il y a eu de 1992 à 1994 un partage du pouvoir avec l'opposition. Mais celle-ci était constituée pour une grande part de Hutu partisans de l'ancien président Kayibanda, persuadés après les attaques du FPR et l'assassinat du président du Burundi, Melchior Ndadaye, le 21 octobre 1993, de la nécessité d'éliminer physiquement les Tutsi. La plupart des personnalités politiques de l'opposition favorables à un partage du pouvoir avec le FPR furent assassinées en 1994.
- 55 Mr Pelletier, ministre de la coopération, aurait demandé la suppression de ces mentions ethniques en novembre 1990. Habyarimana promet cette suppression dans son discours du 13 novembre, mais cela suscite la protestation des milieux hutu. L'ambassadeur Martres, lors de son audition en 1998, ne sait pas si la France avait promis de participer au changement de cartes d'identité et affirme que cela n'aurait pas empêché le génocide. Le ministre de la coopération, Marcel Debarge, ne connaissait pas, lors de son voyage au Rwanda le 28 février 1993, l'existence des cartes d'identité ethnique. Michel Cuingnet, chef de la Mission de coopération jusqu'en 1994, déclare n'avoir pas eu à s'occuper du remplacement des cartes d'identité. L'ambassadeur Marlaud déclare que cette suppression est prévue dans les accords d'Arusha et qu'il fallait trouver pour ce changement un bailleur de fond qui aurait pu être la France. Il juge que ce changement ne sert à rien car « les habitants des collines qui se connaissent tous, savaient qui était Hutu et qui était Tutsi ». Donc quand le génocide éclate, la France n'avait pas exigé cette suppression des mentions ethniques et l'information comme quoi l'impression des cartes en France était en cours semble fausse. Cf. Audition de Jacques Pelletier, MIP, [23, *Auditions*, Vol 2, p. 99] ; G. Prunier, [19, p. 152] ; Audition de G. Martres, MIP, [23, Tome III, *Auditions*, Vol I p. 124] ; Audition

- de Michel Cuingnet, MIP, [23, *Auditions*, Vol I, pp. 173-174] ; Audition de J.M. Marlaud, [23, Tome III, *Auditions*, Vol. 1, p. 302] ; article 16 du Protocole d'Arusha concernant diverses questions et dispositions finales : « Effacement de la référence à l'appartenance ethnique dans les documents officiels. Le Gouvernement de transition à base élargie devra dès sa mise en place faire disparaître de tous les nouveaux documents officiels toute référence à l'ethnie d'origine. Les documents en cours ou non encore utilisés devront être remplacés par d'autres ne comportant pas la référence à l'ethnie d'origine. », "The United Nations and Rwanda, 1993-1996" [17, p. 200].
- 56 La France tente une médiation entre le président et l'opposition, (AFP), Le Monde, 2 mars 1993, p. 6.
- 57 MRND : Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, parti unique créé par Habyarimana. Après 1991 il devient MRNDD, Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement. Nous gardons le sigle MRND.
- 58 CDR : Coalition pour la Défense de la République (parti extrémiste hutu).
- 59 Dominique Pin, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (Sous couvert de Monsieur le Secrétaire général)*. Objet : Mission de M. Debarge au Rwanda et en Ouganda - Eléments de langage, 26 février 1993.
- 60 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 199.
- 61 La CDR qui se voulait le parti des Hutu a refusé de signer le code d'éthique, partie des accords d'Arusha. Puis elle a demandé à faire partie des institutions de transition prévues par ces accords, ceci pour retarder au maximum la mise en application de ces accords.
- 62 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 200.
- 63 Hubert Védrine reconnaît cependant que parmi les auteurs possibles de l'attentat du 6 avril, la piste des extrémistes hutu a été envisagée par l'amiral Lanxade et le général Quesnot. Cf. Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 204. Dans l'état de nos informations, ces deux chefs d'état-major n'ont laisser planer aucun doute sur leur certitude quant à la culpabilité du FPR dans cet attentat. Toutefois un compte-rendu du Conseil des ministres du 22 juin 1994 note que François Mitterrand envisage la possibilité que l'attentat du 6 avril 1994 ait été « commandité par les extrémistes hutus ».
- 64 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 201.
- 65 TD Kigali, 11 mars 1993, MIP, [23, *Annexes*, p. 217-218].
- 66 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, pp. 206-207.
- 67 Le 1er septembre 1992, Bruno Delaye conseiller pour l'Afrique de l'Élysée, écrit à Jean-Bosco Barayagwiza afin de lui transmettre les remerciements du Président de la République après l'envoi le 20 août précédent d'une lettre ouverte signée par 700 citoyens rwandais remerciant « la France de son appui au processus démocratique et l'armée française pour sa coopération avec l'armée rwandaise » au moment même où cette formation raciste déclenchait des massacres à Kibuye pour torpiller l'accord politique qui venait d'être signé à Arusha. Cf. Gouteux [10, p. 56] ; Chrétien [3, p. 143] ; Braeckman [1, p. 261].
- 68 Patrick de Saint-Exupéry, *France-Rwanda : des silences d'Etat*, Le Figaro, 14 janvier 1998, p. 4, colonne 1. Hubert Védrine y est désigné comme « un haut responsable, exerçant à l'époque rive droite et aujourd'hui rive gauche », car il est en 1998 ministre des affaires étrangères. Dans son livre *L'inavouable*, Patrick de Saint-Exupéry dit explicitement qu'il s'agit d'Hubert Védrine, [7, p. 167].
- 69 Laurent Arnauts, "Hubert Védrine, ancien Ministre des Affaires étrangères français, « Les medias sont pour le repentir ... des autres »", *Le Journal du Mardi* (Belgique), 6 décembre 2005. Védrine disait également en 2004 : « La France parvint quand même à faire signer par les uns et par les autres, le 4 août 1993, les accords d'Arusha au prix de très fortes pressions sur les deux camps. » Cf. Hubert Védrine, *Rwanda : les faits*, La lettre de l'Institut François Mitterrand, numéro 8, juin 2004. En réalité la France a été peu active dans les négociations d'Arusha dont le succès est principalement dû à la Tanzanie et à la pression des pays « donateurs ».
- 70 Audition de Georges Martres, MIP, [23, Tome III, *Auditions*, Vol. 1, p. 127].
- 71 La France s'est peu impliquée dans les négociations d'Arusha. Elle n'y envoie pas de diplomates d'envergure. Celui qui suit les négociations est Jean-Christophe Belliard, Premier secrétaire de l'Ambassade de France en Tanzanie. Par contre elle y envoie des militaires comme les colonels Delort et Robardey. James Gasana, à l'époque ministre MRND de la défense du Rwanda note « une certaine inactivité, une certaine absence d'initiative chez le représentant français au cours des négociations. [...] Il n'y avait aucun rapport entre le niveau de la présence française au Rwanda – qu'elle soit militaire ou autre – et le niveau de la présence française à Arusha ». Cf. MIP, [23, *Annexes* p. 21] ; Audition de James Gasana, MIP, [23, Tome III, *Auditions*, Vol. 2, p. 53]

- 72 Voir le télégramme du 11 mars 1993 de l'ambassadeur Martres. La France ne pouvait admettre le contenu des accords de paix, primo parce qu'ils prévoient l'entrée du FPR au gouvernement et Védrine fait bien sentir que ce n'est pas normal, secundo parce qu'ils donnent « *des avantages exorbitants au FPR, en particulier dans le domaine militaire. Ces avantages étaient et sont inacceptables et injustes pour la majorité hutu* », comme l'écrit le général Quesnot. Cf. *Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République*. Objet : Votre entretien avec M. Léotard lundi 2 mai. Situation. 2 mai 1994, p. 2 ; Bruno Delaye, Christian Quesnot, Entretien avec Françoise Carle, 29 avril 1994 Objet : Situation au Rwanda, p. 2.
- 73 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, pp. 204.
- 74 G. Périès, D. Servenay, Entretien avec Hubert Védrine, jeudi 8 juin 2006, [22, p. 246].
- 75 Mitterrand ne pensait vraisemblablement pas en terme de génocide. Il pensait en terme de massacres. Mais comme il s'agit de massacres de Tutsi en tant que tels, nous disons génocide. Cette remarque vaut pour ses collaborateurs proches et pour l'état-major de l'armée française.
- 76 Ces livraisons violent l'accord de cessez-le-feu du 16 septembre 1991, intégré dans l'accord de paix d'Arusha du 4 août 1993 qui stipule : « §2. *La suspension des fournitures d'armes et de munition dans la zone ; I...I §7. L'interdiction des infiltrations de troupes et des transports de troupes et matériels militaires dans la zone occupée par chaque partie* ». Cf. United Nations "Blue Book" Series, Volume X, *The United Nations and Rwanda, 1993-1996*, [17, p. 173]. Elles violent en plus l'accord sur la zone libre d'armes, établie dans la ville de Kigali et aux alentours, signé sous l'égide de l'ONU le 22 décembre 1993 (Kigali Weapons Secure Area (KWSA) agreement).
- 77 P. Péan [21, p. 289]. Notons qu'aucun télégramme entre Paris et Kigali pour la période du 6 au 15 avril n'a été publié, nous n'en avons trouvé aucun. Y aurait-t-il trop de choses à cacher ?
- 78 MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda créée le 5 octobre 1993 par la Résolution 872 du Conseil de sécurité.
- 79 MIP, Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 [23, Annexes, p. 344].
- 80 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, pp. 200.
- 81 Voir l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.
- 82 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, [23, *Auditions*, Vol I, p. 210].
- 83 Audition de l'ambassadeur Marlaud, MIP, [23, Tome III, *Auditions*, Vol. I, p. 296].
- 84 Le commandant de Saint-Quentin est assistant technique au bataillon para-commandos, le commandant de Gouvello au bataillon de reconnaissance et le chef d'escadron Denys Roux était conseiller au Groupement mobile de la garde présidentielle, il a quitté Kigali deux semaine avant l'attentat. Cf. République Rwandaise, Ministère de la Défense nationale, Armée rwandaise, État-major, G1, Kigali le 05 mars 1994, Objet : Situation officiers armée rwandaise arrêtée au 01 mars 1994 ; Rémy Ourdan, *Les yeux fermés*, Le Monde, 1er avril 1998.
- 85 L'ambassadeur Marlaud reconnaît lui-même avoir accueilli une réunion de plusieurs ministres à l'ambassade dans la matinée du 8 avril pour former ce gouvernement. Cf. Audition de J.M. Marlaud, MIP [23, Tome III, *Auditions*, Vol I, page 296-297].
- 86 Le Premier ministre, Faustin Twagiramungu est pourchassé à ce moment-là par les militaires que la France avait formés. L'ambassadeur Marlaud lui refuse la protection de l'ambassade de France et l'envoi au représentant de l'ONU, M. Booh Booh. Les ministres réunis à l'ambassade de France refusent la nomination de Twagiramungu comme Premier ministre. Cf. Audition de J.M. Marlaud, *ibidem*.
- 87 Selon les accords de paix, le FPR devait avoir cinq portefeuilles ministériels, il n'en a aucun. De là son refus de négocier avec ce gouvernement issu du coup d'État. Le général Quesnot et Dominique Pin prétendent que le FPR a refusé de participer à ce gouvernement, mais il n'y a jamais été invité : « *Sur le plan politique un gouvernement intérimaire a été constitué par les différents partis politiques rwandais conformément aux dosages prévus par les accords d'Arusha. Seul le FPR a refusé d'y participer, a rompu le cessez-le-feu et entrepris une offensive vers Kigali* ». Cf. Dominique Pin, Général Quesnot, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République*, 9 avril 1994, Objet : Rwanda - Situation, p. 1.
- 88 L'ordre d'opération Amaryliss cité plus haut atteste que la garde présidentielle a attaqué le bataillon du FPR.
- 89 Le général Dallaire fait état de la proposition de Paul Kagame dans la journée du 7 avril de former une force conjointe avec les FAR et la MINUAR pour arrêter les massacres. Dallaire voulant préserver sa neutralité refuse. Cf. R. Dallaire [6, pp. 317-323]. Voir également Castonguay [2, p. 146] ; OUA, *Le génocide au Rwanda et ses conséquences*, [12, §14-13] ; Aucun témoin ne doit survivre [8, p. 229] ; L. Melvern [16, p. 129].

- 90 « La première réaction des représentants du FPR, le 7 avril, fut d'aller demander au Général Romeo Dallaire de quelles instructions il disposait pour intervenir, puis de constater que cette carence des Nations Unies l'autorisait à engager l'action militaire pour sauver les Tutsis des massacres en donnant à ses troupes basées à Mulindi l'ordre de faire mouvement », MIP, [23, Tome I, Rapport, p. 265].
- 91 Ordre de conduite n° 2 de l'opération Amaryllis, MIP, [23, Rapport, pp. 254, 257].
- 92 Raphaël Glucksmann, David Hazan et Pierre Mezerette, "Tuez les tous", coproduction Dum Dum Films et La Classe Américaine, diffusé sur FR3 le 27 novembre 2004.
- 93 Laurent Arnauts, "Hubert Védrine, ancien Ministre des Affaires étrangères français, « Les medias sont pour le repentir ... des autres »", Le Journal du Mardi (Belgique), 6 décembre 2005.
- 94 La Mission d'information parlementaire française de 1998 l'a reconnu dans son rapport : « Le génocide commence dans la nuit du 6 avril 1994, dure quatre mois, fait un nombre de victimes de l'ordre de 800.000. Il est couvert ou organisé par des membres du gouvernement intérimaire mis en place après la disparition d'Habyarimana, mais aussi par des responsables militaires, ainsi que les membres de la CDR, du MRND et leurs milices. » Cf. L'État rwandais ordonnateur du génocide, MIP, [23, Tome I, Rapport, p. 335].
- 95 TPIR : Tribunal pénal international sur le Rwanda, chargé par l'ONU de juger les présumés coupables de génocide en 1994 au Rwanda. A ce jour sur ces dix sept ministres accusés de génocide, deux d'entre eux ont été acquittés, quatre ont été condamnés, trois sont en fuite, le reste est en cours de jugement.
- 96 Le colonel Poncet écrit dans son rapport que le COMOPS a aidé les journalistes « dans leurs déplacements mais avec un souci permanent de ne pas leur montrer des soldats français limitant l'accès aux centres de regroupement aux seuls étrangers sur le territoire du Rwanda (Directive n°008/DEF/EMA du 10 avril) ou n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient témoins proches ». Cf. Colonel Henri Poncet, « Compte rendu de l'opération AMARYLLIS », Carcassonne, 27 avril 1994, N° 018 /3° RPIMa/EM/CD.
- 97 Le représentant français à l'ONU transmet le 8 avril à Paul Noterdaeme, représentant de la Belgique, l'opposition du représentant du Rwanda à l'envoi de renforts belges. Cf. Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge [4, 1-611/7, §3.8.3.1, p. 537]. L'ambassadeur de France, Jean-Michel Marlaud insiste pour que l'effectif des renforts belges soit de 250 et non 400. Cf. Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994, [23, Tome I, Rapport, p. 259-260].
- 98 Le Lieutenant-colonel Maurin, resté avec le détachement spécialisé du COS, décolle le 14 à 17h 30. Le retrait des soldats belges de l'opération Silver Back se termine le 15 en fin de journée. Le retrait du bataillon belge de la MINUAR commence le 19 et se termine le 20 avril.
- 99 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, p. 201.
- 100 Hubert Védrine, *Rwanda : les faits*, La lettre de l'Institut François Mitterrand, numéro 8, juin 2004.
- 101 Le commandant Erwan De Gouvello ainsi que deux adjudant-chefs, Salomora Jacques Teura et André Ducourtieux sont affectés au bataillon de reconnaissance qui est basé au camp Kigali. Ils ont probablement assisté à la mise à mort des casques bleus belges.
- 102 Le général Quesnot écrit à François Mitterrand : « M. Boutros Ghali sera dans un premier temps sensibilisé à la situation sur place et ne sera informé de l'opération qu'au moment de son exécution afin de ne pas en compromettre la sécurité. La même démarche sera faite auprès des autres membres du Conseil de Sécurité. » Cf. Général Quesnot, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Rwanda - Sécurité de nos ressortissants, 8 avril 1994.
- 103 Colette Braeckman, [1, p. 177], Colette Braeckman, *La face cachée du génocide rwandais*, Le Soir, 31 mars 2004, p. 10 ; J. Morel, G. Kapler, "Un juge de connivence ? ", *La Nuit rwandaise* n°1, 7 avril 2007, p. 67.
- 104 Linda Melvern [16, p. 179], R. Dallaire [6, p. 274].
- 105 MIP, [23, Tome I, Rapport, p. 290].
- 106 Hubert Védrine, *Lettre au Président de la République*, 18 avril 1994. Date suivie d'un point d'interrogation.
- 107 Ainsi, le général Quesnot dans une note au Président de la République du 6 mai 1994 écrit : « Sur le terrain le FPR refuse tout cessez-le-feu et aura incessamment atteint ses buts de guerre : le contrôle de toute la partie est du Rwanda y compris la capitale afin d'assurer une continuité territoriale entre l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Le Président Museveni et ses alliés auront ainsi constitué un "Tutsiland" avec l'aide anglo-saxonne et la complicité objective de nos faux intellectuels remarquables relais d'un lobby tutsi auquel est également sensible une partie de notre appareil d'État. » Cf. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Entretien avec le chef de l'État intérimaire du Rwanda, 6 mai 1994.
- 108 L'ordre d'opération Turquoise prévoit « ultérieurement être prêt à contrôler progressivement l'étendue du pays hutu en direction de Kigali et au sud vers Nianzi et Butare... ». Cf. 9.C.1. Ordre d'Opération Turquoise, 22 juin 1994, MIP, [23, Tome II, Annexes p. 387]. L'armée française considère donc que les

- Tutsi sont exclus de ce qu'elle appelle le pays hutu.
- 109 Cette rumeur est abondamment colportée notamment par Jacques Isnard, *Le Monde*, 29 juin et 6 juillet 1994 ; Philippe Boisserie, France 2, 26 juin, 20h, Benoît Duquesne, France 2, 27 juin, Dernière et 28 juin Telematin ; Isabelle Staes, France 2, 28 juin, 13h.
- 110 Audition d'Hubert Védrine par la MIP, *ibidem*, pp. 207.
- 111 Jean-Bosco Barayagwiza serait l'auteur du slogan « Abatutsi tuzaba tsembatsemba » (« Les Tutsi, nous les exterminerons tous ») que chantaient les miliciens quand ils allaient massacrer. Cf. Procès des medias, TPIR Case No ICTR-99-52-T Judgement 6.1 §687 p. 240.
- 112 Film «Tuez les tous», *ibidem*.
- 113 La déclaration de Colin Keating, Président du Conseil de sécurité, le 30 avril condamne les massacres au Rwanda en citant la définition du génocide mais sans utiliser le mot génocide. La proposition initiale de Colin Keating ne mettait en demeure que le GIR de faire cesser les massacres. Le représentant français s'y est opposé comme le prouve le général Quesnot : « *Aux Nations-unies, la France a du s'opposer à une condamnation partisane des seules exactions commises par les forces gouvernementales.* » Cf. Nations Unies S/PRST/1994/21 ; L. Melvern [16, p. 180] ; Christian Quesnot, Chef de l'État-major particulier, Note du 2 mai 1994 à l'intention du Président de la République, Objet : Votre entretien avec M. Léotard, lundi 2 mai. Situation, Note manuscrite : « Vu. HV », p. 2.
- 114 Le général Lafourcade reconnaît que des militaires français étaient à Kigali pendant le génocide. Cf. Entretien du 16 février 2006, G. Périès et D. Servenay, [22, p. 324].
- 115 Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République, 6 mai 1994, Objet : Entretien avec le chef d'État intérimaire du Rwanda. Note manuscrite : « Signalé. HV ».
- 116 Les autorités françaises seraient intervenues trois fois, les 23 avril, 3 et 13 mai pour empêcher que les personnes réfugiées à l'hôtel Mille collines soient massacrées par l'armée et les milices rwandaises. Ceci à la demande de la direction de la Sabena propriétaire des lieux et sans doute plus soucieuse de protéger ses biens et immeubles des dégradations, que des réfugiés qui s'y trouvaient.
- 117 Les preuves attestant la mission de l'ex-capitaine Barril pour reformer des commandos CRAP et fournir des armes pendant le génocide sont apportées par la lettre de l'attaché de défense rwandais, Sébastien Ntahobari, à Paul Quilès, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [23, Annexes p. 570]. On consultera aussi *Aucun témoin ne doit survivre* [8, p. 774] ; *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 136] ; Interview de Paul Barril par Raphaël Glucksmann, non publié. Point de situation de la DGSE daté du 14 juin 1994. Cf. Gérard Davet et Piotr Smolar, *Des notes de la DGSE soulignent les ambiguïtés de l'action de la France au Rwanda de 1993 à 1995*, *Le Monde*, 24 décembre 2006, p. 6.
- 118 Sur les deux missions de Bernard Kouchner au Rwanda pendant le génocide, voir Jacques Morel, Georges Kapler, «Concordances humanitaires et génocidaires, Bernard Kouchner au Rwanda», *La Nuit rwandaise*, no 1, 7 avril 2007.
- 119 *Aucun témoin ne doit survivre*, [8, p. 767].
- 120 Hubert Védrine, *Rwanda : les faits*, La lettre de l'Institut François Mitterrand numéro 8, juin 2004, p. 24.
- 121 Une de ces livraisons d'armes a été faite directement par l'armée française. Un avion français venu pour évacuer des civils dans le cadre de l'opération « Amaryllis » débarque des armes pour les FAR le 9 avril vers 3 h du matin d'après le témoignage du colonel belge Luc Marchal, commandant le secteur Kigali de la force de l'ONU, la MINUAR. Cf. Luc Marchal [15, p. 246-247]. Édouard Balladur a prétendu qu'il avait imposé un embargo sur les livraisons d'armes au Rwanda le 8 avril. Cf. Audition d'Édouard Balladur, MIP, [23, Auditions Vol. 1, pp. 87, 106].
- 122 Dr Théodore Sindikubwabo, Président de la République à Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Kigali le 22 mai 1994. Lettre transmise par le général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Correspondance du docteur Théodore Sindikubwabo Président par interim du Rwanda, 24 mai 1994. Note manuscrite : « Signalé/HV ». Le fac-simile d'une lettre datée de juin 1992 du Président du Conseil National de développement signée Sindikubwabo permet d'authentifier sa signature.
- 123 Il le nie devant la Mission d'information parlementaire. Cf. Patrick de Saint-Exupéry, *Hubert Védrine dément toute action occulte*, *Le Figaro*, 6 mai 1998.
- 124 Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Entretien avec le chef de l'Etat intérimaire du Rwanda, 6 mai 1994.
- 125 Patrick de Saint-Exupéry *France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie*, *Le Figaro*, 15 janvier 1998, p. 5.
- 126 Patrick de Saint-Exupéry, *France-Rwanda : des silences d'État*, *Le Figaro*, 14 janvier 1998, p. 4, col. 7.

- 127 Cette visite a été confirmée par le juge Bruguière dans son ordonnance de soit-communiqué du 17 novembre 2006, page 36. Nous le remercions de sa collaboration.
- 128 Le Capitaine Innocent Sagahutu (Commandant en second du Bataillon de Reconnaissance, diplômé de l'école supérieure d'application de l'arme blindée de Saumur. Cf. Didier Patry [18, p. 67]) a ordonné l'utilisation des blindés et de faire feu sur les militaires belges s'ils s'opposaient à l'arrestation du Premier Ministre. Cf. Le Procureur du Tribunal contre Augustin Bizimungu ... Acte d'accusation TPIR 2000- 56-I §5.31, 5.32. Le commandant de Gouvello et deux adjutants-chefs étaient en charge de la formation du bataillon de reconnaissance sur ses blindés.
- 129 Voir par exemple Jean Hélène, *En dépit de nombreux témoignages, le chef des milices rwandaises réfute les accusations de génocide*, Le Monde, 17 mai 1994
- 130 Un exemple, vers la fin avril ou début mai, le général Gratien Kabiligi accompagne des Interahamwe et des commandos de chasse, tous armés d'armes à feu, pour tuer les Tutsi réfugiés à l'école sur la colline boisée de Mburabuturo vers Gikondo (Kigali). Cf. Témoin DCH, TPIR, Affaire N° ICTR-98-41-T, Le Procureur contre Bagosora, Kabiligi, Ntabakuze, Nsengiyumva, 18 juin 2004.
- 131 Par exemple, Michel Peyrard écrit le 24 juin : « *Montant vers le front, nous dépassons des bataillons frais composés de toutes jeunes recrues qui se dirigent à pied vers la zone des combats.* » Cf. Michel Peyrard, « *Je ne veux voir ni arc, ni lance, ni machette et surtout pas d'effusion* », *Paris-Match*, 7 juillet 1994, p. 46. Les photos ne montrent que des jeunes habillés en civil entraînés par des militaires qui sont même parfois français. Cherchez sur le site web <http://pro.corbis.com/search/searchFrame.aspx>, mots clés : Rwanda 1994.
- 132 Au conseil restreint du 15 juin, François Mitterrand justifie ainsi une intervention militaire française sur Kigali : « *Nous pourrions limiter nos objectifs. J'ai reçu des organisations humanitaires et hier soir, Médecins sans Frontières. J'en tire la conclusion que notre effort pourrait être limité à la protection de certains sites, des hôpitaux ou des écoles, sans entrer dans une opération militaire d'ensemble qui serait difficile car il n'existe pas de front continu. A Kigali même il y aurait deux ou trois sites et il faudrait examiner cas par cas d'autres villes.* » Cf. Conseil restreint du 15 juin 1994, cité par P. Péan [21, p. 520].
- 133 Le Secrétaire général de la Présidence de la République, *Note pour le président de la République*, Objet : Rwanda - Appel de Bernard Kouchner, 17 juin 1994.
- 134 *Note de Bruno Delaye à l'intention de FM*. Objet : Rwanda - Entretien à Paris avec des représentants du FPR, 22 juin 1994
- 135 *Note de Bruno Delaye à l'attention de Monsieur le Président de la République*, Objet : Rwanda - B. Kouchner, 21 juin 1994.
- 136 Note de Hubert Védrine à François Mitterrand, 23 juin 1994.
- 137 Commission des droits de l'homme de l'ONU, E/CN.4/1995/7. La France obtiendra que le Conseil de sécurité passe sous silence la conclusion du rapporteur spécial et fera voter au Conseil de sécurité le 1er juillet avec l'aide de l'Espagne, une résolution demandant la formation urgente d'une commission impartiale d'experts chargée d'enquêter, que Boutros-Ghali, l'homme de paille de Mitterrand, ne nommera que le 1er août. Le 4 octobre 1994, les dits experts arrivent à la même conclusion que Degni-Ségué, mais les assassins, à cette date, sont en lieu sûr et les militaires français sont partis.
- 138 Le gouvernement intérimaire rwandais était replié à Gisenyi qui jouxte Goma, au Zaïre, où ils pouvaient se réfugier. Mais ses membres comptaient encore sur Mitterrand et l'armée française pour les protéger.
- 139 Probablement des membres du Quai d'Orsay. Par exemple l'ambassadeur Yannick Gérard, chargé des relations avec le gouvernement intérimaire rwandais, recommande l'arrestation ou la mise en résidence surveillée des membres de celui-ci. Cf. TD Kigali 15 juillet 1994, MIP, [23, Tome II, Annexes, p. 418].
- 140 Lundi [11 juillet], envisageant l'assaut final sur Gisenyi, l'actuel refuge du « gouvernement », le commandant de l'opération Turquoise, le général Lafourcade, avait déclaré que les ministres en fuite seraient autorisés à entrer dans l'enclave humanitaire française « *en simples réfugiés* ». Cf. Stephen Smith, *Rwanda : le ton monte entre le FPR et Paris*, Libération, 13 juillet 1994, p. 40.
- 141 Probablement Gérard Prunier et Jean-Christophe Rufin ont été envoyés auprès de Paul Kagame pour obtenir la libération d'une dizaine de soldats d'élite du COS, faits prisonniers le 1er juillet à Butare. Un des engagements pris par les négociateurs français a pu être de ne pas défendre militairement le gouvernement intérimaire, donc de ne pas inclure le nord-ouest dans la zone Turquoise et de ne pas y laisser l'armée gouvernementale y constituer un bastion.
- 142 Frédéric Fritscher, *Sans abris, sans eau, sans soins...*, Le Monde, 21 juillet 1994, p. 13 ; Jacques Hogard, [13, p. 96-97].

- 143 *Képi blanc*, N° 549, octobre 1994, page 6 du cahier spécial Ruanda de huit pages.
- 144 Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République, 6 mai 1994, Objet : Entretien avec le chef d'État intérimaire du Rwanda. Mention manuscrite : « Signalé HV ».
- 145 Théodore Sindikubwabo, président par intérim est décédé à une date indéterminée sans avoir été jugé.
- 146 La France est responsable de ces morts, hutu pour la plupart. Elle avait mandat de l'ONU pour assurer leur sécurité. Les militaires français n'ont rien fait pour entraver l'exode à laquelle le gouvernement rwandais appelait la population, prise en otage. Ceux qui ne fuyaient pas étaient menacés de mort par les miliciens. Les Français n'ont pas fait taire les radios qui appelaient à la fuite au Zaïre. Laisser partir des gens dont la seule ressource était leur lopin de terre était criminel. De plus, la région de Goma était très bien connue en particulier par les vulcanologues français, comme inhospitalière. Elle est recouverte de laves, dépourvue de sources d'eau potable et des nappes de gaz carbonique stagnent dans certaines vallées. Beaucoup sont morts non pas du choléra, mais asphyxiés pour s'être couchés dans des fonds de vallée remplis d'émanation de gaz dû à l'activité volcanique. Précisément, le 4 juillet, le volcan Nyramuragira à 10-15 km au Nord-ouest de Goma entre en éruption.
- 147 HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés (Agence de l'ONU)
- 148 Le général Dallaire rencontre deux fois le chef d'état-major des FAR sous la protection des militaires français à Goma le 16 juillet et vers le 8 août. Cf. Dallaire [6, pp. 585, 622]. La France fournit des armes aux ex-FAR après le génocide. Cf. *Rearming with Impunity, International Support for the Perpetrators of the Rwandan Genocide*, Human Rights Watch, May 1995, Vol. 7, No. 4.
- 149 En 2008, des miliciens et ex-FAR se présentant comme les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) terrorisent toujours les populations du Kivu à l'est de la RDC. Dans sa résolution 1804 du 13 mars 2008, le Conseil de sécurité des Nations Unies exige que les FDLR, ex-FAR/Interahamwe et autres groupes armés rwandais qui opèrent au Kivu (Congo-RDC) déposent immédiatement les armes et mettent fin au recrutement d'enfants-soldats et aux violences sexuelles. Cf. Nations Unies S/RES/1804 (2008)
- 150 Hubert Védrine, « À Kigali, la France a mené une politique de prévention », Le Figaro, 18 mars 2006.
- 151 Patrick de Saint-Exupéry, *France-Rwanda : des silences d'État*, Le Figaro, 14 janvier 1998, p. 4, colonne 1.
- 152 Nixon et Kissinger portent la responsabilité d'avoir étendu au Cambodge la guerre qu'ils faisaient au Vietnam. Puisque Hubert Védrine affirme qu'ils portent une responsabilité dans ce qui s'est passé au Cambodge, alors ils devraient être considérés comme des criminels même s'ils n'ont jamais été jugés. Notons toutefois que les crimes commis au Cambodge n'ont pas été reconnus comme un génocide par l'ONU, au contraire du Rwanda.
- 153 (PARIS AP), mardi 10 juillet 2001, 14h 41.
- 154 G. Périès, D. Servenay, Entretien par téléphone avec Hubert Védrine, 1er mars 2006, [22, p. 196].
- 155 Dès octobre 1990, l'amiral Lanxade, alors chef d'état-major particulier, désigne les soldats du FPR qui attaquent le régime Habyarimana sous le vocable de « *forces tutsies* » donnant ainsi un caractère ethnique au conflit et révélant que la France combat les Tutsi, y compris les Tutsi de l'intérieur. Cf. Note au Président de la République, 11 octobre 1990. Ce point de vue est adopté par François Mitterrand qui au Conseil des ministres du 17 octobre 1990 déclare « *il n'y a pas d'intérêt à ce que une petite minorité tutsi qui se révolte l'emporte sur la majorité de la population hutu* ». Les dirigeants français garderont ce point de vue jusqu'à la consommation du crime. En juin 1994, pendant l'opération Turquoise, Jacques Isnard écrit ce qu'il entend à l'État-major, boulevard St Germain : « *Dans ces actions à but humanitaire, destinées à rassurer et à secourir la population en l'approchant au plus près, un Tutsi peut s'avérer un combattant du FPR en puissance.* » Cf. Jacques Isnard, "M. Léotard va inspecter un dispositif encore léger et fragile", Le Monde, 29 juin 1994, p. 3.
- 156 G. Périès, D. Servenay, Entretien par téléphone avec Hubert Védrine, 1er mars 2006, [22, p. 196].
- 157 Laurent Arnauts, "Hubert Védrine, ancien Ministre des Affaires étrangères français, « Les medias sont pour le repentir ... des autres »", Le Journal du Mardi (Belgique), 6 décembre 2005.
- 158 La fermeture programmée du TPIR (fin des affaires en 1ère instance en 2008, en appel en 2010) ne marque pas la fin des poursuites pour un crime imprescriptible. Il existe d'autres instances devant lesquelles les présumés coupables peuvent être poursuivis. Chaque pays membre de l'ONU a été tenu d'adapter sa législation aux dispositions de la résolution 955 du Conseil de sécurité des Nations unies instituant un tribunal international. Ainsi la France l'a fait par la loi du 22 mai 1996.

Références :

- [1] Colette Braeckman : *Rwanda, histoire d'un génocide*. Fayard, 1994.
- [2] Jacques Castonguay : *Les Casques bleus au Rwanda*. L'Harmattan, 1998.
- [3] Jean-Pierre Chrétien : *Le défi de l'ethnisme*. Karthala, 1997.
- [4] Commission des Affaires étrangères : *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda 1-611/(7-15) 1997/1998*. Sénat belge, 6 décembre 1997.
- [5] Laure Coret et François-Xavier Verschave : *L'horreur qui nous prend au visage*. Karthala, 2005. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne.
- [6] Roméo Dallaire : *J'ai serré la main du diable - La faillite de l'humanité au Rwanda*. Libre expression, 2003.
- [7] Patrick de Saint-Exupéry : *L'inavouable - La France au Rwanda*. Les Arènes, 2004.
- [8] Alison Des Forges : *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Karthala, Human Rights Watch, Fédération Internationale des droits de l'homme, avril 1999.
- [9] Pierre Galand et Michel Chossudovsky : *L'usage de la dette extérieure du Rwanda (1990-1994). La responsabilité des bailleurs de fond*, Analyse et recommandations. Rapport préliminaire. Bruxelles - Ottawa, novembre 1996.
- [10] Jean-Paul Gouteux : *Un génocide secret d'État - La France et le Rwanda, 1990-1997*. Ed. sociales, mars 1998.
- [11] Jean-Paul Gouteux : *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*. Izuba Editions, L'Esprit frappeur, 2002.
- [12] Groupe international d'éminentes personnalités : *Le génocide au Rwanda et ses conséquences*. OUA, 1997. Publié sur <http://www.oau-oua.org>.
- [13] Jacques Hogard : *Les larmes de l'honneur*. Hugo doc, 2005.
- [14] Bernard Lugan : *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Editions du Rocher, mars 2005.
- [15] Colonel Luc Marchal : *Rwanda : la descente aux enfers*. Labor, Bruxelles, 2001.
- [16] Linda Melvern : *A people betrayed - The role of the West in Rwanda's genocide*. Zed Books, 2000.
- [17] ONU : *The United Nations and Rwanda, 1993-1996*. The United Nations Blue Books Series, Vol X, Department of Public Information - United Nations.
- [18] Didier Patry : *Rwanda, face à face avec un génocide*. Flammarion, 2006.
- [19] Gérard Prunier : *Rwanda : le génocide*. Dagorno, 1997.
- [20] Pierre Péan : *Une jeunesse française. François Mitterrand 1934-1947*. Fayard, septembre 1994.
- [21] Pierre Péan : *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*. Enquête. Mille et une nuits, novembre 2005.
- [22] Gabriel Périès et David Servenay : *Une guerre noire - Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*. La Découverte, 2007.
- [23] Paul Quilès : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée Nationale. Rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.

« *L'impunité pour nos dirigeants ? Impossible.* »

Le collectif Génocide Made in France multiplie les actions pour rappeler le rôle de la France dans le génocide des Tutsi. Son porte-parole, Xavier Renou, répond à nos questions

- **Le collectif « *génocide made in France* » commence à faire parler de lui...**

Oui, nous avons eu quelques échos dans la presse suite aux actions contre Hubert Védrine et à la vente des effets personnels de François Mitterrand... et à notre premier procès le 16 avril !

- **Un procès ?**

Hubert Védrine n'a pas apprécié de se voir couvrir de colorant rouge sang en pleine rue, alors qu'il se rendait à une conférence sur le rôle de la France dans la mondialisation au *Cercle National des Armées*, à Paris, en novembre dernier. Ça lui a peut-être rappelé le sang des Rwandais victimes du soutien de la France aux génocidaires ...

- **C'était un peu fort...**

L'image peut l'être, la symbolique du sang, en plus versé sur la tête de quelqu'un, est très forte. Elle a choqué certains, quand d'autres nous félicitaient au contraire pour la « *désacralisation* » du personnage qu'elle signifiait vraiment. En tous cas, le geste a été effectué sans violence, Hubert Védrine n'a pas été blessé ni même effrayé sur le coup. Nous n'étions pas là pour lui faire du mal, mais pour lui rappeler que le crime de complicité de génocide est imprescriptible. Il a pu échapper aux conséquences politiques et juridiques de ses actes pendant quatorze ans, mais le temps viendra pour lui de rendre des comptes à la justice, nous en sommes convaincus.

• **Comment a-t-il réagi ?**

Il a réagi avec une redoutable maîtrise de lui-même. Il a demandé ce qu'on lui reprochait, je lui ai expliqué. Il était au cabinet de François Mitterrand, et participait au cercle très restreint des décideurs sur les questions rwandaises. Il était en effet au Conseil de Défense restreint qui se réunissait après chaque conseil des ministres pour prendre les décisions les plus importantes sur le Rwanda : transferts d'armements, soutiens financiers, envois de forces spéciales pour encadrer les génocidaires, les exfiltrer par la suite, etc. En plus, François Mitterrand était déjà très malade, et du coup il déléguait beaucoup à Hubert Védrine, dont il avait bien connu le père à Vichy...

• **Et donc plainte et procès...**

Oui, il s'agit d'une personnalité proche du pouvoir : Hubert Védrine a accepté le chèque de Nicolas Sarkozy pour le rapport sur la place de la France dans la mondialisation, même s'il n'a pas accepté le poste de Ministre qu'on lui proposait. Dans ce cas, on a pu voir que la justice ne perdait pas de temps ! Dès le lendemain, j'étais placé en garde à vue, 24 heures, puis perquisitionné. Porte-parole du collectif sur cette action, j'avais en effet laissé mon nom et mes coordonnées au bas du communiqué de presse. Par la suite, d'autres membres du collectif ont été entendus par la police, et finalement une de nos militantes, gardée à vue dans des conditions déplorables, est jugée le 16 avril.

• **On ne va pas discuter des détails de l'affaire, puisque le procès n'est pas encore passé et que d'autres peuvent suivre. Est-ce que vous pouvez me dire pourquoi vous avez décidé de former ce collectif ?**

Nous ne sommes évidemment pas les premiers à lutter en France pour que l'impunité cesse et que les complices français du génocide rwandais soient jugés. François-Xavier Verschave par exemple, pour ne citer que le plus connu des militants engagés contre la Françafrique, a fait un travail remarquable, et tellement difficile, sur le sujet. Des proches de nombreuses victimes se battent également avec force par tous les moyens traditionnels de la Justice, de l'interpellation, de l'écrit. Des livres, des articles, des pièces de théâtres, des chansons, des documentaires évidemment, et finalement des plaintes ont contribué à éclairer le rôle des responsables politiques et militaires français dans le soutien au régime qui a produit le génocide, l'a exécuté, puis l'a poursuivi, toujours avec l'aide de notre pays, dans l'exil, notamment dans l'Est du Congo voisin. Ce sont les mêmes qui en France, ont aussi continué l'oeuvre des génocidaires, symboliquement, en dissimulant la vérité, en travestissant les faits, en inventant la fable du double génocide, et en tentant de réduire au silence tous ceux qui voulaient ouvrir le dossier des responsabilités françaises dans le génocide.

• **Mais alors pourquoi un collectif de plus sur le sujet ?**

Mais parce que les résultats sont très largement insuffisants, les avancées trop lentes, et que le temps passe ! François Mitterrand ne sera plus jamais jugé, et c'était quand même l'un des plus coupables. Son fils court toujours, et c'est également le cas d'Edouard Balladur, d'Alain Juppé, de François Léotard, des anciens ambassadeurs Martres, Marlaud et Mérimée, des hommes de la cellule africaine de l'Elysée, et des hommes de main tels que Paul Barril ou les généraux Huchon, Quesnot, et d'autres, qui ne sont plus de première jeunesse. Tous ces gens continuent en toute impunité à profiter des rentes de situation que leur confèrent leurs états de service nombreux au service du néo-colonialisme français. Pour nous, c'est insupportable ! Il se trouve que nous sommes nombreux en France, et même chez nos voisins européens (nous avons reçu des soutiens de Belgique et de Suisse, notamment), à vouloir que les choses avancent en ce domaine. Nous qui pensions naïvement que depuis la Shoah ces choses n'arriveraient plus, en tous cas pas sans la victoire du fascisme... nous avons dû être témoins d'un génocide sans pouvoir rien faire, alors que c'était notre pays qui finançait et armait les tueurs ! Et aujourd'hui on voudrait en plus que nous acceptions l'impunité pour nos dirigeants ? Impossible.

• **Vous avez fait revivre l'espace d'un moment de vérité F. Mitterrand dans les bassins de la pyramide du Louvre teintés de sang. Vous avez aspergé de faux sang Hubert Védrine, puis proposé des « souvenirs du Rwanda de F. Mitterrand », en l'espèce des machettes, des crânes, des os et la fameuse boîte noire à la vente des effets personnels de l'ancien président de la République, en janvier dernier. Vous avez récemment encore couvert de corps flottants, de membres découpés et autres évocations des massacres un célèbre monument de Paris. Pourquoi ce choix de formes d'action spectaculaires et non violentes ?**

Le principe de base de la censure moderne consiste à noyer les informations essentielles dans un déluge d'informations insignifiantes diffusées par une multitude de médias au contenu semblable. Cela permet à la nouvelle censure d'avoir toutes les apparences de la pluralité et de la démocratie. Et toute la subtilité de cette censure réside dans l'absence de censeurs, ceux-ci ayant été efficacement remplacés par la « loi du marché » et la « loi de l'audience ». Par le simple jeu de conditions économiques habilement créées, les chaînes n'ont plus les moyens de financer le travail d'enquête du vrai journalisme alors que dans le même temps, le reality-show et les micro-trottoir font plus d'audience avec un coût de production réduit. Il faut bien sûr combattre cette évolution et lutter pour une information de qualité. Mais en attendant, les luttes telles que la nôtre sont obligées d'intégrer cette contrainte pour capter

davantage d'audience. Et il existe des solutions. En effet, les médias obéissent à la loi de l'audience et celle-ci peut être « *retournée* » pour conduire ces médias à diffuser des informations et des images potentiellement subversives, dès lors qu'elles permettent de faire de l'audience.

• **Vos actions sont donc seulement à visées médiatiques ?**

Non, non. La médiatisation est nécessaire, mais en aucun cas suffisante ! Nous cherchons, nous explorons, en visant à la fois les médias et le public témoin de nos actions, auquel des tracts, des discours et des animations sont toujours destinés. On pratique un peu le théâtre forum, par exemple, ou le théâtre de l'invisible, deux formes du théâtre de l'opprimé qui nous inspirent en particulier. Et puis nous voulons aussi toucher les complices français du génocide, et pas seulement à travers leur image et leur réputation. Si on peut les pousser à se découvrir un peu plus, à tomber les masques, voire à commettre des fautes que nous exploiterons ensuite...

• **Et la non violence active peut vous y aider ?**

Certainement ! Voyez comme les faucheurs volontaires de champs d'OGM sont parvenus à faire reculer temporairement le gouvernement sur le maïs MON810, tandis qu'ils popularisaient leur bataille et parvenaient à convaincre une écrasante majorité de la population de s'intéresser à cette question, puis de refuser qu'on les nourrisse et qu'on pollue les champs avec les OGM. La non violence active, la désobéissance civile, sont des moyens de se réapproprier la politique, en agissant directement sur les décideurs ou contre les menaces.

Ces méthodes et philosophies d'action intègrent plusieurs objectifs et contraintes. D'abord, la contrainte de l'image : l'image est le message, le message doit se lire dans une image qu'on pourra ensuite faire tourner le plus largement possible, par Internet ou dans la presse alternative et dominante. Les journalistes ont besoin d'images, ils ont besoin de pédagogie, et leurs lecteurs/auditeurs/spectateurs – nous ! – sont demandeurs d'images, de surprise, d'émotions, de rapidité, etc. Nous devons donc aussi produire de l'image, comme savent le faire les Don Quichotte, Act Up ou les organisations écologistes.

Notre principal objectif, c'est donc d'agir plus efficacement, et sans laisser croire qu'on a affaire à des adversaires de bonne foi. Nous sommes nombreux dans « *génocide made in France* » à avoir usé nos semelles sur les pavés lors d'innombrables manifestations, à avoir signé des centaines de pétitions sans en voir jamais les effets se matérialiser. Face à des gens qui se comportent comme des criminels, ces outils d'une démocratie qui marche bien nous semblent au

mieux insuffisants, au pire contre-productifs. Nous ne ferons jamais semblant de croire que nous avons affaire à des gens de bonne foi qui se sont simplement trompés et qu'il s'agit par conséquent de raisonner en leur remettant une pétition ou des lettres de citoyens mécontents. Non. Les gens qui en France se sont compromis avec les génocidaires, en les recevant à l'Elysée ou au Ministère, en leur envoyant des armes y compris après les premiers massacres, dès 1991-92, ceux qui ont rendu possible la fuite des génocidaires et la réorganisation de leur appareil militaire, ceux qui finalement comme Bernard Debré et Pierre Péan, Stephen Smith et Dominique de Villepin, le journal Marianne et d'autres alimentent et relaient le négationnisme français ou l'idéologie des génocidaires ne sont pas des gens respectables, ni de bonne foi, ni simplement égarés. Ce sont des gens qui sont intelligents, puissants, parfaitement informés, et qui délibérément ont choisi le camp du génocide. Ils doivent être jugés, et condamnés. L'impunité obscène dont ils jouissent et qui rend de nouveaux crimes de masse possibles doit cesser. Chose que la voie légale n'a pas permis en 50 ans de 5ème république. Il faut donc savoir désobéir !

Enfin, il faut se donner des pratiques conformes à nos aspirations. Nous ne sommes pas des moines soldats, nous n'allons pas à la bataille comme on va se sacrifier. Nous rejetons les pratiques autoritaires, bureaucratiques, et avons adopté un principe de fonctionnement très libre, très informel et le plus horizontal qui soit. On est dans une logique affinitaire, amicale, ludique même. On n'est déjà pas nombreux à sortir du rang, à prendre des risques personnels pour la vérité sur le Rwanda, alors on ne va pas perdre du temps et de l'énergie à couper les cheveux en quatre ou à reproduire les modes de fonctionnement pesants du passé, qui détournent de la lutte tant de militants. Nous, on est plus dans le bonheur d'agir concrètement, dans le partage de responsabilités, dans le lien social, etc. Autant d'ingrédients que l'on trouve dans l'action directe non violente et qui sont indispensables pour durer : on fait ainsi le pari qu'en fonctionnant de la sorte, nous serons plus forts et surtout plus nombreux d'une action à l'autre. Parce qu'il nous faut durer, les combats non violents ne se gagnent pas à la première bataille. Du reste, préparer ces actions, les mener, les voir vivre par la suite dans la presse, sur le net, dans les autres associations, etc. nous procurent un certain plaisir, lié à la fois à la satisfaction du devoir accompli et à l'excitation et l'euphorie qui résultent de ce type d'actions collectives. Même s'il nous arrive d'avoir peur, mais ça se gère !

• **Mais en quoi vos actions peuvent-elles être considérées comme « plus efficaces » que d'autres, comme les pétitions ou les manifestations ?**

Je ne dis pas que les actions non violentes sont les seules actions efficaces,

loin de là ! Je dis qu'elles sont indispensables à la constitution d'un rapport de force avec nos adversaires. Elles sont en fait strictement complémentaires des actions classiques de sensibilisation, qui permettent aux gens de se compter et de s'informer, et des actions juridiques et « *expertes* » (la production de rapports, par exemple, ou d'une revue comme la vôtre) qui permettent de crédibiliser la démarche et les arguments. Mais trop souvent les militants associatifs craignent d'y recourir, parce qu'ils ne veulent pas prendre de risques juridiques et financiers. Nous sommes parfaitement indépendants, nous n'avons pas de salariés qui craignent de perdre leur emploi ou de responsables qui craignent pour leurs subventions ou leur petit territoire de pouvoir. En conséquence, nous pouvons nous permettre d'être cohérents : si la Françafrique recouvre un ensemble de pratiques criminelles et mafieuses, les gens qui l'animent et l'entretiennent sont des criminels. On ne remet pas une pétition à un criminel : on le harcèle, on lui ternit sa réputation, son image, on médiatise ses turpitudes, et on réclame la justice contre lui !

C'est comme ça que « *génocide made in France* » est né, en avril 2007, et que la première action a vu le jour, à la pyramide du Louvre.

• Vous avez déjà eu des résultats ?

Il est difficile de parler de résultats après seulement une année d'existence et alors que les combats non violents, ceux de Martin Luther King, de Gandhi ou du Larzac ont duré plusieurs années avant de remporter des victoires complètes sur leurs adversaires. Mais d'ores et déjà, on peut dire que nous avons attiré des nouveaux militants sur le terrain de la Françafrique, que nous avons aussi remobilisé des militants plus anciens qui se décourageaient, et c'est déjà pas si mal. Mais on a aussi, aux dires de certains avocats, aidé à surmonter certains blocages institutionnels... Nous avons surtout permis à certains journalistes plus courageux que les autres de se saisir de la question de la politique de la France au Rwanda. En rendant compte de nos actions, ils ont pu aborder le fond des dossiers, et ainsi informer un plus large public : grâce à eux, nous avons pu toucher des centaines de milliers de personnes en peu de temps ! Finalement, le procès du 16 avril devrait nous permettre de faire parler encore de la complicité de dirigeants français dans le génocide du Rwanda. Nous avons battu le rappel de nombreux « *grands témoins* » du génocide, qui devraient rendre l'affaire très embarrassante pour Hubert Védrine et ses complices de droite ou de « *gauche* »...

• Vous avez jusqu'ici visé François Mitterrand, dans les actions du Louvre, de l'hôtel Drouot et de l'espace Tajan, et Hubert Védrine devant le Cercle des Armées. Il y a pourtant des complicités à droite aussi, non ?

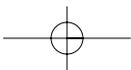
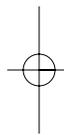
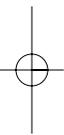
Absolument ! Pas question de les oublier, les membres du gouvernement d'Edouard Balladur qui suivaient le dossier et ont approuvé la politique de F. Mitterrand et des généraux. Nous ne les oublions pas, et pas davantage d'ailleurs ceux qui ont aidé de leur plume à dissimuler les responsabilités françaises dans le génocide. À dire vrai, on a aussi tenté quelque chose contre une personnalité de droite de haut rang, mais la personne n'est pas venue ! Elle ne perd rien pour attendre... une autre, Paul Barril, a été arrêté pour d'autres faits avant que nous ayons le plaisir de le rencontrer. On attend avec impatience la prochaine occasion. Et on n'oublie pas non plus que la France protège encore sur son sol des concepteurs et exécutants du génocide. Nous avons aussi participé à une action à la *Cité de l'Immigration*, à Paris, aux côtés des organisateurs de la semaine anti-coloniale. Nous avons ouvert une aile nouvelle du musée consacrée aux crimes de la colonisation et à ceux du néo-colonialisme. Deux « *oublis* » quelque peu problématiques de ce Musée. L'occupation n'a duré que quelques heures, mais on a obtenu la rencontre que nous voulions avec la directrice. Elle s'est montrée très réceptive, mais elle est très contrainte par son ministère de tutelle, qui n'a pas tout à fait la même vision que nous de la colonisation ni même de la vérité historique... On ne compte pas en rester là, évidemment.

- **Alors, la prochaine action du « génocide made in France » ?**

Chuuut, surprise !

Le collectif « *Génocide made in France* »

www.genocidemadeinfrance.com



JACQUES MOREL, GEORGES KAPLER

La note sur l'état d'esprit des militaires et de la population civile du 27 juillet 1992

La note confidentielle du 27 juillet 1992 qu'Anatole Nsengiyumva adresse au Chef d'état-major des FAR, rédigée contre l'accord Arusha I qui vient d'être signé, décrit tout ce qui va se passer en 1994, le coup d'État, l'élimination du Président et des négociateurs des accords de paix, le génocide des Tutsi, le massacre de leurs « complices », la reprise de la guerre, la démoralisation et la défaite des FAR, et enfin la fuite des Hutu. Ce document est une preuve de planification du génocide. Si ce n'est pas un plan minutieusement décrit, l'intention et les modalités sont exposées. Le coup d'État et le génocide sont explicitement liés. Il est difficile de ne pas voir là un exercice d'intériorisation, de conscientisation, de persuasion de ce qui reste à faire aux militaires.

Alors qu'un nouvel accord de cessez-le-feu a été signé à Nsele le 12 juillet 1992 (dit Accord d'Arusha I) et que des négociations sont en cours entre le nouveau gouvernement de coalition¹ et le FPR qui déboucheront sur la signature du protocole relatif à l'État de droit le 18 août, Anatole Nsengiyumva, chef du Renseignement militaire (G2), adresse une note au chef d'état-major des FAR, Deogratias Nsabimana, avec copie au Président Habyarimana où il s'en prend à l'accord qui vient d'être signé à Arusha et s'oppose aux accords de paix qui se préparent, en prétendant présenter comme l'opinion de la population et de l'armée ce qui est en réalité la position des extrémistes hutu.² La parution de ce document suit la décision de mise à la retraite des colonels Serubuga et Rwagafilita, chefs d'état-major adjoints des FAR et de la Gendarmerie, prise le 9 juin 1992 par le ministre de la Défense James Gasana et entérinée par le Président Habyarimana. Ce document trouvé à Kigali par Linda Melvern a été remis au TPIR.³

L'accord de cessez-le-feu signé le 12 juillet 1992 prévoit que les thèmes suivants seront abordés au cours des négociations politiques :

- a) Instauration d'un Etat de droit, c'est à dire, basé notamment sur l'unité nationale, la démocratie, le pluralisme et le respect des droits de l'homme.
- b) Formation d'une Armée nationale composée des forces gouvernementales et de celles du Front patriotique rwandais
- c) Instauration d'un partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie.

Les négociations politiques débiteront le 10 août 1992. La première réunion se tiendra à Arusha en Tanzanie.⁴

Cet accord, selon la note de Nsengiyumva, « *ne favorise que le FPR au détriment du Rwanda* ». (p. 1) Estimerait-il que le FPR représente des étrangers ?

Le constat que « *notre pays est en train d'être vendu à l'ENI* » revient plusieurs fois (p. 6, 7). Dans la bouche de membres du MDR (p. 2), dans celle des militaires (pp. 2, 3, 6), si les accords ne respectent pas les quotas ethniques dans l'armée (14% de Tutsi maxi.). « *Ce pays risque de tomber entre les mains des Inkotanyi, avec toutes les catastrophes que cela comporterait.* » (p. 7) « *L'ENI risque de nous submerger.* » (p. 7)

Le projet de fusion des deux armées est combattu. La population civile désapprouve l'« *éventuelle fusion entre les FAR et les maquisards du FPR* » (p. 1). Les officiers « *ÉVENTUELLEMENT pourraient supporter l'intégration de quelques éléments INKOTANYI* » mais dans la limite de 14 %. « *Aller au delà, disent les Officiers, et les autres militaires d'ailleurs, se serait vendre ce pays à l'ENI et les militaires ne l'admettraient pas.* » (p. 2). La menace que nos militaires soient massacrés par les Inkotanyi est agitée (p. 3).

À toutes les pages le FPR est désigné par le terme ENI, abréviation pour ennemi. Ce concept est élargi à tous les Tutsi de l'intérieur et aux hutu complices comme on le voit si l'on se réfère au document sur la définition de l'ennemi, préparé par Nsengiyumva, qui sera distribué dans les FAR par Nsabimana, le chef d'état-major, le 21 septembre 1992.

Le projet de génocide est énoncé par certains sous l'aspect d'une prophétie terrible de ce qui va se passer en 1994 : Dans la population certains disent « *qu'ils vont déjà préparer leur fuite avant l'arrivée des Inkotanyi, tout en ajoutant qu'avant de fuir, ils vont massacrer les Tutsi* » (p. 2).

Ce projet de fuite devant l'ENI est partagée par des civils (p. 2) et par des militaires (p. 3).

Des officiers « *disent qu'avant de fuir ce pays, ils vont d'abord régler leurs comptes à ceux de nos responsables qui auront été à la base du désastre* » (p. 3). Autrement dit ils massacreront les responsables politiques qui ont négocié ces accords de paix. Beaucoup de civils demandent aux militaires de « *mettre fin à ces agissements de civils irresponsables* » (p. 3).

Certains militaires disent qu'avant de fuir devant l'ENI, « *ils régleront les comptes aux Officiers qui auront cédé facilement aux volontés des responsables*

civils » (p. 4).

La menace d'un coup d'État militaire est évoquée contre les responsables civils qui font passer leurs intérêts avant ceux de la Nation (p. 2). L'affirmation que les militaires n'admettraient pas plus de 14 % d'Inkotanyi dans la nouvelle armée (p. 2) est une menace de coup d'État. La population voit dans les FAR le dernier recours (p. 3). Beaucoup de civils demandent aux militaires de « *mettre fin à ces agissements de civils irresponsables* » (p. 3). « *Nos responsables ne sont pas guidés par les intérêts de la Nation* » (p. 3). « *Il y a parmi nos négociateurs des individus acquis à l'ENI* » (p. 3). « *La population demande alors que les FAR puissent faire quelque chose pour redresser la situation avant que ce ne soit trop tard* » (p. 4). « *L'heure a sonné pour sauver le pays du chaos.* » (p. 6) « *Quelque chose devrait être fait pour dénouer cet imbroglio* » (p. 9).

Il n'est plus nécessaire que les militaires continuent encore à se battre (p. 4, 6). « *Nos troupes devraient quitter le front, car il ne sert à RIEN de se faire trouer la peau, lorsque de prétendus responsables politiques sont en train de vendre le pays à ce même ENI que nous combattons* » (p. 4). Les militaires sont démoralisés (p. 4), « *la troupe commence à fustiger les responsables aussi bien civils que militaires* » (p. 7).

Les militaires se disent trompés par le Premier ministre, Dismas Nsengiyaremye et par le Ministre des affaires étrangères, Boniface Ngulinzira (p. 4).

Le chef de l'État est également visé : « *Si ce Président ne défend pas ses hommes, s'il ne s'oppose pas à temps [...] il va se retrouver seul* » (p. 5). Certains n'hésitent plus à dire : « *Si le Chef de l'État n'est pas prêt à prendre ses responsabilités pour sauver le pays, il n'a qu'à passer le relais* » (p. 7).

La population et les militaires contestent la libération sans contre-partie des « *prisonniers de guerre et des acolytes de l'ENI* » prévue dans l'accord d'Arusha (p.3,4).

Des gens protestent contre la destitution d'autorités du MRND « *non en odeur de sainteté auprès des Partis politiques d'opposition* » (KUBUHOZA) (p. 4).

Dans ses considérations personnelles, Nsengiyumva, reprend tous ces thèmes. « *L'accord d'Arusha a été un accord léonin au profit de l'ENI* » (p. 5). Le pays a été vendu, c'est aux Forces armées de tirer le pays du chaos. Il refuse la fusion des deux armées. Il menace le chef de l'État (p. 6, 7). Il agite la menace d'un coup d'État si rien n'est fait.

Il soutient le bourgmestre Gatete, (responsable de crimes) qui ne doit pas être victime de son zèle (p. 9). Il proteste contre l'entrée d'éléments tutsi ou du PL (Parti libéral) dans l'administration.

Il prévoit que la reprise des hostilités est inéluctable (p. 7), dans cette perspective il propose :

- le recrutement de nouveaux militaires « *dont le moral est moins entamé* »
- de nous assurer d'un stock de munitions suffisant

– de chercher à nous garder les faveurs de pays amis « surtout la FRANCE et les ÉTATS-UNIS » (surprenant !)

– il propose d'expliquer aux responsables de ces pays « qu'il s'agit d'un ENI qui veut reprendre le pouvoir qu'il a perdu » lors de la révolution de 1959.

Ce document du 27 juillet 1992 prévoit exactement le projet de coup d'État et de génocide qui va s'exécuter à partir du 6 avril 1994 :

– l'accord sur la fusion des deux armées accorde plus de 14 % des postes aux Inkotanyi ;

– un coup d'État qui élimine le président Habyarimana ;

– l'exécution de ces responsables politiques « qui auront été à la base du désastre » ; en particulier le Premier ministre et le Ministre des affaires étrangères qui a négocié les accords d'Arusha sont assassinés ;

– le massacre des Tutsi et de leurs complices ;

– la reprise de la guerre ;

– l'absence de combativité des FAR contre l'armée du FPR et leur empressement à liquider les Tutsi ;

– la fuite des FAR ;

– la fuite des Hutu ;

– la victoire du FPR.

Ce document montre que certains officiers de l'armée rwandaise sont au coeur du projet de coup d'État, de génocide et de guerre. Il est probable que ce document soit une manifestation du groupe d'officiers supérieurs regroupés dans l'AMASASU.⁵

Les officiers belges de la CTM devaient connaître ce texte, en particulier le colonel Beaudoin, conseiller du colonel Kabiligi, chef des Opérations des FAR. Mais ce texte n'est pas cité par la commission ad hoc du Sénat belge qui ne remonte pas avant 1993. Le TPIR a jusqu'ici peut fait référence à ce document pour établir la planification du génocide.

Les militaires français, le lieutenant colonel Maurin en particulier, ont certainement eu connaissance de ce document.⁶ Nsengiyumva est proche des Français, il a fait deux stages en France à l'IHEDN.⁷

La recommandation de Nsengiyumva d'assurer un stock suffisant de munitions (p. 7) a été assumée par la France, directement par des livraisons officielles, indirectement par le contrat Dyl Invest, alors que l'accord Arusha I proscrivait les livraisons d'armes aux deux parties en conflit.⁸ Ce texte fait apparaître que ces livraisons s'inscrivent dans le cadre de ce triple projet de coup d'État, de reprise de la guerre et de génocide dont le Lt Col. Maurin a eu connaissance.

Notes

- ¹ Le gouvernement dirigé par Dismas Nsengiyaremye (MDR) est mis en place le 7 avril 1992.
- ² Anatole Nsengiyumva, *Note au Chef EM AR*, 27 juillet 1992, OBJET : État d'esprit des militaires et de la population civile, Source : The Linda Melvern Rwanda Genocide archive.
- ³ Linda Melvern, *Conspiracy to murder*, [2, pp. 36, 291] .
- ⁴ M. Mas [1, p. 135].
- ⁵ Voir les déclarations du témoin XXQ, sous-lieutenant de gendarmerie, ancien membre du service de renseignement de la présidence, TPIR, Procès Militaires I, Bagosora, ..., 11 et 13 octobre 2004. Il y décrit l'AMASASU, sa composition, sa date de création et fait directement référence à ce texte.
- ⁶ Selon le Colonel Michel Robardey, Anatole Nsengiyumva, patron du service G2, le service de renseignement militaire rwandais, remettait chaque matin au colonel Maurin le rapport des écoutes radiotéléphoniques faites avec le système installé par les Français. Il semble aller de soi qu'il lui a communiqué cette note. Cf. P. Péan, [3, p. 198].
- ⁷ En mai 1984 et juin 1990. Cf. G. Périès, [4, p. 225].
- ⁸ Le texte de l'accord de cessez-le feu signé le 12 juillet 1992 stipule en son article II.2 « *La suspension des approvisionnements en munitions et en tout autre matériel de guerre sur le terrain* » Cf. M. Mas [1, p. 137].

Références :

- [1] Monique Mas : *Paris-Kigali 1990-1994 ; Lunettes coloniales, politique du sabre et onction humanitaire pour un génocide en Afrique*. L'Harmattan, 1999.
- [2] Linda Melvern : *Conspiracy To Murder. The Rwandan Genocide*. Verso, janvier 2006. Fully updated.
- [3] Pierre Péan : *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994. Enquête*. Mille et une nuits, novembre 2005.
- [4] Gabriel Périès et David Servenay : *Une guerre noire - Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*. La Découverte, 2007.

GEORGES KAPLER, JACQUES MOREL

Erwan De Gouvello, un bien étrange diplomate

Un officier français, le major De Gouvello, est affecté au bataillon de reconnaissance au camp Kigali en 1994. Il est Assistant militaire technique (AMT) et considéré comme faisant partie du DAMI. Il évacue un employé du Centre culturel français lors des troubles sanglants de février 1994. Il est vu au Centre culturel français de Kigali le 11 avril, en plein génocide, accompagné par deux membres de la garde présidentielle rwandaise. Que faisait-il au camp Kigali? Y était-il présent le matin du 7 avril? Qu'a-t-il fait lors de la mise à mort des dix casques bleus belges et l'assassinat du premier ministre? Que fait-il le 11 avril avec des gardes présidentiels qui sont le fer de lance des massacres? Lors de Turquoise, on le retrouve comme conseiller du colonel de Stabenrath. Après le Rwanda, Erwan de Gouvello devient conseiller d'ambassade aux Comores, puis attaché au Protocole au Quai d'Orsay, enfin consul à Lagos. Cette carrière peu ordinaire suscite bien des questions.

1. LE MAJOR « DE JAVELLO » EN MARS-AVRIL 1994

Vénuste Kayimahe, employé au Centre culturel français de Kigali, raconte comment il a été évacué par un militaire français, le major « De Javello », le 22 février 1994 à la demande de Anne Cros, directrice du Centre culturel français, alors que lui et sa famille étaient menacés dans le quartier de Gikondo où ils habitaient. Prévenu par un autre employé du Centre culturel que le major De Javello l'attend, il emprunte avec les siens des chemins détournés pour éviter les Interahamwe qui pullulent dans son quartier :

Le major « De Javello », que je connaissais très bien pour lui avoir souvent prêté des cassettes vidéo et avoir brièvement discuté avec lui, à ces occasions, de la politique franco-rwandaise, nous attendait au volant de son « Combi » Volkswagen, le pistolet sur le siège à côté de lui. Je trouvais que c'était insuffisant comme arme, mais il manifestait beaucoup d'assurance et m'affirma que s'ils tentaient de nous arrêter, les miliciens le regretteraient. Je lui demandai de passer chercher Pierre G. et sa famille, et il y consentit sans problème.¹

Réfugié depuis lors au Centre Culturel, Vénuste supplie, après le 7 avril, sa direction et les militaires français qui séjournent au centre, d'aller chercher

ses autres enfants et de les évacuer tous ensemble. Mais les ordres donnés par l'ambassadeur sont qu'on n'évacue pas de Rwandais. C'est ce que lui répète, le 11 avril, le même major « De Javello » qui vient rencontrer des militaires français occupant le Centre. Kayimahe ajoute :

Le major « De Javello » était affecté à la coopération militaire, au DAMI exactement. Accompagné par deux gardes du corps rwandais, membres de la Garde présidentielle, il venait donner des instructions à ses compagnons d'armes [...] Je me demandais pourquoi le major, au lieu d'une escorte française, avait préféré se faire accompagner de ces gens dont l'institution était en train de se salir ouvertement les mains dans le génocide. Il avait son bureau au camp Kigali et jouissait, grâce à sa qualité d'officier français, d'un grand prestige et d'un grand pouvoir. Il me l'avait manifesté en nous évacuant de Gikondo. S'il l'avait voulu, il eût pu nous faire quitter le Centre et rejoindre un point de regroupement et d'évacuation quelconque, sans être inquiété. Mais, cette fois encore, il a choisi de rester aux ordres de la diplomatie.²

Vénuste Kayimahe note que le major « De Javello » a son bureau au camp Kigali. C'est au camp Kigali qu'ont été assassinés les dix paras belges le 7 avril. C'est là aussi que stationnent des éléments du bataillon de reconnaissance³ et que se trouve l'état-major des FAR.

Interrogé à Kigali en 2004, Vénuste Kayimahe dit que le nom Javello lui avait été donné par un employé du centre culturel qui n'avait pas forcément bien saisi la prononciation. D'autres sources nous apprennent que ce « Alain de Javello » pourrait bien être Erwan de Gouvello.

2. ERWAN DE GOUVELLO VIENT DES TROUPES DE MARINE

La consultation du Journal Officiel nous apprend qu'en 1992, le capitaine Erwan De Gouvello, des troupes de marine, est promu commandant⁴ :

J.O n° 156 du 7 juillet 1992

TEXTES GENERAUX

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 3 juillet 1992 portant nomination et promotion dans l'armée active

NOR: DEFM9201602D

Par décret du Président de la République en date du 3 juillet 1992, sont nommés ou promus dans l'armée active:

ARMÉE DE TERRE

I. - OFFICIERS DE CARRIERE

Corps des officiers des armes

Au grade de commandant

À compter du 1er juillet 1992

Pour prendre rang du 1er août 1992

Les capitaines :

...

De Gouvello (Erwan, Marie, Claude, Amédée), troupes de marine.

Le grade de major indiqué par Vénuste Kayimahe correspond bien dans l'armée française à celui de commandant.

3. ERWAN DE GOUVELLO EST AFFECTÉ AU BATAILLON DE RECONNAISSANCE DES FAR

La liste des officiers de l'armée rwandaise arrêtée au 1er mars 1994 révèle que le major de Gouvello est intégré dans le bataillon de reconnaissance (RECCE).⁵

BN RECCE

Comd Bn NZUWONEMEYE Fr Xavier Maj BAM

[...]

ESC RECCE A

Comd ESC SAGAHUTU Innocent Capt

[...]

ESC RECCE B

Comd ESC DUKUZUMUREMYI Anaclet Capt

[...]

ESC RECCE C

Comd ESC SEBAHINZI Sylvestre Capt

[...]

Cie Inf (RECCE)

Comd Cie MUNYARUBUGA Joseph SLt

[...]

Assistants Techniciens FRANÇAIS

DEGOUVELLO Maj

TEURA Salomora Jacques AC

DUCOURTIOUX André Jean-François AC

Le bataillon de reconnaissance est basé au camp Kigali à Kigali. Ce bataillon est un des trois fers de lance des massacres avec la garde présidentielle et le bataillon para-commandos. En particulier le 7 avril des blindés AML dont le bataillon de reconnaissance est équipé, tirent sur les casques bleus. Le capitaine Innocent Sagahutu, qui a fait l'école supérieure d'application de l'arme blindée de Saumur,⁶ et commande l'escadron A du bataillon de

reconnaissance, est un des officiers qui dirigent la traque du Premier ministre, madame Agathe Uwilingiyimana, qui est assassinée le 7 avril peu avant midi.

Le commandant de Gouvello était probablement à son poste au camp Kigali ce matin-là. Qu'a-t-il fait lors de la traque du Premier ministre ? Qu'a-t-il fait pendant le lynchage des dix casques bleus belges ? Aucun document n'indique qu'il se soit opposé à l'utilisation des blindés fournis par la France contre les casques bleus et qu'il ait tenté d'empêcher la mise à mort de Agathe Uwilingiyimana et des dix paras belges.

Le « CBA de Gouvello » figure aussi dans le schéma de diffusion de l'alerte et du renseignement de la Mission d'assistance militaire. CBA serait une abréviation pour Chef de bataillon, soit commandant. Il y dépend du Capitaine Lacoste, un aviateur, et l'adjudant-chef Ducourtioux dépend de lui.⁷

4. IL RÉAPPARAÎT AVEC TURQUOISE

Un commandant dénommé « Pegouvelo » est conseiller du colonel de Stabenrath à Gikongoro durant l'opération Turquoise. « *Assisté du commandant Pegouvelo qui connaît remarquablement le pays*, écrit Yves Debay dans *Raids, le colonel de Stabenrath reconstruit administrativement la région de Gikongoro* »⁸. Il semble bien qu'il s'agisse du commandant de Gouvello. En effet, ce Pegouvelo signalé par Raids dans l'opération Turquoise est aussi commandant. Sa connaissance du Rwanda montre qu'il était probablement Assistant Militaire Technique (AMT). La proximité avec le nom De Gouvello est frappante. Ce ne serait que la lettre D qui serait devenue P⁹.

5. DES TROUPES DE MARINE À LA DIPLOMATIE

En 1996, Erwan de Gouvello, chef d'escadron des troupes de marine, est décoré de la Légion d'honneur¹⁰ :

J.O n° 150 du 29 juin 1996 page 9747

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 26 juin 1996 portant promotion et nomination

NOR: DEFM9601537D

Ministère de la défense

Par décret du Président de la République en date du 26 juin 1996, [...] sont promus ou nommés [...] :

ARMÉE DE TERRE

Gouvello (de) (Erwan, Marie, Claude), chef d'escadrons, troupes de marine ;

Il est inscrit au tableau d'avancement en décembre 1996¹¹ :

J.O n° 298 du 22 décembre 1996 page 19000

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Décision du 13 décembre 1996 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 1997 (armée active)

NOR: DEFM9602191S

Par décision du ministre de la défense en date du 13 décembre 1996, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1997 les officiers dont les noms suivent :
ARMÉE DE TERRE

I. - OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps des officiers des armes

Pour le grade de lieutenant-colonel

Les commandants :

59 De Gouvello (Erwan, Marie, Claude, Amédée), troupes de marine.

Il est promu lieutenant colonel en juillet 1997¹² :

J.O n° 160 du 11 juillet 1997 page 10530

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Décret du 10 juillet 1997 portant promotion et nomination dans l'armée active

NOR: DEFM9701674D

Par décret du Président de la République en date du 10 juillet 1997,
sont nommés ou promus dans l'armée active :

ARMÉE DE TERRE

I. - OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps des officiers des armes

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1er août 1997

De Gouvello (Erwan, Marie, Claude, Amédée), troupes de marine.

En décembre 1999, le lieutenant-colonel Erwan de Gouvello est intégré dans la diplomatie en tant que conseiller des affaires étrangères de 2e classe¹³ :

Décret du 28 décembre 1999 portant intégration (agents diplomatiques et consulaires)

NOR : MAEA9920454D

Par décret du Président de la République en date du 28 décembre 1999, M. de Gouvello (Erwan), lieutenant-colonel, est intégré sur sa demande dans le corps des conseillers et secrétaires des affaires étrangères en qualité de conseiller des affaires étrangères de 2e classe à compter du 1er novembre 1999.

Erwan de Gouvello est, en janvier 2002, conseiller à l'ambassade de France à Moroni, aux Comores :

Et dans le domaine plus précis des affaires consulaires, M. Erwan de Gouvello, Premier conseiller a clairement indiqué que « *les visas rejetés, le sont pour deux raisons, soit parce que les dossiers sont incomplets, soit parce que les délais ne sont pas respectés* ». Il a par ailleurs indiqué qu'un « *grand chantier de rénovation de l'ambassade est à l'étude* » et il permettra « *d'accueillir dans l'enceinte les gens dans des conditions excellentes* ».

La deuxième partie de la conférence a été consacré au bilan de la Coopération. Depuis le coup d'État fomenté par le colonel Azali Assoumany, la France a « *arrêté la coopération militaire et institutionnelle avec les Comores et a maintenu les projets à caractère social et éducatif* » a souligné M. Erwan de Gouvello, Premier conseiller.¹⁴

En 2004, Erwan de Gouvello est responsable du Cérémonial au service du protocole au Quai d'Orsay :

Ministère des affaires étrangères / Protocole /
Cérémonial

37, quai d'Orsay

75700 Paris 07 SP

Téléphone

+33 1 43 17 47 62

Télécopie

+33 1 45 56 17 31

Erwan de GOUVELLO

Il est nommé en mai 2005 consul général de France à Lagos, au Nigéria¹⁵:

Décret du 10 mai 2005 portant nomination d'un consul général de France à Lagos

NOR : MAEA0520149D

Par décret du Président de la République en date du 10 mai 2005,

M. Erwan de Gouvello, conseiller des affaires étrangères de 1re classe, en fonction à l'administration centrale, est nommé consul général de France à Lagos, en remplacement de M. Joël Louvet, appelé à d'autres fonctions.

Ce parcours des troupes de marine à la diplomatie suscite quelques commentaires. Il est exceptionnel qu'un officier passe dans la diplomatie encore plus quand il vient des troupes de marine (RPIMA ou RICM). Tout semble témoigner que la carrière de Monsieur Erwan de Gouvello a bénéficié de protections spéciales. Ceci peut indiquer que le commandant de Gouvello a joué un rôle très particulier au Rwanda. L'ambassade de France aux Comores est une ambassade peu ordinaire, tenu compte que le mercenaire français Bob Denard a fait et défait les présidents de ce pays pendant de nombreuses années. La nomination d'un ancien officier des troupes de marine au poste de Consul de France à Lagos interroge également, vu le précédent du soutien de la France à la sécession du Biafra, région du Nigéria riche en pétrole, au temps où Jacques Foccart tentait d'agrandir l'empire colonial français aux dépens des ex-colonies britanniques.¹⁶

6. QUEL A ÉTÉ LE RÔLE DE ERWAN DE GOUVELLO AVANT ET PENDANT LE GÉNOCIDE ?

Il serait utile à la vérité d'interroger M. Erwan de Gouvello, consul général de France à Lagos, sur ce qu'il a fait et vu le 7 avril 1994 au « camp Kigali » à Kigali, d'où sont partis les soldats et les blindés qui ont attaqué les casques bleus et assassiné madame Agathe Uwilingiyimana, Premier ministre, et où dix casques bleus belges ont été lynchés. Les sous-officiers placés sous ses ordres, les adjudant-chefs Teura et Ducourtioux pourraient être également interrogés. Le fait qu'il ait été escorté le 11 avril par deux hommes de la garde présidentielle tendrait à montrer qu'il collabore avec les tueurs puisqu'aucun cas de membre de la garde présidentielle qui se soit opposé aux massacres n'est connu de nous. Le commandant de Gouvello réapparaît lors de l'opération Turquoise. Il est permis de s'interroger s'il n'est pas l'officier français ou un des officiers français qui sont fort probablement restés pendant tout le génocide pour conseiller le chef d'état-major des FAR, Augustin Bizimungu, ou son chef des opérations, le colonel Gratien Kabiligi.¹⁷ Le fait qu'il n'ait pas

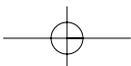
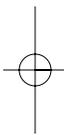
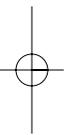
été entendu par la Mission d'information parlementaire, que son nom ne soit jamais cité et la suite de sa carrière tout à fait exceptionnelle, suggèrent que le commandant Erwan de Gouvello a joué un rôle important dans les événements d'avril à août 1994 au Rwanda.

Notes

- ¹ V. Kayimahe [1, p. 144]
- ² V. Kayimahe *ibidem* p. 218
- ³ L. Melvern [2, p. 124]
- ⁴ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEFM9201602D>
- ⁵ République Rwandaise, Ministère de la Défense nationale, Armée rwandaise, Etat-major, G1, Kigali le 05 mars 1994, Objet : Situation officiers armée rwandaise arrêtée au 01 mars 1994
- ⁶ Didier Patry [3, p. 67]
- ⁷ Schéma MAM de diffusion de l'alerte et du renseignement, annexe non publiée par la Mission d'information parlementaire au Compte-rendu du Colonel Cussac et du Lieutenant-colonel Maurin, Paris, 19 avril 1994.
- ⁸ Yves Debay, Avec les marsouins face au FPR, *Raids* 101, p. 28
- ⁹ Les fautes d'orthographe des journalistes sur les noms des militaires sont courantes, ceux-ci n'ayant pas l'habitude au Rwanda de décliner facilement leur identité.
- ¹⁰ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEFM9601537D>
- ¹¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEFM9602191S>
- ¹² <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEFM9701674D>
- ¹³ <http://www.adminet.com/jo/20000101/MAEA9920454D.html>
- ¹⁴ <http://fr.groups.yahoo.com/group/habari/message/13843>
- ¹⁵ <http://www.admi.net/jo/20050512/MAEA0520149D.html>
- ¹⁶ Entre 1967 et 1970 : plus d'un million de Nigériens trouvent la mort au cours de la tentative de sécession de la région pétrolière du Biafra. La sécession du général Ojukwu est soutenue par la France et ses satellites, la Côte d'Ivoire et le Gabon, contre l'armée fédérale nigériane soutenue par la Grande Bretagne et alimentée en armes par l'URSS. La guerre et la menace de famine due au blocus de la région servent de prétexte à une vaste campagne de solidarité en France pour les Biafrais. C'est là que se crée Médecins sans frontière avec Bernard Kouchner. Des avions marqués de la Croix-Rouge débarquaient des armes. Alors que la sécession, proclamée en mai 1967, était en passe d'être réduite, les mercenaires, les armes et les fonds secrets de Foccart et de la société pétrolière ELF prolongèrent durant 30 mois cette effroyable guerre civile. Cf. *Billets d'Afrique* numéro 43 B. Jean Varret, qui, en tant que chef de la Mission militaire de coopération, intervient au Rwanda de 1990 à 1993, organisait à l'époque depuis le Gabon l'approvisionnement en armes des partisans d'Ojukwu et de mercenaires comme Bob Denard. Cf. *Chaîne Histoire*, 31 décembre 2003
- ¹⁷ Le général Lafourcade confirme en 2006 que des militaires français sont restés enfermés à Kigali. Ils ont pu séjourner dans un des camps militaires, le camp Kigali, le camp de la garde présidentielle ou le camp de Kanombe sans être vus par les casques bleus ou des journalistes. Cf. G. Périès, [4, p.324].

Références

- [1] Vénuste Kayimahe : *France-Rwanda : Les coulisses du génocide*. Dagorno, 2002.
- [2] Linda Melvern : *A people betrayed - The role of the West in Rwanda's genocide*. Zed Books, 2000.
- [3] Didier Patry : *Rwanda, face à face avec un génocide*. Flammarion, 2006.
- [4] Gabriel Périès et David Servenay : *Une guerre noire - Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*. La Découverte, 2007.



JACQUES MOREL

L'assassinat des gendarmes Didot et Maïer, et de l'épouse de Didot

L'assassinat des adjudant-chefs de gendarmerie Didot et Maïer, et de l'épouse de Didot, au début du génocide des Tutsi au Rwanda reste non élucidé. Officiellement ils ont été assassinés le 8 avril 1994 dans l'après-midi et l'ambassadeur Marlaud accuse le FPR. D'autres sources, dont le rapport de l'attaché de défense, affirment que les Didot ont été tués le 7 avril. Mais deux certificats médicaux envoyés par les autorités à sa famille datent la mort de Maïer au 6 avril vers 21 heures et le couple Didot aurait été tué également dans les heures qui ont suivi l'attentat. Ce triple assassinat n'a donné lieu à aucune instruction judiciaire, contrairement à l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, le 6 avril à 20h 30 qui a coûté la vie à trois Français. Tant de contradictions font question et il est probable que les autorités françaises cachent la vraie raison de la mort de ces deux gendarmes et de l'épouse de l'un d'eux. Celle-ci est-elle liée à l'attentat contre l'avion du Président rwandais ?

La mort des adjudants-chefs Didot et Maïer et de l'épouse de Didot a représenté dès le début une affaire à ne pas ébruiter, au point qu'elle semble se trouver au coeur des reproches que le gouvernement fait à Radio France Internationale (RFI) :

En mai 1994, alors qu'un génocide finalement avéré battait son plein au Rwanda, les reproches téléphonés du ministère français de la Coopération se font plus pressants. L'objet du litige portait notamment sur la nouvelle donnée par RFI de la mort brutale de deux gendarmes français, à Kigali le 8 avril 1994.¹

1 QUEL ÉTAIT LE RÔLE DES ADJUDANTS-CHEFS DIDOT ET MAÏER ?

Dans son enquête publiée le 1er décembre 1994, Jean-François Dupaquier les présente ainsi :

L'adjudant-chef Didot était depuis 1992 conseiller technique de transmissions dans le détachement d'assistance technique gendarmerie au

Rwanda. Il y avait été rejoint en 1993 par l'adjudant-chef René Maïer conseiller technique de police judiciaire. Le vendredi 8 avril, Alain et Gilda Didot sont dans leur villa située à Kacyiru, une colline excentrée de Kigali sur laquelle sont implantés de nombreux ministères ainsi que l'hôtel Méridien, un des sièges de la MINUAR et le bâtiment du Conseil national du développement. Le CND abrite le bataillon du FPR, 540 hommes introduits à Kigali dans le cadre de la mise en oeuvre des accords d'Arusha. La villa de l'adjudant-chef Didot est située à mi-chemin du siège de la MINUAR² et de celui des soldats du FPR, juste à côté du rond-point stratégique qui commande l'accès à l'aéroport depuis le centre-ville. C'est un poste d'observation idéal mais, en même temps, un endroit très exposé.³

L'adjudant-chef Didot est depuis 1992 conseiller technique de transmissions dans le détachement d'assistance technique gendarmerie au Rwanda. Il est en fait incorporé à l'armée rwandaise car il figure en 1994 comme « Assistant Technicien FRANÇAIS » dans la Cie TR (Compagnie de Transmissions) sur la liste des officiers de l'armée rwandaise.⁴

L'adjudant-chef René Maïer, 47 ans, est conseiller technique de police judiciaire au Rwanda depuis 1993. Il était affecté auparavant à la Brigade des recherches de Martigues. Il a deux prénoms, René, Jean.⁵

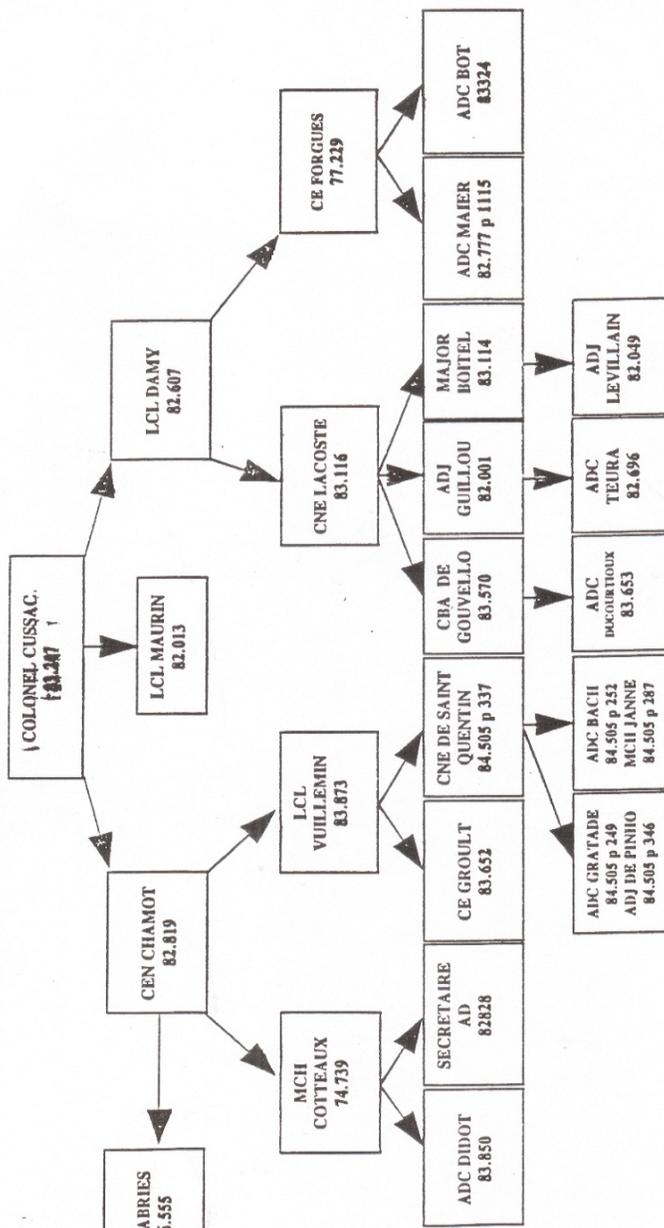
Le schéma de diffusion de l'alerte et du renseignement de la Mission d'Assistance Militaire (MAM) situe séparément Didot et Maïer. Didot dépend du Maréchal des logis Cotteaux alors que Maïer dépend du chef d'escadron Forgues.⁶

Selon Jean-François Dupaquier, René Maïer habite seul au camp de gendarmerie de Kacyiru, mais il va retrouver Didot après l'attentat contre l'avion d'Habyarimana :

L'adjudant-chef René Maïer, lui, habite seul un pavillon dans l'enceinte du camp de gendarmerie de Kacyiru. Dès le 7 avril, après l'attentat, il a rejoint son collègue et ami Didot pour participer à ce que, dans le jargon militaire, on appelle la « *veille radio* ». Fanatique de transmissions, l'adjudant-chef Didot avait installé chez lui tout un appareillage qui lui permettait d'entrer en liaison radio avec la Mission d'assistance militaire française (MAM), avec le réseau de l'ambassade de France et avec d'autres réseaux civils. De sa villa, il surveille à la jumelle le bataillon du FPR et rend compte de l'évolution de la situation heure par heure. Il raconte que, le 7 avril, à 5h du matin, des échanges de tirs ont débuté entre les forces gouvernementales et le FPR. La garde présidentielle s'est embusquée au rond-point tout près de son camp.

Le lieutenant-colonel Damy, chef du détachement militaire d'assistance technique gendarmerie, demande à Didot de profiter d'une accalmie pour évacuer son domicile. « *Impossible sans prendre de gros risques, je préfère poursuivre la mission de renseignement et de relais radio* », répond Alain Didot.⁷

SCHEMA MAM DE DIFFUSION DE L'ALERTE DU RENSEIGNEMENT



Si un cadre est absent, il convient de prendre sa place et de téléphoner au(x) suivant(s) pour ne pas interrompre la chaîne.
Ulérieurement contacter le M.A.M. pour conduite à tenir et suivi de l'évolution de la situation.

FIG. 1: Schéma de diffusion de l'alerte et du renseignement de la Mission d'Assistance Militaire

Donc, selon Dupaquier, Didot fait du renseignement. Pierre Péan ajoute cette précision géographique :

Sa position en un point élevé de la ville en faisait un bon relais – avec du matériel Yesu – entre la ville de Kigali et Kanombe, près de l'aéroport, que l'ambassade de France ne pouvait joindre directement.⁸

Selon Filip Reyntjens, les deux gendarmes français écoutaient les communications du FPR.

D'après un témoin militaire, ils effectuaient un travail d'écoute de communications, notamment celles du FPR, à l'aide de matériel sophistiqué. Pour le compte de qui ?⁹

Colette Braeckman confirme :

Résidant à Kigali depuis longtemps, les deux hommes et l'épouse de l'un d'entre eux devaient être abattus par des membres de la garde présidentielle, une unité que ces anciens gendarmes avaient assistée dans le domaine des transmissions téléphoniques, participant notamment aux écoutes des communications émanant du CND.¹⁰

Elle le répète en 2004, tout en ajoutant qu'ils pouvaient aussi écouter les communications de l'aéroport :

Les deux hommes étaient vraisemblablement chargés d'écouter toutes les communications radio du côté de l'aéroport.¹¹

Il semble évident, qu'habitant non loin du CND et avec des antennes sur son toit, l'adjudant-chef Didot écoute les communications radio du FPR. Pour le compte de qui ? Pour la Mission d'assistance militaire française ou pour la DGSE ou la DRM. Mais Didot, inscrit dans l'organigramme des FAR, pourrait aussi faire rapport de ses écoutes à l'armée rwandaise.

Selon Stephen Smith les deux gendarmes habitaient une maison qui aurait été celle d'un ancien correspondant de la DGSE :

Un fait : la DGSE n'avait pas de « poste fixe » à Kigali, mais y effectuait des « missions d'intervalle », centrées sur le renseignement et non sur l'action. Un détail : l'un des deux coopérants militaires français assassinés le 7 avril à Kigali habitait « la maison de l'agent » connue – à tort ou à raison – comme celle d'un ancien « correspondant » de la DGSE.¹²

Didot était-il précisément en « mission d'intervalle » pour la DGSE ? Il dispose aussi d'un téléphone par satellite¹³ qu'il aurait monté le 7 avril :

8h00 Montage de l'IMMARSAT par A/C DIDOT. Jusqu'à 14h30, heure du dernier contact avec ce dernier, contrôle radio toutes les heures avec les AMT.¹⁴

L'adjudant-chef Didot est le spécialiste français chargé de former les

militaires rwandais dans les transmissions radios. Le Colonel Bernard Cussac, ancien Attaché de défense et Chef de la mission d'assistance militaire au Rwanda, l'aurait affirmé devant la Mission d'information parlementaire à huis clos :

Le second point concerne les adjudants-chefs Didot et Maier qui ont été assassinés. Ils n'avaient aucune mission parallèle ou particulière ; ils ne faisaient pas partie du GIGN ; ils étaient transmetteurs et s'occupaient de la formation des spécialistes de l'armée rwandaise et de l'entretien des matériels. En fonction de cette spécialité, l'adjudant-chef Didot était le responsable du réseau radio-sécuritaire de l'Ambassade et, à ce titre, avait des antennes sur sa maison, ce qui a pu attirer l'attention. Par ailleurs, leur domicile était situé à proximité de l'Assemblée nationale rwandaise où était stationné le bataillon FPR ; enfin, leur mort était peut-être un signal adressé à la France pour l'inciter à ne pas s'engager plus avant.¹⁵

Il n'est rien dit de particulier dans ce texte sur la fonction de Maier. Mais le « ils étaient transmetteurs » de Bernard Cussac laisse entendre que René Maier était aussi spécialiste en transmission. Cela ne semble pas être le cas.¹⁶ Le rapporteur de la Mission d'information parlementaire confirme dans les mêmes termes le rôle de Didot :

Les Adjudants-chefs Maier et Didot faisaient partie des 24 assistants militaires techniques restés au Rwanda après le départ des troupes de Noroît le 15 décembre 1993.

L'Adjudant-Chef Didot était un spécialiste de haut niveau dans la réparation des postes radio mais « n'a jamais été un spécialiste des écoutes », comme l'a souligné le Colonel Jean-Jacques Maurin en réponse à certaines assertions. Il avait été chargé de mettre en place le réseau sécuritaire de l'ambassade équipé de postes YAESU ; il était également responsable des liaisons radio entre les membres de la Mission de coopération. Sa compétence l'avait conduit à assurer la formation des personnels rwandais chargés des transmissions, ainsi que la maintenance des postes radio de l'ensemble de l'armée rwandaise.

En raison du relief des collines, il avait installé sur le toit de sa maison, elle-même située en hauteur, une antenne relais. Le Colonel Jean-Jacques Maurin a rappelé à ce sujet que l'Adjudant-Chef Didot possédait – à titre personnel – un poste radio émetteur-récepteur modulation de fréquence (MF) de courte portée avec une antenne extérieure classique. Ce poste lui permettait d'avoir des liaisons correctes avec des interlocuteurs dotés d'un poste radio portable MF compatible dans un rayon de dix kilomètres.¹⁷

Les explications sur la fonction de Didot n'ont pas convaincu tous les membres de la Mission d'information :

M. François Lamy s'est interrogé sur les conditions dans lesquelles s'était produit l'assassinat de l'Adjudant-chef Didot, certaines rumeurs lui attribuant des fonctions à la fois officielles et officieuses. Sa maison étant, selon le Colonel Bernard Cussac, équipée d'antennes destinées à la com-

munication du poste diplomatique, il s'est étonné de la présence de ce matériel à son domicile et non à l'ambassade.

M. Jean-Michel Marlaud a précisé que l'Adjudant-chef Didot n'était pas responsable des communications de l'ambassade. Celle-ci bénéficiait de son propre réseau avec un chiffreur qui se trouvait à l'ambassade même. Il lui a néanmoins été rapporté qu'étant chargé des transmissions, l'Adjudant-chef avait des antennes sur le toit de sa maison.¹⁸

L'adjudant-chef Didot ne faisait pas partie de la Direction du Renseignement Militaire (DRM).¹⁹ Il ne travaillait peut-être pas directement pour la DRM mais certainement pour la Mission d'assistance militaire à Kigali.

1.1 RENÉ MAÏER ET JEAN-PAUL MAYERTZ SONT-ILS LA MÊME PERSONNE ?

Selon un article de Colette Braeckman de juin 1994, le deuxième coopérant assassiné s'appellerait Jean-Paul Mayertz et s'occupait de la Garde présidentielle :

Plusieurs zones d'ombre subsistent d'autre part quant à la présence militaire française au Rwanda. Un exemple : nous avons appris, dans un autre cadre, que, peu après le 6 avril, deux coopérants militaires français avaient été tués à Kigali, ainsi que l'épouse de l'un d'eux. Un de ces coopérants, membre du GIGN (Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale), Jean-Paul Mayertz, était arrivé à Kigali en décembre et assurait des tâches de formation, auprès de la garde présidentielle notamment. Selon les informations données à leurs proches, ces Français ont été tués par des militaires des Forces armées rwandaises dans la « parcelle » attenante à leur résidence. Leurs corps furent récupérés par les Casques bleus, rapatriés et inhumés en toute discrétion. Paris, à notre connaissance, n'a jamais fait état de la mort de ces coopérants militaires.²⁰

Jean-Paul Mayertz et René Maïer sont-ils la même personne ?

1.2 OÙ SE TROUVE LA VILLA DES DIDOT ?

Hervé Gattegno et Corine Lesnes affirment que les Didot habitent à Kanombe :

Autre question en suspens : la mort des deux gendarmes français, dans leur villa de Kanombé, située dans l'alignement exact de la piste d'atterrissage de Kigali, a-t-elle un rapport avec l'attentat ?²¹

Ceci est contredit par l'enquête de Jean-François Dupaquier citée plus haut. Les dépouilles des Didot et de Maïer seront trouvées dans le jardin de la villa des Didot et les témoignages confirment que cette villa se trouvait près de l'hôtel Méridien et non à Kanombe. J.M. Milleliri, médecin militaire français, parle de son ami Michel à qui le commandement militaire

d'Amaryllis « *a interdit de faire quoi que ce soit pour aller récupérer les corps des camarades d'armes tombés vers le Méridien* ». ²² Le journal de Kibat note pour le 10 avril « *A 15 Hr 25, les Français de l'aéroport demandent aux Belges de récupérer les corps de TROIS coopérants français qui se trouvent près de N4.* » ²³ N4 est un carrefour en forme de rocade près de l'hôtel Méridien par où passe la route allant du centre ville à l'aéroport [voir figure 4]. Une fiche du ministère français de la défense confirme encore cette localisation et précise qu'au moment du crash de l'avion présidentiel, Didot et Maïer sont à leur domicile respectif :

8. Position des AMT le 6 avril 1994 au soir :
 24 des 25 assistants techniques (l'Attaché de défense se trouvant à Paris) se trouvaient dans la ville de Kigali et au camp de Kanombé, à leur domicile, le 6 avril, au moment de l'attentat :
 [...]

- les deux gendarmes logés à proximité du CND étaient également à leur domicile respectif ; conformément au plan de sécurité, ils ont assuré le relais de l'alerte donnée par le chef d'escadron Chamot ²⁴ à partir de l'ambassade. ²⁵

Logés à leur domicile respectif, signifie que l'un est près du CND, l'autre au camp de la gendarmerie à Kacyiru, mais le texte dit qu'ils sont tous les deux près du CND.

Si la villa Didot s'était trouvée à Kanombe il aurait été facile pour les Français d'aller récupérer les cadavres vu que cette zone de l'aéroport était tenue par les FAR et la garde présidentielle. La localisation donnée dans l'article de Gattegno et Lesnes est donc fausse. Pourquoi leur informateur, probablement l'ex-capitaine Barril, qui est allé sur les lieux à Kigali, a-t-il induit les journalistes en erreur ?

2 QUAND LE COUPLE DIDOT ET RENÉ MAÏER ONT-ILS ÉTÉ TUÉS?

La date de la mort de Alain et Gilda Didot et de René Maïer fait l'objet d'une grande confusion [voir tableau 1].

Certaines informations datent la mort des Didot et de Maïer le 6 au soir. Ainsi, deux certificats médicaux dont l'un atteste que « Jean » MAIER a été tué par arme à feu le 6 avril 1994 vers 21 heures à Kigali sont publiés fin 2006 par le « Comité du 22 avril 1998 à la mémoire des gendarmes d'Ouvéa ». ²⁶

La mort « *réelle et constante est d'origine accidentelle* ». « *La cause du décès est le fait de balles d'arme à feu qui ont entraîné une mort immédiate.* » [Voir le fac-simile d'un de ces certificats médicaux Figure 2.] Le terme mort accidentelle suppose que la mort n'est pas intentionnelle. Il est donc difficile d'imaginer que le FPR en soit rendu responsable. Remarquons que dans la cause de la mort, « *balles d'arme à feu* », balles comporte un "s". Il ne peut donc s'agir d'une balle perdue. Maïer est mort, soit qu'il ait été pris dans un combat, soit qu'il ait été visé spécifiquement. À cette date et à cette heure, il n'est pas pos-

sible d'accuser le FPR d'être l'auteur de sa mort.²⁷ Par contre de nombreux témoignages attestent que juste après l'attentat, « *cela tirait de partout* ». ²⁸

Nous n'avons pas pu vérifier l'authenticité de ces certificats médicaux. La seule preuve de leur authenticité c'est qu'ils ont été remis à la famille de René Maïer.

François Lamboley, Président National du Comité du 22 avril 1988 à la mémoire des gendarmes d'Ouvéa, écrit dans l'éditorial de Fayaoue-Info Magazine que le couple Didot a aussi été tué le 6 avril :

Le 6 Avril 1994, l'Adjudant Chef de Gendarmerie MAIER, son collègue DIDOT et l'épouse de ce dernier sont assassinés sauvagement au Rwanda dans l'indifférence générale des autorités de notre pays. Aucune instruction judiciaire n'est ouverte. Pire, l'acte de décès des deux hommes porte la mention "mort accidentelle" et c'est signé d'un médecin militaire de haut rang.²⁹

Hervé Gattegno écrit avec Corine Lesnes le 28 juin 1994 que Didot, sa femme et Maïer ont été tués « *dans les heures qui suivent l'attentat* ». Le certificat de décès des trois victimes porte, selon eux, la date du 6 avril et la mention « *mort accidentelle* » :

Quoi qu'il en soit, la quasi simultanéité confirmée par de nombreux témoins du début des combats avec l'explosion de l'avion et la mort des deux chefs d'État permet d'envisager l'existence d'une manœuvre organisée.[...] Dans la nuit, on a appris que les combats s'intensifiaient.[...]

Six Français tués à Kigali

C'est au cours des mêmes heures que furent tués deux gendarmes français, les adjudants-chefs René Maïer et Alain Didot, ainsi que l'épouse du second. Membres de la mission militaire d'assistance au Rwanda depuis 1993, les deux sous-officiers et Mme Didot, tués par balles et à coups de machette, avaient été sommairement enterrés dans le jardin de leur villa. C'est là que des « casques bleus » les ont découverts, le 13 avril. Leurs corps ont été accueillis au Bourget, le 15 avril, par le ministre de la défense, François Léotard, et le ministre de la coopération, Michel Roussin. Les services de ce dernier assurent que « *leur mort n'est pas liée à leur fonction [l'un d'eux était spécialisé dans les transmissions NDLR] mais à leur résidence, et au fait qu'ils auraient caché des Tutsis chez eux* ». Il faut donc comprendre que les trois ressortissants français auraient été victimes des milices hutues ou de la garde présidentielle. Leur logement se situait pourtant dans la zone de Kanombé, alors déjà sous contrôle du FPR. Connue de l'ambassade de France à Kigali le 8 avril – une note transmise à Paris par télex à 19 heures en atteste –, la nouvelle de leur mort ne sera rendue publique que trois jours plus tard. Curieusement, le certificat de décès, daté du 6 avril, porte la mention « *mort accidentelle* »...³⁰

Date	Heure	Auteur	Décès de	Source
6	vers 21h	Michel Thomas	Maier	Certificat de décès, EFAO Bangui, 13 Avril 1994
6	soir	H. Gattegno	Didot et Maier	Le Monde, 28 juin 1994
6	21h 30	H. Gattegno	Didot et Maier	Le Monde, 29 juin 1994
6	soir	V. Kayimahe	Didot et Maier	Selon autorités françaises, [8, p. 325]
6 ou 7		Major Thiry	Didot et Maier	C. Braeckman, Le Soir 31/03/2004
7	après-midi	J.J. Maunin	Didot	CR MAM, Paris, 19 avril 1994, <i>Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994</i> [5, Tome II, Annexes, p. 350]
7		L. Marchal	Didot et Maier	[9, p. 251]
7		S. Smith	Didot et Maier	Libération, 29 juillet 1994
7		C. Braeckman	Didot et Mayertz	C. Braeckman [4, p. 196]
7		V. Nshimiyimana	Didot et Maier	[10, p. 57]
7		C. Onana	Didot et Maier	[11, p. 68]
7		B. Lugan	Didot et Maier	[12, p. 174-175]
8	après-midi	J.M. Marlaud	Didot	<i>Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994</i> [5, Tome III, Vol 1, p. 297]
8	après-midi	Rapport MIP	Didot et Maier	<i>Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994</i> [5, Tome I, Rapport, p. 250]
8	nuit	V. Kayimahe	Didot	Selon Anne Cros, [8, p. 166-167]
8	après-midi	J.F. Dupaquier	Didot et Maier	Selon Jacques Courbin et Alain Damy, L'Événement du Jeudi, 1 ^{er} décembre 1994, p. 53
8	matin	F. Reyntjens	Didot et Maier	[3, p. 29-30]
8		Min. Coop.	Didot et Maier	Légion d'Honneur, J.O 1 ^{er} décembre 1994 p. 16967
8		P. Pëan	Didot et Maier	Selon Régine X en 2005, [2, p. 323-326]

TAB. 1: Les dates avancées pour l'assassinat des époux Didot et de Maier en avril 1994

L'article commet deux erreurs. La maison de Didot est située près de l'hôtel Méridien qui, comme le camp de la Gendarmerie, se trouve à Kacyiru et non à Kanombe. Ensuite le FPR ne contrôle pas la zone de Kanombe à

cette date. Mais cette affirmation permet de l'accuser d'être l'auteur de l'attentat. Elle vient sans doute de l'ex-capitaine Barril. Le FPR ne contrôlera la zone de Kanombe que lors de la prise du camp de Kanombe et de l'aéroport, le 21 mai.

Gattegno précise le lendemain 29 juin que les Didot et Maïer ont été tués moins d'une heure après l'attentat. Il a donc probablement sous les yeux le certificat du médecin-chef Michel Thomas :

Pour sa part, la France n'a pas entrepris d'investigations, en dépit des décès de six de ses ressortissants : les trois membres de l'équipage du Falcon 50 ainsi que deux gendarmes en poste à Kigali et l'épouse de l'un d'entre eux, tués dans leur maison moins d'une heure après l'attentat.³¹

D'autres sources donnent pour l'assassinat du couple Didot les dates du 7 ou du 8. Il faut envisager l'éventualité que les Didot ont pu être tués à un autre moment et dans un autre lieu que Maïer. Le fait que Gilda Didot ait été tuée conduit à penser que Didot l'a été en même temps que son épouse et chez lui.

Il semble que RFI a été la première à annoncer la mort des Didot. Quand exactement ? La journaliste Lyndsey Hilsum, écrit le 8 avril depuis Kigali :

A French serviceman and his wife, among several hundred French nationals in Kigali, have also been killed, Radio France Internationale reported.³²

L'annonce de l'assassinat des époux Didot a donc probablement été faite le 7 ou le 8 par RFI. Ce qui est sûr c'est que le ministère français de la défense refuse le 9 avril de confirmer l'information de RFI :

Enfin, le ministère français de la défense n'avait pas confirmé, samedi matin [9 avril], la mort d'un sous-officier français et de sa femme à Kigali, annoncée par Radio France Internationale. « *Nous pensons que cette mort est probable mais nous n'en avons pas la certitude, tant que nous ne sommes pas allés voir sur place* », a-t-on indiqué au ministère.³³

Gattegno et Lesnes s'étonnent aussi que le décès des trois membres de l'équipage du Falcon soit daté au 7 avril, alors que l'avion s'est écrasé le 6 :

Non moins curieusement, le *Journal officiel* du 14 juin, qui publie la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur des trois membres de l'équipage de l'avion rwandais, le pilote Jacky Héraud, son copilote Jean-Pierre Minaberry et le mécanicien Jean-Marie Perrine fait remonter leur décès au 7 avril, alors que l'appareil s'est abîmé la veille, sans que l'on sache s'il ne s'agit que d'une banale erreur de transcription.³⁴

Vénuste Kayimahe affirme que les autorités françaises ont d'abord dit que les Didot et Maïer étaient décédés de mort naturelle le 6 avril :

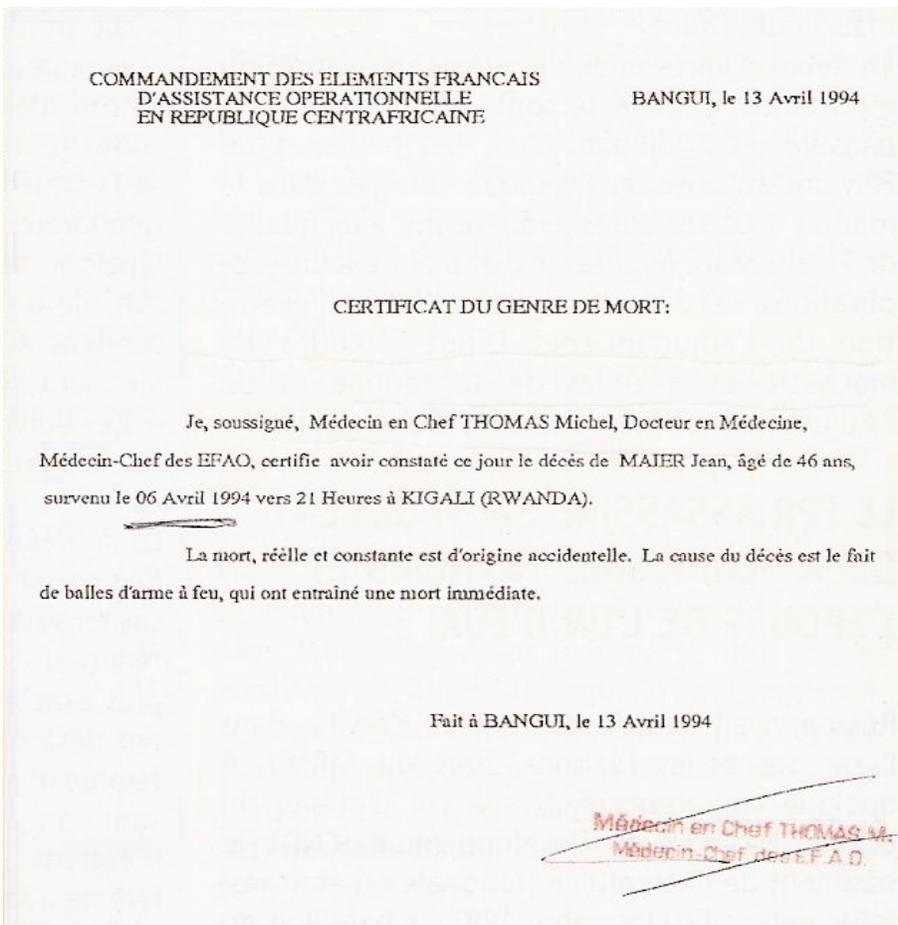


FIG. 2: Certificat du genre de mort de Jean Maïer; Source : Comité du
22 avril 1988 à la mémoire des gendarmes d'Ouvéa

– Pourquoi la France a-t-elle essayé de rejeter sur le FPR l'assassinat de ses spécialistes des écoutes et des communications, après avoir prétendu que les adjudants-chefs Didot et René Maïer, ainsi que l'épouse du premier, étaient décédés de mort naturelle, le 6 avril 1994, et après que la directrice du Centre culturel français, l'un des principaux défenseurs de l'intervention française et incontournable conseiller de l'ambassade de France au Rwanda en matière de sécurité, m'eut annoncé, le 8 avril, leur assassinat par la Garde présidentielle ? Assassinat confirmé par une rescapée, employée des services de l'ambassade de France, qui s'était réfugiée chez les Didot, d'où elle parvint à s'échapper au moment où le couple se faisait abattre.

– Ces barbouzes de l'information, agents chargés de collecter et d'interpréter les messages hertziens au bénéfice des armées rwandaise et française, avaient-ils réussi à capter quelque chose de compromettant pour la France ou la Garde Présidentielle ?³⁵

D'autres témoignages, dont le compte-rendu du colonel Cussac et de Jean-Jacques Maurin, situent l'assassinat le 7 entre 14h30 et 17h30 :

Mercredi 6/04 [...]

. 22h 15 Mise en alerte par téléphone de tous les AMT. Ouverture du réseau radio par A/C DIDOT - Consigne à domicile est donnée à tous les personnels [...]

Jeudi 7/4 5h 00 Premiers tirs à arme légère et à la mitrailleuse entre GP du camp KIMIMURURA et des éléments FPR qui commencent à sortir du CND vers le carrefour du Méridien (500m ouest) "chez Lando" (1km est) 8h00 Montage de l'IMMARSAT par A/C DIDOT. Jusqu'à 14h30, heure du dernier contact avec ce dernier, contrôle radio toutes les heures avec les AMT. [...]

17h30 Un compte rendu radio du directeur du Méridien de Kigali, Mr Eric LEFEVRE, fait état de l'assassinat par des éléments FPR du couple DIDOT. Ces informations sont confirmées à 18h00 par les gardiens Rwandais des villas voisines qui s'étaient réfugiés au Méridien.

Les liaisons radio seront désormais assurées par le Cdt FABRIES et Monsieur MERMET, chef d'escale AIR FRANCE à KIGALI.

A partir de 18h00, toute communication téléphonique locale est désormais impossible avec les quartiers de KIMIHURURA et de KACYIRU où lobe la majorité des AMT.³⁶

Remarquons que Maurin indique que Didot est bien en activité le 6 à 22h 15. C'est par trois fois qu'il évoque Didot pour la journée du 7 avril. Il date à 14h30 le dernier contact radio avec lui, à 17h30 Eric Lefevre annonce l'assassinat du couple Didot qui est confirmé à 18h. Il n'est pas question de Maïer ici. On verra plus loin que Maurin se corrige en 2005 et déclare que l'assassinat des Didot est du 8 et non du 7. Pour Stephen Smith, qui semble avoir obtenu des informations des militaires français présents sur le terrain, l'assassinat est du 7 avril.³⁷ Colette Braeckman, dans son livre de 1994, date aussi l'assassinat au 7 avril :

En France aucune enquête internationale n'était demandée, malgré la mort de trois membres de l'équipage du Falcon et l'assassinat de deux coo-pérants militaires. Ces derniers, dès le lendemain de l'attentat, avaient été tués devant leur maison, voisine du CND (Conseil national de développement ou Assemblée nationale) que le contingent du Front patriotique allait quitter le même soir.³⁸

Le colonel Luc Marchal avance qu'ils ont été tués par le FPR le 7.³⁹ Vénuste Nshimiyimana, attaché de presse de la MINUAR, situe aussi l'assassinat le 7 avril.⁴⁰

Vénuste Kayimahe, s'appuyant sur deux témoignages, donne la date du 7 tout en rappelant que la mort a été datée du 6 par les autorités françaises. Le 8 avril, en début d'après-midi, Anne Cros, directrice du Centre culturel français, s'y rend pour prendre des dossiers et des véhicules, accompagnée d'une dizaine de militaires français. Elle refuse d'évacuer son employé, Vénuste Kayimahe, qui s'y est réfugié, et de l'aider à récupérer ses enfants ailleurs dans la ville. Plus tard, ayant quelque mauvaise conscience, elle lui téléphone pour se justifier et lui apprend la mort de deux Français :

Elle poursuit alors, avec une tristesse bien sentie, pour m'apprendre l'assassinat d'un « couple de jeunes coopérants militaires français ».

« C'était de jeunes techniciens des transmissions du service des armées qui n'avaient rien de militaire. Ils n'avaient rien à voir avec toutes ces histoires, et pourtant ils ont été tués cette nuit à coup de poignards. »

– Sait-on qui sont les meurtriers ?

– Les gens de la GP, bien sûr. Ils habitaient d'ailleurs à deux pas de celle-ci. Tu les connaissais, ils venaient souvent au Centre.

– Est-ce qu'on sait pourquoi ils ont été tués ?

– Écoute, Vénuste! On ne le sait pas. La mort de leur Président les a rendus fous. Ils ne se contrôlent plus. Déjà qu'ils n'étaient pas tendres avant!⁴¹

Le couple Didot aurait donc, selon Anne Cros, été tué le 7 au soir par la garde présidentielle. Kayimahe confirme cette date plus loin en écrivant que la directrice du Centre culturel lui a annoncé « le 8 avril, leur assassinat par la Garde présidentielle ». Mais il semble qu'il se trompe. Anne Cros a dû venir au Centre culturel le 9 avril et non le 8. En effet, il écrit deux pages avant, « ce 8 avril, la France, l'Italie et la Belgique ont pris la décision d'envoyer leurs soldats évacuer tous les étrangers du Rwanda ». ⁴² Or c'est le 9 avril que cette décision est connue. Comme il suit l'ordre chronologique, cette conversation avec Anne Cros serait du 9 avril. En outre il paraît peu vraisemblable qu'Anne Cros ait trouvé le 8 avril une dizaine de militaires français pour évacuer des dossiers et des véhicules du centre culturel. La mort des coopérants « cette nuit » serait donc du 8 au soir. Cependant, le témoignage d'Anne Cros rapporté par Kayimahe garde sa valeur en ce qu'elle incrimine la garde présidentielle pour l'assassinat des Didot et de Maïer.

Selon le médecin-major Thiry de la MINUAR qui découvrit les corps, leur état de décomposition fait remonter la mort au 6 ou au 7 avril. Il se demande si les victimes n'ont pas été tuées ailleurs et leurs corps ramenés là :

Le docteur Thiry, qui faisait partie à l'époque du contingent de Casques bleus belges, se souvient encore de sa macabre découverte : Le 10 avril, alors que les combats s'étaient étendus dans la ville, la villa des Français se trouvait désormais dans la zone contrôlée par le FPR. Ce sont donc les Français qui nous ont demandé d'aller récupérer les corps. Lors d'une première visite, nous n'avons rien trouvé. Le lendemain, on nous suggéra que les corps pourraient se trouver dans le jardin. C'est là que nous les découvrîmes, sous une très mince couche de terre, accompagnés de leur domes-

tique. Tous se trouvaient dans un état de décomposition avancé, et nous avons eu le sentiment que la date de leur décès remontait au 6 ou au 7 avril. Introuvables le premier jour, des militaires belges se sont demandés si les corps n'avaient pas été ramenés ensuite, ayant été tués ailleurs ... Les dépouilles furent rapatriées discrètement, et ce n'est que bien plus tard que les honneurs militaires leur furent rendus.⁴³

Bernard Lugan situe la mort des deux gendarmes et de l'épouse de l'un d'entre eux le 7 avril ou peut-être même le 6 :

Le 7 avril au matin se trouvaient ainsi disponibles [*suit une liste de détachements militaires français*].

Ces précautions étaient sages [...]. Quant au sort des expatriés, il devenait de plus en plus aléatoire et la communauté française déplorait déjà six morts : les trois membres de l'équipage de l'avion présidentiel ainsi que deux gendarmes et l'épouse de l'un d'entre eux assassinés chez eux par le FPR.

Le 8 avril une réunion se tient à Bruxelles [...]⁴⁴

Cependant, Lugan reproduit plus loin dans son livre, la déclaration de Maurin qui déclare qu'il s'est trompé, que la mort des Didot n'est pas du 7 mais du 8 !

La date du 8 est avancée par l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud. Lors de son audition, parlant des événements du 8 avril, il dit qu'il a appris la mort du couple Didot « *le même jour, vers dix-neuf heures* » :

M. Jean-Michel Marlaud a précisé qu'il avait annoncé au Département le même jour [8 avril], vers dix-neuf heures, l'assassinat de l'Adjudant-chef Didot et de son épouse en ces termes : « *Cinq Rwandais qui viennent d'arriver à l'hôtel Méridien ont indiqué qu'ils étaient réfugiés chez M. et Mme Didot. Lorsque les soldats du FPR sont entrés, ils les ont fait sortir – ils sont Tutsis – et ont abattu les Didot.* » Il a indiqué que cette version était toutefois controversée. La conclusion du télégramme annonçant l'assassinat des époux Didot était la suivante : « *la sécurité de nos ressortissants est menacée et justifie l'évacuation* », l'assassinat de M. Mayer était encore ignoré à ce moment-là.⁴⁵

La Mission d'information parlementaire, retient cette date du 8 avril pour l'assassinat du couple Didot et de Maïer :

Le 8 avril, les Adjudants-chefs Maïer et Didot, responsables des transmissions, ainsi que l'épouse de ce dernier, sont assassinés. L'information concernant le couple Didot est donnée par un compte rendu radio du directeur de l'hôtel Méridien, M. Eric Lefèvre, qui fait état d'un assassinat par des éléments du FPR.

Vers 19 heures, l'ambassadeur à Kigali rend compte en ces termes de l'assassinat des époux Didot : « *cinq Rwandais qui viennent d'arriver à l'hôtel Méridien ont indiqué qu'ils étaient réfugiés chez M. et Mme Didot lorsque des soldats du FPR sont entrés, les ont fait sortir (ils sont Tutsis) et ont abattu les Didot.* »⁴⁶

Pourquoi l'ambassadeur Marlaud affirme-t-il que l'assassinat des Didot date du 8 au soir, alors que J.J. Maurin écrit qu'il date du 7 après-midi? Pourquoi cette nouvelle a-t-elle précipité la décision d'évacuer les ressortissants français ? Il semble que Marlaud soit en pleine confusion. Mais il est suivi en cela par le rapporteur de la Mission d'information parlementaire qui affirme comme Marlaud que l'assassinat date du 8 au soir⁴⁷ sans voir la contradiction avec le rapport Cussac-Maurin qu'il publie en annexes.

Cette contradiction est résolue en 2005, quand Jean-Jacques Maurin affirme devant Bernard Lugan qu'il s'est trompé, que c'était bien le 8 :

J'ai par erreur situé leur mort le jeudi 7 avril (ETR, II :350). En fait, c'est le vendredi 8 à midi que M. Lefevre, directeur du *Méridien*, me rendit compte par radio que des gardiens rwandais réfugiés à son hôtel lui confirmaient que le couple Didot avait été assassiné ce jour par des soldats de l'APR.⁴⁸

Ainsi J.J. Maurin se serait trompé non seulement sur le jour, le 8 au lieu du 7, mais également sur l'heure de la communication avec Lefèvre, midi au lieu de 17h 30. L'ambassadeur déclarait que cette communication datait de dix neuf heures. Cette rectification a posteriori paraît curieuse, d'autant plus que Lugan affirme quelques pages avant qu'ils ont été assassinés le 7.⁴⁹ Il est aussi étonnant d'une part que Didot, spécialiste en télécommunications, n'ait pas pu prévenir par radio ou téléphone qu'ils étaient attaqués et que, d'autre part, l'interruption de ses communications radios n'ait pas donné l'alerte à l'ambassade. Selon Jean-François Dupaquier ils sont tués le 8 par le FPR :

Moins de deux jours après l'attentat contre le Falcon, l'adjudant-chef Alain Didot, 46 ans, son épouse Gilda [...] et l'adjudant-chef René Maier sont morts dans l'après-midi du vendredi 8 avril pour avoir voulu protéger des Tutsis. Curieusement, ils n'ont pas été victimes de la vengeance de miliciens ou de militaires des FAR, comme la rumeur en a été rapportée, mais exécutés par des soldats du Front patriotique rwandais, ceux-là mêmes qui venaient secourir leurs frères tutsis ! [...]

Le lieutenant-colonel Damy, chef du détachement militaire d'assistance technique gendarmerie, demande à Didot de profiter d'une accalmie pour évacuer son domicile. « *Impossible sans prendre de gros risques, je préfère poursuivre la mission de renseignement et de relais radio* », répond Alain Didot. On découvrira plus tard qu'il s'agit en partie d'un pieux mensonge : Alain et Gilda Didot ainsi que René Maier ont décidé de protéger leurs voisins tutsis de la fureur des miliciens. Une quinzaine de ces derniers se cachent dans la maison. Les deux gendarmes ont creusé une tranchée devant leur villa et, armes à la main, dissuadent les miliciens de s'approcher. Vers 14 heures, le contact radio est rompu. Le lieutenant-colonel Damy veut croire qu'il s'agit d'une panne de générateur. À 17 heures, le directeur du *Méridien* réussit à joindre par radio l'ambassade de France. Il vient de recueillir un groupe de réfugiés tutsis qui disent arriver de la maison des Didot.

En début d'après-midi, des éléments avancés du mouvement rebelle se sont introduits dans la parcelle de l'adjudant-chef. Les militaires du FPR ont autorisé les Rwandais réfugiés dans la maison à partir, après avoir vérifié leur qualité de Tutsis. Mais, auparavant, et malgré leurs supplications, ces derniers ont dû assister à l'exécution de l'adjudant-chef Didot à coups de machettes et à celles de sa femme et de l'adjudant-chef Maïer, abattus d'une rafale.⁵⁰

Remarquons que les heures données par Dupaquier, celle du dernier contact radio, de l'appel radio du directeur du *Méridien*, correspondent à peu près à celle données par Maurin dans son rapport mais à la date du 7.

Filip Reyntjens date le meurtre du couple Didot et de Maïer le 8 avril au matin, mais il ne connaissait pas à l'époque le rapport Cussac-Maurin publié fin 1998. Il donne des précisions géographiques sans doute reprises de l'article de Stephen Smith du 29 juillet 1994, déjà cité :

Dans la matinée du 8 avril, deux gendarmes français, les adjudants-chef René Maïer et Alain Didot, ainsi que l'épouse du second, seront tués dans leur maison, appelée "la maison de l'agent" parce qu'un "correspondant" de la DGSE l'avait occupée auparavant. Cette maison se trouve près du rond-point de Kimihura⁵¹, entre le CND et l'hôtel *Méridien*, ce qui permet de supposer qu'ils ont été tués par le F.P.R. qui contrôlait cet endroit au moment du triple assassinat.⁵²

Pierre Péan affirme que des soldats du FPR ont commis l'assassinat le 8 avril. Il interviewe, mi-août 2005, une certaine Régine, dont l'époux, du parti MDR, serait le numéro 3 du ministère des Affaires étrangères. Voisine des Didot, ceux-ci acceptent de l'héberger avec 9 enfants le 7 avril. Elle passe la nuit chez eux et voit arriver le lendemain des soldats du FPR qui la renvoient chez elle. Son veilleur a assisté à l'exécution des Didot et de Maïer pendant qu'elle s'est endormie ! Elle rejoint l'hôtel *Méridien* puis est évacuée en zone FPR.⁵³

Il est quasiment certain que René Maïer a été tué le 6 avril vers 21 heures. Il est probable que les époux Didot aient été aussi assassinés dès le soir du 6. C'est ce qu'affirment Hervé Gattegno et Corine Lesnes ainsi que le Comité du 22 avril 1998 à la mémoire des gendarmes d'Ouvéa. C'est ce qu'aurait entendu dire Vénuste Kayimahe. La cause de ces assassinats devant être cachée, les versions officielles ou communiquées aux journalistes par des personnes autorisées sont discordantes.

Pour la date du 7 témoignent le rapport de Jean-Jacques Maurin et ce que rapportent les journalistes Stephen Smith, Colette Braeckman et Vénuste Nshimiyimana. La rescapée qui était chez les Didot date l'assassinat le 7 d'après Kayimahe mais celui-ci n'est pas très clair sur ce point. La date du 8 est avancée par l'ambassadeur Marlaud et par Anne Cros à Kayimahe. Dupaquier dit le 8, version que lui donne Jacques Courbin. La Mission d'information parlementaire ne contredira pas l'ambassadeur Marlaud. Maurin se

rallie à la version officielle de manière tout à fait suspecte. L'écrit de Péan semble totalement fabriqué et ceci en 2005 ! Il est clair qu'il y a eu contradiction totale dans les comptes-rendus de l'ambassade. Le certificat de décès de Maier date sa mort le 6, le rapport de Maurin date la mort des Didot le 7 et l'ambassadeur Marlaud, le 8. Enfin, le décret qui décore Didot et Maier de la Légion d'honneur date leur mort au 8 avril :

J.O n° 278 du 1 décembre 1994 page 16967

Décret du 29 novembre 1994 portant nomination

NOR: COPX9400452D

Ministère de la coopération

Par décret du Président de la République en date du 29 novembre 1994, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre de la coopération et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 11 octobre 1994 portant que les présentes nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, et notamment de l'article R. 26 du code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, sont nommés:

Avec effet du 3 mai 1994

Au grade de chevalier

Adjudant-chef Didot (Alain, Alex), sous-officier de gendarmerie détaché au Rwanda; 23 ans de services militaires, tué dans l'accomplissement de sa mission le 8 avril 1994.

Adjudant-chef Maier (René, Jean), sous-officier de gendarmerie, détaché au Rwanda; 29 ans de services militaires, tué dans l'accomplissement de sa mission le 8 avril 1994.

3 QUI A TUÉ LES ÉPOUX DIDOT ET L'ADJUDANT-CHEF MAÏER ?

La date et l'heure du crime sont évidemment importants. Si l'assassinat a eu lieu avant le 7 à 16h, il serait difficile d'en accuser le FPR. Précisément, un télégramme non daté envoyé par le général Huchon à la famille Maïer n'accuse par le FPR [voir le fac-simile de ce télégramme du général Huchon figure 3].

CONFIDENTIEL DEFENSE

OBJ DECES DE L'ADJUDANT/CHEF M A I E R RENE
 TXT
 POUR LCL BOYER
 VOUS DEMANDE DE TRANSMETTRE CE MESSAGE A
 MADAME M A I E R MARTINE ET SA FILLE CHRISTELLE DOMICILIEES
 29 RUE CASTILLON , LE MOURILLION 83000 TOULON
 AU FILS M A I E R DOMICILIE AVE DU POLYGONE QUARTIER LA MIRTRÉ
 83000 TOULON
 VOUS AVEZ ETE INFORME PAR LA DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE
 NATIONALE DES CRAINTES QUE L'ON POUVAIT AVOIR SUR LE SORT QUI AURAIT
 ETE RESERVE A VOTRE EX-EPOUX (PERE),
 CES CRAINTES ETAIENT FONDEES PUISQUE NOUS VENONS D'APPRENDRE QUE LE
 CORPS DE VOTRE EX-EPOUX (PERE) VIENT D'ETRE RETROUVE A PROXIMITE DU
 DOMICILE QU'IL OCCUPAIT.
 IL AURAIT ETE ABATTU PAR LES MILICES ARMEES RWANDAISES PARCE QUE
 LES RWANDAIS D'UNE ETHNIE OPPOSEE S'ETAIENT REFUGIES CHEZ LUI
 UNE CEREMONIE SERA ORGANISEE POUR LE RETOUR DU CORPS DANS 24 OU 48
 HEURES.
 NOUS NE MANQUERONS PAS DE VOUS DONNER TOUTES LES PRECISIONS
 NECESSAIRES.
 CROYEZ, MONSIEUR, MADAME, QUE JE PARTAGE VOTRE DOULEUR. JE VOUS
 DEMANDE D'ACCEPTER MES CONDOLEANCES ATTRISTEES AINSI QUE L'ASSURANCE
 DE MA SYMPATHIE ET DE TOUTE MA CONSIDERATION.
 SIGNE : GENERAL DE DIVISION HUCHON, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE DE
 COOPERATION.
 BT
 H2721

Fig. 3: Annonce du décès de René Maïer par le général Huchon.
 Source : Comité du 22 avril 1988 à la mémoire des gendarmes d'Ouvéa

Le général Huchon déclare ici à la famille de l'adjudant-chef René Maïer que ce dernier a été tué par des « *les milices armées rwandaises* » parce qu'il hébergeait chez lui des « *des Rwandais d'une ethnie opposée* », donc vraisemblablement des Tutsi. Qui sont ces milices? Probablement des éléments de la garde présidentielle ou des Interahamwe.⁵⁴ Les Interahamwe ne s'attaquaient jamais aux Français en général. L'histoire du général Huchon est encore moins vraisemblable si nous tenons compte du certificat médical qui date la mort au 6 avril vers 21 heures. La mort de Maïer semble liée à l'attentat contre l'avion d'Habyarimana qui survient le 6 avril à 20h 30. Nous savons que des fusillades s'en sont suivies, émanant de l'armée rwandaise. Les tueries systématiques de Tutsi, maison par maison, n'interviennent que plus tard à l'aube du 7.

Vénuste Kayimahe a deux témoignages, celui d'Anne Cros et d'une employée de l'ambassade, réfugiée chez les Didot, qui affirment qu'ils ont été assassinés par des gardes présidentiels. L'ambassadeur Marlaud affirme qu'ils ont été tués par le FPR mais il ajoute « *que cette version était toutefois controversée.* » Controversée par qui ?

Le rapporteur de la Mission d'information parlementaire conclut :

Aucun élément matériel n'est venu à ce jour apporter la preuve formelle de ce triple assassinat par le FPR. Le témoignage des voisins tutsis rwandais présents chez les Didot au moment du drame et le fait que les Adjudants-chefs Maïer et Didot étaient logés dans des villas proches de l'hôtel Méridien situé en zone FPR excluant par conséquent la présence des FAR accréditent cependant très fortement cette thèse sans la rendre pour autant irréfutable.⁵⁵

L'argument que la villa des Didot était en zone FPR dépend de la date du crime. Le 6, les FAR et miliciens surveillent de près le bataillon FPR au CND, comme à l'habitude. Après l'attentat, les FAR et les milices contrôlent tout Kigali y compris cette zone là. Dans la nuit du 6 au 7 la garde présidentielle, dont le camp se trouve non loin de la villa Didot, bombarde le CND. Elle a la maîtrise de cette zone jusqu'à ce que le FPR fasse une sortie le 7 vers 16h.

Comment ont-ils été tués ? Anne Cros dit que les Didot ont été poignardés. Selon Hervé Gattegno, ils ont été tués par balles et à coups de machette. Michel Roussin affirme qu'ils ont été « *assassinés à la machette* » :

Rappelant que deux de ces coopérants, des gradés de la Gendarmerie, avaient été assassinés à la machette après l'attentat contre l'avion présidentiel, ainsi que l'épouse de l'un d'eux, il [Michel Roussin] a expliqué que pendant la crise les coopérants avaient procédé non pas à des opérations de renseignement plus ou moins interlopes mais à des opérations de protection de leurs compatriotes, jusqu'à ce que soit mise en place l'opération Amaryllis à laquelle ils avaient alors pris part.⁵⁶

Ils ont été découverts enterrés, d'après le rapport Cussac-Maurin et Hervé Gattegno. Qui les a enterrés? Le Lieutenant-colonel Maurin a rapporté à la mission que la maison des Didot avait été saccagée :

Le mardi 12 avril, le Major médecin belge Théry, qui avait récupéré les corps du couple Didot avec l'aide de trois officiers sénégalais de la MINUAR, m'informe que toute leur maison avait été saccagée et le matériel informatique détruit. La détérioration éventuelle radio ne fut pas évoquée et je ne peux donc pas vous donner d'informations précises sur ce point.⁵⁷

Selon le colonel Luc Marchal, ils ont été tués par le FPR :

Toutefois, en fin de journée [le 13 avril], les Français mettent fin à leur intervention. Ils emportent avec eux les dépouilles de deux coopérants militaires et de l'épouse de l'un d'entre eux, victimes sans doute de l'attaque menée le 7 avril par le FPR.⁵⁸

Linda Melvern rapporte que lors de sa sortie du CND le 7 à 16 h, le FPR ne s'attaqua pas qu'à la garde présidentielle et tua des civils :

Witnesses testified to an attack, later that day, by the RPF on the Compagnie Territoriale de Gendarmerie in Remera during which civilians, including children, were killed.⁵⁹

Un Belge témoigne que Didot et son épouse ont été tués par les FAR :

« Je peux vous dire que j'ai vécu les événements au Zaïre en 1960, mais ce que j'ai vécu ici, c'est vraiment exceptionnel. J'ai vu des choses invraisemblables. » L'homme qui parle ainsi est un Belge de Wavre. Il habitait dans le centre de Kigali. Ce qui l'a sauvé, c'est d'avoir eu la chance d'être en face du CND, le siège du bataillon FPR dans Kigali.[...] Un obus est tombé sur le toit de la maison de mon voisin. J'ai réalisé qu'il fallait partir. Le CND a été matraqué de manière incroyable. Ce qui m'a vraiment poussé à partir, c'est l'annonce de la mort de cet adjudant français que les FAR ont tué avec sa femme, là-bas, à 400 m de la maison. Atroce ... (Il pleure) Je craque un peu, c'est ... » Une colonne est venue le chercher grâce à son voisin qui avait un walkie-talkie.⁶⁰

Selon Colette Braeckman, ils ont été tués par des membres des FAR peu après le 6 avril.⁶¹

[En résumé voir tableau 2: Les incriminations quant aux auteurs de l'assassinat des Didot et de Maïer]

4 LA DÉCOUVERTE DES CORPS

Selon Jean-Marie Milleliri, médecin militaire détaché à la coopération civile, un commandant de gendarmerie nommé Michel,⁶² a voulu monter une opération pour récupérer les corps des Didot et de Maïer :

Didier, le pharmacien français de l'hôpital de Ruhengeri, originaire de Marseille, téléphone également. [...] Il loge chez un commandant de gendarmerie, un coopérant français, Michel.[...]

[10 avril] Michel, gendarme de Ruhengeri qui a connu avec mon ami Didier, le pharmacien, les évacuations de 1993, est soucieux de pouvoir aller récupérer les corps de deux militaires français qui ont été tués, dont celui de Didot avec son épouse. Mais l'endroit est sur la ligne de front entre les FAR et la FPR, ou tout au moins dans une zone peu sécurisée. Pour lui, il doit être possible d'accéder à cette zone sous couvert d'une bannière médicale non gouvernementale [...] Il sait où nos malheureux compatriotes habitaient. [...]

[11 avril] Michel, le gendarme de Ruhengeri, avec lequel je discutais hier soir m'apprend que son idée a été ébruitée, et que le commandement militaire lui a interdit de faire quoi que ce soit pour aller récupérer les corps des camarades d'armes tombés vers le Méridien [...] Les hommes de la MINUAR s'en chargeront, car ils ne sont pas loin. Et leur mandat les autorise.⁶³

La récupération des corps est ainsi décrite dans le rapport Cussac-Maurin :

Lundi 11[...]

Les premières recherches effectuées par une équipe de la MINUAR dirigée par le Médecin Major THERY pour retrouver les corps des trois disparus s'avèrent infructueuses.

Mardi 12/04[...]

Les 2 corps du couple DIDOT sont retrouvés enterrés dans leur jardin par la même équipe de la MINUAR.

Mercredi 13/04

Le 3ème corps (A/C Maïer) est enfin retrouvé enterré à proximité de l'endroit où avait été découvert le couple DIDOT.

Les 3 corps sont acheminés à l'aéroport, formellement identifiés par le L/C MAURIN, le chef d'escadron FORGUES et l'A/C BACH (tous trois AMT) comme étant ceux de l'A/C DIDOT, Madame Gilda DIDOT et l'A/C Maïer.

Les dépouilles sont mises en bière par le Médecin Commandant Grosjean du 3ème RPIMA.⁶⁴

Les tentatives pour retrouver les corps sont décrites dans le journal de KIBAT, les troupes belges de la MINUAR :

Auteur incriminé	Victimes	Source
Garde présidentielle	Didot et Maier	V. Kayimahe
FPR	Didot	LC Maurin selon Lefevre, [5, Tome II, Annexes, p. 350]
FPR	Didot	JM Marlaud, [5, Tome III, Auditions, Vol 1, p. 297]
Milices armées rwandaises	Maier	Gen. Huchon Tel. Confidentiel Défense
FPR	Didot et Maier	Gen. Quesnot (Note du 12 avril 1994 à F.Mitterrand)
FAR	Didot	De Boeck selon un témoin belge, La Libre Belgique, 17 avril 1994, p. 3
FAR	Didot et Maier	C. Braeckman, Le Soir, 18 juin 1994
Garde présidentielle ou milices hutu	Didot et Maier	Cattegno, Lesnes, Le Monde, 28 juin 1994
Garde présidentielle	Didot et Maier	Braeckman [4, p. 196]
FPR	Didot et Maier	Dupaquier (Ed) 1/12/1994)
FPR	Didot et Maier	Reyntjens, [3, p. 29-30]
FPR	Didot et Maier	MIP (Rapport, pp. 250-251, avec des réserves)
FPR	Didot et Maier	Marchal, [9, p. 251]
FPR	Didot et Maier	Onana [11, p. 68]
FPR	Didot et Maier	B. Lugan [12, p. 174-175]
FPR	Didot et Maier	Péan, [2, p. 323-326]

TAB. 2: Les incriminations quant aux auteurs de l'assassinat des Didot et de Maier

[10 avril 1994]

f. A 15 Hr 25, les Français de l'aéroport demandent aux Belges de récupérer les corps de TROIS coopérants français qui se trouvent près de N4⁶⁵ (zone tenue par le FPR). S6 [Dewez] accepte, mais dit que cela prendra un peu de temps car la zone est souvent soumise à des tirs de mortier. La mission sera exécutée le lendemain.⁶⁶ [...]

[11 avril 1994]

h. Evacuation de la CTM [...]

(3) A 14 Hr 30, S3 [capitaine Choffray] avec M6 [médecin-major Thiry] et A21 [sergent Bullinckx] démarrent du MERIDIEN.⁶⁷ Ils doivent d'abord passer par la bretelle au Nord de N4 pour aller chercher les corps des TROIS coopérants français, comme demandé la veille par les Français. Ensuite, passer prendre les gens de la CTM et finalement rejoindre l'aérodrome. 20 minutes plus tard, il signale qu'ils ont fouillé la maison et qu'ils

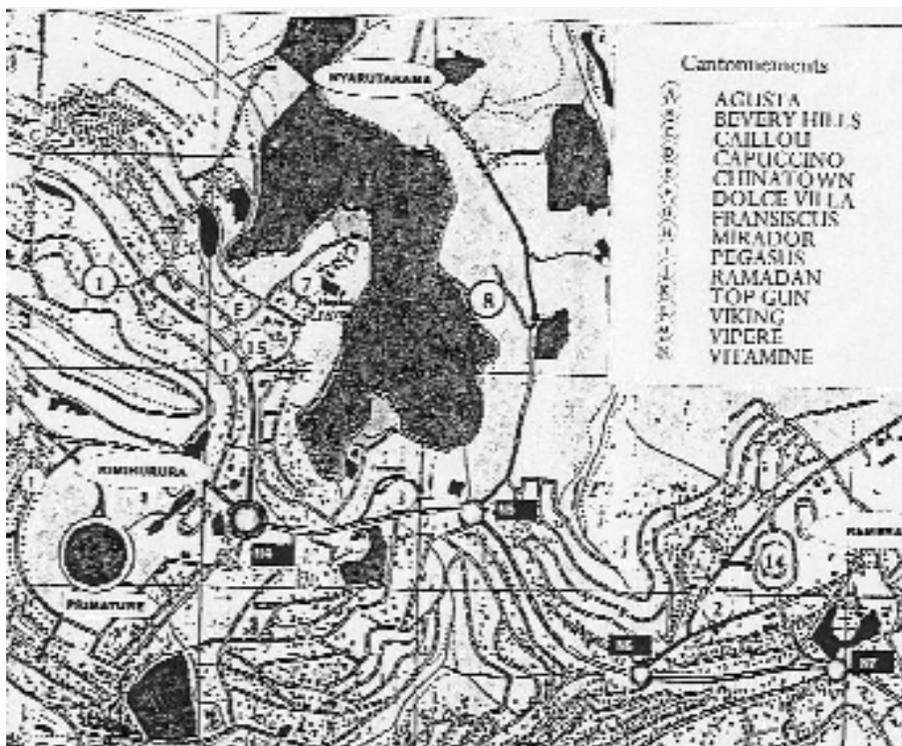


FIG. 4 : La zone de la villa Didot. Source : Journal de Kibat. La villa Didot se trouve un peu au-dessus du rond point N4, à droite de Kimihurura. 15 : Hôtel Méridien. 1 : QG Secteur MINUAR. I : Pegasus = QG Kibat. 3 : CND, bataillon FPR. Camp de la garde présidentielle : à côté du E de Primature. 8 : village CTM belge. 14 : stade Amohoro. 2 : Hôtel Amohoro : QG MINUAR. N4-N5-N6-N7 : route de l'aéroport qui est à droite de la carte. Il était possible de rejoindre l'aéroport par le Sud en joignant le carrefour N7 sans passer devant le CND en 3 où se déroulaient les combats.

n'ont rien trouvé. Il demande que le Comd des Français soit prévenu de ce rapport.⁶⁸ [...]

[12 avril 1994]

b. Opération française [...]

(2) Récupération des corps des TROIS coopérants FR

(a) A 12 Hr 45, A6 [capitaine Vandriessche] demande que M6 [médecin-major Thiry] prenne contact avec son homologue de la coopération militaire française à propos des corps des coopérants français qui n'avaient pas été trouvés la veille. Les Français demandent si une équipe ne peut aller vérifier encore une fois si les corps ne sont pas au domicile indiqué.

(b) M6 [médecin-major Thiry], le S3 [capitaine Choffray] et quelques

hommes se rendent de nouveau à la maison indiquée et font des recherches approfondies. Ils sont finalement attirés par des tas de terre fraîche dans le jardin.

(c) A 18 Hr 15, M6, le docteur THIRY signale que trois corps ont été récupérés (un homme et une femme de race blanche et un adolescent de race noire). Ils ont retrouvé, à l'intérieur de la maison, des indices qui permettent de les identifier. Les corps seront amenés à l'aéroport le lendemain. Un message dans ce sens est envoyé à A6 [capitaine Vandriessche] pour qu'il prévienne le Lt Col MAURIN, chef de la coopération française.

(d) Peu après, les Français reprennent contact avec le Bn parce que le corps de l'adolescent de race noire n'est pas un des corps recherchés. Les recherches seront reprises le lendemain car la nuit est tombée.⁶⁹

[13 avril 1994]

b. Ops française [...]

(2) Les dépouilles des ressortissants français

(a) A 11 Hr 18, M6 [médecin-major Thiry] fait savoir que les corps des Français sont toujours au MERIDIEN. Il ira chercher le troisième corps après les bombardements sur N4 et, de là, les amènera à l'aérodrome. A6 [capitaine Vandriessche] répond que les derniers Français n'attendent plus que les dépouilles pour partir.

(b) A 12 Hr 43, les Français font savoir qu'ils se contenteront des deux corps retrouvés. Ils partiront sans le troisième. S3 [capitaine Choffray] transmet que dès que possible, il ira porter les corps à l'aérodrome.

(c) A 13 Hr 14, S3 [capitaine Choffray] signale qu'il quitte le MERIDIEN pour se rendre à la maison où ils avaient trouvé les corps pour faire une dernière recherche. Le convoi est escorté par A7 [lieutenant Vermeulen], A21 [sergent Bullinckx] et une partie de A13 [sergent Bouchot] à bord d'un CVRT.⁷⁰

(d) A 13 Hr 30, S3 [capitaine Choffray] signale qu'il a trouvé la troisième dépouille et qu'il se rend vers l'aérodrome où il arrive vers 13 Hr 45.⁷¹

Quand les Français demandent-ils à la MINUAR d'aller chercher les corps ? Selon le journal de Kibat c'est le 10 avril à 15h 25.⁷² Pourquoi avoir attendu si tard ?

Le compte-rendu Cussac-Maurin cité plus haut est cohérent avec la description des faits du journal de Kibat. Cependant, selon le témoignage écrit que le Colonel Jean-Jacques Maurin a adressé à la Mission d'information parlementaire, le médecin-major Théry (Thiry) était accompagné le 12 avril de trois officiers sénégalais de la MINUAR.⁷³ Il n'est pas question de ces officiers sénégalais dans le Journal de KIBAT.

Pierre Péan, citant Luc Marchal, affirme que ce dernier est d'abord allé chercher lui-même les corps des Français :

Le patron de KIBAT n'eut connaissance de l'identité des occupants de la villa que lorsque le Lieutenant-Colonel Maurin lui demanda de récupérer les corps.[...]

Maurin prend contact avec la MINUAR pour récupérer les corps. C'est le colonel Marchal qui prend l'affaire en main. Une première fois, il se rend avec son secrétaire dans la parcelle où ont été tués les Français, mais les combats sont si intenses, entre la Garde présidentielle et le CND, qu'ils doivent renoncer à s'attarder sur les lieux. Le lendemain, une nouvelle mission, plus nombreuse, est montée. Alors que le major-médecin belge Théry, accompagné de deux Capitaines sénégalais, fouille le terrain, des militaires assurent la sécurité de l'opération. On découvre les cadavres du chien et du veilleur. Plus tard, ce sont, enterrés au fond du terrain, les cadavres abîmés des trois Français.⁷⁴

Cette reconnaissance du colonel Luc Marchal avec son secrétaire à la maison Didot n'est confirmée nulle part. Mais la demande de recherche des cadavres à la MINUAR a pu transiter par le colonel Marchal. Il y a peut-être eu confusion avec deux membres de la CTM⁷⁵ belge, l'adjudant-chef Lechat et le colonel Baudouin qui ont fait partie de la 1^{ère} reconnaissance du 11 avril car ils sont allés ensuite évacuer le personnel du village CTM.⁷⁶ L'adjudant-chef Lechat joint en 2007 déclare :

Je suis passé à la maison des Français lors de la première mission Choffray - Thiry sur le trajet Hôtel Méridien - CTM. Le capitaine Choffray avait pour mission d'évacuer les familles CTM vers l'aéroport. Je ne suis pas entré dans la maison, resté dans le fossé car nous étions sous le feu.

Le colonel Beaudoin nous accompagnait. Ils n'ont rien trouvé (10 minutes) = plausible car situation critique. Dans la confusion du départ, nous avons été guidés par des militaires du FPR qui occupaient l'endroit.

Avant ce trajet, j'étais arrivé la veille (avec Vermeulen) au Méridien venant du stade Amahoro qui était déjà à ce moment sous contrôle du FPR, donc, une ou deux sorties avaient déjà été effectuées et leur progression assez étendue. Je ne peux de mémoire restituer les dates.

Escorte de la taille d'un peloton + Jeep + un ou deux Unimog.

Je ne suis plus retourné dans cet endroit malsain ! !

Je ne peux préciser de qui venait l'ordre, mais je sais que c'est à la demande d'un colonel français, donc probablement soit de Marchal soit de Dewez.⁷⁷

Le caporal-chef Wathelet de Kibat a fait aussi partie de cette reconnaissance du 11 avril. Il écrit pour la commission Kigali :

g. On a aussi essayé d'aller chercher les corps de trois Français. C'était en pleine zone de tirs. On ne les a pas trouvés.⁷⁸

Voici quelques notes sur les déclarations de Wathelet en 2007 :

Il faisait partie de la mission « Dibot » du 11 avril. Ils sont partis du Méridien...il ne se rappelle pas que Baudouin-Lechat s'est joint à la mission [mais il n'y a pas de raisons de se méfier de Lechat]. La mission a été confiée par le colonel Dewez en ces termes : « *il faut aller rechercher une famille française morte depuis 3 jours.* » Ils sont partis du Méridien. Dans le quartier c'était le FPR qui contrôlait le carrefour et l'axe. Ça tirait de par-

tout. Seuls lui et son adjoint, Degraeve, sont entrés dans la parcelle. Tous les autres se sont planqués dans le fossé devant la maison. Leur inspection a duré 10 minutes à peine. À l'intérieur, la maison avait été saccagée. À l'extérieur grandes éclaboussures de sang sur un des murs extérieurs. Ils n'ont rien vu dans le jardin. Ils se sont rendus à l'aéroport et ont fait rapport : mission négative.⁷⁹

Wathelet a-t-il vu une tranchée creusée devant la villa Didot comme le rapporte Dupaquier ?

Rien à l'intérieur de la parcelle de chez Didot ne lui a fait penser à un camp retranché. Dehors, à droite du portail, en bord de route, il y avait un trou de fusilier occupé par deux sentinelles du FPR. A ce moment-là, l'idée qui prévalait dans la tête de Wathelet c'est que c'était ces sentinelles qui avaient enterré les dépouilles parce que ça sentait mauvais. Le FPR avait creusé ainsi des trous de fusiliers à espace régulier tout au long du boulevard. Pour Wathelet, le trou de fusilier devant chez Didot est l'oeuvre du FPR.⁸⁰

Lors de la première visite le 11, les casques bleus belges ne voient rien dans le jardin mais les conditions ne se prêtent pas à une visite approfondie. Lors de la deuxième, le 12, ils ont plus de temps et, « attirés par des tas de terre fraîche », trouvent trois cadavres dans le jardin. Lors de la troisième visite, le 13, ils trouvent le dernier cadavre dans le jardin en quinze minutes. Pourquoi n'ont-ils pas trouvé ce cadavre, celui de Maïer, la veille ? Les cadavres n'ont-ils pas été déplacés et enterrés juste avant ? Quoique sous le feu, la zone est tenue depuis le 11 par les soldats du FPR.

Dans une note du 12 avril le Général Quesnot affirme qu'une trentaine d'hommes des forces spéciales restent après le 12 avril à la demande des Belges et pour récupérer les corps des trois coopérants « probablement tués dès le début des événements par le FPR » :

Les Belges prennent progressivement notre place au fur et à

Date	Heure	Durée	Membres	Découverte de corps
11 avril	14h 30	20 mn	Lechat, Beaudoin, Chotfray, Thiry, Wathelet, Degraeve, section Bullinckx	rien
12 avril	> 12h 45	fin : 18h 15	Chotfray, Thiry, qq autres	un couple blanc + un noir dans le jardin
13 avril	13h 14	15 mn	Chotfray, Vermeulen, section Bullinckx, section Bouchot	un homme dans le jardin

Tab. 3: Les trois tentatives de recherche des corps des Didot et de Maïer

mesure du repli de notre dispositif vers l'aéroport. Notre ambassade a été fermée ce matin. Le retrait de nos troupes (500) devrait être terminé mercredi en fin d'après-midi. Seules resteront sur place, à la demande des Belges, pour quelques jours, une trentaine d'hommes des forces spéciales pour conserver à cette opération un caractère international et permettre si possible, après négociation, de récupérer les corps de nos deux coopérants gendarmes et de l'épouse de l'un deux probablement tués dès le début des événements par le FPR.⁸¹

Tués « *dès le début des événements* » semblerait dire, tués le 6 avril au soir. Au Conseil restreint du 13 avril, le ministre de la Coopération, Michel Roussin, déclare avoir maintenu des relations avec le FPR pour récupérer les corps du couple Didot et de Maïer :

MINISTRE DE LA COOPERATION

Nous sommes dans une situation où les comptes vont se régler sur place. Pourtant le F.P.R. à Paris a pris contact avec nous et nous a fait savoir qu'il ferait appel à la France le moment venu.

Nous n'avons pas coupé les ponts avec le F.P.R. parce qu'il fallait régler le problème des 3 corps de nos coopérants à rapatrier le plus tôt possible.

CHEF D'ETAT-MAJOR DES ARMEES

Il n'y en a plus qu'un. Deux corps ont été identifiés et rapatriés sur Bangui.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Dans l'ensemble c'est une situation que nous avons déjà connue ailleurs. La France apparaît toujours indispensable une fois la crise passée. Nous avons connu cela au Tchad. Ici c'est un peu spécial car le Rwanda est une ancienne colonie belge. Mais on nous fait signe déjà.

MINISTRE DE LA COOPERATION

Oui. déjà le F.P.R. à Paris nous a donné l'assurance qu'on permettrait le rapatriement des corps de nos coopérants. C'est un signal. On va nous appeler de nouveau.⁸²

5 LES QUESTIONS DEMEURENT

Il est à peu près certain qu'Alain Didot, spécialiste des transmissions, avait pour tâche d'écouter les communications du FPR. Il pouvait aussi écouter la tour de contrôle de l'aéroport. Il est à peu près certain que René Maïer a été tué le 6 avril vers 21 heures aussitôt après l'attentat. Le certificat du genre de mort de ce dernier en fait foi. Il faudrait toutefois avoir confirmation de la part de l'auteur de ce certificat. Les assassins sont les milices rwandaises selon le général Huchon, c'est-à-dire des miliciens hutu ou des membres de la garde présidentielle. Il est probable que le couple Didot a été tué aussi dans l'heure qui a suivi l'attentat du 6 avril.

Nous ne savons pas pourquoi ils ont été tués. Qu'ils auraient abrité des Tutsi ne peut être la raison réelle de leur mort. Les militaires, gendarmes et miliciens rwandais ne s'attaquaient pas aux Français.

Les contradictions des responsables français sur la date de leur mort, le 7 ou le 8 au lieu du 6 avril et sur les auteurs de l'assassinat, miliciens ou FPR, révèlent leur trouble ou plutôt leur mauvaise foi. La mort de ces trois Français semble liée à l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana.

Un autre fait incline à le penser : Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte sur les causes de la mort du couple Didot et de Maïer, alors qu'une enquête a fini par s'ouvrir en 1998 pour les pilotes et le mécanicien, victimes de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana.

Comment ces deux gendarmes français auraient-ils pu être impliqués dans l'attentat ? Didot semble être le meilleur spécialiste de transmissions à Kigali, du moins connu, à ce moment-là. Les auteurs de l'attentat ont certainement utilisé des moyens d'écoutes et de transmissions radios. Si l'attentat a été commis par des membres du FPR, Didot se trouvait à une position idéale pour intercepter les communications qui ont servi à commettre l'attentat. Ce serait très logiquement que le bataillon FPR du CND l'aurait éliminé après qu'il soit sorti de son cantonnement le 7 avril à 16 h. Mais pourquoi alors les autorités françaises n'ont-elles pas mis aussitôt clairement en cause le FPR pour l'attentat contre l'avion et l'assassinat des Didot ? Pourquoi n'ont-elles pas fait état des communications radios, interceptées par Didot, mettant en cause le FPR ?

Si, à l'inverse, l'attentat a été commis par des extrémistes hutu provenant des FAR et de la CDR, Didot, interceptant les communications de l'avion, aurait pu, consciemment ou non, fournir aux auteurs de l'attentat les informations nécessaires pour identifier l'avion à son arrivée. Didot aurait pu être éliminé comme témoin gênant pour avoir suivi les communications de la tour de contrôle, de l'avion ou, même, celles des auteurs de l'attentat.

Maïer ne semblait pas, lui, être un expert en transmissions. Il a été tué par balles alors que les Didot auraient été tués à l'arme blanche. Ce qui conduit à penser qu'il a pu être tué ailleurs. A-t-il été tué par méprise dans les minutes qui ont suivi l'attentat ? A-t-il été impliqué dans une manoeuvre de diversion organisée pour ménager la fuite des auteurs de l'attentat ? Nous n'avons aucune preuve en ce sens. Une autopsie aurait apporté des informations sur la nature des projectiles qui l'ont tué. A-t-elle été pratiquée ?

D'autres pistes restent à fouiller. Des témoignages accusant des Belges d'avoir commis l'attentat, laissent penser que les auteurs de l'attentat auraient pu revêtir des uniformes belges. Deux « Belges » auraient été tués.⁸³ Des militaires belges de la MINUAR ont fait état de vols d'uniforme.⁸⁴ Ces hypothèses ne semblent pas concerner Didot qui, s'il a joué un rôle dans l'attentat, serait plutôt resté chez lui devant ses appareils radios. Il y a ensuite la question des cadavres belges en surnombre. Le soir du 7, le général Dallaire a vu onze cadavres de Belges à l'hôpital de Kigali : « *Nous les avons compté deux fois : onze soldats.* »⁸⁵ Mais les casques bleus Belges ne compteront que dix victimes. Qui était le onzième ?

La mort du couple Didot et de Maïer, probablement dans l'heure qui a suivi l'attentat du 6 avril 1994, reste inexpliquée. La gêne des autorités françaises à propos de la mort de ces deux coopérants français et de l'épouse de l'un d'entre eux fait douter de la thèse comme quoi aucun Français ne serait mêlé à l'attentat qui a causé la mort des présidents du Rwanda et du Burundi et qui a donné le signal de déclenchement du plan d'éradication des Tutsi du Rwanda.

RÉFÉRENCES

- [1] Monique Mas. *Paris-Kigali 1990-1994 ; Lunettes coloniales, politique du sabre et onction humanitaire pour un génocide en Afrique*. L'Harmattan, 1999.
- [2] Pierre Péan. *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994. Enquête*. Mille et une nuits, novembre 2005.
- [3] Filip Reyntjens. *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*. Cahiers africains - L'Harmattan, 16, 1995.
- [4] Colette Braeckman. *Rwanda, histoire d'un génocide*. Fayard, 1994.
- [5] Paul Quilès. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée Nationale Rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.
- [6] Jean-Marie Milleliri. *Un souvenir du Rwanda*. L'Harmattan, 1997.
- [7] Lieutenant colonel J. Dewez. *KIBAT - Chronique 06 Avr - 19 avr 1994*. 20 septembre 1995.
- [8] Vénuste Kayimahe. *France-Rwanda : Les coulisses du génocide*. Dagorno, 2002.
- [9] Colonel Luc Marchal. *Rwanda : la descente aux enfers*. Labor, Bruxelles, 2001.
- [10] Vénuste Nshimiyimana. *Prélude du génocide rwandais - Enquête sur les circonstances politiques et militaires du meurtre du Président Habyarimana*. Quorum, Editions Quorum 32, rue du Viaduc B-1340 Ottignies LLN, 1996.
- [11] Charles Onana. *Les secrets du génocide rwandais*. Dubois, 2002.
- [12] Bernard Lugan. *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Editions du Rocher, mars 2005.
- [13] Linda Melvern. *A people betrayed - The role of the West in Rwanda's genocide*. Zed Books, 2000.
- [14] Commission des Affaires étrangères. *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda 1-611/(7-15) 1997/1998*. Sénat belge, 6 décembre 1997.
- [15] Roméo Dallaire. *J'ai serré la main du diable - La faillite de l'humanité au Rwanda*. Libre expression, 2003.

Notes :

- 1 M. Mas [1, p. 8]
- 2 Il s'agirait du QG secteur de la MINUAR, commandé par le colonel Luc Marchal, qui se trouve près de l'hôtel Méridien et non du QG Force, commandé par le général Dallaire, qui est près du stade Amohoro.
- 3 J.F. Dupaquier, *La vérité sur la mort des gendarmes français de Kigali*, L'Événement du Jeudi, 1er décembre 1994, p. 53.
- 4 République Rwandaise, Ministère de la Défense nationale, Armée rwandaise, état-major, G1, Kigali le 5 mars 1994 Objet : Situation officiers armée rwandaise arrêtée au 01 mars 1994, page 8.
- 5 Voir le décret du 8 mars 1990 attribuant la médaille militaire à Maier (René, Jean), 20 février 1947, adjudant ; 23 ans 10 mois de services., J.O n° 61 du 13 mars 1990.
- 6 Schéma MAM de diffusion de l'alerte et du renseignement, annexe au Compte-rendu du Colonel Cussac et du Lieutenant-colonel Maurin, Paris, 19 avril 1994. La Mission d'information parlementaire publie ce compte-rendu mais en retranscrit le schéma.
- 7 J.F. Dupaquier *ibidem*. La source de Jean-François Dupaquier serait un rapport secret du lieutenant-colonel

- nel Alain Damy sur la récupération des cadavres des adjudants de gendarmerie Didot et Maier et de l'épouse de Didot, et des témoignages que lui a confiés Jacques Courbin. C'est Jacques Courbin qui a réouvert une antenne diplomatique à Kigali le 10 août 1994.
- 8 P. Péan [2, p. 327]. Nous avons des raisons de douter des affirmations de Pierre Péan. Mais il est informé par le Colonel Michel Robardey et il a eu accès à des documents non accessibles jusqu'alors.
- 9 F. Reyntjens [3, p. 29-30]. Reyntjens n'indique pas si ce militaire est rwandais ou belge.
- 10 C. Braeckman [4, p. 196]
- 11 Colette Braeckman, La face cachée du génocide rwandais, Le Soir, 31 mars 2004, p. 10.
- 12 Stephen Smith, Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé, Libération, 29 juillet 1994.
- 13 Dès 1993 le système INMARSAT permet à l'aide d'une valise spéciale et d'une antenne parabolique de téléphoner et d'envoyer des fax via un réseau de satellites géostationnaires relié au réseau téléphonique habituel.
- 14 Compte-rendu du Colonel CUSSAC et Lieutenant-colonel MAURIN, Paris, 19 avril 1994, Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 [5, Tome II, Annexes, p. 350]
- 15 Audition à huis-clos du Colonel Bernard CUSSAC devant la Mission Rwanda le 6 mai 1998. Ce compte-rendu est non officiel et provient probablement d'un député membre de la mission d'information.
- 16 Selon nos informations il était officier de police judiciaire et n'était pas spécialisé dans les transmissions.
- 17 Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 [5, Rapport, p. 250-251]
- 18 Audition de M. Jean-Michel Marlaud, 13 mai 1998, Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 [5, Tome III, Auditions, Vol 1, p. 311]
- 19 Répondant à une question de François Lamy, le Général Jean Heinrich a fait observer que « par principe et par déontologie, il ne donnerait jamais le nom d'un collaborateur de la DRM. Il a néanmoins indiqué qu'en l'occurrence, l'Adjudant-Chef Didot ne travaillait pas pour la DRM. » Cf. Audition du Général Jean Heinrich Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 [5, Tome III, Auditions, Vol 2, pp. 177-178]
- 20 Colette Braeckman, La piste des deux Français : suite, Le Soir, 18 juin 1994, p. 1,9.
- 21 Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1,6.
- 22 J.M. Milleliri [6, p. 76]
- 23 Journal de KIBAT, [7, p. 36]
- 24 Voir le Schéma de diffusion de l'alerte et du renseignement de la Mission d'Assistance Militaire [figure 1 page 119]
- 25 Fiche du Ministère de la Défense, 7 juillet 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Tome II, Annexes, p. 269]
- 26 <http://www.gend-ouvea.asso.fr/France/Evenements/TIEvenements6601.html>. Il y a deux certificats médicaux, l'un est un "certificat de décès" que nous ne montrons pas, l'autre un "certificat du genre de mort" de Jean Maier, signés du même médecin-chef et datés du 13 avril.
- 27 Le bataillon FPR était ce soir-là dans son casernement comme l'atteste certains témoins présents au CND. Philippe Gaillard, responsable du CICR, a été bloqué au CND. Il rapporte qu'ils ont été bombardés toute la nuit et que Tito Rutaremara, dirigeant FPR, ne voulait pas croire qu'Habyarimana avait été tué. Cf. Linda Melvern [13, p. 143]
- 28 Voir les témoignages de Jean-Luc Habyarimana, du major Bodart, du capitaine Vandriessche de la MINUAR et du docteur Daubresse. Cf. Jacques Morel, Georges Kapler, "Un juge de connivence", La Nuit Rwandaise, numéro 1, 7 avril 2007, page 64.
- 29 Magazine *Fayaoue-Info*, Numéro 66, Décembre 2006
[#Edito](http://www.gend-ouvea.asso.fr/France/FayaoueMagazine/TIMagazine02.html)
- 30 Hervé Gattegno, Corine Lesnes, Rwanda : l'énigme de la « boîte noire », Le Monde, mardi 28 juin 1994, p. 1,6.
- 31 Hervé Gattegno, *La controverse suscitée par les déclarations de l'ex-capitaine Barril*, Le Monde, 29 juin 1994, p. 3
- 32 Lyndsey Hilsum, *Thousands massacred in Rwanda - UN says factions agree to ceasefire*, The Guardian, Saturday April 9, 1994
- 33 *Des parachutistes français prennent position sur l'aéroport de Kigali*, Le Monde, 10 avril 1994, p. 3

- 34 Hervé Gattegno, Corine Lesnes, *Rwanda : l'énigme de la « boîte noire »*, Le Monde, mardi 28 juin 1994.
- 35 V. Kayimahe [8, p. 325]
- 36 Compte-rendu du Colonel Cussac et Lieutenant-colonel Maurin, Paris, 19 avril 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Tome II, Annexes, p. 350]
- 37 Voir citation plus haut de son article du 29 juillet 1994.
- 38 C. Braeckman [4, p. 196]
- 39 L. Marchal [9, p. 251]. Voir plus loin la citation.
- 40 « *Le 7 avril, deux coopérants français ont été assassinés. Il est difficile d'expliquer le silence de la France sur la mort tragique de ses ressortissants.* » Vénuste Nshimiimana [10, p. 57]
- 41 V. Kayimahe [8, pp. 165-167]
- 42 V. Kayimahe, *ibidem*, p. 163.
- 43 Colette Braeckman, *La face cachée du génocide rwandais*, Le Soir, 31 mars 2004, p. 10.
- 44 B. Lugan [12, p. 174-175]
- 45 *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Tome III, Auditions, Vol 1, p. 297]
- 46 *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Tome I, Rapport, p. 250]
- 47 *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Tome I, Rapport, p. 250 ; Tome II, Annexes, p. 41]
- 48 B. Lugan, *Entretien avec le colonel Maurin* [12, p. 180]
- 49 B. Lugan *ibidem*, p. 174-175
- 50 J.F. Dupaquier *ibidem*.
- 51 Reyntjens précise en note que cette maison ne se trouve pas dans la zone de Kanombe comme l'a écrit Hervé Gattegno dans Le Monde du 28 juin 1994
- 52 F. Reyntjens [3, p. 29-30]
- 53 P. Péan [2, p. 323-326]. Ce témoignage semble de peu de valeur. Il est recueilli très tard et les précisions factuelles données par cette dame sont rares. Il n'est pas recoupé par les autres témoignages qui parlent de Tutsi réfugiés chez Didot, en particulier une personne travaillant à l'ambassade de France.
- 54 Certains pourraient entendre le contraire, que des miliciens tutsi l'auraient tué parce qu'il cachait des Hutu, mais ce n'est pas du tout vraisemblable.
- 55 *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Rapport, p. 251]
- 56 *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Tome III, Auditions, Vol 1, p. 110-111]
- 57 *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Rapport, p. 251]. Les corps des Didot ne sont trouvés que le 12 avril au soir. Un groupe MINUAR avec le major Thiry était déjà allé dans la maison la veille. Cf. Journal de Kibat, [7, pp. 43, 48]
- 58 L. Marchal [9, p. 251]. Notons qu'il date l'assassinat au 7.
- 59 L. Melvern [13, p. 129]. « *Des témoins rapportent que plus tard ce jour là, le FPR s'attaqua à la Compagnie Territoriale de Gendarmerie de Remera et qu'il tua des civils dont des enfants.* ». Notons cependant que Remera est à l'est du CND, alors que la villa Didot est à l'ouest.
- 60 Philippe De Boeck, *Le summum de la cruauté*, La Libre Belgique, 17 avril 1994, p. 3.
- 61 Voir citation plus haut de Colette Braeckman, *La piste des deux Français : suite*, Le Soir, 18 juin 1994, p. 1,9.
- 62 Qui est ce gendarme Michel de Ruhengeri ? Est-ce Michel Robardey ? Ce rapprochement est dû à une interview que celui-ci donne en 1996 : « *le lieutenant-colonel Michel Robardey est revenu sur la mission d'assistance technique qu'il a dirigée, au Rwanda, entre le mois de septembre 1990 et septembre 1993. Trois ans après, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne se souvient d'une mission périlleuse de police judiciaire au cours de laquelle il a perdu notamment deux de ses hommes et une de leurs épouses assassinées.* » Cf. Le lieutenant-colonel Michel Robardey décrypte le conflit rwandais, *Le Populaire du Centre*, 30/11/1996. Mais Robardey dit avoir quitté le Rwanda fin 1993. Milleliri dit par ailleurs que ce Michel est commandant de gendarmerie, or Robardey est à l'époque Lieutenant Colonel. Ce Michel pourrait être le Commandant Michel Fabries, Conseiller Technique à l'école de gendarmerie de Ruhengeri (EGENA).
- 63 J.M. Milleliri [6, p. 31, 73, 76]
- 64 Compte-rendu du Colonel Cussac et Lieutenant-colonel Maurin, Paris, 19 avril 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Tome II, Annexes, p. 351]
- 65 N4 est un carrefour en forme de rocade par où passe la route allant du centre ville à l'aéroport.
- 66 Journal de KIBAT, [7, p. 36]

- 67 Le QG du secteur Kigali de la MINUAR se trouvait à côté de l'hôtel Méridien et a été transféré dans cet hôtel en raison des tirs.
- 68 *ibidem*, p. 43
- 69 *ibidem*, p. 48
- 70 Le CVRT est un véhicule blindé léger. Les 6 CVRT de KIBAT, venant de Somalie, étaient en très mauvais état.
- 71 *ibidem*, p. 55
- 72 *Journal de KIBAT*, [7, p. 36]
- 73 *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [5, Rapport, p. 251]
- 74 P. Péan [2, p. 328]
- 75 CTM : Coopération Technique militaire belge.
- 76 Pour aller au village CTM il fallait passer par le rond-point N4 route du Méridien - route de l'aéroport, passer devant le CND puis tourner au nord vers Nyarutarama.
- 77 Courriel de Jean Lechat, 7 juin 2007.
- 78 *Rapport de la commission Kigali* - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge [14, 1-611/12, p. 141]
- 79 Communication de membres de Kibat à l'auteur.
- 80 Communication de membres de Kibat à l'auteur.
- 81 Général Quesnot, Dominique Pin, Jean Vidal, *Note du 12 avril à l'intention de monsieur le Président de la République*. Objet : Conseil restreint du mercredi 13 avril 1994. Situation en Bosnie et au Rwanda.
- 82 Conseil restreint du 13 avril 1994.
- 83 Lettre du Ministère des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire du Rwanda en date du 15 avril 1994, "Consignes aux représentations diplomatiques à l'étranger", A. Guichaoua, *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda*, p. 678-681.
- 84 Colette Braeckman, « *Rwanda : l'enquête se poursuit à Bruxelles* », *Le Soir*, 24 juin 1994; Témoignage du colonel belge Walter Ballis, Colette Braeckman, « *Le dernier jour de nos paras au Rwanda* », *Le Soir*, 5 avril 2007.
- 85 R. Dallaire, [15, p.329]; Témoignage de Augustin Ndindiliyimana, *Commission spéciale Rwanda*, Bruxelles, 21 avril 1997, p. 29. Le bruit a couru à la MINUAR que trois Belges, en plus de 10, avaient été tués. Cf. Vénuste Nshimiyimana, [10, p. 71, 78, 144].

YOLANDE MUKAGASANA

Lettre ouverte aux enfants de Bernard Kouchner

J'ai été séduite par l'attitude de votre père vis-à-vis du Darfour, je l'ai trouvé très humain. Lorsqu'il a pris la décision de se rendre au Rwanda, je me suis sentie très émue et heureuse aussi, car j'ai pensé qu'il avait la volonté non seulement de débloquer la situation entre le Rwanda et la France, mais surtout entre celle-ci et les rescapés du génocide des Tutsi. Grâce à son voyage au Rwanda, j'ai finalement compris que je m'étais trompée sur sa personne et sur sa relation avec la politique de la France en Afrique. J'ai compris que pour lui, comme pour la France, les rescapés du génocide des Tutsi du Rwanda sont insignifiants – comme les Tutsi l'ont toujours été pour la France depuis 1990. Qu'ils sont pour lui moins humains que les autres, de la vermine peut-être, des cafards – une quantité négligeable qui ne peut pas empêcher le monde de tourner et encore moins la France. Je suis profondément déçue par son attitude qui trahit son manque de compassion pour les victimes de ce génocide.

Au mois de juillet 2007, j'ai écrit à votre père. Je ne lui ai pas écrit en tant que au Ministre des Affaires étrangères et européennes, mais comme à un humain que je croyais vrai et sensible. Comme à un père de famille. Je le croyais juste. Dans sa réponse, j'ai déjà senti la manipulation, mais je n'y ai pas attaché d'importance. Aujourd'hui, je me rends compte que je suis naïve. Toutes les places politiques qu'il a occupées, il savait bien pourquoi. Ce n'était pas un hasard. Qu'il ne dise plus comme dans le film *Tuez-les tous* : « *Mitterrand était mon ami, il m'a trahi* ». Avec cette façon de nous faire croire qu'il est innocent. Je l'ai cru. C'est cela que jamais je ne lui pardonnerai. Non, plutôt que je ne me pardonnerai. Car lui, il savait bien pourquoi.

S'il pense, sans doute avec raison, qu'il est l'ami du Président Kagame, qu'il soit au moins un ami fidèle pour lui comme il l'a été pour le Président Mitterrand. Mais qu'il ne se trompe pas. Nous, les rescapés du génocide des Tutsi, n'allons jamais le laisser enterrer la mémoire du génocide qui a détruit à jamais notre vie, nous ne renoncerons jamais à la justice au nom d'intérêts quelconques. Nous sommes très loin d'oublier notre souffrance quotidienne pour faire plaisir à la France ou à votre père.

Votre père est médecin, il sait très bien qu'il a défendu une mission militaire maquillée d'humanitaire qu'était la mission française nommée Turquoise. Comme il a d'ailleurs toujours fait dans le monde.

Était-ce vraiment digne d'un médecin ? Du député européen qu'il était alors ? Était-ce digne d'un délégué du peuple français qui prenait des décisions en son nom au niveau de l'Europe ? Qu'il se pose la question et qu'il vous donne la réponse. Moi je n'en ai pas besoin car je la connais. Mais qu'il n'oublie pas de vous dire que ce sont aussi des gestes de ce genre qui ont tué les bébés, les vieillards et les malades sur les lits d'hôpitaux au Rwanda... Dont mon mari et tous mes enfants.

« *La France et ses soldats n'ont en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide et qui l'ont déclenché dans les jours qui ont suivi l'attentat. C'était certainement une faute politique. On ne comprenait pas ce qui se passait. Mais il n'y a pas de responsabilité militaire* ».

Non seulement votre père ment, mais il est d'une arrogance intolérable.

Les militaires français m'ont arrêtée entre 1990 et 1991, et ont arrêté mes enfants. Comme ils l'ont fait pour beaucoup d'autres Tutsi. J'ai été sauvée par la plaque de ma voiture car elle était immatriculée dans le Nord. J'ai été sauvée car j'avais pris une femme hutu avec moi et que je n'ai pas donné ma carte d'identité aux militaires français mais mon permis de conduire – prétextant que j'avais oublié ma carte d'identité à la maison. Voyant ma plaque IB et la photo du Président sur la lunette arrière de ma voiture, ils se sont sans doute dit « *elle ne peut être que des nôtres* ». Je les ai eus ce jour-là, mais en 1994, ils ont fini par m'avoir.

Au mois de mai, votre père est venu au Rwanda. À ce moment-là, j'étais otage d'un colonel des FAR. Une erreur politique ? Demandez à votre père qui était Bruno Delaye. Quel rôle il a joué pendant le génocide. Il était son pote ! C'est lui-même qui l'appelait comme ça au téléphone. « *Salut Bruno, salut mon pote* ». Visionnez les interviews dès son retour du Rwanda. Il ne parle que de « *la plus grande crise humanitaire* » pour bien préparer sa mission Turquoise criminelle.

Demandez-lui si c'est par erreur politique que les Français de l'opération Turquoise ont ordonné aux rescapés de Bisesero de sortir de leurs cachettes, pour être massacrés ensuite par les génocidaires ? Demandez-lui si les femmes violées par les militaires français, c'est aussi une erreur politique ! Si ce sont des erreurs d'appréciation ! Quelle honte pour un père. Dites-lui de retourner parler avec le chef d'état-major des armées de 1991 à 1995. Qu'il demande au Général Huchon, chef de la mission militaire de coopération de 1993 à 1995, au Général Quesnot, chef d'état-major particulier du président Mitterrand de 1991 à 1995, malheureusement Mitterrand n'est plus là pour répondre, paix à son âme. Ils lui diront tous à l'oreille que ce n'était pas une erreur d'appréciation, mais un choix politique et militaire auquel votre père

a adhéré en son âme et conscience. Je m'en rends compte après ce qu'il a osé dire devant les morts ambulants que le génocide n'a pas voulu emporter. Ceux dont la mort n'a pas voulu. Vous nous avez insultés, traînés dans la boue. Vous avez encore fait saigner nos blessures.

Demandez à votre père de jurer devant vous et devant une glace que la mission Turquoise était humanitaire ? Il sait parfaitement que pour faire de l'humanitaire, on n'a pas besoin d'armes lourdes qui sont arrivées sous nos yeux. Pourquoi ce mensonge ? Lorsque l'on fait des choix, on les assume, c'est cela le courage. Il devrait avoir honte. Les cris de mes enfants vous poursuivront de génération en génération à cause de vos parents qui vous ont toujours menti et qui sont décidés à ne jamais arrêter.

Je me demande comment at-il eu le courage de dire devant les survivants du génocide que la France n'a eu aucune responsabilité dans le génocide.

Moi je vous le dis et je vous le répète, je ne vous le dirai jamais assez, *la France porte une lourde responsabilité dans le génocide des Tutsi. Une responsabilité politique, militaire et financière.* Les survivants du génocide vont vous le prouver un jour, quand la France les laissera parler. Le jour où la France va arrêter de les tuer par ce silence et ce mensonge. Papon n'a pas été arrêté grâce aux survivants de la Shoah, mais grâce à leurs descendants. Imaginez la honte que porteront à jamais ses enfants, ses petits-enfants et ses générations. Arrive-t-il à votre père d'y penser ?

Votre père est venu au Rwanda pendant le génocide. Il est venu plaider pour la mission Turquoise. La création de « la Zone Humanitaire Sûre ». Là où le génocide a pu continuer sans souci, alors que partout ailleurs au Rwanda il avait été arrêté. Il était en Ouganda avec certaines autorités de ce monde, pour convaincre le Président Kagame de ne pas continuer la guerre. Exiger de lui un cessez-le-feu. Cela signifiait : cesser de tenter d'arrêter le génocide. C'est-à-dire, laisser les morts mourir dans l'impunité des génocidaires, comme cela a toujours été le cas depuis 1959 ; et continuer comme si mes enfants avaient mérité ce qu'ils ont subi, ou tout simplement comme si je ne les avais jamais portés, comme s'ils n'étaient jamais nés. Je ne sais pas qui a dit à votre père que nous n'avons pas d'âme, ou que nous ne souffrons pas comme les Français. J'espère que ce n'est pas ce qu'il vous a fait croire non plus. Quelle inhumanité pour un père ! Je n'en crois pas mes yeux, je n'en crois pas mes oreilles. J'aurais aimé être sourde ou aveugle, pour ne plus jamais le voir ou l'entendre dire que la France n'est pas coupable. Je suis profondément déçue. Est-ce parce qu'« *un génocide dans ces pays-là, ce n'est pas trop important* » ? Comme l'a dit à l'époque son ami Président ?

Mais rien ne me dit qu'il n'a pas dit tout haut ce que votre père pensait tout bas.

Mais que votre père en soit sûr, s'il s'est rendu à Kigali pour nous faire avaler que la France n'a aucune responsabilité dans le génocide des Tutsi du Rwanda, il se trompe. Moi je dis à Monsieur Kouchner, votre père, *la France est coupable du génocide des Tutsi du Rwanda*. Qu'il me tue pour me faire taire. Le sang des miens poursuivra les enfants français à commencer par vous, ses propres enfants, et c'est lui qui vous aura condamnés, pas moi. S'il veut une responsabilité de plus, il est en train de la créer. C'est son choix. Il peut continuer à vous condamner, si ce n'est pas à vous qu'il rendra des comptes, ce sont vous qui allez les rendre à vos enfants ou vos petits enfants.

Je sais que votre père montrera mon courrier à Monsieur Sarkozy, son Président. J'espère qu'il n'oubliera pas de lui rappeler ce qu'il n'a pas arrêté de dire. « *La France n'a pas commis de génocide* »... Qu'il n'oublie pas de lui dire que la France est complice des génocidaires. La complicité dans un crime, c'est quoi pour lui ? Ce n'est pas commettre le crime ? Si le français n'est pas ma langue maternelle, ce n'est pas ma faute. Si je n'ai pas étudié le droit, ce n'est pas ma faute non plus. L'essentiel est que vous compreniez ce que je veux dire. Monsieur Sarkozy sait très bien qu'il était ministre du Budget et porte-parole du gouvernement Balladur. Le même gouvernement qui était en place tout le long du génocide et accueillait les génocidaires – dont certains étaient interdits de séjour en Belgique.

On sait que le génocide a été fait en très grande partie sous budget français. Il y a lieu de penser que Monsieur Sarkozy, ministre du Budget pendant le génocide, essaie de se protéger, mais dites-lui que ne n'est pas la meilleure des procédures.

Voici certaines paroles des témoins rwandais à propos du passé français dans mon pays entre 1990 et 1994 et dites-moi ce que la France va en faire :

L'ami de votre père, le Président Mitterand, a envoyé un avion spécial à Kigali pour ramener la femme de Habyarimana et toute sa famille et il fut l'un des premiers à évoquer « le double génocide ».

Nos accusons la France, nous, les survivants du génocide des Tutsi.

À son tour, si la France a été trahie par l'un des responsables, qu'elle le traduise devant un tribunal pour nous prouver sa bonne foi et son innocence. Écoutez ces témoins rwandais :

TÉMOIN 1

En 1994, je vivais à Kigali.

Les enfants avaient fui en direction de Gikongoro et se trouvaient dans la zone Turquoise, contrôlée par les Français. Lorsque je suis arrivée à Gikongoro, des Interhahamwe m'ont encerclée, interrogée. Une femme qui travaillait avec eux est allée chercher deux militaires français. Ils ont commencé par me poser beaucoup de questions, d'où je venais, ce que je faisais là. Entretemps, un des Interhahamwe m'a dit que mes enfants se

trouvaient dans le camp de Kibeho. Les Français m'ont demandé où je comptais passer la nuit... Ils ont accepté de m'embarquer dans leur jeep après avoir terminé la bière qu'ils prenaient avec les Interhahamwe (les assassins). En arrivant, ils m'ont désigné une espèce de trou, un abri dans lequel on se cache en cas d'attaque. En me jetant une natte, ils m'ont dit que je pouvais dormir là. J'y suis restée jusqu'au soir, le camp était très éclairé. Soudain un Rwandais est venu me rejoindre dans l'abri et il a commencé à se déshabiller. J'ai eu peur, je suis sortie, mais les Français m'ont dit de retourner d'où je venais. Le type était sur la natte, il a voulu me prendre de force, je l'ai repoussé, j'ai crié. Un Français est venu voir ce qui se passait mais il n'est pas intervenu. L'homme m'a violée, avec brutalité, puis s'est endormi. Moi, je me suis enfuie, pendant que le Français me criait "mais où vas-tu ?" J'ai alors compris que mon violeur était le domestique des militaires français et qu'ils lui avaient fait un "cadeau"...

TÉMOIN 2

En 1993... je voyais que les Français étaient aux barrières pour contrôler les Rwandais. En 1994, je les ai vus donner des grenades offensives aux Interhahamwe. Ces derniers s'en servaient pour débusquer les Tutsis : ils lançaient ces grenades vers les bois, les massifs où nous étions cachés, et les rescapés étaient alors obligés de sortir de leur cachette, ce qui permettait de les tuer facilement. À Kibuye, avant de fuir vers le Congo, les Interhahamwe ont systématiquement pillé la ville, ils ont tout détruit, et les Français qui étaient présents ont laissé faire, ils ne sont pas du tout intervenus pour les empêcher.

TÉMOIN 3

...Je ne peux pas dire que j'ai vu des Français sauver des gens. Lorsqu'ils découvraient des rescapés cachés dans les bois, ils les prenaient c'est vrai, mais c'était pour les confier ensuite aux Interhahamwe, pas pour les mettre en lieu sûr... Depuis le début, lorsque j'avais vu les Français trier des gens aux barrières et arrêter... ma maison a été entièrement détruite à Kibuye, sous le regard des Français qui n'ont absolument pas bougé. Et vous voudriez me faire dire qu'ils étaient là pour nous protéger ?

...Les Français nous ont désarmés.

En avril 1994, je me suis dirigé vers Bisesero. Nous marchions de nuit, allant de cachette en cachette. Bisesero est un endroit sur la hauteur, d'où les Tutsis n'ont jamais été délogés. À mon arrivée, il y avait là plus de 50 000 personnes. Nous avions des armes traditionnelles, des arcs et des flèches, des lances... Nous avons tenu jusqu'au 27 juin, nous avions faim, les blessés étaient nombreux. Le 27 juin, les Français sont arrivés, guidés vers nous par les génocidaires. Ils nous ont dit d'appeler ceux qui étaient cachés. Les gens sont sortis et ont demandé aux Français de les emmener. Les militaires français ont refusé... Je leur ai alors demandé de nous tuer tout de suite, proprement, au lieu de nous abandonner aux génocidaires qui attendaient de nous massacrer à l'arme blanche.

Après leur départ, la population a convergé vers nous... Nous avons perdu beaucoup de monde car au moment de l'assaut nous étions déjà très affaiblis.

Lorsque les Français sont revenus le 30 juin, ils ont enlevé leurs armes traditionnelles à ceux qui survivaient encore. Ils ont arraché les arcs et les flèches, pris les lances, les bâtons et même les 13 fusils enterrés. C'étaient des armes auxquelles nous tenions, elles venaient de nos parents. À ce moment, nous n'étions plus que 1300 survivants, nous étions comme des animaux. Les Français nous ont alors donné à manger et nous ont emmenés vers Kibuye. Durant le trajet, j'ai vu qu'ils laissaient les Interhahamwe filer vers la forêt de Nyungwe avec leurs armes, pour qu'ils puissent s'y réorganiser.

Lorsque nous avons choisi de rejoindre les lignes du FPR, notre évacuation s'est faite dans l'hostilité ; on nous a entassés dans des camions bâchés, nous manquions d'air et avons failli étouffer. On sentait bien qu'ils nous en voulaient.

TÉMOIN 4

Alors que tous les Français étaient censés avoir quitté le Rwanda en décembre 1993, en mars 1994 il y avait encore trois Français au camp Bigogwe. Ils nous apprenaient l'usage de fusils de chasse et de lunettes de vision nocturne.

J'ai appris à tirer avec l'aide des Français. Dans nos exercices, il y avait des cibles en carton. Cela, c'était classique et normal. Mais sur les collines où avaient lieu les exercices, on nous pénalisait si nous visions ces cibles en carton. Les vrais objectifs, qui nous valaient des points et de l'avancement, nous devions les atteindre sur les vaches des pasteurs Bagogwe (un groupe de bergers apparentés aux Tutsis). Le sport pour nous, c'était d'avancer, couverts par les tirs de mortier des Français, de nous approcher des vaches et de leur tirer une balle entre les deux yeux...

À la fin de l'Opération Turquoise, j'ai fui avec toute l'armée. Les Français nous ont laissés passer au Zaïre et là j'ai fait le grand tour du pays...

La tactique était toujours la même : nous devions garder avec nous des populations civiles, comme une sorte de bouclier. Tout au long de notre odyssee à travers le Congo, lorsque nous fuyions les forces de l'AFDL (Alliance des Forces démocratiques pour la libération du Congo) soutenues par le Rwanda, il y avait des Français avec nous, ils nous donnaient des habits militaires et des armes.

TÉMOIN 5

En 1994, lorsque les Français arrivèrent à bord d'hélicoptères, c'était la joie, la population chantait et dansait, les autorités célébraient l'événement. Travaillant à l'état-major, je participais à des factions devant l'entrée du camp. Je voyais les Interhahamwe qui circulaient avec des épées, des houx, ils étaient vêtus de feuilles de bananiers, portaient des plumes de

coqs. Ils cherchaient les Tutsis qui se cachait encore aux alentours de la préfecture. Les troupes françaises se sont entretenues avec les chefs de la gendarmerie, afin de voir comment organiser la collaboration et maintenir la sécurité.

Pour la journée, on cherchait des gendarmes qui parlaient bien le français, ils triaient les prisonniers selon leur région d'origine, puis on emmenait ces gens à l'économat technique ou dans un hangar. On les laissait là durant la journée et on leur donnait de l'eau. Quelques gendarmes entraient parfois pour les battre mais c'était tout. Après une semaine, nous avons vu des rescapés que l'on amenait, attachés par des cordelettes militaires, très solides. Les sous-lieutenants X et Y collaboraient souvent avec un militaire français appelé Sartre, qui venait boire avec eux dans le mess... Ces derniers commençaient alors à tuer les prisonniers... ils tuaient les déplacés en un seul coup sur la tête, avec des crosses, des bâtons. Les corps étaient évacués dans des camions couverts d'une sorte de toile de tente, pour camoufler le chargement.

Les Français étaient aussi postés aux barrières, ils participaient au contrôle des gens. Les Interhahamwe étaient derrière eux et lorsqu'un Tutsi était attrapé, ils s'en chargeaient. Au retour, ils étaient couverts de sang.

TÉMOIN 6

... Avant leur départ de Kibuye, fin août 1994, les Interhahamwe ont commencé à piller la ville, à tout détruire. Les Français n'ont rien fait pour s'y opposer... Au contraire, ils levaient le pouce comme pour saluer leurs alliés et ils leur donnaient des habits, des morceaux d'uniforme. Sartre leur a même donné des armes, des munitions.

“Je dis et c'est la vérité, avoir vu des militaires français tuer eux-mêmes des Tutsis en utilisant des couteaux brillants d'une grande dimension”, poursuivait-elle.

TÉMOIN 7

Au début de 1992, nous avons perpétré notre premier massacre. Près de 70 d'entre nous ont été envoyés à Ruhengeri tuer des Tutsi du clan Bagogwe. Nous en avons massacrés environ 10 000 en un mois, à partir de notre base du camp militaire de Mukamira.

L'instruction s'effectue aussi dans le centre commando de Bigogwe.

Les militaires français nous ont appris à capturer nos victimes et à les attaquer. Cela se passait dans une base au centre de Kigali. C'est là qu'on torturait et c'est là également que l'autorité militaire française avait ses quartiers... Dans ce camp, j'ai vu les Français apprendre aux Interhahamwe à lancer des couteaux et à assembler des fusils. Ce sont les Français qui nous ont formés. C'était un commandant français qui nous formait pendant plusieurs semaines d'affilée, soit au total quatre mois d'entraînement entre février 1991 et janvier 1992.

Des témoins comme ça, il y en a des milliers au Rwanda. Mais du moment qu'ils ne sont pas Français, leurs témoignages ne feront pas écho en France. Les Français ne connaissent rien de la grande responsabilité de leur pays dans les massacres avant, pendant et après le génocide des Tutsi car ils n'ont pas encore entendu les Bagogwe. Le problème de la France est que même les langues des génocidaires se délient pour parler de leurs collaborateurs dans le génocide.

Patrick de Saint-Exupéry, début 1998, dans *Le Figaro* raconte avoir vu sur les collines de Bisesero, lors de l'opération Turquoise, "un officier du GIGN. Sur son uniforme de gendarme français, il portait une vareuse de l'armée rwandaise. Il s'est peu à peu désarticulé et a fini assis dans l'herbe, où il s'est mis à sangloter... Il nous a dit : "L'année dernière, j'ai entraîné la garde présidentielle rwandaise..." Ses yeux étaient hagards. Il était perdu. Le passé venait de télescoper le présent. Il avait formé des tueurs, les tueurs d'un génocide. »

Si j'avais un pouvoir, je donnerais un prix de reconnaissance d'humanité à ce militaire français. Mais je ne suis rien. Je ne suis qu'une rescapée. Je lui demande de rester humain et le félicite de cet examen de conscience.

Depuis 1990, la France s'est engagée d'une façon secrète dans une guerre civile au Rwanda. Et ceci n'est pas un accident. En 1993, c'était la France qui, en quelque sorte, dirigeait l'armée rwandaise. Cette guerre a été menée par les forces spéciales. Personne ou presque n'en savait rien en France. Au Rwanda non plus, à part les habitants de Kigali qui les voyaient partir et ceux du Nord où se trouvait le Front.

Les hommes des troupes engagées au Rwanda par la France de 1990 à 1994 portaient des pseudonymes, ou des diminutifs de leurs prénoms.

La France a tenté d'effacer le plus possible les traces. Mais il y en a encore, car elles sont très nombreuses. Nous, les survivants, nous ne pouvons que témoigner, sans espérer que les Français nous croiront. La France s'est rangée du côté du pouvoir, elle l'a soutenu dans les crimes que nous avons subis, et jusqu'au génocide. Aujourd'hui, votre père, Monsieur Kouchner, nie tout cela. Est-ce pour se protéger car il a adhéré à cette politique-là ? Il a fait des choix, il doit les assumer comme un homme courageux.

Même le Général Roméo Dallaire, dans son livre *J'ai serré la main du diable*, écrit à la page 464 : « *J'ai détesté l'argument de Kouchner qui estimait que ce genre d'action [faire partir des orphelins hors du Rwanda, et peut-être aussi faire un effort auprès des milices pour qu'il y ait moins de massacres] serait une excellente publicité pour le gouvernement intérimaire.* » Imaginez-vous un seul instant cette trahison des victimes du génocide ? Le souci était-il la crédibilité des assassins et l'honneur de la France, avant les massacres des innocents, bébés, vieillards, femmes et petites filles violées, avant les femmes enceintes éventrées car elles portaient des bébés tutsis ?

J'aimerais que votre père, Monsieur Bernard Kouchner, se souvienne de ce qu'a dit un journaliste de la radio RTL lors que les militaires français débarquaient pour sa "zone humanitaire sûre" :

« Nous commençons à recevoir de bonnes informations. La France a accepté d'envoyer également des troupes. Elle nous apporte une fois de plus son assistance. Une assistance substantielle, et elle a promis de l'accroître. Toutefois, pour continuer à recevoir ce genre de bonnes informations, ils [les Français] demandent qu'il ne soit plus possible de voir un cadavre au bord de la route. Et que plus personne ne se mette à tuer pendant que les autres observent la scène en riant... »

« Accueillez bien les troupes françaises, soyez gentils, expliquez-leur que sur les barrières le travail est normal, il s'agit de détecter les espions et les infiltrés du FPR... »

Dites à votre père que, désormais, je ne m'étonne plus de rien. Je ne m'étonne plus que les médecins aient assassiné les malades sur les lits des hôpitaux au Rwanda. Dites-lui de me laisser vous hurler mon indignation. Je ne le croyais pas capable de faire ce qu'il vient de faire au Rwanda. Donc s'il y est allé pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Rwanda et la France, il s'agissait surtout d'une volonté de dissimuler les responsabilités françaises dans ce génocide ?

Votre père m'a trahi. Je lui avais fait confiance. Je suis déçue, car là où il n'y a pas de confiance, la trahison ne met jamais les pieds.

Je ne lui en veux pas, j'ai pitié pour les générations françaises qui vont payer un jour pour les crimes qu'elles n'ont pas commis. Les parents indignes laissent en héritage à leurs enfants les problèmes qu'ils n'ont jamais pu résoudre.

Bonne chance aux générations françaises pour les crimes de la France en Afrique.

Pour terminer, je vous le dis, nous, les survivants du génocide des Tutsi, nous ne désespérons pas de tout car nous avons le peuple français derrière nous au nom duquel tous ces crimes ont été commis.

Yolande MUKAGASANA

Yolande Mukagasana
1040 Bruxelles
Belgique

Bruxelles, le 28 juillet 2007

Monsieur Bernard Kouchner
Ministre des Affaires Etrangères
37, Quai d'Orsay
75007 Paris

Objet : La France et le Rwanda / Génocide

Monsieur le Ministre,

Laissez-moi féliciter le geste de libération du médecin et des infirmières bulgares, qui vient d'être posé par le pouvoir français et qui est salué par le monde.

Laissez-moi être fière de vous pour tout ce que vous avez entamé pour le Darfour. Tous ces gestes me montrent à quel point vous êtes humain.

Monsieur le Ministre, je suis une des rescapés du génocide des Tutsi au Rwanda durant lequel tous les miens ont péri, en particulier mon mari et tous mes enfants.

Le gouvernement français porte une responsabilité dans ce génocide et vous le savez plus que moi. Si je vous envoie ce courrier, c'est d'abord pour vous manifester ma gratitude d'avoir témoigné dans le documentaire « *Tuez-les tous* » de Raphaël Glucksmann et David Hazan.

Enfin, laissez-moi féliciter la France actuelle qui a permis l'arrestation de deux accusés rwandais qui se trouvent sur le sol français et qui sont loin d'être les seuls.

Monsieur le Ministre, vous êtes venu au Rwanda deux fois pendant le génocide, j'étais là. J'étais otage des bourreaux. Je sais ce qui s'est passé. Même si je ne sais pas comment j'ai survécu, je sais pourquoi. C'était pour porter l'héritage de ce génocide, pour témoigner sans haine ni vengeance, mais réclamer que justice soit faite, non seulement pour mon mari et tous mes enfants, mais pour plus d'un million d'innocents tués. Je n'ai pas le choix, Monsieur le Ministre. Je dois être la voix des sans voix, aussi bien celle des morts que celle des survivants qui sont aujourd'hui des morts vivants.

Vous êtes médecin, Monsieur le Ministre. Vous savez que la reconstruction psychologique des victimes passe d'abord par la reconnaissance de ce qu'elles ont subi. Cette reconnaissance, la France nous l'a refusée. Aucune fois, la France ne nous a reconnu comme souffrants. Un bourreau n'a aucune

porte de sortie lorsqu'il refuse de voir la vérité en face, celle de continuer le crime. J'espère que la France de Monsieur Sarkozy ne va jamais accréditer le crime de ses prédécesseurs.

Si je vous envoie ce courrier, Monsieur le Ministre, c'est pour vous demander d'être notre interlocuteur auprès de Monsieur Nicolas Sarkozy, le Président de la République française. L'interpeller pour qu'il ne mette pas son pied dans celui de ses prédécesseurs, mais en particulier celui de Monsieur François Mitterrand. Vous connaissez la réalité de la France au Rwanda. Vous avez vu, vous avez lu les livres comme « *L'inavouable* » de Patrick de Saint-Exupéry, « *Un génocide sans importance* », « *Un génocide secret d'État* » de Jean-Paul Gouteux, et vous avez vu les reportages sur la France au Rwanda. N'enfermez pas le peuple français dans une ignorance qui se retournera un jour sur leurs enfants.

Pour terminer, Monsieur le Ministre, le peuple français a besoin de la vérité et de la justice. Les générations françaises et rwandaises seront fières de la France de Monsieur Sarkozy, si, avec lui, vous débloquez la situation politico juridique et diplomatique entre le Rwanda et la France. Nos deux peuples n'ont pas besoin d'un héritage de haine. Les mauvais parents lèguent les problèmes qu'ils n'ont pas pu résoudre à leurs enfants. J'espère que Monsieur Sarkozy ne trahira ni le peuple français ni la confiance que je mets en lui.

Dans l'espoir que jamais vous ne trahirez la confiance que je vous fais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes remerciements anticipés.

Yolande Mukagasana
Rescapée du génocide des Tutsi
Ecrivain
Présidente de *Nyamirambo Point d'Appui*

CI : Monsieur Sarkozy
Président de la République

Yolande Mukagasana
1040 Bruxelles
Belgique

Bruxelles, le 28 juillet 2007

Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : La France et le Rwanda / Génocide

Monsieur le Président,

Fière de vous, fière de votre façon de conduire la France actuelle que j'espère la meilleure, laissez-moi vous féliciter d'avoir réussi la libération du médecin et des infirmières bulgares que j'espère innocents.

Mes félicitations à votre épouse Cécilia pour laquelle j'ai beaucoup d'estime, non seulement pour la sagesse avec laquelle elle a accompli sa mission mais surtout pour sa discrétion par rapport aux médias dès votre campagne électorale.

Monsieur le Président, je suis une des rescapés du génocide des Tutsi au Rwanda durant lequel tous les miens ont péri, en particulier mon mari et tous mes enfants.

Le gouvernement français porte une responsabilité dans ce génocide.

Si je vous envoie ce courrier, c'est d'abord pour vous manifester ma gratitude d'avoir permis l'arrestation de deux accusés rwandais qui se trouvent sur le sol français et qui sont loin d'être les seuls.

Monsieur le Président, ce geste semble pour moi un début d'une reconnaissance de notre génocide par la France qui nous a refusé, nous, les victimes, de nous reconstruire depuis plus de treize ans. La France n'a jamais montré de regret ni la moindre humanité par rapport à notre souffrance. Pourtant, la France, par les décisions et les choix de son ancien gouvernement porte une grande responsabilité avant, pendant et après notre génocide.

Grâce à vous, Monsieur le Président, la situation commence peut-être à se débloquer. Je vous en remercie. J'espère que votre engagement ne va pas s'arrêter là. Le peuple français a besoin de la vérité et de la justice. Les générations françaises et rwandaises seront fières de vous si vous débloquez la situation politico-juridique et diplomatique entre le Rwanda et la France. Nos deux peuples n'ont pas besoin d'un héritage de haine.

Monsieur le Président, votre Ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner est au courant de tout ce qui s'est passé. Il a été le témoin de l'horreur au Rwanda. Je suis sûre qu'il vous guidera par rapport au passé de la France au Rwanda. Il le regrette.

Monsieur Patrick de Saint-Exupéry le sait, il l'a écrit dans son livre « *L'inavouable* », un livre, parmi tant d'autres, écrits par des Français.

Pour terminer, Monsieur le Président, Je vous demande avec insistance de fermer les yeux et de vous mettre à ma place une seconde. Et imaginez assister impuissant aux massacres de tous ceux que vous aimez et que leur unique faute soit de vivre, et après, faites des choix pour vous comme humain, comme père de famille et comme père de toute une nation. Choisissez le chemin de la mémoire, de la justice ou celui de l'oubli. Tout ce que je sais, Monsieur le Président, c'est que si j'ai la force de vivre après le massacre de mes enfants et de tous les miens, c'est grâce et pour les enfants du monde et pour les générations futures.

Dans l'espoir que mon chagrin comme celui de tous les survivants de ce génocide retiendrait votre attention, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Yolande Mukagasana
Rescapée du génocide des Tutsi
Ecrivain
Présidente de *Nyamirambo Point d'Appui*

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES
-
Le Ministre

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE
21 NOV.07

Madame,

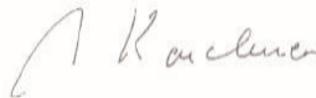
C'est avec une vive émotion que j'ai lu la lettre que vous avez adressée au Président de la République et dans laquelle vous exprimez l'espoir de voir les relations franco-rwandaïses s'améliorer.

Sachez que depuis que j'ai pris la direction du Ministère des Affaires étrangères et européennes, je m'efforce, en accord avec le Président de la République, de normaliser cette situation.

J'appelle de mes vœux ce dialogue nécessaire qui nous permettra de refonder la relation franco-rwandaïse dont je regrette l'absence en ce moment.

Madame, j'ai lu vos livres, témoignages bouleversants de ce génocide et qui restera gravé en ma mémoire au même titre que les œuvres de Hasfeld ; comme vous le savez, j'ai été moi aussi au Rwanda au mois d'avril 1994, et j'en garde un souvenir vibrant qui alimente ma volonté et ma conviction d'aller de l'avant, vite et bien, et d'œuvrer pour une réconciliation entre nos deux pays. J'y travaille et c'est une de mes priorités en tant que chef de la diplomatie française.

Veillez croire, Madame, en mon respect pour votre œuvre, votre exemple (le pardon sans oubli), votre ouverture d'esprit et votre mansuétude, et vous prie d'agréer mes hommages respectueux.



Bernard Kouchner

Madame Yolande MUKAGASANA
1040 Bruxelles
Belgique

MICHEL SITBON

“Controverses”

Note de lecture.
Controverses, revue d'idées, n°6, novembre 2007
Génocide du Rwanda : la faute de Mitterrand

L'éditorialiste prévient : « *la livraison de Controverses sur le génocide du Rwanda est lourde d'enseignements* ».

Sans s'apercevoir de combien il peut être amusant, « S.T. », Shmuel Trigano semble-t-il, directeur de la rédaction, explique d'emblée que « *la “rupture” voulue par le président Sarkozy* » viserait, en désignant Bernard Kouchner aux Affaires étrangères, à se « *libérer* » de « *l'héritage* » mitterrandien – auquel il attribue exclusivement la « *faute* » du génocide des Tutsi.

Peu documenté, notre éditorialiste ne sait peut-être pas que son héros, Nicolas Sarkozy, était, en 1994, porte-parole et ministre du Budget du gouvernement d'Édouard Balladur, sous l'autorité duquel a été commis le génocide. Quant à Bernard Kouchner, que ce mitterrandien puisse incarner une « *rupture* » avec Mitterrand resterait à vérifier.

Peut-être le directeur de la rédaction de *Controverses* aura-t-il manqué le n°1 de *La Nuit rwandaise* – ou bien *Une guerre noire*, le livre dont on rendait compte alors – où il est fait état du compte-rendu de Conseil « *restreint* » – consacré au Rwanda – au cours duquel était décidé, le 2 avril 1993, d'ouvrir un budget illimité pour soutenir une politique qui, en un an, conduira au génocide.

Peut-être lui aura-t-il échappé que l'autre héros de cette histoire selon lui, Bernard Kouchner, était alors l'envoyé spécial de François Mitterrand au Rwanda – et qu'il pouvait se soucier de choses telles que de redorer le blason des assassins en tentant d'évacuer une poignée d'orphelins ?

Reconnaissons à notre éditorialiste de poser toutefois certaines questions pertinentes, par exemple lorsqu'il se demande si « *la morale* » serait « *pervertie* ». On pourrait même le citer plus largement tant ses propos s'appliquent parfaitement pour dénoncer ceux qu'il voudrait encenser – et y compris à lui-même... :

« *La morale* », « *est-elle devenue dans ce monde du spectacle un faire valoir*

des personnalités et des gouvernements » ? « Toujours la quête du pouvoir a cherché à se travestir dans les atours de la moralité »... « La morale n'est plus le travestissement du pouvoir : elle en est le marche-pied. » Et, mieux encore : « La rhétorique de la surenchère morale serait aujourd'hui le moyen le plus rentable de l'accession à un pouvoir ayant perdu toute consistance »...

Tant de malversation est difficile à suivre par moments. Ainsi, dans ce monde orwellien parfait les discours peuvent-ils être symétriques de la réalité. Pour comprendre un peu mieux le sens du propos, avançons un peu dans la lecture, et voyons ce qu'un tel « dossier » contient.

Frédéric Encel, « directeur de recherches à l'Institut français de géopolitique », ouvre le bal.

Il est affirmatif, Encel : « aucune personne sérieuse » n'aurait jamais osé avancer l'accusation « infamante » suivant laquelle « Paris aurait souhaité le génocide des Tutsis ». « Le problème n'est évidemment pas là. »

Voilà qui simplifie les choses – ou les complique, comme on voudra. Ainsi il y aurait désormais un débat entre « intentionnalistes » et « fonctionnalistes » – y compris au sujet du Rwanda... Et le professeur Encel s'inscrirait donc parmi ces derniers. La thèse reste à instruire. Il se trouve qu'elle ressemble terriblement à celle de la Mission d'information parlementaire de 1998 qui concluait, en substance, que le génocide aurait été le résultat de « *maladresses* ».

Curieuse « maladresse » qui aura consisté à entraîner des tueurs alimentés en machettes par un parti proclamant ses intentions génocidaires...

Non, s'il y avait quelque chose à reprocher aux politiques engagées par la France au Rwanda, pour Encel ce serait au nom de « l'exigence – quasi philosophique – que l'on peut avoir envers un pouvoir démocratique et rationnel ». Ce serait « à ce niveau d'exigence » « que doit porter la critique »... Si c'est pas beau, « l'exigence »... Quant à la critique... il semble que certains n'aient même pas peur du ridicule...

Pourtant, aussitôt notre auteur pose une question d'une grande pertinence : la France, « soutien politique et militaire du régime hutu de Juvénal Habyarimana », « pouvait-elle méconnaître les exactions récurrentes et sans cesse plus meurtrières commises à l'encontre des civils tutsis ? » « L'Élysée manquait-il de sources ? » demande Encel.

Et il précise – comme pour ne laisser aucun doute quant à ses intentions : « Nous faisons porter notre interrogation sur l'Élysée car tous les témoignages »... concordent, selon lui. Ni Rocard, Premier ministre en 1990 lorsque fut prise la décision d'intervenir, « ni le gouvernement de cohabitation d'Édouard Balladur », « et moins encore le Parlement », « ne jouèrent de rôle actif ». En note, il croit utile de préciser combien Balladur aurait été « mal à l'aise vis-à-

vis de l'implication massive autant que douteuse de l'Élysée auprès du régime Habyarimana ».

Mélangez le vrai et le faux... il en restera toujours quelque chose... Ainsi, s'il est bien possible que Michel Rocard ait été tenu à l'écart de la décision d'intervention elle-même, ce n'en est pas moins sous son gouvernement que celle-ci se produira, sous l'autorité de ministres qui lui devaient des comptes. Faut-il rappeler que c'est sous le gouvernement de Michel Rocard qu'interviendront les massacres du Mutara, dès octobre 1990, et des Bagogwe, début 1991 ?

De même, si le Parlement n'a pas « *eu de rôle actif* » pendant le génocide, nombre de parlementaires auront eu à connaître la problématique du pays des Mille collines avant et au long des quatre années de présence du corps expéditionnaire français. Rien n'empêchait que le Parlement se saisisse du dossier au moins pendant le génocide, alors qu'une « *faute* » aussi grave était en train de se commettre au vu et au su de tous.

Ce qui est certainement faux en tout cas, c'est que le « *gouvernement de cohabitation* » d'Édouard Balladur n'aurait joué « *aucun rôle actif* ». Encel, pas plus que Trigano n'auront consulté les comptes-rendus des Conseils restreints consacrés hebdomadairement au Rwanda tout au long de l'année de cohabitation. Précisons qu'on ne dispose pas de l'intégralité de ceux-ci. Une poignée d'entre eux sont entre les mains des chercheurs. Ils suffisent néanmoins pour attester formellement de ce que François Mitterrand n'était pas seul à suivre de près le dossier rwandais.

C'est à juste titre qu'Encel se scandalise de la réception à l'Élysée, en plein génocide, du ministre des affaires étrangères du gouvernement génocidaire, Jérôme Bicomumpaka, et du chef des CDR – les milices en charge de l'exécution du crime – Jean Bosco Barayagwiza. Comme le soulignait Jean-Paul Gouteux, un tel événement mériterait de figurer dans les manuels d'histoire de l'avenir.

Mais ce qu'Encel semble ignorer, c'est que, le même jour, la même délégation était reçue à Matignon – chez Édouard Balladur –, et au quai d'Orsay – chez Alain Juppé. Précisons même : à l'Élysée, ils ne pourront rencontrer Mitterrand, alors en voyage en Ouzbékistan, et seront reçus par le chef de la cellule africaine, Bruno Delaye. À Matignon par contre, ce sont le Premier ministre, lui-même, Édouard Balladur, et le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, qui recevront conjointement les représentants du gouvernement intérimaire rwandais, au proxysme des tueries, fin avril.

De même, notre auteur aurait raison de rappeler que « *plusieurs années durant, les acteurs directs du génocide ont pu voyager librement en France* » – s'il n'omettait pas que c'est encore le cas aujourd'hui, et que nombre de ces « *acteurs directs* » ont établi leur résidence dans « *la patrie des droits de l'homme* ».

Ainsi, il n'est pas faux non plus de souligner combien l'idéologie génocidaire française s'articulait autour de mythes « progressistes » : *l'anti-américanisme, prenant le relais du « complexe de Fachoda »*, serinait en effet la chanson du FPR « anglophone » qui, venu d'Ouganda, représentait une intrusion dans l'espace sacro-saint de la « francophonie ». Le fantasme d'une paysannerie hutu se défendant contre ce que Bernard Debré a appelé « *le retour du Mwami* » – à l'image de la France révolutionnaire combattant le retour des « émigrés » aristocrates de Coblenz –, et qu'on pourrait appeler « le complexe de Valmy », aura bien sûr été une détermination très importante pour cette entreprise criminelle. On voit apparaître cette thématique dès l'origine – dès les premiers prêches de Monseigneur Perraudin à la fin des années cinquante, dans lesquels celui-ci invitait à régler radicalement « *le problème social* ».

Mais, si le contenu « progressiste » de la rhétorique génocidaire est avéré – et l'on peut simplement sourire de voir certains découvrir ça un peu tard, bien longtemps après la mort de Mitterrand –, on peut regretter, là encore, que notre auteur oublie quelques autres aspects du dossier. D'abord, peut-être aurait-il pu évoquer ce qu'on sait désormais de la théorie de la « guerre révolutionnaire » : c'est bien cette doctrine française de la répression dans l'espace de la décolonisation qui s'est appliquée au Rwanda à grande échelle. « Progressistes » les militaires d'Indochine ? Ceux de l'OAS ? Les tortionnaires de la bataille d'Alger et de Buenos Aires ?

On sait dans le détail maintenant – notamment depuis la parution d'*Une guerre noire*, de Gabriel Périès et David Servenay – comment le génocide des Tutsi aura été l'application directe des préceptes enseignés par le colonel Lacheroy à Arzew, pendant la guerre d'Algérie. On a pu voir aussi le colonel Trinquier au Katanga, « mercenaire » dans la même gendarmerie où officiait un élève de Lacheroy, le colonel belge Louis Marlière qui, dès 1954, entrevoyait la possibilité de mettre en œuvre les principes de la guerre révolutionnaire dans les régions densément peuplées du « *Ruanda-Urundi* ». On a vu Marlière accompagner Logiest pour organiser le passage à l'indépendance au Rwanda – et instaurer la République génocidaire. On a vu un peu plus tard Valéry Giscard d'Estaing s'empresser de signer des accords de coopération, en particulier pour la gendarmerie, cette fameuse gendarmerie dont la qualité du maillage territorial incarne l'idéal des théories de Lacheroy et Trinquier.

Peut-on réellement qualifier de « progressiste » ces héritiers de la collaboration qui forgeront leurs méthodes dans la guerre anti-communiste indochinoise, avant de s'aguerrir dans le combat anti-nationaliste en Algérie – et avant d'exporter leur savoir faire en Amérique latine ? Combien de temps fera-t-on semblant de ne pas avoir lu le livre – ni vu le film – de Marie-Monique Robin ? C'est à des militaires anti-communistes, qui imposeront leurs dictatures à travers l'ensemble de ce continent au long de deux ou trois décennies, que des militaires français enseigneront les techniques de la terreur.

Rappelons au passage qu'en Argentine comme au Rwanda, les doctrinaires de la guerre révolutionnaire bénéficieront toujours du soutien indéfectible... de l'Église catholique. Au Rwanda en particulier, il est plus que remarquable de voir comment aura été mobilisée jusqu'à la Vierge, pour assurer le déploiement de l'entreprise génocidaire. En 1981, les apparitions mariales de Kibeho, au Rwanda – tout comme celles de Medjugorje, en Bosnie, à la même époque – n'auront pas d'autre objet que de mobiliser le peuple pour l'entraîner dans la guerre civile. En Bosnie comme au Rwanda, les miliciens afflueront aux spectacles mystiques avant d'aller au carnage. On connaît en détail comment fut montée la mise en scène bosniaque – dénoncée à répétition par les évêques locaux –, sur décision du Vatican. Au Rwanda, le fait que l'organisation de cette sinistre farce ait été l'œuvre de Gabriel Maindron – qu'on appelait carrément « *le blanc CDR* » –, suffit pour se faire une idée du faible degré d'innocence de ces « apparitions ».

Last but not least, l'essentiel de la doctrine du génocide, c'est bien le racisme radical. Et on sait que ce n'est pas un hasard si la bibliothèque d'Habyarimana contenait *Mein Kampf* – œuvre d'un auteur difficilement catalogable comme « progressiste ».

De même, s'il est vrai que l'intervention française se mettra en place sous un gouvernement de gauche, il est non moins significatif que l'année de préparation du génocide proprement dit, en 1993, et le génocide lui-même, en 1994, se dérouleront sous un gouvernement de droite.

Il ne fait aucun doute que la gauche porte, à ce jour, la responsabilité de n'avoir rien dit – d'avoir laissé le génocide se préparer et s'accomplir, et de n'avoir même pas dénoncé ce scandale néo-colonial après coup. Et c'est donc sous des gouvernements de gauche, de 1990 à 1993, que s'implantera au Rwanda l'opération Noroît.

Mais il n'est pas non plus interdit de constater que c'est une ministre de la Coopération de gauche, Edwige Avice, qui demandait, en 1992, au général Varret, chef de la Mission militaire de coopération, de se rendre au Rwanda pour mettre en œuvre un plan de « démobilisation », et pour rappeler à l'ordre les soldats du Dami après que des associations de droits-de-l'homme aient dénoncé leur participation à l'entraînement des milices. Notons qu'Edwige Avice sera aussitôt remplacée par Marcel Debarge à l'occasion d'un remaniement ministériel – et que le général Varret sera, quelques temps plus tard, lui aussi démis de ses fonctions et remplacé par le tristement célèbre général Huchon.

Dans cette phase préparatoire du génocide, Marcel Debarge restera comme le ministre le plus lourdement compromis. Aussitôt investi de ses fonctions de ministre de la Coopération, il se rendait à Kigali – principalement pour effacer les instructions « légalistes » du général Varret et donner le feu vert à « *la poursuite des opérations en matière de terrorisme* », ce qui suppo-

sait, entre autres, le recours à la torture pour la chasse à « *l'ennemi intérieur* » Tutsi. À l'occasion d'un deuxième voyage, en février 1993, Debarge prendra d'encore plus lourdes responsabilités – si possible – en appelant à « *un front uni face au FPR* » dénonçant toute « *troisième force* » comme « *illusoire* » – ce qui revenait à prôner la création du « *hutu power* », au nom duquel, un an plus tard, se commettra le génocide.

Marcel Debarge, un socialiste. Soit. Mais lorsqu'on a réussi à faire la différence entre la nature de son intervention et celle d'Edwige Avice, elle aussi ministre socialiste, il est certainement significatif de voir, en remontant dans la biographie de ce « *socialiste* », que dans les étapes préparatoires du 13 mai, en mars 1958, Marcel Debarge « *ressoudait le service d'ordre du RPF sur l'Île-de-France* », ainsi qu'on l'apprend dans *Résurrection* de Christophe Nick...

Rappelons que dès le premier conseil des ministres « *restreint* » sur le Rwanda organisé sous le gouvernement de « *cohabitation* » de droite, le nouveau ministre de la Coopération, Michel Roussin, annonçait le programme : « *Nous allons être amenés à reconstituer les matériels, les munitions.* » Il abordait en conséquence une question qui ne pouvait qu'intéresser un certain Nicolas Sarkozy, ministre du Budget de cette « *cohabitation* » : « *Nous avons déjà beaucoup de dettes vis-à-vis du Ministère de la Défense.* » Mais de telles contingences ne devaient pas faire obstacle, car « *le ministère de la Coopération doit participer plus activement à ce dossier* ».

Mitterrand ne cachait pas son opinion favorable, mais précisait la règle constitutionnelle : « *cela dépend de monsieur le Premier ministre* ».

Rappelons également ce que disait alors Édouard Balladur, pour ce premier Conseil « *restreint* », le 2 avril 1993 : « *Le statu quo n'est pas tenable. Nos forces sont trop faibles. Nous devons être davantage présents. Compte tenu des effectifs disponibles, nous devons mettre un millier de plus, mais il faut savoir combien de temps nous pouvons tenir. Il faut apporter des moyens supplémentaires à nos forces.* » Bien loin du rôle passif fantasmé par Encel, Balladur ajoutait pour conclure : « *L'objectif est de trouver une solution durable.* » Et, comme on sait, ce jour-là, la « *solution durable* » était un euphémisme pour la « *solution finale* » que son gouvernement mettra un an à préparer.

Mitterrand, trop conscient des responsabilités, pouvait terminer ce conseil d'un mot cruel : « *On doit faire comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Premier ministre.* »

Quant à savoir si François Mitterrand était un homme de gauche... Faut-il rappeler son amitié intime avec un autre « *homme de gauche* », René Bousquet, responsable, lui, des déportations de juifs pendant la deuxième guerre mondiale ?

Soyons précis : François Mitterrand était un homme d'extrême-droite obligé d'endosser des habits présentables dès lors que la défaite du nazisme se profilait – dès 1943. Mais, ainsi que cela aura été souvent relevé, c'était aussi un homme fidèle en amitié. En 1946, il participait aux éditions du Rond Point d'Eugène Schueller – le patron de l'Oréal ayant alors des velléités éditoriales. Tour à tour ministre de l'Intérieur et de la Justice, pendant la guerre d'Algérie, il donnera le feu vert aux techniciens de la « guerre révolutionnaire » – en particulier lorsqu'il demandera formellement au procureur d'Alger de refuser de recevoir les éventuelles plaintes pour faits de torture – ainsi que le rappellera le général Aussaresses.

Encel se demande « *sur quelle base politique rationnelle* » pouvait s'appuyer Mitterrand pour s'impliquer « *autant et aussi dangereusement* ». « *Quels intérêts supérieurs de la France défendait le Président ?* » S'il ne répond pas vraiment à la question, notre auteur hasarde, en note, une réflexion intéressante, dressant le parallèle avec la politique entreprise en Bosnie ces mêmes années 1990-1995. Il propose comme explication l'idée que Mitterrand ait pu être, dans les deux cas, un homme d'un autre âge, imprégné de la mythologie pro-serbe, anti-allemande, remontant à la Première guerre mondiale dans le cas bosniaque, et à celle de la rivalité avec l'Angleterre, trouvant ses sources dans l'affaire de Fachoda – en 1898 – pour le Rwanda. Comment ces « *schémas de pensée archaïques* » ont-ils pu s'imposer – se demande Encel.

Il n'aurait pas lu – ou pas compris – *Une guerre noire. Ni L'horreur qui nous prend au visage* – compte-rendu des travaux de la semaine d'auditions de la Commission d'enquête citoyenne. Il est vraiment regrettable que les acquis de la recherche se diffusent si lentement – y compris dans un public de « spécialistes ». On peut légitimement se demander si ce n'est pas pour de mauvaises raisons. Il semblerait que certains fassent mine de ne pas comprendre – peut-être parce que ce qu'il y a à comprendre serait trop terrible.

On sait maintenant que loin de « *schémas archaïques* », c'est au contraire la pensée ultra-moderne de la « guerre révolutionnaire », dont la présentation classique, par le colonel Trinquier, s'intitule précisément *La guerre moderne*. C'est aussi ce qu'on a appelé la « guerre psychologique ». Cette théorie de la guerre politico-militaire est importée de Sun Tzu comme de Clausewitz. Inspirée plus directement de *La guerre totale*, de Ludendorff, et ayant trouvé son nom dans *La guerre révolutionnaire* de Mao Tsé Toung, cette doctrine aura été élaborée par le colonel Charles Lacheroy pendant la guerre d'Indochine. On lui doit d'avoir renouvelé en profondeur le concept même de la guerre. Des rizières du Tonkin jusqu'aux faubourgs de Bassora, de la bataille d'Alger à la « guerre sale » argentine, depuis un demi-siècle toutes les armées du monde, ou presque, se seront abreuvées chez Lacheroy et Trinquier.

Son théorème de base, c'est l'inversion du précepte de Clausewitz suivant lequel la guerre serait le prolongement de la politique. Pour Trinquier,

c'est le contraire : la politique est le prolongement de la guerre. En fait, dans la doctrine de Lacheroy, c'est tout un : il s'agit bien d'une théorie politico-militaire, où le principal sera toujours le résultat politique, et où la violence – et particulièrement la torture – est considérée comme un moyen de « l'action psychologique ».

Très proches également des théories de Carl Schmitt, les doctrinaires de la « guerre révolutionnaire » organisent leur système autour du principe de la guerre civile. Il s'agit toujours de combattre « l'ennemi intérieur ». En Afrique, ce principe s'articule sur l'ethnisme, la lecture raciste – inspirée chez l'autre théoricien du nazisme, le fondateur de la géopolitique, Karl Haussofer –, pour laquelle de vastes perspectives s'ouvraient dans le contexte des États naissant au soleil des indépendances.

L'État-Nation européen, que le colonisateur laissait en héritage aux colonisés, pouvait bien se comprendre comme un habit mal taillé sur le corps des réalités tribales. C'était d'autant plus crédible que le colonisateur prenait soin dans le même mouvement de liquider tous les leaders nationalistes, laissant à leur place quelques sergents vite promus présidents. Ainsi l'univers post-colonial aura-t-il été un patchwork de nations caricaturales, où la légitimité de l'État, et l'idée même de citoyenneté, pouvaient facilement se contester sur la base des régionalismes ethniques que l'ex-colonisateur, depuis cinquante ans, n'a pas manqué d'attiser autant que faire se peut.

Ce n'est pas le lieu de refaire toute l'histoire de ces crimes néo-coloniaux, où les agents français auront fait feu de tous bois pour affaiblir autant que possible les nouveaux États africains en appliquant les préceptes de la « guerre révolutionnaire ». Pierre Messmer au Cameroun, Foccart et Houphouët Boigny au Biafra, Dominique de Roux en Angola, poseront les premiers jalons de cette horrible politique bien avant son déferlement au Rwanda.

Que vise le colonisateur en stimulant la guerre civile et la haine ? L'affaiblissement politique des États nouvellement indépendants. C'est tout. Une Afrique déchirée par la guerre civile reste une Afrique dominée. C'est toujours vrai aujourd'hui, en Centrafrique comme au Tchad, où les troupes « rebelles » sont équipées de pied en cap par les services français, en même temps que les gouvernements bénéficient du soutien sans faille des troupes coloniales.

Bref, on sait aujourd'hui que le discours de « défense de la francophonie » n'est que la couverture d'une stratégie bien moins naïve – et plus redoutable.

Malheureusement, le point de vue de Frédéric Encel est, lui aussi, bien moins naïf qu'il ne paraît à première vue. Il a bien lu, en fait, *Une guerre noire*. Il a même compris qu'on est, au Rwanda, dans le cas de l'application des

« techniques éprouvées de “guerre contre-révolutionnaire” enseignées à des Hutus rwandais qui en feraient ensuite le pire usage ».

Ainsi, notre auteur en sait-il bien plus long qu’il ne paraît. Il ne feint l’ignorance que pour asseoir ses thèses. Après avoir innocenté le gouvernement, il voudrait déresponsabiliser l’armée. Car quoi, explique-t-il, la France est une démocratie, et dans une démocratie, « le politique prime le militaire ». « L’exécutif décide », « et l’armée exécute ». « Faire porter le chapeau de tout ou partie de la tragédie rwandaise » à l’armée française ne serait, selon lui, « pas honnête ».

Des « éléments » de l’armée française auraient connu « une proximité d’armes avec de futurs génocidaires en 1990-1993 », ainsi que veut bien le reconnaître Encel. Et c’est tout ce qu’on pourrait leur reprocher. Même s’il est avéré qu’ils ont entraîné les hommes de l’armée rwandaise aux « techniques éprouvées » de la guerre révolutionnaire, « faudrait-il reprocher à l’armée française d’avoir tenté de se montrer... efficace ? » Pour Encel la réponse ne fait aucun doute : c’est la responsabilité de Mitterrand et de « son entourage partageant ses lubies » qui est engagée. Pas celle de « l’institution militaire ».

Aura-t-il remarqué que cet « entourage partageant ses lubies » était d’abord constitué de militaires ? Huchon, Quesnot, Lanxade, Heinrich : les principaux idéologues de la « guerre totale » contre « l’ennemi intérieur » tutsi sont tous militaires. Si Bruno Delaye et Hubert Védrine se seront également compromis, c’est en deuxième rang, annonant en quelque sorte la leçon serinée par les militaires.

Mais, même si Mitterrand avait été entouré de civils, comme feint de le penser notre auteur, cela exonérerait-il pour autant les « exécutants » ? Redoutable question, puits insondable.

Notre auteur ferait mieux de se méfier. S’il devenait légitime d’exécuter n’importe quel ordre, quelle limite y aurait-il à la barbarie étatique ? Se rend-il compte qu’en France, aujourd’hui, des flics tabassent quotidiennement des sans-papiers, au nom de l’ordre démocratique ? Et que c’est en invoquant « l’État de droit » qu’ils les prennent par les pieds pour les monter dans l’avion dans le cadre d’expulsions « légales » ?

Peut-il comprendre que cette femme noire que l’on embarque dans ces conditions, c’est sa mère, sa grand-mère, sa fille ? Ne voit-il pas que s’il est légitime d’obéir à quelqu’ordre que ce soit, il n’est plus à l’abri de rien ? À moins qu’encore une fois notre auteur ait beaucoup mieux compris qu’il n’y paraît, et qu’en abaissant sa prose jusqu’à ce degré de servilité il espère se protéger, se mettre « du bon côté du manche » à une époque où l’État ne recule devant rien pour tenter d’asseoir sa toute-puissance en Afrique comme en Europe – à Kigali comme à Paris.

Le problème, c'est qu'exonérant tour à tour l'essentiel des responsables politiques encore vivants – au nom du « domaine réservé » présidentiel –, puis l'ensemble de « l'institution militaire », en vertu de la primauté du politique, Encel réduit la question des responsabilités à la dénonciation des « lubies » de François Mitterrand... Celui-ci peut toujours faire bouc émissaire, il n'est plus là pour répondre...

Pendant ce temps-là, les rescapés attendent toujours des réparations – et des excuses.

Demander justice à l'État criminel français, voilà qui semble au-delà du pensable. La France a-t-elle jamais rendu des comptes pour l'un ou l'autre de ses innombrables crimes coloniaux ?

Au contraire, on fait campagne, au plus haut niveau de l'État, contre toute repentance – et une pléiade d'intellectuels s'empressent d'applaudir ce qui ose se qualifier de « rupture ».

Encel dénonce le « naufrage moral » de Mitterrand. Il a raison, mais peut-être ferait-il bien, aussi, de se regarder dans une glace. Le « courage » et « l'honnêteté intellectuelle » ne sont pas forcément là où il les voit.

Les autres contributions à ce numéro spécial pourraient aussi mériter commentaire. Suit celle de Patrick de Saint-Exupéry. Celui-ci, journaliste au *Figaro*, aura attendu près de quatre ans, pour publier, en 1998 de brillantes séries d'articles dénonçant l'implication française. Six ans plus tard, en 2004, on lui doit également un excellent livre, *L'inavouable*, où il rendait compte avec une grande sincérité de son déchirement de citoyen-journaliste confronté à la monstruosité du crime de la République.

On peut simplement déplorer que cet éminent critique de l'engagement français dans le génocide participe à répétition à des ouvrages collectifs « kouchnériens » de dédouanement de l'armée française et de soutien à la « rupture » sarkozyste. L'année dernière, c'était dans *Rwanda, pour un dialogue des mémoires*, préfacé par un Bernard Kouchner qui n'avait pas encore conquis ses galons de ministre des Affaires étrangères. On pouvait lire dans cette préface la phrase avec laquelle il achetait son billet d'entrée dans le gouvernement d'"ouverture" à venir quelques semaines plus tard : « l'armée française n'a pas plus organisé le massacre qu'elle n'a participé directement au génocide ».

Faut-il regretter que la contribution de Patrick de Saint-Exupéry à ce « dialogue des mémoires » n'ait pas contenu alors la moindre allusion au rôle de l'armée française – son "domaine de spécialité" ? Ou bien considérer que ce serait injuste de lui reprocher cet oubli partagé par l'ensemble des contributions à cet ouvrage édité par l'UEJF ?

Rappelons que ce livre s'inscrivait dans une démarche d'ensemble de l'UEJF prétendant s'intéresser à « l'autre génocide ». On ne pouvait alors que

se féliciter de voir les jeunes étudiants juifs surmonter le dogme de « l'unicité de la Shoah » et entreprendre un voyage d'étude au Rwanda. Des rescapés se réjouiront alors de voir des français s'éloigner des thèses négationnistes du double-génocide pour reconnaître la réalité de l'extermination des Tutsi.

C'est à partir de ce voyage que sera fait un film, où la question d'une éventuelle responsabilité française n'est abordée que par Stéphane Poquerain, ancien porte-parole des Verts, qui d'une voix de tribun déclarait qu'il faudrait bien en venir à demander des comptes à notre gouvernement « *pour ce qu'il n'a pas fait* »... Or, Stéphane Poquerain est trop bien informé pour ne pas savoir que ce qu'on reproche à la France, c'est d'en avoir trop fait au Rwanda.

Mais l'ensemble des participants à l'ouvrage collectif qui résultera de ce voyage semblaient avoir complètement oublié les termes du débat. Aucun n'aura lu les articles de Saint-Exupéry en 1998. Ni assisté aux débats de la Mission d'information parlementaire qui suivit. Ni été informés des travaux de la Commission d'enquête citoyenne de 2004. Ni lu aucun des livres édités par l'Esprit frappeur, du *Génocide français*, de Mehdi Ba, en 1998, à *la Nuit rwandaise*, de Jean-Paul Gouteux, en 2002, en passant par le témoignage capital de Vénuste Kayimahe, *France-Rwanda, les coulisses du génocide*, sans oublier les livres de Gérard Prunier, Benjamin Sehene – ou celui de votre serviteur, *Un génocide sur la conscience*.

Rappelons que dès 1994 on disposait des livres comme celui de Pascal Krop, *Le génocide franco-africain*, sous-titré non moins explicitement « *Faut-il juger les Mitterrand ?* », ou de Colette Braeckman, ou de François-Xavier Verschave. Également en 1994, l'association Survie organisait le « contre-sommet » de Biarritz, où le rôle de la France était déjà exposé en détail.

Début 1995 paraissait *Maintenant*, qui, tout au long de sa quinzaine de numéros poursuivra avec insistance la question de la responsabilité française.

On s'attarde ici sur ces éléments de bibliographie parce que c'est justement l'objet de l'article de Saint-Exupéry dans *Controverses* – et que malgré la petite vingtaine de pages qu'il y consacre, il n'aura réussi à mentionner aucun des livres de l'Esprit frappeur – ni celui pionnier de Mehdi Ba – devenu entretemps son éditeur –, ni le livre de référence de Jean-Paul Gouteux.

Raphael Glucksmann est un autre des collaborateurs de cette livraison spéciale de *Controverses*. Co-réalisateur du film *Tuez-les tous !*, le fils du philosophe sarkozyste est, lui aussi, devenu une sorte de « spécialiste » du génocide – et de l'intervention française. Mais il ne nous explique pas en quoi ses investigations lui permettent de conclure de façon péremptoire : « *Bien évidemment, les autorités françaises n'ont pas voulu, planifié ou encouragé directement ce génocide.* »

Il se trouve que toutes les enquêtes accumulées depuis quatorze ans maintenant convergent pour montrer comment l'armée française aura non seulement organisé, fourni la doctrine et la méthode, équipé et formé les assassins, mais y compris participé au génocide. Comment Glucksmann peut-il croire que le génocide n'a pas été voulu, alors qu'il dit par ailleurs avoir bénéficié de confidences de général Quesnot – un des principaux responsables de l'intervention française – qui, dix ans plus tard, loin de tout repentir, pouvait se vanter devant lui d'avoir eu « *raison avant tout le monde* » en organisant la « guerre totale », soit la mort de centaines de milliers de femmes et d'enfants, « *contre les américains et leurs agents* » ? !

Glucksmann se réjouit un peu vite lui aussi de la « rupture » sarkozyste. Une « nouvelle génération » de dirigeants politiques serait désormais en place, après un demi-siècle de décolonisation. Peut-être, mais répétons que l'apôtre de la « rupture » était déjà ministre au temps du génocide. Et si l'actuel ministre des Affaires étrangères était à l'époque dans l'opposition, cela ne l'empêchait déjà pas d'intervenir au pays des Mille collines en tant qu'envoyé spécial de Mitterrand.

Selon notre auteur « *le maintien de la "Françafrique" coûte, financièrement comme politiquement, trop cher* ». Là encore, on préférerait lire une démonstration que de subir une telle déclaration péremptoire. Comment croit-il que Bouygues et Bolloré sont devenues les premières entreprises françaises ? Comment ferait Areva sans l'uranium du Niger et du Gabon ? Et Total sans le pétrole d'Angola ? Trop cher, le pillage colonial ? Pour l'entretien d'une poignée de soldats et de barbouzes, la France dispose des richesses d'un continent.

Trop cher « *politiquement* » – ce n'est pas certain quand on voit comment, même après un génocide, on peut parader – et bénéficier du soutien non seulement d'un philosophe mais de son fils...

Glucksmann pousse parfois la naïveté un peu trop loin, lorsqu'il fait mine de se réjouir de déclarations du candidat Sarkozy contestant le principe du « domaine réservé » de la politique étrangère. N'a-t-il donc pas remarqué comment la « rupture » a consisté à... étendre le « domaine réservé » à l'ensemble de la politique de l'État ?

La fin de la monarchie française ne s'annonce pas, en tout cas, à regarder le comportement servile de certains intellectuels, plus pressés que jamais de faire leur cour à l'Élysée.

Le fils Glucksmann croit ce qu'on lui dit : on aurait tué un million de personnes pour contrer l'influence américaine. Il lui suffit dès lors d'enregistrer que le nouveau prince revendique l'amitié américaine pour considérer que la page est tournée... C'est un peu court. Il remarque pourtant que Washington « *ne leva pas le petit doigt* » pour aider les Tutsi ni « avant », ni

« pendant » le génocide. Mais à ce degré d'aveuglement, il n'est pas sûr qu'une intervention au Tchad suffise à éclairer notre documentariste. Certaines grilles de lecture idéologiques sont trop rigides pour permettre de comprendre quoi que ce soit.

Jean-François Dupaquier s'est distingué dans la presse française pour avoir, dès 1990, dénoncé – dans *L'Événement du jeudi* – l'intervention française et le projet génocidaire qui se mettait manifestement en place dans son contexte. Il se distingue encore une fois par la qualité de sa contribution au dossier de *Controverses* sur « les médias français et le génocide des Tutsis ». On peut juste regretter que son sujet lui ait permis, à lui aussi, d'éviter la question des responsabilités militaires.

J'aurais, dès janvier 1995, dans *Maintenant*, engagé la critique des responsabilités médiatiques. Je ne peux que me réjouir qu'à la suite de ce travail et du livre de Jean-Paul Gouteux, *Le Monde, un contre pouvoir ?*, de nombreux travaux universitaires, de même que la Commission d'enquête citoyenne, aient fini par se pencher sur la question. Dupaquier a raison d'insister à son tour sur cet aspect des choses. Mais à l'heure – et dans une revue – où il est explicitement question d'exonérer les responsabilités militaires, on peut relever que ce n'est pas forcément le plus urgent.

Et puisqu'on en est là, à passer en revue cette revue, il n'est pas interdit de signaler le plutôt bon article "historique" de David Rigoulet-Roze – chez lequel on retrouve néanmoins les manques bibliographiques que l'on retrouve chez l'ensemble des collaborateurs de ce dossier de *Controverses*.

Ainsi malgré l'abondance de ses références, il n'aura lui non plus identifié aucune des publications de l'Esprit frappeur, et s'il a lu un livre de Gouteux, c'est *Un génocide secret d'État*, publié aux Éditions sociales, et non *la Nuit rwandaise*. De même, semble lui avoir échappé *Une guerre noire*, de Périès et Servenay – ce qui est particulièrement regrettable étant donné l'objet "historique" de sa recherche, abondamment exploré par ces auteurs.

Après bien des pages consacrées à l'archéologie du sujet, notre auteur en vient à l'histoire du génocide proprement dite. Ce n'est alors, manifestement, que pour accréditer la thèse qui voudrait qu'Édouard Balladur ait été temporisateur au moment d'engager l'opération Turquoise. C'est effectivement ce qu'on a pu croire pendant des années. Néanmoins, depuis que circulent des bribes d'archives rendues accessibles par l'Institut François Mitterrand pour Pierre Péan – qui sont maintenant entre les mains de l'ensemble des chercheurs comme des juges du Tribunal des armées – on a pu largement réviser ce point de vue, en constatant au contraire la participation très volontaire d'Édouard Balladur et de ses ministres à ce « dossier ».

En gros, hormis quelques lacunes bibliographiques, l'article de David Rigoulet-Roze aurait été excellent il y a quelques années. Malheureusement, on n'en est plus là.

Last but not least, l'article de Barbara Lefebvre. Copieusement documenté, il ne laisse aucun doute sur la nature de l'engagement français tout au long de la crise. On peut juste s'étonner que l'auteur hasarde une estimation des morts de Bisero pendant l'opération Turquoise – « *un millier* » selon elle – en contraste avec les « *quelques milliers* » sauvés alors par l'armée française. Ces rescapés de Bisero auraient été « *abandonnés* » aux machettes des miliciens, alors que les soldats de Turquoise avaient « *connaissance de leur présence* », dit Barbara Lefebvre. Or, comme on sait, on discute depuis quelques années de savoir s'ils n'auraient pas seulement pêché par passivité, mais carrément participé à tendre des pièges aux derniers rescapés du génocide, ainsi que de nombreux témoignages le rapportent.

Barbara Lefebvre se trompe quand elle affirme que « *depuis sa prise de fonction, le président Sarkozy ne s'est pas exprimé publiquement sur le génocide de 1994* ». Elle aura mal lu le fameux discours de Dakar, où le président français martèle la phrase qu'il avait déjà répétée à plusieurs reprises au long de sa campagne : « *La France n'a pas commis de génocides.* »

De même, à l'unisson avec l'ensemble des auteurs de ce dossier, elle rend hommage à Bernard Kouchner sans beaucoup de discernement. Celui-ci n'aurait « *jamais hésité à critiquer la politique mitterrandienne sur cette question* ». On le voit effectivement répéter depuis un an que Mitterrand aurait eu le grand tort... de refuser d'intervenir pour empêcher le génocide.

Là encore, c'est faire bon marché du fait que ce qui est reprochable à l'armée française, ce n'est pas tant de s'être abstenue d'intervention vertueuse que d'avoir procédé à une intervention criminelle – ainsi que Barbara Lefebvre le documente plutôt bien par ailleurs. Et puisque son sujet spécifique porte sur le « *négationnisme français* », et sur ses différentes formes, peut-être aurait-elle pu relever la forme affichée de négationnisme de Bernard Kouchner, lorsqu'il s'obstine à affirmer l'innocence de l'armée française, ainsi qu'il pouvait le faire en préface du livre de l'UEJF il y a un an, et ainsi qu'il n'a pas hésité à le réaffirmer à Kigali, lors d'une visite officielle éclair en ce début 2008.

Pour le reste on ne peut que souscrire à son appel en faveur d'un « *droit d'inventaire* » sur la question rwandaise. Mais un tel exercice a-t-il le moindre sens si l'on n'y applique pas un minimum de rigueur ? Il est à craindre que l'éditorialiste n'ait que trop raison et qu'on n'assiste là – particulièrement dans ce dossier de sa revue – à un abject travestissement de la morale, embauchée à n'importe quelles conditions comme « *marche-pied du pouvoir* ».

SERGE FARNEL

Le tandem Kouchner-Sarkozy ou la gestion dialectique de l'après-génocide

La question se pose aujourd'hui de savoir en quoi le nouveau contexte, défini par le tandem Kouchner-Sarkozy, saurait ou non constituer un terrain favorable au rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda.

SARKOZY ET LE RWANDA

À l'occasion de son discours d'investiture prononcé le 6 mai 2007, le président de la République française, alors fraîchement sorti des urnes, déclara son intention de « *remettre à l'honneur la Nation* ». Un programme qui aurait toutefois gagné à inclure, comme étape préalable, celle consistant à « *rétablir l'honneur de la Nation* », en commençant par celui qu'elle perdit treize ans plus tôt sur les collines du Rwanda.

Or, à entendre, dans ce même discours, le président vouloir « *en finir avec la repentance* », on suppose que l'ambition du chef de l'État, loin de consister à faire le point sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi du Rwanda, procède au contraire d'une fuite en avant digne de celle qui sous-tendit, des années durant, les déplorables relations entre Paris et Kigali.

Par ailleurs, décréter ainsi en finir avec la repentance est susceptible d'encourager un peu plus les crimes de masse perpétrés par cette nouvelle « *Nation à l'honneur* », de facto libérée de la figure jusqu'alors imposée consistant à s'auto flageller tous les demi-siècles, le temps nécessaire pour que la scène politique française fasse table rase de ses personnalités impliquées dans des crimes dont il s'agit qu'elle se repentisse périodiquement.

Et pour justifier l'abandon de la repentance, Sarkozy de la considérer comme une forme de « *haine de soi* ». Si ce n'est que ce concept, élaboré par Théodore Lessing, s'appliqua initialement aux effets dévastateurs, quant à l'estime de soi, qu'eut, sur certains Juifs, le regard de rejet porté injustement sur eux au cours des années trente.

Le concept de « la haine de soi » n'intègre aucune tentative de compréhension du mécanisme du rejet de l'autre. Et c'est bien parce que la victime n'est pas en mesure de comprendre pourquoi on la rejette ainsi qu'elle finit par intérioriser cette haine, parfois même jusqu'au suicide. À moins qu'elle ne soit parvenue elle-même à disqualifier le regard de rejet porté sur elle.

Appliqué par Nicolas Sarkozy à la Nation, le concept de « haine de soi » constitue un contre-pied consistant à tuer dans l'œuf la saine révolte de la société civile française à l'encontre de ceux qui, en son nom, organisent ailleurs les massacres d'autres populations civiles. Il s'agit, en effet, de tenter de la convaincre qu'elle est victime de séquelles psychopathologiques résultant du regard de rejet irrationnel des Nations à son encontre.

Ainsi l'invite-t-il à s'auto psychanalyser plutôt qu'à lui permettre de comprendre, loin d'elle-même, la raison pour laquelle le monde entier pointe aujourd'hui, dans sa direction, un doigt accusateur. Une raison qui tient en ce que certains de ses hauts responsables sont directement impliqués dans le génocide d'un million d'êtres humains. Inutile dès lors de se faire psychanalyser !

Or l'Histoire ne saurait être réinitialisée à chaque échéance électorale, Nicolas Sarkozy se devant d'assumer les fautes, commises au nom de la France, par ses prédécesseurs, d'autant plus qu'à l'époque, il cumulait tout de même les fonctions clés de ministre du Budget et de porte-parole du gouvernement.

Un peu plus loin dans son discours, le chef de l'État entendit également « *en finir avec la concurrence des mémoires qui nourrit la haine de l'autre* ». L'Union des Étudiants Juifs de France prit, quant à elle, le parti de diriger un ouvrage collectif paru aux éditions Albin Michel, « *Rwanda, pour un dialogue des mémoires* », dialogue censé avoir lieu, en la circonstance, entre celle du génocide des Tutsi et celle du génocide des Juifs. Une intéressante initiative, si ce n'est qu'à la lecture de la préface du livre, dans laquelle Bernard Kouchner écrit que « *l'armée française n'a pas plus organisé le massacre qu'elle n'a participé directement au génocide* », il est à craindre que ce type de dialogue entre les deux mémoires ne participe, en l'espèce, à escamoter celle du génocide des Tutsi en la privant d'un des éléments clé de sa compréhension.

KOUCHNER ET LE RWANDA

Un écrit qui fait légitimement se demander si la nomination de Bernard Kouchner au Quai d'Orsay est de si bon augure dans la perspective d'un rétablissement de la confiance entre les deux pays.

Non que l'on puisse affirmer que la France ait concrètement organisé le génocide des Tutsi, ni qu'elle y ait par ailleurs directement participé, mais parce que la technique de rhétorique utilisée en l'espèce par l'actuel ministre français des Affaires étrangères consiste à tenter de l'exonérer d'une respon-

sabilité préalablement circonscrite par ses soins auxdites organisation et participation directe au génocide, Kouchner se gardant bien toutefois d'ajouter explicitement que la France n'en fut pas complice.

Son évocation de l'absence d'une participation directe de la France au génocide des Tutsi est l'un de ces arguments que Michel Roussin, ministre français de la Coopération pendant le génocide, ne s'était, quant à lui en son temps, pas privé de mettre en avant. Ainsi avait-il fait valoir que ce ne furent pas des soldats français qui tinrent les machettes avec lesquelles furent tués les Tutsi. Certes. Mais, d'une part, des témoignages entendus au cours des auditions de la Commission Mucyo indiquent que certains de ces soldats sont susceptibles d'en avoir distribuées aux miliciens génocidaires pendant l'Opération Turquoise. D'autre part, il est faux de prétendre que le génocide aurait été exclusivement mis en œuvre par l'utilisation d'armes traditionnelles, de nombreux Tutsi ayant également été tués par des coups de fusils ou des grenades. Or ce type d'armement fut concrètement livré par la France aux génocidaires tandis qu'ils commettaient leur forfait.

S'il on s'en réfère par ailleurs au témoignage d'un ancien Interahamwe entendu à l'occasion du déplacement de la Commission Mucyo sur les collines de Bisesero, le fait que des militaires français y aient ouvert la voie, à l'aide des barrières qu'ils tenaient, aux convois d'assassins vers les lieux où s'étaient alors réfugiés des milliers de civils tutsi, est à tout le moins constitutif d'une complicité active de leur part dans l'exécution même du génocide.

Cela sans parler du fait qu'avant le massacre de masse, la France avait entraîné les milices génocidaires qu'elle exfiltrera ensuite vers l'ex-Zaïre une fois ces dernières mises en déroute par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR), ce avant de reconstituer en ce même endroit leurs camps d'entraînement en vue de la reconquête.

KOUCHNER PENDANT LE GÉNOCIDE

Le parcours de Kouchner au Rwanda durant le génocide ne plaide pas plus en faveur de sa parfaite innocence.

Il faut savoir en effet que, du 12 ou 18 mai 1994, quand il se rendit au Rwanda officiellement pour ouvrir un « *corridor humanitaire* » à Kigali afin d'évacuer des orphelins, le French Doctor était vraisemblablement missionné par l'État français. Ainsi Bruno Delaye, alors Monsieur Afrique de l'Élysée, fera-t-il part, dans une note à l'attention du président Mitterrand, de l'échec des négociations visant à permettre cette évacuation. Selon le Canadien Roméo Dallaire, alors chef militaire de la Mission des Nations Unies Au Rwanda (MINUAR), Bernard Kouchner avait tenté de convaincre le cerveau présumé du génocide, Théoneste Bagosora, qu'une telle opération eut été pour le gouvernement intérimaire génocidaire, « *une excellente publicité* ».

Cette déclaration stupéfiante de l'actuel ministre français des Affaires étrangères est à mettre en perspective avec l'entrevue qui avait eu lieu, quel-

ques jours plus tôt, à Paris, entre le général français Huchon, chef de la mission militaire de coopération, et le lieutenant-colonel rwandais Rwabalinda. Ce dernier avait alors fait état, dans une note adressée à sa hiérarchie, des propos que lui avait tenus le général français : « *Les militaires français ont les mains et pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le Front Patriotique Rwandais (FPR) semble piloter.* » Rwabalinda avait ajouté que « *si rien n'(était) fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda ser(aie)nt tenus responsables des massacres commis au Rwanda* ».

Aussi Bernard Kouchner est-il fortement susceptible d'avoir travaillé pour l'Élysée aux fins de redresser l'image du gouvernement génocidaire !

Kouchner qui retourna le 17 juin 1994 au Rwanda, se présentant à Dallaire, comme étant l'« *interlocuteur pour son gouvernement sur le terrain* », et suggérant que les militaires français prennent pied à Kigali aux fins de sauver des orphelins, ce que le chef militaire canadien refusa net. Ladite proposition d'intervention des militaires français fut également rejetée par l'actuel président du Rwanda, Paul Kagamé, que Kouchner avait alors également tenté de convaincre au sein même de son QG.

LE RETOUR DE KOUCHNER AU RWANDA

Fin janvier 2008, c'est en tant que chef du Quai d'Orsay que Kouchner se rendit à nouveau au Rwanda aux fins de faire un pas susceptible de permettre un réchauffement progressif des relations diplomatiques rompues par Kigali depuis alors plus d'un an.

Le 25 janvier, veille de son déplacement, l'Agence Rwandaise d'Information (ARI), fit paraître une dépêche par le biais de laquelle l'auteur de ces lignes révéla une note que la Mission Française d'Information Parlementaire pour le Rwanda chargée d'examiner la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994, n'avait pas jugé utile de rendre publiques dix ans plus tôt.

Le document fait état du souci de l'armée française de ne pas montrer aux médias ses soldats n'intervenant pas pour faire cesser les massacres dont ils sont alors les témoins proches.

Il s'agit de la note N° 018/3°RPIMa/EM/CD (« *Confidentiel Défense* ») que le colonel français Henri Poncet adressa le 27 avril 1994 à l'attention du chef d'Etat-Major des Armées. Il y fait le compte-rendu de l'opération *Amaryllis*, dont il assura le commandement au Rwanda du 9 au 14 avril 1994, une opération destinée à évacuer les ressortissants français alors présents à Kigali suite à l'attentat perpétré, trois jours plus tôt, contre le président rwandais Juvénal Habyarimana.

Dans cette note, l'officier français fait savoir à l'Amiral Lanxade que

« les médias ont été présents dès le deuxième jour de l'opération ». Il ajoute que « le COMOPS a facilité leur travail en leur faisant deux points de presse quotidiens et en les aidant dans leurs déplacements ». L'auteur de la note précise, par ailleurs, le « souci permanent de ne pas leur montrer [aux médias] des soldats français limitant l'accès aux centres de regroupement aux seuls étrangers sur le territoire du Rwanda », tout en précisant qu'il s'agit là des provisions consignées dans la Directive n°008/DEF/EMA du 10 avril. Le Colonel Poncet y fait enfin mention, de l'autre « souci permanent de ne pas leur montrer [aux médias] des soldats français n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches ».

Or, au moment où elle interdit formellement à ses soldats de porter secours aux Tutsi massacrés devant leurs yeux, l'armée française n'est pas sans savoir que ces derniers sont alors tués dans le cadre de la mise en œuvre d'un génocide. Dès lors, la responsabilité de cette armée que révèle la note de Poncet va bien au-delà d'une simple non-assistance à personne en danger.

Parmi les éléments qui permettent d'affirmer que la Grande Muette savait parfaitement en quoi consistaient ces massacres, citons le compte-rendu, rédigé le 19 avril 1994, conjointement par le Colonel Cussac et le Lieutenant-colonel Maurin, relatif à l'« action des AMT [Assistants militaires techniques] » lors de l'opération Amaryllis. Les deux officiers français y font état, pour ce qui concerne la nuit du 7 au 8 avril, d'une « nuit très agitée, ponctuée de nombreux tirs au niveau du CND [Conseil National pour le développement (parlement rwandais)] mais aussi dans toute la ville (exécution des tutsi [sic] et des personnalités de l'opposition) ». L'État-major de l'armée française savait donc, au moins dès le 8 avril 1994, que les massacres de Kigali ciblaient l'ethnie tutsi.

L'ordre d'opération Amaryllis lui-même, en date du 8 avril 1994, émanant de la Défense, établit cela d'une autre manière. Ainsi le document fait-il savoir que « pour venger la mort du président Habyarimana (...) les membres de la Garde présidentielle ont mené dès le 7 au matin des actions de représailles dans la ville de Kigali ». Ce document consigne que lesdites représailles incluaient l'« élimination des opposants et des Tutsi ». Le contenu de cet ordre d'opération démontre donc que l'État-major français, qui en est l'auteur, savait, au moins dès le 8 avril, que c'est précisément le gouvernement intérimaire rwandais qui était l'ordonnateur du génocide. Ce qui n'a pas empêché que ce dernier soit formé le matin de ce 8 avril au sein même de l'ambassade de France à Kigali !

À l'occasion du déplacement de Kouchner au Rwanda, fin janvier 2008, il était donc de notoriété publique que l'armée française était informée, dès le 8 avril 1994, qu'un génocide ciblant les Tutsi était alors en cours au Rwanda. Et pourtant, l'actuel chef du Quai d'Orsay crut bon de tenir des propos selon lesquels, pendant le génocide, « on ne comprenait pas ce qui se passait » !

Au crédit toutefois du ministre français : sa constance. Trois jours à peine après que Jean-Hervé Bradol, alors médecin chez *Médecins Sans Frontières*, avait, quant à lui, clairement dénoncé, sur la chaîne française TF1, le génocide en cours, Kouchner, s'en était, de son côté, tenu, dans le journal français *Le Monde*, à n'évoquer qu'une « catastrophe humanitaire ». Or, c'est à la mi-mai 1994 que l'actuel chef du Quai d'Orsay tint de tels propos. Combien de Tutsi avaient pourtant alors déjà été tués depuis plus d'un mois que leur extermination programmée avait démarré ? Trois cent mille ? Quatre cent mille ? Un demi-million ? La tentative de Kouchner de faire croire qu'on ne parvenait alors toujours pas à comprendre ce qui se passait, ne saurait dès lors être perçu autrement que comme une insulte autant à la mémoire des morts qu'à l'intelligence des vivants.

LA LUCIDITÉ DES RESCAPÉS

Les rescapés ne s'en sont d'ailleurs pas laissés conter. Ainsi l'association Ibuka, chargée de perpétuer la mémoire des Tutsi massacrés au cours du génocide, asséna-t-elle, par le biais d'un communiqué en date du 2 février 2008, que « *les faux-fuyants de Bernard Kouchner (sont) une insulte à la mémoire des victimes du génocide des Tutsi* ».

En réponse aux propos tenus à Kigali par l'actuel chef du Quai d'Orsay selon lesquels « *la France et ses soldats n'ont en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide* », des propos de la même veine que ceux qu'il écrivit un an plus tôt, dans la préface que lui accorda alors l'Union des Etudiants Juifs de France, Ibuka a tenu à rappeler qu'elle « *comptait dans ses rangs des dizaines de milliers de victimes d'actes de violence, assassinats, viols et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, commis sur eux par des militaires français, notamment pendant l'opération Turquoise* ». En exprimant que les rescapés du dernier génocide du XXème siècle se sentaient « *lourdement offensés* » par les propos « *mensongers et arrogants* » de Kouchner, l'association de rescapés aura fait la démonstration qu'elle ne se laisserait pas hypnotiser par ceux qui, exprimant aujourd'hui leur compassion à l'égard des Tutsi, qui déclarant avec force, mais un peu tard, la réalité du génocide dont ils furent les victimes, espèrent bien permettre à ceux des militaires et politiques français qui furent complices du génocide de se dérober par une porte de sortie à laquelle ils ne sauraient toutefois prétendre. Une porte aujourd'hui condamnée.

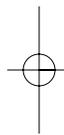
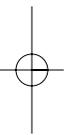
Ainsi l'association Ibuka a-t-elle montré qu'elle n'entend nullement se laisser bercer par les euphémismes de Bernard Kouchner pour qui la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda serait à « *classer parmi les simples "erreurs d'appréciation" ou d'éventuelles "fautes politiques" qui ne méritent aucune justice ni repentance* ».

Notons là le clin d'œil fait par l'association au discours d'investiture du

président français qui avait alors suggéré que la France en finisse avec la repentance, si ce n'est qu'on ne décrète pas la fin de la repentance de la France, celle-ci étant directement imputable aux actes criminels qui la méritent, le génocide des Tutsi en étant un de taille.

Les propos de Kouchner n'auront donc fait que suivre la ligne politique esquissée un peu plus tôt par Sarkozy lorsque, à Lisbonne, il avait déclaré que le génocide des Tutsi du Rwanda « *nous oblige à réfléchir, France comprise, à nos faiblesses ou nos erreurs* », minimisant de facto la responsabilité pleine et entière de la France qu'il avait alors tenté de diluer dans une responsabilité collective.

La question se pose aujourd'hui de savoir sur quelle autre base que celle de la reconnaissance de la complicité d'une certaine France dans le génocide des Tutsi au Rwanda on entendrait aboutir à une réconciliation entre les deux pays. Car s'il est vrai que les absents ont toujours tort, on ne saurait pour autant s'arranger avec la vérité entre vivants, et ce sur le dos des morts.



SERGE FARNEL

Sauver le chien de l'ambassade de France

Le film Shooting Dogs (Tuer les chiens) retrace les circonstances dans lesquelles, le 11 avril 1994, fut perpétré le massacre des Tutsi réfugiés au sein de l'Ecole technique officielle (ETO) de Kigali. Cet établissement, administré par des prêtres catholiques salésiens, était, au moment du déclenchement du génocide, placé sous la protection de soldats belges de la Minuar (force onusienne au Rwanda), ce qui explique l'afflux de Tutsi venus y trouver refuge dès le 7 avril. Quatre jours plus tard, les soldats belges, emboîtant le pas des soldats français venus évacuer les ressortissants occidentaux, quittèrent l'ETO sans préavis, abandonnant plus de deux mille réfugiés aux milices génocidaires qui n'attendaient que ce départ pour commencer le massacre.

Le producteur et scénariste David Belton travaillait en 1994 à Kigali pour la BBC. Ce film répond à son besoin de « rendre hommage à tous ceux dont les télévisions du monde entier ont refusé de montrer la mort en direct sous des prétextes fallacieux ». Les personnages principaux sont un prêtre catholique, un jeune coopérant et le capitaine Luc Lemaire, chargé des soldats basés à l'ETO. Ces casques bleus faisaient partie du Kibat II du contingent belge. Malgré des efforts pour alerter l'opinion par le biais d'une équipe de la BBC alors présente sur les lieux, le coopérant allait bientôt devoir choisir entre mourir au côté des Tutsi ou profiter de l'évacuation offerte alors exclusivement aux Occidentaux.

Si ce film met en évidence l'impardonnable abandon des Tutsi par les forces de l'ONU totalement dépassées, on lui reprochera néanmoins, en ayant excessivement zoomé, aussi bien spatialement que temporellement, sur l'événement proprement dit de l'abandon des réfugiés, d'avoir fait l'impasse sur la présentation du mécanisme qui amena à ce massacre. Du processus de fomentation du génocide !

Contrairement aux forces françaises qui avaient anticipé la déroute des forces onusiennes, le contingent belge de l'ONU, traumatisé par le massacre de dix des leurs, a lui, au contraire, dû subir la situation. Le frère Gaspard Nteziryay, qui a témoigné pour African Rights, estima ainsi que « les soldats belges montraient leur dégoût pour leur incapacité à nous protéger ou à se protéger eux-mêmes ». C'est également le témoignage de Vénuste, qui fit part à

African Rights de son impression que les soldats belges avaient peur. Ces témoignages ne sauraient, en aucun cas, bien sûr, justifier qu'on abandonne ainsi qui que ce soit à des tueurs. Mais ils sont susceptibles d'expliquer en quoi les deux situations que furent celles des forces françaises et onusiennes, qu'on aurait pu, en première analyse, être tenté de comparer, étaient, en définitive, très loin d'être équivalentes.

L'ABANDON DES RÉFUGIÉS TUTSI DANS *SHOOTING DOGS*

La scène centrale du film est celle au cours de laquelle des camions français de l'opération Amaryllis pénètrent subitement dans le périmètre de l'ETO. Aucune coordination n'avait alors été établie avec la Minuar.

Face à l'impossibilité d'évacuer tout ce monde, le film nous montre le prêtre – personnage central de l'intrigue – interpellé par le chef français de l'opération pour s'enquérir de la raison pour laquelle ce dernier n'est venu qu'avec deux camions, alors que le religieux n'ignorait pas, et le lui fit remarquer, que d'autres véhicules étaient disponibles à proximité de l'établissement. Il n'obtint aucune réponse de l'officier tricolore.

Le film montre ensuite les soldats faire monter les Blancs dans leurs véhicules – les Français et les ressortissants européens – tandis qu'ils en expulsent tous les Noirs.

Le spectateur assiste ensuite à la prise de décision du chef du contingent belge de la Minuar de quitter l'ETO, invoquant pour cela des ordres émanant de l'ONU. En réalité, les Belges partirent de l'ETO dès l'évacuation, par les troupes françaises, du groupe d'expatriés qui se trouvaient dans l'enceinte de l'établissement. Quand bien même tenterait-on de pondérer leur responsabilité en faisant valoir qu'ils étaient, ce qui est vrai, submergés par une situation qui les dépassait, on n'envisage à aucun moment qu'ils seraient partis en abandonnant les ressortissants occidentaux !

Afin de prévenir tout mouvement de panique qui aurait compromis la fuite des troupes belges et françaises, le prêtre décida de réunir les Tutsi pour prier tandis que les ressortissants occidentaux s'éloignaient discrètement. Dans la réalité historique, la ruse fut plus hypocrite encore, puisqu'on invita les Tutsi à aller partager un repas à l'intérieur du bâtiment principal.

Les troupes ne parvinrent cependant pas à se montrer suffisamment discrètes pour s'enfuir sans que les Tutsi ne se rendent finalement compte du piège qui se refermait sur leurs existences. Des scènes d'effolement s'ensuivirent immédiatement, comme celle, insupportable, que nous relate le film, d'un Tutsi qui implore le chef du contingent belge de ne pas partir avant d'avoir au moins tué les enfants par balles, afin qu'ils n'aient pas à subir une mort indigne à coups de machettes.

Des Tutsi ont effectivement été filmés par des journalistes suppliant d'être ainsi abattus.

Autre scène dramatique du film de David Belton : celle tout à fait véri-

dique dans laquelle on voit ces Tutsi tenter d'empêcher le départ des véhicules en s'allongeant devant leurs roues. Jean-Paul Biramvu – alors secrétaire général de la Collectivité rwandaise des Ligues et Associations des Droits de l'Homme (CLADHO) – en a témoigné pour African Rights, en décrivant le choc ressenti par les réfugiés tandis que le convoi belge s'éloignait. « *Fous de désespoir* », affirma-t-il, « *certains jeunes gens se jetèrent devant le convoi* ».

Rien n'y fit. Les Tutsi furent livrés aux grenades et aux machettes de leurs génocidaires qui encerclaient le périmètre de l'ETO, et au travers duquel les militaires français entraient et sortaient à leur guise.

LA RESPONSABILITÉ DU SIÈGE DES NATIONS UNIES

Il importe que le public sache que l'ONU avait refusé de tenir compte de la mise en garde faite, quelques mois avant la tragédie, par Roméo Dallaire – le commandant en chef de la Minuar –, de l'imminence d'un génocide alors en cours de planification. Il s'agit là probablement de l'un des manquements les plus graves à mettre au débit de l'Organisation des Nations Unies et de ses forces d'intervention depuis sa création. *Shooting Dogs* invite d'ailleurs le spectateur à se confronter à la responsabilité de l'ONU dans la gestion du massacre de l'ETO.

Rappelons qu'en 1994, l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali était Secrétaire général de l'ONU et Kofi Annan Sous-secrétaire général. En 1999, Kofi Annan, devenu depuis Secrétaire général, fit publier le résultat d'une enquête commanditée par ses soins afin d'analyser le comportement de l'organisation au Rwanda au cours du génocide. A l'époque où fut publié ce rapport, Boutros Boutros-Ghali avait pris la tête de l'Organisation internationale de la francophonie.

Le rapport commence par indiquer que Kofi Annan avait prié Dallaire, par un câble en date du 9 avril 1994, de « *coopérer avec les commandants français et belge pour faciliter l'évacuation de leurs nationaux et des autres ressortissants étrangers demandant à être évacués* ». Ce câble précisait qu'il ne devait « *ménager aucun effort pour ne pas compromettre (son) impartialité ni outrepasser (son) mandat* », ajoutant qu'il pouvait « *à (sa) discrétion le faire si cela était essentiel pour l'évacuation des ressortissants étrangers* ». Enfin, précisait le câble, « *ceci ne devrait pas, je répète, ne devrait pas, englober la participation à d'éventuels combats, excepté en état de légitime défense* ». Ces précisions, si elles sont susceptibles d'expliquer la raison pour laquelle les casques bleus décidèrent de ne pas faire front contre les miliciens hutu à l'ETO, ne sauraient, en revanche, éclairer la raison qui motiva l'abandon des réfugiés tutsi.

Le 12 avril, Boutros Boutros-Ghali rencontra Willy Claes, ministre belge des Affaires étrangères, qui l'informa – ce que nous savons grâce aux minutes de l'entrevue conservées par l'ONU –, avoir décidé de retirer ses troupes, précisant qu'il préférerait qu'un tel retrait ne se fasse pas de façon iso-

lée. Le lendemain, le Secrétaire général de l'ONU en informa le Conseil de sécurité qui prit la décision de réduire les effectifs de la Minuar à 270 personnes, après avoir toutefois pris connaissance du massacre de l'ETO.

Selon les règles de l'organisation, le Secrétaire général de l'ONU a la responsabilité de porter à l'attention du Conseil les questions sur lesquelles il y a lieu d'agir. Or, bien qu'absent de Manhattan pendant une bonne partie des cent jours que dura le génocide, le rapport indique que Boutros Boutros-Ghali fut tenu quotidiennement informé, par câbles, du déroulement des événements à Kigali. Ce n'est pourtant que le 29 avril qu'il alerta le Conseil de sécurité afin qu'il reconsidère le rôle de l'ONU sous un angle différent de celui de médiateur neutre, témoin d'un ethnocide.

Si l'on ajoute à cela le fait qu'il fallut plusieurs semaines pour que le Conseil de sécurité parvienne à un accord, ceci alors que le génocide, lui, ne s'accordait aucune pause, on comprend comment on a pu parvenir au massacre d'un million d'êtres humains.

Il n'est pas rare d'entendre des responsables politiques français accuser l'ONU d'avoir retiré les forces de la Minuar. Mais la France, membre permanent du Conseil de Sécurité, avait elle-même voté ce retrait !

Comme si cette infamie ne suffisait pas, l'Etat français a, par la suite, soutenu le maintien, à l'ONU, de la représentation du Gouvernement Intérimaire Rwandais, celui-là même qui coordonnait la perpétration du génocide. La France se heurta lors de cette démarche à l'avis d'autres membres temporaires du Conseil de Sécurité, tels la Nouvelle-Zélande ou la République Tchèque.

Quant à Boutros Boutros-Ghali, devenu Secrétaire général de l'ONU, qui doit ses nominations à la tête d'institutions internationales au soutien appuyé de la France, il n'est pas inutile de rappeler, dans le contexte des accusations portées à son encontre par des Etats membres du Conseil de sécurité, que lorsqu'il occupait le poste de ministre des Affaires étrangères d'Egypte, il avait favorisé la fourniture d'armes aux Forces Armées Rwandaises, livraisons dont le paiement avait notamment transité par le Crédit Lyonnais.

ABANDON SANS PRÉAVIS

L'enquête de l'ONU qualifie ni plus ni moins d'« *ignominieux* » le départ soudain des soldats belges. C'est vers 14h que se sont retirées les troupes de la Minuar, qui avaient tout entrepris, jusqu'au dernier moment, pour cacher à leurs protégés qu'elles allaient les abandonner à leurs assassins. En plus de la démission de leur devoir, les soldats belges, en appliquant leur stratagème de dissimulation de leur objectif final, induisirent les réfugiés à n'imaginer aucune tactique qui leur aurait permis d'échapper au carnage auquel les soldats de l'ONU et les Français les savaient condamnés.

Le père Léon expliqua aux enquêteurs d'African Rights qu'il « *prenait la soupe quand le signal de départ fut lancé vers midi. Alors* », ajouta-t-il, « *nous*

avons couru vers les véhicules ». Un autre témoin, Yves, est persuadé que les interahamwe avaient connaissance du retrait imminent de la Minuar ; il affirme avoir vu « *derrière la clôture, les interahamwe (commencer) à siffler et à crier* » aussitôt qu'« *ils venaient d'apprendre que la Minuar allait se retirer* ».

Assumpta confirme que les miliciens étaient prêts à attaquer. Elle raconte l'intolérable : les réfugiés ont entendu et vu les interahamwe pénétrer dans le périmètre de l'ETO par l'un de ses points d'accès, tandis que les casques bleus sortaient par un autre.

Le rapport d'African Rights précise que « *les interahamwe envahirent l'ETO alors qu'on voyait encore le nuage de poussière soulevé au passage des véhicules utilisés par la Minuar et les soldats français* ». Angélique, quant à elle, ne comprend pas pourquoi aucun préavis ne leur a été donné. « *Si eux n'avaient pas d'autre alternative que de partir* », s'insurge-t-elle, « *pourquoi ne nous ont-ils pas au moins laissé un fusil pour nous défendre ?* »

Nombreux sont les civils tutsi qui furent tués dans les minutes qui suivirent le départ des militaires. Par balles, avec des grenades, des machettes, des massues, des lances, ou bien encore lapidés.

UNE ESCORTE JUSQU'AUX BASES DU FPR AURAIT POURTANT SUFFI

Le rapport de l'ONU consigne qu'« *en plaçant leur confiance dans la Minuar* », certains réfugiés « *se sont exposés à un danger accru lorsque les troupes des Nations Unies se sont retirées* ».

Si certains Tutsi avaient envisagé de se rendre dans divers quartiers de Kigali contrôlés par le Front Patriotique Rwandais (FPR), ce qui était notamment le cas du stade d'Amahoro, ou des alentours du Conseil National du Développement (CND) à Remera, qui abritait, dans le cadre des accords d'Arusha, un bataillon de 600 soldats du FPR, nombreux sont ceux qui avaient pensé avoir plus de chance de survivre en demeurant sous la protection des casques bleus de l'ETO !

À l'ETO justement, où Vénuste, dans son témoignage à African Rights, affirme avoir proposé des solutions aux soldats de la Minuar, telle celle consistant à escorter les réfugiés jusque dans la zone contrôlée par le FPR à Remera : « *Nous leur avons ensuite proposé* », précise-t-il, « *d'aller informer le FPR de notre présence à l'ETO* ».

Spéciose Mukayiranga, la veuve de Fidèle Kanyabugoyi, co-fondateur de *Kanyarwanda*, une association de défense des droits de l'homme basée à Kigali, confirme les dires de Vénuste, faisant remarquer qu'ils auraient au moins pu, lorsqu'ils sont partis, « *s'assurer que quelqu'un prenne notre sécurité en charge. Ils auraient au moins pu avertir le FPR qui était au CND* ».

Apolline Uwantege, qui avait 16 ans au moment du génocide, a narré pour sa part les tentatives de certains réfugiés de s'enfuir de l'ETO pour gagner la zone contrôlée par le FPR : « *On avait entendu dire que les Inkotanyi – dénomination populaire des combattants des FPR, littéralement, en kinyarwanda, ceux*

qui se battent avec acharnement – se trouvaient au stade Amahoro. On s'est dispersé hors de l'ETO tout en cherchant comment atteindre le stade. » Et de préciser que, pour le malheur de ceux qui avaient placé leur survie entre les mains des soldats de l'ONU, « les Hutu du quartier quadrillaient les lieux ».

Ceux qui réussirent à rejoindre le stade Amahoro, près de l'hôtel Chez Lando, racontent qu'ils furent gardés là-bas un temps, avant d'être transportés dans la ville de Kabuye, et enfin, à Byumba, dans un orphelinat.

Le rapport d'African Rights fait remarquer que « la plupart de ceux qui ont survécu ont été sauvés par les soldats du Front Patriotique Rwandais qui se battaient contre les Forces Armées Rwandaises pour gagner le contrôle de la région, une bataille finalement remportée par le FPR ». African Rights d'ajouter qu'« il est pitoyable de réaliser que si les troupes de la Minuar étaient parties, ne serait-ce qu'un jour plus tard, beaucoup plus de personnes auraient pu être sauvées par le FPR ».

LA FRANCE TIRAIT LES FICELLES

Les militaires français qui dirigeaient de fait l'armée rwandaise, avaient choisi leur moment précis pour intervenir à l'ETO. C'est ainsi que l'armée française mit la force onusienne, responsable, en principe, de la protection des expatriés européens et des civils, devant le fait accompli. Le capitaine Luc Lemaire, de la force belge de l'ONU, à l'occurrence de l'arrivée des Français, requit et obtint de ses supérieurs l'autorisation de quitter l'ETO. Ayant, au préalable, reçu du Lieutenant-colonel Dewez l'ordre de se rendre à Gitarama afin d'évacuer des ressortissants belges, il profita de la sécurité offerte par l'escorte française pour évacuer son détachement et abandonner les civils sous sa protection à un massacre certain.

Les excellentes relations de l'armée française avec les génocidaires sont confirmées par de nombreux témoignages concordants rassemblés par African Rights. Notamment par le père Jean-Paul Lebel, qui a indiqué que les Français étaient venus car leurs relations avec les locaux étaient plutôt bonnes alors que les Belges « craignaient l'hostilité locale ».

Le rapport d'African Rights fait état de ce que « l'arrivée des soldats français, reconnaissables au drapeau sur leur uniforme et à leur béret rouge, fut une source de consternation pour les réfugiés ». Le constat précise que « leur appréhension alla croissant lorsqu'ils virent les soldats de la Minuar rassembler leurs affaires, démanteler les fusils des tranchées, démonter leur tente et regrouper tout leur matériel vers l'un des bâtiments principaux ».

Emmanuel Rugangura, lié au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), fut l'un des seuls Rwandais évacués. Il raconte son transfert par les Français : « Les rues de Kicukiro étaient déjà jonchées de corps quand nous sommes partis. Alors que nous traversions, nous entendions crier "Vive la France !" parmi la foule (hutu) alignée aux bords des routes. » Il explique que

son convoi fut ensuite dirigé vers le Lycée français : « *Lorsque nous sommes arrivés là, les soldats, probablement français, ne voulaient pas nous laisser entrer. Nous sommes restés à l'extérieur sous l'œil narquois des soldats qui gardaient l'entrée. Un peu plus loin, à l'entrée du centre sportif de Kigali, il y avait un barrage routier tenu par les interahamwe. Ils sont venus nous menacer et nous ont dit qu'ils allaient nous tuer pendant la nuit.* »

Le soir venu, le soldat qui gardait l'entrée du collège leur a dit de « *déga-ger* ». Emmanuel lui répondit alors qu'il préférerait être tué par une arme à feu plutôt qu'avec une machette. « *Il (le soldat français) a éclaté de rire et est parti. C'était comme s'ils se moquaient de nous.* » Le témoin explique ensuite qu'ils n'eurent pas d'autre choix que de passer la nuit à l'extérieur : « *On a profité de l'obscurité et de la pluie pour se glisser sous les véhicules du parking de l'école. Nous étions environ treize. Le jour suivant, une dizaine de camionnettes sont arrivées pour évacuer ceux qui avaient passé la nuit au lycée français. Nous ne faisons pas partie d'entre eux.* » Emmanuel doit sa vie au représentant du PNUD qui vint à sa rescousse en véhicule blindé et à qui sa femme demanda alors la raison pour laquelle on refusait de les laisser entrer au lycée. La réponse du coopérant du PNUD fut que Boutros Boutros-Ghali n'avait pas encore donné la permission d'évacuer les locaux.

Le père Louis Peeters a affirmé que, étant donné que « *les Français avaient une certaine influence sur la politique rwandaise, comme ils étaient présents au moment de l'évacuation, ils auraient facilement pu escorter les réfugiés jusqu'au stade Amahoro* ».

Au lieu de cela, un témoignage tiré du livre *Conspiracy to murder* (Conspiration pour tuer) de Linda Melvern (Editions Verso, avril 2004, \$ 25), nous indique que « *les Français promirent aux gens qu'ils allaient rester* ». Ce faisant, ils facilitèrent la fuite du contingent belge de la Minuar.

SAVING A DOG

Les Français n'ont évacué que des responsables politiques hutu proches du noyau dur génocidaire, au centre duquel œuvrait Agathe Habyarimana, la veuve du président tué le 6 avril, elle-même évacuée par le premier avion en partance de Kigali et reçue avec des fleurs offertes par l'Élysée à son arrivée à Paris.

Évacuant les uns, les assassins menacés par l'avance du Front patriotique rwandais, et abandonnant les autres, les civils tutsi à leurs bourreaux, les dirigeants français ont ainsi fait la preuve de leur connivence avec les assassins.

Boniface Ngurinzira, un politicien en tête des listes des génocidaires parmi les personnes à éliminer, avait été amené, avant le 7 avril, à l'ETO, par les casques bleus. Il eut beau supplier les militaires français de l'emmener avec eux, ces derniers lui refusèrent cette faveur. Il fut l'une des victimes du massacre de l'ETO. Aujourd'hui, une Rwandaise a demandé réparation, par voie juridique, du fait qu'il fut abandonné, avec sa famille, par les soldats de l'ONU.

Ces mêmes soldats qui reçurent l'ordre de tirer sur les chiens qui, se nourrissant des cadavres du génocide, commençaient à poser un problème sanitaire. On dit qu'ils commençaient à s'habituer au goût de la chair humaine... Le film *Shooting Dogs* montre que les soldats de l'ONU préférèrent tirer sur ces chiens plutôt que d'appliquer leur doctrine de légitime défense. Pourquoi ont-ils refusé de tirer sur les piranhas que constituaient les milices interahamwe, dont le nom, signifiant « *ceux qui frappent ensemble* », rappelle précisément leur mode de prédation ?

Les amis des bêtes ont pu être rassurés en apprenant par l'émission TV BBC/Arte que l'opération Amaryllis avait réussi à procéder à l'évacuation... du chien de l'ambassade de France !

PAR-DELÀ L'HORREUR

L'argument défendu par le Quai d'Orsay, selon lequel les Français ne peuvent pas avoir participé au génocide, dans la mesure où il n'y aurait alors eu, au Rwanda, de soldats français que ceux participant à l'opération Amaryllis, et qu'il ne s'en trouvait pas dans ce pays avant le génocide, procède d'une imposture intellectuelle, dont il importe de remarquer la nature hautement criminelle. Le Quai d'Orsay a pris le parti de leurrer à tout prix l'opinion internationale afin qu'elle ne puisse jamais percevoir le mécanisme par lequel la France fut partie prenante de ce génocide.

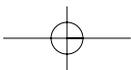
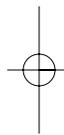
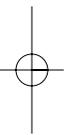
La demande exprimée par l'ex-ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier, à son homologue rwandais, Charles Murigande, consistait en fait à obtenir que ne soit accordée à la France qu'une part artificiellement minorée dans le génocide des Tutsi. Une portion de culpabilité que l'État français aimerait, on le comprendrait à moins, partager à part égale avec la communauté internationale. À l'instar des miliciens génocidaires qui fuirent en se diluant dans l'exode collectif couvert par l'imposture à dénomination humanitaire Turquoise, c'est la France officielle qui organise sa propre évasion, tentant de se fondre dans une contrition collective, comme si un État démocratique européen pouvait disparaître dans une foule anonyme.

Une France officielle qui pourrait faire usage du film *Shooting Dogs*, qui a, malgré ses nombreuses qualités, cédé quelque peu à la tentation artistique de renvoyer le spectateur à une culpabilité collective, nous rendant tous responsables de l'abandon des Rwandais à leur sort. Ceci, quand bien même les maîtres d'œuvre associés à ce génocide, dont certains militaires et politiques français, sont pourtant aujourd'hui on ne peut plus clairement identifiés.

Le réalisateur Michael Caton-Jones a lui-même déclaré que la fiction lui avait permis de sensibiliser principalement le spectateur à « *l'horreur de ce moment* ».

Faire comprendre l'horreur par l'émotion est une chose. Mais encore faut-il donner au spectateur les clés qui lui permettent de comprendre que, derrière l'horreur des génocides organisés, se trouvent invariablement les

concepteurs de ces tragédies. C'est en démontrant les responsabilités au-delà du doute raisonnable que seront donnés les moyens à la société civile de traduire les coupables du génocide des Tutsi – tous les coupables, quels que soient leurs fonctions, leur nationalité et le lieu géographique où ils vivent – devant la justice des hommes.



Quand le général Nkunda accusait la France de continuer à soutenir les milices génocidaires

Au cours d'un entretien accordé le 12 janvier 2007 à Serge Farnel, le général Laurent Nkunda, chef de la principale rébellion de la République Démocratique du Congo (RDC), accusa le général français Christian Houdet, alors chef militaire de la mission des Nations unies au Congo (MONUC), de confondre les intérêts de la France avec ceux de la mission onusienne qui lui avait été confiée, en s'opposant au désarmement des milices Interahamwe qui terrorisaient pourtant alors toujours les populations civiles du Congo oriental.

L'entretien eut lieu sur les hauteurs de Kiorlirwe (province du Nord-Kivu à l'est du Congo-Kinshasa) dans le Masisi, où le général Nkunda et ses hommes avaient établi leur quartier général.

Les Interahamwe sont les milices génocidaires que les soldats français exfiltrèrent du Rwanda vers l'est du Congo, en juillet 1994, alors que, dans le cadre de l'opération Turquoise, la France avait été mandatée par l'ONU aux fins de protéger les populations civiles victimes du génocide perpétré précisément par ces mêmes Interahamwe.

Or, depuis cette date, fort de leur réarmement par la France dans des camps de la RDC, les Interahamwe s'en sont désormais pris aux populations civiles des provinces congolaises du Sud et Nord-Kivu, frontalières du Rwanda. Les Tutsi congolais font ainsi, aujourd'hui encore, les frais de cette présence de groupes armés à l'idéologie génocidaire, si bien que nombre d'entre eux ont fini par trouver refuge au Rwanda, où des camps ont été installés afin de les accueillir. Certains réfugiés, parmi les quelque 50 000 actuellement présents au Rwanda, y sont ainsi depuis plus de dix ans !

Laurent Nkunda révéla, au cours de l'entretien, avoir eu copie du compte-rendu d'une réunion secrète de la 8ème région militaire congolaise, tenue le 5 janvier 2007 par Christian Houdet dans sa résidence de Goma (Chef-lieu de la province du Nord-Kivu à l'est du Congo). Au cours de cette réunion, le général français avait alors déclaré que l'incapacité opérationnelle des forces armées officielles congolaises ne leur permettait pas de combattre les Interahamwe. Or, selon le général Nkunda, ce qui leur faisait alors défaut n'était pas tant la capacité que la volonté de les combattre.

Considérant que cet objectif n'était tout simplement pas le but de la mission onusienne, Nkunda avait fini par asséner : « *Quand je constate la sympathie des Français pour les Interahamwe, je comprends que le général Houdet a agi en fonction de la politique de son pays* », avant de conclure que « *la France n'est toujours pas disposée à lâcher les Interahamwe* ».

D'après le général rebelle, le chef d'état-major de la force onusienne au Congo aurait déclaré : « *nous avons appris que vous allez constituer des brigades et combattre les Interahamwe. Mais nous n'allons pas donner (à ces brigades) la logistique en armes et munitions.* »

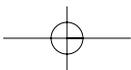
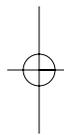
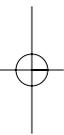
Serge Farnel s'était également procuré une copie du compte-rendu de ladite réunion au cours de laquelle il s'avéra, en effet, que le général Ngizo, à la tête de la délégation des Forces armées congolaises, avait déclaré au général Houdet que les futures brigades à être brassées à Kiroliwre et à Tongo, allaient avoir pour mission de s'attaquer aux « *forces négatives* » (le FDLR, les génocidaires). Il avait demandé, à cet effet, et si cela s'avérait nécessaire, que la MONUC lui assure un soutien défensif. Ce à quoi le général français lui avait opposé une fin de non-recevoir, rétorquant que la force onusienne se limiterait à un soutien logistique, mais que « *cependant, elle ne supporterait pas cette mission par un approvisionnement en armes et en munitions* ».

Rappelons toutefois qu'à l'occasion d'une opération menée à Nyamirima, deux jours durant, l'armée régulière congolaise y avait non seulement, elle, bénéficié de l'appui logistique de la MONUC, qui avait affrété des hélicoptères au transport des troupes de l'armée régulière congolaise, mais aussi d'une frappe aérienne de ces mêmes hélicoptères onusiens.

Pour ce qui est de l'incapacité des forces brassées de se confronter au FDLR, Laurent Nkunda tint à rappeler à Serge Farnel, qu'en dépit de l'absence d'un quelconque soutien à ses propres troupes, les Interahamwe ne piétinent pas le territoire que son mouvement, le CNDP, contrôle. C'est ce qui fit dire au général qu'un soutien logistique des Nations Unies, équivalent à celui apporté à l'armée congolaise en d'autres occasions, lui aurait permis, dans le cadre de la mission de protection des populations civiles, d'aller au-delà du territoire qu'il contrôlait alors.

Au cours d'un entretien téléphonique qui eut lieu le 8 janvier 2007, entre Serge Farnel et Kemal Saiki, porte-parole de la MONUC en poste à Kinshasa, ce dernier rappela qu'une des pierres angulaires du mandat onusien

était d'éloigner le FDLR des populations civiles. Or le général Nkunda fera état, au cours de l'entretien qu'il accordera quatre jours plus tard au journaliste français, de ce qu'il n'avait jamais vu les soldats onusiens attaquer les Interahamwe. « *Quand ils décident de les attaquer* », avait-il alors ajouté, « *ils l'annoncent à la radio une semaine avant* ». Et le général dissident de conclure : « *Vous comprenez ce que ça fait.* »



INTERVIEW

Charles Murigande :

« *On nous a massacrés au nom de la Francophonie* »

Par Serge Farnel

Le 19 janvier 2007, Serge Farnel, était reçu par le ministre rwandais des Affaires étrangères, Charles Murigande pour une heure d'entretien.

Serge Farnel : Monsieur le Ministre, bonjour. On va d'abord, bien sûr, évoquer la saga entre la France et le Rwanda. Le 28 juillet 2004, vous étiez à Pretoria avec votre homologue français de l'époque, Michel Barnier. Il avait alors déclaré être prêt à accepter une part équitable du blâme relatif au génocide, mais non à en accepter un rôle exagéré. A cela, vous aviez réagi en oeuvrant afin d'établir exactement le rôle de la France dans le génocide. C'était le point de départ de la commission Mucyo. Vous êtes donc à l'origine de cette commission ?

Charles Murigande : Je n'en suis pas vraiment à l'origine. L'idée d'établir une commission pour déterminer correctement le rôle de la France avant, pendant et après le génocide au Rwanda, était une idée qui était là. On en parlait beaucoup. Au moment de la dixième commémoration du génocide, il avait été décidé qu'on la mette sur pied. C'était donc une idée qui préexistait, qu'on a concrétisée après la rencontre avec Michel Barnier. Peut-être nous sommes-nous sentis encouragés à mettre sur pied cette commission puisque, pour une fois, on venait de rencontrer un officiel français qui déclarait que la France était prête à faire ce travail de mémoire et à déterminer avec les Rwandais quel avait été exactement son rôle dans le génocide. C'est pour cela que la commission a été mise en place. On s'attendait à ce que, une fois son travail terminé, on puisse créer des opportunités, un forum avec les Français pour discuter du contenu de cette commission et pour voir si la France allait reconnaître son rôle dans le génocide, un rôle que, jusqu'à présent, elle refuse de reconnaître.

Serge Farnel : Lorsque l'on parle d'un travail de mémoire qui devait être partagé entre le Rwanda et la France, on a l'impression qu'il y a deux lectures différentes de cette formulation. Du point de vue de Michel Barnier, le travail de mémoire semble avoir été un travail de compassion, le fait de ne jamais oublier, mais non un travail consistant à déterminer le rôle exact de la France dans le génocide. Partagez-vous l'impression de deux lectures différentes à cet instant-là ?

Charles Murigande : Je crois que l'on en avait exactement la même compréhension, moi et Michel Barnier, puisque je me rappelle qu'il me disait alors, et il me l'a même répété plus tard, qu'il n'était pas, pour lui, question qu'on se cache la vérité, qu'on se voile la face. Que pour mieux coexister, on ne pouvait avoir des relations qui oublient totalement le passé. Il avait dit, pour respecter son propos que, lui et moi, ne pouvions malheureusement pas changer le passé, mais, en travaillant ensemble, nous pouvions déterminer le présent et l'avenir. Et que ce passé devait être correctement enregistré pour la postérité.

Serge Farnel : Il avait cependant alors imposé quelques règles, à savoir, notamment, pour reprendre ses propos, qu'il était prêt à accepter une part équitable du blâme, mais pas à en accepter un rôle exagéré. Avec qui voulait-il donc partager cette responsabilité ? Avec la Belgique, avec les Etats-Unis ? Pensez-vous que la France pourrait partager à part égale la responsabilité dans le génocide avec d'autres pays ?

Charles Murigande : Certainement pas, parce que la France porte une lourde responsabilité dans ce qui s'est passé ici au Rwanda. Si l'on compare les responsabilités de la communauté internationale, il n'est pas question que l'on mette sur une même balance le rôle qu'auraient joué les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la Belgique et la France. La balance pencherait alors certainement du côté de la France, tant sa responsabilité dans le génocide fut lourde. Il suffit de se rappeler qu'elle fut la première à intervenir ici, lorsque le FPR lança sa lutte armée. Que la France était sur la ligne de front, a combattu vigoureusement le Front Patriotique Rwandais, qu'elle a entraîné les milices qui, parfois même appuyées par des militaires français, ont procédé au nettoyage ethnique des Tutsi communément appelés Bagogwe, des Tutsi qui ont été complètement exterminés avec la participation de la France.

C'était la France qui armait et qui équipait aussi bien l'armée rwandaise d'alors que les milices. La France était le porte-parole diplomatique et politique du régime quand ce dernier commettait le génocide.

Il n'est pas question de dire que les membres de la communauté internationale ont joué un rôle égal dans le génocide. Il est vrai que la communauté

internationale porte la responsabilité d'avoir failli à son devoir de le prévenir alors que des signes avant-coureurs l'annonçaient, alors que, lorsque le génocide a été déclenché, elle disposait d'une force, si petite soit-elle, qui aurait pu être renforcée pour le stopper. Mais, même en analysant sa faillite, on constate que la France était aux avant-postes, lui permettant de donner des informations qui empêchaient, dans la pratique, la communauté internationale de savoir concrètement et correctement ce qui se passait.

Vous savez, malheureusement, il y a, dans l'acceptation de ce monde, le fait que les grandes puissances se sont partagées les zones d'influence. À ce moment-là, quand vous parliez aux Américains ou aux Britanniques, ils vous disaient que, pour ce qui concerne le Rwanda, le Zaïre d'alors et le Burundi, c'était la Belgique et la France qui jouaient le rôle d'avant-garde : « *Nous, nous ne faisons que suivre les conseils que nous donne la France.* » Je dirais donc que si la communauté internationale n'est pas intervenue pour stopper le génocide, c'est parce que la France n'a pas donné les bons conseils qu'on attendait d'elle.

Serge Farnel : Qu'attend le gouvernement rwandais de la France quand il lui demande de présenter ses excuses ? Car présenter ses excuses ne suffit pas. On présente ses excuses pour avoir fait quelque chose en particulier. Or si, par exemple, la Belgique, les USA ou les Nations Unies vous demandent pardon de ne pas avoir compris la situation, la France, elle, doit vous demander pardon pour quelque chose de bien plus grave ! Or, reconnaître la responsabilité de la France, est-ce suffisant ? Il faut préciser la nature exacte de cette responsabilité. Car il ne s'agit pas là de la même responsabilité que celle des autres nations.

Charles Murigande : Je viens de décrire concrètement le rôle joué par la France. La France a entraîné l'armée et les milices qui ont commis le génocide. La France les a équipées militairement. La France a combattu aux côtés des forces génocidaires, les a appuyées également politiquement et diplomatiquement. Il vous souviendra qu'en plein milieu du génocide, le ministre rwandais des Affaires étrangères d'alors, Bicamumpaka, avait été reçu en grande pompe à l'Élysée et à Matignon, accompagné de Barayagwiza, qui purge en ce moment une peine d'emprisonnement, je crois de 35 ans, parce qu'il était alors le chef d'une des factions les plus extrémistes qui soient, la CDR. Au moment où le génocide se déroulait, ces hautes personnalités, qui étaient en train de mettre en œuvre le génocide, étaient reçues avec faste à l'Élysée, et la France a continué à leur délivrer des armes, même en plein milieu du génocide. Ce sont là les responsabilités que la France devrait reconnaître. C'est pour cela qu'elle devrait demander pardon. Je crois que plus la France tarde à reconnaître sa responsabilité, plus elle sera amenée à les recon-

naître encore plus concrètement et plus correctement qu'elle ne l'aurait fait en 1995. Car si, en 1995, elle s'était présentée à nous et avait dit : « *écoutez, nous avons collaboré avec le régime d'Habyarimana comme nous l'avons fait avec le régime de feu Mobutu, sans savoir que ce régime finirait par commettre le génocide, nous l'avons appuyé dans la pure tradition de l'appui que nous donnons à nos régimes amis, nous regrettons d'avoir été du côté de ceux qui ont commis le génocide, et nous vous demandons pardon* », je crois alors que le peuple rwandais aurait été très heureux. Aujourd'hui, nous entretiendrions des relations normales avec la France, pourvu que cette dernière ne continue pas à chercher à détruire notre gouvernement comme elle n'a cessé de le faire depuis 1994.

Serge Farnel : Vous venez de préciser ce que vous aimeriez entendre comme excuse de la part du gouvernement français pour renouer avec lui des relations diplomatiques. Or, il me semble que vous-mêmes mettez ainsi de l'eau dans votre vin lorsque vous déclarez être prêt à accepter que la France ne présente ses excuses que pour avoir soutenu le régime d'Habyarimana dans la pure tradition des soutiens qu'elle a apporté à d'autres régimes.

Charles Murigande : Si la France s'était présentée à nous, même de façon mensongère, en disant « *écoutez, nous avons soutenu le régime d'Habyarimana dans la pure tradition des soutiens que nous apportons aux régimes du pré carré français, sans trop savoir que ce régime commettrait ce génocide* », nous aurions peut-être même accepté ce mensonge. Mais nous savons très bien que la France savait que ce régime allait commettre ce génocide. Il suffit de se rappeler que des officiels français hauts placés nous disaient déjà, deux ou trois ans avant le génocide, que si le FPR continuait à se battre, il ne trouverait aucun Tutsi vivant au Rwanda. Donc des officiels français savaient et soutenaient même ce qui se tramait.

Serge Farnel : Pensez-vous que Dominique de Villepin, faisait partie de ceux qui savaient ce qui se passait ? Rappelons qu'il était directeur de cabinet du ministre français des Affaires étrangères au moment où le Quai d'Orsay recevait le ministre des Affaires étrangères du gouvernement génocidaire.

Charles Murigande : Certainement qu'il était au courant. Vous savez, les officiels français recevaient des rapports très détaillés de leur système de renseignement ici. À moins que la DGSE, qui opérait au Rwanda, ainsi que d'autres organes de services de renseignement français, n'aient pas informé les officiels français. Mais certainement que ces officiels étaient informés. Et je ne pense pas que, quand Paul Dijoud, directeur "Afrique" au Quai d'Orsay en 1992, disait alors que si le FPR continuait à se battre, il ne trouverait aucun

Tutsi vivant au Rwanda, il le disait seulement de son propre chef. C'était une connaissance partagée au sein du ministère des Affaires étrangères de la France.

Serge Farnel : Pour s'en défendre, Paul Dijoud a déclaré qu'il était, au contraire, en train de prévenir qu'il ne fallait pas attaquer au risque que les Tutsi de l'intérieur ne soient massacrés. Était-ce donc une menace ou une prévention ? Comment faut-il interpréter les propos qu'il a adressés, à ce moment-là, à Paris, à Paul Kagamé ?

Charles Murigande : On peut le prendre comme on veut. Si on le prend comme une menace, c'est dire que la France était déterminée, avec le régime qu'elle soutenait, à exterminer les Tutsi, ce qui est le pire. Si c'était une prévention, c'est dire que la France connaissait la nature horrible de ce régime qu'elle soutenait et qu'elle a continué à soutenir malgré tout. Or on n'a jamais vu la France se distancier de ce régime. Jusqu'à présent, leurs barons vivent tranquillement en France. Jusqu'à présent, on peut voir la France et les officiels français intervenir au sein du Conseil de Sécurité pour empêcher que ce dernier ne prenne des mesures aux fins de forcer aussi bien le désarmement, la démobilisation que la neutralisation de ces forces génocidaires. Même après que notre planète ait su que ce sont ces gens-là qui ont commis le génocide, la France a usé de sa position influente pour empêcher qu'ils ne soient mis hors d'état de nuire. Donc s'il s'agissait d'une façon de nous dire « écoutez, si vous continuez, voilà ce qui va se produire puisque nous connaissons la nature pécheresse et horrible de ce régime », pourquoi alors continuer à partager le même lit avec ledit régime ? Donc, des deux côtés, la France porte une énorme responsabilité. Et Paul Dijoud porte lui aussi une énorme responsabilité. On n'a jamais entendu un officiel français se démarquer de ce régime !

Serge Farnel : La rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et la France traduit le fait que le Rwanda n'a pas cru à l'indépendance du juge Bruguière par rapport aux autorités françaises. Sur quoi vous êtes-vous fondé pour juger de cette dépendance ?

Charles Murigande : Il y a plusieurs choses qui ont été prises en considération pour prendre cette décision extrêmement lourde et difficile de la rupture des relations diplomatiques.

L'affaire Bruguière n'est que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. En dépit du fait que nous connaissions le rôle de la France avant et pendant le génocide, le gouvernement rwandais de l'après-génocide a pris la décision d'engager une politique de réconciliation, non seulement à l'intérieur mais aussi au niveau international. C'est dans ce cadre que nous nous sommes dits

que nous allions tout engager pour normaliser les relations avec la France. On se disait que peut-être elle n'avait pas mesuré la nature horrible de ce régime. Et de lui tendre la main pour que, à la limite, elle se repentît. Le premier ambassadeur accrédité par notre gouvernement auprès d'un autre gouvernement l'a été auprès de la France, ce, pour montrer que, malgré tout ce qui s'était passé, on était prêt à normaliser nos relations avec elle. La France répondit à cela en refusant d'inviter le Rwanda au Sommet France-Afrique de Biarritz, au mois de novembre 94, alors que le Rwanda est l'un des pays fondateurs de ce Sommet !

Contrairement aux autres pays ayant des ambassades ici, qui se sont précipités pour les rouvrir, la France a mis au moins six mois pour rouvrir la sienne et accréditer un nouvel ambassadeur au Rwanda. Tout cela montre son refus de reconnaître notre gouvernement. La France a été systématiquement contre toutes les initiatives ou les programmes de ce gouvernement. Lorsqu'en juin 1995, nous avons organisé la table ronde des bailleurs de fonds à Genève pour mobiliser des fonds aux fins de reconstruire notre pays, presque tous les autres pays bailleurs de fonds ont fait des dons au Rwanda, à l'exception de la France. La France, qui a participé à cette table ronde, n'a rien donné, mais au contraire, elle s'est activée à mobiliser les autres pays afin qu'ils ne nous versent aucune contribution. Même chose pour la deuxième table ronde de 1996. A la Banque Mondiale, au FMI, c'était la même politique anti-gouvernement rwandais, systématiquement adoptée par la France. Il suffirait de voir comment elle a voté tout au long de notre programme au sein de l'organisation des pays pauvres très endettés. Elle a toujours voté contre le programme rwandais afin d'essayer de faire en sorte que la Banque mondiale ou le FMI y mettent un terme. Au Conseil de sécurité, c'était la même chose. Dans toutes les réunions internationales, on s'est confronté à la France, parce qu'à chaque fois qu'elle prenait la parole sur le Rwanda, c'était pour le critiquer et en peindre une image désastreuse. Quand il y a eu cette affaire du juge Bruguière, nous l'avons abordée en relation avec cette politique systématiquement anti-gouvernement rwandais menée par la France depuis 1994. Ça, c'est le premier côté de notre analyse.

D'un autre côté, nous avons aussi consulté l'ordonnance Bruguière proprement dite. Je pense qu'en France comme ailleurs, un juge d'instruction instruit à charge et à décharge. Or, ici, que constatons-nous ? Nous voyons un juge qui va systématiquement interroger des gens connus pour être anti-rwandais, notamment des officiers français qui ont servi au Rwanda au moment du génocide et qui, probablement surchargés par leur conscience, essaient de la libérer en tentant de répartir les responsabilités. Il a également interviewé des

gens notoirement connus pour avoir été les leaders de la mise en œuvre du génocide, certains étant aujourd'hui en prison à Arusha où le juge s'est rendu pour les interroger. D'autres courent encore mais il y a des mandats d'arrêts contre eux. Il a également cherché des gens tombés en disgrâce dans ce régime. Je pense que s'il n'y avait que ce genre de juge dans le monde, il n'y aurait jamais de justice. Quelle est la personne sur terre qui n'a pas de gens qui ne l'aiment pas ? Si les juges allaient maintenant essayer de trouver vos ennemis pour leur demander de vous condamner, ce serait très facile.

Deuxièmement, ce juge n'est jamais venu faire son enquête sur place. Or, je pense que dans l'abc des enquêtes judiciaires, on doit toujours se rendre sur le lieu du crime afin de voir si les personnes suspectées avaient réellement la possibilité de s'y trouver. Et pour interviewer les témoins oculaires ! J'ai eu la chance de vivre dans des pays sophistiqués comme les États-Unis et la Belgique. Quand un crime est commis, la première chose que fait la police est de placer un cordon autour du lieu du crime pour que les enquêteurs puissent arriver sans que l'on y touche. Or on voit ici un juge qui dit avoir conduit une enquête et qui l'a bouclée sans avoir jamais ressenti la nécessité de se rendre sur le lieu du crime.

Troisièmement, ce juge n'a jamais voulu interroger les personnes qu'il condamne aujourd'hui. Je pense que, dans toute justice qui se respecte, on ne condamne jamais quelqu'un sans lui avoir donné, au préalable, la possibilité de se défendre. Puisque, après tout, quand vous émettez des mandats d'arrêt, vous restreignez la liberté de mouvement des gens contre qui vous les avez émis ! Sans les avoir écoutés ? Si au moins la France avait envoyé ici une commission rogatoire et que le rapport indiquait au moins qu'on n'avait pas voulu collaborer avec. Il n'y a même pas eu cette tentative !

Quatrièmement, en France comme ailleurs, il existe ce que l'on appelle le secret de l'instruction. Or avant que ce juge ne lance ces mandats d'arrêt, tout au long des trois ou quatre dernières années, à la veille de la commémoration du génocide, il faisait écrire dans les journaux qu'il était sur le point de les lancer, sur le point de faire arrêter le président. Je me rappelle qu'un journaliste connu des milieux de renseignement, Stephen Smith, avait écrit un article dans lequel il faisait savoir qu'il avait en sa possession le rapport de Bruguière dont il distillait le contenu. Je ne pense pas que dans une justice qui n'est pas aux ordres, un juge d'instruction puisse faire une chose pareille sans se faire rappeler à l'ordre.

Cinquièmement, l'une des pièces matérielles que le juge utilise pour dire qu'il possède les preuves démontrant que les gens qu'il accuse auraient trempé

dans l'attentat contre l'avion, c'est le missile. Il prend une information qui a été analysée par la mission d'information du parlement français, laquelle analyse avait conclu qu'il n'était pas possible que ces missiles aient été aux mains du FPR. Et Bruguière n'a pas d'autres pièces à conviction que la photo des lance-missiles, qui aurait prétendument été prise par un officier de l'armée génocidaire. On prétend que ces missiles appartenaient au stock que le FPR possédait. Or, quand la mission d'information française avait analysé ces clichés, elle avait conclu que les photos montraient un missile qui n'avait pas encore été tiré ! Or si ce missile, qui n'avait donc pas encore été tiré, se trouvait aux mains d'un officier des ex-FAR, il est, en pratique, impossible qu'il soit passé aux mains du FPR pour être ensuite utilisé, si du moins il a jamais été utilisé. Et pourtant, puisqu'il sait que les gens ne prendront pas la peine de faire toutes ces analyses, il insère de telles informations dans son rapport.

Sixièmement, cette histoire n'est pas vraiment une affaire judiciaire mais une affaire politique. En France, la loi demande au magistrat, avant qu'il ne poursuive une autorité étrangère, d'obtenir l'autorisation du Président de la République. Nous savons donc qu'avant que ces mandats n'aient été lancés, l'autorisation du Président de la République a été demandée et obtenue. L'existence de cette disposition montre que le Président français pouvait dire non, pouvait dire oui. Mais il ne s'est même pas donné la peine de lire le dossier. Peut-être trouvait-il que cela allait l'arranger dans le cadre de cette guerre que la France mène contre le Rwanda.

Pour conclure, je dirais que, pour le gouvernement français ainsi que pour Bruguière, il importait peu que ces mandats d'arrêt aient une suite judiciaire, ou que les personnes que vise l'ordonnance du juge soient, un jour, traduites devant la justice. Ce qui leur importait, c'était de nuire à la crédibilité de notre gouvernement. C'était de causer du tort à sa réputation en espérant que l'on puisse le transformer en un paria de la communauté internationale. Puisque eux-mêmes, en lisant l'ordonnance de Bruguière, savent bien qu'aucune justice digne de ce nom ne pourra poursuivre les personnes nommées sur la base de ce dossier. Mais entre-temps, le tort leur aura été fait ainsi qu'à notre gouvernement.

Serge Farnel : Est-ce que vous avez des informations relatives à l'acceptation ou non par Interpol de ces mandats d'arrêts internationaux ?

Charles Murigande : Justement, ce qui montre qu'ils mesurent très bien la faiblesse de leur dossier, c'est que la justice française n'a jamais soumis ces mandats à Interpol ! Parce qu'elle sait bien qu'Interpol, avant de lancer les notices rouges, examine le dossier. Il n'est pas question qu'Interpol les lance les

yeux fermés, sans analyser les raisons réelles de l'émission de ces mandats d'arrêt internationaux. Ce qui s'est produit, c'est que le bureau national français d'Interpol a envoyé directement ces mandats à d'autres bureaux européens. Parce qu'il existe, en matière de coopération judiciaire au sein de l'Union européenne, une disposition selon laquelle un pays de l'Union européenne ne peut pas remettre en question la validité d'un mandat émis par un autre pays de l'Union européenne. Donc il ne regarde ni la validité ni les raisons des mandats émis. Ils sont tenus de les exécuter sans se poser de questions. Jusqu'à présent, ces mandats n'ont jamais été soumis à Interpol mais seulement et directement à ses bureaux européens.

Serge Farnel : Donc, en l'état, les personnes visées par les mandats d'arrêt émis par le juge Bruguière ne peuvent pas se rendre dans les pays de l'Union européenne, mais peuvent se rendre partout ailleurs ?

Charles Murigande : À mon avis, oui. Parce qu'il n'existe pas de notice rouge contre eux émise par Interpol.

Serge Farnel : Vous êtes, de par votre fonction, concerné par la fermeture de l'ambassade du Rwanda en France. L'êtes-vous également par celle du centre d'échanges culturels franco-rwandais à Kigali ?

Charles Murigande : Je n'ai jamais entendu un Rwandais ici, du moins ceux avec lesquels j'interagis ou que j'écoute et lis dans les médias, regretter la fermeture du centre d'échanges culturels franco-rwandais.

Serge Farnel : J'ai, quant à moi, au cours d'un « micro-trottoir », rencontré un certain nombre de Rwandais qui sont déçus de ne plus avoir accès à des livres en français. Ne pensez-vous pas que le gouvernement rwandais est allé trop loin en fermant un centre qui, en fait, relève du domaine de la culture ? N'avez-vous pas puni des citoyens rwandais intéressés par la francophonie tout simplement ? Pensez-vous qu'il soit éventuellement possible de revenir sur cette décision ?

Charles Murigande : Je ne pense pas qu'on ait puni qui que ce soit. Bien sûr, cette situation a des effets non désirés. Il y avait des Rwandais qui allaient de temps en temps au centre culturel pour lire un livre ou regarder un film français. C'est certes dommage qu'ils ne puissent plus le faire mais il n'y a pas ce centre qui possède des livres en français. On peut toujours en acheter dans la librairie Ikirezi ou dans les librairies des universités rwandaises. Je ne pense pas que la bibliothèque du centre culturel français était une magnifique bibliothèque, incomparable, qui n'avait pas d'équivalent au Rwanda. Je ne pense pas qu'on n'ait fait un tort irréparable à ces citoyens rwandais intéressés par la culture francophone.

Serge Farnel : Permettez-moi tout de même d'insister. La fermeture du centre d'échanges culturels franco-rwandais reste en soi très symbolique. Vous ne l'avez pas fait pour rien. Quelle était donc votre motivation ?

Charles Murigande : Notre motivation était simple. C'était de ne pas donner à cette France un moyen supplémentaire pour nous faire la guerre. On ne voulait pas que ce centre culturel soit utilisé comme repaire d'espions français. Et Dieu seul sait combien de Français, enseignants ou médecins, ou travaillant dans des ONG, ont une double ligne de rapport. Ils donnent des rapports à leurs supérieurs hiérarchiques et parallèlement à la DGSE et ailleurs. Donc on ne voulait pas que la France puisse utiliser cet endroit pour continuer son travail de déstabilisation.

Serge Farnel : Restons dans le culturel. En 1996, le Rwanda a demandé son adhésion au Commonwealth. Où se situe aujourd'hui le curseur du Rwanda entre la francophonie et l'anglophonie ?

Charles Murigande : Nous sommes rwandophones et c'est là que se situe le curseur. L'histoire coloniale nous a fait apprendre le français au départ. Je ne sais même pas pour quelle raison on ne nous a pas appris le flamand plutôt que le français. Et la mauvaise décolonisation que nous avons connue a fait qu'une grande partie de notre population s'est retrouvée dans des pays à culture anglophone. C'est ainsi qu'une partie de la population rwandaise est allée à l'école, a grandi et a travaillé dans des pays anglophones comme l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie. Quand les conditions se sont créées pour que, parmi toute notre population, ceux qui le voulaient puissent revenir, il n'y avait plus aucune raison que l'on continue à considérer ce pays comme une chasse gardée de la francophonie. Qu'est-ce qui fait du Rwanda un pays francophone ? C'est le fait qu'on y parle la langue française, qu'on a un bagage culturel français. Mais une partie de la population rwandaise portait en elle la culture anglophone, nous avons donc décidé de mettre sur un pied d'égalité les deux langues et les deux cultures. Aujourd'hui, si vous regardez les statistiques, les francophones sont certainement encore plus nombreux que les anglophones. Mais nombreux, c'est relatif. Selon notre recensement de 2002, les Rwandais qui peuvent s'exprimer en anglais constituent à peine 2,5 % de la population. Quant à ceux qui peuvent s'exprimer en français, ils sont 6 % ! On se demande même pourquoi on nous a tués au nom de la francophonie ! Franchement ! En fait, l'immense majorité de la population rwandaise est purement et simplement rwandophone. Et c'est même malheureux de voir qu'on nous entraîne dans des guerres qui n'ont aucun sens. Les guerres anglophones ou francophones.

Serge Farnel : Avez-vous le sentiment que le complexe de Fachoda est toujours d'actualité ? Vous demandez pourquoi on a tué tant de monde au nom de la francophonie. Êtes-vous sûr qu'il ne s'agit que de cela ? La cause est-elle essentiellement la défense de la francophonie ? Il n'y a pas de ressources naturelles particulières au Rwanda. Qu'est-ce qui explique selon vous cette implication extrême de la France ?

Charles Murigande : Je pense que la raison est simplement ce concept très difficile à saisir de la culture française. Autrement, on n'arrive pas à comprendre pourquoi la France aurait pris fait et cause pour ces forces génocidaires si ce n'est, peut-être, qu'ils pensaient que ces gens-là parlaient mieux le français que ceux de l'autre côté. Mais je pense qu'en poussant un peu plus loin l'analyse, on peut trouver quelques facteurs qui expliquent cet acharnement de la France. J'en citerai quatre :

1. Dans la culture et la pratique de la France, dans ses relations avec les pays de son pré carré en Afrique, il était impensable que l'on puisse rêver, et à plus forte raison réaliser, un changement de régime sans son accord ou au moins sa bénédiction. Or, le FPR a tenté et réussi le changement de régime sans la bénédiction de la France et encore moins avec son soutien.

2. Le FPR a lancé sa lutte armée à partir d'un pays anglophone. La France a cru qu'il y avait là, de la part des anglophones, une tentative de conquérir une partie de la sphère francophone en Afrique. Il fallait à tout prix défendre cet espace. Ces deux premières raisons expliquent pourquoi la France a volé immédiatement au secours du régime de feu Habyarimana et a mis tant de moyens pour le défendre. Elle ne pouvait accepter un changement de régime dans son giron sans son aval et par des gens qui parlent anglais. Malheureusement, la France n'a pas voulu voir que le FPR n'était ni francophone ni anglophone, mais rwandais. (On notera à cet endroit que l'interview fut réalisée en français).

3. La France a soutenu à fond militairement, diplomatiquement, politiquement et financièrement un régime qui a fini par perdre la guerre. Je crois que, de la part de la France, et surtout des gens qui ont été impliqués, les milieux militaire et du renseignement, cette défaite a été ressentie comme la leur. Elle a été dure à avaler et est restée coincée dans leur gorge. La meilleure façon de la faire passer, c'est peut-être de renverser le régime installé d'aujourd'hui à Kigali. Ainsi aura-t-on remplacé cette défaite par une victoire.

4. Malgré le fait que la France, qui était au premier rang des bailleurs de fonds du Rwanda avant 1994, soit aujourd'hui au dernier rang, malgré le fait qu'elle se soit systématiquement opposée à notre pays auprès de la banque mondiale et du FMI, malgré le fait qu'elle ait continué à appuyer les forces génocidai-

res, malgré tout cela, le Rwanda renaît de ses cendres. Le Rwanda se reconstruit. Le Rwanda est un pays aujourd'hui apaisé. On a la sécurité et la paix à l'intérieur de nos frontières, la population vaque à ses occupations. Le pays se transforme. Aujourd'hui, le Rwanda est cité en modèle par beaucoup de gens qui daignent venir regarder ce qui s'y passe. Ça fait mal à la France de constater qu'en dépit de son acharnement, nous avançons quand même. La France a peur que le Rwanda n'envoie un très mauvais message aux pays du pré carré français, un message selon lequel on peut vivre sans la France. Parce qu'il y a des pays conditionnés à penser qu'on ne peut pas vivre sans elle.

INTERVIEW

*Rencontre avec Jean de Dieu Mucyo,
président de la Commission nationale indépendante
chargée de rassembler les preuves de l'implication de la France
dans le génocide de 1994.*

Les preuves existantes permettent de déférer des hauts responsables français

Du 11 au 19 décembre 2006, la commission rwandaise chargée d'enquêter sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 a entendu 35 témoins au cours de sa deuxième phase d'auditions publiques, et effectué une visite de terrain dans l'ancienne préfecture de Kibuye, notamment à Gishyita et Bisesero, sur les traces de l'opération Turquoise.

Au terme de cette portion importante du travail de ladite commission, son président, Jean de Dieu Mucyo, ancien ministre de la Justice, a accordé une interview exclusive à deux agences qui ont suivi ses sessions de bout en bout, Menapress (propos recueillis par Serge Farnel), et l'ARI-RNA (Agence Rwandaise d'Information / Rwanda News Agency).

ARI : Que pensez-vous de la consistance des témoignages comparés à ceux de la première phase ?

Jean de Dieu Mucyo : La précédente phase concernait les témoins de contexte qui parlaient d'une façon plus générale. La phase actuelle nous a permis de connaître ce qui s'est réellement passé sur le terrain. On peut donc confronter la vue globale avec la réalité du terrain.

Serge Farnel : En ce qui concerne la méthodologie de la commission, à de nombreuses reprises, j'ai remarqué que vous repreniez les témoins en leur demandant d'être plus précis. Ou alors vous releviez des contradictions et demandiez de les réécouter à nouveau pour en juger. J'ai l'impression qu'il y avait au départ de cette commission une méthodologie très précise destinée à apporter des preuves. Pouvez-vous nous décrire la façon dont cette méthodologie a été pensée au préalable ?

Jean de Dieu Mucyo : Vous savez, je travaille dans le domaine de la justice depuis longtemps. Avant, j'étais directeur de la police, puis ministre de la Justice et enfin procureur général. Au niveau des Gacacas [1] également, il y a des gens qui parlent. Quelquefois, douze ans après, ce qu'ils ont ouï dire, ils disent qu'ils l'ont vu. C'est la raison pour laquelle je disais toujours, au cours des auditions de la commission, qu'il fallait être très précis : « *Qu'est-ce que vous avez vu, qu'est-ce que vous avez appris ? Si vous avez appris quelque chose, qui vous l'a dit ?* ». Tout cela pour arriver à un témoignage que je qualifierais de primaire. Pour connaître la vérité, il faut parvenir au témoin qui a vu et puis après, si possible, confronter ses déclarations avec celles d'autres témoins. L'essentiel pour nous, c'est la vérité.

Serge Farnel : Quelle est la suite juridique que vous comptez donner à cette commission ? On a eu quelques échos contradictoires dans la presse selon lesquels certains politiques ou responsables français haut placés pourraient être déférés devant une cour de justice internationale. Est-ce que c'est ce que vous envisagez éventuellement si vous en avez les moyens ? Y aura-t-il une suite proprement juridique à cette démarche ?

Jean de Dieu Mucyo : Selon la loi organique qui met en place la commission, nous établissons la vérité et puis nous donnons le rapport à son excellence le président de la république, avec copie au sénat, à la chambre des députés, au gouvernement et à la Cour Suprême. Ce, avec des recommandations. C'est ensuite à eux de voir.

Serge Farnel : Permettez-moi de reformuler la question autrement. Sans préjuger de la décision qui sera prise par les autorités rwandaises, je fais appel à votre compétence dans le domaine juridique : est-ce que certaines preuves sont susceptibles de permettre de déférer de hauts responsables français devant une Cour de justice internationale ?

Jean de Dieu Mucyo : Oui, oui. Il y a plusieurs preuves.

Serge Farnel : Sachant qu'il reste encore à la commission le travail consistant à poursuivre l'analyse de toutes ces auditions, pouvez-vous dire aujourd'hui que, juridiquement, c'est tout à fait possible ?

Jean de Dieu Mucyo : Moi je dis que c'est possible, mais la décision sera prise par les autorités concernées.

ARI : Pourquoi, pour la descente sur le terrain, avez-vous choisi Bisesero, étant donné que les témoignages ont aussi évoqué Murambi et d'autres endroits autour de Gikongoro et Cyangugu ?

Jean de Dieu Mucyo : Vous savez, on a commencé par Bisesero, parce que

beaucoup de gens y ont été tués. Ailleurs aussi ça a été la même chose. Mais à Biseseero, les Français étaient là, ils ont vu, ils suivaient tout ce qui s'y passait, ils avaient des hélicoptères... On a voulu confronter ce qui avait été dit avec la réalité sur le terrain.

ARI : Selon certains articles de la presse française, la commission a déclenché la deuxième phase des auditions après la publication de l'ordonnance du juge Bruguière. Cela suggère un peu que vous avez fait cela en réaction. Que répondez-vous à cela ?

Jean de Dieu Mucyo : Non, c'était programmé. Au début, lors de la première phase, on avait dit que la deuxième phase aurait lieu en novembre-décembre. Il n'y a donc aucun rapport de cause à effet avec la décision du juge Bruguière.

ARI : Votre travail n'est-il pas un peu noyé dans la polémique sur les relations franco-rwandaïses qui a dominé l'actualité ?

Jean de Dieu Mucyo : Je crois qu'il s'agit là d'une stratégie des Français, car on avait déjà terminé la première phase et annoncé la deuxième. Or c'est dans l'intervalle qu'il y a eu émission de ces mandats. Donc, ils savaient qu'on allait commencer la deuxième phase. Je crois qu'ils l'ont fait exprès.

ARI : Certains milieux de la diaspora rwandaïse sont critiques par rapport au travail de la commission. Ils disent que les témoins de la commission sont payés ou qu'ils agissent sur intimidation ou sur pression (rire de Jean de Dieu Mucyo). D'abord quelle est votre réaction par rapport à ces allégations ? Et est-ce que les témoins viennent à la commission de leur initiative ou bien sont-ils invités ? Et le cas échéant, selon quels critères ?

Jean de Dieu Mucyo : J'entendais quelqu'un qui disait qu'on avait donné 3 millions de francs à un témoin. Puis j'ai lu sur Internet qu'il a dit ensuite qu'il s'était trompé et que c'était 300 000 francs. Il y a des gens qui critiquent toujours. Je ne veux donner aucune importance à ces déclarations. Nous avons plusieurs témoins, dont certains qui veulent témoigner publiquement, tandis que d'autres préfèrent témoigner à huis clos. Beaucoup de gens nous contactent. Il y a ceux qui ne peuvent même pas parler à cause des pleurs, ce qui prend des heures et des heures pour les écouter. Donc il faut faire un choix. Certains témoins nous contactent aussi après avoir entendu, à la radio, les informations relatives au mandat de la commission.

Serge Farnel : Parfois, la commission a demandé aux témoins s'ils sauraient notamment reconnaître le visage de militaires français présents pendant le génocide. Ils ont répondu affirmativement. Est-ce que, s'il fallait poursuivre cette enquête, il serait nécessaire de demander une commission rogatoire afin de permettre de poursuivre l'enquête en France ?

Jean de Dieu Mucyo : Oui. Nous avons quelques photos de chefs. Pour les autres, vous avez remarqué qu'il est difficile d'avoir leur nom. *[Les militaires français ne se faisaient souvent connaître que par des surnoms. NDLR]* Ce serait très intéressant d'avoir les photos et les noms. Pour ce qui concerne toutefois les coopérants militaires français qui ont travaillé ici, nous avons leurs photos ainsi que leurs noms.

Note

- [1] *Gacaca* est le nom rwandais pour tribunal communautaire villageois. (Prononcer Gatchatcha). À l'origine, les *gacaca* permettaient de régler des différends de voisinage ou familiaux sur les collines. Elles étaient très éloignées des pratiques judiciaires modernes. Il s'agissait d'une assemblée villageoise présidée par des anciens où chacun pouvait demander la parole. *Gacaca* signifie « gazon » en kinyarwanda, c'est-à-dire l'endroit où l'on se réunit.

SERGE FARNEL

Dits et non dits du téléfilm

Opération Turquoise

Le téléfilm Opération Turquoise, qu'a diffusé en novembre 2007 la chaîne télévisée française Canal plus, et que projette de diffuser la chaîne publique France 2, tire son nom de l'intervention à vocation humanitaire que la France conduisit sous mandat onusien à partir du 22 juin 1994 au Rwanda.

Le téléfilm est centré sur les événements qui prévalurent sur les collines rwandaises de Bisesero aux premiers jours de cette intervention : le 27 juin 1994, le convoi du lieutenant-colonel français Jean-Rémy Duval (alias Harrège dans le film) y découvre des centaines de Tutsi sans défense tentant d'échapper aux tueries orchestrées à leur rencontre par les autorités locales.

Sans toutefois laisser un seul de ses hommes sur place afin de dissuader les assaillants de poursuivre leur entreprise d'extermination, le convoi repart, Duval promettant aux rescapés de revenir les secourir au plus vite. Près d'un millier d'entre eux périssent dès lors dans des attaques d'une intensité encore inégalée, les assauts ne prenant fin que le 30 juin, date à laquelle les militaires français leur portent enfin secours.

Que s'est-il passé pour que l'armée française manque ainsi à son devoir de protection ? C'est notamment ce à quoi tente de répondre le téléfilm d'Alain Tasma.

Deux versions s'opposent. D'un côté, l'armée française fait valoir une mauvaise communication de Duval vers sa hiérarchie. De l'autre, elle est accusée d'avoir laissé à ses anciens alliés le temps de finir le « travail ».

Le téléfilm ne fournit malheureusement pas au téléspectateur l'ensemble des éléments lui permettant de se forger un avis définitif sur ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la « polémique de Bisesero ». Trois pièces essentielles manquent en effet au puzzle.

Première pièce manquante. Le capitaine de frégate Marin Gillier (alias Cormery dans le film), à la tête du détachement de Turquoise dans le secteur duquel se trouve Bisesero, écrira, dans une lettre adressée quatre ans après les

événements à la Mission d'Information Parlementaire pour le Rwanda, n'avoir été confronté à la tragédie rwandaise qu'à partir du 30 juin. C'est à cette version que semble souscrire le film en omettant de présenter la scène dans laquelle cet officier est informé, quatre jours avant de porter secours aux rescapés tutsi, des massacres qui ont lieu dans la région de Bisesero.

C'est le journaliste Sam Kiley du *Times* de Londres qui le lui indique, carte à l'appui, devant les caméras de CNN ! Aussi la version officielle de l'armée française consistant à accabler Duval pour n'avoir pas correctement fait part de sa découverte du 27 juin résiste-t-elle mal au fait que Marin Gillier, en avait, quant à lui, été informé la veille par une autre source. Par ailleurs, conformément aux révélations faites par le gendarme du GIGN, Thierry Prungnaud, sur France Culture le 22 avril 2005, le sauvetage du 30 juin n'aurait résulté que de sa désobéissance aux ordres de Marin Gillier, acte qui lui permit, en se rendant à Bisesero, de découvrir, parmi les Tutsi rencontrés trois jours plus tôt par Duval, ceux qui survécurent aux assauts des génocidaires.

Deuxième pièce manquante. Le convoi en route vers Bisesero est guidé par un instituteur hutu parlant français que Duval vient de rencontrer dans le village de Mubuga. Le téléfilm montre bien les rescapés tutsi qu'ils découvrent à Bisesero dénoncer, à l'attention de l'officier français, son guide comme étant un chef milicien. Si le téléfilm montre également le convoi de Duval les abandonner sans protection, il fait toutefois l'impasse sur le fait que l'officier français raccompagne puis libère aussitôt son guide dont il vient pourtant d'apprendre sa qualité de génocidaire.

C'est ce qu'a expliqué ce dernier à l'occasion des auditions de la Commission rwandaise qui, le 16 novembre 2007, a remis son rapport au président Paul Kagamé. L'auteur de cet article a assisté, en décembre 2006 à Kigali, à l'ensemble des auditions relatives aux témoins de fait. Le guide de Duval expliqua, à cette occasion, avoir été celui qui fut chargé par le bourgmestre de Gishyita, un des organisateurs des massacres de Bisesero, de transmettre ses ordres aux différents chefs miliciens de la région.

Près de quatre mille génocidaires furent dès lors convoyés à partir de régions avoisinantes pour être ensuite rassemblés sur la place centrale de sa commune en vue d'un assaut de grande ampleur à l'encontre des Tutsi que le guide milicien avait découvert en même temps que Duval. Le film ne montre pas cet envers du décor.

Troisième pièce manquante. À l'occasion du déplacement de la Commission rwandaise à Gishyita ainsi que sur les collines de Bisesero, l'auteur du présent article a pu entendre le guide de Duval expliquer que des centaines de miliciens se sont rassemblés sur la place principale de Gishyita, à

deux cent mètres à peine du campement du détachement de Marin Gillier. Ce dernier ignorait-il vraiment, depuis les révélations qu'on lui avaient faites le 26 juin, que ces groupes n'allaient pas se battre contre de soi-disant infiltrés du FPR (Front patriotique rwandais constitué en grande partie des Tutsi exilés depuis les pogroms de 1959) mais bien massacrer des civils tutsi sans défense ? La question mérite d'être posée.

Toujours selon les témoins entendus sur site, des militaires français auraient participé à des réunions en compagnie de chefs interahamwe (milice génocidaire) dans le bar de Mika Muhimana – aujourd'hui condamné à vie pour génocide par le Tribunal international pour le Rwanda (TPIR), tandis que sur la place sur laquelle donne ce bar, se rassemblaient les miliciens auxquels Mika donnait les derniers conseils avant qu'ils ne se rendent à Bisesero pour y tuer les civils tutsi.

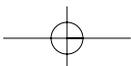
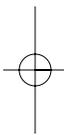
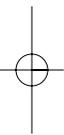
Selon de nombreux témoignages concordants, des soldats français postés à une barrière de Gishyita, l'auraient alors ouverte à de nombreuses reprises afin de laisser les convois de génocidaires armés de fusils et de gourdins se rendre à Bisesero y massacrer les survivants tutsi.

L'image que donne à voir le puzzle ainsi reconstitué fait de la « polémique de Bisesero » un événement d'une gravité exceptionnelle pour certains officiers de l'armée française.

Le film, outre le fait qu'il la réouvre, a l'immense mérite d'avoir rappelé, par le biais de l'acteur qui incarne le journaliste s'étant le premier interrogé sur cette affaire, Patrick de Saint-Exupéry, que les soldats français furent, quelques années plus tôt, aux barrières du génocide lorsque les Rwandais dont la carte d'identité mentionnait « Tutsi » y étaient arrêtés pour être aussitôt exécutés.

Le téléfilm participe également, par l'intermédiaire de propos tenus par le colonel français Tauzin (alias Rambert dans le film), à faire savoir que les forces de Turquoise exfiltrèrent les génocidaires rwandais vers le Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo, RDC) afin de les réarmer en vue de la reconquête du Rwanda.

L'Est de la RDC fait aujourd'hui les frais de cette exfiltration, des milliers d'anciens génocidaires, regroupés au sein des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), terrorisant, à ce jour encore, la population tutsi congolaise.



SERGE FARNEL

La France impliquée « *de près et de loin* » dans le génocide

Fin septembre 2005, le Journal Officiel publiait la réponse du Quai d'Orsay² à une question écrite adressée par le député français Jean-Claude Lefort, relative au génocide des Tutsi du Rwanda.

Le ministre français des Affaires étrangères formula sa réponse en s'appuyant sur l'opération d'évacuation des ressortissants occidentaux :

« Au moment du déclenchement des massacres », lui répondit-il, « il n'y avait sur le terrain aucun soldat français autre que ceux de l'opération Amaryllis³. »

Il poursuivit dans cette logique, précisant que, par voie de conséquence, « aucun coopérant ni aucun militaire français – est-il besoin de le dire ? (sic) – n'avait ainsi pu participer, **de près ou de loin**, au génocide perpétré au Rwanda ». »

« DE PRÈS » : UNE ENQUÊTE EST OUVERTE...

Il n'est pas inutile, à cet endroit, de rappeler au chef du Quai d'Orsay qu'alors que le génocide n'était pas entièrement consommé, une certaine *Opération Turquoise* marqua le retour des militaires françaises sur les terres du Rwanda. C'est ainsi que l'argument utilisé par le ministre, selon lequel aucun militaire français n'aurait participé au génocide, fut-ce « *de près ou de loin* », est aujourd'hui malmené par des témoignages se recoupant parfaitement et s'appuyant sur des critères de lieux et de temps vérifiables. Certains d'entre eux, pour avoir été jugés recevables par le *Tribunal aux Armées de Paris* (TAP), ont d'ailleurs conduit à l'ouverture d'une enquête judiciaire. À en croire ces témoins, certains militaires français ne se seraient pas contentés de participer « *de loin* » à ce génocide, mais auraient bien pu joindre leurs compétences aux petites mains qui l'accomplirent.

Or, lorsque le ministre fit connaître la réponse officielle du Quai d'Orsay à Jean-Claude Lefort, il n'était pas sans ignorer l'existence ni même le contenu de ces plaintes, celles-ci ayant été déposées sept mois auparavant ! Mais peut-être le chef du Quai d'Orsay avait-il cru bon alors de miser sur le succès des efforts soutenus déployés par le ministère de la Défense pour parvenir à ce que jamais l'on ne parvint à ouvrir ces enquêtes.

... ET « DE LOIN » :

UN GÉNOCIDE EN PILOTAGE QUASI-AUTOMATIQUE

Le ministre français des Affaires étrangères prit ensuite le parti d'écrire qu'il n'y aurait pas eu, « *au moment du déclenchement des massacres* », de soldats tricolores au Rwanda autres que ceux d'*Amaryllis*. Ainsi invita-t-il les députés à s'appuyer sur un axiome mensonger aux fins de parvenir à leurrer l'hexagone. Son corpus logique procédait d'un piège tendu aux parlementaires, dont ni l'axiome, ni l'inférence ainsi posés ne rend compte, un tant soit peu, de la réalité qui gouverna ces événements tragiques.

Le raisonnement permettant d'induire, à partir d'une prétendue absence de soldats français au Rwanda, que l'armée tricolore « *n'a pu participer, de près ou de loin, au génocide* », n'est d'ailleurs pas sans rappeler celui sous-jacent aux propos prononcés, huit ans plus tôt, par Charles Josselin, alors ministre de la Coopération, lorsqu'à l'instar du général Quesnot, il avait fait observer à un journaliste de *Ouest-France*⁴ que « *ce ne sont pas les Français qui tenaient les machettes qui ont tué plusieurs centaines de milliers de Tutsi* ». Quesnot et Josselin n'avaient, à cette occasion, fait qu'interpréter une énième variation sur le seul et même thème de *la dissimulation d'un génocide commis par procuration*.

Il convient en effet de garder à l'esprit qu'à l'exception de l'interférence de quelques fonctions clés indispensables à la perpétration de l'ethnocide des Tutsi, le *modus operandi* concocté par les génocidaires ne nécessita d'autre présence militaire, dans le pays des mille collines, que celle des miliciens formés par les soldats français au cours des quatre années qui l'avaient précédé. Ceci, bien entendu, complété par le recours aux *petites mains du génocide* qui obéissaient à leurs ordres. Lors, quand les membres de l'opération *Amaryllis* procédèrent à l'évacuation des ressortissants occidentaux, c'est précisément à ces miliciens, dont ils avaient au préalable assuré la formation, qu'ils transfèrent la misérable destinée des Tutsi.

AU MOMENT DU DÉCLENCHEMENT DU GÉNOCIDE, AMARYLLIS N'ÉTAIT PAS CENSÉE ÊTRE ENCLANCHÉE !

En usant de l'expression « *au moment du déclenchement des massacres* », le ministre français des Affaires étrangères venait là de poser, à l'attention des députés, le décor d'une scène sur laquelle était censée s'être jouée, non pas un

génocide, mais la tragédie d'une catastrophe naturelle. Si le ministre, lors de sa réponse au député Lefort, eût opté pour un discours de vérité, il eût, à l'évidence, usé de l'expression « *au moment du déclenchement du génocide* ». Ainsi en eût-il situé l'instant précis et connu à l'avance de ses planificateurs. En choisissant toutefois de parler du « *moment du déclenchement des massacres* », il resta aussi imprécis dans le temps qu'on peut l'être lorsque l'on devise de celui d'une épidémie dont il est, en pratique, impossible de connaître ni l'instant ni le lieu. Au contraire, le ministre présenta aux élus du peuple une terre de laquelle surgiraient, de façon chaotique, des exterminations spontanées, non prévisibles et non identifiables.

Cependant que *le moment du déclenchement du génocide* est connu de tous les juges, de tous les Rwandais et de tous les spécialistes de la question. Il s'agit précisément du 6 avril 1994 au soir, dans l'heure qui suivit le crash du Falcon 50 transportant le président rwandais Juvénal Habyarimana. Ces premiers massacres n'avaient rien de spontané puisqu'ils furent perpétrés à partir de listes préétablies.

Au moment donc du *déclenchement du génocide*, le nom d'*Amaryllis* n'avait bien sûr pas encore été publiquement prononcé, quand bien même l'activisme du gouvernement français laisse supposer qu'il se trouvait déjà à portée de main dans les tiroirs. On attendit le lendemain de l'attentat pour qu'il soit question officiellement, au Quai d'Orsay, de demander à l'ambassadeur français au Rwanda, Jean-Michel Marlaud, « *d'apprécier l'opportunité d'une évacuation de la communauté française, compte tenu de la dégradation brutale de la situation à Kigali* ». C'est ensuite le 8 avril que le ministère des Affaires étrangères annonça qu'il avait pris des dispositions « *pour procéder à l'évacuation de (ses) ressortissants* ». C'est enfin dans la nuit du 8 au 9 avril, soit deux à trois jours après le début du génocide, que se posèrent au Rwanda, dans le cadre de l'opération *Amaryllis*, les cinq premiers C-160 desquels débarquèrent environ deux cents hommes.

Une chose est certaine : le « *moment du déclenchement des massacres* » est bien trop précis pour qu'on puisse tenter de le confondre avec celui du déclenchement de l'opération *Amaryllis*, censé tout de même, ne l'oublions pas, en être la conséquence. C'est pourtant ce dont le Quai d'Orsay, prenant la dialectique pour une barre d'équilibriste, tenta dans sa réponse de convaincre le parlement.

AVANT AMARYLLIS, RIEN NE JUSTIFIAIT LA PRÉSENCE DE SOLDATS FRANÇAIS AU RWANDA

Que signifie dès lors la phrase ambiguë : « *Au moment du déclenchement des massacres, il n'y avait sur le terrain aucun soldat français autre que ceux de l'opération Amaryllis* » ?

Cette phrase cache en premier lieu une tentative perverse de polluer le débat en y injectant un non sens. Reste qu'en en opérant une infime modification, on est en mesure de révéler le non-dit qu'elle recèle, à savoir « *qu'au moment du déclenchement des massacres* », le 6 avril, il n'y avait au Rwanda **que** des soldats français autres que ceux participant à l'opération *Amaryllis*.

En affirmant cela, le ministre des Affaires étrangères n'aurait toutefois rien dévoilé de plus que ce que la mission d'information parlementaire pour le Rwanda avait déjà clairement elle-même consigné dans son rapport. Celui-ci mentionne en effet qu'il y avait « *24 assistants militaires techniques (AMT) restés au Rwanda après le départ des troupes de Noroît le 15 décembre 1993* ». Ces AMT n'étaient ni plus ni moins que les coopérants militaires français qui dépendaient du ministère de la Coopération et non du ministère de la Défense.

Des coopérants militaires, tout coopérants qu'ils soient, restent des soldats. C'est en tous cas ce qu'établit un document officiel consignant la modification des *accords d'assistance militaire technique* qui liaient la France et le Rwanda depuis 1975, ceci en vue de « *l'organisation et l'instruction de la gendarmerie rwandaise* ». Cette modification, qui prit effet en 1983, autorisait très officiellement, dès cette date, les coopérants militaires français à être associés, *de près et de loin*, à toute préparation ou exécution d'opérations de guerre. Elle allait même jusqu'à leur permettre de servir dans l'armée rwandaise sous l'uniforme rwandais!⁵ Peut-être, sous l'uniforme de génocidaires étrangers, le Quai d'Orsay aura-t-il éprouvé quelque difficulté à reconnaître ses soldats ...

Parmi les militaires français en poste permanent à Kigali avant l'opération *Amaryllis* qui alors ne portait pas encore de nom, figuraient notamment un attaché de défense, de même que des conseillers auprès des commandants du bataillon de reconnaissance, de la garde présidentielle rwandaise, des Forces armées rwandaises (FAR) et du chef d'état-major de la gendarmerie rwandaise. Un conseiller de l'armée française auprès de chacun des occupants de ces postes stratégiques nous amène inévitablement à la conclusion selon laquelle les forces rwandaises étaient, dans la pratique, entièrement sous commandement français !

Outre la vingtaine de militaires français officiellement reconnus par la mission d'information parlementaire comme présents au Rwanda au début 1994, ce n'est par ailleurs pas moins d'une cinquantaine de soldats tricolores supplémentaires que le commandement militaire du ministère de la Défense de la République rwandaise avait recensés au 1er mars 1994, un mois donc avant le *déclenchement du génocide*.

Et le fait que le ministère français des Affaires étrangères ait demandé,

le 7 avril, à l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud, de solliciter les assistants militaires techniques « *pour assurer la sécurité de la résidence et des ambassades* », ne saurait, en aucune manière, faire de tous ces « *conseillers* » ou « *assistants techniques* » pour le compte de l'armée et de la gendarmerie rwandaises, des membres de l'opération *Amaryllis*.

« *Au moment du déclenchement des massacres* », le 6 avril, il n'y avait donc bien, au Rwanda, que des soldats français autres que ceux participant à l'opération *Amaryllis*. En d'autres termes, des soldats dont aucune opération d'évacuation n'y justifiait alors la présence !

COOPÉRANTS FRANÇAIS ET ARMÉE RWANDAISE : UNE ASSOCIATION DE MALFAITEURS

Parmi ces *assistants militaires techniques*, le lieutenant-colonel Grégoire de Saint-Quentin se trouvait, quant à lui, dans le camp de Kanombe de Kigali au moment où l'avion présidentiel fut touché par les missiles sol-air. Quatre sous-officiers AMT⁶ logeaient également dans ce camp où résidaient par ailleurs les commandos parachutistes rwandais à l'encadrement desquels Saint-Quentin était affecté. Le Falcon s'écrasa dans le jardin de la résidence présidentielle, à quelque trois cents mètres à vol d'oiseau de l'endroit où ce dernier résidait alors avec sa famille.⁷ Jusqu'au 12 avril 1994, ce ne sont pas moins de quatre visites qu'il rendra dès lors aux occupants de ladite résidence, traversant probablement à cette occasion nombre de théâtres d'assassinats collectifs avant de parvenir auprès de leurs commanditaires. Quatre visites qui n'auront apparemment pas incité ces derniers à mettre fin au génocide dont ils étaient les instigateurs. Mais encore eut-il fallu que tel en eût été l'objet.

Pour ce qui est de l'AMT Jean-Jacques Maurin, alors conseiller du Chef d'état-major des Forces Armées Rwandaises, il assistait, au soir du 6 avril 1994, à la réunion du comité de crise à l'état-major de l'armée rwandaise au camp de Kigali⁸.

La prise de contrôle de l'aéroport de Kanombe par les soldats français est, quant à elle, révélatrice des liens étroits qui les unissaient alors aux forces génocidaires. C'est dans la nuit du 8 au 9 avril qu'ils en prirent le contrôle, mettant en place « *l'équipe AMT du bataillon para rwandais (dans le but de s'assurer) du contrôle de la tour et du dégagement de la piste d'atterrissage obstruée par des véhicules en vue de l'arrivée des premiers éléments d'Amaryllis* ».⁹

Tandis que l'armée rwandaise se livrait depuis deux jours à un génocide planifié, des soldats de l'armée française encadraient donc l'un de ses bataillons d'élite tout en se livrant, à l'aéroport de Kigali, à une opération militaire coordonnée avec Paris.

Ces *assistants militaires techniques* qui prirent le contrôle de l'aéroport,

par armée génocidaire interposée, étaient ceux-là mêmes dont la fonction, au titre de la coopération française, consistait à assister le bataillon de commandos parachutistes qui était, aux côtés de la Garde présidentielle, en train de se livrer à un génocide à Kigali. Et pour prendre le contrôle de cet aéroport, il fallut bien que quelqu'un confère aux soldats français l'autorité leur permettant d'enjoindre la Garde présidentielle, mais aussi les para commandos, à libérer la piste d'atterrissage.

Il n'est d'ailleurs, pour se convaincre de l'existence de cette véritable association de malfaiteurs, que de se fier aux propos tenus par l'amiral Lanxade à la télévision française aux tout débuts de l'opération *Amaryllis*, lorsque ce dernier déclara « *tenir l'aéroport avec l'aide des forces armées rwandaises* ». ¹⁰ On ne peut, aujourd'hui, que s'étonner d'une telle franchise, et plus encore de ce qu'elle n'ait entraîné aucune indignation particulière. Cette collaboration franco-génocidaire, en pleine perpétration d'ethnocide, est d'autant plus surprenante que les troupes de l'ONU qui, jusqu'alors, contrôlaient l'aéroport, étaient désormais tenues prisonnières par la Garde présidentielle rwandaise. Le même corps d'armée qui venait de transférer à la France le contrôle dudit aéroport.

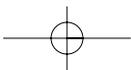
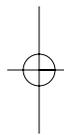
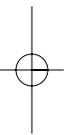
« PAS DE POLÉMIQUE ! »

Dans son numéro de haute voltige, le ministre des Affaires étrangères a assurément misé sur l'ignorance ou le peu d'intérêt de nombre de politiques et journalistes pour la question rwandaise. Ceux-ci, n'ayant pas pris le temps de consulter le volumineux rapport de la mission d'information parlementaire, ne sont pas en mesure d'apprécier la décision de son président Paul Quilès de blanchir la France, qui ne peut en aucun cas être déduite des travaux qu'elle consigne.

Le ministre français clôtura le « débat » en précisant à Jean-Claude Lefort que « *la position de la France était aujourd'hui de privilégier l'avenir et de ne pas entrer dans une polémique* ». Le Quai d'Orsay invita ainsi le représentant du peuple à éviter de se retourner sur la question de l'implication de la France dans le génocide. Il évoqua à cet effet la rencontre de son prédécesseur avec son homologue rwandais Charles Murigande, au cours de laquelle « *il avait été convenu de mener un travail de mémoire en commun* ». Il se garda cependant d'informer le député de la création au Rwanda, à la suite de ladite rencontre, d'une commission *ad hoc* chargée de mesurer précisément le degré d'implication de la France dans la tentative d'éradication du peuple tutsi. Une Commission dont le rapport est aujourd'hui entre les mains du président du Rwanda.

Notes

- 1 Journal légal français.
- 2 Ministère français des Affaires étrangères.
- 3 Opération qui se déroula du 9 au 14 avril 1994, et qui consista à procéder à l'évacuation des Occidentaux.
- 4 Le 17 octobre 1997.
- 5 Dans son rapport sur la réforme de la coopération militaire, en 2001, l'ancien député socialiste Bernard Cazeneuve a tenu à rappeler que « *du fait de sa signification, le port de l'uniforme local, que du reste toutes les armées occidentales n'acceptent pas, est une concession politique, et un signe militaire fort qui ne doit pas être galvaudé* ».
- 6 Selon le rapport de la Mission d'information parlementaire, ces assistants militaires techniques étaient entre autres affectés au soutien à l'armement lourd (portée 14 km) ainsi qu'au conseil et à l'assistance des moniteurs qui formaient les jeunes du bataillon de paras.
- 7 Selon la correspondance qu'il a adressée à la mission d'information parlementaire. Il y date ses visites à la résidence présidentielle des 6, 7, 9 et 11 avril.
- 8 Fiche du ministère de la Défense du 7 juillet 1998 - *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [Tome II, Annexes, p.269], page 350 – L'officier Maurin l'affirme lui-même dans ce document.
- 9 Compte-rendu d'action du lieutenant-colonel Maurin.
- 10 C'est ce que nous rappelle Danielle Birck dans *La télévision et le Rwanda*, in *Les Temps modernes*, juillet 1995, p. 185.



INTERVIEW

Jean-Claude Lefort :
« *La mission d'information
parlementaire est passée
à côté d'une vérité
qu'il lui fallait rechercher
coûte que coûte* »

Il y a dix ans exactement, en mars 1998, se réunissait la Mission d'information parlementaire "sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994".

Six mois plus tard, à l'heure de la remise de son rapport, son président, le socialiste – réputé mitterrandien – Paul Quilès, osait prétendre que ce gros travail parlementaire permettait de conclure à décharge de la responsabilité française.

« La France n'est nullement impliquée dans ce déchaînement de violences », dira-t-il.

Pourtant, en cherchant bien, on pouvait lire dans le rapport que l'armée française est « intervenue sur le terrain de façon extrêmement proche des FAR.

Elle a, de façon continue, participé à l'élaboration des plans de bataille, dispensé des conseils à l'état-major et aux commandements de secteurs »...

« Dans un tel contexte de reprise en main, il n'est guère étonnant que certains responsables militaires français aient pu avoir le sentiment de construire une armée, dont il fallait de surcroît s'assurer qu'elle serait régulièrement alimentée en munitions »...

Sur des points de "détail" on voyait là confirmé que « les forces françaises » avaient pu mettre en place, « sur ordre de l'état-major des armées », « un dispositif de surveillance des accès de Kigali très développé » afin de « prévenir les infiltrations du FPR »...

« Cette surveillance active, sous forme de patrouille et de “check-points” »,
 « conduit incontestablement à pratiquer des contrôles sur les personnes »,
remarquaient, gênés, les parlementaires.

Le fait qu’il s’agisse alors de procéder « à la “remise de tout suspect...
 à la disposition de la Gendarmerie rwandaise” » *indiquait bien*

« un engagement des forces françaises dans des opérations de police »...
 « qu’il était préférable de ne pas mettre en évidence »,
pouvaient même souligner les rapporteurs.

Paul Quilès n’aurait vu là que « les erreurs et les maladroites de la France »
 – *qui ne devaient pas faire* « oublier et sous-estimer le rôle des autres acteurs »...

Il pouvait surtout se féliciter de ce que c’était bien « la première fois
 que le Parlement enquêtait sur le prétendu “domaine réservé”
 que constituent la défense et la politique étrangère ».

C’était il y a dix ans.

Le 24 mars, la “mission d’information” commençait ses auditions.

Le lendemain, le président des États-Unis, Bill Clinton,
faisait une visite éclair à Kigali, pour prononcer son mea-culpa
 – *de n’avoir rien fait pour empêcher le génocide annoncé des Tutsi du Rwanda.*

Dix ans plus tard, lorsqu’un ministre des Affaires étrangères français,
Bernard Kouchner, voudra faire un semblable voyage,
ce sera pour s’enfermer dans le déni
 – *à l’image des conclusions de Paul Quilès,*
ou des déclarations répétées de Nicolas Sarkozy suivant lesquelles
la France n’aurait pas « commis de génocide »...

Dix ans plus tard, c’est l’heure de revenir sur cette “occasion manquée”
d’un examen parlementaire qui, avec juste un peu plus de bonne volonté,
aurait pu aller au bout de la vérité.

C’était en tout cas le sentiment du député communiste Jean-Claude Lefort,
un des rares parlementaires qui aura donné l’impression
de s’intéresser sincèrement à comprendre ce qui avait bien pu se passer.
Aujourd’hui à la retraite, il aura livré ses souvenirs à Mehdi Ba.

Et pour cette anniversaire amer, La Nuit rwandaise est en mesure de publier
 – *pour la première fois* – les “notes” de Jean-Claude Lefort à la MIP, témoignage
d’une recherche de la vérité qui, manifestement, n’animait pas tout le monde...
Surtout, le témoignage de l’ancien parlementaire communiste permet-il de comprendre
pourquoi son parti aura accepté de signer, malgré lui, le rapport Quilès :
 « Tous étaient animés par un raisonnement qui, en France,
 a beaucoup d’impact : la main des Américains traînait quelque part, disait-on,
 et il fallait faire bloc derrière la France pour exonérer totalement notre pays
 de quelque implication que ce soit. » *La messe est dite.*

• En 1998, vous étiez l'un des vice-présidents de la Mission d'information parlementaire française « *sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994* ». Dans quelles circonstances votre travail a-t-il débuté ?

Début 1998, compte tenu de l'importance et de la gravité du sujet, j'avais été le premier à saisir le Bureau de l'Assemblée nationale d'une demande en vue de constituer non pas une mission d'information mais une commission d'enquête parlementaire. La nuance est de taille. D'une part, devant une commission d'enquête parlementaire, les personnes entendues sont obligées de déférer à leur convocation. D'autre part, elles prêtent serment de dire la vérité ; et, en cas de mensonge avéré, elles encourent les rigueurs de la loi. En revanche, une mission d'information parlementaire n'a pas de caractère contraignant ni de conséquence en cas d'insincérité des propos tenus.

Parallèlement à mon initiative, une autre démarche avait été lancée par le président de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, Paul Quilès, visant à mettre en place une mission d'information. Compte tenu de l'état des rapports de force à l'Assemblée, cette dernière forme a été préférée à une commission d'enquête qui aurait été dotée de pouvoirs plus étendus et contraignants vis-à-vis des personnes ayant à témoigner. Celle-ci aurait notamment disposé des pouvoirs lui permettant d'aller elle-même « *prendre possession, sur place et sur pièces* », de tout document qu'elle estimerait nécessaire de connaître – ce qui n'entre pas dans les prérogatives d'une mission d'information. On a donc choisi la voie la moins contraignante, celle sur laquelle les parlementaires auraient davantage de mal à contourner d'éventuels obstacles à la recherche de la vérité.

• Comment avez-vous travaillé ?

Les choses ont démarré étrangement. À l'Assemblée nationale, il est de coutume, lorsque la présidence d'une commission d'enquête ou d'une mission d'information parlementaire est occupée par un-e député-e d'un parti politique X, que les rapporteurs appartiennent à un autre parti. Ce qui permet, on l'aura compris, que d'éventuels « *frottements* » puissent survenir entre un président et ses rapporteurs, ce qui est salutaire. On ne peut pas rechercher la vérité sans avoir à pratiquer le mouvement du couteau par rapport à la meule. Mais, pour le Rwanda, ça n'a pas été le cas. Les rapporteurs [Pierre Brana et Bernard Cazeneuve, NDLR] comme le président [Paul Quilès, NDLR] étaient de la même couleur politique : en l'espèce, ils appartenaient tous les trois au groupe socialiste. De même, il a été impossible à tout autre qu'aux deux rapporteurs de se rendre sur place au Rwanda. C'est donc eux et eux seuls qui ont accompli ce voyage en 1998 et qui ont mené là-bas les entretiens qu'ils esti-

maient nécessaires. Or beaucoup de points dont j'avais manifesté le souhait qu'ils soient éclaircis [au Rwanda] ne l'ont pas été. Aucune réponse n'y a été apportée.

Durant nos travaux, nous avons récolté deux types d'informations. Celles livrées directement par les personnes convoquées devant la mission d'information, qu'elles soient françaises – autorités politiques ou militaires –, rwandaises ou belges. D'autre part, nous avons eu accès à l'ensemble des télégrammes diplomatiques, ce qui représentait une masse de documents considérable. Pendant un mois entier, à l'été 1998, j'ai travaillé sur ces documents, enfermé dans une pièce de trois mètres sur quatre, avec, naturellement, l'interdiction de sortir et de communiquer à l'extérieur le moindre de ces documents.

• **Par nos propres canaux, nous disposons depuis quelques années d'une vingtaine de notes dont vous êtes l'auteur et qui indiquent qu'en 1998 vous avez à plusieurs reprises, par écrit, attiré l'attention du rapporteur Bernard Cazeneuve sur des points contradictoires ou problématiques que vous souhaitiez voir élucidés. Vos messages ont-ils été suivis d'effets ?**

J'ai pris connaissance d'un nombre incalculable de télégrammes diplomatiques. Au terme de cette lecture, j'ai noté des incohérences ou des questionnements qui m'apparaissaient évidents. J'ai ainsi adressé au moins une dizaine [en fait une vingtaine, NDLR] de notes au président ainsi qu'au rapporteur en attirant leur attention sur ces points, en leur demandant des explications ou des éclaircissements... que je n'ai pas obtenus.

• **Pourquoi avez-vous refusé de signer le rapport qui a été rendu public par la mission d'information parlementaire en décembre 1998 ?**

Je suis le seul à m'être abstenu de voter ce rapport d'information compte tenu du fait que j'attendais que nous formulions, au terme de ces travaux, une opinion claire sur les tenants et aboutissants du génocide. Or, tel n'a pas été le cas. J'estime que la mission d'information n'a pas accompli totalement sa tâche, qui consistait à mettre en évidence la vérité. D'où mon positionnement, dont j'admets qu'il a été exceptionnel dans le groupe : je n'ai pas signé le rapport.

Les conclusions qui ont été adoptées ont permis que le rapport soit approuvé par l'ensemble de l'éventail politique représenté au sein de la mission. Tous étaient animés par un raisonnement qui, en France, a beaucoup d'impact : la main des Américains traînait quelque part, disait-on, et il fallait faire bloc derrière la France pour exonérer totalement notre pays de quelque implication que ce soit. Ce qui ne me paraît pas correspondre à la réalité des écrits que j'ai consultés et des discours que j'ai entendus.

- Le capitaine de gendarmerie Paul Barril est régulièrement cité comme ayant pu jouer un rôle dans le contexte du génocide des Tutsi. Vous-même, dans une de vos notes, suggérez au rapporteur Bernard Cazeneuve qu'il conviendrait d'éclaircir son rôle au Rwanda. Pourtant la Mission attendra le 9 décembre 1998, soit moins d'une semaine avant de rendre public son rapport, pour demander à l'entendre. Apparemment vos collègues n'ont pas jugé pertinent de l'entendre...

La réponse est contenue dans la question ! Il a effectivement été prétexté à plusieurs reprises, au sein de la mission, qu'il ne serait pas intéressant d'entendre le capitaine Barril. Et puis, *in fine*, une convocation lui a tout de même été adressée – convocation à laquelle il n'a pas jugé utile de déférer. C'est une des illustrations qui me font constater que le fonctionnement de cette mission parlementaire s'est caractérisé par une insuffisance chronique en termes d'investigation. Il ne faut pas oublier que le génocide se déroule en pleine période de cohabitation, et que la politique française au Rwanda, en 1993 et 1994, est menée conjointement par les deux principaux partis de l'échiquier politique français : le parti socialiste et le RPR.

- Quel regard portez-vous sur la partie du rapport parlementaire qui concerne l'attentat du 6 avril 1994 ?

Il me semble que la mission n'a pas adopté, sur cette question, une position claire. Elle a laissé ouverte les deux pistes principales [*une responsabilité des extrémistes hutu ou du FPR, NDLR*] sans en refermer clairement une. Or, il était possible d'aller plus loin et de collecter des éléments d'information supplémentaires. Je rappelle notamment que dans les quinze minutes qui ont suivi le crash, un officier de l'armée française se trouvait sur les lieux. Selon toute vraisemblance, cet officier a eu accès aux boîtes noires de l'appareil et aux fragments des missiles. Quant à savoir qui disposait de missiles sol-air ayant pu servir dans l'attentat, là aussi on aurait pu aller plus loin.

- Vous considérez donc que le lieutenant-colonel Grégoire de Saint-Quentin, du Dami (Détachement d'assistance militaire à l'instruction), a quitté les lieux du crash en possession des deux boîtes noires...

Oui. Il était le premier sur les lieux, de même qu'il a fait partie des premiers militaires français à quitter le Rwanda début avril, avec toute la famille du président Habyarimana. Je considère que les deux boîtes noires du Falcon présidentiel se trouvent entre les mains des autorités françaises depuis 1994.

- Les rapporteurs signalent tout de même, à propos de divers documents relatifs aux missiles qui lui ont été transmis par des représentants de l'armée française, « la concordance entre la thèse véhiculée par les FAR en

exil [...] et celle issue des éléments communiqués à la Mission visant à désigner sommairement le FPR et l'Ouganda comme auteurs possibles de l'attentat [...]. Cette hypothèse [d'une culpabilité du FPR, NDLR] a été avancée par certains responsables gouvernementaux français, sans davantage de précautions, comme en témoignent les auditions de MM. Bernard Debré, ancien ministre de la Coopération, ou François Léotard, ancien ministre de la Défense [...]. L'intervention des FAR en exil dans cette tentative de désinformation ne les désigne-t-elle pas comme possibles protagonistes d'une tentative de dissimulation ? À moins que, sincères, les FAR en exil aient elles-mêmes été manipulées mais, dans ce cas, par qui ? » Faut-il comprendre que des militaires français ont, sur le dossier de l'attentat, tenté de manipuler les parlementaires ?

Si celui qui a rédigé ces lignes pensait sérieusement cela, il se devait d'en tirer toutes les conséquences. Dès lors que j'estime avoir à faire à une tentative de manipulation et que je l'écris, ne suis-je pas tenu d'investiguer plus avant, d'explorer cette piste et de lever ce doute ? Cette lacune est anormale.

• Il y a un certain décalage entre les éléments d'informations inédits, forts nombreux et souvent accablants pour les responsables de l'exécutif français, contenus dans le rapport de la mission parlementaire et les conclusions, tièdes et consensuelles, portées par cette même mission. Rétrospectivement, quel regard portez-vous sur cette entreprise ?

Je ressens un certain malaise car j'ai le sentiment que nous sommes passés, à coup sûr, à côté d'une vérité qu'il nous fallait rechercher coûte que coûte. Une mission d'information qui ne formule pas des conclusions claires sur les tenants et aboutissants d'événements aussi dramatiques que le génocide du Rwanda, c'est une mission qui n'a pas rempli son rôle. Et, à mes yeux, c'est une première dans les annales parlementaires. Il reste trop de questions en suspend au terme de ce travail. *In fine*, la mission n'a pas tranché. Pour moi, plus qu'un regret, c'est un remords.

Propos recueillis par Mehdi Ba, le 8 janvier 2007

Un an plus tôt, en février 2006, Jean-Claude Lefort répondait à une question de Serge Farnel :

• Le 11 mai dernier, vous avez interpellé le ministre des affaires étrangères à l'assemblée nationale en indiquant notamment que cette mission parlementaire s'était employée à « *dégager la France de toute responsabilité* ». Que reprochez-vous à cette mission que vous aviez appelée de vos vœux ? Que pensez-vous de la réponse qui vous a été faite par le ministre des affaires étrangères ?

Jean-Claude Lefort : Mes reproches aux travaux de cette commission d'enquête sont contenus dans mon vote : on s'est arrêté en chemin pour dégager

toute responsabilité, même la plus infime de la France dans cette affaire. La réponse du ministre à ma récente question écrite est d'ailleurs particulièrement défensive bien que le présumé soit identique. Elle s'abrite derrière les travaux de la mission d'information datant de 98, sans même en tenir compte vraiment. Par exemple, à propos des accords de défense avec le Rwanda qui auraient justifié l'engagement français, la mission a démenti ce point. De plus et depuis, le même Richard Cazeneuve qui était l'un des deux rapporteurs de la mission Rwanda, à l'occasion d'un autre rapport sur la réforme de la coopération militaire, écrivait en 2001 que « *sous couvert d'assistance au détachement Noroît, une centaine de militaires français menaient quasiment des actions de guerre, sans qu'on puisse clairement établir quelle autorité politique le leur avait précisément demandé* ».

De plus, dans sa réponse, le ministre note au passage que les pilotes de l'avion présidentiel abattu étaient français et que l'attentat dont ils ont été victimes fait toujours l'objet d'une instruction judiciaire dont les conclusions ne sont toujours pas connues. Cette enquête a été diligentée par la volonté des familles et non par l'État. Nous sommes en 2006, soit douze ans après ces événements et nous ne savons rien, rien ne filtre. Bizarre, non ?

Par ailleurs, une commission d'enquête citoyenne, après s'être réunie en 2004, a publié un volumineux rapport. Ce rapport, remarquable travail citoyen, a repris l'enquête là où la mission d'information l'avait laissé. D'autres éléments sont récemment arrivés en ma possession qui ont conforté mon sentiment. Je ne manquerai pas d'en faire part en temps utile... Par parenthèses, et à toutes fins utiles, ces éléments sont en lieu sûr, ailleurs que chez moi...

« *Tournons la page* », tel est le credo du ministère. Et pourquoi faudrait-il donc tourner la page si la vérité n'est pas pleinement établie. Il y a eu tout de même un génocide ! Et un génocide est un crime imprescriptible.

La mission d'information a laissé trop de zones sombres pour qu'on puisse parler ainsi. Et l'admettre ! D'où ma question écrite de novembre 2005. Je doute fort que cette affaire soit enterrée ainsi qu'on le souhaite manifestement. J'en doute très fortement...

DOCUMENT

Notes du député Jean-Claude Lefort

membre de la Mission d'information
parlementaire

Ivry, le 20 août 1998

NOTE N°1 À MONSIEUR DRAIN

Suite à l'examen du dossier DAMI (télégrammes diplomatiques et pièces de même origine), j'ai noté qu'il n'y avait aucun élément se rapportant à la période allant du 18 janvier au 21 août 1991.

Ces pièces se trouvent-elles dans un autre dossier ? Dans l'affirmative, lequel ? Si ces documents ne se trouvent pas en notre possession, allons-nous les recevoir ?

Je vous remercie de m'éclairer sur ce point.
Avec mes meilleurs sentiments.

Jean-Claude Lefort

Ivry, le 24 août 1998

NOTE N°2 À BERNARD CAZENEUVE

Petites auditions

De l'ensemble du dossier « *petites auditions* », il ressort plusieurs questions et interrogations. Je les rassemble ci-après. Mes questionnements sont indiqués en « *italique souligné* ».

JF Leguil-Bayart indique remettre une note au rapporteur. Où est-elle ?

Il est convenu de demander au Quai [d'Orsay] l'ensemble de ces notes CAP et de prévoir une audition de Thérèse Pujolle. Est-ce fait ? Par ailleurs il dit que Martres était inféodé aux époux Habyarimana et que les services français connaissent les auteurs de l'attentat. Quelles sont ces preuves ?

Tavernier dit que les responsables des « services » des ex-FAR ont remis à la France un rapport et des photos de 4 missiles relativement à l'attentat. Avons-nous la confirmation ?

Le rapporteur montre des photos à Reyntjens en indiquant qu'il n'en connaît pas l'origine. Où sont ces photos et d'où viennent-elles ? A-t-on songé à auditionner Barril dont le nom revient à de multiples reprises ?

L'audition de Mme Omar est indiqué à **JP Chrétien**. Réalisée ?

M. Dupaquier nous dit avoir de nombreuses photos qu'il doit nous remettre. Fait ?

Mme Courtoux de « Survie » nous dit qu'elle donnera une liste de personnes et des photos concernant les relations entre les fils des deux présidents et **FX Verschave** doit nous envoyer une note sur le « Falcon 50 ». Engagements tenus ?

Le Moal nous remet des documents que nous ne sommes pas censés connaître. Où sont ils ?

Deux questions viennent s'ajouter : qui est donc ce M. Guichaoua pour nous donner des conseils quant à l'attitude que doit avoir la mission vis à vis du Rwanda, conseils repris par Quilès (repentance à alors que l'actuel ambassadeur de France à Kigali nous invite à aller sur place si nous voulons être crédibles. Pourquoi l'audition du président d'Orphelins sans frontières est-elle précédée de « confidentiel » : c'est le seul dans ce cas ?

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain.

Ivry, le 24 août 1998

NOTE N°3 À BERNARD CAZENEUVE

Amaryllis

Le dossier sur l'opération « Amaryllis » est uniquement composé de rapports établis par les militaires. Naturellement, leur lecture est intéressante, mais il faut se souvenir que l'ambassade devait fermer en fin de mission. Or, si cette période est extrêmement importante, nous n'avons aucune informa-

tion sur les relations entre Paris et Kigali qui se réalisent à ce moment.

Par ailleurs il est indiqué que 445 français et 520 rwandais sont évacués. Mais qui sont-ils ?

Cette remarque a d'autant plus d'intérêt que l'on apprend, en consultant la seule liste que nous ayons (les évacués par les EFAO) que Grégoire de Saint-Quentin et Cussac sont partis le 12 avril par ce moyen (évacuation), alors que ce sont des militaires. Rappelons que St. Quentin avait été le premier sur les lieux de l'attentat dans le palais présidentiel. Pourquoi ces sorts particuliers ? Cela permet également de revenir, pour l'éclaircir, sur la chaîne de commandement. Quand la MAM est-elle autonome et quand ne l'est-elle pas ?

Jean-Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain

Ivry, le 24 août 1998

NOTE N°4 À BERNARD CAZENEUVE

Turquoise

Le dossier « *Turquoise* » est particulièrement dense.

D'emblée, toutefois, une opinion différente s'exprime sur les résultats de l'opération. Si tout le dossier s'oriente en sens inverse, le rapport de fin de mission rédigé par le colonel Sartre porte cette appréciation : « *Grand échec de Turquoise, l'action humanitaire aura été inadaptée et insuffisante, ne répondant pas aux besoins de la population et privant la gestion de crise d'un outil privilégié* ».

D'une façon plus générale, deux remarques peuvent être faites :

– L'opération « *Turquoise* » résulte d'une décision de l'ONU. Son mandat est fixé par elle. Nous aurions sans doute besoin, à ce stade, de précisions concernant les démarches entreprises par la France au plan international, les difficultés rencontrées, les oppositions manifestées. Que voulait la France sur le sujet Rwanda ? La connaissance des TD concernant notre action à l'ONU s'avère nécessaire. Ce volet constitue, en l'état de ma consultation des dossiers, le point faible. Notre présence (commission des AE) nous rend sans doute très intéressé à ce terrain essentiel.

– L'abondante documentation sur « *Turquoise* » laisse toutefois un point de côté alors qu'il est l'objet de controverse : la zone de sécurité mise en place a-t-elle ou non permis le départ de nombreuses forces FAR, de responsables et d'armements – y compris hélicoptères... À Goma il semble bien que les FAR étaient organisées et « *travaillaient* » la population réfugiée. C'est le « *silence radio* » sur ces points dans l'ensemble que nous avons reçu.

Jean-Claude Lefort

* Double à Monsieur Drain

Le 24 août 1998

NOTE N°5 À BERNARD CAZENEUVE

Attentat

Dans la partie disponible du dossier attentat, on peut lire que, le 27 Mai 98, P. Quilès attend une note de la Défense sur cette « affaire » qui n'est toujours pas arrivée. Document reçu aujourd'hui ?

Le Général Mourgeon (le 8 Juillet 98) transmet au rapporteur un document EMA et DGSE sur l'attentat. Autre dossier ?

Jean-Claude Lefort

* Double à Monsieur Drain

Ivry, le 25 Août 1998

NOTE N°6 À BERNARD CAZENEUVE

Dossier cooperation militaire

Notes fournies par J.Nemo au rapporteur.

Dossier 9.

Il n'aura échappé à personne que l'Accord d'assistance militaire signé avec le Rwanda en 1975 stipule en son article 3 (non modifié par la suite) que « *Les personnels militaires français mis à la disposition du gouvernement de la République rwandaise (...) ne peuvent en aucun cas être associés à la préparation et à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité* ». En aucun cas être associés à la préparation...

Dossier 11.

Concernant l'aide directe (cession onéreuse et gratuite) en matière d'armement, on peut noter deux points :

– le 15 juillet 1994, il est fait état de la vente de matériel pour « *Alouette 2* » (réf. 9400857). La date – nous sommes dans l'opération « Turquoise » - suggère une question évidente : à qui cette vente a-t-elle été faite ?

– la remarque selon laquelle la vente d'armes peut être retracée sans difficulté mais pas la cession gratuite mérite attention de valeur plus générale.

Dossier 12.

La note du Ministère rwandais des Affaires étrangères en date du 15 avril 1994 est intéressante à un double point de vue.

On note que le « *Falcon 50* » avait bien une « boîte noire » (ce qui paraissait évident, sauf au Cdt. De Saint Quentin) et que celle-ci est aux mains du gouvernement rwandais qui indique qu'il versera au dossier les résultats de l'enquête. *Qu'est-il advenu de tout cela ?* Il est aussi indiqué que trois **militaires belges** ont été appréhendés alors qu'ils tentaient de récupérer par la force cette boîte.

En second lieu, à ce moment le gouvernement rwandais considère « *qu'il serait hasardeux de tirer une conclusion définitive sur les auteurs de l'attentat* ». Par contre l'ambassadeur Marlaud rédige, à Paris, une note en date du 25 avril (10 jours plus tard) dans laquelle il met durement en cause – sans preuves – le FPR...

Dans la note de Cussac et de Maurin, faite à Paris le 19 Avril 94, il est indiqué que le Cdt. De Saint Quentin a fait un compte rendu au Lt. Col. Maurin le 6 avril à 21h30. Il est indiqué « **CR au COIA** ». *Cela veut dire qu'une trace existe. Demander des éclaircissements.*

Dans une note « **Concept d'emploi Minuar 2** » rédigée le 8 juin à Paris, à l'attention du directeur de cabinet du ministre de la coopération, le Général Huchon met en cause l'ONU. Il voit cette décision comme étant, à l'instar de la **Minuar 1**, « *conçue pour favoriser au mieux le FPR* ». Un mot manuscrit est ajouté à cette note « *le problème n'échappe à personne et chacun agit pour le mieux* ». Sans entrer ici dans des commentaires, le besoin déjà souligné dans une note, hier, d'avoir des TD sur notre activité à l'ONU s'avère encore plus fondé (les notes du Quai (d'Orsay) de 90 à 94, également consultées, ne permettent pas sur ce volet de l'action de la France d'avoir une vision de l'activité diplomatique). Par ailleurs, le Gal. Huchon, dans une lettre envoyée à notre rapporteur, en date du 11 juin 1998, indique qu'il continuait à avoir le contact avec l'attaché de défense rwandais en poste à Paris entre la fin « *d'Amaryllis* » et le début de « *Turquoise* ». Car nous « *ne disposions plus d'aucun élément français officiel au Rwanda* ». Avec cet attaché, il était question de permettre « *l'évacuation en sûreté de groupes de réfugiés* ». Ainsi l'attaché a pu « *nous informer du convoi vers les frontières du Rwanda de plusieurs groupes de réfugiés qui lui avaient été indiqués* ». *Est-ce excessif de savoir de quels réfugiés il s'agissait ?*

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain

Ivry, le 25 août 1998

NOTE N°7 À BERNARD CAZENEUVE

Dossier 17-10
Missiles sol-air détenus par les FAR

Lors de son audition, le 25 juin dernier, le Préfet DEWATRE nous avait indiqué « *qu'en février 1991, un missile de ce type (type SAM) avait été récupéré par l'armée rwandaise et présenté à l'attaché de défense* ».

Or, un rapport du Capitaine DUCOIN, chef du DMAT-AIR, en date du 10 janvier 1991 indique qu'au cours de « *la guerre d'octobre* » 1990, « *il a été trouvé sur les lieux des combats(...) 2 lanceurs SA 7* ».

Dans son rapport semestriel daté du 15 juillet 1991, le même capitaine DUCOIN indique que « *du matériel, notamment de type SAM 16, a été retrouvé sur le terrain* ».

Il est donc clair que les FAR possédaient plusieurs lanceurs sol-air récupérés lors des combats. *Il conviendrait de demander à la DRM communication des rapports établis à l'époque au sujet de ces armes.*

Le capitaine DUCOIN, quant à lui, mentionne dans son CR du 10-1-91 « *les nombreux rapports* » dont la guerre d'octobre a fait l'objet. Il ne semble pas qu'ils aient été communiqués à notre mission à ce jour ? **A vérifier.**

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain.

Ivry, le 25 août 1998

NOTE N°8 À BERNARD CAZENEUVE

Fiche non signée tendant à montrer que le FPR est responsable de l'attentat.

Envoyée par J.Nemo cette fiche, non signée, est extrêmement significative de la démarche de certains éléments.

Première question : peut-on retrouver l'auteur de cette note ?

S'agissant du crash de l'avion, il est indiqué, en marge et par note manuscrite, voir « *Télex Saint Quentin* ». *Un télex existe ?*

Il est fait état de « témoignages des habitants (qui) tentent à prouver que le commando qui a mis en œuvre ces missiles s'est servi de véhicule de l'ONU pour se rendre sur les lieux ».

Cette affirmation est extrêmement grave. A-t-on des éléments qui confirment ?

Il est indiqué que dans la nuit du 6 au 7 avril, un message de Kagamé à ses commandants de secteurs est capté par les forces armées rwandaises qui dit ceci : « Victoire, victoire, notre escadron renforcé a réussi sa mission ... L'armée ennemi ne pourra pas tenir retranchée de son chef ». Il est ajouté, en marge et manuscrit, « Téléx de Saint Quentin ». Un autre téléx existe ?

Si l'armée rwandaise a capté ce message pourquoi la note du ministère des Affaires étrangères diffusée à tout le corps diplomatique, le 15 Avril, n'en fait nullement mention alors que le contenu est dur, par ailleurs, contre le FPR. ? Vérifier l'existence de ces « téléx » de Saint Quentin.

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain

Ivry, le 26 août 1998

NOTE N°9 À BERNARD CAZENEUVE

Chaine de commandement.

On relève dans l'envoi de l'organigramme – non officiel – transmis par le Général Mourgeon que, dans tous les cas de figure, la MAM est en liaison avec l'AMT (Ministère Coopération).

Il serait donc nécessaire de demander un relevé exhaustif des TD reçus et envoyés par ce dernier, avec demande de communication ?

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur DRAIN.

Ivry, le 28 août 1998

NOTE N°10 À BERNARD CAZEVEUVE

J'ai consulté l'ensemble des T. D classés dans le dossier « **rapports journaliers et hebdomadaires de l'attaché de défense** ».

Ils couvrent la période s'étendant d'octobre 1990 à octobre 1993.

- Ils sont répertoriés de manière suivante :
- 1990 : octobre, novembre, et decembre
 - 1991 : janvier, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et decembre.
 - 1992 : juin, juillet, août.
 - 1993 : de janvier à octobre.

Cette énumération soulève une question évidente : *pourquoi ces trous et pourquoi l'absence de l'année 1994 ?*

Des éclaircissements s'avèrent nécessaires et des demandes de compléments tout autant.

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur DRAIN

Ivry, le 28 août 1998

NOTE N°11 À BERNARD CAZENEUVE

Ma note précédente mentionnait les absences de communications de certains télégrammes diplomatiques. Il faut aussi noter que selon les mois le nombre de télégrammes communiqués est très variable. Cela entraîne non seulement des méconnaissances mais, également des doutes sérieux.

Un seul exemple : dans ma note n°7 j'avais souligné le problème des Sam récupérés par les FAR sur le FPR. Le Capitaine Ducoin, dans un rapport en date du 10 janvier 1991, signale cette situation. Il en reparle de nouveau dans son rapport semestriel, en date du 15 juillet 1991. Or on ne trouve que 10 T.D pour la période de janvier 1991, et aucun n'existe pour les dates précitées... Il manque , je le répète , tous ceux de février, mars et avril. Pour le mois de mai nous n'avons que 9 T. D, 5 pour juin, 6 pour juillet et nombre remonte après.

Je crois qu'il nous faut , à partir d'un pointage des T.D communiqués qui ont tous un numéro et une date, demander des précisions très nettes aux intéressés qui nous transmettent ce puzzle.

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain.

Le 28 août 1998

NOTE N°12 À BERNARD CAZENEUVE

Dossier 17-10
Dami Bataillon para

Je constate que de nombreux rapports des DAMI opérant dans les bataillons des FAR figurent dans le dossier 17-10, mais qu'aucun ne concerne le bataillon-para et le CRAP(commando de recherche et d'action en profondeur) formé en son sein, deux unités pourtant mentionnées dans les comptes-rendus de la MAM comme constituant « *le fer de lance* » (Cussac – CR 5 avril 93) des FAR et ayant donc bénéficié d'une assistance soutenue de la part de notre mission militaire. Le CR semestriel du 5 avril 1993 indique par exemple que « *le bataillon para a montré par ses résultats sur le terrain que les moyens accordés par la France ne l'ont pas été en vain* ». Pourrions-nous demander communication de ces rapports manquants ?

De plus, le rapport du 2-10-93 du DMAT-Terre nous apprend que « *le bataillon para-commando fut regroupé dès le début du mois de mai (1993) dans ses quartiers au camp de KANOMBE* ». S'agit-il du même camp que celui de la Garde Présidentielle ? S'y trouvait-il le 6 avril 1994 ?

Par ailleurs, où les missiles sol-air récupérés par les FAR depuis 1990 étaient-ils stockés ?

Il serait à mon sens utile d'obtenir des réponses à ces questions.

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain.

Le 31 août 1998

NOTE N°13 À BERNARD CAZENEUVE

ENTRETIEN ROUSSIN/MAURIN EN OCTOBRE 1994

Lors de son audition du 3 juin 1998, le lieutenant-colonel MAURIN, ancien conseiller du chef d'état major des FAR puis chef du DMAT-Terre, nous a indiqué qu'il avait été convoqué en octobre 1994 par le ministre de la coopération de l'époque, M. Michel Roussin, et qu'il avait dû lui assurer, « *les yeux dans les yeux* » : « *Non, je ne suis pour rien, ni moi, ni mes hommes, dans l'attentat contre l'avion* ». Cet entretien, m'a-t-il dit était motivé par la parution, deux mois plus tôt, d'un livre de la journaliste belge, Mme BRAECKMAN (pages 62 et 65 du PV).

Il paraît difficilement imaginable que M. Roussin, qui est lui même ancien officier et ancien chef de cabinet du directeur du SDECE, comme il

le souligna lors de son audition, ait pu convoquer l'un de ses pairs pour exiger de lui ce type d'assurances en se fondant uniquement sur les affirmations d'une journaliste.

Je suggère donc d'interroger le directeur de la DPSD pour lui demander communication de l'enquête qui a vraisemblablement été conduite. Est-elle à l'origine du trouble de M. ROUSSIN ?

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain.

Ivry, le 2 septembre 1998

NOTE N°14 À BERNARD CAZENEUVE

Dans le T.D.(NMR 390) du 25 novembre 1991, il est signalé l'arrivée, le 22, à Kigali d'une « *mission d'information française* » composée du colonel Buxy et de l'adjudant x.

Il est précisé dans le T.D.(NMR 393) du 26 novembre, signé du CI. Buxy, que « *l'installation (de cette mission) avec les éléments Noroît est non souhaitée pour observer la neutralité* » de celle ci.

Quel était l'objet de cette mission et quelles sont ses conclusions ? Nous n'avons aucune trace de ces éléments. Demande de précisions s'impose.

Jean Claude Lefort

*Double à Monsieur Drain.

Ivry, le 8 septembre 1998

NOTE N°15 À BERNARD CAZENEUVE

Lors de son audition par notre mission le 19 mai 1998, le général Christian QUESNOT nous a expliqué qu'il avait adressé une note au Président de la République en mai 1991, « *non parce que des missiles SAM 16 avaient été trouvés sur le terrain, mais parce qu'il avait jugé ce phénomène très inquiétant en termes de prolifération* », du fait du « *danger qu'elle représentait au sein de l'Afrique de voir abattre avions civils ou avions militaires* ».

Dans le rapport du Sénat de Belgique, cette menace sol-air est également évoquée (chapitre 3.51). On y explique que pour y faire face, c'est un avion de transport C 130 du 15^{ème} Wing équipé de contre-mesures électroniques (ECM) qui devait se poser à Kigali le 6 avril 1994.

Pour faire face à ce danger suffisamment grave pour que le général QUESNOT estime devoir alerter le Président dès mai 1991, on peut supposer que le Falcon 50 offert par la France au Président Hbyarimana avait été également équipé de telles contre-mesures. Cela eut été d'autant plus logique que l'équipage français était composé d' « ex AA », comme spécifié dans tous les rapports de la DMAT-Air, c'est-à-dire d'ex-officiers de l'Armée de l'Air formés à leur emploi et sensibilisés à la menace. Ce point a-t-il été vérifié ?

La réponse revêt quelque importance. Selon qu'elle est négative ou positive, elle induit en effet un niveau de technicité très différent de la part des tireurs qui ont exécuté l'attendant contre l'avion présidentiel.

Jean Claude Lefort

*copie à Mr DRAIN

Ivry, le 15 septembre 1998

NOTE N°16 À BERNARD CAZENEUVE

Lors de son audition par notre mission, le 8 juillet dernier, le Préfet Silberzahn nous a indiqué que la DGSE « *avait regretté, dès 1991, l'engagement croissant de l'appareil militaire français dans l'affaire du Rwanda, préconisé par écrit et par oral, dès 1992, le désengagement militaire de la France, et prévu, dès cette même année, le retour victorieux des immigrés de l'Ouganda* » (page 243 du recueil des PV militaires).

Il serait précieux pour notre mission d'avoir communication des notes produites par la DGSE en 1992 (6 notes selon le Préfet Dewatre) et de prévoir d'éventuelles auditions complémentaires des destinataires de ces notes pour savoir pourquoi et comment elles sont restées sans effet.

Jean Claude Lefort

*Copie à Monsieur Drain.

Ivry, le 17 septembre 1998

NOTE N°17 À BERNARD CAZENEUVE

Lors de son audition, le Préfet Dewatre nous a indiqué que la DGSE « *avait une personne auprès de M. Paul Kagamé pendant toute l'opération Turquoise* » (page 252 du recueil des PV militaires).

De son côté le Préfet Silberzahn nous a indiqué que « *au cours de ces années le renseignement était principalement venu de l'Ouganda où la DGSE était alors présente et implantée* » (page 243).

Enfin, le Préfet Dewatre a affirmé que « *dès le 8 avril 1994, un agent de la DGSE était arrivé à Kigali* » (page 252).

La DGSE était donc apparemment en situation de rassembler des preuves sur les inspireurs de l'attentat du 6 avril contre le Falcon 50, y compris dans l'hypothèse d'une responsabilité FPR. Or, selon le Préfet Dewatre, elle n'aurait aucun moyen de trancher parmi les différentes hypothèses.

Quelque chose m'échappe...

Jean Claude Lefort

*Double a Monsieur Drain.

Paris, le 20 octobre 1998

NOTE N°19 À BERNARD CAZENEUVE

Ref. : dossier « attentat n°2 »

Cher Bernard,

Je te sou mets quelques observations « troublantes », sous réserve de confirmations à obtenir auprès d'experts qualifiés :

1) Les missiles sol-air figurant sur les photos transmises par le DRM semblent être **complets**, c'est à dire avec le missile toujours présent dans le lanceur, ce qui signifierait donc qu'ils n'ont pas été utilisés (les SAM 7 et 16 sont des armes dites « coup complet » : le lanceur et le missile sont conditionnés ensemble, prêts à l'emploi et l'arme ne peut être rechargée). Si ce fait était confirmé, il ne pourrait donc s'agir des armes utilisées contre le Falcon 50. Pourquoi alors la mission militaire de coopération aurait-elle décidé de transmettre ces photos à Paris dans les heures qui ont suivi l'attentat ?

2) Les numéros de référence des lanceurs fournis (9M322) semblent correspondre à des SAM 7 « Strela 2 » et non à des SAM 16 « Igla » dont la référence russe est 9K38. Ce détail est peut-être sans importance. Mais s'il se confirmait qu'il s'agit de SAM 7, peut être faudrait-il demander la liste des SAM 7 irakiens détenus par la France (seule une liste de SAM 16 est fournie) ?

3) La lettre du général Rannou en date du 15 juin 1998 confirme officiellement la présence à bord du Falcon 50 des deux « boîtes noires » habituelles, un CVR (enregistreur des conversations de l'équipage) et un enregistreur des paramètres de bord. J'ignore si leur analyse « *n'aurait pas été de nature à éclaircir les circonstances exactes* » de l'attentat, comme l'estime le général Rannou, mais je constate que quelqu'un a pensé qu'il était préférable de les faire disparaître. Ce qui réduit le champ des suspects à ceux qui eurent accès à la zone du crash dans les heures qui ont suivi l'attentat.

Cordialement,

Jean Claude LEFORT

**COMMUNIQUÉ DE JEAN-CLAUDE LEFORT
DÉPUTÉ DU VAL-DE-MARNE
VICE-PRÉSIDENT DE LA MISSION RWANDA**

Absent de Paris pour des raisons impératives et exceptionnelles, j'apprends à mon retour, ce jour, que décision a été prise de voter positivement pour le rapport de la mission sur le Rwanda, mission présidée par Paul Quilès.

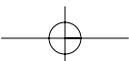
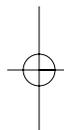
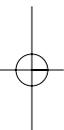
Si je sais où cette décision a été prise par mon groupe, par contre je ne sais pas pourquoi et sur quelles bases cela a été réalisé, et je m'étonne que, joignable constamment par téléphone là où j'étais et que mon entourage connaissait, l'on n'ait pas sollicité mon opinion sur ce point.

Pour avoir travaillé des mois durant sur ce sujet, consulté des centaines et des centaines de documents, rencontré des associations et des personnalités de tous horizons, je ne saurais me retrouver dans le vote positif de mes collègues communistes, vote que je respecte.

Pour ma part, si je ne nie pas que ce rapport cherche à avancer, il reste que des points majeurs ne sont pas éclaircis. Or, par définition, ces points majeurs sont décisifs.

Aussi il doit être compris et acté que, pour ma part, je m'abstiens sur ce rapport. Et il doit être également clair que je prendrai, d'ici peu, d'autres initiatives sur ce sujet.

Jean- Claude LEFORT
Le 16 décembre 1998



JEAN DAMASCÈNE BIZIMANA

L'Église catholique et le génocide des Tutsi : de l'idéologie à la négation

*Par Jean Damascène Bizimana,
Docteur en Droit de l'Université de Toulouse I,
auteur du livre L'Église et le génocide au Rwanda :
Les Pères blancs et le négationnisme.
Ancien membre de la Commission rwandaise d'enquête
sur le rôle de la France dans le génocide.*

Jean-Paul Gouteux était un ami et un compagnon de route avec qui j'ai collaboré dans la lutte contre le négationnisme et l'impunité des génocidaires en France. Il était horrifié par l'immense implication de son pays, la France, dans ce Crime des crimes. Ses recherches et publications sur ce sujet en ont éclairé plus d'un. En mars 2005, je l'avais rencontré à Yaoundé, très bien portant, sans m'imaginer un seul instant qu'il allait nous quitter si tôt. Quelques années auparavant, c'était un autre ami commun, Gilles Durou, de Bordeaux, qui disparaissait après avoir mené un long combat judiciaire contre le Dr Sosthène Munyemana, impliqué dans le génocide à Butare. Jean-Paul Gouteux et Gilles Durou partageaient le même engagement pour la justice et la mémoire du génocide. Le rôle de l'Église dans le génocide était l'un des thèmes majeurs de la recherche que menait Jean-Paul Gouteux sur le Rwanda, et c'est assez significatif que son dernier ouvrage soit justement consacré aux errements de l'Église catholique dans le génocide des Tutsi¹. C'est en l'honneur de sa mémoire, dans la continuité de ses recherches, que j'ai volontiers accepté la proposition des rédacteurs de ce deuxième numéro de *La Nuit Rwandaise* de rédiger ce modeste article en signe d'hommage à ce grand homme, d'heureuse mémoire, un ami de toujours.

1. AU COMMENCEMENT DE L'IDÉOLOGIE GÉNOCIDAIRE AU RWANDA, L'ÉGLISE EST IMPLIQUÉE

C'est en 1957 que fut rédigé le célèbre « *Manifeste des Bahutu* » considéré de nos jours comme le texte fondateur de l'idéologie génocidaire au

Rwanda dans la mesure où il inaugura une politique raciste basée sur l'exclusion de la minorité ethnique. Ce texte est l'œuvre de deux missionnaires, le Chanoine Ernotte et le Père Arthur Dejemepe, sous la supervision de Mgr Perraudin. D'autres missionnaires se montrèrent très actifs dans sa vulgarisation, via les mouvements d'action catholique implantés dans toutes les paroisses du Rwanda. Citons les Pères Massion (fondateur de la revue *Dialogue*), Noti, Jules Gijssens, De Cannière, Walter Alvoet, ainsi que des prêtres rwandais formés par ces missionnaires, tel l'Abbé Jean-Marie Vianney Rusingizandekwe. Le SECA (Secrétariat de l'enseignement catholique) fondé par le Père Naveau, s'activa quant à lui dans la diffusion de ce « *Manifeste* » auprès de la jeunesse estudiantine des écoles secondaires.

À la suite de ce texte, un parti politique dénommé *Parmehutu* (parti pour l'émancipation du peuple hutu) fut créé avec un large soutien des Missionnaires. Comme son nom l'indique, ce parti consacre la suprématie du groupe ethnique majoritaire comme symbole de la démocratie. En 1959, Mgr Perraudin publia une lettre pastorale peu avant la période de carême dans le but de fustiger les injustices sociales en cours, mais le ton et les termes utilisés constituèrent plutôt une incitation et un encouragement des Hutu à débiter les premiers massacres visant les Tutsi. En 1963, le Parmehutu organisa des massacres identiques dans la préfecture de Gikongoro. C'est ce qui fut appelé le « *petit génocide* » dans lequel 20.000 personnes d'ethnie tutsi trouvèrent la mort². À Cyanika, ma région natale, le Père De Vincke, surnommé Rufigi, se plaça dans la cour de l'église, devant une foule de tueurs, et tira en l'air en déclarant : « *Tuer un Tutsi n'est pas un péché !* » en guise d'incitation aux massacres ethniques.

En 1973, un « *Comité de salut public* » composé d'étudiants hutu fut créé sur instigation de l'Abbé Naveau, professeur au Collège du Christ Roi de Nyanza. Il fera des ravages dans plusieurs écoles secondaires du pays, sommant les étudiants tutsi de déguerpir et les contraindra de s'exiler. Plusieurs étudiants membres de ce Comité criminel, formés au Collège Christ Roi, se distingueront plus tard dans la propagation de l'idéologie génocidaire, tel Léon Mugesera et le colonel Pierre-Célestin Rwagafilita. La même année, des Frères Joséphites tutsi furent massacrés à Kabgayi et l'Église ne prononça aucun mot de condamnation de ces assassinats de Religieux. De 1973 à 1994, le président Habyarimana mit en place une politique dite d'équilibre ethnique et régional, excluant les Tutsi de leurs droits civils, économiques et politiques. L'Église approuva aveuglément cette politique et la défendit avec acharnement. Durant ces années, l'Église et l'État firent cause commune dans la conduite des affaires publiques, transformant le pays en un État pratiquement catholique. À titre d'exemple, aucune nomination d'évêque ou de supérieur d'une congrégation religieuse ne pouvait se faire sans le consentement des hautes autorités politiques de l'État. Le cercle restreint du pouvoir, animé

par l'épouse du président de la République et par le colonel Sagatwa (secrétaire particulier du Président), téléguidait ces nominations³.

En septembre 1990, le pape Jean-Paul II visita le Rwanda. En préparation de cette visite, cinq prêtres rwandais du diocèse de Nyundo eurent le courage de rédiger une lettre aux évêques en réagissant à une lettre pastorale du 28 février 1990 dans laquelle les évêques avaient soutenu la politique d'équilibre ethnique et régional pratiqué par le régime et qui excluait les Tutsi de la jouissance des droits fondamentaux les plus élémentaires⁴. Ces prêtres interpellèrent leurs évêques sur la nécessité pour l'Église de ne pas se laisser « *inféoder par le pouvoir séculier* » et posaient clairement la question des réfugiés rwandais comme une priorité à exposer au Pape. Mgr Vincent Nsengiyumva, archevêque de Kigali et ami intime du Président Habyarimana, achemina la lettre aux services rwandais de renseignements et cette dénonciation valut la prison à l'un des signataires, l'Abbé Ntagara, soupçonné d'en être l'instigateur. Ce prêtre irréprochable sera tué pendant le génocide à Nyundo, dans des conditions atroces⁵, le 7 avril 1994.

2. LORS DU CONFLIT ARMÉ, L'ÉGLISE SE POSITIONNE CONTRE LE FPR ET DEVIENT COMPLICE DU RÉGIME

Le 1er octobre 1990, le FPR prit les armes pour combattre la politique d'exclusion pratiquée par le régime rwandais depuis une trentaine d'années. L'Église fournit beaucoup d'énergies pour la défense de cette République ethniste. Les Pères blancs furent actifs dans cette campagne. Le Père Guy Theunis, avec le soutien de son supérieur Jef Vleugels, rédigea un document de soutien au régime qu'il fera signer par une centaine d'expatriés pour être publié le 16 octobre 1990. La quasi-totalité des signataires de ce document sont des missionnaires œuvrant au Rwanda, lesquels n'hésitèrent pas à identifier les Tutsi comme des ennemis du pays ou des complices, souvent en utilisant un langage partisan identique à celui d'un belligérant. Ils proclamèrent ensuite la mobilisation internationale en faveur du régime du président Habyarimana : « *Se mobiliser pour apporter le maximum d'aide à ce régime ne sera en aucune manière une intrusion dans un conflit intérieur, mais un soutien à un État de droit, malheureusement appuyé par la population et aujourd'hui agressé de l'extérieur* », écrivirent-ils dans ledit document.

Dans la suite, Guy Theunis et Jef Vleugels entamèrent la publication d'une série de documents périodiques sur le conflit et les envoyèrent au monde entier sous forme de télécopies⁶. Ils affichèrent dans chaque parution une haine farouche du FPR et se montrèrent comme les porte-parole du régime rwandais et de son armée : « *Nous cherchons une explication logique à ces attaques des Inkotanyi... Militairement sans issue pour eux, elles ne font qu'attiser le feu de l'opposition ethnique à l'intérieur du pays* »⁷. Dans d'autres Fax, le FPR est qualifié d'ennemi par ces missionnaires ou plus poliment d'assail-

lants : « *L'ennemi ne dispose comme armes lourdes que des mortiers de 60 mm et de quelques roquettes* »⁸ ; « *les dernières semaines, les opérations ennemies se limitaient à quelques incursions ou pillages* »⁹ ; « *Un grand nombre d'assaillants auraient trouvé la mort, mais leurs cadavres furent, comme d'habitude, ramenés d'Ouganda par des survivants* »¹⁰. Parlant d'une attaque du FPR à Ruhengeri, Jef Vleugels loua la bravoure des soldats de Habyarimana tel un inconditionnel du régime : « *L'école des catéchistes est libérée par des commandos de l'armée rwandaise avec calme et méthode. Ce sont de vrais soldats* »¹¹ !

Dans un autre Fax daté du 19 mars 1992, le même missionnaire écrit : « *l'agression dont le Rwanda a été victime a été présentée à travers les médias occidentaux comme une tentative des réfugiés pour revenir dans leur pays d'origine. [...] Mais nous savons que sous ce prétexte il y a eu principalement l'ambition d'un groupe féodo-monarchiste de renverser le pouvoir actuel et de restaurer un régime rejeté par la très grande majorité de la population* ». Les Fax des 10 et 23 mars 1992 évoquent les massacres du Bugesera, mais minimisent leur ampleur, et surtout les justifient au motif que les Hutu auraient tué les Tutsi pour prévenir les assassinats que ces derniers s'apprêtaient à commettre sur les premiers. C'est exactement le même langage que tenaient les inconditionnels du régime. Bref, les Missionnaires, essentiellement les Pères blancs du Rwanda adoptèrent tout au long du conflit rwandais une ligne de conduite pro-gouvernementale, feignant d'ignorer le problème des réfugiés à l'origine de la guerre.

Jean-Paul Gouteux écrira fort justement à propos de ces télécopies des Pères blancs : « *Cette masse de dépêches mensongères dispatchées dans les Agences, servait à alimenter la presse. Les deux compères dissimulaient la réalité des massacres des civils tutsi qui se déroulaient à l'intérieur du pays, loin de la ligne de front. Ils se contentaient de criminaliser le FPR alors qu'en réalité les exactions et crimes de guerre étaient moins le fait du FPR que de l'armée rwandaise et de son allié zaïrois. Le FPR, qualifié "d'agresseur" avait surtout le tort de remettre en question l'ordre racial de la République hutu, en professant le panafricanisme, le refus de l'ethnisme et de ses discriminations* »¹². Effectivement, de 1991 à 1993, des Tutsi du groupe appelé « *Bagogwe* » furent régulièrement massacrés dans les préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi, sous l'instigation des autorités administratives et militaires. Souvent, des prêtres étaient de connivence avec ces autorités et participaient aux tueries, comme à la paroisse de Janja où les Abbés Jean-Baptiste Rwamyanja et Wenceslas Karuta incitèrent et encouragèrent la population hutu à commettre des assassinats sur les Tutsi. Les évêques catholiques ne seront pas plus modérés et épousèrent la même analyse ethniste que celle des Missionnaires. Ils écrivirent sans hésitation que : « *l'agression dont le Rwanda a été victime a été présentée à travers les médias occidentaux comme une tentative des réfugiés pour revenir dans leur pays d'origine et y instaurer un nouveau régime. Cette raison a pu jouer dans le déclenchement de l'attaque perpétrée contre le Rwanda, mais nous savons que sous ce prétexte il y a eu principalement*

l'ambition d'un groupe féodo-monarchiste de renverser le pouvoir actuel et de restaurer un régime rejeté par la très grande majorité de la population »¹³.

Lorsque des accords de paix sont signés à Arusha dans l'espoir de mettre fin au conflit armé et d'instaurer la démocratie au Rwanda, l'Église sera profondément divisée à l'instar des partis politiques, une partie du clergé rwandais et missionnaire soutenant ouvertement la tendance hutu power. L'abbé Gabriel Maindron réclamera l'intégration de la Coalition pour la Défense de la République (CDR) dans le gouvernement de transition à base élargie, ce qui constituait une légitimation pure et simple d'un parti raciste¹⁴. Ce prêtre français, très proche des extrémistes de la CDR, s'impliquera très activement aux côtés du bourgmestre de Rutsiro, M. Benimana Raphaël, qui menait les massacres dans cette commune. Ce dernier fut suspendu le 9 février 1993 par le conseil du gouvernement sur pression des organisations de défense des droits de l'homme et l'Abbé Maindron soutiendra sa cause jusqu'à faire signer une pétition en sa faveur aux adhérents de la CDR de la commune Rutsiro¹⁵. En réaction, 210 personnes représentant la population de Rutsiro adressèrent une lettre au ministre de l'intérieur et du développement communal le 19 février 1993 pour appuyer la révocation du bourgmestre.

Pendant les années 1992-1993, des enquêtes d'organisations des droits de l'homme, de l'ONU et la presse internationale révélaient la nature criminelle du régime et l'implication des plus hautes autorités dans la perpétration des massacres à caractère ethnique, des assassinats d'opposants politiques et des actes de génocide, mais les Missionnaires, continuèrent à proclamer l'innocence de ce régime jusqu'à se considérer eux-mêmes comme des agressés du FPR. Dans un document publié par seize Pères blancs du doyenné du Mutara (nord-est du Rwanda) le 10 février 1992, ils écrivirent que : « *Ne pas faire connaître au Rwanda et au monde entier ce qui s'abat sur le pays fait le jeu de nos agresseurs, eux, qui manipulent sans vergogne la désinformation. (...) Malheureusement la victoire d'octobre 1990 et les succès de ces derniers jours n'ont pas mis un terme à l'agression* »¹⁶ !

3. PENDANT LE GÉNOCIDE, L'ÉGLISE NE SE DÉMARQUE PAS DES TUERIES

Immédiatement après le crash de l'avion de Habyarimana, des prêtres tutsi figurent parmi les premiers à être tués au Centre Christus de Kigali. Ce cas de figure souvent oublié sert de signal aux tueurs pour institutionnaliser l'irrespect d'aucun lieu sacré au cas où les Tutsi y trouveraient refuge. Dans la plupart de paroisses et de couvents du Rwanda, des prêtres et des religieuses participèrent individuellement au génocide de manière active en tuant ou en faisant tuer leurs confrères et consœurs. À Nyange (Kibuye), l'Abbé Athanase Seromba donna l'ordre de tuer des Tutsi regroupés dans l'église¹⁷. Ce prêtre officiait à Florence, en Italie, de 1997 à 2002, sous un faux nom¹⁸.

avant d'être inculpé par le TPIR. Il avait été exfiltré de Bukavu par l'entremise des Pères Xavériens, des Frères maristes et de la Caritas italienne. À Nyanza (Butare), l'Abbé Hormisdas Nsengimana ordonna l'assassinat de quatre de ses confrères, les Abbés Callixte Uwitonze, Innocent Nyangezi, Jean-Bosco Yilirwahandi et Matthieu Ngirumpatse¹⁹. À Muganza (Gikongoro), l'Abbé Joseph Sagahutu s'activa aux côtés du sous-préfet Damien Biniga dans les massacres commis dans cette paroisse ainsi qu'à Kibeho. Il vit en Belgique. À Gatagara (Gitarama), le Frère Jean-Baptiste Rutihunza des Frères de la Charité organisa le massacre d'enfants handicapés et de membres tutsi du personnel du Centre qu'il dirigeait.

Au couvent des sœurs bénédictines de Sovu (Butare), les Sœurs Consolata Mukangango (Gertrude) et Julienne Mukabutera (Kizito) livrèrent des bidons d'essence aux génocidaires qui incendièrent ensuite le lieu de refuge des 7000 Tutsi qui espéraient trouver asile au monastère²⁰. À Kabgayi (Gitarama), l'Abbé Emmanuel Rukundo²¹ (aumônier militaire) livra des Tutsi aux miliciens. Parmi les victimes qu'il fit tuer figurait son confrère l'Abbé Alphonse Mbuguje. À Butare, les Abbés Etienne Kabera et Thaddée Rusingizandekwe seront à la tête des massacreurs qui livrèrent des attaques meurtrières aux Tutsi réfugiés à la Procure et au Groupe scolaire officiel. Thaddée Rusingizandekwe quitta Butare et participa, le 14 avril 1994, à un massacre d'extermination des Tutsi à la paroisse de Kibeho. Toujours à Butare, l'Abbé Martin Kabalira (actuellement en exil doré à Luchon près de Toulouse en France) fit tuer des militaires tutsi et leurs épouses à l'École des sous-officiers. Il était aumônier militaire. Il livra une chasse acharnée à son confrère l'Abbé Modeste Mungwarareba qu'il ne réussit pas, fort heureusement, à dénicher de sa cachette au couvent des Petites sœurs de Jésus près de la procure de Butare. À Kaduha (Gikongoro), l'Abbé Nyandwi Athanase-Robert, de nationalité burundaise, participa activement aux tueries de Tutsi réfugiés à la paroisse, à l'école d'infirmières et à l'école agri-vétérinaire et commettra des viols sur des filles tutsi. La liste de ces prêtres-bourreaux est longue²².

Pendant les mois fatidiques du génocide où aucun doute ne subsistait sur l'identité des personnes visées par les tueries, l'Église rwandaise, locale et missionnaire, persista dans la non-reconnaissance du génocide en ne parlant que de conflit. Les documents rédigés tant par des évêques que par des supérieurs des congrégations missionnaires ne parlaient que « *des actes de violences commis par ceux qui agissent sous le coup de la colère* »²³ et attribuaient une responsabilité identique aux FAR et au FPR comme si le FPR commettait le génocide. Cette stratégie d'équilibrer les crimes apparaît clairement dans un document du 13 mai 1994 rédigé par quatre évêques catholiques et quelques responsables protestants. Ce document appelait les deux parties à « *cesser les massacres* » et se contentait de ne condamner que la profanation, la destruc-

tion « *des lieux sacrés* » et le meurtre de « *collaborateurs apostoliques* », pour terminer en demandant aux chrétiens de cesser les « *actes de pillage et de vandalisme* ». Rien sur le génocide en cours, encore moins sur l'identité des tueurs et des victimes.

Les Pères blancs s'illustreront par une attitude de camouflage du génocide en niant la vraie nature des tueries. Gérard Prunier l'exprime de manière exacte en notant : « *Tout au long de la crise, les Pères Blancs Vleugels et Theunis informent à plusieurs reprises leur hiérarchie par télécopie de la situation au Rwanda. Le ton général des informations transmises est plus que révélateur : ils dressent des listes précises de prêtres tués mais passent sous silence les massacres où périssent leurs paroissiens. A les voir uniquement préoccupés du bien-être de leurs proches, on croirait presque lire une liste établie par une corporation ou par le corps diplomatique. Les violences "ont lieu" mais jamais leurs auteurs ne sont nommés. On a l'impression surréaliste que les meurtres sont commis par des armées de fantômes aux visages à jamais flous. Les seuls noms mentionnés concernent des crimes particuliers que les Pères peuvent faire endosser au FPR, avec force détails et descriptions* »²⁴. Pour mieux démontrer l'occultation du génocide opérée par Theunis et Vleugels, Gérard Prunier prend comme illustration un Fax du 19 mai 1994 et le commente en ces termes : « *Même la demande du FPR aux Pères de quitter une zone "pour leur sécurité" va être formulée de manière à sous-entendre que le Front veut se cacher pour commettre des choses indicibles* »²⁵.

Ce chercheur a parfaitement raison, les Pères Theunis et Vleugels ont utilisé leur pouvoir d'information pour masquer le génocide des Tutsi. Ils ont détourné les yeux de l'opinion internationale en indiquant que le problème n'était pas le massacre des Tutsi, mais la poursuite de la guerre par le FPR. Ils ont soutenu les auteurs du génocide en notant dès le début des tueries que les autorités politiques assuraient la sécurité de la population²⁶ alors qu'en réalité ces autorités organisaient le génocide. Dans le Fax n°7 également publié en avril 1994, les deux missionnaires vont pousser à l'extrême leur mépris des victimes en reprenant à leur compte des euphémismes criminels tels que « *nettoyage* » ou « *travail* » pour décrire le sanglant massacre de Tutsi à la paroisse de Gikondo.

4. APRÈS LE GÉNOCIDE, L'ÉGLISE EMPRUNTE LA VOIE DU NÉGATIONNISME

Le génocide a pris fin en juillet 1994 avec la victoire militaire du FPR sur les ex-forces armées rwandaises et le régime qu'elles servaient. Une partie du clergé local lié au régime déchu et une bonne partie des missionnaires se livrèrent alors à des actions de déstabilisation du nouveau Rwanda. Cette option s'illustra à travers un négationnisme caractérisé notamment par la justification du génocide, la minimisation de son ampleur, la déresponsabilisation de ses auteurs et à bien d'autres actions de soutien aux génocidaires.

4.1 LA JUSTIFICATION DU GÉNOCIDE

Très tôt après la fin du génocide consécutive à la victoire militaire du FPR, les Pères blancs furent les tout premiers à justifier l'extermination des Tutsi. Ainsi, le Père blanc Wolfgang Schonecke publia en septembre 1994 un texte repris dans plusieurs revues catholiques où il affirmait ceci : « On ne comprendra jamais la rage meurtrière des Hutu si on oublie la honte et les humiliations qu'ils ont endurées pendant si longtemps sous le pouvoir de la minorité tutsi qui se considérait comme la race des seigneurs et qui les méprisaient ». D'autres missionnaires diront que les Hutu ont tué leurs concitoyens tutsi parce qu'ils ne pouvaient pas accepter qu'une « minorité domine la majorité »²⁷. Certains d'entre eux s'ingénieront à défendre que le seul responsable du génocide est le Front patriotique rwandais. Ainsi aux yeux du Père blanc Serge Desouter : « Le FPR est à l'origine des massacres d'avril 1994. C'est un acte suicidaire que le FPR a commis vis-à-vis de ses congénères »²⁸. Ailleurs, ce missionnaire dira cyniquement à propos du million de Tutsi tués : « On parle d'un million de Tutsi morts ... Il n'y a jamais eu autant de Tutsi au Rwanda »²⁹. Après le génocide, Desouter ajoutera : « On ne peut se défaire de l'impression que le FPR veut vider des régions de Hutu, pour les remplacer par de nouveaux arrivés tutsi »³⁰. Plus récemment, ce Père blanc écrira de manière catégorique : « S'il y a eu une planification et une orchestration d'un génocide, il faut les chercher au sein du FPR qui en est l'ultime responsable »³¹. Comment un tel prêtre épris d'une haine aussi farouche contre un groupe humain peut-il encore parler de Dieu aux hommes ? Mais il n'est pas le seul.

L'ex-évêque de Ruhengeri, Phocas Nikwigize, se révéla aussi des plus extrémistes dans la légitimation du génocide. Répondant à une interview de la journaliste belge Els De Temmerman, il utilisa des termes imbus d'une haine anti-tutsi jamais égalée : « Ce qui s'est passé en 1994 au Rwanda, était quelque chose de très humain : quand quelqu'un t'attaque, il faut que tu te défendes. (...) C'est la faute des rebelles. Les Tutsi voulaient restaurer leur pouvoir et réduire les Hutu en esclavage (...) En vue d'atteindre cet objectif, ils disposaient de deux sortes d'armes : leurs fusils venus d'Europe et leurs femmes. Ils donnent leurs femmes aux Européens et restent ainsi en alliance durable avec eux. Tellement ils sont mauvais. Un Hutu est simple et droit, mais un Tutsi est rusé et hypocrite. Un Tutsi est foncièrement mauvais, pas par l'éducation mais par sa nature »³² !

L'ancien supérieur des Pères blancs du Rwanda, Jef Vleugels, recourra également aux clichés racistes pour affirmer que la responsabilité dans le génocide est partagée parce que, pense-t-il : « Ni Tutsi ni Hutu ne sont innocents. Et tous doivent pénétrer jusqu'au fond de leur nature humaine, dans laquelle racisme et violence sont pour ainsi dire incrustés »³³. Son confrère Arnould De Schaetzen ajoutera que l'on ne doit pas parler de génocide des Tutsi par souci de ne pas incriminer une seule ethnie face à une autre et que personne au Rwanda ne serait ni innocent ni victime : « Parler de génocide comporte le ris-

que d'impliquer l'ethnie opposante dans son ensemble comme fauteur de trouble et de simplifier la solution du problème. Qui est innocent dans ce drame ? Qui peut dire avoir les mains propres ? C'est facile de trouver les coupables et de justifier ainsi les choses »³⁴. Dans leur sillage, le père Theunis notera dans le journal *La Croix*, en automne 1997, que lors du génocide, il y a eu « pratiquement autant d'assassinats de civils dans la zone gouvernementale (environ 600) que dans la zone contrôlée par le FPR et pourtant fort réduite (792) » ! C'est bien sûr faux.

Lors d'une interview croisée qu'il donna en juin 1997 avec Filip Reyntjens et Colette Braeckmann, Theunis récidiva en tenant les propos suivants : « C'est une constante. Les Hutus sont généralement pacifiques. Ils voulaient une évolution non violente. La violence vient toujours du même côté. D'un seul côté. (...) Du côté des Tutsis. Ce sont toujours les Tutsis qui provoquent, qui d'une manière ou d'une autre gâtent les choses »³⁵. Sans commentaires ! Dans un autre article, Guy Theunis qualifia les Tutsi d'étrangers et mit sur le même pied d'égalité le FPR qui a arrêté le génocide et ceux qui l'ont commis en prônant un rapprochement et des négociations directes entre le gouvernement génocidaire déchu et le nouveau régime : « Une dictature est remplacée par une autre dictature plus intelligente (...) il faut un dialogue entre le pouvoir en place et les représentants des réfugiés (car) l'injustice criante actuelle est celle d'un pays conquis par un peuple d'étrangers alors que les habitants premiers croupissent dans la misère soit comme réfugiés à l'étranger, soit comme déplacés à l'intérieur »³⁶.

Quant aux Pères Jésuites, d'habitude plus lucides dans leur analyse, ils se montreront également divisés sur la question du génocide, certains allant jusqu'à nier la citoyenneté rwandaise des Tutsi, voire à justifier le soutien de l'Eglise à un groupe ethnique, les Hutu. Leur supérieur général, le Père Peter Hans Kolvenbach, déclarera en 2004, dix ans après le génocide : « Les Tutsis, qui ont longtemps été le groupe dominant, sont venus de l'extérieur et ne dépassent pas 10 ou 15% de la population au Rwanda. Les Hutus, qui sont plutôt les gens du terrain, sont la grande majorité. L'Eglise a pris la défense des Hutus, ce qui était un peu dans les mœurs catholiques d'intervenir pour les gens qui souffrent et qui sont dominés par d'autres. Et, à un moment donné, les Hutus se sont vengés des Tutsis »³⁷.

4.2 LE DOUBLE-GÉNOCIDE

La théorie du double-génocide est très chère à un grand nombre de Pères blancs. On la trouve bien exprimée dans les propos du Père Hans Zoller, de nationalité suisse tenus en octobre 1999 : « Le génocide de 1994 contre les Tutsi et des opposants Hutu menacés a été précédé d'un génocide contre plusieurs centaines de milliers de Hutu dans le nord et l'est du pays, concrètement dans les Préfectures de Byumba et de Kibungu. Ce premier génocide a été perpétré dans le silence des médias, qui avaient défense de pénétrer dans ces zones, et même avec la complicité des représentants de l'ONU qui étaient sur place à ce moment-là et ne

voulaient pas une enquête dans les territoires occupés par le FPR. (...) Le génocide contre les Hutu s'est prolongé dans les forêts de l'ex-Zaïre après la prise de pouvoir du FPR (...) Au total, on doit dire qu'environ un million de Hutu ont été massacrés soit avant, soit après la prise de pouvoir du FPR ; et la politique d'extermination des Hutu se poursuit, par le recrutement des jeunes qu'on envoie au front pour qu'ils soient tués. (...) Ce deuxième génocide est au moins aussi meurtrier sinon davantage que le premier »³⁸.

L'hebdomadaire de la Cité du Vatican *L'Osservatore Romano* défendit la même thèse en soulignant qu'au Rwanda il y a eu un double génocide : « Celui contre les Tutsis (et certains Hutus modérés), perpétré après le 6 avril 1994, qui a provoqué plus de 500.000 victimes, et celui envers les Hutus, à partir d'octobre 1990 jusqu'à la prise de pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR) tutsi en juillet 1994. Ce génocide des Hutus s'est poursuivi ensuite dans la forêt zaïroise, où les fugitifs hutus ont été massacrés pendant des mois, sans même bénéficiaire de la protection de la Communauté internationale. Le nombre des victimes hutues s'élève à environ un million. Les deux génocides ont été horribles et doivent être tous deux rappelés, sous peine de risquer une propagande unilatérale »³⁹. C'est scandaleux, ce type de mensonges.

4.3 LA DÉFENSE DES PRÊTRES ET DES RELIGIEUSES IMPLIQUÉS DANS LE GÉNOCIDE

Outre la fréquence et la répercussion des thèses négationnistes, des missionnaires se montrent très actifs dans la protection de personnes impliquées dans le génocide. Nombre de génocidaires, prêtres et laïcs, qui rejoignent l'Europe et le Canada sont en effet appuyés par des missionnaires. Ce sont eux qui les aident notamment dans l'obtention des visas, dans leur hébergement et dans leur insertion dans les paroisses et communautés religieuses. Pire, lorsque des plaintes visent ces prêtres-bourreaux, les missionnaires poussent les églises européennes à les soutenir et celles-ci le font dans la plupart des cas de manière aveugle. Le cas des Pères blancs de France dans le soutien de l'Abbé Wenceslas Munyeshyaka est à ce sujet éclairant. Celui-ci est arrivé en France grâce au soutien du Père Theunis qui a dans la suite diffusé un document dans toutes les communautés des Pères blancs de France et auprès de leurs supérieurs à Rome pour prêcher l'innocence de ce clerc.

Dans ce document, le Père Theunis prétendait que « *Munyeshyaka n'a tué personne au Rwanda, qu'il n'y a eu aucun mort à l'église Sainte Famille* » et qu'en fin de comptes, « *accuser ce prêtre de génocide est chose inacceptable* ». Le Père Theunis reprendra les mêmes arguments dans un article qu'il publia dans *La Croix*, en octobre 1997, où il s'attaquait à un excellent rapport qu'avait publié Michel Rocard sur la situation positive qui prévalait au Rwanda en matière de droits de l'homme. Theunis en profita pour plaider l'innocence de Munyeshyaka en écrivant qu'« *on n'a jamais tué dans l'église de Sainte Famille à*

Kigali » avant de se dire tout de même qu'il y a eu « *trois seuls morts à l'intérieur de l'église* », mais qu'ils « *l'ont été lors du bombardement de l'église par le FPR* » ! Autrement dit, si l'on en croit Theunis, les Interahamwe et les ex-FAR n'ont pas tué délibérément, si ce n'est pour riposter à la provocation du FPR !

Dans une lettre qu'il m'adressa en 1996, le Père Theunis m'avouera ne pas connaître de manière certaine les agissements de l'Abbé Munyeshyaka pendant le génocide, mais qu'il le défendra toujours pour le seul motif qu'ils sont amis : « *Je ne suis pas sûr à 100% de ce que j'affirme* », mais « *étant un ami de l'Abbé Wenceslas avec qui j'ai collaboré à Kigali, je tiens à le défendre* ». Le supérieur des Pères blancs de France, François Richard, suivra le Père Theunis dans sa campagne et enverra un courrier à tous les Pères blancs du monde dans lequel il explique qu'ils sont venus en aide à ce prêtre-bourreau « *pour le protéger d'abord contre des tueurs qui le poursuivaient puis du matraquage indigne infligé par certains médias* ».

Le Père Richard soutiendra que les Pères blancs croient fermement que Munyeshyaka « *n'est pas de ceux qui ont planifié le génocide* » et commettra finalement un mensonge flagrant en écrivant à ses confrères que personne n'accuse Munyeshyaka de génocide et qu'il se serait même comporté de manière héroïque : « *Nous savons que personne ne l'accuse d'avoir tué. Nous savons que des milliers de gens lui doivent la vie. Et nous savons qu'une campagne de faux témoignages a été organisée contre lui* »⁴⁰. Eh bien ! Pour couronner le tout, le Père Richard confia le dossier de défense de l'Abbé Munyeshyaka au Père Michel Tremblais, avec notamment pour mission la collecte de témoignages à décharge, la recherche des meilleurs avocats capables de l'assister et le paiement d'honoraires relatifs à l'assistance judiciaire. Le Père Theunis réunira ainsi plus de 500 pages de témoignages payés par les Pères blancs pour disculper Munyeshyaka. Entretemps, aucun Père blanc présent au Rwanda ne se souciait des victimes déshonorées par l'Abbé Munyeshyaka !

En 1995, alors que les témoignages accusant les sœurs Gertrude et Kizito de participation au génocide deviennent de plus en plus nombreux et que leur traduction en justice s'avère inévitable, le Père André Comblin (Père blanc belge qui a vécu plusieurs années au Rwanda), fut dépêché par sa congrégation à Sovu pour solliciter la rétractation des religieuses rwandaises qui témoignaient contre elles. La nouvelle fut connue parce que la police rwandaise intercepta des documents dans la voiture du Père Comblin qui révélèrent sa vraie mission.

4.4. LE SOUTIEN À DES REVUES NÉGATIONNISTES

De nos jours, l'une des revues rwandaises affichant un négationnisme à peine voilé s'appelle *Dialogue*. Considérée comme une revue de référence et d'expression des membres du clergé et d'intellectuels fidèles à l'ancien régime rwandais, sa publication a été relancée après le génocide en Belgique par les Pères blancs à la tête desquels se trouvait Guy Theunis. Ces derniers collectaient des fonds via les procures européennes et les provinces des Pères blancs pour financer son édition et sa diffusion. Depuis sa relance à Bruxelles jusqu'à l'heure actuelle, cette revue se caractérise par des écrits ethnistes et négationnistes d'une ampleur sans précédent. Elle fait la publicité des ouvrages d'une telle nature et désavoue ceux qui décrivent correctement les tenants et les aboutissants du génocide. À titre d'exemple, qu'il suffise de citer un extrait de la note de lecture qu'a faite Shingiro Mbonyumutwa à propos du livre de Jean-Paul Gouteux, *La Nuit Rwandaise* : « Jean-Paul Gouteux, écrit Mbonyumutwa, se sent aussi un bourreau de par ses frères de race, les Français... » ! Écœuré par cette insulte, Jean-Paul envoya une note à *Dialogue* en guise de droit de réponse, mais *Dialogue* ne la publia jamais.

4.5 LA COLLABORATION AVEC DES GROUPUSCULES ET DES JUGES ACCUSANT LE FPR DE GÉNOCIDE

De nos jours, un lobby négationniste de plus en plus actif s'est constitué en occident pour mener des actions de déstabilisation de l'État rwandais. Il est essentiellement animé par des anciens dignitaires du régime Habyarimana et leurs acolytes étrangers qui avaient noué des liens avec eux au moment où ils étaient au pouvoir. Depuis juillet 1994, ce lobby a utilisé plusieurs méthodes, notamment l'organisation des colloques et conférences négationnistes, la tenue des manifestations publiques, la publication d'ouvrages, ... chacune de ces méthodes s'est avérée inefficace pour contrer la politique de paix et de réconciliation nationale menée par le gouvernement rwandais et par le FPR. Ce lobby a alors changé de stratégie et s'emploie depuis quelques années à utiliser des « juges-vedettes » pour promouvoir des thèses négationnistes en recourant aux poursuites judiciaires de certaines hautes autorités de l'État rwandais. C'est dans ce cadre que de prétendues enquêtes furent entamées par les juges Bruguière en France et Andreu Fernando en Espagne, conclues par la mise en accusation d'un bon nombre de cadres politiques et militaires rwandais.

L'un des réseaux d'appui et de fournisseurs de ces lobbys en informations est constitué par des missionnaires ayant œuvré au Rwanda ou ceux qui sont encore présents dans le pays ou dans les États voisins. De manière particulière, les Pères blancs mènent une campagne discrète, mais très active pour les poursuites contre des assassins présumés du père Joaquim Vallmajo prétendument tué par le FPR à Byumba en mai 1994. Certes, ils n'apparaissent pas

sur la liste des parties civiles, mais il ne fait aucun doute qu'un certain nombre d'éléments d'informations utilisés par les juges français et espagnols émanent d'instituts missionnaires, à la tête desquels se trouvent les Pères blancs. Curieusement, ces derniers ne font rien pour que la justice soit rendue en faveur du Père André Caloone tué par un militaire des FAR, à Ruhuha, le 7 avril 1994. Fidélité à l'ancien régime oblige !

En République Démocratique du Congo, des Pères Xavériens et Comboniens, notamment le Père Luigi Lo Stocco de Bukavu, font partie des acteurs les plus virulents dans les accusations lancées contre les autorités rwandaises. En 1996-1997, le Père blanc Laurent Balas avait été à l'origine d'une campagne de diabolisation du Rwanda lors des conflits armés qui se déroulaient à cette époque sur le territoire de la République Démocratique du Congo (RDC). Le Père Balas est un Français de Toulouse ayant des parents d'origine espagnole. Se trouvant à Goma au moment de la première guerre du Congo, il rentra en France et sillonna toutes les institutions politiques et religieuses tant françaises qu'européennes pour accuser l'armée rwandaise d'être l'unique responsable de ce qu'il qualifia de génocide des Hutu. Le contenu de son témoignage apparaît aujourd'hui dans les actes d'accusation lancés par les juges Bruguière et Fernando. Dans sa campagne, le Père Balas fut aidé par des milieux religieux français et par certains fanatiques anti-FPR comme le journaliste Stephen Smith qui publia de très longs extraits de son témoignage dans le journal *Libération*. J'ai eu de nombreuses correspondances avec le Père Balas pour tenter de comprendre ses errements, et dans chacune de ses lettres, il affichait une haine anti-tutsi et du FPR qui n'a rien à envier à celle des leaders de la CDR et de ses partisans.

Dans plusieurs grandes villes, évêchés et paroisses de France, des réunions, colloques et séminaires négationnistes sont organisés dans des locaux paroissiaux avec le soutien des évêques et des prêtres français. Ainsi à Toulouse, une religieuse ayant vécu trente ans au Rwanda, jusqu'en 1997, à Butare et à Gikongoro, Madeleine Raffin, et qui a été expulsée à cause de son activisme ethniste et divisionniste, mène-t-elle des actions politiques contre le FPR et l'État rwandais, notamment en soutenant des génocidaires réfugiés en France, tel Dominique Ntawukuriryayo et le colonel Marcel Bivugabagabo, poursuivis pour leur rôle dans le génocide⁴¹. Madeleine Raffin est, comme son frère prêtre Pierre Raffin, membre d'une association négationniste dénommée « *Les Amis du Rwanda* », très active à Toulouse et dans toute la France dans la conduite des actions de diabolisation de l'actuel pouvoir rwandais. Elle est aussi la vice-présidente de l'association France-Turquoise créée par des officiers français dans le but de défendre l'honneur de l'armée française en réaction aux plaintes déposées contre des militaires français ayant commis des infractions sur des civils au Rwanda entre juin et août 1994. Lors du procès Misago, il fut révélé lors des audiences que Madeleine

Raffin a affamé volontairement les réfugiés Tutsi de Gikongoro et a fait tuer deux employés Tutsi de l'évêché en les livrant à des miliciens sur une barrière⁴². En automne dernier, lorsque le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, dénonça vigoureusement le génocide des Tutsi sur la radio Europe 1, Madeleine Raffin prit la plume en colère et écrira à l'adresse de Kouchner un texte négationniste très virulent où elle affirme : « *Pour vous, il n'y a qu'un seul génocide, parce que vous refusez de voir l'autre* »⁴³.

On l'aura compris, l'Église catholique rwandaise, locale et missionnaire, s'est largement compromise avec le régime qui planifia et exécuta le génocide. Elle est restée fidèle à ce régime et à sa politique jusqu'à cautionner, soutenir et justifier des pratiques criminelles commises par l'État rwandais avant et pendant le génocide. Cette fidélité a atteint des sommets hors pair caractérisés, après la consommation du crime, par un négationnisme institutionnalisé, propagé en toute tranquillité par des hommes d'Église. De son vivant, Jean-Paul Gouteux avait vigoureusement dénoncé cet état de fait. Son rêve le plus cher, me disait-il avant qu'il ne s'éteigne, était de voir des officiers et des politiciens français impliqués dans le génocide au Rwanda, être traduits en justice. Il rêvait également de voir l'Église revenir à la raison pour tirer les leçons sur le comportement inacceptable de plusieurs de ses prêtres et de ses fidèles pendant le génocide. Je lui laisse le mot de la fin : « *Le rôle de l'Église dans ce génocide nous apporte un enseignement précieux. C'est en tant qu'organisation sociale néocoloniale ayant une part importante du pouvoir que l'Église du Rwanda s'est montrée abominable. C'est parce qu'elle est, dans ce pays, une institution dont la puissance est au moins égale, sinon supérieure à celle de l'État, qu'elle a pu atteindre ce degré de nuisance. En 2005, l'Église nie farouchement toute compromission, toute responsabilité, toute implication, n'ayant que l'incroyable impudeur de résumer un tel drame dans une formule cynique et déculpabilisante : "le sang des martyrs est semence des chrétiens"* »⁴⁵. Cette dérive est toujours d'actualité en 2008 ! Jusqu'à quand ?

Kigali, le 8 Mars 2008

Notes

¹ *Apologie du blasphème, en danger de croire*, Editions Syllepse, juin 2006.

² *Pour plus d'informations sur ce sujet voir la revue Au Cœur de l'Afrique*, n°2-3/1995.

³ Lire à ce sujet, M.A., prêtre rwandais, « *Les divisions de l'Eglise rwandaise* », Les Temps Modernes, juillet-août 1994, pp. 91-101. D'autres travaux menés sur le sujet peuvent être consultés avec intérêt, voir notamment : Paul Rutayisire : « *Silences et compromissions de la hiérarchie de l'Eglise catholique du Rwanda* », Revue Au Cœur de l'Afrique, n°2-3/1995 ; Mudaheranwa, « *L'Eglise catholique du Rwanda ne s'est pas encore remise de sa gangrène* », Umusemburo n° 3 octobre 1995 ; Goliath-Magazine n°48/49, printemps-été 1996 sous le titre *Rwanda : l'honneur perdu de l'Eglise*.

⁴ Les prêtres signataires sont : Augustin Ntagara, Callixte Kalisa, Jean-Baptiste Hategeka, Fabien Rwakareke et Aloys Nzaramba.

⁵ Selon les témoins, l'Abbé Ntagara fut sauvagement tabassé, puis enterré vivant.

⁶ Ces documents sont de nos jours brandis par les juges Bruguière et Fernando Andreu comme des preu-

- ves étayant des faits qu'ils imputent abusivement à certaines hautes autorités rwandaises, politiques et militaires. Ces mêmes documents servent aujourd'hui comme preuves à conviction aux négationnistes dans la promotion de leur idéologie.
- 7 Fax du 15 janvier 1991.
 - 8 Fax du 31 janvier 1991.
 - 9 Fax du 31 janvier 1991.
 - 10 Fax du 31 décembre 1991.
 - 11 Fax du 31 juillet 1991.
 - 12 Jean-Paul Gouteux, « *L'implication idéologique et politique dans le génocide du père Guy Theunis de 1990 à 1994* », polycopié.
 - 13 Cfr *Lettre des Evêques catholiques du Rwanda aux Evêques français*, décembre 1990.
 - 14 Revue *Dialogue*, septembre 1994, n° 177.
 - 15 ISIBO n° 87 du 24/2 au 3/3/1993, p. 10.
 - 16 Les signataires de ce document sont les pères Jean-Marie Luca, Michel Broiselle, Stefaan Minaert, Alphonse Calozet (paroisse de Nyagahanga) ; Giancarlo Bucchianeri, Silvio Righi, Giorgio Simonetti (Paroisse de Nyarurema) ; Karel Winters, Bernard Paganelli, Joseph Mattedi, Michael Hans Hurter (Paroisse Rukomo) ; Walter Gherri, Jean Deschildre, Robert Guillaume, Joaquim Vallmajo (Paroisse Rushaki), Robert Defalque (ce dernier était un missionnaire correct, il a dû signer ce document par solidarité avec ses confrères).
 - 17 L'Abbé Seromba a été condamné à 15 ans de prison par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).
 - 18 Don Anastasio Sumba Bura.
 - 19 En jugement au TPIR.
 - 20 Ces deux religieuses ont été jugées et condamnées par la cour d'assises de Bruxelles en 2001.
 - 21 En jugement au TPIR.
 - 22 Pour aller plus loin voir African Rights, *Lettre ouverte à sa Sainteté le Pape Jean-Paul II*, 13 mai 1998.
 - 23 Communiqué du Conseil épiscopal du 10 avril 1994.
 - 24 G. Prunier, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, 1997, p. 300.
 - 25 *Ibidem*.
 - 26 Par exemple le Fax n° 3 du 7 avril 1994 affirme que dans la région de Rusumo, le bourgmestre parcourait sa commune pour la pacifier. Or, il est notoirement connu que ce même bourgmestre a plutôt fait assassiner tous les Tutsi de sa commune, notamment ceux réfugiés à la paroisse de Nyarubuye. Ce bourgmestre, Sylvestre Gacumbitsi, a été condamné par le Tribunal pénal international pour le Rwanda à trente sept ans d'emprisonnement. Le Fax n° 7 abonde dans la même dérive quand il occulte la vraie image du gouvernement de Théodore Sindikubwabo qui a mis en exécution le génocide et les assassinats politiques de 1994.
 - 27 Propos tenus par Mgr Blaise Forissier dans la revue « *Actualités religieuses dans le monde* », juillet-août 1994.
 - 28 Interview à *La Gazette de Lausanne*, 21 mai 1994.
 - 29 Interview donnée au journal *Le Vif/L'Express* du 1er octobre 1994.
 - 30 Document conjoint signé avec Filip Reyjtens intitulé « *Rwanda : Les violations des droits de l'homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie* », Anvers, juin 1995.
 - 31 Serge Desouter, *Rwanda : le procès du FPR. Mise au point historique*, L'Harmattan, 2007, p.196.
 - 32 *De Volkskrant*, 26/06/1995.
 - 33 Voir *Dialogue*, n° 182, p.51.
 - 34 *Dialogue* n° 185, septembre 1995, pp. 49-50.
 - 35 ANB/BIA, *Bulletin des Missionnaires d'Afrique*, n° 326, 15 Juin 1997, p. 15.
 - 36 Voir Revue catholique de l'Église de France, *Incroyance et foi*, n° 72, novembre 1994, p.59, cité par Jean Ndorimana, *Rwanda, l'Église catholique dans le malaise*, Edizioni Vivere in, Roma, 2001, p. 113. Lire aussi Christian Terras et Mehdi Ba cyitwa, *Rwanda : l'honneur perdu de l'Église*, Editions Golias, 1999, p. 226.
 - 37 P. H. Kolvenbach, S.J., Entretien avec Jean-Luc Pouthier, *Extraits de Faubourg du Saint-Esprit*, Bayard, 2004.
 - 38 Document polycopié, distribué dans la province des Pères blancs de Suisse et envoyé aux Amis des Pères blancs.

³⁹ *Osservatore romano* n° 21 du 25 mai 1999.

⁴⁰ *Le Lien*, Revue des Pères Blancs de France, n° 200, novembre 1995.

⁴¹ *Courrier du 15 janvier 2008 envoyé au premier ministre français François Fillon*, Toulouse, 15 janvier 2008.
Pour comprendre la gravité militantisme négationniste de Madeleine Raffin, voir son blog
<http://madriffin.centerblog.net/>.

⁴² ARI/RNA, 30 novembre 1999.

⁴³ Madeleine Raffin, « *France/Rwanda : les fausses colères de Bernard Kouchner* », 8 octobre 2007.

⁴⁴ Cardinal Etchegaray devant les charniers rwandais, *La Croix*, 4 août 1994.

⁴⁵ Jean-Paul Gouteux, *Apologie du blasphème, En danger de croire*, Syllepse, juin 2006, p.183.

YVES COSSIC

Que se cache-t-il sous le négationnisme paroissial de Carcassonne ?

*Notre vie risque de toucher à sa fin si nous nous taisons
alors que le courage du cœur exige de parler.
Martin Luther King*

La dernière horreur du XXe siècle “progressiste” fut bien le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994. Que le négationnisme devienne dans le pays des Droits de l’homme la chose la mieux partagée peut sembler au premier abord un étrange paradoxe : que se cache-t-il sous les arguties d’une propagande souvent moralisante appuyée sur les principes des droits de l’homme ?

La désinformation systématique, les confusions médiatiquement entretenues autour des différents niveaux de responsabilité dans le déclenchement et l’exécution du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 représentent un crime moral caractérisé. De plus, la propagande ouvertement négationniste est en principe condamnée par la loi.

À l’Hôtel du Donjon, situé à l’intérieur de la Cité de Carcassonne, de nombreuses associations catholiques et prétendument humanitaires ont organisé, le 1er décembre 2007, une soirée de soutien au sous-préfet Dominique Ntawukuriyayo, sous la menace d’une extradition du fait de sa participation avérée au génocide. Les différents intervenants ont pu en toute impunité et en toute bonne conscience développer des thèses négationnistes doublées d’une propagande de la haine et de la vengeance. Pour comprendre la complaisance des autorités françaises envers de telles pratiques négationnistes, il est nécessaire de faire quelques rappels historiques concernant les soutiens de diverses origines dont ont bénéficié les régimes ethnistes de Grégoire Kayibanda et de Juvénal Habyarimana.

Le premier soutien a consisté en la collaboration intérieure directe de l’Église catholique depuis l’indépendance ; c’est ainsi que l’idéologie génocidaire fut élaborée par Mgr André Perraudin, d’origine suisse, ancien archevêque de Kabgayi au Rwanda, puis propagée sous des formes euphémisées et

hypocrites à travers les mots d'ordre de la « *révolution sociale* ». En réalité, la révolution sociale n'avait rien de social puisqu'elle visait avant tout à discriminer et à éliminer les membres de la « *race des seigneurs* ».

Entre 1973 et le génocide de 1994, on voit se développer une triple intrication de l'Église catholique, du parti unique MRND, et de l'appareil d'État. Il n'est pas non plus inutile de rappeler que le premier président du Rwanda, Kayibanda, en tant qu'initiateur de la « révolution sociale », se comporta comme un disciple zélé de l'archevêque Perraudin, qui l'avait formé. C'est aussi ce même Kayibanda qui préconisa dès 1964 « *l'extermination par représailles* » de la population tutsi, le premier aussi qui qualifia d'« *inyenzi* » (cafards) les Tutsi réfugiés à l'étranger suite aux premiers massacres de masse. L'origine de cette qualification fera l'objet d'une inqualifiable inversion dans la bouche du premier intervenant de la soirée de Carcassonne.

Le deuxième soutien venu de l'extérieur fut à la fois d'ordre politique et militaire. Jusqu'aux années 1980, c'est l'État belge, ex-puissance coloniale, qui s'était engagé directement et militairement dans les massacres de masse des Tutsi ; à ce sujet, il serait utile de relire les articles de Bertrand Russell publiés dans le journal *Le Monde* dans les années 1960 ; ce même Russell avait créé un tribunal international à Stockholm afin de juger les crimes de guerre des USA au Viêt-Nam ; ce qui mérite d'être rappelé, car on observe parfois dans la jeunesse rwandaise et française une tendance à l'idolâtrie de la toute puissance impérialiste états-unienne.

Des années 1970 à 1990, le relais en matière de soutien fut progressivement assuré par l'État français ; c'est ainsi que l'opération *Noroît* fut une intervention décisive dans l'histoire de la tragédie rwandaise : en octobre 1990, c'est l'action militaire française qui permit d'arrêter l'avancée des troupes du FPR à 70 km de Kigali. Au sujet des conséquences stratégiques de l'opération *Noroît*, les articles de Jean Châtain dans le journal *L'Humanité* méritent d'être examinés dans le sens d'un souci tenace de la vérité historique. Sans cette intervention, le rapport des forces en présence aurait fort probablement permis de limiter les pertes humaines dans les deux camps et chez les civils à quelques milliers de personnes. Entre 1990 et 1994, la coopération militaire française fut triplée ; la principale contribution fut l'encadrement et la formation des FAR et des milices paraétatiques interahamwe selon les méthodes dites de la « *guerre totale* » (ou encore *guerre révolutionnaire*) d'abord expérimentées en Indochine puis en Algérie et enfin exportées en Amérique Latine sur une demande expresse du Pentagone et de la CIA.

Durant les cent jours du génocide, l'interventionnisme français a pris la forme d'une participation d'unités spéciales, en particulier les COS et les DAMI, aux opérations militaires par l'encadrement et le conseil des FAR et des milices interahamwe. Ces unités spéciales étaient en liaison directe avec l'Élysée, et cela en dehors de tout contrôle d'autres instances politiques, en particulier le Parlement.

Ces informations montrent à quel point le soutien de l'État français a pu encourager l'engagement des génocisseurs vers la solution finale de 1994.

Le troisième soutien est d'ordre diplomatique : appui des partis de la démocratie chrétienne européenne, des milieux extrémistes du Vatican, (en particulier l'Opus Dei), non intervention des USA et des Nations Unies. La non intervention en acculant les quelques soldats onusiens du Général canadien Dallaire restés au Rwanda après le 7 avril 1994 à une impuissance désespérée équivaut à une complicité de fait.

Tels sont les rappels historiques indispensables pour comprendre comment les orateurs de l'Hôtel du Donjon ont pu en toute bonne conscience pratiquer le mensonge négationniste.

La soirée fut techniquement très bien organisée, avec des longueurs, probablement calculées pour éviter des prises de parole susceptibles de semer le doute dans l'esprit des auditeurs. L'essentiel de l'auditoire était composé de paroissiens carcassonnais acquis d'avance aux thèses négationnistes des défenseurs du sous-préfet génocideur.

Un bref article dans le *Midi Libre*, intitulé « *La bonne parole des proches de Ntawukuriryayo* », par sa tournure vaguement ironique, nous laisse comprendre qu'il s'agissait bien d'une soirée de propagande tout à fait partielle.

Le premier intervenant, Ildefonse N., s'est présenté comme chercheur en psychologie et a offert au public un exposé plutôt confus sur l'évolution des conflits ethniques depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. Parmi les contrevérités les plus choquantes, nous avons relevé les trois principales :

La présentation du président Kayibanda comme un idéologue de la liberté et de la démocratie populaire (ce mot doit être traduit par majorité ethnique manipulée). Il oppose également ce parti-pris prétendument "démocratique" au patriotisme des Tutsi qu'il interprète comme une sorte de nostalgie de la monarchie rwandaise.

Les interahamwe sont présentés comme des gens du commun, simplement engagés en tant que « *pionniers de la démocratie* ».

L'origine du terme *inyenzi* (cafard), utilisé depuis Kayibanda par la propagande raciste pour désigner les Tutsi, est attribué aux Tutsi eux-mêmes.

Le deuxième orateur, bien plus redoutable par son art de la démagogie et de la mise en scène, était M. Matata. Le leitmotiv de son intervention insiste particulièrement sur le fait que, depuis l'installation du régime FPR, les Hutu sont victimes à la fois d'une injustice systématique et d'une désinformation dans les médias internationaux, en particulier ceux de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

Dans cette soirée, le coup d'audace de M. Matata a consisté à prétendre que les massacres des Hutu durant l'avancée des troupes du FPR entre 1990 et 1994 se seraient déroulés à huis clos comme l'extermination des Juifs à Auschwitz. La possibilité d'une telle imposture négationniste s'appuie principalement sur le fait de prétendre que « *dans chaque camp, on a tué aveuglément* ».

ment » ; en d'autres termes, l'équilibre des massacres permettrait, dans l'esprit de l'orateur, d'excuser le génocide d'un million de personnes. Mais l'orateur ne cesse d'insister sur le fait que les massacreurs incontrôlés du FPR bénéficient d'une totale impunité, alors que les Hutu seraient harcelés par la justice mise en place depuis 1994. Or, il est notoire que le FPR s'est toujours montré intraitable envers ses soldats pris sur le fait de se venger ; par ailleurs, la justice rwandaise intérieure et les *Gacaca* ont fait preuve d'une assez grande clémence envers les génociteurs.

Dans une envolée pathétique, l'orateur Matata rend un hommage plus qu'appuyé à l'aide de la France aux populations hutu lors de la fuite protégée par l'opération Turquoise, de l'armée génocidaire. Il va même jusqu'à qualifier la France de « *seul pays civilisé* ». Il rend également hommage au Père Blanc Guy Theunis qu'il connut en tant que prétendu militant des droits de l'homme ; en vérité, Theunis est le maître à penser des Pères blancs pour la région des Grands Lacs ; en tant que directeur de la revue *Dialogue* et en tant qu'administrateur de la radio *Amahoro*, installée au Gabon après le génocide, il diffuse une propagande négationniste visant à blanchir les génociteurs [voir les n° 48 et 49 de la revue *Goliath* publiées en 1996].

Enfin, l'orateur Matata propose de lancer en France une pétition en faveur du sous-préfet génociteur dans le but d'éviter son extradition, et destinée à être adressée au président Sarkozy.

La dernière intervention marquante fut celle de Christiaan De Beule, ex-jésuite et coopérant au Rwanda durant de très nombreuses années jusqu'en 1994. L'orateur vante tout d'abord les réussites du régime Habyarimana : stabilité de la monnaie, développement rural, décentralisation, et enfin installation du multipartisme sous l'égide de François Mitterrand au Sommet de La Baule les 19-21 juin 1990. Selon M. De Beule, l'intervention militaire *Noroît* a permis de sécuriser le pays suite à l'attaque des troupes du FPR.

Le mensonge négationniste apparaît surtout au niveau de l'interprétation des causes qui vont déclencher le génocide, interprétation largement répandue dans les médias occidentaux (voir les articles de Jean Hélène à la une du *Monde*) : le déclenchement serait dû à une simple réaction de colère populaire, à un désir de vengeance devenu vite incontrôlable suite à la mort du président Habyarimana ; l'argumentation jésuitique en faveur de cette thèse, qui prétend excuser l'horreur d'un génocide par le spontanéisme de la colère, se réfère à certains faits comme le déplacement à l'intérieur du pays « *de milliers de paysans hutu entre 1990 et 1994 suite aux attaques du FPR* » ; de ce déplacement forcé aurait résulté une « *accumulation de frustrations extrêmes* », d'où la formation d'une « *masse critique* » à laquelle il ne manquait qu'une étincelle pour provoquer l'explosion des massacres en série. L'étincelle, bien sûr, sera l'avion présidentiel abattu.

Or, un génocide ne peut en aucune façon être compris comme un fait

social et politique tenant de la génération spontanée, même si les articles de Jean Hélène dans *Le Monde* insistent sur le caractère ancestral de la haine ethnique au Rwanda. Il faut reconnaître que ce type d'interprétation des causes du génocide est monnaie courante puisque il domine dans la hiérarchie catholique, y compris au Vatican, chez les Pères blancs, dans l'entourage politique du président Mitterrand (gauche et droite confondues), dans la démocratie chrétienne européenne, et même dans de nombreuses ONG humanitaires.

Dans le journal flamand *De Volkstrant* du 26 juin 1995, les propos de l'évêque de Ruhengeri, Phocas Nikwigize, illustrent bien la duplicité de la hiérarchie catholique. Il prétend trouver un ultime alibi dans une distinction tout à fait casuistique entre une trop humaine pulsion de vengeance criminelle et le commandement chrétien qui interdit de tuer :

« *Ce qui s'est passé en 1994 est quelque chose de très humain. Quand quelqu'un t'attaque, il faut que tu te défendes. Dans une telle situation, tu oublies que tu es chrétien, tu es alors humain avant tout.* »

Une telle duplicité nous laisse plus que perplexes au sujet des discours moralisateurs du repentir et du pardon qui font l'objet d'une large diffusion dans les milieux négationnistes. En vérité, le 7 avril 1994, on assiste à une réactivation brutale d'une haine ethnique entretenue par des décennies de propagande. Contrairement à ce que prétendent les thèses spontanéistes, l'effectuation d'un génocide implique un rapport de commandement – obéissance qui exige lui-même toute une organisation ; elle va de la transmission des ordres par les médias (*Kangura*, RTLM, etc.) jusqu'à l'appareil d'État dans son ensemble (du gouvernement central intérimaire jusqu'au simple bourgmestre en passant par les militaires et les milices). C'est précisément le rôle effectif de cette organisation que le discours négationniste de l'ex-jésuite Christiaan De Beule évite d'évoquer.

Ce que la bonne parole du Père blanc oublie de préciser, c'est le fait que l'ordre de tuer en avril 1994 visait avant tout une population civile sans défense ; allant du nourrisson jusqu'au plus pacifique des vieillards, tout individu appartenant à l'ethnie tutsi étant considéré comme un ennemi potentiellement dangereux. En cela, la stratégie génocidaire n'a fait qu'appliquer la doctrine de Carl Schmitt, le docte architecte de la Constitution nazie ; cette doctrine deviendra l'une des références des spécialistes de la guerre révolutionnaire ; elle estime que tout individu considéré à tort ou à raison comme ennemi intérieur est un être exterminable.

Le rapport de commandement-obéissance repose à son tour sur un centre de décision politique ; et c'est à ce centre de pouvoir que reviendra l'initiative de déclencher le génocide et de coordonner les forces et les moyens matériels nécessaires à son exécution. L'avion présidentiel abattu selon l'hypothèse la plus probable par les extrémistes des F.A.R. ne représenterait dans cette stratégie génocidaire qu'un alibi sacrificiel, une ultime stimulation des

génocisseurs, qui étaient déjà prêts et préparés au passage à l'acte. Le meurtre, dès les premières heures, du premier ministre Hutu Agathe Uwilingiyimana atteste du caractère foncièrement politique de la responsabilité du génocide. Sa mort tragique comme celle de tous les Hutu démocrates (en particulier ceux qui ont caché des Tutsi au péril de leur vie durant le génocide) ne peut qu'interpeller tous les Rwandais au moment d'Ibuka. Son attitude de courage et d'ouverture ouvre la voix du dialogue à la base, la seule chance d'une prévention efficace sur la durée de l'instrumentalisation de la haine ethnique au service des luttes pour le pouvoir. Le principe abstrait de l'unité nationale n'est pas à lui seul un remède suffisant à l'ethnisme.

De plus, l'effort du peuple rwandais dans sa diversité concrète (celle des mœurs et des activités quotidiennes) pour surmonter les séquelles du trauma de 1994 ne peut se limiter à une catharsis de la réactivité douloureuse des rescapés du génocide et de leurs proches. À l'inverse, du côté des génocisseurs, le repentir, quand il existe, réduit ses effets à ceux d'une bonne conscience, qui fait si bon ménage avec l'hypocrisie sociale ordinaire. Pour toutes ces raisons, l'exigence d'un dialogue social et d'un partage des responsabilités politiques est d'une nécessité vitale pour l'avenir du Rwanda.

La dernière partie de l'intervention de Christiaan De Beule fut consacrée à un hommage à Madeleine Raffin, responsable de *Caritas* Rwanda de 1968 à 1977 et vice-présidente de l'association France-Turquoise ; en France, elle est membre actif de l'association *Les Amis du Rwanda* créée depuis le régime Habyarimana, et aussi une amie très proche du sous-préfet Dominique Ntawukuriyayo qu'elle fréquentait dans les conseils paroissiaux de Gisagara. Cette dame charitable fait preuve d'une mauvaise foi blindée en prétendant ne pas faire de politique. Mais quand toute la vérité sera établie concernant le rôle de *Caritas* au Rwanda avant et pendant le génocide, on se rendra peut-être compte que l'apolitisme prétendu de Madame Raffin risque de prendre la tournure d'une partialité militante voire d'une complicité sans faille avec les génocisseurs.

Le comportement observable des paroissiens de Carcassonne nous a paru symptomatique d'une « soif de soumission » intellectuelle à la réception des mensonges les plus grossiers. À chaque envolée des orateurs, la plupart des auditeurs répondaient par un hochement de tête approbateur. Ce type d'adhésion caractérisé par une suggestibilité accrue et une diminution extrême de l'activité intellectuelle nous situe bien sur le terrain de la croyance et de la docilité aveugles. La revue *Golias* (numéro 47 et 48) consacre un article à la critique du négationnisme propagé par le journal *Dialogue* ; on y cite un extrait du Père Theunis particulièrement éclairant au sujet du conditionnement à l'obéissance aveugle, qui va fonctionner à plein régime durant l'exécution du génocide de 1994 :

« *Le peuple chrétien a toujours eu l'habitude d'obéir aux chefs et aux responsables, quand ceux-ci donnaient l'ordre de tuer à cause de la colonisation et du parti unique* »

Le négationnisme dans sa forme la plus pernicieuse, celle de la déresponsabilisation politique, est-il l'exclusivité de l'ex-jésuite Debeule et de ses proches ?

En toute rigueur on peut se demander si les discours théologiques et métaphysiques autour du « *mal absolu* », du mal inexplicable comme la littérature-jérémiade élaborée à partir des témoignages des victimes et les bourreaux ne participent pas de cette démarche de la déresponsabilisation. Dans le fond, une telle déresponsabilisation revient à une négation de l'intelligence historique. La démarche de Hans Jonas dans *Le concept de Dieu après Auschwitz* nous situe dans la perspective de ce type d'interprétation de l'histoire, quand il écrit : « *quel dieu a pu laisser faire cela ?* »

La bonne parole du Père Theunis, qui fut d'une certaine manière reprise en chœur par les intervenants de Carcassonne. L'habitude d'obéir, « *la soif de soumission* » aux chefs, sont profondément apparentées au besoin de croire ; une étude généalogique sur la très longue durée nous fait découvrir les origines de ce type d'attitude humaine dans les principes formulés par Saint Paul dans l'Épître aux Romains :

« *Toute autorité venant de Dieu, nous lui devons une obéissance absolue.* »

Par ailleurs, les organisateurs de la soirée venus de toute la France et de la Belgique, ont témoigné dans leur comportement extérieur d'une civilité irréprochable. N'oublions pas à ce propos que la civilité est devenue aux yeux des idéologues les plus en vue de l'ordre moral actuel comme un certain Alain Finkielkraut, la valeur suprême. On notera parallèlement la grande discrétion de ces idéologues quant au négationnisme « officiel », qui recouvre l'histoire du génocide des Tutsi.

Que se cache-t-il sous le négationnisme paroissial proclamé à Carcassonne ? Des manœuvres concertées en vue d'une revanche des mouvances du Hutu-Power et de leurs réseaux de soutien ? Un blanchiment de l'Etat français dans le prolongement du refus de toute enquête parlementaire concernant le rôle exact des militaires sur le terrain entre 1990 et 1994 ?

La multiplicité des associations caritatives et humanitaires et les réseaux de soutien politique qui vont des milieux universitaires jusqu'aux partis politiques majoritaires dans l'Union Européenne est un fait avéré. Aucune dénonciation ferme et efficace du négationnisme n'est revendiquée par les partis politiques de pouvoir du pays des droits de l'homme.

Il nous faut conclure. Le courage du cœur exige de parler, mais le passage du parler à l'agir est inséparable d'un effort de vérité historique. Encore de nos jours, de lourdes inerties s'opposent à la volonté de savoir et d'agir dans la direction d'une réelle autonomie politique et d'une justice sociale effective qui seule peuvent contribuer à neutraliser les passions haineuses et leur instrumentalisation criminelle.

MICHEL SITBON

Cinquante ans, ça suffit !

POUR LA DISSOLUTION DE LA VÈME RÉPUBLIQUE

*Le cinquantième anniversaire de la Vème République
se célèbre dans une discrétion remarquable.*

Un demi-siècle de honte au pays de Montesquieu.

*L'équilibre des pouvoirs, moqué, le parlementarisme écrasé par le régime du
plébiscite présidentiel – la monarchie républicaine bel et bien instaurée.*

Napoléon III avait tenu moins longtemps...

Au sortir de la Grande guerre de 14-18, l'idéal monarchiste – qu'exprimaient avec force Charles Maurras et son Action française – trouvait le renfort des masses d'anciens combattants, formés à la discipline et à la pensée autoritaire par quatre années de barbarie militaire. Les mêmes anciens combattants des divers fronts de la Ière guerre mondiale parviendront à installer le fascisme en Italie, dès 1922, et le nazisme en Allemagne, en 1933. En France, il leur faudra attendre la défaite de 1940, pour imposer la « Révolution nationale » du maréchal Pétain, jusqu'à la Libération apportée par les armées anglo-américaines en 1944.

De 1944 à 1958, les partisans d'un régime autoritaire devront ronger leur frein. Dès le début des années cinquante néanmoins, les tensions de la Guerre froide et la vogue du combat anti-communiste permettront de remettre en selle l'essentiel des troupes pétainistes – dont une bonne part avait déjà échappé à l'Épuration de 44.

Parmi les militaires qui, dans les années trente, avaient espéré l'avènement d'un régime autoritaire, un certain Charles de Gaulle. Leur ambition était partagée par des jeunes gens pressés, parmi lesquels François Mitterrand. Tous deux monarchistes, maurrassiens, très proches de l'extrême-droite active qu'on appellera la Cagoule, c'est à eux que l'on doit l'exceptionnelle longévité de la Vème République.

Depuis la Révolution française, tout le problème était de savoir comment juguler la démocratie. Il apparaîtra avec les échecs successifs des « restaurations » monarchiques comme des tentatives impériales, qu'un tel objectif devait s'accommoder des formes républicaines, la tradition de 89 demeurant trop vivace au cœur des parisiens.

Au contraire de ce qu'ils auraient voulu, Pétain comme de Gaulle renoncèrent à rétablir la royauté, sachant bien que le drapeau blanc ferait office de chiffon rouge – et que, sans vouloir faire de mauvais jeux de mots, celui-ci risquait fort de se métamorphoser en drapeau rouge du communisme triomphant. Pétain renoncera à rédiger une constitution – et de Gaulle fit la Vème République. Sur le modèle de la République plébiscitaire qui donna naissance au Deuxième empire, on institua la République gaulienne.

Faut-il rappeler ici la quantité de malversations qui auront permis ce *holp-up* constitutionnel ? Les partisans de l'Algérie française, qui apportaient au coup d'État la totalité de sa base politique, se sentirent légitimement escroqués à l'heure des accords d'Evian. Non moins « roulés », les partisans de l'indépendance algérienne. Après quatre années de guerre sanglante, ils hériteront d'un État vassalisé au plus profond de ses structures, au point où l'armée française pourra tranquillement continuer son programme d'essais nucléaires dans le désert du Sahara, pendant que la compagnie française des pétroles – l'ancêtre de Total – continuait impertubablement à exploiter les ressources du même désert.

Mais c'est l'ensemble du projet de la Vème République qui s'imposera, de la même façon, par étapes, pour mieux faire « passer la pilule ». On a oublié, par exemple, qu'au départ, si la Constitution de 1958 était bel et bien ultra-présidentielle dans ses dispositions, de Gaulle n'avait pas osé proposer d'emblée l'élection du Président de la République au suffrage universel – ce qui est, aujourd'hui, sa principale caractéristique. Il craignait que le souvenir de « *Napoléon le petit* » puisse nuire à « *l'immense mouvement d'adhésion nationale* » qu'il souhaitait susciter pour l'adoption de sa constitution par référendum.

Ainsi, la disposition principale, instituant la monarchie républicaine, ne sera-t-elle incorporée que trois ans plus tard, fin 1961, après avoir abondamment bénéficié de la propagande terroriste de l'OAS, comme de la tentative de putsch du « *quarteron de généraux* ».

Un demi-siècle plus tard, l'histoire n'a toujours pas été faite de ce « *coup d'État permanent* », par lequel de Gaulle parviendra à réduire la démocratie à sa plus simple expression au pays de la Grande révolution. S'il fallait ici esquisser une piste pour les chercheurs de l'avenir, on suggérerait d'explorer à quel point il s'est agi d'une République terroriste, fondée sur la prise en otage de la conscience nationale par les moyens les plus pervers de la terreur.

Dès le premier jour, le fameux 13 mai 1958, dans la plus grande confusion, c'est l'armée qui sera le premier instrument de ce terrorisme institutionnel. Pendant deux semaines, les militaires feront toutes sortes de manœuvres menaçantes pour faire comprendre qu'ils pourraient intervenir et imposer de

Gaule au pouvoir. C'est l'histoire de « *l'opération Résurrection* » dont il semble que le but essentiel était en fait d'éviter d'intervenir – pour que de Gaulle puisse prendre le pouvoir avec un minimum de légitimité. Pour atteindre cet objectif, il fallait faire peur.

Pour ce cinquantième anniversaire, il serait peut-être temps de rendre hommage au colonel Trinquier, dont les parachutistes seront les premiers à permettre, le fameux 13 mai, la prise du Palais du Gouvernement Général, place du Forum, à Alger – point de départ de ces semaines de chantage que les parachutistes feront subir aux institutions jusqu'à l'intronisation du général de Gaulle par le président Coty, le 29 mai, et le vote des pleins pouvoirs par l'Assemblée, le 3 juin.

Trinquier raconte lui-même comment il envoie ses hommes place du Forum, au milieu de la foule en ébullition, avec instruction de « *se laisser enfoncer* ». En fait, un des six camions qu'il envoyait ainsi se chargera d'enfoncer les grilles du portail du Gouvernement général, permettant à la foule de l'envahir. Quelques minutes plus tard, il proclamait, avec Massu, le Comité de Salut public qui appelait à la formation d'un « *gouvernement de salut public* » présidé par le général de Gaulle.

Et Trinquier d'expliquer benoîtement la logique de ce coup d'État : De Gaulle « *était parfaitement d'accord pour qu'une force, la plus importante possible, soit rassemblée en Algérie, prête à marcher sur Paris, en liaison avec des éléments de l'armée métropolitaine et des forces de police* ». Ce qu'on appellera donc « *l'opération Résurrection* ». « *Mais* », précise Trinquier, de Gaulle « *estimait préférable de ne pas s'en servir. La menace seule devait suffire.* »

– Je ne veux pas, dit-il, prendre le pouvoir à la suite d'un coup de force. Mon régime serait toujours entâché d'illégalité, en particulier vis-à-vis de l'opinion internationale.

« *De Gaulle estimait qu'une menace précise suffirait pour qu'il obtienne légalement l'investiture. Ensuite, dit-il, tout sera facile :*

« *Je formerai mon gouvernement.* »

« *Je me ferai donner les pleins pouvoirs.* »

« *Je ferai disparaître le système.* »

Pour calmer ses hommes, qui crevaient d'envie de prendre l'Assemblée nationale, Trinquier reprenait à son compte le raisonnement du Général :

– Un débarquement à Paris ne se passerait certes pas sans incident. Si par hasard nous tuions quelqu'un, il se trouverait toujours un plumitif hargneux pour nous le reprocher éternellement.

Et le colonel de rappeler Victor Hugo à Guernesey...

En fait, « *il fallait à tout prix empêcher les parachutistes de venir à Paris* ».

Le théoricien de la "guerre révolutionnaire" décrit alors le type de raisonnement que de Gaulle pouvait exposer aux « *parlementaires effrayés* » :

– Je suis le seul homme à pouvoir empêcher les parachutistes de venir à

Paris. Mais je ne pourrais plus longtemps les retenir. Le choix est donc entre vos mains : vous me donnez l'investiture et les parachutistes restent à Alger ou vous la refusez et ils viennent » – pour lui donner le pouvoir, aurait-il pu ajouter.

« Ainsi le coup était joué. Le complot gaulliste avait réussi. »

Le FLN et l'OAS joueront également, au long des quatre années d'installation du nouveau régime, de tous les moyens de la terreur – tels que les théorisaient les colonels Lacheroy et Trinquier, les doctrinaires de la « guerre révolutionnaire ». Et pour passer à l'acte – et « violer » la Constitution, comme le craignait Paul Reynaud –, de Gaulle aura besoin de frôler la mort lui-même, lors du fameux attentat du Petit Clamart, dont on comprend retrospectivement qu'il pourrait bien avoir été mis en scène, pour permettre le parachèvement des institutions anti-démocratiques, en proposant par Référendum l'élection du Président au suffrage universel.

Dans l'esprit de celui qu'on appelait le Général, cette disposition était surtout indispensable pour garantir sa succession. Le costume que la Vème République avait taillé pour son maître était fait sur mesure pour l'homme du 18 juin. Il fallait la force de son mythe pour que cette fonction présidentielle puisse être pleinement assumée. Sans le suffrage universel, ses successeurs auraient immédiatement repris la place assignée depuis la IIIème République aux Présidents – pas si négligeable, comme Poincaré avait pu en faire la preuve en 1914, ou Coty en 1958. Pour garantir la pérennité de la monarchie républicaine, il fallait le suffrage universel, par lequel le premier zigoto venu est aussitôt divinisé.

S'il était si important d'installer à la tête de l'État une telle concentration de puissance, c'est entre autre parce que la grande affaire de l'époque n'était pas seulement celle de l'autodétermination algérienne, mais bien plus largement le destin de l'Empire colonial. Depuis le discours de Brazzaville, en 1944, de Gaulle n'avait qu'une pensée : sauver ce qui pouvait l'être de cet empire promis à une rapide disparition. Dans le texte de la Constitution de 1958, cela s'appelait la « Communauté ». Ce joli concept n'aura pas l'ombre d'une réalité, mais restera inscrit dans le texte constitutionnel jusqu'en... 1994.

En lieu et place de la « Communauté » prévue s'installera la Françafrique, le royaume des barbouzes de Jacques Foccart. On mesure cinquante ans plus tard combien ce système, fait de combines et de délinquance, a conservé de son ressort lorsqu'on voit un secrétaire d'État chargé de la Coopération, Jean-Marie Bockel, perdre son poste d'une seconde à l'autre pour avoir osé dire qu'il était là « pour prononcer l'acte de décès de la Françafrique ». C'était assurément présomptueux. Les observateurs auront eu raison de remarquer à cette occasion qu'il n'est pas sûr que cette unique déclaration, pure rodomontade, ait été le déclencheur de son éviction. La déclaration suivante de Bockel, suggérant que l'argent du pétrole pourrait

être mieux employé – au bénéfice des peuples plutôt que de la corruption généralisée –, touchait de façon beaucoup moins symbolique à ce qui peut s'appeler le « cœur du système ».

Car c'était bien le véritable but de la Vème République. De la Compagnie des pétroles à Total en passant par Elf, « *la pompe à fric* » aura fonctionné sans grandes perturbations depuis un demi-siècle. Elle était la différence essentielle entre les décolonisations de l'Indochine, de la Tunisie, du Maroc – et celle de l'Algérie. Sans les pétroles algériens, la France devenait une puissance de seconde zone. De Gaulle prolongera de quatre ans l'horrible « guerre révolutionnaire » pour s'assurer de remettre le pouvoir en Algérie entre des mains fiables. Pas un instant le pétrole ne cessera de couler. Et, comme le confessait Pierre Guillaumat avant de mourir, tout au long de la guerre le FLN sera subventionné.

Aujourd'hui encore, au Tchad, l'armée française est capable de prouesses, appliquant toujours les recettes de Trinquier, allant jusqu'à soumettre opposants et gouvernants à la même terreur, pour garantir la perpétuation de contrôle total – au bénéfice de Total.

Dans ce tableau d'ensemble, le génocide des Tutsi du Rwanda semble hors de propos : il n'y a pas l'ombre d'une goutte de pétrole au pays des Mille collines. Oui, mais il y a des hommes. Et le théorème de la « guerre révolutionnaire », c'est que, pour contrôler les choses aussi bien que les territoires, le premier enjeu, c'est le contrôle des esprits. De ce point de vue, le génocide mis en œuvre par François Mitterrand aura été un succès total. On le mesure au nombre de participants aux rituels sommets franco-africains : avant le génocide, se présentaient la moitié des États de l'Afrique « indépendante » à la cour du monarque républicain français ; aujourd'hui, ils viennent tous – sauf, certaines années, le Rwanda...

Au prix d'un « petit » million de morts, l'Empire se sera payé une cure de rajeunissement – et de nouvelles perspectives –, à l'heure où tout le monde l'aurait imaginé en fin de course.

Car faut-il rappeler pour conclure de combien de cadavres s'est nourrie cette politique ? Pour asseoir le trône de ses monarques, la France aura dû abreuver la terre africaine de tant de sang, de tant de larmes, de tant d'horreurs, que l'on résiste à leur énumération.

On dit que la guerre d'Algérie aussi, aurait fait un million de morts – ou plus. On n'a aucune idée par contre du nombre de victimes de la longue guerre du Cameroun – tout au long des années soixante –, mais on sait que c'est par centaines de milliers qu'il faut compter. Au Biafra, l'acharnement du général de Gaulle à entretenir une guerre de sécession sans espoir aurait fait, en trois ans, de 1967 à 1971, un à deux millions de morts, également mal comptés – pour un crime trop rarement dénoncé.

Plus récemment, dans les années 90, au Libéria, au Sierra Leone, dans ces tout petits pays, les services français réussirent à instrumentaliser la plus

effrayante des guerres, pour un peu de diamants et du bois – qui profite à monsieur Bolloré –, au prix de centaines de milliers de victimes, sans compter les innombrables amputés de cette barbarie de l'âge du Rwanda.

Il faudrait rappeler ici aussi les vingt-cinq ans de la guerre angolaise – où il s'agissait, là aussi, un peu de diamants, mais surtout de pétrole. Un demi-million de morts est une estimation prudente pour cette dernière. Mais cette comptabilité macabre est non seulement très incomplète, mais un peu trop monotone pour être à la mesure de ce dont elle prétend rendre compte. Elle est de plus simplement fautive puisqu'elle escamote, par exemple, les millions de mines anti-personnels qui joncheront longtemps la terre angolaise, longtemps après la mort de Jonas Savimbi.

Il faut rappeler ici l'épisode méconnu des aventures africaines d'un écrivain-éditeur parisien aujourd'hui presque oublié, Dominique de Roux. On lui doit la redécouverte de Céline, dans les années soixante, mais aussi d'assez jolies choses comme les éditions 10/18 ou les *Cahiers de l'Herne*. Au début des années 70, de Roux se trouvait soudain en disponibilité, et c'est son maître, un autre écrivain méconnu, Raymond Abellio qui lui proposera de se rendre utile dans les services gaullistes, en explorant les terres inconnues de l'Afrique portugaise. C'est ainsi que de Roux rencontra Jonas Savimbi – et scella avec ce dernier un accord qui durera bien longtemps après la mort de de Roux, jusqu'à celle de Savimbi un quart de siècle plus tard.

De Roux s'était enthousiasmé pour Savimbi parce que celui-ci proposait la guerre des races chère à Céline, là celle des noirs contre les métis. Mais l'on comprend, maintenant que l'on a loisir d'observer un demi-siècle de fonctionnement de cette horrible mécanique impériale, que même la question du racisme, pourtant essentielle à la pensée impériale, est en fait secondaire. Plus important que le racisme de Savimbi, le pétrole de Dos Santos. Mais il fallait l'un pour contrôler l'autre. C'est bien parce que l'Angola a été soumis à la plus longue des guerres civiles que Elf a pu y régner sans partage.

Et si Jean-Christophe Mitterrand faisait la fête à Kigali avec le fils Habyarimana, c'est à Luanda qu'il faisait des affaires à coups de super-tankers. Et quelques années plus tard, les soldats de l'armée génocidaire en déroute, après avoir semé la terreur au Congo, arriveront en Angola – comme en République centrafricaine.

Mais plus encore que les tueurs embauchés par l'empire, c'est la peur dont ils étaient les messagers qui aura tant compté pour le « rayonnement » de la Françafrique – depuis quatorze ans maintenant. Et pour le cinquantième anniversaire du 13 mai, faudra-t-il supplier, au nom de tous les morts du génocide des Tutsi du Rwanda, ce comble des combles, pour que le peuple de France se ressaisisse – et mette un terme à ce régime criminel ?

LINDA MELVERN

La France, l'ONU et le Rwanda

*Auteur de divers livres sur le génocide
– non encore traduits en français, vraisemblablement parce qu'elle y a abordé
un peu trop franchement la question de la responsabilité française –,
Linda Melvern est consultante au Tribunal d'Arusha.
Elle est également professeur Honoraire au département de politique
internationale de l'Université du pays de Galles, à Aberystwyth.*

Le génocide survenu au Rwanda en 1994 marque, pour notre génération, l'échec de la communauté internationale à empêcher un crime de masse. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies fut étroitement impliqué dans ce tragique événement. Les décisions prises par le Conseil à partir d'octobre 1993, date à laquelle une mission de maintien de la paix fut créée au Rwanda, allaient jouer un rôle décisif dans les événements qui conduiraient au génocide.

En menant mes propres recherches, j'allais découvrir l'absence totale, au sein du Conseil, d'évaluation claire de la situation qui prévalait au Rwanda. Le Conseil de sécurité alla en effet jusqu'à abandonner à leur sort ses propres casques bleus, ignorant leurs efforts répétés visant à soulager les souffrances du peuple rwandais.

Tentant de retracer les processus de décision suivis par l'ONU, je devais prendre rapidement conscience du rôle central joué à l'époque par la République française, membre permanent du Conseil de sécurité, et par celui qui était alors le secrétaire général de l'organisation, l'universitaire et diplomate égyptien Boutros Boutros-Ghali.

À cette époque, ainsi que l'a relevé dans son rapport la mission d'information parlementaire française qui a tenu ses travaux en 1998, la politique française à l'égard du Rwanda était directement pilotée depuis l'Élysée par le président François Mitterrand. Du fait de la pratique institutionnelle française, qui attribue au chef de l'État de très larges prérogatives en ce qui concerne la conduite de la politique étrangère et de la politique de défense,

la classe politique dans son ensemble était maintenue à l'écart de la crise rwandaise dont elle ne percevait ni la complexité ni les spécificités.

La supervision de la politique française au Rwanda incombait en totalité au président Mitterrand, qui n'en rendait compte ni au Parlement ni au peuple français. C'est en raison de cette opacité qu'il est si difficile, depuis 1994, de rendre compte avec précision du processus de décision relatif à cette politique. Dans les deux ouvrages que j'ai consacrés au génocide du Rwanda, j'ai toutefois tenté d'illustrer l'influence de la diplomatie française sur la politique conduite par l'ONU à l'égard du Rwanda.

Rappelons d'abord que le secrétaire général de l'ONU à l'époque, Boutros Boutros-Ghali, était un ami personnel de François Mitterrand. La France est d'ailleurs le seul membre permanent du Conseil de sécurité à avoir soutenu sa candidature à ce poste. Il faut encore préciser que parmi les hauts responsables du Secrétariat de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali était quasiment le seul à avoir entretenu avec le Rwanda des rapports politiques réguliers. Le seul aussi à connaître les ressorts de la politique ethnique délétère qui y avait cours. Boutros-Ghali avait accompli sa première visite au Rwanda en 1983. Depuis lors, les échanges diplomatiques au sommet entre ce pays et l'Égypte passaient presque exclusivement par lui.

J'apprendrais plus tard dans quelles conditions M. Boutros Boutros-Ghali avait œuvré à la première vente d'armes secrète entre le Rwanda et l'Égypte. Celle-ci s'était déroulée en octobre 1990, alors que M. Boutros-Ghali occupait dans son pays la fonction de ministre des Affaires étrangères. J'ai pu mettre la main sur une série de courriers qui montrent l'immense gratitude manifestée à son égard par le régime du président Juvénal Habyarimana.

Le négoce initial portait sur la livraison de grenades, d'environ deux millions de munitions, de dix-huit mille obus de mortiers, de fusils d'assaut et de lanceurs de roquettes, pour un total de 5 889 millions de dollars. En gage de « bonne volonté », l'Égypte avait accordé au Rwanda deux ambulances. Au cours des trois années suivantes, ce pays devait livrer au Rwanda de nouvelles armes, pour un montant total de 23 millions de dollars.

Les informations publiées dans mes ouvrages sont également fondées sur les archives du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (Domp) auxquelles j'ai eu accès. J'ai lu les télégrammes envoyés depuis le terrain par le commandant en chef de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), le brigadier-général Roméo Dallaire, ainsi que les réponses à ces télégrammes en provenance du siège des Nations unies à New-York. Plus instructif encore, une source anonyme à l'ONU m'a transmis un document relatant dans le détail les propos échangés lors des réunions informelles et secrètes du Conseil à propos du Rwanda – que ce soit avant ou pendant le génocide. Le processus de décision au sein du Conseil fut décisif ; eût-il été différent, le génocide n'aurait peut-être jamais eu lieu.

En octobre 1993, l'envoi d'une force réduite de maintien de la paix au Rwanda et le refus obstiné de la renforcer alors même que les violences s'aggravaient furent des erreurs dramatiques. Il est indubitable qu'en France on savait pertinemment ce qui se passait au Rwanda. De larges franges de l'armée et de la diplomatie française spécialisée sur l'Afrique connaissaient à coup sûr les réalités rwandaises et les risques qui en découlaient. Le compte-rendu des réunions secrètes tenues par le Conseil de sécurité révèle pourtant qu'au cours des premières semaines de massacres, la France y est restée largement silencieuse. Le brigadier-général Dallaire considère que l'attitude de la France, qui n'a pas partagé les informations recueillies par ses services de renseignement, a coûté la vie à certains de ses hommes tout en handicapant de manière conséquente le processus de décision au sein du Conseil. Jean-Bernard Mérimée, alors ambassadeur de la République française à l'ONU, rejettera plus tard sur les États-Unis et sur le Royaume-Uni la responsabilité de la faillite onusienne au Rwanda. Si ces deux pays ont certes joué un rôle décisif dans cet échec, les errements de la France n'en sont pas moins significatifs et singuliers.

Les décisions prises à cette époque par le Secrétaire général de l'ONU ont, elles aussi, concouru au déroulement tragique des événements. C'est le Dr Boutros-Ghali qui a personnellement nommé au poste de représentant spécial du secrétaire général pour le Rwanda un de ses très proches amis : Jacques Roger Booh-Booh, ancien ministre des Affaires étrangères du Cameroun. Peu de temps après sa nomination, Booh-Booh fut accusé de partialité pour avoir affiché ouvertement sa proximité avec des dignitaires du régime Habyarimana. À son poste de représentant spécial, il s'est en outre entouré d'officiels originaires de pays du « pré-carré » français en Afrique.

Dès le début de sa mission en tant que commandant en chef de la Minuar, Roméo Dallaire envoya à New-York des télégrammes circonstanciés décrivant la situation en cours au Rwanda. Certaines informations contenues dans ces télégrammes contredisaient totalement celles transmises de son côté par M. Booh-Booh. Au bout de quelques semaines, Roméo Dallaire a perdu sa crédibilité au siège des Nations Unies, ce dont il rendra plus tard Jacques-Roger Booh-Booh en partie responsable. Il réalisera également que le gouvernement français avait souhaité le remplacer à la tête de sa mission. Roméo Dallaire éprouvait notamment de sérieuses inquiétudes au sujet du soutien apporté par M. Booh-Booh, en plein processus de paix, à la CDR (Coalition pour la défense de la République) : la branche politique des extrémistes du Hutu Power. Ces inquiétudes ne furent jamais portées à la connaissance du Conseil de sécurité, pas plus que la longue liste de ses requêtes visant à bénéficier d'un équipement militaire élémentaire. Le matériel de base faisait en effet défaut à la Minuar – Roméo Dallaire fut même obligé d'emprunter de l'argent liquide à une autre organisation onusienne, l'Unicef, pour être en mesure de rémunérer les personnels locaux employés par son équipe. Il man-

quait par ailleurs d'essence, d'eau et de nourriture.

Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas été informé de ces réalités ? Je découvrirais plus tard comment, une fois nommé secrétaire général, M. Boutros-Ghali insista pour contrôler le flux d'informations qui parvenait à la chambre du Conseil. Une nouvelle pratique fut inaugurée, en vertu de laquelle M. Boutros-Ghali décidait seul de ce qui serait transmis ou non au Conseil de sécurité au sujet des différentes missions de maintien de la paix. Celui-ci expliquera plus tard qu'il ne voulait pas que les ambassadeurs s'octroient la gestion des missions de maintien de la paix. Selon lui, en agissant de la sorte, il ne faisait que remplir son rôle de secrétaire général. À cette époque les relations entre le secrétariat général et le Conseil faisaient l'objet d'une tension constante. Même le responsable du Département des opérations de maintien de la paix, Kofi Annan, n'était pas autorisé à se présenter devant le Conseil. Ainsi, ni les rapports détaillés du brigadier-général Dallaire au sujet des menaces qui pesaient sur la situation rwandaise, ni ses mises en garde concernant la préparation d'un génocide – en particulier son télégramme du 11 janvier 1994 citant un informateur Interahamwe qui en détaillait les préparatifs – ne sont-ils jamais parvenus jusqu'aux membres du Conseil. Des responsables du secrétariat finirent même par indiquer à l'officier canadien que sa mission ne consistait pas à rédiger de tels rapports.

En février 1994, dans un document rédigé par M.Booh-Booh qui sera transmis au siège de l'ONU, on pouvait lire qu'il n'existait « aucune preuve » que les violences accrues constatées dans les rues de Kigali découlent d'une motivation ethnique. Selon le diplomate camerounais, ces violences étaient dues au « banditisme ». Pourtant, à cette date, la force onusienne de maintien de la paix avait ouvert des centres d'hébergement destinés à abriter, la nuit, les Tutsi menacés. Un membre de la Minuar me dira plus tard comment, à cette époque, « *le génocide était dans l'air* ».

À la lecture des rapports des services de renseignement de l'armée belge, on découvre ce que les Français savaient de la situation rwandaise au début de l'année 1994. Ces rapports nous apprennent notamment que les Français avaient installé sur le réseau téléphonique rwandais des dispositifs d'écoute. Les documents que j'ai pu moi-même recueillir établissent la présence de militaires français dans des bataillons paracommandos rwandais, à l'aéroport comme dans différents centres d'entraînement militaires. D'autres États possédaient également une bonne maîtrise de la situation en cours au Rwanda : depuis février 1994, la situation était jugée si sérieuse que des responsables américains, français et belges préparaient déjà le plan d'évacuation de leurs ressortissants. Pourtant, quand, le 5 avril 1994, le mandat de la Minuar arriva à échéance et que son renouvellement fut présenté au Conseil, un rapport rédigé par M. Boutros-Ghali fut communiqué aux ambassadeurs : le secrétaire général s'y montrait optimiste sur l'avenir du Rwanda.

« *Nous avons été maintenus dans l'ignorance* », me déclarera plus tard

l'ambassadeur néo-zélandais à l'ONU, Colin Keating. De ce fait, les membres non permanents du Conseil de sécurité voyaient le Rwanda comme un pays où sévissait une modeste guerre civile, et non pas comme un volcan au bord de l'éruption. En effet, jamais le Conseil n'obtint les informations qui lui auraient permis de mesurer à quel point la situation était explosive.

Venons-en maintenant au génocide des Tutsi et au processus de décision du Conseil après le 6 avril 1994. On peut noter qu'à l'époque, les diplomates français ont très tôt proposé à New-York un retrait complet de la force de maintien de la paix. Selon un rapport du gouvernement belge, les Français ont préconisé qu'en aucun cas l'armée belge ne devait venir renforcer la Minuar, affirmant en outre que les Rwandais seraient susceptibles d'adopter une attitude « *plus clémente* » si les Français manifestaient leur intention d'intervenir.

Le 12 avril, le ministre belge des Affaires étrangères, Willy Claes, rencontra M. Boutros-Ghali à Bonn pour l'informer que son pays allait retirer son contingent de la Minuar. M. Claes affirma que le secrétaire général était d'accord sur le fait de retirer l'intégralité de la force, bien que ce dernier ait démenti par la suite avoir tenu de tels propos. Un document de l'ONU que j'ai cité dans *Conspiracy to Murder* confirme pourtant que M. Boutros-Ghali s'est montré très tôt favorable au départ complet de l'ONU du Rwanda, demandant notamment à Roméo Dallaire, au cours d'une conversation téléphonique, de se préparer à un retrait total. Ce dernier refusa. Quelque quatorze mille personnes étaient alors placées sous sa protection dans l'enceinte du stade Amahoro.

Le 21 avril, dans un rapport au Conseil de sécurité, M. Boutros-Ghali rejeta la responsabilité de la violence au Rwanda sur « *des éléments incontrôlés de la garde présidentielle* » et affirma que seule l'arrivée massive de renforts destinés à contraindre les « *factions* » adverses (les forces gouvernementales et le FPR) pourrait aboutir. Pourtant, Roméo Dallaire avait simplement demandé l'envoi de cinq mille cinq cents soldats supplémentaires, non pas pour arrêter la guerre civile mais pour protéger les milliers de Rwandais piégés dans des camps de regroupement où ils se trouvaient à la merci des génocidaires.

Paradoxalement, ce jour-là, un vote réduisit la Minuar à deux cent quarante soldats. Quelques années plus tard, je demanderais à l'ambassadeur britannique Lord David Hannay pourquoi il avait soutenu cette résolution. « *Nous croyions à ce que les Français nous racontaient* », m'a-t-il répondu.

Le 29 avril 1994, le Conseil s'est finalement saisi de la question du génocide, au cours d'un débat de huit heures, afin de savoir s'il était ou non opportun d'utiliser ce terme dans un document officiel de l'ONU. C'est seulement à ce moment-là que M. Boutros-Ghali adressa au Conseil une lettre demandant aux États de mandater une intervention plus énergique. Cette initiative fut accueillie par un silence stupéfiant. La lettre de Boutros-Ghali ne contenait

en effet aucune proposition d'intervention, alors qu'il existait à cette date plusieurs options élaborées par le Département des opérations de maintien de la paix, sur la base des informations fournies par Roméo Dallaire.

En juin, la proposition française d'une opération militaire « humanitaire » au Rwanda fut accueillie avec enthousiasme par M. Boutros-Ghali. Roméo Dallaire affirme qu'il a eu le sentiment que le gouvernement intérimaire rwandais, M. Boutros-Ghali et les Français avaient manœuvré dans son dos pour sécuriser cette intervention connue sous le nom de Turquoise. Il affirme que le véritable objectif de l'opération était en fait de diviser en deux le Rwanda. Si les Français avaient été réellement soucieux du sort des Rwandais, ils auraient renforcé le pathétique contingent des volontaires de la Minuar, déterminés à sauver autant de Rwandais que possible.

Pendant les trois mois du génocide, le gouvernement français a persisté à reconnaître la légitimité du gouvernement intérimaire rwandais – allant jusqu'à accueillir à Paris son ministre des Affaires étrangères, Jérôme Bicomumpaka. Ce dernier fut également autorisé à s'adresser au Conseil de sécurité, à New York, où il vint conforter les déclarations françaises selon lesquelles les centaines de milliers de victimes rwandaises étaient mortes du fait de la guerre civile et des activités du FPR.

Aucune explication n'a jamais été fournie sur les raisons qui ont permis au Rwanda de conserver au Conseil de sécurité son siège de membre non permanent pendant toute la durée du génocide, permettant au gouvernement intérimaire d'y être représenté.

[Traduit de l'anglais par Pierre Laniray et Mehdi Ba]

ALAIN GAUTHIER

Le point sur les affaires judiciaires en France

L'année 2007-2008 aura été une année charnière dans la poursuite des présumés génocidaires rwandais qui ont été complaisamment accueillis sur le sol français. Le président du CPR (Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda), Alain Gauthier, fait le point.

Tout a réellement commencé avec le mandat d'arrêt international lancé le 20 juin 2007 par le TPIR (Tribunal Pénal International pour le Rwanda basé à Arusha, Tanzanie) à l'encontre de trois Rwandais dont les affaires avaient déjà par le passé défrayé la chronique. Les actes d'accusation avaient été rendus publics plusieurs mois auparavant. Les deux premiers mandats d'arrêt concernaient l'abbé Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucyibaruta, tous deux localisés en France, et le troisième, Dominique Ntawukurirayo, alors recherché.

Wenceslas Munyeshyaka¹, prêtre à Gisors, diocèse d'Evreux, prêtre de la Sainte Famille pendant le génocide, présent en France depuis 1994. Les premières plaintes déposées à son encontre datent du 12 juillet 1995. Alors que le 20 mars 1996 la Cour d'appel de Nîmes se déclare incompétente pour juger de crime de génocide, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation ordonnera la reprise des poursuites contre Munyeshyaka le 6 janvier 1998. Malgré la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme le 4 juin 2004 pour « retard apporté à rendre la justice » dans l'affaire Mutimura, il aura donc fallu attendre le 20 juillet 2007 pour que l'arrestation de l'abbé Munyeshyaka soit effective. Ce même jour, Laurent Bucyibaruta, ex-préfet de Gikongoro, domicilié à saint André les Vergers, dans la banlieue de Troyes (Aube) sera également arrêté. Il était poursuivi en justice en France depuis le 6 janvier 2000. Pour tous les deux va commencer alors une véritable saga judiciaire qui, d'arrestations en libérations sous contrôle judiciaire, nous amènera, après des erreurs de procédure innombrables, au renoncement

du TPIR à demander leur extradition vers Arusha. C'est le 20 février 2008 que cette décision sera entérinée. À la justice française de jouer maintenant.

Le cas de Dominique Ntawukuriryayo est encore plus étonnant. En effet, en décembre 2004, le CPCR s'était porté partie civile contre cet ex sous-préfet qui avait été localisé à Carcassonne. En date du 14 avril 2005, le tribunal de Carcassonne publiait une ordonnance d'irrecevabilité, le CPCR n'ayant pas cinq ans d'existence. Le 17 mars 2006, le CPCR déposait une trentaine de plaintes de Rwandais de Gisagara. Le 21 août de la même année, ce même tribunal publiait une ordonnance d'incompétence au prétexte que le prévenu n'avait pas été trouvé à l'adresse fournie par le CPCR. Or, c'est précisément à cette adresse que Dominique Ntawukuriryayo sera arrêté le 16 octobre 2007. Incompétence de la justice et/ou des services de police, mauvaise volonté manifeste ? Interrogés par les avocats du CPCR dans cette affaire, Maîtres Laval et Dechaumet, ni le Procureur Général de Montpellier, ni la ministre de la Justice n'ont daigné répondre. C'est dire la considération qui est faite des parties civiles. Les plaintes ont été de nouveau déposées à Paris le 30 octobre, celles des plaignants individuels ainsi que celle du CPCR. Le 14 novembre 2007, la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris ordonnera la remise au TPIR de Dominique Ntawukuriryayo, décision remise en cause par la Cour de Cassation le 16 janvier 2008, pour de futiles erreurs de procédure de la part des magistrats français. Le prévenu a comparu devant de nouveaux magistrats et la Cour s'est de nouveau prononcée pour l'extradition vers le TPIR. Les avocats de la défense ont exprimé leur volonté d'aller une fois encore en cassation mais Ntawukuriryayo reste en prison malgré la demande de remise en liberté formulée par ses avocats. Tous ces retards « légaux » risquent bien de prolonger cette affaire au-delà de la fermeture des portes du TPIR.

L'année 2007 a été aussi marquée par d'autres événements d'importance. Pour mémoire, le 13 février 2007, le CPCR déposait au Parquet d'Evry une plainte contre Agathe Kanziga, épouse du président défunt Habyarimana. Cette plainte ne pourra être jugée recevable qu'après le versement d'une consignation d'un montant de 6 000 euros : somme exorbitante dont le CPCR s'acquittera non sans mal. Depuis, ce dossier a fait l'objet, comme le suivant, d'une ordonnance de dessaisissement au profit de Paris, malgré un premier refus des juges d'instruction parisiens. L'ordonnance de dessaisissement a été rendue publique par une dépêche de l'AFP en novembre 2007 sans que les parties civiles en aient été officiellement informées.

En date du 15 avril 2007, le CPCR a déposé une plainte auprès du Tribunal de Lille. Cette fois, elle vise Eugène Rwamucyo, médecin responsable du Centre de Santé de Butare pendant le génocide. Ce dernier travaillait jusqu'à récemment au centre antipoison de Lille. Depuis novembre 2007, ce dossier a rejoint les autres sur le bureau des juges d'instruction parisiens.

Deux autres présumés génocidaires ont été arrêtés en France, tous deux suite à des mandats d'arrêts internationaux lancés par la justice rwandaise. Il s'agit d'Isaac Kamali, arrêté en juin, d'abord aux USA, puis à son retour en France. La justice française étudie la demande d'extradition vers le Rwanda. Elle devait se prononcer le 6 février 2008. Isaac Kamali a été remis en liberté en attendant la décision de la justice française. Le 20 février, la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris a demandé au Rwanda de nouvelles informations et reporté au mois de juin l'étude de l'extradition.

Arrêté à Toulouse le 8 janvier 2008, le Lieutenant colonel Marcel Bivugabagabo a été placé sous écrou extraditionnel en attendant la décision de la Chambre d'instruction de la Cour d'appel de Toulouse. L'étude de la demande d'extradition émanant du Rwanda a été reportée au 18 mars 2008. La justice française souhaite obtenir des informations supplémentaires avant de se prononcer sur cette demande d'extradition. En date du 18 mars, la décision vient d'être mise en délibéré au 28 avril.

Enfin, une dernière plainte a été déposée par le CPCR, le 6 février 2008, contre le secrétaire exécutif des FDLR, Callixte Mbarushimana, parisien depuis plusieurs années et qui publie très régulièrement des communiqués de presse au nom de l'organisation qu'il représente.

Il ne faut pas oublier les autres affaires en cours, mais dans lesquelles il y a eu peu d'avancées significatives cette année :

- Sosthène Munyemana, médecin domicilié à Talence près de Bordeaux, est toujours « témoin assisté », malgré une demande du Parquet pour sa mise en examen. Munyemana a été condamné par les Gacaca de Butare, le 5 septembre 2007, à une peine de trente ans d'emprisonnement, en même temps que six autres médecins. Le 24 janvier 2008, il est passé devant la Commission de Recours des Réfugiés qui, le 21 février, a rejeté sa demande de statut de réfugié.
- Laurent Serubuga et Cyprien Kayumba, deux militaires : leurs dossiers sont en sommeil, soit pour « défaut de présence sur le territoire français », soit pour « manque de preuve », raisons avancées par les autorités françaises. L'affaire Kayumba semble cependant évoluer, la juge d'instruction, Madame Ganascia, en charge de ce dossier, s'étant récemment manifestée en évoquant le fait qu'elle aurait reçu un CD Rom dont elle doit prendre connaissance.
- Fabien Neretse : il est recherché par Interpol mais le dossier a été classé sans suite pour « défaut de présence sur le territoire ».

En date du 26 février 2008, Interpol a également arrêté en Savoie Claver Kamana, un riche entrepreneur tutsi de Gitarama, déjà condamné à la peine capitale au Rwanda. Il aurait été accueilli dans la congrégation des Sœurs de Saint Joseph à Annecy, selon la presse locale ! Ce qui confirme ce

que nous savions déjà depuis assez longtemps.

D'autres affaires sont à l'étude, mais les recherches et les préparations des plaintes demandent beaucoup de travail et d'énergie, sans compter l'argent dont nous aurions tant besoin pour mener à bien nos investigations. Dans plusieurs dossiers, le CPCR travaille en étroite collaboration avec les associations Survie, FIDH et LDH. Une conférence de presse a d'ailleurs été organisée par toutes ces associations à la salle du CAPE (Centre d'Accueil de la Presse Etrangère, Maison de Radio France), à Paris, le 13 décembre 2007, conférence au cours de laquelle les avocats² présents ont appelé de leurs vœux la création d'un « *pôle d'enquêteurs* », comme cela existe dans d'autres pays, afin de rendre les poursuites plus efficaces. Il se pourrait que cet appel ait été entendu, le Quai d'Orsay ayant manifesté son désir de voir se constituer en France une telle structure. Il semblerait que les réticences viennent pour l'instant du Ministère de la Justice. Toutes les associations engagées dans la lutte contre l'impunité sont déterminées et travailleront inlassablement jusqu'à ce que la France prenne sa part dans l'établissement de la justice.

Notes

¹ Munyeshyaka a été condamné à la prison à perpétuité par un Tribunal militaire à Kigali en août 2006, en même temps que le général Laurent Munyakazi.

² Les avocats du CPCR sont Maîtres Michel Laval, Sophie Dechaumet, Simon Foreman. Maître Michel Tubiana est avocat de la LDH, Emmanuel Daoud, celui de FIDH, William Bourdon, celui de Survie.

ÉTAT DES AFFAIRES AU TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

Il est toujours difficile d'y voir clair dans les affaires qui sont traitées au TPIR dans la mesure où le calendrier n'est pas toujours respecté, où des procès sont interrompus pour des raisons qui, le plus souvent, nous échappent. À ce jour, 27 affaires sont terminées, affaires dans lesquelles les prévenus ont été condamnés, cinq accusés ont été acquittés, 27 affaires sont actuellement en cours, six détenus sont en attente de procès et trois dossiers sont en appel. Deux prévenus ont vu leur acte d'accusation retiré, mais l'un d'entre eux a été rattrapé par la justice belge qui l'a condamné en 2007. Il s'agit de Bernard Ntuyaga.

À noter que plusieurs affaires ont été regroupées : on parle par exemple du « *procès Butare* » qui juge l'ancien bourgmestre Joseph Kanayabashi, l'ancienne ministre Pauline Nyiramasuhoko et son fils Shalom Ntahobali, Elie Ndayambaje, Sylvain Nsabimana ainsi que le dernier préfet du génocide à Butare, Alphonse Nteziryayo.

Deux affaires concernent des militaires. Le « *procès des Militaires I* » traite des affaires Théoneste Bagosora, considéré à ce jour comme le « *cerveau* » du génocide, Gratien Kabiligi, Anatole Nsengiyumva et Aloys Ntabakuze.

Le « *procès des Militaires II* » concerne Augustin Bizimungu, Augustin Ndindiliyimana, François-Xavier Nzuwonemeye et Innocent Sagahutu.

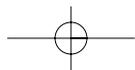
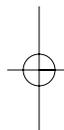
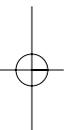
Enfin, certains dossiers ont été regroupés dans l'affaire « *Gouvernement II* » : Casimir Bizimungu, Justin Mugenzi, Jérôme Bicamumpaka et Prosper Mugiraneza.

Trois affaires ont été renvoyées devant des juridictions nationales, dont celles de Munyeshyaka et Bucyibaruta pour la France. Quant à Michel Bagaragaza, décision avait été prise de renvoyer son dossier devant la justice des Pays-Bas. Mais en août 2007, le TPIR a annulé la demande de transfert de ce dernier dans la mesure où un tribunal de ce pays avait exprimé ses craintes de voir que le pays ne pourrait pas juger un cas de génocide dans des conditions satisfaisantes, les Pays-Bas ayant jugé qu'elle n'avait pas la compétence pour juger d'un crime de génocide dans une autre affaire concernant un Rwandais. Deux personnes arrêtées sont en attente de transfert : Dominique Ntawukuriryayo en France (voir plus haut), et Augustin Ngirabatware en Allemagne. Treize personnes recherchées par le TPIR sont toujours en fuite.

Enfin, le 19 février, l'ancien ministre Callixte Nzabonimana a été arrêté en Tanzanie et remis immédiatement au TPIR. Comme beaucoup de pensionnaires de cette institution, il a décidé de plaider non coupable.

Le TPIR a engagé une procédure d'achèvement. Les procès en première instance devraient être terminés pour fin 2008 : il est cependant possible qu'une prolongation de son mandat soit demandée pour terminer les dossiers en cours de jugement. Toutes les affaires qui n'auraient pas pu être traitées par le TPIR devraient être confiées soit au Rwanda, soit à des juridictions nationales. Les procès en appel devraient être terminés pour fin 2010.

12 mars 2008 : en Appel, le TPIR vient de condamner l'abbé Athanase Seromba à la prison à vie pour génocide. En première instance, l'abbé Seromba avait été condamné à 15 ans de prison. C'est la troisième fois dans l'histoire du TPIR que la chambre d'appel alourdit une peine prononcée en première instance. Deux autres prêtres catholiques, Emmanuel Rukundo et Hormisdas Nsengimana sont également en procès devant le TPIR.



MICHEL SITBON

Le 6 avril 2004

*Quatre ans plus tard, il nous a semblé utile de revenir
sur le dixième anniversaire du génocide,
où nombre de questions se sont précisées
– et où les informations sur l’engagement français
ont fait prendre conscience d’un changement de degré dans l’accusation.
C’est depuis qu’on ne peut plus voir la France seulement
comme “complice de génocide”, mais bien comme “co-auteur”.*

Le 6 avril 2004, pour le dixième anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda, un colloque se tenait à la Sorbonne. Sous leurs chemises ouvertes, ses participants arboraient des T-shirts à l’effigie de Juvénal Habyarimana – les mêmes T-shirts que portaient les miliciens qui ont encadré le génocide. Ils étaient arrivés de toute l’Europe, en autocars, le matin même, pour participer d’abord à une manifestation à la mémoire d’Habyarimana, sur le parvis des Droits de l’homme du Trocadéro. Ils avaient ensuite repris l’autocar pour se rendre à la vénérable université où se tenait donc un authentique colloque négationniste. À la tribune officiait le gratin des défenseurs des quelques individus poursuivis devant le Tribunal pénal international d’Arusha pour le meurtre d’un million de personnes.

Du parvis des Droits de l’homme à la Sorbonne, dix ans après, la France déroulait le tapis rouge aux assassins.

Le même jour, le préfet de police, Jean-Paul Proust, refusait aux familles des victimes du génocide l’autorisation de manifester au parvis des Droits de l’homme – alors même qu’il l’accordait aux miliciens génocidaires. « *Voyez avec vos collègues* », leur aurait-il signifié... Dominique de Villepin inaugurerait ses fonctions de ministre de l’Intérieur. Faut-il rappeler que, dix ans plus tôt, le même Dominique de Villepin, alors directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères s’était montré particulièrement efficace pour assurer la dramatique paralysie de l’Onu pendant le génocide ...

L’association des familles de victimes se vit refuser ainsi trois demandes de manifestation, et c’est le lendemain, le 7 avril, que le préfet finit par donner son autorisation pour une courte manifestation silencieuse, de la place

Raoul Dautry à la place Denfert, en passant par la rue Froidevaux, dans le quatorzième arrondissement de Paris. Au point de départ de cette marche, place Raoul Dautry, sur le parvis de la gare Montparnasse constamment sillonné de gens trop pressés pour se recueillir, est installé, à l'année, un manège qui fait de la musique. Pour un rassemblement silencieux à la mémoire des morts du génocide, là encore, les autorités manquaient singulièrement de délicatesse. Mais le malaise que causait l'humour très noir du préfet était encore amplifié par le parcours proposé, la rue Froidevaux, *derrière le cimetière du Montparnasse*.

De Villepin, Proust : ces hommes n'ont aucune pudeur. Dix ans après le génocide, le symbole était trop violent pour les Rwandais de Paris qui n'avaient demandé qu'à se recueillir. Il fallut l'intervention du philosophe André Glucksman auprès d'un commissaire, pour obtenir, à la dernière minute, que le cortège puisse passer par le boulevard Raspail.

Pendant ce temps, à Kigali, le représentant de la France, Renaud Muselier, sous-secrétaire d'État, claquait la porte des cérémonies importantes de ce dixième anniversaire, sans se gêner pour lâcher en partant des propos quasi menaçants en lieu et place des excuses attendues...

Ainsi pour le dixième anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda, loin de tout repentir, la France optait pour la revendication du crime.

Trois ans plus tard, un autre hiérarque de la république génocidaire, Nicolas Sarkozy, qui était pendant le génocide, dans le gouvernement d'Édouard Balladur, à la fois porte-parole et ministre du Budget, osera faire campagne en répétant à l'envi que « *la France n'a pas commis de génocides* » – et qu'il n'y avait certainement pas lieu de se repentir quant à la politique africaine en général... Une fois élu président de la République, il récidivera, à Dakar – « *la France n'a pas commis de génocides* ». Son ministre des affaires étrangères, un certain Bernard Kouchner, lui aussi collaborateur de Mitterrand pendant le génocide, ne se gêna pas, de son côté pour écrire que « *l'armée française n'a pas plus organisé le massacre qu'elle n'a participé directement au génocide* ». Moins d'un an plus tard, après d'intenses manœuvres diplomatiques, le même Kouchner pouvait se rendre à Kigali en réconciliateur, ne manquant pas l'occasion pour réaffirmer l'innocence de l'armée.

Il serait donc question de « tourner la page ». La France s'engagerait dans le XXIème siècle tête haute, sans avoir eu à répondre de ses crimes.

Comment la participation française au génocide de plus d'un million de Tutsi du Rwanda, d'avril à juillet 1994, a-t-elle été possible ? Depuis quatorze ans la question a été posée et reposée, examinée par une Mission d'information parlementaire, en 1998, réexaminée par une Commission d'enquête citoyenne, en 2004. La presse, la radio, même la télévision, ont fini par s'en faire l'écho. De nombreux livres ont tenté d'apporter des réponses. Lors de sa première édition de ce texte, en 1998, sous le titre *Un génocide sur la conscience*, il s'agissait de dénoncer l'insuffisance des travaux d'investigation

parlementaire – singulièrement désinvoltes au regard des crimes examinés, allant jusqu'à oser présenter le génocide comme le résultat de maladresses, éventuellement regrettables, mais nullement critiquables...

Dix ans plus tard, ce point de vue scandaleux énoncé par Paul Quilès se serait imposé, de discours présidentiels en tournées ministérielles, de colloques en revues – où acceptent de participer y compris de nombreux critiques de l'intervention française – pour lesquels l'unique « *faute* » de la France – attribuable exclusivement à Mitterrand¹ – serait de « *n'être pas* » intervenue pendant le génocide...

Lorsqu'on sait, au contraire, combien les armées de la République sont intervenues, avant, pendant comme après le génocide – et ce, de bout en bout, aux côtés des forces génocidaires –, on peut mesurer l'indécence d'une telle contre-vérité.

Le rapport de Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre*, paru quelques mois plus tard², représentait non seulement une somme de connaissances remarquables – telle qu'on peut dire qu'aucun précédent génocide aura été si bien connu après si peu de temps –, mais également un ensemble de précisions y compris sur l'implication française, confirmant la scandaleuse complaisance des députés qui avaient passé six mois à prétendre l'examiner.

Quant à la responsabilité française, on aura vu paraître, en 2002, *La nuit rwandaise*³, de Jean-Paul Gouteux, qui s'est d'ores et déjà imposé comme le livre de référence sur le sujet.

À l'occasion du dixième anniversaire du génocide, en 2004, sont parus divers livres – et témoignages – qui complétaient l'information et précisaient la question de la responsabilité française avec beaucoup d'acuité, au point où l'on pouvait dire qu'on savait (presque) tout quant à la nature de l'intervention française et même quant à ses principales modalités.

On savait tout... ou presque, ainsi qu'on pourra le vérifier en 2007, avec *Une guerre noire*, de Gabriel Périès et David Servenay, qui reconstitue méthodiquement la genèse du crime – planifié par les experts de la « guerre révolutionnaire » depuis... 1954⁴ !

Cette vague de nouvelles informations a bouleversé la connaissance de la responsabilité française, malheureusement pas pour la réduire, mais au contraire pour l'établir dramatiquement. Il a été ainsi nécessaire d'inclure ces nouvelles informations pour la réédition d'*Un génocide sur la conscience*, dont ce texte constitue le premier chapitre⁵.

On sait maintenant que l'armée française a non seulement été complice de l'armée rwandaise qui a exécuté le génocide, mais qu'elle y a participé directement, ce qui signifie que ce sont des soldats et des officiers français qui ont non seulement encadré, mais dirigé, de bout en bout, l'extermination des Tutsi du Rwanda, pendant les cent jours du printemps 1994 où les gouffres de l'horreur se sont ouverts au pays des Mille collines.

Des informations sur la présence de soldats français au Rwanda, après leur retrait officiel à la fin 1993, avaient été rapportées par de multiples sources dès avant le génocide. L'hypothèse consensuelle était que les quelques soldats « Dami »⁶ aperçus dans les rues de Kigali en 1994 avaient pu être embauchés à titre privé. Ils bénéficiaient éventuellement d'une opportune mise en disponibilité par leur unité. À première vue, ils semblaient simplement avoir profité de leur temps de vacances pour faire des heures supplémentaires sous forme d'un contrat de mercenariat. C'était en tout cas l'explication qu'ils pouvaient donner lorsqu'un épiciier, les reconnaissant, leur demandait ce qu'ils faisaient là : « *on est en vacances* », répondaient ces soldats d'élite de l'armée française, spécialistes de balistique – et particulièrement de tir au missile –, peu de temps avant que deux missiles n'atteignent, avec une précision toute professionnelle, l'avion présidentiel de Juvénal Habyarimana – une affaire dont on reparlera plus loin.

Des militaires français, on en avait vu aussi, à la mi-mai, cinq semaines après le début du génocide, se battant aux côtés des FAR dans la région de Butaré. Interrogé à ce sujet par Patrick de Saint-Exupéry, un haut responsable militaire répondait : « *C'est possible. Il s'agit peut-être de mercenaires.* »⁷ On en était resté là.

Depuis ce dixième anniversaire, avec en particulier les témoignages recueillis par Georges Kapler pour la Commission d'enquête citoyenne, corroborés par les déclarations du général Dallaire à l'antenne de Daniel Mermet, sur *France Inter*, l'évidence de la participation directe de l'armée française au génocide a sauté aux yeux des observateurs, après s'être dérobée depuis dix ans aux plus critiques d'entre eux, parmi lesquels ce livre prétendait apporter sa voix.

N'avions nous pas voulu voir ? Lorsqu'on réouvre la documentation aujourd'hui, on trouve parmi les informations dont on disposait déjà plus que des traces de la présence française pendant le génocide. À la recherche spécifiquement des éléments constitutifs de la responsabilité française, nous aurions dû nous alerter. On comprend maintenant comment le regard glissait sur ces « détails » sans chercher à les interpréter, leur signification énorme échappant à notre entendement : nous poursuivions un génocide « concevable » pour nous, où il fallait déjà assumer de regarder l'horrible complicité avec le plus monstrueux des crimes. Celle-ci ne faisait malheureusement aucun doute, et nous étions au moins quelques-uns à considérer qu'une telle complicité devait être examinée entièrement, et même avec la plus extrême rigueur étant donnée la gravité d'un tel soupçon.

Or, avec les informations dont on dispose désormais, on sait que la France n'a pas seulement à répondre de sa complicité avec un régime coupable du génocide d'une partie de sa population, mais de responsabilité directe dans l'exécution de ce crime dont l'armée française et l'armée rwandaise auront été co-auteurs.

Il aura fallu dix ans au général Dallaire pour pouvoir parler. Le commandant du corps expéditionnaire de l'ONU, la Minuar – mise en place au Rwanda après le départ officiel des militaires français –, publiera alors un livre, *J'ai serré la main du diable*, et donnera de nombreuses interviews, parmi lesquelles deux longs entretiens avec Daniel Mermet sur *France inter*, en mars 2004. C'est là qu'on l'aura entendu déclarer que, des militaires français, « *il y en avait plein à l'état-major de l'armée rwandaise* », et « *en particulier dans la garde présidentielle* ».

Lorsqu'on sait que jusqu'en fin 1993 les militaires français dans l'état-major rwandais l'encadraient au point où le chef d'état-major de l'armée rwandaise était de fait, et officiellement, un colonel français, on comprend ce que le maintien d'une telle présence veut dire : c'est sous le commandement direct d'officiers français que le génocide aura été commis. Et lorsqu'on sait à quel point la Garde présidentielle a été le moteur du génocide, provoquant le coup d'État, assassinant tous les responsables politiques, à commencer par le premier ministre Agathe Uwilingiyimana et les trois mille habitants de la colline de Masaka d'où sont partis les missiles du fameux attentat – ses éventuels témoins –, la présence de « *plein* » de militaires « *en particulier dans la Garde présidentielle* » est plus qu'une circonstance aggravante, mais une indication de ce qu'il faudra désormais appeler une responsabilité française totale, de la conception à l'exécution du génocide rwandais, à chacune de ses étapes.

Daniel Mermet, interloqué par cette déclaration du général Dallaire, lui demande de préciser : « *– À quelle date ?* » « *– Mais tout le long, bien sûr* », répond Dallaire.

C'était une bonne question. Car jusqu'à la fin 1993, par exemple, toute présence française, même critiquable, est "normale", officielle. Mais, arrivé justement pour prendre le relai de l'intervention officielle française, Roméo Dallaire n'est témoin que de l'année 1994. Lorsque Daniel Mermet lui demande « *à quelle date ?* », c'est pour s'assurer qu'une telle présence, même non officielle, n'ait pas été jusqu'en avril, mai, juin, pendant les cent jours du génocide. Or, précise l'observateur militaire canadien délégué au Rwanda par les Nations unies, « *bien sûr* », les militaires français ont été présents, « *tout le long* ». Pendant le génocide.

Interviewé peu après par Thierry Oberlé, pour *Le Figaro*, Dallaire redira :

Les Français encadraient les unités de l'armée rwandaise comme la garde présidentielle et étaient présents dans les quartiers généraux [...] Des unités comme la garde présidentielle avec des Français à l'intérieur sont entrées en action après l'attentat contre l'avion du président rwandais.

Ce général onusien n'a manifestement pas gardé un bon souvenir de sa mission de « *soldat de la paix* » au Rwanda, au nom de laquelle il aura été réduit à assister aux massacres sans jamais pouvoir intervenir, allant jusqu'à laisser tuer dix casques bleus sous ses ordres, en vertu du « *chapitre VI* » des règles d'engagement de l'Onu, sous lequel était classée l'intervention de la communauté internationale au Rwanda.

Régi par cette règle, un tel déploiement militaire consiste en une opération quasi exclusivement symbolique, éventuellement utile pour donner le change à l'opinion publique, mais plus qu'ambigüe dès lors qu'elle s'insère dans une situation où il y a réellement des gens à protéger : le « chapitre VI » équivaut alors à un feu vert pour les assassins, puisque le recours aux armes, même pour se défendre, est dès lors rigoureusement interdit aux « casques bleus ». Interdiction que ces dix soldats, du contingent belge, respecteront au point de se laisser étripier, tout comme sera assassiné le premier ministre dont ils étaient supposés assurer la défense, dès le premier jour du génocide.

S'il n'aura rien pu faire pour empêcher les massacres auxquels il a assisté dès la première heure, Roméo Dallaire reste comme le témoin privilégié de ce dont il parle. Seul le commandant des troupes de l'Onu peut nous dire ce qui se passait à l'état-major de l'armée rwandaise. Il n'y a tout simplement pas d'autre témoin possible de cette présence de militaires français à ce niveau de l'armée rwandaise, hormis leurs complices, leurs élèves, leurs subordonnés en fait, leurs camarades de combat de l'armée rwandaise. Quant à la présence de militaires français en nombre au sein de la Garde présidentielle, de même que pour l'état-major, là encore Dallaire est le seul qui, ayant eu, de par ses fonctions, à se rendre régulièrement au camp de Kanombe, siège de cette garde présidentielle, peut réellement en témoigner.

La gravité de ces informations, données là par le témoin le plus qualifié pour rendre compte en particulier de la chose militaire, aura ouvert un gouffre. D'abord, ces déclarations ferment le débat sur la responsabilité française, tel qu'il se prolonge en dépit de l'évidence depuis quatorze ans. Mais ensuite, et plus encore, en nous permettant de visualiser le degré de cette responsabilité, l'ex-commandant de la Minuar oblige à réexaminer la responsabilité française sous un jour complètement nouveau. Encore une fois : ce n'est donc plus la complicité dans l'exécution du génocide qu'il s'agit de dénoncer, mais l'exécution elle-même du plus grand des crimes, par l'armée française, directement.

Ajoutons que la qualité du témoignage de Roméo Dallaire ne repose pas seulement sur ce qu'il a vécu, et sur le fait qu'il avait précisément cette fonction d'observateur privilégié. C'était le principe même de sa mission – à défaut de pouvoir intervenir. Mais c'est aussi sa personne, sa personnalité dira-t-on, qui donne du poids à ce qu'il dit. Pendant plus de dix ans, il aura porté le traumatisme de son impuissance face au déferlement de l'horreur. L'officier canadien ne cherche pas à démontrer quoi que ce soit. Il fait simplement état de son désarroi, que ce soit relativement à l'horreur du génocide lui-même ou à celle non moins terrifiante de la complicité générale des nations pour couvrir ce crime. De cette complicité dont il aura été plus que le témoin mais comme l'instrument involontaire.

Après dix années de dépressions et de réels tourments, Roméo Dallaire parle simplement pour se souvenir et, comme les rescapés des grandes hor-

reurs en exprimant si souvent la nécessité, pour témoigner à la face du monde. Comme ces rescapés aussi, sa parole est indiscutable, parce qu'elle vient de cet au-delà de l'horreur où tous les alignements perdent leur sens, et où il ne peut plus être question que de rendre compte.

Ne pas écouter Dallaire est indispensable aux stratégies d'évitement de la responsabilité française. Il est plus que remarquable que ce témoin majeur n'ait été à ce jour entendu par aucune commission d'enquête. Au contraire, il aura été abondamment diffamé, présenté comme instable, et donc peu crédible. Il est aussi regrettable que son livre en dise moins que ses déclarations orales. De toute évidence, ce témoin capital aura été soumis à des pressions considérables – y compris au sein de l'armée canadienne. Et le présumé suicide de sa première collaboratrice – avec laquelle il prévoyait d'écrire ce témoignage aussitôt après son retour du Rwanda – a largement contribué non seulement au retard de la parution de son livre, mais à l'ensemble de ses difficultés pour assumer ce qu'il savait.

En 2004, pour le dixième anniversaire du génocide donc, s'est constitué une Commission d'enquête citoyenne sur l'engagement de la France au Rwanda, au nom de laquelle Georges Kapler aura été au Rwanda interroger des rescapés – et des miliciens ayant participé au génocide – sur cette question spécifique de la participation française. Il en est revenu avec quantité de témoignages, encore plus accablants que celui de Dallaire, dans la mesure où ils rendent compte, à l'autre bout de la chaîne, de la participation directe de l'armée française sur le terrain. Et pas seulement dans les bureaux de l'état-major ou au camp de la garde présidentielle, à Kigali, mais aussi au bord de la rivière lorsqu'il s'agira d'enseigner comment faire pour que les cadavres coulent plutôt que de flotter au fil de l'eau, ce qui se serait vu « *de satellite* » – expliquaient les soldats français aux miliciens...

L'hypothèse dont on trouve ici, fugacement, une indication, demanderait à être examinée de plus près : Mitterrand et ses collaborateurs auraient ainsi disposé en direct d'images prises du ciel... Un satellite, éventuellement géostationnaire, aurait pu ainsi être placé au-dessus du Rwanda martyrisé, permettant à l'empereur de contrôler jusqu'aux détails de l'exécution du crime qu'il ordonnait⁸...

Avec la brassée de témoignages projetés à la CEC⁹, on découvrait aussi comment, à Bissero, sous couvert de la création d'une « zone humanitaire sûre » dans le cadre de l'opération Turquoise, l'intervention de l'armée française aura consisté, les premiers jours, à monter des pièges pour liquider les derniers Tutsi qui résistaient encore par milliers, depuis trois mois, contre les assauts de l'armée et des milices...

L'amiral Lanxade, à l'époque chef d'état-major des armées, expliquait devant la mission d'information parlementaire que les « *deux* » premiers jours de l'intervention du dispositif Turquoise étaient sous le « *Commandement des opérations spéciales* », le « *COS* ». C'est-à-dire sous la

direction personnelle du Président de la République, assisté du chef d'état-major, par l'entremise duquel le Président peut commander aux quelques milliers d'hommes des unités d'élite de l'armée. Et ceci en court-circuitant toute la chaîne de commandement – et toute autre autorité, à commencer par le gouvernement et le Parlement –, en vertu d'un décret datant de...1992.

C'est ainsi, à l'heure même où il allait engager l'armée française dans un crime « inavouable », que Mitterrand prenait la précaution de se munir d'un mécanisme lui garantissant de pouvoir faire ce qu'il voulait, sans aucun risque d'interférence. Ni l'état-major, ni le gouvernement, ni aucune institution ne pourrait se mettre en travers de ses instructions criminelles. Comme on aura l'occasion de voir, l'arrêté instituant le Commandement des opérations spéciales intervenait en même temps que l'amiral Lanxade était promu chef d'état-major – et que le général Huchon prenait la tête de la Mission militaire de coopération, alors que le général Quesnot devenait chef d'état-major particulier du Président. Tout était dès lors en place pour passer à l'action, mais Mitterrand prenait de plus la précaution de se munir d'un instrument juridique hors du commun, lui garantissant les pleins pouvoirs – le COS. L'instrument du génocide.

C'est également pour ce dixième anniversaire que paraissait le livre de Patrick de Saint-Exupéry sur la France au Rwanda, *L'inavouable*. Document irremplaçable sur le combat pour la vérité, mieux que n'importe quelle démonstration, l'aveu du désarroi d'un grand journaliste face à un État qui, non content d'avoir commis le crime, persiste à le nier dix ans après. Véritable cri du cœur, ce livre se pose comme un acte de courage plus que remarquable dans une profession où la loi du silence rivalise avec le service de la plus vile propagande d'État pour ne surtout pas prendre en compte l'évidence des faits.

Entre autres choses, ce journaliste du *Figaro*, spécialiste des questions militaires, nous aura permis de mieux comprendre ce que signifiait ce COS, découlant donc de ce décret pris en 1992 dont la première application sera la mise en place et l'exécution du génocide rwandais. Écoutons-le :

Il s'agit d'« *une légion aux ordres de l'Élysée* ». « *Deux hommes* » – le Président de la République et le chef d'état-major – « *placent sous leur autorité directe* »... « *les unités les plus aguerries* » de l'armée. « *Le COS est une structure "politico-militaire"* »... « *bras armé* » du pouvoir. « *Son fonctionnement est tellement secret que rien ne peut filtrer.* » Ses « *prérogatives* »... « *sont illimitées* ».

Ainsi qu'on l'aura découvert avec les témoignages des rescapés, à Bisesero, les premiers jours de Turquoise, l'armée française n'a pas omis d'intervenir – ce qui jusqu'à présent lui était reproché. Au contraire : dès le premier jour de Turquoise, les derniers Tutsi du Rwanda – les héroïques rescapés de Bisesero, ceux qui avaient résisté à mains nues pendant des mois contre les

vagues d'assaut des miliciens –, ont vu arriver des soldats français. En hélicoptères. Des hélicoptères envoyés par le COS... Par François Mitterrand, président – assisté par les généraux Huchon et Quesnot –, et Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées. Et c'est donc Lanxade lui-même qui nous le dit : les premiers jours de l'opération Turquoise étaient sous ce commandement « spécial », avant que la direction opérationnelle ne soit effectivement transmise, ainsi qu'il le précise, au général Lafourcade, commandant en chef « régulier » de l'opération Turquoise.

Or, les nombreux témoignages, recueillis par Georges Kapler auprès des rescapés comme des tueurs, se recourent pour reconstituer qu'en divers points des collines de Bisesero où les tutsis étaient cachés, dès le premier jour de l'opération Turquoise, des hélicoptères de l'armée française sont arrivés, et ont appelé avec des hauts parleurs les tutsis à sortir de leurs cachettes. « *Nous sommes venus pour vous sauver* », disaient les militaires français du haut de leurs hélicoptères...

Même les survivants de Bisesero pouvaient avoir entendu – car on sait maintenant qu'ils avaient des radios –, que l'Onu avait confié à la France de créer une « zone humanitaire sûre » au Rwanda. Et en effet, Bisesero était au cœur de cette zone. Les officiers français auront dû néanmoins déployer beaucoup de persuasion, parfois pendant des heures, avant de rassurer suffisamment les rescapés pour qu'ils sortent de leurs abris. Alors les hélicoptères se posaient. Les soldats pensaient sommairement quelques blessés aux plaies ouvertes qui sollicitaient leurs secours, puis, constatant qu'il y avait là bien trop de monde pour la modeste contenance de leurs hélicoptères, annonçaient qu'ils reviendraient avec des camions. Peu après, ils revenaient effectivement avec des camions, mais bourrés de miliciens interahamwe. Et c'est ainsi que fut liquidée la résistance de Bisesero.

Dès sa première audience, en fin de journée, la Commission d'enquête citoyenne écoutera deux des témoignages rapportés par Georges Kapler :

J'ai aimé les Français, *témoigne A., un milicien*. Ce sont des gens qui nous ont beaucoup aidés. [...] Ils nous ont approvisionné en fusils, munitions, grenades et tout le reste.

On est au début de l'opération Turquoise, à Bukavu, la frontière zaïroise :

Ils sont rentrés dans la nuit, vers 8 heures du soir, masqués avec des tricots ninja sur le visage [...] des espèces de tricots noirs qui couvrent le visage avec des trous pour les yeux et la bouche. [...] Ils se sont divisés en petits groupes et se sont mis à rechercher les survivants tutsi. Quand ils en trouvaient, ils disaient qu'ils venaient les sauver alors que c'était un piège. Ils arrivaient, les rassuraient en leur disant qu'il n'y avait plus rien à craindre, qu'il n'y avait plus de problèmes. Ils repartaient et donnaient le signal en tirant en l'air [...] et les Interahamwe se mettaient en route pour aller tuer ces gens.

I., un rescapé dont le témoignage est discuté semble-t-il, ne faisait que confirmer :

Ils nous disaient qu'il fallait qu'on se montre parce qu'ils venaient nous sauver, qu'ils avaient l'intention de nous transporter à l'abri, dans les zones contrôlées par le Front patriotique, là où il n'y avait aucun risque d'être tué. La plupart des gens étaient tués sous le regard des français, et les gens souvent sortaient de leurs cachettes car ils étaient rassurés par la présence des français. Cela concerne Bisesero, mais aussi les environs de Kibuye.

Quand ils avaient appris que les Français étaient là, ils sortaient tous de leurs cachettes. Ça concernait toute la zone Turquoise de Gikongoro à Cyangugu. Les hélicoptères la survolaient en lançant des appels. C'était pour que les gens sortent de leurs cachettes. Et une fois qu'ils en sortaient on les tuait tous.

C'était le premier jour des audiences de la CEC, en fin de journée. L'assistance était sous le choc.

François-Xavier Verschave prend la parole :

Le fait que se soient déroulés trois jours entre les premières découvertes de survivants à Bisesero, le 27 juin, et les secours qui ont été médiatisés le 30 juin, est avéré. On sait aussi de manière certaine que ces trois jours ont permis l'extermination d'entre la moitié et les trois quarts des survivants. Ce que disent les rescapés, c'est que, de diverses manières, par des signaux, par des ruses, les Français ont, selon eux, contribué de manière consciente à ce que ces trois jours soient mis à profit pour terminer le travail.

L'historien Yves Ternon apportait un éclairage :

Cette technique du débuscage existe dans tous les génocides. On la trouve en particulier dans le génocide des arméniens, où les jeunes turcs faisaient sortir les gens embusqués dans les montagnes en leur disant que tout était fini.

Il constatait aussi :

Il y a donc là véritablement un saut qualitatif dans notre accusation. Nous accusons nettement, si nous suivons cette version, des soldats français d'avoir participé activement et avec la plus grande perversité à un complément du génocide, donc au génocide. C'est un saut qualitatif considérable.

Incidemment, un membre de la commission s'étonnant que de tels faits n'aient été mis à jour au long des travaux du Tribunal pénal international d'Arusha, Georges Kapler remarquait :

Tant que les détenus d'Arusha pensent que la France peut faire quelque chose pour eux, ils n'impliqueront pas la France. [Or,] le Parlement français est en train de voter une loi qui entérine un accord avec le TPIR et qui permettra à la France d'accueillir dans ses prisons les condamnés d'Arusha : on va pouvoir avoir Bagosora en prison à la Santé.

Verschave :

Avec la possibilité de le gracier...

Kapler :

Le texte de loi précise que si un de ces détenus bénéficie d'une remise de peine de par la loi française, ou d'une grâce présidentielle, ou quoi que ce soit de ce genre, il faudra en référer au greffier du Tribunal pénal international, qui peut refuser. *[Il ajoutait sans plus de commentaire :]* Le Tribunal pénal international s'arrête en 2008...

Le lendemain et le surlendemain étaient de nouveau projetés des témoignages :

J, ex-Interahamwe :

Moi, on m'avait confié la tâche de former les interahamwe. Je les ai formés pendant longtemps. [...] Les Français nous avaient formé en nous disant que c'était pour aller combattre l'ennemi et le seul ennemi était le Tutsi.

J, ex-Interahamwe *[un autre]* :

Nous avons fait des barrières avec des arbres. Là aussi les Français nous l'ont reproché car elles sont repérables par les satellites et cela nous dénoncerait. Ils nous ont conseillé de les enlever et de nous mettre sur les côtés pour tout surveiller nous-mêmes. [...] Ils nous ont expliqué qu'avec la surveillance de la communauté internationale, si les satellites voyaient les barrages, ça serait du plus mauvais effet. [...] Il n'y a jamais eu le moindre problème entre les Français et nous.

Autre chose que nous avons fait avec les Français, c'est le massacre des Bagogwe *[en janvier 91, aussitôt après l'arrivée des troupes françaises]*. [...] Avec les Français, nous y allions, avec un sergent accompagnateur qui nous disait : *"Allez-y, massacrez-moi ces gens, ces Tutsi, c'est eux qui sont en train d'envoyer leurs enfants dans l'armée [du FPR]."* [...] Les Français confirmaient : *"Bien sûr, tuez-les, autrement, il ne faudra pas vous étonner quand ils vont vous attaquer. Moi, je vous entraîne, certes, mais je n'irai pas sur le champ de bataille à votre place. Moi je vous donne tout le nécessaire, mais si vous, vous les laissez continuer à faire des enfants qu'ils envoient au front, vous ne vous en sortirez pas avec eux."*

On ne peut pas dire que les Français soient allés à Bisesero pour sauver les Tutsi, mais plutôt pour les exterminer.

Le Français venait et te disait : *"Prends un couteau et ouvre le ventre de cette personne morte."* Tu le faisais. Si tu ne le faisais pas de sorte que les intestins soient tranchés, ils t'intimaient l'ordre d'y aller plus franchement. Tu t'exécutais et il te demandait de le jeter comme ça dans l'eau pour voir s'il remontait. Comme le corps ne remontait jamais, nous nous sommes dit que cela était une véritable performance, et nous nous sommes appliqués à bien le faire.

Pour moi, il faudrait que les Français soient interrogés et poursuivis pour ce qu'ils ont fait au Rwanda.

Les Français sont arrivés partout dans le pays. Il n'y a pas d'endroit où les Français ne soient jamais allés. Sauf à l'époque de l'opération Turquoise, là ils ne pouvaient pas aller dans la zone FPR.

N'en jetez plus, la coupe est pleine !

Yves Ternon endosse ce mercredi, après trois jours de débats, le rôle de l'avocat du diable : il met en garde contre ce qu'il appelle « *le piège de l'image trop belle* ». Trop belle ?

Georges Kapler doit alors rappeler les conditions de son voyage, précipité – improvisé quelques semaines avant l'ouverture des travaux de la CEC. Pour que les témoignages qu'il a recueillis aient pu être "arrangés", « *il aurait fallu qu'en deux semaines les services rwandais organisent, construisent le témoignage de ces gens-là.* » « *Il aurait fallu que ces gens l'apprennent par cœur, qu'ils soient des comédiens hors-pair, et surtout qu'ils soient capables de le jouer comme ils le jouent.* »

L'avocat Bernard Jouanneau assumera lui la fonction de procureur :

« *Vous parlez du livre de Saint-Éxupéry, L'inavouable. Ce que l'on vient de voir ici, c'est presque l'insoutenable et moi, j'ai de sérieuses craintes de perdre le sommeil à la fin de cette semaine. Mais le courage de cette commission n'a rien à voir avec un colloque médiatique d'une après-midi au Sénat, où chacun fait son petit tour.* » « *C'est effarant* », et cela « *nous amène à envisager l'hypothèse selon laquelle l'esprit, la volonté seraient d'origine française et ce pays des droits de l'Homme serait celui qui aurait non seulement facilité mais conçu ce plan d'extermination.* »

« *Or, à entendre les témoins que vous nous présentez, les Français apprennent aux miliciens et aux Interahamwe que le Tutsi est l'ennemi. Ne cherchez pas plus loin. Si c'est cela, le plan est résumé à souhait. Et si, dans l'armée en fonction, les théories militaires qui remontent aux années cinquante se mettent en marche... ce n'est plus un pays ami qui vient au secours d'un petit pays en difficulté et qui le soutient contre vents et marées. C'est beaucoup plus terrible que ça.* »

On connaissait jusque là le scandale de la non intervention des hommes du dispositif officiel de Turquoise, sous le commandement de Lafourcade, qui avaient même installé un avant-poste à deux kilomètres de Bisesero, le troisième jour de Turquoise. Poste à partir duquel on entendait parfaitement bien, la nuit, les coups de feu qui achevaient ceux qui avaient su résister à tout depuis trois mois, et qu'on finira d'exterminer ces nuits-là.

On savait qu'à l'occasion d'une tournée d'inspection dans cet avant-poste, le ministre de la défense de l'époque, François Léotard, avait répondu : « *on n'a pas d'hommes pour ça* », à un officier lui demandant s'il fallait faire quelque chose pour aider les tutsis de Bisesero¹⁰. On avait connaissance également d'une patrouille de reconnaissance, finalement partie de cet avant-poste du dispositif officiel de Turquoise, dont les soldats avaient annoncé qu'ils reviendraient avec des moyens de prise en charge des rescapés, et qui ne reviendront que, trop tard, pour trouver des milliers de cadavres entassés. On dénonçait là, à juste titre, la passivité de l'armée française, assurant bien mal la « *zone humanitaire sûre* » qu'elle prétendait garantir.

En fait, depuis dix ans, nous étions réduits à critiquer l'engagement militaire officiel de la France, et l'action publique de son armée. On comprend aujourd'hui qu'à côté de l'action publique, il y avait l'action secrète. De même qu'il y avait une diplomatie officielle qui, par exemple, déclarait soutenir le processus de réconciliation découlant des accords d'Arusha, et dont on avait déjà compris combien elle était différente de la politique réelle de la France. – Le général Quesnot, un des principaux responsables de la politique française mise en œuvre au Rwanda, allant même jusqu'à déclarer devant les députés qu'il n'avait « *jamais cru* » aux accords d'Arusha.

Ainsi, à côté des opérations militaires officielles – Noroît, Amarylis, Turquoise, trois interventions armées revendiquées, publiques –, à côté et comme superposées à elles, existaient les opérations secrètes, sous l'autorité du COS. Et, le plus souvent au sein même des opérations officielles, il y avait des unités qu'on distinguait par ces trois sinistres lettres. Celles-ci recevaient directement leurs instructions du « *commandement des opérations spéciales* », c'est-à-dire du président Mitterrand et de l'amiral Lanxade. C'est dans ce cadre et sous ce commandement qu'a pu être entreprise une opération très spéciale : l'exécution du génocide.

Comme l'amiral Lanxade lui-même l'explique, il pouvait y avoir non seulement des unités spécifiques sous ce commandement, mais également des séquences de temps, tels ces premiers jours de Turquoise avant que ne le commandement ne soit remis au général Lafourcade. Trois jours pendant lesquels l'armée française aura tout fait pour liquider les derniers Tutsi du Rwanda.

La question de savoir s'il y a une responsabilité française dans l'attentat contre Juvénal Habyarimana qui servit de prétexte au déclenchement du génocide, et si par exemple ces soldats du Dami pourraient y avoir pris part, ainsi que, dès 1994, on put en avoir des indications, a été nettement brouillée, quelques temps avant les commémorations du dixième anniversaire. Comme pour ouvrir les hostilités, Stephen Smith, dans *Le Monde*, se faisait le relai du juge Bruguière, pour colporter une version très différente, mais très semblable à celle qu'il défendait déjà dix ans auparavant – bien avant que le juge Bruguière ne s'empare du dossier –, alors dans *Libération*. Rappelons que si l'instruction du juge sur l'attentat n'a été ouverte qu'en 1998, c'était alors simplement pour empêcher la Mission parlementaire de se saisir de ces faits. Et cela aura permis, par exemple, au capitaine Barril, de « *réserver ses informations* » au juge – lui offrant un prétexte pour refuser de répondre aux députés.

Pendant dix ans, Stephen Smith, comme le capitaine Barril, rejoints en chemin par Pierre Péan et le juge Bruguière, ont tenté de faire valoir que l'attentat aurait pu tout simplement être l'œuvre des adversaires politiques les plus évidents de Juvénal Habyarimana, soit le Front patriotique rwandais, sous la direction de Paul Kagamé. Ainsi l'actuel président du Rwanda, l'homme qui a libéré le Rwanda du génocide organisé et exécuté par l'armée française, se trouve directement incriminé par leurs thèses...

Stephen Smith... Depuis dix ans, nous avons déjà eu l'occasion d'écrire, de multiples reprises, aussi bien dans la première édition de ce livre que par voie de presse, tout le mal que l'on pense de son travail de journaliste devenu le principal avocat de la politique criminelle de la France aussi bien au Rwanda que dans nombre de pays d'Afrique. Après avoir abondamment œuvré pour égarer les lecteurs de *Libération*, Stephen Smith aura bénéficié de ce qu'on peut qualifier de promotion, en passant au *Monde*.

Quant à la vérité, *Le Monde* ne risquait rien : le journal du soir n'a pas plus brillé pour exposer la politique criminelle de la France au Rwanda qu'il ne l'avait fait depuis l'origine des décolonisations, comme au Biafra vingt-cinq ans plus tôt. À l'exception d'une série d'excellents papiers de Rémy Ourdan, parue tardivement, comme pour sauver la face, en 1998, dans la foulée de la Mission d'information parlementaire – après que Saint-Exupéry ait fait éclater le scandale dans *Le Figaro* –, le journal de Jean-Marie Colombani s'est plutôt distingué, tout au long de l'affaire rwandaise, pour la vision ethniste qu'il a distillé¹¹, et pour sa complaisance sans bornes envers la politique délirante de l'Élysée. Lorsqu'en juillet 2007, *Le Monde* fera mine de découvrir la responsabilité de Mitterrand dans l'affaire rwandaise, c'était dans le mouvement de la nouvelle politique mise en œuvre par Bernard Kouchner pour le compte de Nicolas Sarkozy – qui tente de faire valoir la thèse suivant laquelle il n'y aurait eu de « *faute* » que de Mitterrand.

L'ethnisme a certainement atteint le comble au Rwanda, mais il ne faut pas oublier que cette grille de lecture, découlant de la « géopolitique » inventée par le théoricien nazi Karl Haushofer, coûte très cher partout. L'Angola ne s'est toujours pas remis des vingt-cinq ans de guerre civile que lui a coûté la politique ethniste d'un Jonas Savimbi – appuyé de bout en bout par les services français. À la fin des années soixante, le Biafra aura été l'autre cas d'école, la première mise en application du délire ethniste à grande échelle, sans que *Le Monde* n'y trouve rien à redire, bien avant Colombani. Plus récemment le cas du traitement de l'Afghanistan pose tout autant problème : l'analyse ethniste incite le journal du soir à défendre les points de vue de « l'ethnie majoritaire »-pashoune-pro-talibane, selon les critères de la pensée « géopolitique » qui procèdent ainsi toujours par assimilations totalitaires. La *realpolitik* farouche de la diplomatie française l'incitera ainsi à soutenir ce qui est, dans ses catégories, le parti légitime, comme au Rwanda, « le peuple majoritaire », et d'y appuyer particulièrement ce qu'elle reconnaît comme son expression la plus authentique, là, le racisme exterminateur, et ici l'intégrisme, non moins exterminateur. En Afghanistan comme au Rwanda, comme partout, les points de vue de la politique étrangère française ne sont pas bien différents de ceux que suggère le quotidien du soir.¹²

Dans ce contexte désolant où la vérité des faits compte peu et l'art de les présenter trompeusement beaucoup, on pourrait dire que Stephen Smith

est probablement un des meilleurs journalistes de la presse parisienne. Sa phrase est dense, il n'écrit jamais pour rien. En bon professionnel, il n'aura pas oublié de rendre compte du livre de son homologue du *Figaro*, Patrick de Saint-Exupéry, évoquant au passage les travaux de la Commission d'enquête citoyenne – et prétendant faire le point sur la responsabilité française, en une pleine page brodée à sa façon, le 18 avril 2004.

Tout d'abord, sur le point capital apparu particulièrement aux yeux des observateurs à l'occasion du dixième anniversaire – la présence française pendant le génocide –, sans en faire état, il répond, tel un communiqué officiel :

Hormis 24 coopérants militaires, les derniers soldats français ont quitté le Rwanda en décembre 1993, conformément aux accords de paix d'Arusha, qui prévoyaient le déploiement de 2 500 casques bleus dans le cadre de la Mission des Nations unies au Rwanda (Minuar). À part l'opération Amaryllis, l'évacuation des ressortissants français, de la veuve et des enfants Habyarimana, ainsi que des dirigeants de l'ancien régime qui s'étaient réfugiés à l'ambassade de France dès le début du génocide, des militaires français ne sont revenus au Rwanda qu'à la fin juin 1994, avec un mandat de l'ONU.

Avant d'entendre Dallaire et les rescapés interviewés par Kapler, on n'avait pas suffisamment prêté attention à ce point : il y avait donc « 24 coopérants militaires » au Rwanda en 1994, pendant la préparation et l'exécution du génocide. Et avec qui coopéraient-ils ? Pourquoi ne les a-t-on vu nulle part se préoccuper d'empêcher la catastrophe ? Que faisaient-ils pendant qu'étaient trucidés les dix casques bleus belges, dans le camp Kigali, le quartier général de la Garde présidentielle, là, « en particulier », où Dallaire dit avoir vu « plein de soldats français » ?

N'auraient-ils été que 24, la question de la justification de leur présence mériterait d'être abordée. Mais Smith est bien précis, et bien affirmatif, quant à ce « faible » nombre de participants français à l'armée du génocide. D'où tient-il tant de certitudes ? Dallaire, lui, était témoin. Il n'aura pas pris le temps de compter les soldats français, mais il dit « plein ». Ce n'est pas tout-à-fait pareil que deux douzaines. Smith les a-t-il comptés ? S'il y avait été peut-être pourrait-il confirmer – ou infirmer – l'information complémentaire que fournit Dallaire lorsqu'il dit les avoir vu « en particulier » avec la garde présidentielle.

Quant à la présence de militaires français au camp de Kanombé, on en trouve confirmation, au hasard de la lecture des annexes du rapport de la Mission d'information parlementaire, dans une réponse de l'état-major des armées aux demandes de celle-ci (annexe 6 D.10). On lit dans ce document que, par exemple, le 6 avril au soir « 24 des 25 assistants techniques (l'Attaché de défense étant en mission à Paris) se trouvaient dans la ville de Kigali et **au camp de Kanombé, à leur domicile** ». Le même document énumère l'ensemble des unités présentes au camp de Kanombé, dont une « compagnie de génie (coopé-

ration allemande) ». Faut-il en déduire qu'il aurait pu y avoir aussi là des militaires allemands, à Kigali, en avril 1994 ?¹³

Quant au nombre, on voit que Smith est d'accord avec l'état-major (comme avec Michel Roussin qui, au cours de son audition parlementaire donnera également ce chiffre de 24). Sauf qu'il semble oublier (comme Roussin) l'attaché de défense, le colonel Cussac, en mission à Paris le 6 avril, à l'heure de déclenchement de la bombe génocidaire, mais d'ordinaire présent. On peut raisonnablement se demander si la mission de ce dernier au QG de Mitterrand n'aura pas consisté à mieux coordonner les équipes sur le terrain avec la direction parisienne du génocide. Comme on sait que Cussac retournera aussitôt à Kigali, il est probable que ce voyage ait surtout consisté à venir prendre les dernières instructions avant d'engager la partie la plus critique du programme.

Remarquons simplement que ne sont comptés là que les AMT, les assistants militaires vivant là à l'année, installés avec leurs familles – dont la présence, contraire à l'esprit des accords d'Arusha, est néanmoins impossible à occulter. Le général Varret nous explique qu'« *ils étaient basés à Kigali et travaillaient dans les écoles militaires ou géraient des ateliers de réparation, d'hélicoptères par exemple* ». Voilà qui faisait cher du mécanicien... Dans les écoles militaires, par contre, on comprend mieux l'utilité de tels assistants. Et de ces écoles à l'état-major, il n'y a qu'un pas, qu'on aura vu au moins le lieutenant-colonel Maurin franchir allègrement.

Qu'en est-il des DAMI ? Ils ne sont pas dans ce compte. Or, le général Dallaire nous dit avoir vu « *plein* » de français « *tout le long* » du génocide. De leur côté, miliciens et rescapés témoignent d'un niveau d'intervention allant jusqu'aux détails – comment organiser une barrière, comment se débarrasser des cadavres.

Ainsi que Varret l'explique : « *lorsqu'on veut accroître les effectifs* », « *on a recours aux DAMI* »⁶. Par ailleurs, on a vu comment le dispositif du COS permet au Président de faire ce qu'il veut, en totale discrétion, couvert par l'épaisse chape de silence qui couvre les « *opérations spéciales* ».

On sait aussi que Mitterrand trépigait d'envoyer une opération Turquoise offensive dotée d'une forte puissance de feu pour en finir avec le FPR... À défaut, rien ne l'empêchait d'« *accroître les effectifs* » discrètement par le mécanisme des DAMI tel que le décrit le général Varret :

« *Les DAMI* », nous dit-il, assurait « *la formation de bataillons complets de façon décentralisée, en dehors de la capitale. En pratique les personnels DAMI vivaient dans les camps d'instruction militaire, avec leurs élèves* ». On sait aussi qu'ils portaient l'uniforme de l'armée rwandaise. On sait également qu'ils pouvaient être noirs, originaires des Antilles ou d'ailleurs. On sait de même qu'ils avaient des contrats de quatre mois.

En l'état du dossier, tout permet de penser qu'on pourrait avoir eu la tentation d'apporter discrètement quelques renforts à nos amis des FAR au

moment où leur tâche était la plus grande. Pendant des années l'armée française avait préparé ses élèves rwandais à une épreuve pour laquelle il est douteux qu'elle l'ait laissé choir au milieu du gué.

De quatre mois en quatre mois, combien de DAMI ont-ils pu s'ajouter aux 24 « AMT » recensés, du retrait de Noroît, en décembre 1993, à mars 1994 ? Et combien de ces DAMI ont-ils pu être « détachés » auprès de l'armée rwandaise, de mars à juin 1994 ? Dans la logique de l'intervention française, il n'est pas saugrenu d'imaginer qu'il ait pu y avoir là des centaines d'hommes pour assurer la « formation » – en fait l'encadrement –, « de bataillons complets » – soit l'armée rwandaise elle-même –, « décentralisée », « en dehors de la capitale », – c'est-à-dire dans tous le pays –, pendant que ces « bataillons » procédaient au dernier génocide du XX^{ème} siècle.

Cette hypothèse, aussi terrible soit-elle, est parfaitement cohérente avec ce que l'on sait des mœurs constantes de l'intervention française. Tout le long des trois années 1991, 1992 et 1993, les effectifs auront constamment varié en fonction des besoins. La question de savoir si ces effectifs auront été renouvelés – et renforcés – pendant le génocide ne peut plus être écartée.

En réponse aux parlementaires, l'état-major évoque le fait que ce 6 avril, à Kigali, une « cellule de crise » a été mise en place, « dirigée par le lieutenant-colonel Maurin à partir de l'ambassade ». En guise d'« assistant technique », le lieutenant-colonel Maurin était, officiellement, jusqu'en décembre 1993, chargé de diriger l'état-major des Forces armées rwandaises – le véritable patron de l'armée du génocide.

Ainsi, apprend-on au passage que Maurin faisait partie des « assistants » militaires demeurés au Rwanda après le retrait officiel de Noroît. Loin de se cantonner à « l'entretien des hélicoptères », la coopération militaire française aura ainsi consisté à diriger l'état-major de l'armée rwandaise y compris dans les derniers mois de préparation du génocide... Et le lieutenant-colonel français était donc toujours là en avril, pendant la semaine décisive de mise en place du régime de Bagosora...

Officiellement, Maurin serait parti à la mi-avril, comme le reste des AMT. Or, il faut bien comprendre que, mise-à-part l'action officielle, il y avait l'action secrète – sous COS. Et c'est bien de celle-ci que Dallaire témoigne lorsqu'il dit avoir vu, en particulier à l'état-major, « plein » de français. Il est vraisemblable du coup qu'un individu comme ce Maurin soit de ceux qui sont restés « tout le long » – tant son expertise était nécessaire au fonctionnement même de l'armée rwandaise...

Ce jour-là en tout cas, le 6 avril, c'est « à partir de l'ambassade » où s'opérera le coup d'État, là même où sera intronisé le gouvernement « intérieur » chargé de procéder au génocide, que Maurin exerce sa direction. Ce jour-là et les cent jours qui suivront, ses hommes, les hommes de l'armée rwandaise qu'il avait formé et qu'il dirigeait continûment depuis 1992, exécuteront le crime.

Gérard Prunier raconte, dans *Rwanda : un génocide*, paru chez Dagorno en 1997, dans quelles conditions Maurin avait pris ses fonctions, en 1992 : « En fait, l'armée française contrôle complètement la répression de l'insurrection » explique l'auteur dans le langage typique de la « guerre révolutionnaire ». « Les feux de l'actualité se braquent sur le lieutenant-colonel Chollet, de la mission militaire française, lorsque la presse dévoile, suite à des fuites, qu'il est **chargé par le gouvernement rwandais du commandement général des opérations**. Il conserve un profil bas pendant quelques temps, puis passe le **commandement opérationnel des FAR à son bras droit, le lieutenant-colonel Maurin**. » Chargé du « commandement général des opérations », celui-ci était donc encore présent au début du génocide, résidant au camp de Kanombé, parmi les « troupes d'élite » de l'armée rwandaise qu'il avait formées...

On a eu plus que des traces de ces « fuites » évoquées par Prunier, dans les annexes du rapport parlementaire. On y trouve deux documents datant de 1992, très explicites l'un et l'autre, dont la lettre très officielle du gouvernement rwandais à l'ambassadeur de France (réf. 4.C.2), diffusée à l'époque, qui avait provoqué le scandale, et un tract qui en résume le sens (réf. 4.C.3) :

Un militaire français, le Lt Col Chollet, commandant des forces françaises venues assurer la sécurité de leurs compatriotes, dit-on, vient de recevoir le pouvoir illimité de diriger toutes les opérations militaires de cette guerre. À voir ces attributions que l'on vient de lui conférer, on peut conclure qu'il est **en fait Chef d'État Major des Forces armées rwandaises**.

La lettre du ministère des affaires étrangères rwandais était plus précise encore :

À compter du 1er janvier 1992, le lieutenant-colonel Chollet (...) exercera simultanément les fonctions de **conseiller du président de la République, chef suprême des forces armées rwandaises** et les fonctions de **conseiller du chef d'état-major de l'armée rwandaise**. (...) Monsieur Chollet aura pour mission de conseiller le chef d'état-major de l'armée rwandaise sur :

- l'organisation de l'armée rwandaise ;
- l'instruction et l'entraînement des unités ;
- l'emploi des forces.

Et c'est donc le même Maurin, adjoint de Chollet début 1992, son successeur à la tête de l'armée rwandaise depuis la mise à l'écart de Chollet, que l'on retrouve à Kigali aux premiers jours du génocide. Il aurait prétendu être parti « le 14 avril » – ce qui reste à démontrer. Mais il suffit de savoir que le lieutenant-colonel Maurin a été présent du 6 au 14 avril, pour qu'on s'intéresse sérieusement au moins à son action pendant cette semaine tragique où les hommes de la garde présidentielle, avec Théoneste Bagosora, installeront le régime qui procédera au génocide. Rappelons que c'est la même « garde présidentielle » – avec « plein » de Français dedans, selon Dallaire – qui pren-

dra d'abord le soin d'éliminer tous les possibles opposants au programme génocidaire, ce qui fut fait, précisément, cette semaine-là, à partir du camp de Kanombé où résidaient les « 24 » coopérants français dont le lieutenant-colonel Maurin, commandant opérationnel des Forces armées rwandaises.

Quant à « *l'emploi des forces* » de la Garde présidentielle, on est en droit de se demander quels ont été les « *conseils* » que Maurin a pu donner, en particulier au long de cette tragique semaine du 6 au 14 avril.

Depuis des années, on prétend juger, au Tribunal international d'Arusha, des hommes tels Augustin Bizimungu, celui-ci en temps que chef d'état-major d'une armée dont on comprend qu'il ne l'était qu'en titre, le « *commandement général des opérations* » étant assumé effectivement, d'abord par le lieutenant-colonel Canovas « *chargé de conseiller en catimini le commandement rwandais* »¹⁴, dès octobre 1990, puis par les lieutenant-colonels français Chollet et Maurin successivement – et ce jusqu'au 6 avril et « *tout le long, bien sûr* », comme dit le général Dallaire, tout le long du génocide.

Mais ces 24 ou 25 coopérants français encore officiellement présents au Rwanda en avril 1994 ne pèsent pas plus pour Smith que tous les innombrables faits au regard desquels la mise en accusation de l'action entreprise par l'armée française sous la direction du président de la République s'impose. Après dix ans de réflexion, c'est une autre « *évidence* » qui s'impose à Stephen Smith : « *l'engagement de la France auprès de l'ancien régime ne pouvait éviter le bain de sang qu'à condition que d'autres puissances exercent sur la partie adverse, le FPR et son allié ougandais, le même type d'“amicales” pressions* ».

Ainsi, « *la France* » n'y était-elle pour rien : on devrait le génocide à l'absence d'autres acteurs – “temporisateurs”. Remarquons au passage que Smith considère acquise la thèse officielle en vertu de laquelle la France aurait exercé des « *pressions* » tendant à « *éviter le bain de sang* » – ce qui est, malheureusement, loin d'être établi. Si la diplomatie française a prétendu appuyer – du bout des lèvres – le processus d'Arusha, on sait combien cette attitude était de pure forme, ainsi que cela a été rapporté aux députés français lors de la mission d'information. Et on aura vu, au contraire, l'administration – et l'armée – françaises soutenir les factions les plus extrémistes tout au long des trois années de préparation du génocide – et au-delà.

Ce serait parce qu'aucune « *puissance* » n'a su retenir le FPR que le génocide a pu avoir lieu... Au détour de ce vœux pieu, Smith sous-entend la thèse qu'il cherche généralement à induire : les torts étaient pour le moins partagés, et le FPR aurait même une lourde part des responsabilités du génocide. Comme on voit, Smith ne lésine pas sur les sophismes pour enrober ses énoncés d'un goût douteux.

Mais pour étayer cette théorie, il n'y a malheureusement rien. On sait combien l'extermination des tutsis du Rwanda a été une entreprise planifiée de longue date. La marge de manœuvre du FPR face à cette effroyable programme était en fait bien faible.

On aura également vu, depuis le début, les auteurs du génocide et leurs avocats agiter soit la théorie du double génocide, soit celle d'une appréciation des responsabilités partagées, telle que Smith la suggère ici. Ce qu'on peut appeler la thèse de Bruguière – propagée par Pierre Péan et Stephen Smith pendant des années avant d'être enfin délivrée par le juge –, sert désormais d'articulation principale pour la défense des personnes poursuivies devant le tribunal d'Arusha, en dépit non seulement de sa vacuité, mais du fait qu'elle ne prouve rien, et certainement pas l'inversion de la charge de génocide que propose éhontément le juge aussi bien que ces journalistes et les avocats qui s'en inspirent.

Mais d'être applaudi par les assassins – et abhoré par les victimes – ne gêne pas plus Bruguière, Smith et Péan que cela ne gênait feu-Jean Hélène, le prédécesseur de Smith au *Monde*. Smith poursuit vaillamment son entreprise de défense de l'indéfendable :

« À défaut [d'hypothétiques « pressions » d'« autres puissances » sur le FPR], c'est précisément le caractère amical de cet engagement auprès d'un pouvoir "ethniste", comme l'a qualifié la mission d'information parlementaire française en 1998, qui accable d'opprobre la France. » Smith l'aura remarqué. Mais c'est aussitôt pour tenter de se rattrapper : « D'autant plus que la tentation de reconstruire le passé à l'ombre portée du génocide est grande. »

Ainsi, nous serions en train de reconstruire, soit d'échafauder une accusation, « à l'ombre portée du génocide »... « Or », conclut Smith, « en dépit de tous les signes annonciateurs, qui ont été nombreux en l'occurrence, l'élimination méthodique d'une population est un projet bien trop monstrueux à envisager pour être facilement prévisible »... Et c'est ainsi que se termine son article faisant le point, dix ans après, sur la question des responsabilités !

« Argument négationniste s'il en est », relève Mariv, « puisqu'il refuse la planification ». En somme, c'est la monstruosité du crime qui suffirait à établir l'innocence de la France. Elle ne pourrait pas être responsable de ce qu'on ne peut imaginer. Mais que nous chante-là Smith ? Qui pouvait « imaginer » Auschwitz avant d'ouvrir les chambres à gaz ? Malgré cela, un génocide se produit justement parce qu'il est « imaginé ». « Impensable », mais non seulement « pensé », exécuté.

Non seulement « imaginable », mais planifié, le programme génocidaire se mettait en place imperturbablement, aux yeux de tous, au long des quatre années sous occupation française – et tout particulièrement la dernière année. On aura alors eu l'occasion de remarquer les « nombreux » « signes annonciateurs » de ce dont Smith pouvait prétendre, dix ans après, que cela n'aurait pas été « prévisible » – en lisant, par exemple, *Libération*, dans lequel un certain Stephen Smith publiait, entre autres, l'interview d'un responsable des milices, Janvier Afrika, où était exposé en détail ce qui était à l'œuvre – et le rôle qu'y tenaient les français¹⁵... Rappelons ici le rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme, et la présentation qu'aura

pu en faire Jean Carbonare, au journal télévisé de Bruno Masure, sur *France 2*, en 1993...

« *Prévisible* », le génocide des Tutsi du Rwanda a été plus qu'annoncé – et ce depuis les prêches de Mgr Perraudin – et les discours de Grégoire Kayibanda, à la fin des années cinquante... Non seulement prévue et annoncé, la « solution finale » rwandaise avait dû se préparer longuement – et intensivement dans les derniers mois. Aussi « *monstrueux* » qu'il ait été, le projet de génocide était public. Des journaux l'ont dénoncé, des associations l'ont rapporté, de « *nombreux* » « *signes annonciateurs* » l'ont confirmé. Dès l'été 1993, Bagosora déclarait qu'il « *préparait l'apocalypse* ». Dès janvier 1994, à peine arrivé au pays des Mille collines, le général Dallaire appelait au secours le Conseil de sécurité de l'Onu – et recueillait un nouveau témoignage de chef milicien, dramatiquement précis. Et, dix ans après, face à ce dossier accablant, le vaillant avocat des crimes de la République n'aura pas trouvé autre chose pour tenter de crédibiliser l'innocence française relative déjà proposée par la Mission parlementaire, que de prétendre à l'ignorance de ce que tout le monde savait, même lui.

Mais alors qu'en était-il « après », lorsque l'horreur de ces tueries massives s'affichera à la une mondiale ? On ne se souvient pas que la France ait alors, par exemple, demandé à ses coopérants militaires d'exercer « *d'amicales pressions* » sur les miliciens qui tuaient à tour de bras. Ni sur la garde présidentielle, tête de proue de l'entreprise génocidaire. Ni sur l'état-major d'une armée dont on sait maintenant qu'en dépit de la très meurtrière mobilisation du peuple équipé de machettes, c'est à ses soldats qu'est due, pour trois-quarts, la mortalité énorme de l'extermination.

Comme on pouvait déjà le signaler dans la première édition du livre dont est extrait ce texte, le signe le plus manifeste de l'engagement français dans le génocide sera qu'en dépit de tout, on ne verra la France changer de politique d'aucune façon, à aucun moment. Au contraire, le dossier de la complicité française avec le parti génocidaire est très lourd, jusqu'à bien après. Ainsi pourra-t-on voir, dix ans plus tard, l'ex-patron de fait de l'armée rwandaise, le lieutenant-colonel Maurin, et l'ex-ambassadeur de la France au Rwanda à l'époque, Philippe Marlaud, se rendre à Arusha pour discuter amicalement avec le colonel Bagosora de sa défense devant le Tribunal international¹⁶... Les trois principaux reponsables de l'exécution du génocide sur le terrain, auront pu se retrouver dans une geôle internationale pour échanger leurs souvenirs sans que personne ne se scandalise du fait que deux d'entre eux soient venus en simple visite... Les commanditaires venaient-ils pour rassurer l'exécutant – et lui fournir des garanties pour l'avenir, en échange de son silence devant la cour ?

Rappelons que la France n'a toujours pas cru bon de formuler des excuses vis-à-vis du peuple rwandais.

La semaine d'auditions de la Commission d'enquête citoyenne, passage Dubail, dans un sous-sol, près de la gare de l'Est, aura été riche en enseignements, même pour ceux, comme nous, qui pensions n'avoir plus grand chose à apprendre après dix années d'investigation. Le principal restera la prise de conscience du degré de la responsabilité française : désormais, l'État français n'est plus considéré comme manifeste complice indirect, mais comme vraisemblable acteur direct du génocide. Co-auteur.

En plus des témoignages présentés par Georges Kapler, on pouvait entendre Gabriel Périès, par exemple, l'auteur d'une thèse universitaire sur la théorie de la « guerre révolutionnaire ». Celui-ci nous confirmait ce dont il avait déjà convaincu Patrick de Saint-Exupéry : la guerre du Rwanda est un cas d'école de l'application de cette théorie inventée par l'armée française au long de la guerre d'Indochine, et appliquée à grande échelle en Algérie. Ce qu'on ne savait pas et que nous révélera ce jour-là Gabriel Périès, c'est que cette théorie aura été exportée, avec les hommes pour l'appliquer, en Amérique latine, tout au long de la grande époque des dictatures qui ont ensanglanté cette région du monde pendant un bon quart de siècle.

Cette histoire n'était en fait déjà plus un secret. Fin 2003, Canal+, puis Arte, ont diffusé le documentaire de Marie-Monique Robin intitulé *Escadrons de la mort, l'école française*, de même que le livre qu'elle a publié ensuite à la Découverte. Pour ceux qui n'avaient pas vu le film¹⁷, mais de façon plus précise, se fondant sur ses très longues recherches universitaires, Gabriel Périès expliquait comment des centaines de militaires français avaient participé à la sale guerre en Argentine, ainsi qu'à toutes les dictatures latino-américaines de l'époque, dès 1964, au Brésil, et jusqu'au Guatemala, partout¹⁸. Tout le long de ce déferlement d'horreur. Une politique secrète de la France qui ne subira jamais d'a coups, de la présidence de Charles de Gaulle, en passant par celles de Pompidou et de Giscard, jusqu'à celle du président « de gauche », François Mitterrand. Gabriel Périès dit avoir trouvé au cours de ses recherches jusqu'aux noms de ces centaines de militaires français qui officiaient à l'état-major, et dans les centres de torture, à Buenos Aires, à l'époque où les « disparus » se comptaient par dizaines de milliers.

Si, sans même disposer du très ingénieux dispositif du COS, Valéry Giscard d'Estaing pouvait déployer, dans le plus grand secret, un efficace soutien militaire aux dictateurs argentins, c'est que les présidents de la Vème République bénéficient dès le départ d'avantages exorbitants que leur procurent ses institutions. Sous ce curieux régime, on remet entre les mains exclusives du Président rien de moins que la politique étrangère, son « domaine réservé », monarchique au sens strict du terme.

À cette disposition extravagante s'ajoute le fait que le rôle de « chef des armées » du Président est d'autant moins symbolique sous ce « régime spécial » que celui qui l'a inauguré, de Gaulle, était général – et que l'opposition militaire qu'il rencontra les premières années de ce régime fut l'occasion

d'une rigoureuse prise en main de cette institution qui redeviendra, sous lui, « la grande muette ».

Ainsi, la constitution de la France a octroyé à son représentant de très réels pleins pouvoirs – et les moyens de les exercer à sa guise. Le cumul de ces deux compétences, pouvoir absolu en politique étrangère, et direction « suprême » des armées – instrument essentiel de toute politique étrangère –, aboutit rapidement à la situation où le monarque-président dispose de bien assez de légitimité/légalité pour donner tel ou tel ordre de mission à des militaires sans que personne n'ait rien à dire.

De cette manière, la Vème République s'est réservé la possibilité de mener des politiques militaires indépendantes de ses politiques publiques. Ce principe est souligné quant à l'Afrique. Non seulement la politique étrangère d'une manière générale, mais la politique africaine en particulier est qualifiée de « domaine réservé ». Une façon de dire que la politique africaine n'est pas de la politique étrangère. Et de signifier au passage qu'elle est deux fois réservée, en temps que politique étrangère et en elle-même.

C'est dans cet espace très privilégié, et avec l'instrument idéal du COS, que François Mitterrand a pu disposer des unités d'élite de l'armée française pour exécuter le génocide des tutsis du Rwanda. Mais l'épisode jumeau d'une politique totalement inavouable de meurtres sélectifs, et néanmoins massifs, telle que fut la guerre argentine, nous éclaire sur le fait que ce genre d'entreprises sont dans la nature du régime, avec ou sans COS, en Afrique ou ailleurs.

On constate retrospectivement que les institutions de la Vème République, octroyant des pouvoirs ainsi illimités au Président, dotent la France de possibilités extraordinaires dont n'est pourvu aucun État « démocratique ». C'est ainsi que le partage des rôles entre la France et les États-Unis découle en grande partie de cet avantage singulier dont disposent les autorités françaises – et dont sont privés leurs homologues américains – pour mettre en œuvre des politiques inavouables, réellement secrètes. En Birmanie aujourd'hui, comme hier en Amérique latine, les français font le « sale boulot » que les américains ne peuvent pas se permettre d'assumer directement du fait d'un contrôle parlementaire de la politique étrangère simplement impensable ici. Tout comme le libre accès aux archives de l'État pour l'historien, le journaliste ou le citoyen¹⁹...

L'amiral Lanxade aurait-il à répondre des activités engagées sous l'autorité du COS qu'il dirigeait avec Mitterrand, il serait en droit de faire valoir que l'esprit de cet arrêté, soulignant la nature des institutions, est bien de remettre les pleins pouvoirs entre les mains du Président et de lui seul. L'obéissance due au Président peut être vraie pour le chef d'État major, mais elle est plus encore inculquée, et perçue comme une évidence, à tous les niveaux de l'armée.

Même en mai 68, à l'heure où de Gaulle était si seul que les plus proches semblaient l'abandonner, celui-ci pouvait compter sur l'armée, et les chars

ont fait mouvement vers Paris sans aucune émotion – alors même qu’il s’agissait d’une armée de conscrits. De Gaulle avait juste eu besoin de rencontrer Massu parmi ses hommes. C’était bien sûr pour s’assurer d’être bien compris, mais aussi pour ce qui ne souffre pas d’intermédiaires, ce qui ne peut pas s’écrire, ni se dire au téléphone, ni se transmettre par quelque messenger que ce soit, puisque c’est, en fait une décision à prendre en commun – l’ordre de tirer sur le peuple s’il le fallait. Plus encore, il s’agissait de manifester là l’autorité de la personne du Président, l’autorité incarnée, dans le cadre de ce que Maurice Duveger a appelé la « *monarchie républicaine* ».

On ne connaît pas la suite de cette histoire, puisque les CRS auront suffi à évacuer l’Odéon et sonner le glas d’une révolution sans que les chars aient besoin d’envahir le quartier Latin. Mais on a pu toucher du doigt ce jour-là ce qu’est une dictature militaire : un État dont le maître peut à tout moment recourir à l’armée pour se maintenir au pouvoir.

Mai 68 est loin, et le simple jeu de la vie démocratique n’a jamais mis en péril le fonctionnement du régime imposé par un coup d’État militaire le 13 mai 1958. Hormis ce bref épisode de 1968, l’armée – hormis la gendarmerie – n’a jamais été appelée à intervenir en politique intérieure²⁰. Elle n’a pas eu trop de mal non plus pour conserver de confortables budgets, même en l’absence de toute menace étrangère. Elle a réussi à s’offrir le luxe d’un armement nucléaire – pour l’amortissement duquel le pays a le privilège déraisonnable d’une industrie nucléaire civile à nulle autre égale.

De même l’industrie de l’armement sera devenue une des toutes premières spécialités nationales, très coûteuse spécialité, que l’on tente d’amortir en exportant partout dans le monde les ruineux joujoux que l’armée française a la coquetterie de désirer. Quoique cela puisse coûter aux contribuables, ce montage pharaonique n’est jamais sérieusement contesté par aucun parti. Ce qui tend à faciliter considérablement les relations de l’armée et de la démocratie... Des relations de “qualité” auxquelles contribue bien sûr le fait qu’aujourd’hui les marchands d’armes possèdent directement l’essentiel de la presse et de l’édition... En échange de tout – tout ce qu’ils veulent –, les militaires ne doivent qu’une chose : l’obéissance au chef des armées, le Président. Celui-ci, par ailleurs, se fait normalement le garant de ce que la manne fiscale ne se tarisse pas.

La deuxième raison pour laquelle l’armée ne risque pas de sentir insatisfaite, c’est qu’elle reste mobilisée sur ce qu’on pourrait appeler ses objectifs idéologiques propres – cultivés en particulier dans la marine, qui constitue traditionnellement l’essentiel des troupes coloniales. Issus de l’extrême-droite maurassienne, versaillaise d’origine, anti-dreyfusarde ensuite, cagoularde entre-deux guerres, défaitiste en 40, puis, bien sûr, pétainiste plus souvent que gaulliste. Depuis la guerre d’Indochine, on a pu voir combien ce parti militaire pratique avec ferveur une des formes les plus ignobles de guerre, la guerre dite révolutionnaire. En Algérie d’abord – expérience dont l’arme

française sortira quasiment plus auréolée que les SS au panthéon de l'extrême-droite mondiale. Et ensuite, comme on le comprend maintenant, en Amérique du sud aussi bien qu'en Afrique ou en Asie – en Argentine, dans les années 70, vingt plus tard au Rwanda, comme en Birmanie et au Mexique aujourd'hui encore. Le crime continue – comme disait François-Xavier Verschave.

Car, on oublie souvent de le préciser, le 13 mai 1958, c'est bien d'un coup d'État de militaires d'extrême-droite qu'il s'est agi. Significativement, si on s'apprête à en célébrer le cinquantième anniversaire en toute discrétion²¹, c'est bien parce que les héritiers de cette grande escroquerie institutionnelle sont encore au pouvoir.

Les aventures sud-américaines que la République gaullienne offrira aux rescapés de l'OAS au lieu de la prison, ne pouvaient que leur convenir. Que ce soit en Afrique ou en Amérique latine, Trinquier au Katanga ou Aussaresses à Manaus trouveront des combats à la mesure de leurs idéaux. D'un côté de l'Atlantique, on manipulait la guerre civile ethnique pour perpétuer la domination blanche, de l'autre, on livrait bataille contre le communisme, pour redonner leur chance aux vaincus de 45...

Et lorsqu'en 1975, Giscard d'Estaing, à peine élu, appelait au gouvernement le très fameux colonel Bigeard – "héros" de la bataille d'Alger –, il ne craignait pas d'afficher la « continuité » d'une telle politique –, ni ses sympathies d'ancien élève de Lacheroy²² envers les praticiens de la guerre révolutionnaire.

On aura vérifié ainsi que, tout que long de la Vème République, de connivence avec l'armée, le Président dispose de son propre agenda, et d'un pouvoir très au-delà des limites communément admises, même pour ce qu'on appelle pouvoir absolu. Un programme qui est d'abord celui de l'extrême-droite militaire.

Deux siècles d'expériences démocratiques auront abouti à cette formule, inspirée par celle mise en œuvre au XIXème siècle par Napoléon III²³, où il suffit à l'État de laisser quelques libertés civiles pour que le peuple s'accommode d'être dépossédé de l'autorité qu'est supposé lui conférer le régime constitutionnel. La constitution gaulliste réussit à imposer ce paradoxe, en faisant plébisciter les règles exorbitantes de la Vème République dans la panique du drame algérien. La maîtrise des techniques de l'État, héritée de mille ans de monarchie, à laquelle s'ajoute le peaufinage de ses rouages et de son langage administratif élaboré au cours des deux derniers siècles "républicains"... c'est sur cette base que les constitutionnalistes de 1958 seront parvenus à mettre en place un système où il aura suffi d'instituer un COS pour engager les troupes de la République dans un génocide.

L'amiral Lanxade, tout comme les généraux Quesnot et Huchon qui assistaient directement François Mitterrand pour ce dossier, de même que

tous les militaires engagés sur le terrain, y compris Maurin, pourront toujours arguer de la totale « légalité » de leur action. Non seulement « légale », l'intervention française au Rwanda s'est faite dans la continuation de l'action militaire telle qu'on la conçoit sous la Vème République, dans l'esprit des institutions.

Il n'est pas sûr toutefois ni qu'un arrêté de 1992, ni même que l'esprit si particulier des institutions de la Vème République, les mettent sérieusement à l'abri de toute possibilité de poursuites pour crime contre l'humanité. C'est ce qu'aura démontré un éminent juriste, Géraud de la Pradelle, dans son livre, *Imprescriptible*, sous-titré : *l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, paru aux éditions des Arènes en 2005.

De même, les militaires français identifiés pour avoir participé à la sale guerre argentine ne sont pas à l'abri de poursuites ou de condamnations. Encore faudrait-il qu'on s'intéresse aux responsabilités, premières, des politiques. Si Mitterrand est mort avant d'avoir eu à répondre du génocide des Tutsi, dans l'affaire de l'engagement français en Amérique latine, Giscard est encore vivant... On peut regretter la disparition de Michel Poniatowski, émissaire spécial de l'Élysée, envoyé par Giscard pour féliciter les généraux argentins à l'heure même où des spécialistes français faisaient tourner à plein régime les « écoles » de torture de Buenos Aires. Mais Édouard Balladur, Michel Roussin, Alain Juppé, ou Nicolas Sarkozy sont encore là.

Répétons-le : le 13 mai 1958, il y eut bien un coup d'État, un coup d'État militaire exécuté par l'extrême-droite au bénéfice du général de Gaulle.

En Afrique, ce sont les catégories d'un Jacques Foccart qui se sont alors imposées. Foccart qui parrainera l'union des étudiants d'extrême-droite, l'UNI – et ce jusqu'à sa mort.

Or, c'était bien pour l'Afrique, pour y maintenir une « présence française » impériale, qu'une telle monstruosité institutionnelle avait été considérée nécessaire. La Vème République n'aura eu d'autre raison d'être que de garantir la mainmise de la France sur l'espace africain, sans lequel elle risquait fort de se retrouver « puissance secondaire » – ce qui convenait mal aux fantasmes des héritiers de Louis XIV et de Napoléon.

Pour son deuxième septennat, Mitterrand pouvait se sentir pleinement investi de ses pouvoirs régaliens. N'ayant plus à rechercher de réélection, ce rescapé de la Cagoule et des années noires de Vichy, – déjà fameux pour avoir apporté sa bénédiction aux méthodes de la « guerre révolutionnaire » en Algérie, alors en tant que ministre de la Justice –, put donner libre cours à l'application de la partie la plus rigoureuse du programme de l'extrême-droite, la politique génocidaire qu'il entreprendra de 1990 à 1994 au Rwanda.

Si l'on peut prétendre ici que la politique de « guerre ethnique » a une certaine antériorité dans la pensée de cette extrême-droite cagoularde, au

point où l'on peut y identifier un « programme », c'est après avoir retrouvé, chez deux de ses théoriciens principaux, quoique souvent méconnus, René Guénon et Raymond Abellio, dès 1924 chez l'un, comme en 1970 chez l'autre, des formulations très explicites de la perspective d'un recours au racisme radical en Afrique.

C'est dans *Orient et Occident*, en 1924 donc, que Guénon évoque le fond de son analyse politique : « rien ne serait plus souhaitable », selon lui, « que la reconstitution d'une civilisation proprement occidentale », « sur des bases normales ». Et qu'entend-il par « normales » ?

Il s'explique : « la diversité des civilisations, qui a toujours existé, est la conséquence naturelle des différences mentales qui caractérisent les races ». « Une civilisation normale, au sens où nous l'entendons [c'est-à-dire comprise comme l'univers d'une race], pourra toujours se développer sans être un danger pour les autres civilisations. » Cette « civilisation normale », « ayant conscience de la place exacte qu'elle doit occuper dans l'ensemble de l'humanité terrestre, elle saura s'y tenir et ne créera aucun antagonisme, parce qu'elle n'aura aucune prétention à l'hégémonie, et parce qu'elle s'abstiendra de tout prosélytisme ».

Pour atteindre un tel idéal, il faut « d'abord, détruire tous les préjugés... qui sont autant d'obstacles » pour l'entreprise consistant à « restaurer la véritable intellectualité »...

Examinant alors les scénarios de cette « restauration » qu'il appelle de ses vœux, il souligne qu'ils présenteraient « cependant quelques inconvénients... au moins transitoires... en raison des révolutions ethniques qui précéderaient nécessairement cette assimilation ».

Raymond Abellio, lui, en 1970, analysait la « déroute des colonialismes » – « ou plutôt leur camouflage subtil et redondant » –, « qui ... finalement intensifie dans le monde entier la guerre des races ». Il y voyait « comme le produit et le sommet ambigu de cette révolte du sang » ainsi qu'il définissait « l'ère des fascismes et des racismes » ... « un combat pour l'âme de l'homme, et d'abord de l'homme européen »²⁴.

« Révolutions ethniques », « guerre des races » : les penseurs du nazisme français annonçaient le programme. Ceux qu'il faudrait appeler les philosophes de la Cagoule, ont placé au centre de leur système ces notions qui exploseront dans le génocide des Tutsi, sous le règne de leur disciple, François Mitterrand, étonnamment fidèle, non seulement à ses amis, mais aux idéaux de sa jeunesse.

Faut-il souligner ici que Mitterrand et Abellio auront eu le même employeur, le patron de l'*Oréal*, Eugène Schueller, le financier de la Cagoule – et du MSR, à l'extrême-droite de la collaboration... Abellio, sous son vrai nom de Soulès, à la direction du MSR jusqu'en juin 1944, et Mitterrand, à qui, en 1946, Schueller confiera son activité éditoriale – les éditions du Rond-point.

Plusieurs années d'investigation dans la littérature glauque de cette extrême-droite mystique auront permis de reconstituer le cheminement

d'une pensée qui se camoufle derrière les préoccupations philosophiques les plus générales et qui abouti aux entreprises politiques les plus hideuses, telle la sale guerre argentine ou le génocide rwandais²⁵.

Oui, Stephen Smith se trompe : le génocide rwandais n'était pas seulement « *prévisible* » – et prévu –, il a été de plus planifié, et même prémédité, dans la stratégie des théoriciens du nazisme français, depuis fort longtemps. Sur le modèle d'une « prophétie auto-réalisée », la cause du racisme avait besoin de faire couler des fleuves de sang pour prouver à tous son bien fondé. Et, ça aussi, cela a « marché » : les humains ont tous entendu le message diffusé par les charniers rwandais qui veut que chacun se méfie de son voisin. En Afrique, sur la terre même du « *camouflage subtil et redondant* » de la « *déroute des colonialismes* », depuis le Rwanda, l'ethnisme aura galloché jusqu'en Côte d'Ivoire – et même au Kenya –, faisant autant de mal que possible sur son chemin.

Au lieu de s'épuiser à la nier, il serait peut-être temps de faire face à l'évidence de la terrible responsabilité française dans le génocide des tutsis du Rwanda. Pour finir, Stephen Smith, souhaitant discréditer aussi bien l'admirable livre de Patrick de Saint-Exupéry que nos travaux ou ceux de la Commission d'enquête citoyenne « révèle » que les témoignages de rescapés recueillis par Georges Kapler seraient le résultat des « *pressions exercées sur eux par l'actuel pouvoir à Kigali pour obtenir des témoignages à charge* ». Et Smith en découvre la preuve dans une « *confidance* » à *Paris-Match* d'un rescapé du génocide : « *Ils nous demandent de mieux nous souvenir des "atrocités" commises par les Français* ». Mais monsieur Smith aura omis d'expliquer à ses lecteurs ce qui l'autorise à ajouter des guillemets pour qualifier ce que désormais on sait que « *les Français* » ont fait : des atrocités, qu'aucune nuance ironique ne saurait atténuer.

Avant de dénigrer de tels témoignages, peut-être faudrait-il accepter de les écouter ? Depuis dix ans, nombreux sont ceux, comme Smith, qui ne veulent pas entendre, ne veulent pas savoir. L'évidence, chaque jour plus criante, ressort pourtant du simple examen des faits.

Que cherche-t-on à protéger ? La réputation posthume de François Mitterrand ? Quelques officiers trop compromis pour ne pas avoir à répondre devant la justice internationale si le dossier de la responsabilité française s'ouvrirait ?

On comprend maintenant que le « commandement des opérations spéciales » a l'énorme avantage de circonscrire les responsabilités. Ni tout le pays, ni toute l'armée, ni personne d'autre n'a eu à exécuter en toute conscience le génocide des tutsis que ceux qui participaient à ce « commandement » – et ceux qui lui obéissaient, les unités désignées sous ce sigle.

Qu'y a-t-il d'autre à protéger ? L'image qu'on se fait de la France ? Une « certaine idée » de la France ? La France porteuse des idéaux universalistes de 1789 ?

Il serait temps de réviser nos fiches. Voltaire n'était pas seulement anti-sémite, il était négrier. Le premier génocide moderne, on ne le doit pas aux

Jeunes turcs, mais, plus d'un siècle avant l'Arménie, aux jeunes armées de la république jacobine, en Vendée. Et cinquante ans de Vème République ont laissé tant de cadavres sur les terres africaines, qu'on finit par y regretter le régime colonial antérieur... Les historiens de l'avenir pourront légitimement se demander à quel titre la conscience nationale française aura pu prétendre à tant de vertus sous des régimes qui auront commis tant de crimes.

Notes

- 1 Dans ce registre particulier, on peut relever *Rwanda, pour un dialogue des mémoires*, co-édité, en 2007, par Albin Michel et l'UEJF – ainsi que le film produit par la même UEJF rendant compte du voyage qu'elle aura organisé dans le cadre de cette vaste opération diplomatique-idéologique de récupération aussi bien des victimes que de tous ceux prêts à renoncer à l'accusation contre l'armée française. Également affligeant, le colloque qui s'ensuivra, le 6 avril 2007, ou, en 2008, le numéro spécial de la revue *Controverses* consacré au sujet sous le titre « la faute de Mitterrand ». [Voir la note de lecture consacrée à ce numéro de *Controverses*.]
- 2 *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Alison Des Forges/FIDH et HRW. Karthala, avril 1999.
- 3 *La Nuit rwandaise*, coédité par l'Esprit frappeur et Izuba. Dès 1998, Gouteux publiait aux Éditions sociales *Un génocide secret d'État*. On lui doit également, une analyse méticuleuse de la désinformation dans *Le Monde, un contre-pouvoir ?*, à l'enseigne de l'Esprit frappeur. Et encore *Un génocide sans importance*, chez Tahin-Party. Depuis sa mort en 2006, cette revue annuelle, *La nuit rwandaise*, rend hommage à son travail en tentant de le prolonger.
- 4 Cf. *La Nuit rwandaise* N°1, 7 avril 2007. *Note de lecture : Une guerre noire*. Où l'on découvre le rapport que pouvait rédiger alors le lieutenant-colonel belge Louis Marlière, élève de Lacheroy à Arzew, dans lequel celui-ci entrevoyait d'intéressantes perspectives pour l'application des théories de la guerre révolutionnaire « dans les zones densément peuplées du Ruanda-Urundi ».
- 5 Pour la première version de ce texte, écrit pendant l'été 1998, après avoir assisté aux auditions publiques de la Mission Quilès, on ne disposait pas encore du rapport qu'établiront les parlementaires, ni de ses précieuses annexes où l'on trouve également des éléments décisifs, ainsi qu'on le verra plus loin.
- 6 Ce terme de Dami prêterait à confusion : sous le nom de « détachements d'assistance militaire et d'instruction », il laisse entendre qu'il pourrait s'agir d'un « détachement », un petit nombre d'hommes, ultra-spécialisés, ainsi qu'ils sont décrits. Or, il y en a, on parle là de « détachements » au pluriel. Et ce n'est pas parce qu'il y aurait plusieurs « détachements », ou groupe de soldats, mais parce que chaque soldat est « détaché » – et qu'il y a toujours plusieurs soldats. Au cours de son audition parlementaire, le général Jean Varret expliquera qu'il s'agit en fait du statut le plus ordinaire du soldat envoyé en mission de coopération militaire. Les « AMT », assistants militaires techniques, sont détachés avec leurs familles, installés sur place à l'année, et coûtent beaucoup plus cher. « *La différence entre DAMI et AMT est d'abord d'ordre budgétaire* », dit le général chargé de la Mission militaire de coopération de 1990 à mai 1993. « *Lorsqu'on veut accroître les effectifs de coopérants militaires, on a recours aux DAMI, moins coûteux.* »
- 7 Patrick de Saint Exupéry, *France-Rwanda : des mensonges d'État*, Le Figaro, 2 avril 1998.
- 8 Il est douteux que les miliciens qui témoignent inventent un tel « détail ». Il est également peu vraisemblable que les militaires français aient eu l'idée de « bluffer » les hommes qu'ils encadraient en leur racontant un bobard de ce genre. On imagine facilement par contre que l'information ait pu redescendre la chaîne de commandement – pour expliquer le motif d'instructions particulières de ce type, le supérieur peut naturellement être amené à évoquer sa « source ».
- 9 On retrouve ces témoignages, et un compte-rendu de l'ensemble des travaux de la CEC au long de sa semaine d'auditions, dans un livre paru chez Khartala, *L'horreur qui nous prend au visage*.
- 10 Voir pour cet épisode en particulier le récit qu'on en trouve dans *Aucun témoin ne doit survivre*.
- 11 Voir *Le Monde, un contre pouvoir ?*, par Jean-Paul Gouteux.
- 12 Cet égarement particulièrement grave de la diplomatie française a été mis en lumière par Françoise Causse dans *Quand la France préférait les talibans*, publié aux éditions de Paris en 2004.

- 13 Ce « détail » n'est jamais relevé. Pourtant ô combien signifiant à l'heure de commettre un génocide. Le « génie » se pose, par définition, tous les problèmes de mise en œuvre technique – et l'on comprend que ceux-ci sont particulièrement lourds et complexes lorsqu'il est question de faire disparaître un million d'humains en un temps record. Les rwandais auraient-ils alors bénéficié de « transmission de connaissances » de la part des « experts occidentaux » allemands ?
- 14 Témoignage d'un « officier français » recueilli par Patrick de Saint-Éxupéry, *L'inavouable*, page 244.
- 15 Ce témoignage important, enregistré sur des heures d'entretien filmé, serait aujourd'hui contesté par la défense à Arusha, mais avait été rapporté extensivement par Smith dans *Libération* en 1993.
- 16 « *La chambre demande respectueusement à la République de France de faciliter la rencontre* », selon les termes de la requête, en date du 22 octobre 2004, transmise à la demande des avocats de Bagosora, et acceptée par Marlaud et Maurin. La demande de rendez-vous de Bagosora aura été ainsi formalisée par le Tribunal, bien que celle-ci soit prévue totalement en dehors des travaux du TPIR, à la requête du représentant français – comme pour se “couvrir”, se protéger d'avance des éventuelles critiques susceptibles d'être provoquées par une rencontre aussi scandaleuse, historique devrait-on dire, que celle des trois principaux responsables de l'exécution du génocide sur le terrain, dix ans après, dans une geôle internationale...
- 17 Le livre de Marie-Monique Morin paraîtra quelques mois plus tard.
- 18 On enregistre des prolongations contemporaines de cette politique ignoble menée par la France en Amérique latine dans les accords de coopération policière franco-mexicains, signés par Jacques Chirac en 1998 – et toujours en vigueur à l'heure de la répression à Oaxaca à l'été 2007. Voir le dossier « *spécial Oaxaca* » du *Jouet enragé* paru en juillet 2007. Consultable sur le site du journal : <http://jouetenrage.free.fr>
- 19 On vérifie en Irak comme ailleurs que les responsables des politiques criminelles secrètes américaines n'ont bien souvent pas d'autre recours que de brûler leurs archives ou de faire face au scandale.
- 20 « *Sauf dans le cadre de Vigipirate* », remarque B.G., où l'on ne peut pas dire qu'il s'agisse d'une véritable « intervention », mais plutôt d'un exercice d'accoutumance de la population à la présence militaire. Après des années de présence passive, on a vu la tentation de métamorphoser celle-ci en présence active dans le cadre de la véritable chasse à l'homme instituée contre les sans-papiers.
- 21 Voir notre article *Cinquante ans, ça suffit*, dans ce même numéro de *La Nuit rwandaise*.
- 22 Le colonel Lacheroy, mort en 2003 dans une grande discrétion, était l'éminent concepteur de la doctrine de la « guerre révolutionnaire », autrement nommée « guerre psychologique » ou « contre-insurrectionnelle » dont le colonel Trinquier se fera l'apôtre.
- 23 Brillamment dénoncée en son temps par Maurice Joly, dans le *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*.
- 24 Raymond Abellio, *Ma dernière mémoire*, tome 1, *Un faubourg de Toulouse*, publié chez Gallimard en 1970. Après avoir été un des principaux responsables de la collaboration, en tant que secrétaire général – et idéologue – du MSR – « la Cagoule légale » –, Georges Soulès fera après-guerre une carrière d'ésotériste sous le nom d'Abellio, parvenant à camoufler ainsi sa véritable activité de maître à penser de l'extrême-droite.
- 25 Travail à paraître sur cette délicate question des *Cagouleurs d'hier à aujourd'hui*.

BRUNO GOUTEUX

Colloque négationniste au Sénat

*Entre révisionnisme et minimisation du rôle de la France,
le colloque du 20 octobre 2007 au Palais du Luxembourg,
aura bien montré combien Paul Quilès a peu profité
des abondants travaux de la Mission d'information parlementaire
qu'il dirigeait il y a dix ans.
Quant aux institutions de la République,
en abritant au Sénat un tel colloque,
elles semblent prêtes à s'enfoncer
dans un négationnisme d'État.*

« *Quel rôle a joué la France dans le génocide rwandais ?* » À cette question dérangement, à laquelle nous essayons chaque année d'apporter de nouveaux éléments de réponse, les acteurs politiques et militaires français ont soutenu, en fonction de leur degré d'implication, de l'actualité et des connaissances de l'opinion publique sur le sujet, des réponses parfois fort différentes mais qui toutes s'illustrent par un mépris de la vérité et une falsification de l'Histoire.

Si certains hommes politiques français se sont rapidement illustrés en reprenant, dès 1994, les thèses révisionnistes mettant en avant un « double génocide » au Rwanda (Mitterrand et De Villepin), qu'en est-il de la version défendue aujourd'hui par les officiels français sur le rôle de la France durant ce génocide ?

LES POLITIQUES FRANÇAIS ET LE RÔLE JOUÉ PAR LA FRANCE DANS LE GÉNOCIDE

Dix ans après le premier contre-feu allumé en 1998 par la Mitterrandie que fut la Mission d'information parlementaire (MIP) sur le rôle de la France au Rwanda, suivi quelques années plus tard par les écrits de Péan s'appuyant sur le rapport Bruguière et le livre de Ruzibiza [voir à ce sujet l'article de Pierre Jamagne dans ce numéro], l'actuel exécutif français, par la voix du nouveau Ministre des affaires étrangères, Bernard Kouchner, qualifiait en janvier der-

nier l'action française au Rwanda de « faute politique », prétendant ingénument qu'on « ne comprenait pas ce qui se passait ». Kouchner prétendra ainsi laver les militaires français de toute responsabilité. Rappelons également que lors de la campagne des présidentielles françaises, puis par la suite lors du très controversé Discours de Dakar, Nicolas Sarkozy a, à plusieurs reprises, répété que « la France n'avait pas commis de génocide ». On verra dans ce numéro que certains¹ s'évertuent à voir dans le duo Sarkozy-Kouchner une rupture dans les relations franco-rwandaïses, feignant d'oublier que l'actuel Président français était au gouvernement pendant le génocide, en tant que porte-parole et Ministre du Budget, tandis que l'ancien « french doctor » conduisait à la même époque des missions à Kigali pour le compte de l'Élysée...²

Les propos de Bernard Kouchner ont provoqué de vives réactions de la part du personnel politique français aux commandes en 1994.

Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères pendant le génocide, déclarait ainsi, le 27 janvier 2008 : « On nous dit qu'au Rwanda, la France aurait commis une "faute politique". C'est trop ou trop peu. » Trop peu ? Juppé de conclure : « Nous assistons depuis plusieurs années à une tentative insidieuse de réécriture de l'histoire. Elle vise à transformer la France d'acteur engagé en complice du génocide. » On aura bien évidemment envie de demander à Juppé ce qu'il entend par « acteur engagé » dans ce génocide ?

D'autres, comme Hubert Védrine³, actuel Président de l'Institut François Mitterrand et éternel thuriféraire de la « démocratie raciale », semblent encore partager l'obsession ethnique des génocidaires et continuent d'essayer de justifier le soutien militaire français au régime raciste qui s'engageait, au su de tous les observateurs, dans la voie du génocide. Védrine, prenant la défense de la politique rwandaise de Mitterrand, continue d'ailleurs de considérer que sous la dictature Habyarimana, « l'attitude du pouvoir envers les Tutsis vivant au Rwanda [était] tout à fait correcte »...

Ainsi, de Védrine à Balladur, respectivement secrétaire général de l'Élysée et Premier ministre pendant le génocide, tous les protagonistes politiques français impliqués, à différents degrés, dans cette tragédie humaine minimisent le rôle de la France dans le génocide des Tutsi, et plus particulièrement les responsabilités militaires françaises, quand ils ne font pas tout simplement l'apologie de l'action française au Rwanda.

Aux propos des hommes politiques font écho ceux des militaires, fortement mobilisés depuis que des Rwandais ont porté plainte contre l'armée française devant le tribunal aux armées, en février 2005 à Paris et alors que l'on attend les résultats de la Commission d'enquête rwandaise, dont la mise en place a été décidée lors des cérémonies du dixième anniversaire du génocide, et qui a été officialisée le 14 avril 2005, avec pour « mission générale de dégager le rôle qu'a joué l'Etat Français dans la préparation et l'exécution du génocide rwandais de 1994 ». Cette commission, dite « commission Mucyo », du

nom de son président, Jean de Dieu Mucyo, a recueilli de très nombreux témoignages, présentés dans ce numéro, qui s'avèrent accablants pour la France et pourraient inquiéter certains responsables français, tant politiques que militaires.

DES MILITAIRES QUI VEULENT « SAUVER L'HONNEUR » DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Faisant suite au livre du Colonel Hogard, qui publiait en 2005, chez Hugo & Cie, *Les larmes de l'honneur, 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, une association s'est créée : France Turquoise. Présidée par Jean-Claude Lafourcade, ancien commandant de l'opération Turquoise, elle se donne pour mission de « *défendre et promouvoir, par tous les moyens appropriés, la mémoire et l'honneur de l'armée française et des militaires français ayant servi au Rwanda* ».

Aux plaintes rwandaises déposées au Tribunal aux Armées et à la Commission sur le rôle de la France au Rwanda a répondu une tournée de promotion du livre du colonel Hogard dans de nombreuses librairies, plusieurs conférences organisées par les anciens militaires de Turquoise et un investissement progressif des médias pour tenter de démentir les accusations de « complicité de génocide ».

On verra ainsi, entre autres, le 1er juin 2006, dans *Le Figaro* un article du capitaine Marin Gillier (« *Au Rwanda, l'armée française a honoré la France* ») tandis que *Valeurs Actuelles* (le 1er décembre 2006) ouvre ses colonnes au Général Lafourcade et que l'association France Turquoise multiplie les communiqués et les Tribunes (« *L'honneur des soldats de l'opération Turquoise* », 5 janvier 2006, *Le Monde*), etc....

C'est dans ce contexte que, le 20 octobre 2007, l'association Démocraties, présidée par le Général Henri Paris, organisait au Palais du Luxembourg – dans les locaux du Sénat – un colloque intitulé « *La France et le drame rwandais : politique, acteurs et enjeux (1990-1994)* ». Ce colloque sera initié par un discours de Paul Quilès venu défendre la Mission parlementaire controversée qu'il a dirigée en 1998⁴. Celui qui fut ministre de la défense de 1985 à 1986, remplaçant Hernu, contraint à démissionner suite à l'attentat contre le Rainbow Warrior, puis Ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique de Mitterrand entre 1992 et 1993, et enfin président de la commission de la Défense nationale⁵, nous dit en introduction espérer que ce colloque apporte à la question des responsabilités françaises un éclaircissement « *objectif* », « *loin des jugements sommaires* », appelant de ses vœux les participants à « *en revenir aux faits* » afin « *d'y voir plus clair dans les responsabilités* ».

Le colloque va se diviser en deux tables rondes.

Trois des militaires français ayant servi au Rwanda seront invités à s'exprimer à la première d'entre elles, dont l'intitulé est clair et précis : « *Quel rôle a joué la France ?* » :

– Le lieutenant-colonel de gendarmerie Michel Robardey, présent au

Rwanda entre 1990 et 1993 et chargé de la réorganisation du Centre de recherche et de documentation criminelle pour le compte du gouvernement rwandais de l'époque ;

- Le général Jean-Claude Lafourcade, ancien commandant de l'opération Turquoise ;
- Jacques Hogard, Commandant du Groupe sud de l'opération Turquoise au Rwanda.

Interviendront également le sénateur Xavier de Villepin (père de Dominique), et l'ambassadeur du Rwanda en France pendant le génocide, Jean-Marie Vianney Ndagijimana.

La seconde table ronde, intitulée « *La perception des événements et les leçons à en tirer* », verra intervenir Jacques Gérard, du Conseil économique et social, le journaliste Pierre Péan, Victoire Ingabire Umuhoya, Présidente des Forces Démocratiques Unifiées, ainsi que Marc Gentilini, représentant de la Croix Rouge – et du RPR –, et le sociologue Lionel Pourtau.

NÉGATIONNISME ?

La première de ces tables rondes se terminera par un débat où l'on verra le président de séance, le journaliste Henri Weil, dénoncer « *la propagande et la manipulation* » de ceux qui essayaient alors d'alerter l'opinion sur la tenue, au Palais du Luxembourg, sous les ors de la République, de ce « *colloque négationniste* ».

Sans faire une analyse exhaustive des propos tenus par les participants de ce colloque, nous verrons que certains d'entre eux reprennent en plusieurs points la propagande des génocidaires.

Rappelons qu'un génocide ne peut se planifier et s'accomplir sans s'appuyer sur sa propre négation – ce qu'on appelle le négationnisme. Le négationnisme est un élément central du génocide, de la pensée des génocidaires et bien évidemment, de celle de leurs soutiens. Il est, au même titre que la déshumanisation des victimes, au cœur de la réussite du projet génocidaire. Il a, concernant le génocide des Tutsi du Rwanda, pu prendre plusieurs formes, sur lesquelles nous allons revenir.

La propagande des génocidaires et de leurs alliés se caractérise dans les premiers temps par la négation pure et simple du génocide. On parle alors volontiers de « *lutte ethnique* » et de « *guerre tribale atavique* » pour désigner le dernier génocide du XXe siècle. Cette forme de négationnisme s'appuiera également sur la minimisation du nombre de victimes. Cette désinformation sera dans un premier temps efficacement relayée par les hommes politiques, mais également par les médias français⁶.

Depuis quelques années cependant, seuls les partisans de la frange la plus extrémiste des défenseurs du « Hutu Power » – certains génocidaires l'ayant adopté comme mode de défense devant les tribunaux internationaux – conti-

nent de soutenir une telle absurdité aux yeux de l'Histoire. Par ailleurs, signalons que depuis juin 2006, la chambre d'appel du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a reconnu que le génocide des Tutsi rwandais n'avait plus besoin d'être prouvé devant ses juges lors de chaque affaire, comme c'était le cas jusque-là.

Mais si les propos négationnistes que l'on rencontre en France ne reprennent généralement pas cette stratégie grossière de négation frontale du génocide des Tutsi, l'occultation de la vérité et le révisionnisme, prennent cependant d'autres voies, tout aussi criminelles. Et ce colloque aura été l'occasion de le constater, ses participants reprenant certaines de ces manœuvres tendant à occulter ou minimiser le génocide des Tutsi : la théorie du « double génocide », la négation de la planification du génocide et l'accusation du FPR comme organisateur du génocide.

IL Y AURAIT EU UN « DOUBLE GÉNOCIDE »

Le négationnisme va très tôt se caractériser en France par une rhétorique, extrêmement efficace pour semer le doute dans l'opinion publique. Pour tenter de minimiser l'implication de l'État et de l'armée française dans le génocide de près d'un million de Tutsi rwandais, elle s'appuie sur la thèse du « double génocide ».

La théorie du « double génocide » repose sur l'axiome suivant : les Hutu auraient été tout autant massacrés, voire plus, que les Tutsi. On parle alors de « génocides rwandais », au pluriel, ou de « double génocide », tel Henri Weil qui au cours de ce colloque prétendra « affirmer qu'il y a eu un génocide rwandais qui comprend deux génocides » : un génocide des Tutsi, perpétré par « une certaine catégorie de Hutu , extrémistes ou fous », mais également « un génocide des Hutu des zones occupées par le FPR ». Se prévalant de son statut d'« ancien juriste », le président de séance se veut catégorique.

Annie Faure intervient alors de la salle, pour rappeler que contrairement à un supposé génocide des Hutu par le FPR, le génocide des Tutsi a été reconnu par le Tribunal Pénal d'Arusha – provoquant des protestations dans la salle... Elle donnera à Jean-Marie Vianney Ndagijimana, ancien ministre des Affaires étrangères du Rwanda et ambassadeur en France du régime Habyarimana puis du Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR), l'occasion de « parler vrai » [sic] et de soutenir à son tour la thèse du « double génocide », les crimes du FPR pouvant selon lui « être assimilés à des actes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre ».

IL N'Y AURAIT PAS EU DE PLANIFICATION DES MASSACRES

Dès le 1er août 1994, un rapport de la Commission d'enquête de l'O.N.U conclut que « des actes de génocide ont été commis à l'encontre du groupe tutsi par des éléments hutu agissant de manière planifiée, systématique et

méthodique ».

Cependant, dans le sillage des publications de Charles Onana¹, le négationnisme du génocide des Tutsi s'appuie sur un semblant d'argument juridique : il n'y aurait pas eu de planification du massacre des Tutsi. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 et l'article 6 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale stipulant que pour que le crime soit qualifié de génocide, il faut fournir la preuve de son « *intentionnalité* » et donc, dans le cas rwandais, de sa planification par l'État rwandais préalablement à son exécution par le Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR), les forces armées rwandaises (FAR) et les milices. Les organisateurs rwandais du génocide, pour contester le rôle qu'ils y ont joué, s'évertuent donc à en nier la planification. En leur emboîtant le pas, les militaires français, qui supportaient ces organisateurs et qui ont formé les génocidaires, espèrent faire oublier le soutien qu'ils leur ont apporté.

Le colonel Hogard osera ainsi affirmer, le 6 février 2007 lors d'une interview⁷ pour le « *blog patriote* » Vox Galliae, « *qu'il n'y a pas eu de planification du génocide* », ce dernier s'étant développé « *de manière empirique* » [sic!], les Rwandais étant « *une population frustrée et la plupart du temps inculte...* » Je laisse à chacun le loisir de constater la haute image que se fait ce colonel des Rwandais, et probablement des Africains en général...

Revenant sur la question du « *comment cela a pu se produire ?* », le général Lafourcade évoquera à son tour « *une réaction de peur panique, venant du fond de leur histoire commune et procédant des antagonismes ethniques entre Hutu et Tutsi* ». Il ajoutera quand même que ces antagonismes étaient « *attisés par les extrémistes Hutu et leurs radios ainsi que par les actions de déstabilisation du FPR* ».

Inutile de souligner que lors de cette première table ronde, il ne sera jamais fait mention, autrement que pour leur enlever tout crédit, des innombrables signaux d'avertissements annonçant la préparation et la planification du génocide : rapports des services de renseignements belges, mise en garde du Général Dallaire, messages de l'ambassadeur de France en poste au Rwanda, rapports et messages des ligues des droits de l'Homme, rapport de l'O.U.A, menaces proférées par les radios aux mains des extrémistes (Radio Rwanda et RTL), découvertes de cache d'armes, livraison, sous couvert d'équipement agricole, de 600 000 machettes, entre janvier 1993 et mars 1994, etc...

Autant d'éléments qui invalident, s'il était encore besoin de le faire, la vision spontanée du génocide défendue par Hogard comme une sorte de vent de folie meurtrière et imprévisible ou s'appuyant, comme le souligne Robardey, sur « *le désespoir de la majorité des Rwandais* ».

Cependant, comme on pouvait s'y attendre, c'est Pierre Péan qui, lors de son intervention au titre sans équivoque, « *la propagande de Kigali relayée par les médias et les ONG* », s'attachera lors de la seconde table ronde avec le

plus de véhémence à discréditer le travail de ceux qu'il qualifie de « blancs menteurs » relayant « la propagande de Kigali » qui « jusqu'à maintenant » auraient « gagné la guerre de l'information ».

La « *magistrale opération de désinformation* » selon lui dirigée depuis la Belgique par Gasana Ndobu et relayée en France par Jean Carbonare, la FIDH et Survie, devenue en 1994 « *la plate-forme du FPR à Paris* » aurait eu pour but de discréditer Habyarimana sur la scène internationale. « *Le mot génocide, que le FPR tentait d'imposer sur la scène internationale depuis 1959, était désormais installé.* » S'appuyant sur les travaux de Pierre Erny, Péan affirme que les Rwandais, et plus particulièrement les Tutsi, maîtrisent l'art de « *l'Ubgenge* », la société rwandaise étant « *une société où non seulement tout le monde est susceptible de dissimuler la vérité, mais où le mensonge est classé parmi les beaux-arts et les jeux de l'esprit les plus excitants* ». Naviguant entre une sorte de théorie du complot et un racisme pour lequel il est d'ailleurs aujourd'hui poursuivi en justice⁸, Péan reprend là les fantasmes qu'il a développé *ad nauseam* dans son dernier ouvrage.

Vianney Ndagijimana, qui était jusque pendant le génocide ambassadeur du Rwanda à Paris va, durant le débat, contredire les propos de Robardey et Péan à propos du rapport de la FIDH de 1993. Intervenant une nouvelle fois pour accuser le FPR de n'avoir pas laissé les observateurs internationaux enquêter dans les zones où il aurait commis des massacres, il affirmera : « *J'étais à Paris lorsque ce rapport a été présenté à l'opinion. Il faut savoir que l'essentiel des enquêtes réalisées dans la partie gouvernementale a été confirmé par le gouvernement rwandais. Le Premier Ministre Nsengiyaremye et le Président Habyarimana ont fait un document commun précisant qu'après vérification, des Tutsi avaient été massacrés dans les zones vérifiées par cette commission internationale.* »

La propagande du FPR aurait-elle, selon Péan et Robardey, réussi l'exploit d'intoxiquer y compris le Premier Ministre et le Président rwandais ?

LE FPR SERAIT LE PRINCIPAL RESPONSABLE DU GÉNOCIDE

La thèse la plus cynique avancée par les négationnistes affirme que le FPR serait le responsable du génocide des Tutsi.

Il n'est certes pas anodin de voir que les thèmes de propagande et de désinformation⁹ mis en œuvre au Rwanda entre 1990 et 1994 pour entraîner la population dans le génocide puissent être repris aujourd'hui par les militaires français qui sont intervenus au Rwanda durant cette période.

Ainsi, selon Robardey, le FPR aurait « *provoqué* » le génocide et organisé l'attentat de l'avion présidentiel, élément central dans sa stratégie de prise de pouvoir. C'est également ce que l'on peut lire sur de nombreux sites et publications négationnistes. C'est aussi l'argument défendu par le juge Bruguière, suite aux élucubrations de Ruzibiza¹⁰, et qui est repris par la plupart des participants de ce colloque. C'est cependant Robardey qui défendra cette thèse avec le plus de véhémence dans son intervention au titre sans équivo-

que : « *La stratégie du désastre.* »

En effet, « *le FPR n'hésitait pas à mettre en danger la vie des Tutsi de l'intérieur dans le seul but de provoquer le chaos à la faveur duquel il lui serait possible de prendre le pouvoir* ». Cette stratégie lui serait apparue « *dès la fin de 1992 – début 1993* ».

Entreprenant une « *véritable campagne d'épuration ethnique* » pour « *déstabiliser le pouvoir par le terrorisme* », les « *khmers noirs* » de Kagame auraient, selon Robardey, délibérément « *provoqué* » le génocide, malgré les avertissements du pouvoir alors en place à Kigali. On peut d'ailleurs s'interroger sur la nature de ces « *avertissements* » évoqués par Robardey : ne serait-il pas plus judicieux de parler de menaces lancées par les extrémistes alors soutenus par Paris ?

Robardey de conclure qu'en « *assassinant les deux chefs d'état Hutu de la sous-région, le désespoir de la majorité des rwandais atteindra alors son paroxysme et le Rwanda s'est alors embrasé, comme le souhaitait le FPR* »...

Au passage, on apprendra de l'intervention du lieutenant-colonel que le slogan de « *khmers noirs* » aurait été forgé par la Mission d'Assistance Militaire française pour contrer ce que ce spécialiste de la guerre révolutionnaire appelle une « *campagne médiatico-politique du FPR* ». Ne reculant devant rien, Robardey n'hésitera pas à affirmer que le FPR et ses « *commandos Net Work* » auraient été jusqu'à infiltrer et « *contrôler certains groupes d'Interahamwe* », ces milices paramilitaires, chevilles ouvrières du génocide, qui furent mises en place par le gouvernement d'Habyarimana et les partis extrémistes. Ses délires pourraient presque sembler cocasses si on ne savait pas aujourd'hui que de nombreux miliciens auront été formés et entraînés par la coopération militaire française... dont Robardey faisait alors partie.

Revenons justement un instant sur ce personnage. Le Colonel Robardey, au Rwanda de 1990 à 1993, a réorganisé le centre de recherche et de documentation criminelle (CRDC) pour le compte du régime qui était en train de préparer le génocide. À ce titre, il s'occupait de la lutte contre « *l'ennemi intérieur* », c'est-à-dire les partisans du FPR – soit l'ensemble des Tutsi... – qu'il n'hésite pas à qualifier, lors de ce colloque, de « *nouvelle génération d'Inienzy* ». Que penser d'un homme qui, treize ans après le génocide des Tutsi, ose publiquement, comme le faisaient les génocidaires, qualifier de « *cafards* » (« *Inienzy* » en kinyarwanda) les partisans du FPR... Mais comme le font remarquer G. Kapler et J. Morel, à travers ses propos et ses écrits, ce n'est pas la première fois que Michel Robardey tient le même langage que les génocidaires : en 1996, dans le Populaire du Centre¹¹, il affirmait que l'ennemi n'est pas seulement le militant du FPR ou un sympathisant : ce sont « *les Tutsis avides de pouvoir* » dont « *rien ne semble pouvoir réfréner [les] ambitions* ».

Robardey, qui a donc participé, voire dirigé, le CRDC s'occupait de renseignements et donc des interrogatoires... Il ne se formalisera d'ailleurs

jamais des mœurs de ses alliés, qui massacraient leurs prisonniers, mais il se flatte d'avoir introduit les interrogatoires de prisonniers qui, auparavant, étaient exterminés systématiquement par les FAR. Interrogé par Péan, il ne nie pas avoir pratiqué la torture pour obtenir des renseignements, mais revendique d'avoir maintenu en vie des prisonniers pour pouvoir les interroger...

Michel Robardey s'était par ailleurs attaché, en 1993, à contester le rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violences au Rwanda menée par la FIDH. Il continuera, durant ce colloque, à dénoncer cette Commission Internationale d'Enquête sur les Droits de l'Homme au Rwanda comme une « *campagne médiatique* » du FPR relayée par « *des bonnes âmes occidentales qui seront instrumentalisées plus ou moins consciemment* »...

Péan reprendra la thèse défendue par Robardey¹² et affirmera lors de son allocution que « *le FPR portait une responsabilité dans les massacres ethniques pour avoir sciemment exacerbé les tensions ethniques par des attentats* » et pour avoir mis en œuvre « *la stratégie de la tension* ». Pour ce dernier, « *c'est en effet le FPR qui a réveillé la guerre ethnique par ses massacres d'octobre 1990, janvier 1991, 1992, opérés lors de ses attaques et occupation d'une partie du territoire rwandais* ».

Notons également que lorsque le général Jean-Claude Lafourcade affirme dans sa courte intervention « *qu'il y a eu un génocide en 1994* », et que « *les responsables doivent être punis* », il omet de mentionner et les victimes, et les responsables de ce génocide, ce qui, au vu des allocutions des précédents intervenants, peut laisser planer un sacré doute sur son interprétation des événements. Son intervention n'aura de toute façon d'autre but que de dresser un bilan positif de l'opération Turquoise, dont il assurait le commandement : « *Elle [la France] est la seule à avoir eu le courage d'intervenir pour mettre fin aux massacres.* »

Au final, et comme dans les déclarations des principaux génocidaires jugés à Arusha, il n'est jamais fait mention de l'organisation, de la planification du génocide. Reconnaître la planification du génocide par les autorités militaires et politiques rwandaises soutenues et encadrées par la France irait en effet dans le sens d'une reconnaissance de l'implication française dans le génocide, ce qui est, bien évidemment, à l'opposé des buts recherchés par les organisateurs de ce colloque.

Mais revenons à notre interrogation initiale, c'est-à-dire savoir si nous pouvons parler, à propos de ce colloque, de « *colloque négationniste* ». Nous avons pu le voir, certains des intervenants (Henri Weil, Vianney Ndagijimana) reprennent les thèses des génocidaires et principalement la théorie du « *double génocide* » ou la posture visant à désigner le FPR comme principal responsable du génocide (Hogard, Robardey, Péan). Robardey, nous l'avons vu, ira jusqu'à utiliser le langage des génocidaires, parlant clairement

de « *cafards* » pour désigner les militants du FPR.

Si la plupart des participants de ce colloque ne nient pas la réalité du génocide des Tutsi au Rwanda, en 1994, ils peuvent cependant être légitimement accusés de participer à une entreprise négationniste.

UNE TENTATIVE MANIFESTE DE MINIMISER L'IMPLICATION FRANÇAISE

Le but de ce colloque semble incontestablement d'occulter le rôle de la France dans le génocide des Tutsi. En s'attachant à répondre uniquement aux critiques faites sur la seule opération Turquoise, en n'abordant pas la présence militaire française au Rwanda depuis 1990, et en minimisant les crimes du régime Habyarimana, les intervenants vont dresser un tableau bien peu réaliste de l'implication française dans ce génocide. La question du « *rôle de la France dans le drame rwandais* », thème de la première table ronde, ne sera au final que très peu abordé, et toujours pour mettre à l'honneur l'intervention militaire française au Rwanda.

L'OPÉRATION TURQUOISE

Nous ne reviendrons ici que brièvement sur l'opération Turquoise qui a largement été abordée dans le numéro 1 de *La Nuit rwandaise*.

« *L'opération Turquoise est à l'honneur de la France et des pays africains qui l'ont accompagnée* » dira, en conclusion de son intervention, le général Lafourcade. Alors qu'il prétend que le bilan de cette opération a été « *unanimement salué à l'époque* », rappelons que le rapport de l'O.U.A soulignait que la France a été « *blamée aux Nations Unies et à d'autres tribunes pour son refus d'incarcérer les auteurs du génocide – et même pour avoir assuré leur protection* ».¹³

Il reviendra sur « *les conditions contraignantes* » fixées par l'O.N.U pour l'exécution de cette mission. Évoquant « *l'impartialité* » que devaient respecter les forces françaises engagées, il ajoutera « *qu'il ne fallait pas apporter de soutien aux FAR que nous avions formés et soutenus pendant la période de coopération militaire et qui nous voyaient arriver comme des sauveurs* », ni « *affronter le FPR* ». On sait en effet que les militaires français, au nom de cette exigence de « *neutralité* », refusèrent d'arrêter les responsables du génocide qui, contrairement à ce qu'en dit Lafourcade, se réfugièrent dans la « *zone humanitaire sûre* ». C'est ce que va rappeler Jacques Gérard lors de son intervention, parmi d'autres « *questions impertinentes à propos du Rwanda* ». Aucune réponse ne lui sera bien évidemment apportée.

Le général Lafourcade, qui déclare ici que « *le gouvernement intérimaire (...) s'est exilé au Zaïre en passant par Cyangugu* » n'aura probablement pas pris connaissance de l'article de Képi Blanc¹⁴, mensuel à usage interne de la Légion étrangère, où il est rapporté que « *l'état-major tactique (EMT) [de l'opération Turquoise] provoque et organise l'évacuation du gouvernement de*

transition vers le Zaïre ». Il ne répondra pas plus aux propos de Jacques Gérard citant une note du 11 juillet indiquant que « *les milices durcissent leur position dans la ZHS* » ou encore, que « *leurs armes ne leur ont pas été retirées, dans la mesure où ils n'en faisaient pas usage dans la zone de sécurité...* »

Lafourcade ne revient pas non plus sur le fait que les militaires français de l'opération Turquoise n'ont pas procédé à l'arrêt des émissions de la RTLM, la radio du génocide. « *Le brouillage des émissions de la radio ou la destruction d'un émetteur* » ne faisant, selon le Ministre de la Défense français de l'époque, François Léotard, « *pas partie du mandat confié à la France par l'O.N.U.* ». Pourtant, « *certains relais de cette radio itinérante ont été détruits* », s'étonne Jacques Gérard, qui ne comprend pas pourquoi « *une opération spéciale pour interdire à ces médias de continuer à émettre* » n'a pas été mise en place.

Au final, selon Lafourcade, « *la progression meurtrière du FPR* » aura provoqué l'exode « *d'un million de personnes et du gros des FAR* », l'armée du génocide, vers Goma, au Zaïre, où justement « *le poste de commandement [de l'opération Turquoise] s'est installé* »... Jacques Gérard s'étonnera d'ailleurs, au cours de la seconde table ronde, du fait que « *lorsqu'elles sont parvenues à Goma, dans les jours qui ont suivi la chute de Gisenyi, il est avéré que les FAR ont bénéficié d'un traitement privilégié. D'après les informations recueillies par les rapporteur de la Mission [MIP], les officiers de Turquoise ont en effet remis, le 21 juillet 1994, 10 tonnes de nourriture aux FAR dans la région de Goma.* » On verra plus loin qu'ils leur ont aussi fourni des armes...

Hogard, qui était le Commandant du Groupe sud de l'opération du 30 juin au 21 août 1994, aura préféré consacrer son intervention à « *l'après Turquoise* », et ne revient donc malheureusement que très peu sur cette opération. Quand il le fait, c'est uniquement pour rappeler « *l'honneur et la fierté* » qu'il a eu à y participer. Il s'emploiera par ailleurs à dénoncer « *le totalitarisme du régime et le recours systématique aux faux témoins au TPIR* ».

L'IMPLICATION FRANÇAISE AU RWANDA DEPUIS 1990

Jean-Marie Vianney Ndagijimana, ancien ambassadeur et ancien ministre des affaires étrangères du Rwanda, adhérent du MDR en 1991, interviendra à son tour. Il s'insurgera contre le fait que « *certains veulent faire passer l'idée que la France a aidé l'armée rwandaise de manière à tuer des Tutsi et des Hutu de l'opposition* ». Fort de son expérience comme représentant du gouvernement de Kigali en France pendant la préparation et le déroulement du génocide, il témoigne des engagements de François Mitterrand en faveur du processus d'Arusha avant de rendre hommage aux militaires de l'opération Turquoise qui auraient notamment permis de mettre un terme aux massacres de « *dizaines de milliers de populations civiles innocentes, toutes ethnies confondues* » par les troupes du FPR...

Il aura donc fallu attendre l'intervention de Jean-Marie Vianney

Ndagijimana pour que soit enfin abordée l'action de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. Mais c'est Xavier de Villepin, père de l'ancien Premier ministre français et ancien président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat, qui reviendra le plus longuement sur le rôle de la France au Rwanda durant cette période. En guise d'introduction, il rappellera brièvement que, début 1990, l'action française s'inscrivait « *dans les orientations du discours de la Baule* » et que la France s'est « *efforcée de contribuer à l'élaboration d'une solution négociée avec le FPR et le gouvernement rwandais* ». On s'en tient donc au rôle diplomatique de la France en faveur des accords d'Arusha.

On ne peut que regretter que lors du débat qui suivit cette première table ronde sur « *le rôle de la France* », et en présence de Michel Robardey, n'ait pas été abordée la coopération militaire française avec le régime qui préparait le génocide. Robardey affirmera, en effet, lors du débat, que la « *France était absente au moment du génocide en 1994* » avant de concéder « *qu'il n'y avait pratiquement plus personne* », « *l'opération Noroît étant pratiquement terminée* ».

Rappelons qu'officiellement l'opération Noroît se termine le 3 décembre 1993... Robardey ajoute même qu'« *il y avait, à ce moment-là [le soir de l'attentat], au Rwanda, une douzaine de militaires français* ». Diverses sources nous indiquent en effet que quelques dizaines de militaires français continuèrent d'opérer au Rwanda après décembre 1993. On ne peut donc que regretter que personne n'ait, lors de ce débat, demandé au colonel de préciser ce que faisaient ces militaires français au Rwanda...

Les participants ne parleront à aucun moment de l'intervention française dans le conflit, dès le 4 octobre 1990 (opération Noroît). Les participants s'appliqueront également à ne jamais aborder l'action du détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) dénommé « *Panda* » présent, à la demande des autorités rwandaises, au Rwanda dès le 20 mars 1991. On sait pourtant qu'il a pris en charge l'instruction des Forces Armées Rwandaises (FAR), ainsi que celle de la Garde Présidentielle, fer de lance du génocide. Les militaires français du DAMI auraient même élaboré les plans de bataille quotidien des FAR¹⁵.

Nous savons aujourd'hui que, de 1990 à 1993, l'armée française contrôle complètement la répression de l'insurrection du FPR, alors que l'engagement français sur place « *dépassait largement le niveau des opérations militaires* » (Quilès). Ce soutien inconditionnel apporté à ce « *nazisme tropical* », dont Paris connaissait les pratiques de violation des Droits de l'Homme, ne sera jamais abordé lors de ce colloque censé faire la lumière sur le rôle de la France au Rwanda.

Enfin, lorsque les intervenants soulignent la déstabilisation de toute la

« *sous-région* » qui suivit le génocide, ce sera uniquement pour en accuser le FPR. Ne sera bien évidemment pas abordé le soutien apporté par l'armée française aux forces génocidaires après la victoire du FPR. Oubliées donc les livraisons d'armes, via Goma¹⁶, alors même que l'O.N.U, par la voix de son secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, pouvait dire, le 23 novembre 1994, que tout portait à croire que les forces génocidaires présentes en République Démocratique du Congo « *prépar[ai]ent une invasion armée du Rwanda* », et alors que se multipliaient les attaques des ex-FAR à partir de la RDC et de l'île d'Ijwi, sur le lac Kivu.

Quand ils ne mettent pas à l'honneur l'engagement français au Rwanda, les participants de ce colloque se contentent de regretter les « *erreurs commises* ». Des erreurs essentiellement attribuées au fait que la France n'aurait pas pris la mesure des graves dérives d'une dictature raciste, aux abois¹⁷, qui paraît la solution finale.

DES ERREURS COMMISES...

Lors de son intervention, Jacques Gérard, membre honoraire du Conseil économique et social, posera donc quarante-six « *questions impertinentes* », concernant aussi bien le rôle de la communauté internationale que celui de la France. Questions bien dérangeantes auxquelles aucune réponse ne leur sera apportée. Mentionnons-en quelques-unes :

- Pourquoi (...) la demande présentée conjointement par le Gouvernement rwandais et le FPR au secrétaire général de l'O.N.U le 15 septembre 1993 de déployer rapidement une force internationale de 4260 hommes n'a-t-elle connu aucune suite ?
- Pourquoi, quand le secrétaire général de l'O.N.U propose, le 28 avril, un renforcement des troupes de l'O.N.U pour mettre fin aux massacres de civils qui s'élèvent déjà à environ 200 000 personnes, le représentant de la France estime-t-il que le Conseil devrait se concentrer sur l'aide humanitaire ?
- Pourquoi le Rwanda [le GIR], lui-même directement concerné par le conflit, continue-t-il à siéger et à désinformer le Conseil de sécurité lorsqu'il examine les questions le concernant ?
- Qui aurait continué à livrer des armes aux FAR pendant l'opération Turquoise – ce que la France nie avec régularité – tandis que, selon un rapport de l'O.U.A, « *le consul de France à Goma justifia ces livraisons en disant qu'il s'agissait de remplir des contrats déjà signés avec le gouvernement du Rwanda ?* »

On pourrait ainsi poser de nombreuses autres questions qui nous permettraient d'avoir un éclairage plus adapté sur le soutien militaire, diplomatique et financier apporté par Paris aux génocidaires. Aucune réponse n'a été apportée aux questions de Jacques Gérard, à l'exception de celle de Jean-Marie Vianey Ndagijimana qui lors du débat interviendra pour dire que « *pour ce*

qui [le] concerne, [il] croit que ce ne sont pas des questions très pertinentes ».

C'est au final Paul Quilès que se montrera le plus critique sur le soutien inconditionnel apporté par l'armée et la diplomatie française aux forces génocidaires. Dans une phrase qui prend des allures de plan de communication, il affirmera : « on est plus crédible en disant qu'il y a eu des erreurs de commises ».

« Il y a eu des erreurs dans la façon dont l'armée française s'est engagée au côté des Rwandais » ajoute-t-il, précisant même, que « l'aide militaire apportée aux forces gouvernementales est allée jusqu'aux limites de l'engagement direct ». « On est peut-être allé trop loin », conclura-t-il.

Cependant, au cours du débat qui suivit la seconde table ronde, Quilès assénera une contre-vérité : « les objectifs de l'intervention française » découlaient selon lui « de la tradition », du « souci que nous avions d'empêcher qu'un gouvernement, auquel nous étions liés par un accord de coopération militaire, soit renversé par la force avec le soutien d'un pays voisin ». Rappelons qu'il n'y a jamais eu d'accord de défense entre la France et le Rwanda comme ceux qui lient la France à d'autres dictatures africaines. Un accord de coopération avait bien été signé le 18 juillet 1975 sous Giscard d'Estaing ; il est resté secret jusqu'en 1998. Il ne concernait que la gendarmerie rwandaise, créée par des conseillers français. Il y était d'ailleurs bien précisé que ces personnels français ne pouvaient intervenir pour des opérations de maintien de l'ordre ou de guerre.

Une modification élargissant ces accords à l'armée rwandaise (seule la gendarmerie était jusque-là concernée) a bien été signée, mais en 1992, soit près de deux ans après l'intervention française au Rwanda annoncée par un communiqué du ministère des Affaires étrangères, le 4 octobre 1990, alors que l'envoi des militaires de l'opération Noroît avait déjà été effectué. Cette modification rétroactive permettait notamment de transformer des militaires de l'opération Noroît en coopérants, et donc de perpétuer leur présence en dépit des accords de paix d'Arusha qui stipulaient le départ des militaires français présents au Rwanda...

On peut également se demander comment Robardey justifie la coopération militaire française avec un régime dont tous savaient pertinemment à l'époque qu'il préparait un génocide. Il dira d'ailleurs lui même, en introduction de son intervention, que « dès le 15 octobre 1990, l'Ambassadeur de France à Kigali n'hésite pas à envisager, dans un télégramme diplomatique, la perpétuation d'un génocide comme une éventualité à craindre ».

UNE TENTATIVE DE RÉHABILITATION DU RÉGIME HABYARIMANA

Pour qualifier le régime Habyarimana, Robardey parle de « Pax Habyarimana ». On peut comprendre qu'il est difficile de justifier sa collaboration avec ce que beaucoup ont décrit comme un « nazisme tropical ». Annie Faure, décidément bien peu épaulée lors de ce colloque, revenant sur

les discriminations, la politique des quotas ethniques, l'impossibilité d'accéder à certaines fonctions pour les Tutsi dans l'administration ou l'armée, se verra répondre que le Rwanda n'était pas « *un pays de lait et de miel* » et que les discriminations à l'encontre des Tutsi ne les « *empêchaient pas de prospérer, en particulier dans le monde économique et en particulier dans le monde des affaires* »...

Pour Robardey, « *de 1974 à 1990, le Rwanda est un pays où il n'y avait pas d'exécutions extra-judiciaires, il n'y avait pas de massacres* ». Il aurait même été appelé au Rwanda par Habyarimana pour « *construire un système de police judiciaire (...) qui soit conforme aux Droits de l'Homme et aux droits de la défense* ».

Péan affirme quant à lui qu'Habyarimana aurait « *grosso modo ramené la paix civile* » au Rwanda et que c'est « *la propagande [qui] en a fait rapidement le chef des méchants, un nazi tropical, son régime, une dictature cléricale* ». Pour preuve de la mansuétude d'Habyarimana : selon Péan, après l'attaque du FPR, le 5 octobre 1990, le régime aurait « *réagi en rassemblant de nombreux Tutsi dans le stade de Kigali* » mais, contrairement à ce qu'ont dit les médias belges, Péan affirme qu'« *il n'y aura pas eu de morts au stade de Kigali* ». À supposer que ce qu'affirme Péan soit vrai, n'est-on pas en droit de qualifier de régime raciste une dictature qui rafle, sur une base ethnique, près de 10 000 personnes pour les regrouper dans un stade ?

Rappelons, pour ne mentionner que quelques-uns des massacres à caractère génocidaire initiés par le régime Habyarimana, que, le 8 octobre 1990, des massacres ont lieu, à l'appel des autorités, sur la population Bahima (Mutara), puis du 11 au 13 octobre de la même année, dans la commune de Kibilira, qu'en 1991, le bourgmestre de Kinigi et le préfet de Ruhengeri organisent le massacre d'au moins 2000 Tutsi Bagogwe, que d'autres massacres ont lieu fin août 1992, dans la région de Kibuye, etc...

Mais Jean-Marie Vianney Ndagijimana ira encore plus loin que Péan, affirmant que sous la dictature d'Habyarimana « *les discriminations n'étaient pas systématiques et légalisées* ». Il affirmera même que la politique raciste des quotas à l'œuvre durant ces vingt années de règne ne serait qu'une sorte de « *discrimination positive* »...

Quilès, qui ne peut faire totalement l'impasse sur les travaux de la Mission d'information parlementaire (et plus particulièrement sur ses annexes), ramènera un semblant de vérité sur la réalité du régime d'Habyarimana : « *la diplomatie française considérait en effet le Président Habyarimana comme un moindre mal, ce qui la conduisait à réagir mollement devant les violations graves et répétées des droits de l'Homme frappant en particulier la minorité Tutsi. La France n'a pas porté un regard suffisamment critique sur la dérive raciste du régime (...) alors que se développaient au sein de la quasi-totalité des organisations politiques, des tendances extrémistes qui prônaient de plus en plus ouvertement la solution finale.* »

POUR CONCLURE

Naviguant entre l'apologie du rôle joué par la France au Rwanda et la reconnaissance de certaines « erreurs » ou « fautes » commises dans « *la gestion du dossier rwandais* », les hommes politiques français s'évertuent à camoufler la réalité de l'engagement français dans le génocide des Tutsi. Cet engagement militaire, diplomatique et financier aux côtés des génocidaires ne saurait, malgré les tentatives de falsification de l'Histoire, résister aux preuves et aux témoignages, chaque année plus abondants, qui retracent la réalité de l'implication française dans cette entreprise d'extermination.

Le principal souci des hommes politiques français semble d'occulter la participation militaire de la France à ce génocide : c'est en effet l'aspect le plus criminel de la politique française menée au Rwanda, et notamment celui sur lequel la justice pourra être le plus efficacement saisie.

Quilès conclura son intervention à ce colloque, et nous ne pouvons qu'aller dans son sens, en disant qu'il « *n'est pas normal dans une démocratie que ce domaine réservé [les relations franco-africaines] soit traité par un Président, aussi puissant et démocratique soit-il* ». Nous aurons l'occasion de revenir dans ce numéro sur le coup d'État fondateur de la Ve République, dont nous allons célébrer le 13 mai le cinquantième anniversaire¹⁸ et sur ce « *domaine réservé de l'Elysée* », outil indispensable au maintien des relations coloniales.

Quilès ajoute, comme l'a fait Kouchner, que « *l'armée française avait ses ordres* » que « *ce n'est pas de sa faute* ».

Alors, de qui est-ce la faute ?

Nous ne nous contenterons pas, comme le fait Quilès, de dénoncer « *des erreurs et des maladroites de la France* » alors que tous les éléments portent à croire qu'à sa tête, des hommes et des femmes, diplomates, politiques et militaires, ont bel et bien soutenu l'organisation du génocide des Tutsi, en 1994, au Rwanda.

FAUT-IL CONDAMNER LES PROPOS NÉGATIONNISTES ?

En 1998, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit : « *La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915* » (Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 mai 1998).

Le 10 octobre 2006, l'association Ibuka demandait aux députés français que cette loi soit élargie au génocide des Tutsi. Rappelant que « *nier un crime contre l'humanité est une manière de le perpétuer* » l'association voulait que soient punis en France les propos des négationnistes du génocide des Tutsi rwandais.

À défaut de judiciariser la bataille pour la vérité et de punir par la loi des propos qui, comme ceux tenus lors de ce colloque, ne peuvent que heurter les rescapés et bafouer la mémoire des trop nombreuses victimes du génocide des Tutsi et du massacre de tous les Rwandais s'y étant opposé, nous devons travailler à l'établissement de la vérité et tenter de faire toute la lumière sur la

participation de l'État français au dernier génocide du XXe siècle.

C'est ce que nous essayons de faire, chaque année, dans cette revue.

Notes

- 1 *Controverses* n°6, voir la « *Note de lecture* » de Michel Sitbon, dans ce numéro.
- 2 Dans le précédent numéro de la revue, nous revenions sur les missions de Kouchner conduites au Rwanda en 1994 pour le compte de l'Élysée : « *Concordances humanitaires et génocidaires : Bernard Kouchner au Rwanda* ».
- 3 Voir l'article sur *Védrine, gardien de l'inavouable*, de Jacques Morel et Georges Kapler dans ce numéro.
- 4 Voir le « *dossier Lefort* » dans ce numéro.
- 5 C'est la fonction qu'occupe Quilès lorsqu'il propose à Lionel Jospin, alors Premier ministre, la création de la Mission d'information parlementaire.
- 6 Notamment par *Le Monde*, comme l'aura montré Jean-Paul Gouteux dans *Le Monde, un contre pouvoir ?*
- 7 La vidéo de cette interview est disponible sur <http://voixgalliae.blogspot.com/2007/02/genocide-rwandais-le-temoignage-dun.html>
- 8 L'association SOS Racisme a attaqué en justice Pierre Péan, le 5 octobre 2006, pour « *complicité de dif-famation raciale* » et « *complicité de provocation à la haine raciale* » à la suite de la parution de son ouvrage *Noires fureurs, blancs menteurs*.
- 9 J-P Chrétien, J-F Dupaquier, M. Kabanda et J. Ngarambe, *Rwanda, les médias du génocide*, Katharla, 1995.
- 10 Voir l'article de Pierre Jamagne dans ce numéro.
- 11 « *Le lieutenant-colonel Michel Robardey décrypte le conflit rwandais* », *Le Populaire du Centre*, 30 novembre 1996.
- 12 Robardey est, il est vrai, l'un des principaux informateurs de Péan lorsque ce dernier « enquêtera » pour écrire son livre.
- 13 Annexes de la Mission d'Information Parlementaire, tome II, page 454.
- 14 *Képi Blanc*, octobre 1994.
- 15 *Le Monde*, supplément « *La France et le Rwanda* », 17 décembre 1998.
- 16 « *Réarmement dans l'impunité : soutien international aux auteurs du génocide rwandais* », *Human Right Watch*, 29 mai 1995.
- 17 Le 8 janvier 1992, ce n'est pas moins de 100 000 personnes qui manifestent à Kigali, mais également à Gitarama et Butare contre la dictature d'Habyarimana.
- 18 Voir « 50 ans, ça suffit ! », dans ce numéro.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES COMPTE-RENDUS D'AUDITIONS

- « LA FRANCE CONNAISSAIT LA PLANIFICATION DU GÉNOCIDE MAIS A CHOISI DE CAMOUFLER LA RÉALITÉ », SELON UN TÉMOIN, 340
 - SYNTHÈSE DES AUDITIONS DU 24/10/2006, 341
- LA FRANCE A DEMANDÉ AUX HUTU DE QUITTER LE RWANDA À LA FIN DE L'OPÉRATION TURQUOISE 345
 - LE SOUTIEN DE LA FRANCE AUX AUTEURS DU GÉNOCIDE S'EST POURSUIVI AU ZAÏRE, 347
 - LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE RÔLE DE LA FRANCE SATISFAITE DE LA 1ÈRE PHASE DES AUDITIONS, 348
 - LE RAPPORT DE LA COMMISSION MUCYO POURRAIT ÊTRE FORT ACCABLANT POUR LA FRANCE, 348
 - UN RAPPORT SOLIDE POUR ASSAINIR LES RELATIONS ENTRE LE RWANDA ET LA FRANCE, 350
 - IIÈME PHASE DES AUDITIONS DE LA COMMISSION MUCYO SUR LE RÔLE DE LA FRANCE DANS LE GÉNOCIDE DES TUTSI DE 1994 AU RWANDA, 352
- « POUR LES SOLDATS FRANÇAIS, LES TUTSI SONT FONCIÈREMENT MAUVAIS », SELON UN ANCIEN MILICIEU INTERAHAMWE, 356
 - SYNTHÈSE DE LA 2ÈME JOURNÉE, 359
 - UN EX-FAR A VU DES SOLDATS FRANÇAIS POIGNARDER À MORT DES TUTSI , 365
- UNE RESCAPÉE AFFIRME AVOIR ÉTÉ VIOLÉE PAR DES SOLDATS FRANÇAIS, 373
 - SYNTHÈSE DE LA 3ÈME JOURNÉE,
- « ENFIN ON VA S'OFFRIR DU TUTSI », SOLDATS FRANÇAIS DANS UNE BAGARRE AVEC DES ÉTUDIANTS TUTSI À BUTARE EN 1992, 374
- LA FRANCE ACCUSÉE D'AVOIR DISTRIBUÉ DES ARMES AUX CIVILS DANS LA ZONE TURQUOISE, 375
 - LA FRANCE ACCUSÉE D'AVOIR COMMANDITÉ LES MASSACRES DES BAGOGWE EN 1992, 376
- JETÉE D'UN HÉLICOPTÈRE FRANÇAIS, UNE RESCAPÉE AVORTA, 377
- LES TUTSI RÉFUGIÉS À BISERO LIVRÉS AUX MAINS DES TUEURS PAR LES SOLDATS FRANÇAIS, 381
 - LA FRANCE REFUSA D'ÉVACUER DES RESCAPÉS À L'AÉROPORT DE KIGALI, 385

Témoignages auprès de la Commission d'enquête rwandaise sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi

La Commission d'enquête rwandaise, décidée lors des cérémonies du dixième anniversaire du génocide, a été officialisée le 14 avril 2005. Elle se donne pour « mission générale de dégager le rôle qu'a joué l'Etat Français dans la préparation et l'exécution du génocide rwandais de 1994 ». Cette commission, dite commission Mucyo du nom de son président, Jean de Dieu Mucyo, ancien ministre de la Justice, a procédé à une série d'auditions publiques et recueilli de nombreux témoignages. Nous présentons ici l'ensemble des dépêches de l'agence de presse Rwanda News Agency, qui a couvert l'événement.

NOTE DE LA RÉDACTION DE RWANDA NEWS AGENCY

La Commission Nationale Indépendante chargée d'enquêter sur le rôle de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda a réalisé une série d'auditions publiques de témoins, une opération qui s'est déroulée en deux phases ; la première portant sur les témoins de contexte, et la deuxième sur les témoins des faits.

L'Agence Rwandaise d'Information/Rwanda News Agency (ARI-RNA) en a fait une couverture spéciale, grâce à la présence permanente de trois correspondants dans la salle des Conférences de la Primature où se sont tenues les auditions. Déo Mungongo a produit les dépêches en Français que l'on peut lire ci-après, Fred Mwaswa des dépêches en Anglais, et Privat Rutazibwa des compte-rendu de synthèse et d'analyse sur les auditions de chaque journée.

« LA FRANCE CONNAISSAIT LA PLANIFICATION DU GÉNOCIDE MAIS A CHOISI DE CAMOUFLER LA RÉALITÉ », SELON UN TÉMOIN

Kigali, 24 octobre 2006. Dans sa déposition devant la Commission Nationale Indépendante d'Enquête sur l'implication de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda, l'ex-Ambassadeur du Rwanda à Paris, Jacques Bihozagara, a affirmé que la France savait que le génocide était planifié mais que ce pays a choisi de camoufler la réalité.

En appui à son argumentaire, Jacques Bihozagara a d'abord évoqué la rencontre en 1992 entre Paul Dijoud, Directeur Afrique au Quai d'Orsay (siège du Ministère des Affaires étrangères de la France), et la délégation du Front Patriotique Rwandais (FPR) conduite par l'actuel Chef de l'Etat rwandais Paul Kagame. Cette dernière se trouvait à Paris sur invitation des autorités françaises au motif que ces dernières voulaient chercher une solution au problème du Rwanda alors en guerre.

« Vous devez déposer les armes, demander l'amnistie et nous allons négocier par la suite les conditions de votre entrée au gouvernement. Si vous ne déposez pas les armes, vous trouverez tous les vôtres déjà exterminés à votre arrivée à Kigali », avait dit sèchement Paul Dijoud à ses hôtes. À la fin de l'entretien, il avait donné la main à Paul Kagame en disant avec humeur : « On se réverra à Kigali quand vous serez Général assis dans votre fauteuil de Président ».

« Tout ce que ce Monsieur a dit s'est réalisé dans les années qui ont suivi. Prophétie ou apologie du génocide ? C'est difficile de le savoir. Je ne peux pas non plus exclure la thèse selon laquelle Paul Dijoud était au courant de ce qui se tramait étant donné les liens étroits qui unissaient son gouvernement à celui du Président Habyarimana ».

Jacques Bihozagara a également évoqué le Rapport d'Enquête Internationale réalisé en 1993 par plusieurs ONGs parmi lesquelles la FIDH et Human Rights Watch, qui faisaient état des signes avant-coureurs du génocide, des escadrons de la mort s'appêtant à passer à l'action avec la bénédiction des proches du Président Habyarimana dont notamment son épouse, Agatha Kanziga.

Rappelons que ce rapport tout comme les télégrammes du Général Roméo Dallaire (Commandant en Chef de la MINUAR : Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda) dans lesquels il attirait l'attention de l'ONU sur un génocide imminent, ont été distribués au Conseil de Sécurité des Nations unies dont la France est membre permanent ainsi qu'à l'Union Européenne.

« La France ne peut pas dire qu'elle n'en avait pas pris connaissance », a dit à la Commission l'ancien Représentant du FPR en Europe. Il a révélé que ce Rapport avait été remis dans les mains de l'épouse du Président français François Mitterrand par un groupe de femmes rwandaises à Bruxelles où Mme Mitterrand présidait la réunion de son association France Liberté qui a une branche en Belgique.

Last but not least. Jacques Bihozagara rappelle que la France était présente sur le terrain à travers ses services de coopération et sa présence militaire. « *Tous ces éléments mis ensemble montrent que la France était au courant de la planification du génocide mais a choisi de camoufler la réalité* », a-t-il insisté.

Les membres de la Commission ont demandé à Jacques Bihozagara ce qui expliquerait, selon lui, cette attitude de la France? C'est surtout les amitiés particulières entre les Présidents français François Mitterrand et rwandais Juvénal Habyarimana. Des amitiés non expliquées qui tiennent plus d'acointances entre individus que d'affaires d'États. Ces amitiés se sont étendues à leurs fils, Jean Christophe Mitterrand (conseiller à la cellule africaine de l'Élysée à l'époque) et Jean Pierre Habyarimana exilé depuis 1994 en France. À cela il faudrait ajouter les intérêts géostratégiques de la France dans la région. Laquelle France cherchait à sauvegarder sa zone d'influence.

SYNTHÈSE DES AUDITIONS DU 24/10/2006

Au cours de la première journée d'audition, trois témoins de contexte ont été entendus par la Commission Nationale Indépendante chargée d'enquêter sur le rôle de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda. Il s'agit respectivement de l'ambassadeur Jacques Bihozagara, du député Gatabazi Jean Marie Vianney, et du sénateur Iyamulemye Augustin.

Représentant du FPR (Front Patriotique Rwandais) en Europe de 1990 à 1994, ministre, ambassadeur du Rwanda en Belgique puis en France, Jacques Bihozagara a décrit le rôle de la France en trois étapes :

- D'octobre 1990 à mars 1994 (avant le génocide) ;
- D'avril 1994 à Juillet 1994 (durant le génocide) ;
- D'Août 1994 à ce jour (après le génocide).

Dans la première phase, Bihozagara accuse la France d'avoir exacerbé le conflit rwandais en soutenant dès le début et de manière inconditionnelle le régime qui sera peu après responsable du génocide. Il formule six accusations précises contre la France :

1° Avoir endurci les oreilles face aux efforts d'explications du FPR et d'autres sources sur la nature du régime de Habyarimana et les raisons profondes de la guerre du FPR. Les officiels français ont préféré parler de « *guerre de l'Uganda contre le Rwanda pour créer l'empire Hima-Tutsi* » (Alain Jupé) ; de « *guerre entre serfs et seigneurs* » (François Mitterrand) ;

2° Avoir diabolisé le FPR en vue de l'isoler. Le général Quesnot, conseiller à l'Élysée, serait à l'origine du concept « *Khmers noirs* » pour désigner le FPR.

3° Avoir persécuté et humilié les responsables du FPR en vue de les intimider et les décourager. Ici, Bihozagara évoque l'incident de 1992, lorsque Paul Kagame, à la tête d'une délégation du FPR en France sur invitation offi-

cielle de ce pays, se fait arrêter et emprisonner pendant environ 10 heures sans explication, après que sa chambre d'hôtel ait été violemment saccagée par des agents de sécurité français.

4° Un parti-pris manifeste en faveur du régime Habyarimana. Bihozagara cite ici deux exemples : la médiation de la France en 1992 entre le FPR et le gouvernement de Habyarimana où le FPR s'est rendu compte qu'il négociait plutôt avec deux parties sans médiation, la France étant plus radicale que les délégués du gouvernement rwandais. L'autre exemple est que sur toute la durée des négociations d'Arusha, il y avait un diplomate français à l'hôtel Méridien d'Arusha dont le rôle était de conseiller la délégation gouvernementale sur les positions à prendre ou à ne pas prendre.

5° La France a livré une guerre médiatique sans merci contre le FPR, notamment avec les reportages de RFI, spécialement de Jean Hélène. Les journalistes de RFI qui commençaient à comprendre et expliquer correctement la nature du conflit rwandais étaient systématiquement écartés.

6° La France s'est expressément fermé aux cris d'alarme qui annonçaient l'imminence du génocide, notamment le rapport de la Commission d'Enquête Indépendante de 1993 conduite par des organisations de défense des droits de l'homme, ou encore l'interview émouvante de Jean Carbonare – qui faisait partie de la Commission d'enquête en tant qu'individu indépendant – sur France 2.

Durant le génocide, la France a usé de son influence pour créer l'opération Turquoise sous prétexte de secourir les populations menacées de génocide. Et Bihozagara d'interroger : « *Est-ce que le site de Murambi qui héberge aujourd'hui les restes des dizaines de milliers de victimes du génocide en plein coeur de la zone turquoise, est-ce cela la preuve que la France a assuré la sécurité de ceux qu'elle était supposée venir secourir ?* »

Quant à la troisième phase (après le génocide), Bihozagara accuse la France de s'être transformée en repaire des génocidaires et d'offrir un terrain libre aux révisionnistes et négationnistes de tout poil. Il s'étonne de l'endurcissement de la France là où des pays et des organisations internationales avec une moindre responsabilité dans le génocide ont préféré demander pardon ou exprimer autrement leur compassion.

Le député Jean Marie Vianney Gatabazi était un agent de l'administration territoriale basé à Byumba, près de la zone des combats entre 1990 et 1994. Il accuse la France de trois choses :

1) Avoir directement participé aux combats. Les soldats français de l'opération Noroît avaient un détachement de 30 à 40 personnes à Gatete (sur la route Base-Kinihira) et ils utilisaient des armes lourdes installées à Kumurambo, secteur Kabingo, commune Cyungo, contre les positions du FPR.

2) Avoir dispensé la formation militaire aux milices responsables du génocide. Selon un témoignage recueilli en mars 1994 d'un officier gouvernemental nommé Innocent Mburuburengero, les Français ont d'abord formé une équipe de Rwandais à Kotakoli dans l'ex-Zaïre. Et ces mêmes rwandais ont formé à leur tour environ 600 miliciens à Kibungo sous la supervision des instructeurs Français.

3) Les militaires Français effectuaient des contrôles d'identité et des perquisitions sur les barrières à Nyabugogo (près de Kigali) et à Kirenge (vers Shyorongi). Aux détenteurs des identités avec mention ethnique « Hutu », les Français disaient : « passez ». Ceux avec mention Tutsi étaient retenus pour interrogatoires près des barrières, et dans la plupart des cas, on ignore ce qui leur est advenu.

Le sénateur Iyamulemye a dirigé le service des renseignements intérieurs à la primature entre 1992 et 1994. Il a révélé que les liens de la France avec le Rwanda se consolident dès la prise du pouvoir par Habyarimana. Il soutient que la France a soutenu militairement le régime de Habyarimana avec octroi d'armes, formation, renseignement militaire etc... .

Les rapports de renseignement établissaient la participation directe des soldats français dans les combats ; avec des armes lourdes. Les militaires Français contrôlaient également le Centre criminel de Recherche et de Documentation où ils s'employaient à faire disparaître les traces et les preuves des crimes et violences dont la montée était fort inquiétante. Les militaires français participaient également aux fouilles et contrôle des identités sur des barrières aux abords de Kigali.

L'ambiance générale de cette première journée d'audition pourrait se résumer à deux aspects importants :

- Les dépositions des témoins Bihozagara et Iyamulemye et les séances de question-réponses qui ont suivi ont été plus longues, plus détaillées et plus précises en termes d'information.

- Outre la confirmation des accusations habituelles contre la France qui se recourent chez tous les témoins du jour et qui risquent de revenir encore souvent au cours de cette phase d'audition des témoins de contexte, on peut retenir quelques éléments nouveaux suivants :

- Les soldats français contrôlaient le Centre Criminel de Recherche et de Documentation également connu sous les appellations tristement célèbres de « *Criminologie* » ou « *fichier central* ». À ce titre, ils se sont rendus plusieurs fois – et systématiquement – coupables de recel des preuves de la criminalité et violence grandissante dans le pays à l'approche du génocide (sénateur Iyamulemye).

- Les soldats français venus rapatrier les étrangers au début du génocide ont évacué par erreur les enfants d'Agathe Uwilingiyimana (ex-Premier Ministre), les prenant pour ceux d'Agathe Kanziga, épouse de Habyarimana.

Arrivés en France, ils se sont rendu compte de leur méprise et ont chassé les enfants qui se sont retrouvés par la suite dans un foyer de demandeurs d'asile en Suisse.

Au deuxième jour de ses auditions publiques, la « *Commission Nationale Indépendante chargée de rassembler les preuves de l'implication de l'État français dans le génocide de 1994 au Rwanda* » a entendu les dépositions de quatre témoins :

- Kayimahe Vénuste,
- Elysée Bisengimana,
- Nyandwi Désiré,
- Martin Ndamage.

Vénuste Kayimahe était employé du Centre culturel français de Kigali pendant vingt ans jusqu'au déclenchement du génocide. Il est l'auteur d'un livre et de plusieurs autres documents sur le rôle de la France dans ce génocide. Vénuste Kayimahe a fait une déposition riche de détails accablants sur les agissements des officiels français en poste à Kigali à l'époque.

Il accuse la France de complicité de haut niveau dans le génocide. Remontant de 1989 jusqu'à 1994, il cite énormément d'exemples précis qui montrent la responsabilité de la France dans la préparation lointaine et la planification immédiate du génocide.

En 1989 déjà, lors d'une réception officielle en l'honneur des coopérants français à la résidence de France à Kigali, l'ambassadeur Georges Martres pouvait déclarer : « *ce pays sera bientôt attaqué par des gens très méchants qui veulent détruire ses infrastructures et tout ce qui fait la fierté de votre coopération* ».

Et se tournant vers des coopérants militaires français fraîchement arrivés qui étaient présents à la réception, il ajoutait : « *ces militaires français viennent précisément pour empêcher cette catastrophe* ».

Des réunions tournantes organisées soit chez l'ambassadeur ou chez d'autres officiels français de l'ambassade ou du centre culturel français réunissaient souvent extrémistes du régime Habyarimana et représentants de la France au Rwanda. « *Front commun des Hutu contre le FPR* », « *défense civile* » ; ... toutes ces stratégies étaient conçues et débattues au cours de ces séances que le témoin considère comme ayant servi de cadre à « *l'élaboration de la stratégie du génocide* ».

Elysée Bisengimana, député à l'Assemblée nationale, était étudiant à Nyakinama (Ruhengeri) de 1987 à 1992, mais il se trouvait chez lui à Kamembe (Cyangugu) au moment du génocide. Son témoignage porte sur les deux périodes.

Étudiant à Nyakinama, il a vu des soldats français former des recrues rwandaises ainsi que des miliciens. Cela se passait sur le terrain de sport du campus même, parce que c'est là qu'étaient hébergés les Français.

Il a également vu des soldats français sur des véhicules portant des armes

lourdes en direction de Cyanika, vers la ligne de front.

Bisengimana a été aussi témoin de l'entrée des soldats français à Cyangugu. Il a constaté une collaboration très rapide entre miliciens Interahamwe et soldats français, collaboration qui a progressivement marginalisé les militaires et les gendarmes rwandais.

Soldats français et Interahamwe ont ensemble effectué des patrouilles, contrôlé les identités sur les barrières, appelé la population à fuir le pays devant l'avancée du FPR, détruit et pillé la ville de Cyangugu.

Bisengimana décrit globalement le rôle de la France comme un soutien aux auteurs du génocide et une tentative de contrer ceux qui voulaient arrêter le génocide. Complicité de génocide somme toute.

Nyandwi Désiré est également député à l'Assemblée nationale, et chef d'un projet de l'État à Gikongoro durant le génocide. Nyandwi a fait une courte déposition, et ses réponses aux questions des commissaires étaient tout aussi chiches et réservées.

Il accuse les soldats français d'avoir commis des pillages à Gikongoro. Habitant Rwamagana mais travaillant à Kigali tous les jours en 1992, il a également croisé plus de cinq fois des soldats français transportant des armes lourdes vers le front au Mutara.

Martin Ndamage, colonel dans l'armée rwandaise actuelle et ex-FAR, Martin Ndamage accuse l'État français d'avoir accordé un soutien inconditionnel au régime de Habyarimana et son armée lors des combats contre le FPR. Il a été personnellement témoin de l'implication directe des soldats français dans la formation militaire et paramilitaire ou dans les combats à Nyakinama, Kinigi, Cyeru et Gabiro.

Il accuse également la France d'avoir soutenu le gouvernement qui a commis le génocide. Co-auteur de la fameuse déclaration de Kigeme qui condamnait le génocide et se désolidarisait du gouvernement Sindikubwabo-Kambanda, Ndamage et quelques-uns de ses collègues ont été brimés et humiliés par les soldats français à Kavumu (près de Bukavu) parce qu'ils avaient manifesté l'intention de rentrer au Rwanda après la prise du pouvoir par le FPR.

LA FRANCE A DEMANDÉ AUX HUTU DE QUITTER LE RWANDA À LA FIN DE L'OPÉRATION TURQUOISE

« Les soldats français de l'opération Turquoise ont demandé à la population hutu de quitter le Rwanda pour ne pas être exterminée par les militaires du FPR qui venaient de mettre en déroute les forces génocidaires », selon un témoin interrogé par l'Agence Rwandaise d'Information (ARI).

Jean Damascène Nyandwi est originaire de l'ex-province de Gikongoro qui faisait partie de la Zone Humanitaire Sûre (ZHS) mise en place par la

France à travers l'opération Turquoise. Il vivait à Kanombe dans la périphérie de Kigali avant de retourner à Gikongoro en 1993. Des centaines de milliers de personnes à majorité hutu s'y étaient réfugiées pendant le génocide à la demande du gouvernement génocidaire qui fuyait l'avancée du FPR.

Jean Damascène Nyandwi a révélé à ARI qu'un grand meeting populaire avait alors été organisé à Isumba, commune de Nyamagabe, ville de Gikongoro. « *Si vous ne fuyez pas vers le Zaïre, les Inkontanyi (nom des soldats du FPR, ndlr) vont vous égorger* », avaient dit les soldats français de l'opération Turquoise au cours de ce rassemblement. Les soldats français qui ne connaissaient pas le Kinyarwanda s'adressaient à la population rassemblée une main à la gorge en signe d'une machette qui égorge.

Jean Damascène Nyandwi a indiqué également à ARI que les soldats français de l'opération Turquoise pourchassaient les Tutsi au motif que ce sont les soldats du FPR qui ont infiltré la ZHS. « *Les personnes capturées ont été conduites vers une destination inconnue jusqu'aujourd'hui. J'ai comme l'impression que les Français avaient même des appareils qui leur permettaient de savoir là où les gens s'étaient caché* », a déclaré Jean Damascène Nyandwi.

Jean Damascène Nyandwi a également déclaré à ARI que, dans la province de Gikongoro, les soldats français ont appris aux miliciens Interahamwe, fer de lance du génocide, comment creuser des tranchées dans lesquelles ils devaient se cacher à l'arrivée des militaires du FPR. Et ce, durant les trois mois du génocide des Tutsi en 1994

Jean Damascène Nyandwi accuse les Français d'avoir entraîné dans les années 1992 les Interahamwe. Jean Damascène Nyandwi qui faisait le travail de constructeur à cette époque-là sait de quoi il parle car il détenait la carte de la CDR (Coalition pour la Défense de la République, parti extrémiste hutu, coresponsable du génocide).

« *À cette époque-là, il était impossible de trouver un job si tu n'as pas de carte attestant que tu es membre de la CDR et du MRND* », nous a-t-il déclaré. Jean Damascène Nyandwi qui vivait en 1992 à côté de Kanombe, ville de Kigali, accuse la France d'avoir entraîné aussi bien les ex-Forces Armées Rwandaises que les miliciens interahamwe.

Les interahamwe Mutombo, Katabirora Jean, Shagaye qu'il connaissait bien lui avaient dit qu'ils étaient formés par les Français pour qu'ils soient en mesure le moment venu de barrer la route au FPR. « *D'ici peu, la sang va couler à flot* », aimaient-ils dire à leur retour de la formation supervisée par les Français à Kanamba et à Gishwati selon le témoignage de Jean Damascène Nyandwi.

Quelques mois avant le génocide, les interahamwe Mutombo, Katabirora Jean, Shagaye ont tué un certain Straton Byabagamba l'accusant d'aider les Tutsi à obtenir des documents leur permettant de rejoindre le maquis du FPR.

À la question de savoir comment il distinguait les ex Forces Armées Rwandaises des Interahamwe, Jean Damascène Nyandwi dit que la distinc-

tion était facile à opérer. Outre que lui-même faisait partie de la CDR, il y a le fait que les militaires regagnaient leurs casernes et les Interahamwe leurs villages après la formation. C'était donc deux groupes distincts.

Les reporters de l'Agence Rwandaise d'Information ont rencontré Jean Damascène Nyandwi dans les locaux de la Commission rwandaise sur le rôle de la France dans le génocide de 1994. Il était venu de sa propre initiative pour apporter sa contribution dans la recherche de la vérité sur le rôle de la France dans le génocide.

LE SOUTIEN DE LA FRANCE AUX AUTEURS DU GÉNOCIDE S'EST POURSUIVI AU ZAÏRE

La France a continué à soutenir les forces génocidaires exilées au Zaïre selon le témoignage du Colonel Martin Ndamage devant la Commission rwandaise d'enquête sur le rôle de la France dans le génocide de 1994.

Membre des ex-Forces Armées Rwandaises, Martin Ndamage est cosignataire de la Déclaration de Kigeme qui condamnait le génocide et se désolidarisait du gouvernement qui était entrain de le commettre. Le gouvernement de l'époque décida de démettre de l'armée tous les signataires de la Déclaration de Kigeme et de les mettre hors d'état de nuire.

Redoutant des affrontements entre dissidents et forces loyalistes à Kigeme (ex-province de Gikongoro) qui faisait partie de la zone sous contrôle des soldats français de l'opération Turquoise, la France décida d'évacuer Martin Ndamage et quelques uns de ses collègues vers Kavumu (30 Km au nord de Bukavu au Zaïre) où elle avait établi une base militaire.

Après la défaite des forces génocidaires et leur exil au Zaïre, Martin Ndamage et ses collègues demandèrent de rencontrer le général Roméo Dallaire puisqu'ils voulaient retourner au Rwanda. Les soldats français s'y opposèrent mais Martin Ndamage et ses collègues finirent par rencontrer à Kavumu le général Roméo Dallaire qui commandait les forces de l'ONU au Rwanda.

Martin Ndamage et son groupe furent humiliés par les soldats français à Kavumu après qu'ils aient pris la décision de rentrer au Rwanda de commun accord avec le général Dallaire. « *Nous ne pouvons pas continuer à rester avec vous ici alors que vous vous opposez à votre gouvernement* », avaient dit sèchement les soldats français de l'opération Turquoise.

À la tombée de la nuit, Ndamage et son groupe furent brimés, désarmés et expulsés de la tente où ils logeaient au motif qu'ils s'opposent à leur gouvernement. Le gouvernement dont parlaient les soldats français c'est celui qui venait de commettre le génocide et qui se trouvait en exil à l'est du Zaïre.

L'analyse de ce témoignage fait ressortir l'idée que la France voulait maintenir les forces génocidaires dans les hauteurs du Kivu (est de la RDC) et les préparer à reconquérir par la force le pouvoir au Rwanda.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE RÔLE DE LA FRANCE SATISFAITE DE LA 1 ÈRE PHASE DES AUDITIONS

La Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda se dit satisfaite du bon déroulement de la première série des auditions qui s'achève ce mardi.

« *Nous sommes satisfaits des résultats atteints au cours de cette première phase des auditions. Nous avons recueilli beaucoup d'éléments d'information dont nous ne disposons pas. Cette phase a eu un énorme écho. Les gens nous ont appelés de l'extérieur et de l'intérieur du pays en vue de témoigner de leur propre initiative* », a déclaré à ARI le président de la Commission, Jean de Dieu Mucyo.

« *Les témoins de contexte que nous avons entendus étaient des cadres à différents niveaux. Leurs témoignages nous ont permis de savoir davantage sur la planification du génocide sur le plan militaire, politique et diplomatique. Certains de leurs témoignages corroborent les informations que nous avons recueillies sur le terrain* », a ajouté Jean de Dieu Mucyo.

Jean de Dieu Mucyo a indiqué à ARI que la Commission qu'il dirige a entendu au total 20 personnes dans le cadre de l'audition des témoins de contexte qui s'est déroulée du 24 au 31 de ce mois. Au cours de la séance de ce mardi quatre témoins ont été entendus.

Il s'agit du Député Aaron Makuba du PSD (Parti Social Démocrate, deuxième formation politique au parlement) ; d'un autre Député qui fut responsable administratif dans l'ex-préfecture de Byumba ; de l'Avocat Mugemana Jean Marie Vianney qui fut tour à tour Ministre de la Justice et Ministre de l'Intérieur avant le génocide.

Le dernier témoin auditionné aujourd'hui était Marc Rugenera qui fut Ministre des Finances avant et après le génocide. Il dirige actuellement la SORAS (Société Rwandaise d'Assurance, une compagnie privée).

LE RAPPORT DE LA COMMISSION MUCYO POURRAIT ÊTRE FORT ACCABLANT POUR LA FRANCE

À l'heure du bilan de la première phase des auditions débutées le 24 et clôturées le mardi 31 octobre, « *des preuves détaillées, précises et irréfutables* » de l'implication de la France dans le génocide des Tutsi s'accumulent selon des sources proches de la Commission Nationale Indépendante Chargée de Rassembler les Preuves de l'Implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994.

UN BILAN DES AUDITIONS LARGEMENT POSITIF :

« *Nous avons largement atteint nos objectifs* », a déclaré, visiblement satisfait, le Président de la Commission Jean de Dieu Mucyo aux journalistes de l'Agence Rwandaise d'Information lors d'un entretien exclusif dans son bureau de Kacyiru, à la clôture de la première phase des auditions.

« Nous avons reçu beaucoup d'informations nouvelles, les témoins auditionnés nous ont indiqués d'autres témoins, et la publicité médiatique autour de cette première phase d'audition a déclenché une dynamique intéressante ; des gens nous appellent de l'étranger comme de l'intérieur du pays, d'autres viennent jusqu'à nos bureaux de leur propre initiative pour nous fournir des informations utiles », a ajouté le président de la Commission.

Interrogé sur l'inquiétude selon laquelle les auditions à huis clos ont pu briser cette dynamique ainsi que le flot des informations déclenché par les deux premiers jours des auditions publiques, le Président de la Commission a répondu : « le huis clos a certes ralenti un tout petit peu la dynamique. Mais ceux qui avaient reçu l'information continuent encore aujourd'hui à nous appeler. D'autre part, le huis clos a permis à certains témoins de s'exprimer plus longuement et de manière plus détendue. À l'avenir, nous essayerons, dans la mesure du possible, d'alterner auditions publiques et auditions à huis clos pour recueillir le maximum d'avantages de ces deux approches. »

Au total, vingt témoins ont été auditionnés au cours de cette première phase, sept en public et treize à huis clos. Ils sont, pour la quasi totalité, d'anciens responsables à différents niveaux (administratif, politique, militaire). « Leurs dépositions nous ont permis de confirmer avec plus de détails et de précisions un certain nombre d'informations initialement recueillies auprès de citoyens ordinaires lors de nos descentes sur terrain », a précisé Jean De Dieu Mucyo.

Les bons résultats de cette première phase d'audition ont permis à la Commission de prendre deux décisions importantes. La première consiste à prolonger les auditions des témoins de contexte. De nouveaux témoins importants ont été révélés à la Commission lors de cette première phase, d'autres se sont manifestés de leur propre initiative. Parmi ces nouveaux témoins de contexte à auditionner vers fin novembre, des étrangers et des Rwandais de la diaspora.

La deuxième décision importante est d'effectuer de nouvelles descentes sur terrain pour vérifier un certain nombre d'informations nouvelles recueillies auprès de certains témoins clés lors de cette première phase d'audition.

UN RAPPORT QUI S'ANNONCE ACCABLANT POUR LA FRANCE :

L'origine lointaine de cette Commission remonte à avril 2004, dans une résolution de la conférence internationale organisée à Kigali à l'occasion de la dixième commémoration du génocide. Une année plus tard, ladite commission a été créée par loi organique n° 05/2005 du 14/04/2005 avec pour « mission générale de dégager le rôle qu'a joué l'État Français dans la préparation et l'exécution du génocide rwandais de 1994 ».

Depuis lors, la question de fond que se pose tout observateur porte sur la capacité de la Commission à rassembler des éléments de preuve véritablement nouveaux et pertinents par rapport aux nombreuses publications, témoignages et rapports d'enquête sur le rôle de la France dans le génocide.

Sur cette question, les membres de la Commission se montrent d'emblée réservés par déformation professionnelle. Ils ne veulent pas anticiper sur les résultats d'une enquête toujours en cours. Mais certaines indications permettent d'entrevoir que le rapport de cette Commission aura sa spécificité et pourrait comporter des preuves accablantes sur le rôle de la France dans le génocide.

Tout d'abord, l'abondance des informations et publications antérieures sur le sujet constitue un atout pour la Commission qui s'en inspire pour opérer des recoupements, vérifier et confirmer dans le détail une série d'accusations qui auparavant paraissaient trop générales.

La Commission a également l'avantage de mener le gros de ses investigations sur le terrain où ont été commis les crimes présumés de l'État français. Plus de 70 témoins des faits, c'est à dire des témoins et victimes directes des faits reprochés aux soldats et officiels Français ont déjà rencontré la Commission, et leur liste continue de s'allonger.

Des sources proches de la Commission attestent enfin qu'un certain nombre de témoins ont accepté de livrer à la Commission des « *preuves détaillées, précises et irréfutables* » de l'implication de l'État français dans le génocide, lorsque d'autres anciens responsables politiques et militaires « *choisissent la langue de bois et pratiquent la rétention volontaire de l'information de peur de dévoiler leur propre rôle dans le génocide* » selon le commentaire d'un observateur assidu de la première phase des auditions.

UN RAPPORT SOLIDE POUR ASSAINIR LES RELATIONS ENTRE LE RWANDA ET LA FRANCE

La loi organique mettant en place la Commission détaille son mandat en son article 5 qui exige entre autres à la Commission de « *transmettre au Président de la République le rapport des travaux qui propose également les actions à mener, avec copie à la Chambre du Sénat, à la Chambre des Députés, au Gouvernement et à la Cour Suprême* ».

Une fois de plus, les membres de la Commission ne veulent pas anticiper sur les recommandations qui accompagneront leur rapport au moment opportun. Mais à voir la rigueur qu'ils mettent à scruter et à tester la crédibilité de la moindre information qui leur est communiquée, la transparence de leurs auditions qu'ils souhaiteraient pour la plupart publiques, on sent un souci profond d'établir la seule vérité, sans passion ni complaisance ; par delà l'amertume de l'opinion publique rwandaise ou les considérations diplomatiques.

Car, seule cette vérité pourra sauver les relations franco-rwandaïses de lourds et profonds malentendus alimentés par une histoire récente très douloureuse et non encore éclaircie et assumée. Poursuivre la coopération sur ces

malentendus ne contribue pas à rétablir une relation juste, vraie et durable. Telle semble être également la conviction profonde des membres de cette Commission Indépendante dont le profil semble être des plus rassurants en ce qui concerne la crédibilité, l'objectivité et le professionnalisme de leur rapport à venir (*).

(*) « *La Commission est composée de sept (7) personnes, comprenant le Président, le vice-président et le Secrétaire, tous nommés sur base de leur compétence et de leur discernement, sans tenir compte de leur nationalité. La Commission est dotée des experts et d'autres personnels qui appuient ses membres dans l'exécution de leurs tâches.* » (art. 4 de la loi organique n° 05/2005 du 14/04/2005). Les sept membres de la Commission sont :

1. Jean De Dieu Mucyo : Président, ancien Ministre de la Justice et ancien Procureur Général de la République ;

2. Jérôme Ngendahimana : vice-Président, ancien officier des ex-FAR, ancien membre de la direction des FDLR et actuellement Général de brigade dans l'armée rwandaise ;

3. Géraldine Bakashyaka : Secrétaire, juriste de formation et ancienne de la Cour Suprême ;

4. José Kagabo : Historien, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) / Paris ;

5. Jean Paul Kimonyo : Docteur en sciences politiques de l'université de Montréal/Canada, ancien attaché de presse à la vice-Présidence de la République, ancien directeur du Centre de gestion des conflits / UNR, coordinateur et rédacteur principal du rapport 2005 du PNUD sur le développement humain/Burundi ;

6. Jean Damascène Bizimana : Docteur en droit de l'Université de Toulouse / France ;

7. Alice Rugira : juriste, précédemment haut cadre dans une grande compagnie d'assurance, la Sonarwa.

IIÈME PHASE
DES AUDITIONS DE LA COMMISSION MUCYO
SUR LE RÔLE DE LA FRANCE
DANS LE GÉNOCIDE DES TUTSI DE 1994 AU RWANDA

SYNTHÈSE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE :

La deuxième phase des auditions de la « *Commission Nationale Indépendante chargée de rassembler les preuves de l'implication de l'État Français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994* » a débuté ce lundi avec les témoins des faits. La première phase consacrée aux témoins de contexte avait eu lieu du 24 au 31 octobre dernier.

Quatre témoins ont été entendus au cours de cette première journée. Il s'agit de Nzeyimana Isidore, Kaburame Jean Damascène, Dushimimana Jean Baptiste et Nisengwe Orose.

Méthodologie de la commission : Elle reste inchangée depuis la première phase. Le Président de la commission, Jean de Dieu Mucyo débute toute séance en rappelant le mandat de la commission et en présentant ses membres. Il donne ensuite la parole au témoin qui se présente et donne son récit en essayant chaque fois de montrer le rôle de l'État Français avant, pendant et après le génocide ainsi qu'au cours de l'opération turquoise.

Le témoin est ensuite soumis à une série de questions des membres de la Commission qui visent généralement à obtenir des précisions, mais également à éprouver la véracité et la crédibilité des témoignages. Seuls les Commissaires sont habilités à poser les questions. Pas de photos, pas d'enregistrement, sauf les services de la Commission.

TÉMOIN N°1 : NZEYIMANA ISIDORE.

Identification : ex-FAR entré dans l'armée en 1986 ; formé à l'artillerie lourde ; a combattu sur les fronts du Mutara, Byumba et Ruhengeri ; réintégré dans la nouvelle armée rwandaise après le génocide ; brièvement emprisonné pour génocide puis acquitté (il avait été confondu à un génocidaire qui portait le même nom) ; démobilisé en 2004 ; actuellement étudiant au KHI (Kigali Health Institute), section Nyamishaba/Kibuye.

Éléments essentiels de son témoignage.

- Au début de la guerre, les Français ont monopolisé la coopération militaire au détriment d'autres partenaires, et ils ont excessivement fourni des ressources à l'armée rwandaise dans ce qui apparaissait manifestement comme une préparation à l'implication directe dans la lutte armée.

Ils ont supplanté les Belges au camp Bigogwe et dans la gestion des autres établissements de formation militaire ; remplacé les Chinois dans la fourniture des pièces d'artillerie ; remplacé les radios des transmissions auparavant

fournies par les Belges ; changé le système de communication militaire ; fourni de nouveaux hélicoptères à infrarouge ; ainsi que des blindés. Pour le témoin, les Français ont outrepassé le mandat de coopération militaire.

Ils auraient pu soutenir le processus de paix d'Arusha plutôt que d'appuyer une partie des Rwandais (en l'occurrence le régime Habyarimana) contre d'autres (le Front Patriotique Rwandais).

- Les Français ont participé aux combats : Ils ont notamment organisé les opérations Tam Tam et Hironnelle qui visaient à déloger le FPR de ses positions dans Ruhengeri, Byumba et Umutara. Tam Tam s'est déroulé dans la région de Ruhengeri ; Hironnelle dans la région est (Byumba, Umutara). Sur 12 militaires affectés à un engin d'artillerie, 7 étaient Français et c'est eux qui faisaient l'essentiel du travail de tir, les 5 rwandais se contentant d'apprêter les bombes. La formation technique de ces derniers était généralement insuffisante.

- Les Français ont voulu lancer des bombes à phosphore sur les Inkotanyi (FPR) dans la forêt des volcans ; et c'est le gouvernement rwandais qui s'y est opposé en raison des ravages potentiels de cette arme sur l'environnement (le parc).

À la question des Commissaires qui voulaient tester la crédibilité du témoignage, le témoin a précisé qu'en tant qu'un des rares spécialistes rwandais de la topographie de l'artillerie, il participait aux réunions des Commandants des bataillons lors de l'opération Tam Tam .

- Les Français ont participé au contrôle des barrières de protection, notamment à Shyorongi. La mission de ces barrières était au début de combattre une éventuelle infiltration de l'ennemi, mais progressivement, elles ont servi à repérer, harceler et tuer les Tutsi.

- Dans leur contact avec la population, les soldats Français étaient particulièrement intéressés par les distinctions entre les Hutu et les Tutsi ; et ils étaient visiblement favorables aux premiers et contre les seconds. « *Dans nos discussions avec des soldats Français subalternes, – il y en a qui étaient venus terminer leur formation avec nous a sous l'encadrement des mêmes instructeurs Français –, il apparaissait qu'ils parlaient déjà de chez eux avec un briefing précis sur les ethnies au Rwanda et sur les Tutsi comme ennemis* ».

- Les Français ont formé les miliciens Interahamwe et fourni des armes aux civils dans la stratégie d'auto-défense civile. Ces entraînements étaient donnés essentiellement à Gabiro.

TÉMOIN N°2 : CAPORAL KABURAME JEAN DAMASCÈNE.

Identification : Ex-FAR ; entré dans l'armée en 1990 ; formé respectivement aux camps Kami, Bigogwe, et Gako ; a combattu sur le front du Mutara dans le 2ème bataillon Muvumba ; puis déployé à Shyorongi, ensuite à Tumba ; exilé au Congo (Camp Mugunga), puis rentré au Rwanda.

Éléments essentiels de son témoignage :

- Les Français contrôlaient les identités aux barrières de protection. « Ils en avaient une dans le centre de Ngarama. Quand ils lisaient "Tutsi" sur la carte d'identité, ils faisaient monter le détenteur dans leur camion garé à côté. Ils ont finalement conduit le camion et sa cargaison des Tutsi vers Nyagatare, et on ne les a plus revus ».

- Les Français participaient aux combats. « Ils avaient installé des mortiers 122 et 125 à Nyagatare, et ils tiraient sur Bwisigye. À l'époque, Nsabimana Déogratias était notre chef, et un certain Uwimana notre Commandant de bataillon. »

- Les Français ont entraîné les Interahamwe. « En 1992, ils ont formé ceux qu'on appelait les DAMI à Gabiro ; ils leur ont ensuite distribué des armes et des uniformes. Ils en ont formé aussi à Rushashi, à Kineza précisément. Un de ceux qu'ils avaient formés, Katarebe – qui était un voisin du village –, m'a raconté tout cela quand il m'a rejoint à Tumba. Il était dans un bataillon d'Interahamwe venus nous seconder à Tumba ».

- Les Français ont réorganisé et réarmé les ex-FAR et les Interahamwe au Congo. « Ils sont venus à notre suite dans l'exil. Ils nous ont créé un camp au Lac Vert séparé de celui des civils. Et ils nous encourageaient à rentrer au pays. Ils nous ont distribué des fusils R5 ».

- Les Français nourrissaient les ex-FAR et Interahamwe dans les camps d'entraînement au Congo. « Ce sont les Français qui nous approvisionnaient en vivres. Ils nous apportaient du riz dans leurs camions ; les civils eux mangeaient du maïs (imvungure) ».

TÉMOIN N°3 : DUSHIMIMANA JEAN BAPTISTE.

Identification : ex-Milicien Interahamwe originaire de Gatenga, déployé ensuite à Kigali comme chauffeur et escorte de Twahirwa Seraphin, cousin de Habyarimana et chargé de la protection des dignitaires du MRND dans la ville de Kigali ; exilé à Bukavu, puis à Mugunga ; engagé dans les activités de destabilisation du pays en 1997 ; puis rentré au Rwanda.

Éléments essentiels de son témoignage :

- Ce sont les Français qui entraînaient les Interahamwe.

« L'entraînement des Interahamwe à Kigali a débuté à l'usine Technoserve en bas du camp Muhima. Ensuite il a été déplacé dans le building de Kabuga à Muhima où se trouvait le siège du MRND ; il a enfin été transféré dans la maison du Général Ndingiriyimana près de l'ancienne boîte de nuit Kigali Night. »

« Plus tard, ils ont déclaré que l'ennemi augmentait de force et ils ont décidé d'organiser la formation des Interahamwe au camp Gabiro. Ils nous disaient que c'est un secret absolu. Les hutu originaires du centre (Nduga) et les Tutsi n'étaient pas admis. Moi j'habitais Gatenga. Le bus est venu nous ramasser au niveau de chez Carlos, près de la résidence de Bikindi. »

« Arrivés à Gabiro, nous avons été accueillis par des Blancs qui ressemblaient à des touristes. Ils racontaient à des officiers rwandais qui n'étaient pas dans le secret, que nous allions être formé à la protection du parc et des touristes dans le cadre de l'ORTPN (Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux). Ils nous ont distribué des uniformes. C'est le major Nkundiye qui, du côté rwandais, supervisait la formation. »

« Au camp Gabiro, on y dispensait la formation à trois catégories de gens : des Hutu venus du Burundi (jeunesse du parti Frodebu) ; des soldats qu'on préparait pour le front ; et des Interahamwe. »

« Après la formation, on nous a redéployé dans la ville de Kigali selon la classification de nos résultats au champ de tir. J'avais reçu 16/20. C'est pourquoi on m'affecta à la protection de Twahirwa Seraphin, cousin de Habyarimana et chargé de la protection des dignitaires du MRND. Quand le génocide a commencé, nous disposions déjà de tout le nécessaire : les grenades, les armes et les véhicules. »

- Les Français participaient aux réunions de l'Akazu (noyau dur composé des proches de la famille de Habyarimana) à l'Hôtel Rebero l'Horizon. Le témoin l'affirme en sa qualité d'ancien chauffeur et escorte de l'un des membres de l'Akazu.

- Les Français participaient aux contrôles des barrières. « Notamment à Gikondo, vers l'entrée de l'Hôtel Rebero l'Horizon où se réunissaient les membres de l'Akazu au moins une fois la semaine ; de même qu'à Shyorongi. »

- Lors de l'opération turquoise, les Français ont rassemblé les armes pour les redistribuer aux ex-FAR et miliciens une fois au Congo.

- Les Français ont largué des Tutsi du haut des hélicoptères dans le parc de Nyungwe.

- Les Français ont recolté du chanvre dans la forêt de Nyungwe, en ont chargé des camions pour expédier le contenu sur des avions à l'aéroport de Kavumu.

- Les Français ont pillé et détruit la ville de Cyangugu.

- Les Français ont ouvert à Bukavu des camps pour les ex-FAR et Miliciens Interahamwe, à savoir Panzi, Sayo et Bulonge qui était destiné à la formation des recrues.

- Au début des opérations des infiltrés en 1997, des soldats Français sont entré jusque dans la forêt de Gishwati pour aider à préparer les attaques de destabilisation du pays.

TÉMOIN N°4 : NISENGWE OROSE

Identification : ex-milicien Interahamwe ; originaire de Kayove (Gisenyi) ; ancien joueur de football de la Commune ; a été recruté comme milicien à Kayove (Stade Bugabo) ; formé au camp Gisenyi, puis au camp Mukamira ; a participé entre autres aux massacres des Tutsi au Stade Gatwaro et à Bisero (Kibuye) ; exilé au Congo (Bukavu) par Kibuye et Cyangugu ; puis rentré au pays.

Éléments essentiels de la déposition :

- Les Français ont entraîné les Interahamwe.

« Les Français nous ont rejoint au camp Mukamira. Ils supervisaient la formation qui était avant tout le maniement des armes, la tactique, puis l'idéologie. Il nous était enseigné que « le Tutsi est l'ennemi du Hutu ; que s'il arrivait à prendre le pouvoir, les Hutu seraient rayés de la carte du monde. »

- Les Français ont directement pris part au génocide.

« En mai 1994, environ 150 Tutsi ont été emmenés au camp Gisenyi par des Français. Ils étaient chargés dans des bus et des camions en provenance de Mulindi/Byumba. Ils ont été tués par les Interahamwe ; et les véhicules sont rentrés chargés d'armes. » « Les Français sont responsables de la disparition des Tutsi qui s'étaient réfugiés à la paroisse Crête Congo-Nil que le curé Français de cette paroisse, Gabriel Maindron leur avait livré. »

- Les Français ont approvisionné en armes les forces génocidaires en plein génocide.

« En avril et mai 1994, le Colonel Nsengiyumva Anatole et le lieutenant Habimana nous ont envoyé deux fois charger des armes apportées par les Français à l'aéroport de Goma. Ils nous entassaient dans les camions de Kabuga qu'on recouvrait ensuite de bâches et ils nous conduisaient à l'aéroport de Goma. J'ai vu plus de 25 soldats Français en tenue militaire. Les armes étaient dans des caisses sur lesquelles il y avait l'image d'une houe. Arrivés à Gisenyi, nous les déchargions : il y avait dedans des grenades, des kalatchnikovs, des R4, des Strings, ... »

- Les Français assistaient aux massacres des Tutsi durant le génocide sans intervenir. Selon le témoin, cela s'est passé au stade Gatwaro, Bissero, et sur le pont de Muregeya à Kibuye.

- Les Français ont couvert la fuite des génocidaires vers le Congo avec leurs armes.

« Sur le pont Muregeya à Kibuye, ils nous ont couvert avec leur artillerie lourde contre les soldats du FPR. Certains fugitifs ont dû rebrousser chemin et emprunter la voie qui longe le lac à cause des affrontements entre les ex-FAR et le FPR. »

- Les Français ont dispensé aux miliciens Interahamwe en exil au Congo des soins de santé.

« Au Congo, nous avons reçu l'entraînement des Français qui ont également construit des centres de santé où étaient soignés les Interahamwe. Mon grand frère travaillait dans l'un de ces centres de santé situé au-delà du quartier Mabanga à Goma. Les bâches de ce centre y étaient installées de juillet 1994 à janvier 1995. »

« POUR LES SOLDATS FRANÇAIS, LES TUTSI SONT FONCIÈREMENT MAUVAIS », SELON UN ANCIEN MILICIEU INTERAHAMWE

Un ancien membre de la milice Interahamwe, Nisengwe Orose, accuse les instructeurs français d'avoir inculqué aux miliciens durant la formation l'idée selon laquelle « les Tutsi sont foncièrement mauvais ».

Nisengwe Orose a témoigné ainsi ce lundi devant la Commission rwan-

daise qui enquête sur le rôle controversé de la France pendant le génocide de 1994. Selon la déposition, les premiers recrutements et entraînements des Interahamwe qui ont exécuté le génocide ont eu lieu en septembre 1993 dans l'ex-Préfecture de Gisenyi d'où Nisengwe Orose est originaire.

« Il y a eu un communiqué diffusé à la Radio Nationale selon lequel tous les jeunes doivent apprendre à manier les armes en vue de sauver la patrie attaquée par l'ennemi (c'est-à-dire le FPR, ndlr) ». Répondant à cet appel, Nisengwe Orose s'était fait enrôler dans la milice Interahamwe. Il avait été formé dans les camps de Gisenyi et de Mukamira.

C'est dans le camp de Mukamira qu'il avait eu des soldats français pour instructeurs. « Les Français nous disaient avec insistance que les Tutsi sont foncièrement mauvais, que s'ils venaient à gagner la guerre, tous les Hutu seraient rayés de la carte du monde. Des cartes avec mention « Turihose » (entendez par-là « nous sommes partout ») au recto et image d'un pistolet au verso nous avaient été distribuées », a-t-il dit devant les sept membres de la Commission.

Durant le génocide, Nisengwe Orose affirme s'être rendu au mois d'avril et de mai 1994 avec d'autres miliciens interahamwe à l'aéroport international de Goma (Est de la RDC) pour recueillir des armes en provenance de la France.

« Vous n'avez rien à craindre, car la France est derrière nous », nous avaient dit de hauts officiers de l'armée dont Anatole Nsengiyumva et le lieutenant Habimana.

Parmi les types d'armes recueillies des mains des soldats français à l'aéroport de Goma, ce témoin a cité des Kalachnikov et des grenades contenues dans des caisses avec l'image d'une houe au dehors. « Toutes ces armes avaient été distribuées aux Interahamwe, ils s'en étaient servi pour tuer les Tutsi ici et là dans le pays », a-t-il fait remarquer.

Durant l'Opération Turquoise, Nisengwe Orose et son groupe avaient été conduits par des soldats français dans l'ex-Préfecture de Kibuye, notamment au Stade Gatwaro et à Bisesero. Deux endroits de triste mémoire où des dizaines de milliers des Tutsi ont péri dans des conditions les plus horribles.

Durant son séjour de deux semaines à Kibuye comme milicien, une semaine de tueries à Gatwaro et une autre à Bisesero, Nisengwe Orose parle des Tutsi qui avaient été regroupés dans les locaux de la paroisse de Crête Congo-Nil par le prêtre français Gabriel Maindron alors Curé de cette paroisse. « Ces Tutsi avaient été par la suite récupérés par des français qui les avaient conduits à un endroit inconnu et ils ne sont jamais réapparus. »

Nisengwe Orose affirme par ailleurs que les soldats français de l'Opération Turquoise avaient aidé les forces génocidaires à fuir vers l'ex-Zaïre. Chemin faisant, les forces génocidaires exécutaient les Tutsi sous le regard des soldats français indifférents.

« *Quand nous sommes arrivés au Zaïre, les Français ont mis en place un dispositif pour soigner les Interahamwe. Mon grand frère avait travaillé dans l'un de ces sites de soins situé dans le quartier Mabanga (Périphérie de la ville de Goma, ndlr). Pendant ce temps, les soldats français poursuivaient la formation des militaires Interahamwe* », a-t-il ajouté.

Nisengwe Orose qui fait partie des infiltrés qui déstabilisaient le Rwanda au départ de l'ex-Zaïre est le troisième témoin à être entendu par la Commission rwandaise qui a repris ce lundi la deuxième phase de ses auditions publiques.

« *La France recommandait l'usage des bombes à phosphore contre le FPR* », selon un témoin.

Après l'attaque du FPR (Front Patriotique Rwandais) en octobre 1990, la France décida d'incendier le Parc des Virunga pour que les rebelles du FPR ne s'y cachent pas, mais le Rwanda s'y était opposé en vue de préserver l'environnement.

C'est ce qui ressort du témoignage d'Isidore Nzeyimana, membre des ex-FAR (Forces Armées Rwandaises, fer de lance du génocide, vaincues en 1994 par le FPR), technicien de l'artillerie lourde, devant la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide de 1994 qui a repris ce lundi ses auditions publiques des témoins.

Brûler le Parc de Virunga fut le premier leitmotiv de l'Opération Tam Tam, une opération secrète menée par la France dans la région de Ruhengeri au nord du Rwanda aux côtés des ex-FAR alors en guerre contre les rebelles du FPR actuellement au pouvoir, selon Isidore Nzeyimana.

Dans son témoignage, Isidore Nzeyimana a dit que les rebelles du FPR pratiquaient les tactiques de la guérilla dans leur lutte armée contre les ex-FAR soutenues par les soldats français. Il s'est avéré impossible de les vaincre dans le Parc de Virunga qu'ils avaient déjà infiltré. Et il était impossible de défricher tout le parc à cause de son étendue, note encore le témoin.

Par ailleurs, les Français avaient réalisé qu'il était difficile d'opérer contre le FPR à partir du sommet du Mont Muhabura qui surplombe le Parc de Virunga à cause du froid qui y règne. « *J'ai été personnellement envoyé au sommet du Mont Muhabura muni des couvertures fournies par les soldats Français qui nous encadraient. J'y avais passé quatre jours parce qu'il était difficile de faire davantage à cause du froid. Beaucoup de mes compagnons d'armes qui s'y étaient rendus y avaient laissé leur vie* », a notamment déclaré Isidore Nzeyimana.

« *Au début de l'opération Tam Tam, les Français décidèrent alors de larguer des bombes à phosphore dans le but de faire du Parc de Virunga un désert comme alternative pour mater les rebelles. Les autorités rwandaises de l'époque s'y opposèrent à cause de l'effet nocif de ce type de bombes sur l'environnement* », a révélé Isidore Nzeyimana.

Isidore Nzeyimana a parlé de la participation directe des soldats français au combat contre les rebelles du FPR au cours de deux opérations : Tam Tam (Ruhengeri) et Hirondelle (Byumba-Umutara). « *Dans chaque groupe de 12 soldats affectés à un engin d'artillerie lourde, il y avait généralement sept français contre cinq rwandais. Et le rôle des Rwandais était secondaire, celui de préparer les bombes pour les Français qui tiraient* », a-t-il révélé.

En plus d'avoir appris aux ex-FAR à manier les canons 105, les soldats français ont participé activement aux combats contre les rebelles du FPR à Byumba et Umutara au cours de l'opération Hirondelle.

« *À la différence des autres pays occidentaux, la France a outrepassé les termes de l'Accord d'Assistance Militaire qui la liait au Rwanda jusqu'à être impliquée dans les opérations contre les rebelles du FPR* », a insisté Isidore Nzeyimana. Presque tous les autres pays comme la Belgique, l'Allemagne, la Chine qui avaient des accords d'assistance militaire avec le Rwanda s'étaient retirés au début de la guerre.

« *La France a récupéré leurs bases et leurs équipements militaires, elle a fait venir des équipements plus performants, elle nous a appris à les manier et ses soldats ont participé directement dans toutes les opérations contre le FPR. Ce qui est particulier pour la France. Des pays comme l'Égypte ou l'Afrique du Sud étaient présents au Rwanda mais c'était à la recherche des débouchés pour leurs armes* », a témoigné Isidore Nzeyimana.

Du 11 au 19 de ce mois, la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide entendra des témoins de faits, c'est-à-dire ceux qui déclarent avoir été les acteurs, les victimes et les témoins directs de l'action de l'État français avant, pendant et après le génocide. Il s'agit des Rwandais de l'intérieur et de la diaspora parmi lesquels des prisonniers, ainsi que des étrangers.

Le dernier jour des auditions sera consacré à une descente sur terrain, dans les collines de Bisesero. C'est dans l'ex-Préfecture de Kibuye qui faisait partie de la Zone Humanitaire Sûre mise en place par l'Opération française Turquoise où plus de 50.000 Tutsi ont été exterminés après avoir mené une lutte désespérée contre leurs bourreaux.

SYNTHÈSE DE LA 2ÈME JOURNÉE

La deuxième journée d'audition des témoins des faits par la « *Commission Nationale Indépendante chargée de Rassembler les Preuves de l'Implication de l'État Français dans le Génocide perpétré au Rwanda en 1994* » a vu défilé 5 témoins dont 4 n'ont pas révélé leurs noms au public. L'Agence Rwandaise d'Information (ARI) les identifiera par leur numérotation continue (du 1^{er} au dernier jour d'audition de la 2ème phase).

TÉMOIN N° 5 : ANONYME.

Identification : Né en 1972, cultivateur, recruté et formé au camp Mukamira en 1991 comme Interahamwe ; transféré en septembre 1991 au camp Gisenyi ; a participé à l'expédition des ex-FAR, Gendarmes et Interahamwe partis de Gisenyi à Kibuye en renfort pour le massacre à Bisesero ; a combattu dans l'armée sans matricule ; s'est exilé au Congo par bateau ; a vécu au camp Bulengo ; est ensuite revenu au Rwanda déguisé en civil ; réside aujourd'hui à Gisenyi.

Éléments essentiels de son témoignage :

- Les Français ont formé les Interahamwe. Confirmant les témoignages recueillis lors de la première journée d'audition, le témoin a indiqué avoir été formé par des soldats français au camp Mukamira. Il a plusieurs fois évoqué la présence d'un capitaine Français qui avait son bureau au camp Mukamira, et de trois ou cinq autres soldats Français qui se relayaient selon les jours.

- Les Français ont fourni les armes du génocide.

Le témoin a également confirmé – comme d'autres avant lui- avoir participé au déchargement d'armes fournies par les Français à l'aéroport de Goma.

- Les Français étaient complices des génocidaires.

Le témoin a évoqué une série de massacres de Tutsi auxquels les soldats Français ont assisté, et d'autres où ils ont joué un rôle actif :

- « *Les Français ont accueilli avec joie les Interahamwe partis de Gisenyi en renfort pour tuer à Bisesero. L'accueil a eu lieu au camp de gendarmerie de Kibuye.* »

- Un convoi de soldats Français a escorté plus d'une centaine de Tutsis, de Mukamira au camp Gisenyi où ils ont été tués et leurs cadavres jetés dans le lac vert entre Goma et Sake. « *Le Lieutenant Habyarimana Alexis qui était chargé de notre peloton m'a dit que c'était des complices arrêtés à Mulindi. Leurs corps ont été jetés au lac vert. C'était vers le 15 avril 1994.* »

- Les Français ont continué à former les Interahamwe et les ex-FAR en exil au Congo. Le témoin évoque le camp de Bulengo, où il a vécu.

TÉMOIN N° 6 : ANONYME.

Identification : Ex-FAR, entré dans l'armée en 1989 ; formé à l'École des sous officiers (Butare) jusque mai 1991 ; instructeur au camp Bigogwe ; affecté au bataillon 64 (appelé Zoulou, célèbre pour ses méfaits) ; puis au bataillon 65 au Mutara ; formé à l'artillerie à Mukamira ; retour au bataillon 65 au Mutara ; affecté à Ruhengeri ; exilé au Congo ; retour au pays et réintégration dans l'armée ; inculpation pour génocide ; aveu de culpabilité en 2000 ; condamné en 2006 à 12 ans de prison par Gacaca ; actuellement libre parce qu'il avait déjà épuisé les 12 ans en détention.

Éléments essentiels de son témoignage :

- Les Français ont donné un entraînement militaire et idéologique aux miliciens Interahamwe et aux ex-FAR. Le témoin évoque spécialement les militaires Français du DAMI (Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction) au camp Bigogwe et Mukamira. *« Comme instructeur, j'étais une sorte d'intermédiaire entre les Français et les jeunes qu'on formait. Le Français faisait la démonstration d'une tactique sur moi ; ensuite j'appliquais la même tactique sur un autre tout en traduisant. »*

- Les Français participaient aux combats aux côtés des FAR. Le témoin indique qu'à trois reprises, il a fait partie de l'équipe chargée de tirer au mortier contre les positions du FPR dans la localité de Kirambo (Ruhengeri). *« Il y avait en tout 12 mortiers 105, et sur chaque engin étaient affectées 7 personnes. J'étais responsable du numéro 5. J'avais un adjoint français ainsi que deux autres à des postes techniques importants. Ces trois postes étaient particulièrement importants pour chaque engin, et ils étaient toujours occupés par des Français. Les Rwandais n'étaient pas encore bien formés pour manier ces nouvelles armes. La coordination de l'opération était assurée par un général français qui opérait à une certaine distance en compagnie du Colonel Serubuga, et c'est ce général qui nous donnait les institutions par transmission Radio (icyombo). »*

TÉMOIN N° 7 : ANONYME.

Identification : Cultivateur, puis milicien Interahamwe formé à Bigogwe et Mukamira ; déployé à la barrière « poids lourds » au début du génocide ; envoyé combattre à Mburabuturo (Kigali) dans l'armée mais sans matricule ; exilé au Congo (Katale, puis Tingi-Tingi), revenu au pays, actuellement installé à Gisenyi.

Éléments essentiels de son témoignage :

- Les Français contrôlaient les barrières de protection . Le témoin les a vus à Shyorongi et Mukamira.

« À Mukamira spécialement, j'ai eu un grave problème. Nous venions de Kigali dans un taxi. J'étais avec mon cousin Mudenge qui travaillait à la limonaderie de la Bralirwa. Les Français demandaient les cartes d'identité... Mon cousin était Tutsi. Les Français lui ont demandé de sortir, et il est resté là. Je ne l'ai plus jamais revu. »

- Les Français entraînaient les Interahamwe. Le témoin affirme qu'au camp Bigogwe, lui et ses collègues miliciens recevaient une formation militaire et idéologique de la part des soldats Français.

- Les Français ont continué à fournir des armes qui ont servi au génocide. Le témoin est revenu sur le déchargement des armes à l'aéroport de Goma. À la question d'un Commissaire qui voulait savoir comment il avait su que ces armes provenaient des Français, il a rétorqué :

« Anatole et Bizumuremyi [officiers dont ils dépendaient, NDLR] sont venus nous dire : “les Français nous ont emmené des armes, venez les décharger”. Arrivés à l’aéroport, j’ai vu des gens habillés en tenue militaire qui parlaient Français. Quand nous commençons à ralentir le rythme de déchargement à cause de la fatigue, on nous a dit : faites vite, l’avion doit bientôt retourner à Bangui. »

Selon le témoin, ces armes ont le plus servi à tuer des civils Tutsi. Comme illustration, il dit qu’elles étaient principalement distribuées à 2000 Interahamwe au camp Gisenyi. Or, seuls 350 d’entre eux ont été envoyés combattre dans l’armée. Le reste a tué des civils dans les communes.

- Les Français ont continué à entraîner militairement les génocidaires en exil, à leur fournir des armes, des vivres et des soins médicaux. Le témoin donne en exemple un Centre de Santé dans lequel il a été lui-même hospitalisé à Katale, près de Goma, un centre de formation militaire dans le même camp, et un avion avec les insignes de l’UNICEF qui avait atterri à Tingi Tingi et qui leur avait livré armes et biscuits.

TÉMOIN N° 8 : ANONYME

Identification : Paysan ; originaire de Kibirizi (Gikongoro) ; vendeur de beignets ; a été arrêté en juin 1994 par des soldats Français à Gikongoro ; torturé puis largué du haut d’un hélicoptère dans la forêt de Nyungwe.

Éléments essentiels de son témoignage :

- Les Français torturaient et tuaient des civils soupçonnés d’être complices du FPR.

« J’étais assis à l’endroit habituel où je vendais mes beignets. D’un coup, un soldat Français m’a pris par la gorge en criant “debout”... Leur interprète m’expliqua que les réfugiés qui étaient à côté leur avaient dit que j’étais un complice des Inyenzi. Ils m’ont conduit dans des maisons où j’ai rencontré douze autres personnes battues et en train de saigner. Je ne sais pas ce qui est advenu à ces douze personnes. On m’a ligoté les mains sur le dos et enveloppé dans un sac jusqu’au cou. Les Français voulaient que je les conduise chez moi à Kibirizi. Ils m’ont jeté dans une jeep, et une deuxième était devant. J’étais allongé, le pied d’un soldat français sur mon coup, son arme sur ma joue. »

De retour de Kibirizi dans les Jeeps, les soldats Français ont fait monter le témoin dans un hélicoptère après l’avoir délié. Il était assis sur le côté, et la portière de l’hélicoptère était entrouverte. L’avion volait à une basse altitude (le témoin a indiqué le niveau du plafond de la salle de conférence où se déroulent les auditions, ndlr) et soudain, on l’a poussé dehors. C’était en plein milieu de la forêt de Nyungwe, à un endroit appelé Mu wa Senkoko.

Le témoin était sérieusement blessé comme le révèlent les traces sur son corps qu’il a exposées à l’assistance. Mais il a réussi à se relever et à s’appuyer sur un bâton pour rentrer chez lui. La forêt de Nyungwe lui était familière

pour y avoir travaillé. Mais il lui a fallu toute une journée pour effectuer une distance qui normalement prend 2 heures à pied.

TÉMOIN N° 9 : BUGIRIMFURA CHARLES.

Identification : Ex-FAR dans l'armée en 1981 au Bugesera. Brevet de paracommando à Bigogwe en 1982 ; affecté au bataillon paracommando de Kanombe jusque 1994, déplacé jusque Kibuye, Gikongoro et Cyangugu (Nyarushishi) durant le génocide ; aujourd'hui démobilisé ; reconverti à l'agri-élevage.

Éléments essentiels de son témoignage :

- Les Français contrôlaient des barrières à Karuruma et Shyorongi.
- Les français ont créé et entraîné des corps spécialisés au sein de l'armée pour accomplir des tâches criminelles. Ces organisations travaillaient étroitement avec les escadrons de la mort. Il s'agit du CRAP (Commando de Reconnaissance en Profondeur), du DAMI (Détachement d'Assistance et d'Instruction) et du Commando de chasse.

- Les Français ont entraîné les Interahamwe à Bigogwe et Gabiro.

- Au cours de l'opération Turquoise, les Français larguaient des personnes vivantes du haut de deux hélicoptères dans la forêt de Nyungwe. Le témoin affirme avoir vu deux hélicoptères effectuer au moins cinq tours : un hélicoptère Gazelle des ex-FAR ; et un hélicoptère Puma de l'armée française.

- Les Français ont participé au génocide. Le témoin affirme les avoir vu à une barrière sur le pont de la Rusizi contrôler les identités et empêcher les Tutsi de fuir au Congo. Le témoin soutient que les Français appuyés par les Interahamwe poignardaient des Tutsi et les jetaient dans la rivière Rusizi.

« Pour la France, l'ennemi c'était le FPR et les Tutsi de l'intérieur », selon le témoin N° 7.

Avant, pendant et après le génocide, les soldats français ont appris aux auteurs du génocide que l'ennemi du Rwanda c'est le FPR et les Tutsi qui sont ses complices de l'intérieur du pays, selon le témoin N° 7 entendu sous couvert de l'anonymat par la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle controversé de la France durant le génocide.

Ancien membre de la milice interahamwe - fer de lance du génocide - dans la Préfecture de Gisenyi, le témoin N° 7 affirme avoir été formé par les soldats français pendant trois mois en 1993 dans le Camp Bigogwe situé à la limite des ex-Préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi.

« Nous étions formés par des officiers rwandais et français. « Idéologie », c'était l'intitulé du cours dispensé par les Français. Dans ce cours, ils nous apprenaient comment identifier l'ennemi du Rwanda. Pour nos instructeurs français, l'ennemi c'était le FPR qui venait d'attaquer le pays et les Tutsi qui sont ses complices de l'intérieur ».

« En plus de l'Idéologie, ils nous apprenaient également l'Histoire du Rwanda. Sur le plan militaire, ils nous apprenaient le « combat sans arme ». C'est-à-dire comment nous devons nous défendre sans armes contre l'ennemi et ses complices de l'intérieur », a-t-il ajouté.

Le témoin N° 7 a indiqué à la Commission que la France avait continué à livrer les armes aux ex-FAR (Forces Armées Rwandaises) et Interahamwe durant le génocide. Au mois de mai 1994, il s'était rendu avec d'autres Interahamwe à l'aéroport international de Goma pour recueillir les armes livrées par la France.

« Nous étions partis dans des bus d'ONATRACOM (Office national de transport en commun, ndlr) et dans les camions de Félicien Kabuga [principal financier du génocide, recherché par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, ndlr] à l'aéroport international de Goma (est de la RDC) pour recueillir les armes des mains des soldats français », a-t-il dit.

« Nous étions partis à Goma à la demande du Colonel Anatole Nsengiyumva qui était responsable de l'armée à Gisenyi. Il nous avait dit que la France venait de nous envoyer des armes. Toutes les armes reçues avaient été distribuées aux Interahamwe de la Préfecture de Gisenyi qui s'en étaient servi pour exterminer les Tutsi », a-t-il précisé.

Après la défaite des forces génocidaires, ce témoin N° 7 s'était réfugié dans la Province du Nord-Kivu (est de la RDC). « J'avais été blessé durant les combats contre le FPR (Front Patriotique Rwandais, qui a vaincu les ex-FAR/Interhamwe) au Rwanda. Arrivé au Zaïre, j'ai été soigné dans un dispensaire mis en place par les Français à côté de l'aéroport international de Goma ».

« Après la guérison, j'avais rejoint d'autres Interahamwe dans le Camp de Katala (30 Km au nord de Goma, ndlr) pour une formation militaire dispensée par les Français. Ces derniers nous disaient qu'ils vont nous aider à reconquérir par la force le pouvoir au Rwanda ».

En 1996, le Rwanda a expédié ses troupes aux côtés des rebelles congolais de l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération) pour, disait-il, stopper les incursions des ex-FAR/Interahamwe au départ de l'ex-Zaïre. « Au mois de novembre 1996, nous étions arrivés à Tingi-Tingi (nord-est de la RDC) fuyant l'avancée de l'AFDL. Un avion de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, organisation humanitaire) avait atterri sur la piste de Tingi-Tingi avec des armes qui nous avaient été distribuées pour que nous puissions contrer l'avancée des rebelles soutenus par le Rwanda », a-t-il révélé.

Les hélicoptères français jetaient les Tutsi dans la forêt de Nyungwe, selon un rescapé.

Un rescapé qui a requis l'anonymat a indiqué ce mardi à la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide qu'il a été jeté dans la forêt de Nyungwe par des soldats français de l'Opération Turquoise.

Ce rescapé était commerçant à Murambi (ex-Préfecture de Gikongoro) qui faisait partie de la Zone Humanitaire Sûre (ZHS) mise en place par l'Opération française Turquoise. Il dit avoir été interpellé au bord de la route par les soldats français au motif qu'il était complice du FPR.

Les soldats français l'ont conduit dans un local dans lequel se trouvaient douze autres personnes interpellées. Toutes ces treize personnes ont été battues à mort par les soldats français. Par la suite, les soldats français ont enroulé ce rescapé dans un sac avant de le jeter dans une de leurs jeeps.

Les jeeps sont parties à Kibirizi, à plus de 5 Km de Murambi. Arrivés à Kibirizi, les soldats français ont embarqué le rescapé dans leur hélicoptère dont les portes étaient ouvertes. Parvenus au-dessus de la forêt de Nyungwe, les soldats français ont lâché le rescapé qui est tombé sur les branches des arbres, en pleine forêt de Nyungwe.

Dès qu'il a repris conscience, il s'est levé et il est parti se faire soigner à Kigeme. Il dit que ce trajet, habituellement effectué en deux heures, lui a pris toute une journée à cause des blessures. C'était au mois de juin 1994.

Ce rescapé d'une cinquantaine d'années a ôté son pantalon pour montrer aux membres de la Commission les cicatrices des blessures datant de cette période. Entre avril et juin 1994, la France est intervenue au Rwanda à travers l'Opération Turquoise avalisée par l'ONU.

La France dit que cette opération a permis d'empêcher un génocide total. Mais, le Rwanda accuse la France d'avoir aidé les génocidaires à travers l'Opération Turquoise.

UN EX-FAR A VU DES SOLDATS FRANÇAIS POIGNARDER À MORT DES TUTSI

Depuis le début des auditions publiques de la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide, un témoin affirme pour la première fois avoir vu des soldats français tuer les civils tutsi à coups de poignard à Cyangugu et jeter les corps dans la rivière Ruzizi, a établi l'Agence Rwandaise d'Information (ARI).

Ce témoin s'appelle Bagirimfura Charles, ancien membre des ex-FAR (Forces Armées Rwandaises). Tous les témoins qui l'ont précédé ont parlé des ex-FAR et Interahamwe qui tuaient sous le regard indifférent des soldats français et non des soldats français qui tuaient de leurs propres mains.

Bagirimfura Charles faisait partie du bataillon paracommando basé à Kanombe, dans la périphérie de Kigali. Il est arrivé à Cyangugu en route pour l'ex-Zaïre où les forces génocidaires s'étaient réfugiées après leur cuisante défaite devant le Front Patriotique Rwandais en 1994.

Cyangugu faisait partie de l'Opération Turquoise décrétée au Rwanda entre avril et juin 1994 par la France avec l'aval de l'ONU. Dans sa déposition, Bagirimfura Charles affirme en outre que la France a formé avant le génocide des unités spéciales au sein de l'armée rwandaise qui devaient collaborer avec les escadrons de la mort.

Charles a parlé de trois unités formées par les soldats français. Il s'agit du CRAP (Commando de recherche en profondeur), du DAMI (Détachement d'assistance militaire et d'instruction) et les commandos de chasse.

Ces unités devaient collaborer étroitement avec les escadrons de la mort dont le but était de tuer les Tutsi et les Hutu opposés au régime du Président Habyarimana, selon le témoignage de Bagirimfura Charles.

SYNTHÈSE DE LA 3ÈME JOURNÉE

Au cours de sa troisième journée d'audition, la Commission présidée par Jean de Dieu Mucyo sur le rôle de l'État français dans le génocide des Tutsi de 1994 au Rwanda a entendu 6 témoins parmi lesquels un expatrié.

TÉMOIN N° 10 : ANONYME

Identification : Ancien bourgmestre de Karama (Gikongoro) de 1982 à 1994 ; maintenu au même poste par les soldats français durant l'opération turquoise.

Éléments essentiels de son témoignage :

1) Les Français de l'opération Turquoise ont encouragé le génocide des Tutsi à Gikongoro sous prétexte de contrer l'infiltration des combattants du FPR.

Selon l'ancien bourgmestre, un colonel de l'opération Turquoise a présidé une réunion de tous les 13 bourgmestres de l'ancienne préfecture de Gikongoro le 3 juillet 1994 au quartier général de Turquoise situé dans les bâtiments de l'ONG « S.O.S Village d'enfants » (Murambi). Il a donné instruction aux bourgmestres de demander à la population de renforcer les barrières des protection ainsi que les patrouilles nocturnes pour dépister d'éventuels Inkotanyi infiltrés.

Le colonel français nous a dit : « nous voulons travailler avec vous pour protéger la population. Demandez à la population de nous aider à empêcher les Inkotanyi d'entrer dans cette zone ». Il nous disait cela à l'aide des cartes. Les Inkotanyi étaient déjà à Butare et à Gitarama. « Dites à la population de renforcer les barrières de protection et les rondes de nuit. Nous serons tout près avec nos véhicules et nos avions. » Les déplacés venus de Bugesera, Sake et

Mugesera (Kibungo), Butare et Gitarama entraient nombreux chez nous. Alors le colonel dit : « *Les Inkotanyi peuvent enlever les uniformes et se mêler aux déplacés. Alors faites attention à trois choses : contrôlez les identités en mettant de côté les Tutsi ; regardez sur les épaules s'il n'y a pas de traces du port d'armes ; et vérifiez sur les jambes les traces des bottines.* » Tous les Tutsi qui avaient pu échapper au génocide dans leurs communes d'origine ont été tués chez nous, parce que nous avons mis en pratique ces consignes.

Au mois d'août 1994, après nomination de nouveaux bourgmestres par les Français, nous avons été appelés à une seconde réunion par le même colonel au Centre SOS. Il nous a répété les mêmes consignes en disant : « *renforcez les barrières. Faites de votre mieux pour que les Inkotanyi ne viennent ici et n'exterminent les Hutu rassemblés ici* ». Les barrières ont été renforcées et les Tutsi ont continué d'être tués. Des fois, les Français me prenaient dans leurs Jeeps en tant que bourgmestre et pour leur servir l'interprète. Et sur les barrières, ils demandaient comment évoluait la situation. Nous pouvions évidemment voir des corps de gens fraîchement tués encore exposés sur la place. Alors les miliciens répondaient : « *nous avons tué des Inyenzi* ». Les Français se montraient satisfaits, et nous continuions ainsi les patrouilles. Les barrières les plus dangereuses se trouvaient sur les ponts des rivières comme Mwogo qui séparaient la zone Turquoise des régions occupées par les Inkotanyi. Là les miliciens tuaient et jetaient les cadavres dans les rivières. Je ne doute pas que parmi les cadavres repêchés dans le Victoria, il y ait ceux des Tutsi de Gikongoro. Chez nous, ce sont les Inkotanyi qui ont arrêté le génocide. C'est seulement quand le Lieutenant Colonel Zigira est devenu préfet que nous avons pu nous reposer des patrouilles nocturnes, des barrières et des tueries.

2) Les Français ont évacué vers le Congo tous les dignitaires du régime génocidaire.

Pour les haut dignitaires, ils utilisaient leurs hélicoptères, et pour les soldats, ils le faisaient par camions. Même mes collègues bourgmestres sont partis ainsi.

3) Les Français ont nommé de nouveaux bourgmestres et reconfirmé trois anciens dans la préfecture de Gikongoro sur base ethnique.

Les Français ont dû nommer dix nouveaux bourgmestres en remplacement de ceux qui venaient de partir en exil, et confirmer trois anciens dont moi-même. Avant de me confirmer bourgmestre, un capitaine français m'a demandé : « *es-tu Hutu ?* » J'ai dit oui. « *Mais tu ferais mieux de t'exiler. Les Inkotanyi sont proches et ils ne vont pas t'épargner.* » J'ai répondu non. « *Tu es alors Tutsi ?* » J'ai dit non. « *De quel parti politique es-tu ?* » Du PSD [Parti Social Démocrate, NDLR]. « *Mais c'est un parti des Tutsi.* » J'ai répondu que c'est faux. Même les Hutu sont membres. Et je lui ai cité l'exemple de Frédéric Nzamurambaho qui était président de ce parti et qui était originaire de chez moi. Mais il n'étais pas convaincu. J'ai dû lui sortir ma carte d'identité avec mention Hutu. Et c'est seulement alors qu'il a pu me croire et me confirmer bourgmestre. Ils n'acceptaient pas qu'un Tutsi puisse devenir bourgmestre.

4) Les Français larguaient vivants des civils Tutsi dans la forêt de Nyungwe, après les avoir torturé.

C'était généralement des personnes soupçonnées d'être des Inkotanyi infiltrés ou leurs complices. Ils frappaient atrocement ces gens, leur ligo-taient les bras sur le dos, les mettaient dans des sacs et écrasaient avec leurs bottines. Ensuite ils les faisaient monter dans des hélicoptères et les larguaient dans la forêt de Nyungwe.

Une fois j'ai demandé à un soldat français pourquoi ils ne les tuaient pas purement et simplement sur-le-champ. Il m'a répondu qu'il y avait deux raisons : « *si nous les tuons ici, il y aura des traces. Ensuite, ça nous donnera un travail inutile de les enterrer. Or, Nyungwe est une forêt bien touffue.* »

5) Les Français ont encouragé la population civile à fuir le pays devant le FPR en promettant d'assurer leur protection au Congo.

Vers le 20 août 1994, nous avons eu une autre réunion avec le même colonel français. Il a dit : « *nous allons bientôt partir, et le FPR vient. Dites à la population de fuir. Demain nous avons des pourparlers avec le FPR, vous y serez aussi.* » La rencontre avec le FPR a eu lieu à Maraba. Le chef de la délégation du FPR, le lieutenant colonel Zigira nous a demandé de rassurer la population, de leur dire que les Inkotanyi n'étaient pas des tueurs, et qu'ils venaient la semaine suivante.

Après cette rencontre avec le FPR, les Français ont insisté pour que nous puissions dire à la population que si elle ne fuit pas, le FPR la décimera.

Le 21 août 1994, il y a eu un grand défilé organisé par Kalimanzira Callixte, un fonctionnaire de l'État, pour remercier les Français de nous avoir protégé. Ces derniers nous avaient distribué à l'avance de petits drapeaux de la France que nous agitions sur un parcours de plus de 4 kilomètres. Arrivés au stade du Centre SOS, le colonel Français a pris la parole pour dire : « *notre mission est accomplie. Nous vous avons protégés jusqu'ici, mais maintenant nous allons partir. Si vous ne partez pas, le FPR vous tuera.* »

Et comme il connaissait déjà quelques mots du kinyarwanda, il s'adressa directement à la population en disant : « *Inkotanyi babi, kwica* » (Inkotanyi mauvais, tuer). Et d'un geste de la main sur son cou ; il leur mimait l'acte de trancher la gorge. Ce même soir, une grande partie de la population prit le chemin de l'exil. Le souhait des Français était qu'en arrivant, le FPR ne puisse trouver aucun habitant.

6) La prétendue mission humanitaire de Turquoise n'était pas destinée aux Tutsi victimes du génocide, mais plutôt aux génocidaires Hutu.

Moi je parlais directement aux Français. À plusieurs reprises, ils ont répété : « *nous venons protéger les Hutu qui sont ici, pour que les Inkotanyi ne les tuent pas* ». C'est ainsi qu'ils ont exfiltrés les dignitaires Hutu responsables du génocide, et qu'ils pouvaient déclarer ensuite : « *mission accomplie, personne n'a été tué* ». C'est dans le même cadre aussi qu'ils encourageaient la population à fuir.

7) Les soldats français ont violé des filles et des femmes Tutsi survivantes du génocide alors qu'elles étaient encore sous le choc et le traumatisme.

Les Tutsi qui avaient échappé au génocide dans les collines environnantes étaient rassemblés à Karama où se trouvait le deuxième quartier général de Turquoise.

Là, les Français choisissaient deux ou trois jolies filles qu'ils gardaient. Elles faisaient la lessive, préparaient à manger, balayaient et préparaient les lits des officiers Français. Quand nous y allions pour les réunions, on voyait ces Français les toucher et leur donner des baisers devant nous, des choses vraiment abominables dans notre culture. Et c'était clair qu'ils en avaient fait leurs femmes. Après environ une semaine, ils les envoyaient rejoindre d'autres survivants à Murambi et ils en prenaient de nouvelles.

Au quartier général de Turquoise à Murambi, la population accourait voir les Français à travers le grillage de la clôture. Pour la plupart, c'était la première fois de voir des Blancs. Alors les Français appelaient les filles parmi ces curieux et descendaient avec elles dans leurs tranchées. Celles qui en ressortaient racontaient que « *les blancs les violent "en lèvrete"* » (les prennent par derrière).

8) Les soldats français de l'opération Turquoise se sont déguisés en agents des ONGs et sont revenus au Rwanda en période d'urgence.

Ce qui est étonnant, c'est qu'il y en a parmi les soldats français de Turquoise qui sont revenus comme chauffeurs de l'ACF (Action Contre la faim, ONG de droit français). Il y a un que j'ai reconnu et que j'ai approché en lui demandant : « *mais, n'est-ce pas que tu étais soldat ici à côté ?* ». Il m'a répondu sèchement : « *non* ». Et la conversation s'est bien sûr arrêté là.

TÉMOIN N°11 : ANONYME. CACHÉ AU PUBLIC MAIS FACE À LA COMMISSION.

Identification : Voix de femme ; survivante du génocide ; vivait à Kigali au moment du génocide ; partie à Gikongoro en août 1994 à la recherche de ses enfants dont elle avait été séparée et qu'une famille amie avait protégés ; a été violée au quartier général de Turquoise à Gikongoro en présence d'un soldat français.

Témoignage :

« *En plein génocide, j'ai été séparé de mes enfants. J'avais trouvé quelqu'un pour s'exiler avec eux, et moi je me suis réfugiée à Ndera. À mon retour à la maison, une personne amie m'a dit avoir aperçu mes enfants à Gikongoro. Alors je suis partie les chercher.* » Après de longues péripéties, la femme arrive à Gikongoro. Dans la ville de Gikongoro, des Interahamwe de Kigali la reconnaissent et l'encerclent. Au moment où ils la traînent pour aller la tuer, une autre femme qui la connaissait et qui assistait à la scène court alerter deux soldats français qui prenaient de la bière dans un cabaret. Les Français interviennent, délivrent la femme et l'emmènent au cabaret avec celle qui les avait alertés.

Ils y passent environ une heure. L'autre femme prend congé après l'avoir informé que la famille qui avait ses enfants avait déménagé à Kibeho. À ce niveau, le témoin interrompt son récit et soupire...

« Les Français m'ont finalement mis dans leur véhicule et m'ont conduit chez eux au SOS, et me montrèrent une tente avec un petit matelas où je devais me coucher... Vers 21 heures, un homme, un rwandais, est entré. Il me demande : « pourquoi es-tu là ? » Et je lui dis que je viens de Kigali et commence à lui raconter mon histoire. Tout d'un coup, il se déshabille et je vois qu'il veut coucher avec moi. Je bondis de mon lit pour sortir et j'aperçois au passage un jeune soldat français d'une vingtaine d'années. Quand je le supplie d'intervenir, il m'assène un coup de pied violent qui me projette au sol. Le violeur rwandais venait de se rhabiller du pantalon. » Pleurs... « Il se met à m'injurier, à dire que les Tutsi sont mauvais et me déclare : « je vais te violer, et après je te tue. » Il s'est mis aussitôt à me violer. Lorsqu'il était entrain de me violer, le Français est revenu et s'est mis à nous regarder. Quand j'ai levé les yeux, je l'ai aperçu et il est reparti. » Soupirs, pleurs... .

Le violeur s'est ensuite endormi ; et la femme a décidé de sortir la nuit pour ne pas devoir se faire violer à nouveau au réveil de son agresseur. Dehors, un Français l'interpelle : « où vas-tu ? ». « Je vais boire de l'eau. » « Il y avait un robinet à côté. Je bus de l'eau et restai debout près du robinet jusqu'à l'aube. Au matin, le violeur me trouve là et dit : "penses-tu avoir trouvé là-bas un ciel où m'échapper ?" C'était un ouvrier chargé de fendre le bois pour les Français, et il se mit à fendre le bois. Plus tard, des soldats français vinrent me demander comment me conduire à Kibeho récupérer mes enfants. Je ne pouvais pas me plaindre de leur soldat ou raconter ce qui m'était arrivé. Ils m'ont finalement conduit à Kibeho et j'ai récupéré mes enfants. » Pleurs... « Ce qui me fait le plus mal, c'est que je n'ai nulle part où je puisse réclamer justice contre eux. »

TÉMOIN N°12 : ANONYME. CACHÉ AU PUBLIC, FACE À LA COMMISSION

Identification : Voix de femme ; survivante du génocide originaire de Cyangugu ; réfugiée à Nyarushishi, violée quotidiennement par beaucoup de soldats français.

Témoignage :

Le récit de son parcours durant le génocide et avant de se retrouver à Nyarushishi est particulièrement long et atroce. Pendant plusieurs semaines, elle a sillonné les brousses, les rues et le stade de Cyangugu nue, assoiffée et affamée, avec son bébé. Un jour, des gendarmes au coeur sensible l'ont sauvé des miliciens qui allaient la tuer et lorsqu'ils lui ont donné à manger, elle a failli mourir de l'effet d'inanition. Les gendarmes l'ont réanimée puis elle s'est remise à se cacher. Une fois, un milicien l'a déniché dans la brousse et l'a violée. Elle s'est retrouvée plus tard au stade de Cyangugu d'où elle a été conduite à Nyarushishi avec beaucoup d'autres par le CICR venu de Bukavu, après d'effroyables péripéties.

Les français sont venus et ont installé leurs tentes à côté du camp de

Nyarushishi. Au bout de trois jours, ils avaient déjà identifié les tentes où il y avait des filles parmi les survivants. Il y avait aussi des gens qui venaient leur indiquer les filles. Au quatrième jour, ils ont commencé à nous conduire dans leurs tentes. Ils commençaient par nous donner des boissons et des cigarettes, ensuite ils nous déshabillaient. Ils m'ont violé cruellement, comme des animaux, et en prenant des photos. L'un mettait son sexe dans ma bouche, l'autre en bas, deux autres sur mes deux seins. Quand un groupe terminait, un autre venait. On se reposait quelques minutes, puis ça reprenait. Tantôt ils me prenaient par devant, tantôt par derrière. À quatre heures du matin ou à l'aube, ils me raccompagnaient dans ma tente. Le lendemain, c'était pareil.

J'ai finalement attrapé une grossesse qui a fini dans une fausse couche. J'avais une infection, mon sexe avait enflé. Une vieille femme du camp m'a soigné avec des herbes et de l'eau salée. Puis les viols ont repris. Il arrivait que celui qui m'a pénétré par le sexe ne termine pas dedans. Alors, il répandait son sperme dans mon dos. Et celui qui m'avait pénétré par la bouche éjaculait dedans. Il me demandait d'avalier en disant : ça ne te fera rien. Et j'avalais. À un certain moment, celui qu'on appelait Colonel parmi eux décida de me prendre pour lui tout seul. Il dit aux autres : *« Celle-ci m'appartient désormais, cherchez d'autres. Je suis resté avec lui environ quatre jours, puis ils sont partis. J'ai continué à souffrir de graves infections. J'ai plus tard été soignée par un médecin. Les Français m'ont laissé un T shirt de tenue militaire. Je le garde encore. »*

TÉMOIN N° 13 : MICHEL CAMPION

Identification : De nationalité belge ; hôtelier (propriétaire de l'hôtel IBIS à Butare).

Éléments essentiels de son témoignage :

1) Les Français avaient une aversion particulière contre les Tutsi. Le témoin évoque deux incidents qui se rapportent à 1992, avec l'opération Noroît.

a) bagarre entre soldats français et étudiants Tutsi à l'Ibis à Butare :

Il y avait entre 100 et 120 soldats français qui travaillaient à l'ESO (Ecole des sous officiers) et qui se restauraient à l'Ibis chaque jour. Ils mangeaient en trois shifts. Un sous-lieutenant payait collectivement la restauration en francs rwandais, mais les consommations individuelles de bières étaient payées en francs CFA, parce que leur solde était payée dans cette monnaie.

Un jour, une bagarre éclate entre eux et des étudiants Tutsi. Poussés par une américaine qui était leur copine et qui était chercheuse dans un projet de John Hopkins University, ces étudiants traitent les soldats français de "Interahamawe de Mitterand". La bagarre éclate alors à la terrasse de l'Ibis après que des soldats français aient lancé : *« Enfin, on va s'offrir du Tutsi. »*

Selon le témoignage de l'hôtelier, la bagarre a occasionné beaucoup de casse, et c'est l'auditorat militaire français qui a dédommagé l'hôtel. Un officiel de l'ambassade de France a évidemment annoncé que les soldats français ne viendraient plus à l'Ibis et l'incident a effectivement fait perdre une grosse clientèle à l'hôtel.

b) Incident à la barrière de Nyabarongo.

Un jour, je prends en lift un étudiant Tutsi de Butare vers Kigali. Arrivés à la barrière sur la Nyabarongo, un militaire français arrête la voiture et demande la carte d'identité de l'étudiant. Quand il remarque la mention « *Tutsi* », il lui dit : « *sors de cette voiture, et va t'asseoir avec tes frères lâbas.* » Il y avait effectivement à côté un groupe de Tutsis arrêtés dans les mêmes conditions. J'ai essayé d'intervenir en disant au soldat français : C'est aux gendarmes rwandais de le faire, pas à toi. Ce pays n'est pas un protectorat français. J'ai refusé de livrer l'étudiant et j'ai demandé à voir le chef de poste. Quant ce dernier est venu, il m'a laissé continuer avec l'étudiant.

2) Les soldats français de l'opération *Noroît* sont revenus au Rwanda de façon officieuse.

Fin mars 1994, j'ai reconnu un lieutenant de l'opération *Noroît* à l'Ibis. Ça m'a étonné. Il me dit : « *J'ai une copine anglaise. Je suis revenu la voir. Je suis à Djibouti.* » Une semaine après, l'avion de Habyarimana saute. Le soldat était-il touriste ? Dans une période aussi trouble ? Et dans un pays où les Français avaient officiellement cédé la place à la *Minuar* ? C'est des coïncidences sur lesquelles on ne peut s'empêcher de réfléchir.

TÉMOIN N°14 : ANONYME

Identification : Né en 1972 ; ancien militaire ; originaire de Muko (Gikongoro) ; menuisier ; un des civils auxquels les soldats français de l'opération *Turquoise* ont donné une arme.

Éléments essentiels de son témoignage :

1) Les Français ont refusé la protection à six Tutsi qui les suppliaient.

Nous rentrions d'une mission de perquisition d'armes avec des soldats français. Sur la route, nous croisons six Tutsi qui disent provenir de Bisesero. Ils demandent aux Français de les prendre avec eux. Les Français leur demandent de dégager la route. Les Tutsi s'allongent par terre devant les véhicules pour insister. Un soldat français tire en l'air au-dessus d'eux. Les miliciens et la population des alentours accourent avec des gourdins et des houes en entendant le bruit. Les Français demandent à la population de faire partir les Tutsi du milieu de la route et ceux-ci s'exécutent. Les Français poursuivent leur chemin, et les Tutsi sont appréhendés sur-le-champ par les *Interahamwe* qui certainement vont les tuer.

2) Les Français torturaient des civils Tutsi soupçonnés d'être complices du FPR et les larguaient du haut des hélicoptères dans la forêt de Nyungwe.

Le témoin cite ici le cas d'un commerçant de Kaduha.

TÉMOIN N° 15 : ANONYME.

Identification : originaire de Cyangugu, enseignant, homme d'affaires ; bourgmestre de Karengera ; membre du bureau politique du PSD (Parti Social Démocrate) ; a participé au génocide des Tutsi ; a fait aveu de culpabilité.

Éléments essentiels de son témoignage :

1) Les Français connaissaient le plan du génocide et ils l'ont soutenu. Le témoin rappelle que l'intention d'exterminer les Tutsi avait déjà été annoncée dans les médias, à travers les chansons et les discours lors des rassemblements populaires (meetings). Les français étaient présents, ils observaient, ils savaient. Et curieusement, ils ont continué à soutenir le régime de Habyarimana sur le front militaire, sur les barrières, dans l'entraînement des milices, et la distribution des armes aux même milices.

2) À Cyangugu (Ntendezi), les Français ont suggéré aux génocidaires d'ouvrir les ventres des cadavres qui flottaient sur le lac et d'y loger des pierres pour qu'ils puissent couler au fond des eaux.

3) Les Français ont pillé puis détruit les champs de cannabis dans la forêt de Nyungwe, et tué les employés qui géraient le projet pour effacer les traces.

4) Les Français violaient des filles et femmes Tutsi.

5) Ils tiraient sur les Interahamwe et leur prenaient de l'argent pillé.

6) Ils ont exfiltré les criminel et encouragé la population à s'exiler.

7) Ils ont continué à entraîner les criminels en exil et à leur fournir des armes.

8) Après leur défaite au Congo, ils ont exfiltré les dignitaires du régime génocidaire hors de la région.

**UNE RESCAPÉE AFFIRME AVOIR ÉTÉ VIOLÉE
PAR DES SOLDATS FRANÇAIS**

Une rescapée a affirmé à la commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide que des soldats français de l'opération Turquoise l'ont violée durant le génocide anti-tutsi d'avril à juillet 1994.

Cette rescapée qui a témoigné derrière les rideaux fait partie des Tutsi qui s'étaient réfugiés dans le camp de Nyarushishi (ex-Préfecture de Cyangugu). À leur arrivée au camp de Nyarushishi, les soldats français ont consacré les trois premiers jours à l'identification des tentes qui abritaient les filles et femmes tutsi.

« À la tombée de la nuit, les Français saisissaient les femmes tutsi et les conduisaient dans leurs tentes. Je n'étais pas seule. Nous étions nombreuses. Arrivées dans leurs tentes, ils nous donnaient à boire ou à fumer, il nous photographiaient, après ils nous ôtaient les habits et nous étions par la suite violées », a-t-elle témoigné.

« *Ils nous disaient qu'ils allaient montrer les photos prises à leurs femmes restées en Europe pour qu'elles voient la différence entre elles et les femmes tutsi* », a-t-elle dit. Cette rescapée dit que les Français ont fait d'elle leur esclave sexuelle au point d'être violée par un groupe de quatre soldats au même moment. Elle était libérée le matin après que plusieurs groupes se soient relayés.

Ceci se passa durant toute la période au cours de laquelle les soldats français de l'Opération Turquoise sont restés au Camp de Nyarushishi. Cette rescapée a finalement attrapé une grossesse des soldats français. Cependant, elle avorta à cause des infections dans ses appareils génitaux parce qu'elle continuait d'être violée.

Depuis le début de la deuxième phase des auditions publiques, aucune réaction n'est jusqu'ici venue de Paris, qui dément toute exaction de ses soldats au cours des trois mois du génocide qui se soldèrent par la mort de plus d'un million des Tutsis.

La France, qui avait envoyé des troupes au Rwanda dans le cadre de l'Opération Turquoise approuvée par l'ONU, nie toute implication et affirme que cette Opération a empêché un génocide total au Rwanda.

« ENFIN ON VA S'OFFRIR DU TUTSI », SOLDATS FRANÇAIS DANS UNE BAGARRE AVEC DES ÉTUDIANTS TUTSI À BUTARE EN 1992

Une chercheuse américaine a provoqué en 1992 une bagarre entre étudiants tutsi et soldats français de l'opération *Noroît* à l'Hôtel Ibis de Butare, selon le témoignage du Directeur de cet Hôtel, Michel Campion, à la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide.

La chercheuse américaine s'appelle Paula Maurowsky et travaillait dans la ville universitaire de Butare sur le SIDA pour le compte de l'Université américaine John Hopkins. Elle avait beaucoup d'amis parmi les étudiants tutsi de la Faculté de Médecine de l'Université Nationale du Rwanda située dans cette ville méridionale du pays.

Michel Campion a indiqué qu'il y avait 120 instructeurs français à l'École des Sous-officiers (ESO) de Butare qui prenaient leur repas au restaurant de l'Hôtel Ibis et leur bière à la terrasse du même Hôtel tous les jours.

La chercheuse américaine incita les étudiants tutsi avec lesquels elle avait de bons contacts à aller s'en prendre à au moins 100 soldats français de l'Opération *Noroît* qui se trouvaient à la terrasse de l'Hôtel Ibis.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Ces étudiants tutsi sont allés crier sur les soldats français en les qualifiant des « *Interahamwe* » de Mitterrand. Et aux soldats français de dire : « *Enfin on va s'offrir du Tutsi* ». Et la bagarre éclata.

Il y eut de la casse et beaucoup d'autres dommages. L'Hôtel Ibis fut dédommagé par l'Auditorat Militaire français. Ce dernier s'en était excusé auprès du Directeur de l'Hôtel Ibis et a promis qu'il n'y aura plus de soldats français qui viendraient à l'Hôtel. Ce qui fut fait.

Michel Champion fit savoir à la chercheuse américaine qu'elle venait de lui faire perdre des clients en incitant les étudiants à s'en prendre aux soldats français. *«Tu es en train de recevoir chez toi des gens qui viennent soutenir un régime criminel»*, avait-elle rétorqué.

LA FRANCE ACCUSÉE D'AVOIR DISTRIBUÉ DES ARMES AUX CIVILS DANS LA ZONE TURQUOISE

Le témoin N° 15 a indiqué à la Commission rwandaise que les soldats français de l'Opération Turquoise ont distribué des armes à des civils hutu dans l'ex-Préfecture de Gikongoro.

Ce témoin qui a requis l'anonymat s'était fait enrôler dans l'armée rwandaise en novembre 1990. Il avait même combattu contre le FPR (Front Patriotique Rwandais, au pouvoir depuis 1994). Après qu'il eût quitté l'armée en juin 1991 pour raison de santé, il s'est retiré dans sa commune d'origine, à Muko, située à Gikongoro.

Quand les soldats français de l'Opération Turquoise sont arrivés à Gikongoro, ils ont demandé à la population s'il y avait parmi elle des jeunes originaires de Gikongoro sachant manier des armes.

Ce témoin N° 15 fait partie des jeunes sélectionnés qui ont reçu des armes des mains des soldats français avec autorisation de posséder une arme dans la Zone Turquoise. La mission assignée aux jeunes sélectionnés était de s'assurer qu'il n'y a pas des soldats du FPR qui s'infiltrèrent dans la Préfecture.

Le véhicule de la Région Sanitaire de Nyamagabe a été mis à la disposition du groupe. Le carburant utilisé était donné par des soldats français. Par ailleurs, le témoin N° 15 dit que les soldats français ont procédé au remplacement des bourgmestres des communes par ceux de leur choix.

Le témoin N° 15 a parlé également du refus des soldats français de secourir les Tutsi réfugiés à Gikongoro après avoir échappé aux tueries dans les collines de Bisesero. Ces Tutsi ont dû barrer la route en se couchant à même le sol pour contraindre les soldats français à les mettre dans leurs jeeps.

Les soldats français ont alors tiré en l'air pour obliger les Tutsi à dégager la route. Les Interahamwe ont alors accouru vers le lieu après avoir entendu le crépitement. Les jeeps des soldats français ont démarré en laissant ces Tutsi à la merci des Interahamwe et des villageois munis des houes et des massues.

LA FRANCE ACCUSÉE D'AVOIR COMMANDITÉ LES MASSACRES DES BAGOGWE EN 1992

Le témoin N° 19 qui a requis l'anonymat a déclaré à la Commission rwandaise que les soldats français ont participé à la planification et à l'exécution en 1992 des massacres de Bagogwe, Tutsi originaires de Gisenyi.

« *Les Français nous ont appris comment fabriquer les massues cloutées que nous avons utilisées pour tuer les Bagogwe en 1992. Ils disaient qu'il faut utiliser les massues pour ne pas gaspiller les munitions contre les civils Bagogwe sans armes* », a-t-il dit.

« *La guerre contre le FPR (Front Patriotique Rwandais, ndlr) ne se terminerait pas si vous n'exterminiez pas les Bagogwe qui sont leurs complices de l'intérieur. Car en fait, les Bagogwe envoient les hommes et les jeunes gens valides rejoindre le maquis du FPR* », insistent-ils.

Cet ex-FAR dit que les instructeurs français leur apprennent durant la journée les « *tactiques* » à utiliser pour exécuter les Bagogwe. Ces « *tactiques* » consistent à une mission de reconnaissance durant la journée en vue d'identifier les maisons qui hébergent les hommes et les jeunes gens valides. Et la nuit était consacrée aux massacres.

Ce témoin affirme avoir tué au moins 10 Bagogwe au cours de trois attaques auxquelles il a participé avec les soldats français. Il se souvient avoir intercepté un homme au sortir de sa maison, le soldat français avec lequel il était - un sergent - a fait une clé de judo à cet homme et a recommandé par la suite à cet ex-FAR de l'achever avec la massue.

Le témoin N° 19 estime à 400 le nombre de Tutsi tués lors des massacres des Bagogwe survenus deux ans avant le génocide. Il a indiqué qu'il y avait au moins 40 soldats français au CECODO (Centre d'entraînement des commandos).

Il y avait au moins un soldat français dans chaque section qui allait opérer contre les Bagogwe.

Précisons que ce témoin était membre des ex-FAR (Forces Armées Rwandaises). Il s'est fait enrôler dans l'armée en 1991 et sa formation militaire a été dispensée par des instructeurs français au CECODO du Camp Bigogwe. Les instructeurs français se trouvaient au Rwanda dans le cadre de l'Accord d'assistance mutuelle qui existait entre le Rwanda et la France.

JETÉE D'UN HÉLICOPTÈRE FRANÇAIS, UNE RESCAPÉE AVORTA

Un rescapé a affirmé ce jeudi à la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide de 1994 que son épouse a avorté après avoir été jetée d'un hélicoptère de l'armée française à côté du lac Kivu.

Cultivateur de son état, ce rescapé qui a requis l'anonymat s'était fait interpellé en compagnie de son épouse à Gikongoro en juin 1994 par les soldats français. Ces derniers les conduisirent à la base militaire de l'Opération Turquoise située au Village SOS. Lui, son épouse et quatre autres personnes rencontrées sur place furent frappés à mort par les soldats français et ligotés toute la nuit.

Le lendemain dans la matinée, toutes les six personnes furent conduites à Murambi avant d'être embarquées à bord d'un hélicoptère de l'armée française dont les portes étaient ouvertes. Toutes les six personnes furent jetées par terre au fur et à mesure par les soldats français présents dans cet hélicoptère.

La femme de ce rescapé qui était enceinte a dû avorter une semaine plus tard. Le témoin s'est fait briser la colonne vertébrale et a demandé le secours des membres de la Commission pour qu'il accède à des soins. Il n'est plus capable de s'adonner à son travail de cultivateur parce que son échine a été brisée. Par ailleurs, les quatre autres personnes sont mortes.

SYNTHÈSE DE LA CINQUIÈME JOURNÉE

La Commission Indépendante chargée d'enquêter sur le rôle de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda a entendu six témoins au cours de cette cinquième journée d'audition.

TÉMOIN N° 24 : ANONYME

Identification : Originaire de Butare ; simple paysan ; devenu Interahamwe durant le génocide ; aujourd'hui détenu à la prison de Karubanda (Butare).

Éléments essentiels de son témoignage :

1. Les Français ont supervisé la formation des Interahamwe au début du génocide à Kabutare, et les ont encouragés à pourchasser les Tutsi qu'ils appelaient « les Inkotanyi. »
2. Les Français ont encouragé la population de Butare à fuir en leur disant que les soldats du FPR allaient les tuer.
3. Les Français torturaient et larguaient des gens à partir de leurs hélicoptères à Gikongoro.

Le témoin déclare avoir été victime de ces actes à Murambi avec deux collègues ; et avoir vu huit personnes ligotées dans les mêmes conditions à Kibeho.

TÉMOIN N° 25 : ANONYME

Identification : Agé de 16 ans au moment du génocide ; originaire de Kibuye.

Éléments essentiels de son témoignage :

1. À Rubengera (Kibuye), les soldats français violaient des filles parmi les déplacés. Le témoin affirme avoir fait le proxénète en fournissant des filles aux français en contrepartie des biscuits et boîtes de conserve (beefs).

2. Dans le même camp de Rubengera, les soldats Français ont ordonné d'identifier les Tutsi en les appelant Inkotanyi. « *Ce sont eux qui provoquent la guerre et l'exil* », disaient les Français qui annonçaient également qu'ils venaient secourir les Hutu. Le témoin dit avoir vu un groupe de 12 Tutsi sélectionnés du camp dans ces conditions, et il ne sait pas ce qui leur est advenu.

TÉMOIN N°26 : ANONYME

Identification : Enseignant du primaire à Gishyita ; devenu un Interahamwe de grand renom ; a servi d'interprète au premier convoi des soldats français de l'opération Turquoise à Bisesero autour du 27/06/1994.

Éléments essentiels de son témoignage :

1. Les soldats français de l'opération Turquoise n'ont pas voulu secourir les Tutsi de Bisesero.

2. Les soldats français voyaient les Interahamwe tuer les Tutsi et ils ont laissé faire.

3. Les soldats français ont battu un Tutsi à mort sur une barrière de contrôle d'identité à Cyanguu.

TÉMOIN N° 27 : ANONYME

Identification : Originaire de Bisesero (Kibuye) ; enseignant du primaire avant le génocide ; c'est lui qui a parlé au premier convoi des soldats de Turquoise qui ont visité Bisesero autour du 27 juin 1994.

Éléments essentiels de son témoignage :

1. Les soldats Français de l'opération Turquoise ont refusé de protéger les Basesero lors de leur première visite. Ils les ont par contre exposés à une plus grande cruauté des tueurs qui ont intensifié leurs attaques durant les trois jours qui ont suivi.

2. L'opération Turquoise était tout sauf humanitaire, surtout pas pour les Tutsi.

Quand ils sont revenus pour la deuxième fois le 30/06/1994, ils n'avaient ni la logistique ni le personnel d'une opération humanitaire : ce sont les jeunes rescapés susceptibles de recevoir des instructions en français qui

ont administré les soins aux blessés (nettoyer et panser les plaies, etc...). Je n'ai pas vu un seul médecin français s'occuper directement des malades. Pour les blessés graves évacués à Goma, j'ai appris plus tard que les français recouraient à l'amputation des membres pour la moindre blessure. Une plaie au bras ou à la jambe, et ils vous amputaient le membre. Je connais un auquel on allait amputer la jambe et qui s'est sauvé. Aujourd'hui c'est un surveillant de prison valide, qui a fait beaucoup d'exercices physiques dans la suite. Un autre avait perdu deux doigts à la suite d'un coup de balle. Ils lui ont coupé la main.

3. Les soldats français ont soumis les blessés graves Tutsi Basesero évacués à Goma, à des traitements dégradants.

Ceux qu'ils ont évacués vers Goma, ils les ont installés indistinctement dans une grosse tente à l'aéroport de Goma : hommes, femmes, vieilles enfants... Ils leur ont enlevé les guenilles qui leur restaient et les ont laissés complètement nus.

4. Les soldats français ont coupé les vivres aux survivants de Bisesero pour la simple raison que ces derniers avaient choisi de rejoindre la zone gouvernementale sous le contrôle du FPR.

Nous sommes restés ensemble pendant un mois. Un jour, le chef des soldats français me demande : voulez-vous rester avec nous ou rejoindre la zone gouvernementale ? Lorsque, après concertation avec les autres survivants, j'ai répondu que nous allions dans la zone gouvernementale, ils nous ont coupé les vivres. Le déplacement des survivants vers la zone sous contrôle de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) a duré une semaine et pendant tout ce temps, nous n'avons plus reçu ni nourriture, ni eau de la part des Français.

Ceux qui, tenaillés par la faim, allaient chercher des vivres dans leurs anciennes habitations étaient tués par les Interahamwe.

TÉMOIN N° 28 : ANONYME

Identification : Originaire de Gishyita (Kibuye) ; marié, père de cinq enfants et tuteur de quatre orphelins ; il était un commerçant moyen au moment du génocide.

Éléments essentiels de son témoignage :

- Les soldats français n'étaient pas venus secourir ceux qui étaient exterminés dans le génocide. Le témoin, qui avait une relation de parenté proche avec le bourgmestre de Gishyita (Sikubwabo Charles) et habitait le centre de Gishyita a eu le loisir d'observer l'attitude des soldats français. Ces derniers avaient trois positions à Gishyita où ils sont restés une semaine avant de se résoudre à apporter secours aux derniers survivants de Bisesero. Pendant tous ces jours, les soldats français côtoyaient les tueurs qui montaient à Bisesero tuer des Tutsi et redescendaient. Selon le témoin, les Français étaient parfaitement au courant des massacres contre les Tutsi de Bisesero qui étaient tout proche de Gishyita.

Ils entendaient parfaitement le crépitement des armes. Ils avaient des jumelles. Ils avaient des hélicoptères. Au moins une fois par jour, leurs hélicoptères patrouillaient au-dessus de Bisesero, Gisovu, Karongi, etc...

Le témoin avait caché des blessés Tutsi.

Déçu par l'attitude des Français, il n'a pas songé un seul instant à leur confier ces quatre survivants qui pourtant représentaient un poids réel pour lui.

Les Français n'étaient pas venus sauver ceux qu'on tuait. Si c'était le cas, je leur aurais confié ceux que je cachais, parce qu'ils étaient un poids qui me pesait lourdement. Je voyais les tueurs passer à côté d'eux tous les jours, et les Français ne faisaient rien. J'ai compris qu'ils ne pouvaient pas être utiles.

TÉMOIN N° 29 : ANONYME

Identification : Ancien agent du Ministère de l'Education ; originaire de Mubuga ; arrêté en 1995 et actuellement en prison.

Éléments essentiels de son témoignage :

Le témoin était très proche des sœurs de Sainte Marie établies à Mubuga, et de ce fait il a pu entrer facilement (sur recommandation) en contact avec les soldats de l'opération Turquoise qui selon lui sont devenus de grands amis. Son témoignage est à ce titre un des rares à ménager les Français :

1. Les soldats Français ont mis de longs délais à intervenir pour sauver les gens à Bisesero. Ils sont arrivés, selon le témoin, le 21 ou le 22 juin 1994, et ils ne sont intervenus à Bisesero que le 30 juin 1994.

2. Les soldats français ont pu secourir des gens. Le témoin cite le cas de deux filles qu'il avait cachées et que les Français ont évacuées, de même que les derniers survivants de Bisesero.

Il ajoute que si les Français n'ont pas été suffisamment efficaces, c'est en raison de l'absence de l'administration.

Par rapport à leur mission humanitaire, il y a des choses que les Français réalisaient, et d'autres qu'ils ne parvenaient pas à réaliser. Ils ont par exemple évacué les deux enfants qui étaient chez moi, et il me revient qu'il y en a qu'ils ont sauvé de Bisesero. Il faut dire aussi qu'il n'y avait plus d'autorité. Les gens pouvaient être agressés, et tués, sans moyen de faire le moindre recours.

LES TUTSI RÉFUGIÉS À BISESERO LIVRÉS AUX MAINS DES TUEURS PAR LES SOLDATS FRANÇAIS

Trois ressortissants de l'ex-Préfecture de Kibuye qui ont requis l'anonymat ont indiqué à la Commission rwandaise que les soldats français ont livré aux mains des tueurs les Tutsi qui s'étaient retranchés dans les collines de Bisesero pour résister au génocide.

Un rescapé de Bisesero – 27ème témoin à être entendu – a fait savoir que les soldats français de l'Opération Turquoise sont arrivés à Bisesero (ex-Préfecture de Kibuye) le 27 avril 1994. Ce rescapé s'est avancé vers les jeeps des soldats français pour crier au secours. D'autres l'ont rejoint dans l'idée qu'ils allaient être protégés contre les attaques des miliciens interahamwe.

Les soldats français qui étaient lourdement armés ont manifesté peu d'intérêt à leur égard et ont promis aux rescapés de revenir dans trois jours. Durant ces trois jours, presque tous les rescapés de Bisesero ont été exterminés par les miliciens interahamwe.

« Les interahamwe venaient de réaliser qu'il y a encore beaucoup de Tutsi dans les collines de Bisesero parce qu'ils nous ont vu sortir de nos cachettes dans l'espoir d'être protégés par les soldats français. Après le départ des soldats français, les attaques des interahamwe appuyés par les militaires se sont intensifiées jour et nuit. Et quand les soldats français sont retournés à Bisesero, il n'y avait presque plus de survivants », a-t-il fait savoir.

« Les soldats français n'avaient aucune intention de nous secourir. Ils ne voulaient même pas nous parler. Ils l'ont fait à cause de la pression d'un journaliste qui était avec eux. Visiblement, ils étaient venus pour autre chose. L'un d'entre eux a même dit que Bisesero est un sanctuaire du FPR », a poursuivi ce rescapé.

Rentrés à Bisesero après trois jours, les soldats français se sont contentés de partager leur ration de combat avec les survivants qu'ils venaient de regrouper à un même endroit. Quand les rescapés de Bisesero ont émis le souhait de quitter la Zone Turquoise pour celle occupée par le FPR, victorieuse des forces génocidaires, les soldats français ont décidé de leur couper les vivres. À cause de la faim, certains rescapés ont dû se rendre dans les champs des environs à la recherche de la nourriture. Chemin faisant, ils tombaient dans les mains des interahamwe qui les achevaient.

Le témoin N° 28 entendu par la Commission habitait à Gishyita, tout près de l'une des trois bases militaires de l'Opération Turquoise à Kibuye. Il dit que les soldats français sont arrivés à Kibuye entre le 21 et le 22 avril 1994. Le témoin N° 28 a des relations de parenté avec Sikubwabwo Charles – génocidaire de renom – qui était bourgmestre de Gishyita.

Le témoin dit que les soldats français ont mis trois jours pour arriver à Bisesero alors que lui parcourt cette distance en quinze minutes à vélo ou en une heure de temps à pieds (quand il descend de Bisesero vers

Gishyita). En cours de route, les soldats français faisaient des missions de reconnaissance.

Après avoir rencontré les Tutsis réfugiés à Bisesero, les soldats français sont retournés immédiatement à Gishyita. Du coup, les autorités administratives ont demandé à la population convoquée d'urgence d'intensifier des attaques contre les Tutsis réfugiés à Bisesero.

Ce rassemblement populaire qui a regroupé plus de 4.000 personnes dans le seul secteur de Gishyita eut lieu à côté de la base militaire de l'Opération Turquoise. Les ex-FAR, les interahamwe et d'autres villageois ont alors intensifié des opérations contre les Tutsi à Bisesero avec la complicité des soldats français.

Le témoin N° 28 a indiqué que les hélicoptères français organisaient des missions de reconnaissance au-dessus des montagnes de Bisesero au moins une fois par jour pendant que les génocidaires exécutaient leur sale besogne.

À en croire le témoin N° 29, les soldats français savaient bel et bien que les interahamwe opéraient en toute quiétude contre les Tutsi à Bisesero depuis le début du génocide. Le témoin N° 29 enseignait à l'École Normale Technique de Kibuye et a eu des relations privilégiées avec deux Colonels français, Diego et Sartre.

Quand les soldats français sont arrivés à Kibuye, le Colonel Diego, qui était leur chef, a demandé au témoin N°29 la route qui mène à Bisesero sur la carte du Rwanda qu'il avait. Ce qui fut fait. Le témoin N° 29 lui a également parlé des Tutsi tués jour et nuit par les miliciens interahamwe à Bisesero. Le Colonel Diego s'est contenté de lui demander de lui décrire les miliciens interahamwe.

L'année passée, le Capitaine Thierry de l'Opération Turquoise est allé à la rencontre du rescapé de Bisesero cité plus haut, soit douze ans après le génocide. « *Quand il m'a dit que c'est un ancien de l'Opération Turquoise, je n'ai pas voulu lui parler parce qu'il connaît mieux que moi ce qui s'est passé à Bisesero* », a dit ce rescapé.

« *Il m'a dit qu'il regrette leurs agissements à Bisesero, que les soldats français nous ont trahi sciemment, qu'ils s'étaient laissés duper par leur gouvernement. Il a alors décidé d'écrire un livre sur l'expérience qu'il a vécue à Bisesero en 1994* », a encore ajouté ce rescapé.

Pour rappel, c'est plus de cinquante mille Tutsis qui ont été tués à Bisesero après avoir mené une lutte désespérée contre les tueurs durant le génocide anti-Tutsi d'avril à juillet 1994 au cours duquel plus d'un million de personnes ont péri.

SYNTHÈSE DE LA DERNIÈRE JOURNÉE

Ce lundi, 18 décembre, la Commission Nationale Indépendante chargée de rassembler les preuves de l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994 a entendu six témoins dont un expatrié.

TÉMOINS N° 30, 31, 32, 33 : ANONYMES

Identification : Survivants de Bisesero ; gravement blessés puis évacués à Goma par les soldats Français de l'opération Turquoise dans des hélicoptères, sauf témoin n°32 qui a rejoint le Congo par le lac et a retrouvé les autres blessés graves de Bisesero à Goma pour chercher des soins auprès des soldats Français.

Éléments essentiels de leurs témoignages :

1. Les soldats Français ont infligé des traitements dégradants aux survivants Tutsi de Bisesero gravement blessés, qu'ils avaient évacués vers Goma. Ici les témoins sont unanimes pour affirmer qu'ils ont passé toute une semaine nus et dans la promiscuité. Les soldats Français les avaient dépouillés de leurs guenilles et les avaient placés dans un endroit où ils étaient souvent exposés au froid et au regard des curieux. C'est plus tard que des habitants de Goma (réfugiés rwandais de 1959) et le CICR ont commencé à leur distribuer des habits.

Ces survivants prenaient leur douche en groupe et à l'arrosoir. Ici, il y a eu une légère contradiction entre les témoins n° 30 et 33. Le premier parle d'une douche que les soldats Français faisaient prendre à des groupes de dix à quinze personnes, tandis que l'autre affirme que la douche était donnée à tout le groupe des survivants de Bisesero évacués à Goma à la fois, groupe dont il estime le nombre à soixante-dix personnes.

2. Les soldats Français ont expressément affamé les survivants Tutsi de Bisesero évacués sur Goma et ont refoulé les habitants de Goma qui leur apportaient à manger.

3. Les soldats Français amputaient systématiquement les membres à des blessés Tutsi survivants de Bisesero même quand ils pouvaient être soignés et guérir autrement. Un des témoins a vu sa jambe amputée de force malgré ses protestations ; deux autres ont énergiquement refusé et ils sont aujourd'hui bien portants et les membres intègres ; le quatrième témoin a quitté clandestinement le camp pour échapper à l'amputation de sa jambe et il est aujourd'hui en bonne forme.

TÉMOIN N° 34. ANONYME

Identification : Ancien planton de SOS village d'enfants à Gikongoro, lieu devenu plus tard quartier général de l'opération Turquoise.

Éléments essentiels de son témoignage :

1. Les soldats Français torturaient et jetaient des gens de leurs hélicoptères, dans la forêt de Nyungwe. Le témoin cite le cas d'un individu qu'il a vu faire monter dans un hélicoptère, escorté par deux soldats Français et un Rwandais.

2. Les soldats Français tenaient régulièrement des réunions à SOS avec des extrémistes Interahamwe.

3. Les soldats Français violaient des filles. Le témoin recevait souvent des Français de l'argent pour leur chercher des filles et du cannabis.

TÉMOIN N° 35. JEAN LOUP DENBLYDEN

Identification : De nationalité belge ; colonel de réserve de l'armée belge ; arrivé à Kigali le 10/04/1994 dans l'opération belge Silverback (pour l'évacuation des expatriés) ; a servi comme officier de liaison avec l'opération française Amaryllis qui était chargée d'une mission similaire pour les ressortissants Français ; réside aujourd'hui en Suisse comme « senior staff engineer » au sein de « European Organisation for Nuclear Research » à Genève.

Éléments essentiels de son témoignage :

1. L'armée belge a évacué vers Nairobi entre 200 et 300 Rwandais refoulés par l'Armée Française vers une barrière tenue par les ex-FAR à l'entrée de l'aéroport.

2. La centrale de communication du CND (siège du parlement) et de l'aéroport de Kanombe était contrôlée par les soldats Français.

3. L'hôtel de Milles Collines aurait été épargné des attaques durant le génocide parce qu'il hébergeait une « cellule de communication » de l'armée française.

4. Lorsque l'avion du président Habyarimana était abattu le 6/04/1994, les officiels belges n'étaient pas conscients de l'état critique de la situation. La famille de l'ambassadeur était à Kigali d'où elle a été évacuée dans un état de panique. L'attaché militaire de l'ambassade était en vacances en Tanzanie. Un état d'esprit qui n'était pas le même du côté français.

5. Lors du massacre des Bagogwe en 1992, il y avait des soldats Français sur le terrain. Les communications entre Kigali et cette région ont été coupées alors qu'elles étaient sous contrôle français. Il y avait à l'époque quatre ou cinq coopérants militaires dans la région.

6. L'assassinat du lieutenant colonel Ephrem Rwabalinda (ex-FAR qui avait été reçu par le chef de l'état-major personnel de Mitterrand, le général Quesnot, au moment du génocide), peut avoir été commandité par les services secrets français.

LA FRANCE REFUSA D'ÉVACUER DES RESCAPÉS À L'AÉROPORT DE KIGALI

Plus de deux cent rescapés furent évacués au début du génocide par les soldats belges de l'opération « Silverback » après avoir été refoulés par des soldats français de l'opération « Amaryllis » basés à l'aéroport international de Kigali.

Le but de l'opération « Silverback » était l'évacuation des ressortissants belges et d'autres expatriés tandis que l'opération « Amaryllis » fut décrétée par Paris pour évacuer les derniers ressortissants français au début du génocide.

Jean Loup Denblyden de l'opération « Silverback », l'officier chargé de liaison avec l'opération « Amaryllis », a été entendu ce lundi par la Commission rwandaise qui enquête sur le rôle présumé de la France dans le génocide.

Jean Loup Denblyden est arrivé à Kigali le 10 avril 1994, trois jours après le début du génocide. Il a dit aux sept membres de la Commission que l'aéroport de Kigali était subdivisé en deux zones, la partie belge et la partie française. Il affirme avoir vu les soldats français refouler les rescapés vers la barrière tenue par les FAR à l'entrée de l'aéroport.

« Les personnes refoulées venaient d'échapper aux massacres dans la ville de Kigali. Elles nous disaient leur peur de se rendre à cette barrière tenue par les FAR. Elles étaient dans une grande panique. C'est ainsi que nous avons décidé de les mettre dans la zone belge avant de les évacuer vers Nairobi », a indiqué Jean Loup Denblyden.

À la question de savoir s'il y avait des gens tués à cette barrière tenue par les FAR, Jean Loup Denblyden dit avoir aperçu des personnes couchées à côté des FAR quand il était monté au balcon de l'aéroport. Il ajoute cependant qu'il ne sait pas s'il s'agissait des cadavres ou pas.

Jean Loup Denblyden se souvient de la colère d'un soldat français chargé de trier les Rwandais. Ce soldat français de l'opération « Amarillys » avait une liste, preuve que les noms des Rwandais à évacuer étaient connus d'avance.

« Ça ne va pas, m'avait dit ce soldat français. Il était fâché de constater qu'il est obligé de refouler certaines personnes. Lui connaissait probablement ce qui se passait à cette barrière », a indiqué Jean Loup Denblyden devant la Commission rwandaise.

Ce soldat français a sollicité l'intervention de Jean Loup Denblyden auprès de sa hiérarchie pour que toutes les personnes menacées soient évacuées. Jean Loup Denblyden s'était alors adressé au Colonel Poncet, chef de l'opération « Amaryllis » au Rwanda.

« Ne te mêle pas dans une affaire française », avait rétorqué le Colonel Poncet. Jean Loup Denblyden estime entre deux cents et trois cents le nombre de rescapés qui ont eu la vie sauve grâce à l'opération belge « Silverback » après avoir été refoulés par les soldats français.

Débutée deux jours après « Amaryllis », l'opération belge « Silverback » a duré quatre jours. L'on ne sait pas le nombre de rescapés refoulés par les soldats français vers la barrière tenue par les FAR avant le début de l'opération belge « Silverback ».

Actuellement, Jean Loup Denblyden est « Senior Staff Engineer » au sein de « European Organisation for Nuclear Research » à Genève (Suisse). C'est le dernier témoin à être entendu par la Commission rwandaise dans le cadre de la deuxième phase de ses auditions publiques portant sur les témoins de fait.

AUDITION DES TÉMOINS NUMÉROS 3 ET 4 : ANDREW WALLIS ET PIERRE JAMAGNE

La Commission rwandaise sur le rôle de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda a auditionné ce lundi deux témoins : le journaliste et chercheur britannique Andrew Wallis ainsi que l'ancien coopérant belge Pierre Jamagne.

TÉMOIN N° 3 : ANDREW WALLIS

Identification du témoin : journaliste et chercheur, Université de Bradford, auteur de « *Silent accomplice : the untold story of France's role in the Rwandan genocide* ».

Éléments essentiels de son témoignage :

Le témoin a d'abord décrit la politique africaine de la France fondée selon lui sur « *la gloire de la France (le rayonnement de la France), le calcul stratégique et la peur des anglosaxons.* » Des accords économiques et militaires ont été conclus entre la France et beaucoup de pays africains à partir de 1962. Les accords militaires pouvaient être des accords de défense prévoyant des interventions directes de la France, ou alors des accords de coopération militaire. Entre 1962 et 1975, dix-neuf interventions de l'armée française ont été enregistrées en Afrique. Les troupes françaises en Afrique étaient au total 12.000 selon les autorités françaises, entre 16.000 et 19.000 selon les experts.

Pour Wallis, l'intervention française au Rwanda s'appuyait sur une triple motivation : l'anxiété ou la peur des anglosaxons, les difficultés stratégiques et les relations familiales entre Habyarimana et Mitterrand. S'agissant du degré de responsabilité de la France dans le génocide des Tutsi, le témoin affirme que la France est coupable de complicité de génocide, avec les mêmes responsabilités que les criminels eux-mêmes. « *La France avait une multitude d'informations sur ce qui se passait sur le terrain ; en outre elle a formé et armé les génocidaires.* »

TÉMOIN N° 4 : PIERRE JAMAGNE

Identification du témoin : coopérant belge au Rwanda de 1991 à 1994. Il a travaillé dans le domaine de l'élaboration de la carte pédologique du Rwanda. Il était basé à Kigali, mais a travaillé également à Ruhengeri, Byumba et Bugesera.

Éléments essentiels de son témoignage :

Le témoin a vu en 1992 des soldats français en tenue militaires, couverts de branchages, arborant des fusils d'assaut avec des visages noircis, en direction du front vers Byumba.

En 1993, il a vu plusieurs fois des camions militaires français tirant des canons.

Au cours de ses recherches pédologiques, le témoin est tombé en 1993 sur une position militaire française sur le mont Jali.

Après le départ officiel des soldats français en 1993, le témoin a rencontré un militaire français en civil à l'hôtel Rebero l'horizon.

Un ami français avait confié au témoin que les officiers français désignaient les soldats du FPR par « khmers noirs. »

Vers 1994, les militaires rwandais et les miliciens creusaient des tranchées dans la ville de Kigali. Le chef hiérarchique du témoin lui expliquera que ce sont les Français qui font creuser ces trous.

Le responsable de la sécurité à l'ambassade de France au Rwanda avait déclaré que l'ambassade de Belgique ne prenait pas des mesures de sécurité sérieuses contrairement à l'ambassade de France qui avait toutes les informations du terrain.

Après l'attentat contre l'avion de Habyarimana, la veuve d'un coopérant français ainsi qu'un officier de l'ambassade de France à Kigali avaient déclaré que ce sont les Belges qui ont abattu l'avion de Habyarimana.

Après la chute de l'avion de Habyarimana, une fête a été célébrée dans la maison d'un officier supérieur des FAR dans le quartier Kiyovu, près de l'endroit où habitait le témoin.

Au début du génocide, des coopérants belges ont vu des Français livrer des armes aux génocidaires à Kanombe lors de leur évacuation.

Selon le témoin, les Français sont complices du génocide. Les autorités françaises avaient un degré de renseignement très élevé. Ils ne pouvaient pas ne pas être au courant de la préparation du génocide. Ils ont assuré l'encadrement, la formation et la livraison d'armes aux génocidaires.

« LA FRANCE A UTILISÉ LA MÊME TACTIQUE QU'HABYARIMANA » -
UN COOPÉRANT BELGE

Pierre Jamagne qui a travaillé entre 1991 et 1994 dans la coopération belge au Rwanda affirme que le soutien déclaré du Président français Mitterrand aux Accords de Paix d'Arusha était en nette contradiction avec la politique de la France au Rwanda.

« *La France faisait ce que Habyarimana disait en Kinyarwanda. Habyarimana parlait de réconciliation en Français et incitait à la haine ethnique en Kinyarwanda. De même, la France soutenait les Accords d'Arusha dans la parole mais continuait à livrer les armes aux FAR et à former les milices extrémistes* », a-t-il déclaré devant la Commission rwandaise qui enquête à charge sur le rôle de la France dans le génocide.

Pierre Jamagne travaillait sur un projet de carte pédologique du Rwanda. Il a été à Ruhengeri, à Byumba et à Bugesera. Il affirme avoir vu en mai 1992 des militaires français à Byumba en tenue de combat, fusils d'assaut, visages noircis. « *Plusieurs fois, j'ai vu des camions français se diriger vers la ligne de front dans le nord du pays* », dit-il. Pierre Jamagne a parlé des témoignages qu'il a recueillis auprès des autres coopérants. Notamment celui de son collègue de la coopération belge travaillant dans le nord qui a affirmé « *l'existence d'une position française à proximité des marais de Rugezi en 1993* », et « *avoir vu les Français derrière les canons* ».

Après l'attaque de Rulindo qui avait mis la ville de Kigali à la portée du FPR, Pierre Jamagne est tombé sur une position française au Mont Jali au cours d'une recherche pédologique. « *C'était une position plutôt défensive. Les soldats français ont mis en place un périmètre de sécurité après l'attaque du FPR sur Rulindo* », a-t-il précisé. Pierre Jamagne a évoqué le témoignage d'un ami rwandais dont il n'a pas décliné l'identité selon lequel les soldats français insultaient les FAR parce qu'ils battaient en retraite.

Pierre Jamagne affirme également que les soldats français n'ont pas quitté le Rwanda comme prévus par les Accords d'Arusha. Il a parlé d'une présence dissimulée des soldats français alors que leurs contingents étaient supposés avoir quitté le Rwanda en décembre 1993. « *J'ai rencontré un militaire français à Rebero. Coupe de cheveux à la légionnaire ou à la marine. Cette présence m'a étonné car la France s'était engagé à retirer tous ses soldats du Rwanda après les Accords d'Arusha* », a-t-il poursuivi.

Pierre Jamagne a ajouté qu'un ami français dont il n'a pas voulu décliner l'identité lui a dit que des instructeurs français à l'état-major des FAR utilisaient le mot « *Khmers noirs* » pour désigner le FPR. Il a parlé aussi des trous de fusilleurs creusés à Kigali par les miliciens et les forces loyalistes. Le chef de section de son projet, Alain Gallez, lui a dit que les miliciens et les FAR les faisaient à la demande des Français.

Le responsable de la sécurité à l'Ambassade de France à Kigali, Tony Murzi, avec qui Pierre Jamagne avait des contacts privilégiés s'était dit étonné de constater que l'Ambassade de Belgique ne prenait pas de mesures sérieuses de sécurité alors que celle de la France était au courant de ce qui se passait. « *L'Ambassade de France suivait tout ce qui se passe dans les quartiers, elle avait un réseau d'information efficace* », a-t-il déclaré.

Pierre Jamagne a quitté le Rwanda dans la deuxième quinzaine du mois d'avril pour le Burundi en passant par la frontière rwando-congolaise de la Ruzizi. Le 26 avril, il était déjà à Bruxelles mais il continuait à téléphoner au Burundi à quelqu'un qui était chargé de vendre son véhicule. Fin avril – début mai, Pierre Jamagne a appelé au Burundi mais il a intercepté une conversation entre deux personnes qui s'exprimaient avec un accent français. « *Le Rwanda a un gouvernement légitime* », disaient-elles. « *C'est-à-dire le gouvernement intérimaire qui était en train de commettre le génocide. L'accent était français. C'était des Français. Ce n'était pas des Belges* », a-t-il dit.

En avril 1994, l'Ambassadeur de Belgique à Kigali, Johan Swinnen, a dit qu'il va « *organiser une conférence de presse parce qu'un grand pays n'a pas joué son rôle dans les Accords d'Arusha* ». Cette conférence de presse n'avait pas eu lieu et l'Ambassadeur Johan Swinnen qui est aujourd'hui en poste à Kinshasa n'a pas jusqu'à ce jour révélé le nom du pays auquel il faisait allusion.

Le Colonel Luc Marchal de la MINUAR a affirmé devant la commission d'enquête du Sénat belge que la France a continué à livrer les armes aux FAR au-delà du 6 avril. Bernard Debré, à l'époque Ministre français délégué à la Coopération, l'a également reconnu. Ça montre que la France n'a pas respecté l'embargo, qu'elle a violé les accords d'Arusha. Ça rejoint les affirmations de l'Ambassadeur Johan Swinnen quand il dit qu'un grand pays n'a pas joué son rôle dans les Accords d'Arusha.

Le chef de section de son projet, Alain Gallez, a affirmé à Pierre Jamagne que les Français livraient les armes aux FAR à l'aéroport de Kanombe lorsqu'ils évacuaient le Rwanda. Ce qui est aussi attesté par le Colonel Luc Marchal qui était responsable des casques bleus belges de la MINUAR.

« *Luc Marchal dit que cette livraison d'armes n'a pas de rapport avec le génocide. Moi, je ne suis pas de cet avis. Quand vous livrez les armes aux FAR qui collaborent étroitement avec les milices extrémistes, ça renforce le dispositif du génocide* », affirme-t-il.

Pierre Jamagne a également évoqué certaines confidences obtenues auprès du Major Edouard Gasarabwe des FAR avec lequel il avait de bons contacts. « *Il me demandait pourquoi la Belgique a suspendu la livraison d'armes au Rwanda alors que la France continue de le faire* », a confié Pierre Jamagne qui a terminé sa déposition en accusant la France de « *complicité de génocide* ».

LA DOTATION EN ARMES DES GÉNOCIDAIRES À ÉTÉ FINANCÉE PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Martin Marschner von Helmreich, partenaire de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), a indiqué que des sociétés de l'État français ont financé l'achat d'armes utilisées par les forces génocidaires, par l'entremise de la BNP-Paris.

De nationalité allemande, Martin Marschner est né le 4 août 1957 à Hambourg. Diplômé en sciences politiques à Bordeaux, section Economie et Finances, il est arrivé pour la première fois au Rwanda en 1987, afin de rencontrer l'Ambassadeur d'Allemagne à Kigali.

Martin Marschner, qui vit actuellement dans la principauté de Monaco, a été entendu hier, lundi, par la commission rwandaise qui enquête sur le rôle de la France dans le génocide. Il avait signé une convention de courtage financier avec la CCR et déposé jusqu'à 20 milliards des francs français, appartenant à ses clients, soit trois milliards d'euros, faisant de lui le principal partenaire, avec près de 80 % de dépôts.

La CCR a été fondée en 1945 par le général Charles de Gaulle, pour permettre à la France de se développer, en créant une compagnie de réassurance auprès de laquelle toutes les autres sociétés pourraient transférer leurs risques. Elle n'a pas de statut juridique propre, elle dépend du trésor public, selon le témoin.

La Caisse Centrale de Réassurance couvre un certain nombre de risques, allant des calamités agricoles à ceux de l'armée française à l'étranger, notamment les risques attenants à la présence de ses navires dans des zones à risque, ainsi que les retraites de l'armée.

Le 29 août 1994, la CCR signalait au témoin qu'elle avait perdu un milliard de francs français appartenant à Rochefort Finances, sa filiale. En tant qu'expert des questions financières, Martin Marschner rétorqua qu'il est impossible de perdre autant d'argent sans fournir d'explication circonstanciée. « *Il y a des procédures, des règlements. Vous devez me donner des explications. Qu'est-ce que je vais dire à mes clients ?* », demanda-t-il à la direction de la CCR.

Le 14 septembre 1994 survint un coup de théâtre : le trésor public français rembourse cet argent. « *Une société étatique qui perd un milliard et, 15 jours plus tard, le contribuable qui renfloue la somme, sans aucun élément d'explication, cela constitue un événement anormal. Le contribuable français a ainsi remboursé l'argent détourné par ses dirigeants pour financer le génocide* », a affirmé M. Marschner.

Considérant cette période, courant de janvier à août 1994, et se référant aux rapports de l'ONU et de la société civile française, le témoin a conclu qu'il ne subsiste aucun doute sur le fait que les fonds détournés ont servi à l'achat d'armes utilisées par les forces génocidaires.

Martin Marschner a décrit lundi, devant la commission d'enquête, l'implication financière occulte de la France dans le génocide, les mécanismes de détournement, et les fonds strictement occultes qui ont transité par la BNP en provenance des sociétés de l'État français.

« Si vous trouvez à la BNR [Banque Nationale du Rwanda. NDLR] un document comptable sur la livraison d'armes au cours de cette période, sachez que c'est l'argent de mes clients, détourné, qui a servi à cette opération », a encore déclaré Martin Marschner.

« Ce qui est intéressant, précise le témoin, c'est de constater que moi, qui cherche où est parti l'argent de mes clients, je tombe sur un numéro de compte à la BNP. Vous, qui cherchez d'où est venu l'argent qui a financé les livraisons d'armes aux FAR, vous tombez sur le même compte ! ».

Marschner a émis le souhait de voir l'État rwandais se constituer partie civile dans le procès qui l'oppose, depuis 1994, à l'État français, du fait que la Caisse Centrale de Réassurance, dépendant du trésor public, a financé de manière occulte le génocide de 1994, dans lequel plus d'un million de Tutsi ont péri.

Dans leurs conclusions, les ONG françaises constituées en Commission d'Enquête Citoyenne (CEC), affirment que la Banque Nationale du Rwanda, dépositaire du trésor de guerre des organisateurs du génocide, a pu tirer des sommes considérables sur la Banque de France et la BNP Paris : FF 2 737 119,65, en six prélèvements, du 30 juin au 1er août, pour la Banque de France, et FF 30 488 140,35, en sept prélèvements, du 14 au 23 juin 1994, pour la BNP.

La CEC se demande également comment la Banque de France a pu procurer des moyens financiers (dont 1 500 000 FF, le 1er août 1994, alors que le gouvernement responsable du génocide, et sa banque, avaient quitté le Rwanda depuis un mois) aux auteurs d'un génocide commencé le 7 avril.

La Commission se demande pourquoi la France et la BNP n'ont pas davantage coopéré avec la commission d'enquête des Nations Unies, à propos de la double livraison d'armes aux FAR, évoquée plus haut, en provenance des Seychelles, à la mi-juin 1994, impliquant l'intermédiaire sud-africain Ehlers et le colonel Bagosora, et dont le paiement est venu de la BNP Paris.

Martin Marschner a fait savoir que toutes ces transactions occultes se sont effectuées alors que l'actuel Chef de l'Etat français, Nicolas Sarkozy, était ministre du budget. Alexis Ruset et Terraillon étaient respectivement président et directeur de la CCR.

Dès qu'il eut la preuve que les 40 millions de francs français, détournés par la filière Rochefort Finances, ont été utilisés dans l'achat d'armes et qu'il eut identifié le numéro de compte à la BNP, Martin Marschner a soulevé, en 1994 déjà, la question des livraisons d'armes vers l'Afrique. Il le fit notam-

ment lors d'un entretien avec Paul Dijoud, alors Ministre d'Etat de Monaco. Paul Dijoud qui fut, avant d'être nommé à ce poste, Directeur Afrique au Quai d'Orsay, ne s'est pas inquiété outre mesure.

Paul Dijoud, probablement doué de capacités prophétiques, est également connu pour avoir dit sèchement à Paul Kagame, alors chef de la branche armée du FPR, et à sa délégation, en 1992, « *si vous n'arrêtez pas la guerre, vous trouverez tous vos frères déjà exterminés à votre arrivée à Kigali* ». Paul Kagame, l'actuel président du Rwanda, avait été invité en 1992 à Paris par la France, désireuse de trouver une solution au problème du Rwanda en guerre.

« *Tous savaient, ils ont agi en connaissance de cause* », a accusé Martin Marschner, avant de conclure à une implication financière directe de la France dans le génocide.

AUDITION DES TÉMOINS NUMÉROS 6 ET 7 : JACQUES COLLET ET PIERRE RICHARD

La Commission rwandaise sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi de 1994 au Rwanda a auditionné ce lundi deux journalistes belges, Jacques Collet et Pierre Richard.

TÉMOIN N° 6 : JACQUES COLLET

Identification du témoin : journaliste photographe, né au Rwanda en 1947, a travaillé pour Associated Press, Reuters, Belga, et actuellement, l'Agence France Presse.

Éléments essentiels de son témoignage :

Les Français ont inspiré et encadré le simulacre des combats de la nuit du 4 octobre 1990.

Le journaliste était à l'époque logé avec d'autres journalistes à l'hôtel des Milles Collines. Le lendemain, des soldats Français de la légion étrangère ont déclaré aux journalistes que « *cette nuit, ça s'est battu violement* ». Selon le témoin qui a fait le service militaire et qui a couvert comme journaliste plusieurs zones de conflit dans le monde, le rythme des tirs permettait à lui seul de se rendre compte qu'il s'agissait d'un simulacre. Selon Jacques Collet, l'objectif du simulacre était de « *permettre des arrestations massives, créer la panique à Kigali et justifier les exactions ultérieures* ».

Les soldats Français étaient solidaires des FAR et miliciens Interahamwe dans les combats.

1. Le témoin affirme avoir vu en avril 1994, des FAR déployer des cartes et les scruter avec des parachutistes Français à l'aéroport de Kanombe.
2. Le témoin avait recueilli auparavant des témoignages faisant état de la formation des Interahamwe à Kanombe par des soldats Français.
3. En mai 1994, Jacques Chollet et un collègue journaliste Belge tra-

vallant pour des magazines français voulaient se rendre à Butare par le Burundi. Son collègue s'est alors fait dire par son ami officier Français : « *vous allez vous faire flinguer. N'allez surtout pas à Butare, des soldats français des troupes d'élite encadrent encore les FAR qui sont aux abois. S'ils voient un journaliste quel qu'il soit, ils vont l'abattre eux-mêmes.* »

4. Vers mai 1994, le témoin a été approché à Bruxelles par deux individus qui prétendaient être respectivement photographe et reporter du journal *Crapouillout* de l'extrême droite. Ils lui demandaient de les accompagner jusqu'auprès du FPR par le sud du Rwanda. Le témoin s'est rendu compte qu'ils avaient un matériel amateur et a douté de leur identité. L'un de ses interlocuteurs a fini par avouer qu'ils n'étaient pas journalistes, mais qu'ils voulaient qu'il les introduise auprès de Paul Kagame pour lui vendre du matériel militaire performant. Le témoin a refusé leur offre en les référant à la représentation du FPR à Bruxelles. Plus tard, il a su que c'était des éléments de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure). Ils voulaient certainement, selon l'analyse du témoin, infiltrer les troupes du FPR ou repérer ses positions.

LES FRANÇAIS SE COMPORITAIENT AU RWANDA COMME EN TERRITOIRE CONQUIS DURANT LE GÉNOCIDE

1. Au début du génocide, une trentaine de journalistes belges et étrangers se trouvaient à l'aéroport de Kanombe d'où ils partaient sous escorte militaire pour faire des reportages et rentrer. Au même moment, les journalistes Français étaient logés à l'hôtel des Mille Collines. Ils circulaient librement en ville sans escorte parce que les FAR et les miliciens Interahamwe les prenaient pour des alliés.

2. Quand les journalistes belges se faisaient escorter par des parachutistes belges en bérêts verts, les Interahamwe se faisaient menaçants sur les barrières en faisant des signes de leur couper la gorge à la machette. Quand ils étaient escortés par des para belges en bérêts rouges, les Interahamwe les prenaient pour des Français et ils levaient le pouce en signe de victoire en disant : « *n'abacu, n'abacu* » (ce sont les nôtres, ce sont les nôtres).

- Des piolets ont été importés de France pour fendre les crânes des Tutsi durant le génocide. Le témoin s'est étonné d'en voir deux ou trois à Kigali en novembre 1994. Peu après, un témoin lui a révélé qu'environ 50.000 piolets avaient été importés de France durant le génocide. Habituellement conçus pour un usage alpiniste, ces piolets étaient emmenés au Rwanda comme des armes redoutables. Ils auraient servi à fendre les crânes des Tutsi durant le génocide.

- Le témoin a appris récemment d'une personne proche qu'en date du 12 avril 1994, « *trois corps de blancs vêtus d'uniformes de l'armée française flottaient dans la rivière Akagera* ». Son interlocuteur qui habitait le Buganza (est du Rwanda) les a vus lorsqu'il traversait le même jour vers la Tanzanie.

- La France a continué à approvisionner en armes les FAR et Interahamwe après le génocide. Un cousin du témoin qui est pilote de ligne a confirmé récemment au témoin que des avions avec plan de vol sur l'Égypte n'atterrissaient pas dans ce pays mais plutôt à Goma, où ils déchargeaient des caisses de munitions pour les FAR et Interahamwe. Ceci se passait en 1996-1997.

TÉMOIN N° 7 : PIERRE RICHARD

Identification du témoin : Journaliste, romancier et chercheur. De nationalité belge, il a écrit un roman et un essai sur le génocide des Tutsi au Rwanda : « *Moi, Alexandre Pivoine de Mortinsart, Ambassadeur au Rwanda* » en 1993, et « *Casques bleus, sang noir* » sur les responsabilités de l'ONU dans le génocide en 1996. Comme journaliste, il a travaillé pour la *Deutsche Welle*, le journal *l'Humanité*, et la *Tageszeitung*.

Éléments essentiels de son témoignage :

En 1993, le témoin a vu à la sortie de Kigali sur la route de Gisenyi, derrière un barrage tenu par des FAR, des soldats Français armés encadrant ce barrage.

À Gisenyi, le témoin a vu d'autres soldats Français plus détendus, mais un agent humanitaire ami du témoin lui a déclaré que ces soldats Français encadraient des FAR et Interahamwe qui tuaient déjà des civils dans la région.

Après le génocide, le témoin est revenu à Kigali où il a séjourné surtout chez Marc Vaiter qui gérait un orphelinat dans l'enceinte de l'ancienne école française. Ce dernier lui a dit combien il avait été outré par le comportement de Bernard Kouchner. Celui-ci avait proposé à Vaiter de l'évacuer, mais sans les orphelins rwandais dont il s'occupait. Marc Vaiter a choisi de rester. Mais il ne voyait dans les initiatives de Bernard Kouchner au Rwanda durant le génocide, rien qu'un show médiatique.

Dans un témoignage enregistré, le colonel Luc Marshal, ancien numéro 2 de la MINUAR et chargé de la sécurité à Kigali a confirmé au témoin que durant le génocide, des avions français déchargeaient des caisses de munitions à l'aéroport de Kanombe, à destination des FAR.

La France n'était pas disposée à respecter le mandat et le délai de l'ONU pour son opération turquoise. Selon le témoin qui s'appuie sur ses propres enquêtes, six soldats français avaient été fait prisonniers aux combats par le FPR. Au terme des négociations par satellite entre Kagame et Mitterrand, il a été convenu que les Français s'en tiendraient désormais au mandat fixé par l'ONU, s'ils souhaitaient que le FPR ne puisse pas divulguer sa prise de prisonniers de guerre Français.

Selon le témoin, la France n'a pas planifié le génocide en connaissance de cause dès le début. Mais elle savait que des massacres à grande échelle se préparaient, et elle a encadré les génocidaires et leur a fourni les armes et d'autres soutiens. Plus tard, les Français ont décidé en toute hâte d'effacer les traces du génocide. Parce que si le FPR avait gagné et qu'il avait appréhendé les perpétrateurs du génocide, ces derniers auraient tout avoué, même le soutien de la France.

50.000 PIOLETS EMMENÉS DE FRANCE FURENT UTILISÉS DURANT LE GÉNOCIDE

Jacques Collet, un journaliste belge qui a couvert le génocide, a indiqué ce lundi à la Commission rwandaise sur l'implication de la France dans le génocide que des piolets furent importés de France pour fracasser les crânes des Tutsi durant le génocide.

Né au Rwanda en 1947 d'un père belge et d'une mère rwandaise, Jacques Collet a travaillé par le passé comme journaliste à *Associated Press*, *Reuters* et *Belga*. Jacques Collet travaille pour le moment pour l'Agence France Presse. Il a été entendu dans le cadre de l'audition des témoins étrangers par la Commission Mucyo qui doit rendre son rapport avant le 15 octobre de cette année.

« *J'ai été surpris de voir des piolets au Rwanda en 1994. Les piolets sont faits pour un usage alpin. Il n'y a pas d'alpinistes au Rwanda. Ce sont des équipements emmenés de la France pour fendre les crânes des gens durant le génocide* », a indiqué Jacques Collet à la Commission Mucyo qui instruit à charge sur le rôle de la France dans le génocide.

Les piolets sont des cannes d'alpinistes ferrées à un bout et munies d'un petit fer de pioche à l'autre. Ils ressemblent à un pic et permettent de fendre la neige. Jacques Collet affirme en avoir vu deux ou trois en décembre 1994. Mais d'autres témoignages qu'il a recueillis font état de 50.000 piolets emmenés de la France et utilisés durant le génocide anti-Tutsi de 1994.

« *Que fait un piolet au Rwanda* », s'est-il interrogé avant de déduire que c'est « *des armes importées en grande quantité comme le furent les machettes pour fendre les crânes des gens durant le génocide* ». C'est la première fois que l'on apprend que des piolets furent utilisés comme armes de génocide en 1994 au Rwanda où les sports de neige ne sont pas pratiqués.

LA FRANCE ÉTAIT OPPOSÉE À LA PRÉSENCE DES CASQUES BLEUS ET À L'ARRÊT DES MASSACRES

La France refusa de mettre ses soldats de l'opération Turquoise sous le drapeau de l'ONU parce qu'opposée à la présence des casques bleus au Rwanda et à l'arrêt des massacres, selon le témoignage du journaliste et romancier belge, Pierre Richard, entendu ce lundi par la Commission rwandaise sur l'implication de la France dans le génocide.

« *La France aurait pu mettre ses soldats de l'opération Turquoise sous la bannière de l'ONU. Pourquoi la France n'a pas accepté la MINUAR [Mission de l'Onu au Rwanda, NDLR] ? Pourquoi a-t-elle décidé de jouer un mauvais rôle seule alors qu'il y a une force onusienne sur place ?* », s'est-il interrogé.

Pour Pierre Richard, la réponse est simple : « *La France n'acceptait pas la MINUAR. La France ne voulait pas que les massacres s'arrêtent. Si elle avait placé ses soldats sous la bannière de Dallaire, le génocide aurait été évité.* »

En appui à son argumentaire, Pierre Richard a évoqué le témoignage de son confrère Jacques Collet selon lequel les milices génocidaires levaient les pouces en signe de victoire au passage des convois de l'armée française et criaient : « *N'abacu, n'abacu* », c'est-à-dire « *Ce sont les nôtres, ce sont les nôtres.* »

« *Si la France avait mis ses soldats sous la bannière de Dallaire, la Minuar aurait eu plus de poids d'autant plus que les Forces Armées Rwandaises (FAR) et les Interahamwe respectaient beaucoup les Français* », a déclaré le journaliste et romancier belge Pierre Richard.

Pire, les avions français venus évacuer les derniers ressortissants français et les Rwandais amis de la France ont continué à décharger des caisses de munitions. Dans une interview avec le colonel Luc Marchal, No 2 de la Minuar et responsable de la sécurité à Kigali, cet officier lui a affirmé que ces armes étaient destinées aux FAR et aux Interahamwe, bras armés du génocide.

Dans son témoignage, Pierre Richard a plus que la certitude que la France n'est pas impliquée dans la planification du génocide. « *Que la France soit impliquée dans la planification du génocide, je ne le pense pas* », dit-il.

« *Les Français ont encadré les FAR, ils ont livré les armes aux tueurs, ils savaient que des massacres à grande échelle se préparaient, de ce côté-là il n'y a pas de doute. Mais ils n'ont jamais réfléchi à la dimension du génocide telle que planifiée par les proches d'Habyarimana* », ajoute-il.

Pierre Richard qui compte deux publications sur le génocide de 1994 au Rwanda a été entendu dans le cadre de l'audition des témoins étrangers sur le rôle de la France dans le génocide.

AUDITION DES TÉMOINS NUMÉROS 8 ET 9 : LUC PILLIONEL ET COLETTE BRAECKMAN

La Commission Mucyo sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi de 1994 au Rwanda a auditionné ce jeudi deux nouveaux témoins étrangers, le suisse Luc Pillionel et la journaliste belge Colette Braeckman.

TÉMOIN N° 8 : LUC PILLIONEL

Identification du témoin : juriste de formation, est arrivé au Rwanda et dans la région en juillet 1994 pour tenter d'évacuer des membres de sa belle famille qui se trouvaient au camp de Nyarushishi dans l'ancienne préfecture de Cyangugu. Dans ce cadre, il a pu cotoyer des soldats Français de l'opération Turquoise.

Éléments essentiels de son témoignage :

L'Opération Turquoise était une opération militaire ; elle n'avait rien d'humanitaire. Le témoin est passé dans les bases militaires de cette opération à Kavumu (en République Démocratique du Congo-RDC) et à Kamembe (Rwanda) lors de sa tentative de récupérer les membres de sa belle famille. À Kavumu, son principal interlocuteur était le colonel Hogard et à Kamembe, le capitaine Guillaume Ansellé. Partout il a vu des militaires équipés d'armes sophistiquées que le témoin décrit avec précision ; des hélicoptères Puma et des Transal (pour Kavumu). Nulle part des mouvements de camions pour apporter l'aide à des populations civiles en détresse, pas de vivres, pas d'ambulances, rien qui puisse faire penser à une opération humanitaire.

La situation des déplacés de Nyarushishi était désespérée. Leur situation était déjà terrible avant l'arrivée des Français, sous la gestion du CICR. Avec l'opération Turquoise, aucune amélioration de leur situation. Ils continuaient à mourir de faim, de soif, de maladies, et leur insécurité s'est accrue. Les hommes disparaissaient tous les jours, et les femmes se faisaient violer d'après les témoignages que le témoin a recueillis auprès de sa belle famille. Les soldats Français n'ont pas permis au témoin d'accéder au camp de Nyarushishi. C'était un témoin gênant tant pour leurs opérations militaires que pour administration chaotique et cynique du camp des déplacés Tutsi de Nyarushishi.

Au sein du camp où se trouvait le détachement de Turquoise à Kamembe, le témoin a vu mardi le 19 juillet une demi douzaine de corps frais gisant au sol dans des flaques de sang non encore séché. Les corps étaient amaigris, en habits sales, signe que les victimes étaient des personnes recherchées durant le génocide. Les soldats Français de l'opération Turquoise n'ont eu aucune réaction.

À l'évêché de Cyangugu où il avait logé cette nuit, le témoin a entendu le cri horrible d'une femme qu'on violait avant de la tuer. Les trois légionnaires Français qui étaient de faction et leurs cinq à sept collègues venus en ren-

fort pour la nuit n'ont pas eu la moindre réaction, alors que la scène se déroulait à moins de cent mètres.

Un légionnaire français de l'opération turquoise, l'un de ceux qui étaient de faction à l'évêché de Cyangugu le 19 juillet 1994 a affirmé en présence du témoin que c'était des « Khmers noirs », donc soldats du FPR, qui commettaient le génocide, et que la France était là pour mettre un terme à cette situation.

TÉMOIN N° 9 : COLETTE BRAECKMAN

Identification du témoin : Journaliste au quotidien belge *Le Soir*. Elle couvre l'Afrique, spécialement la région des Grands Lacs. Elle a commencé à faire des reportages sur le Rwanda depuis les années 1980.

Éléments essentiels de son témoignage :

En 1992, le témoin a vu à Ruhengeri des soldats Français, visages peints en noir, effectuer des entraînements militaires avec les FAR.

Au cours de ses nombreux voyages au Rwanda, le témoin a reçu de nombreux témoignages sur des soldats Français qui contrôlaient les identités des Rwandais.

La France a créé le Hutu Power, soutenu la CDR et divisé les partis d'opposition. Les visites de Justin Mugenzi à l'ambassade de France à Kigali, et son accueil à Paris en juin 1992 ont été déterminants dans son retournement.

En 1993, dans un entretien avec le témoin, un attaché militaire à l'ambassade de France a déclaré au témoin que « *les paras Belges de la MINUAR seraient placés entre deux forces belligérantes et que ça risquait d'être inconfortable pour eux* ».

Beaucoup d'informations parvenues au témoin en mars 1994 au Rwanda faisaient état de militaires français restés ou revenus au pays après leur départ officiel du Rwanda en décembre 1993.

La haine contre les Belges et l'assassinat des paras belges ont été provoqués par les Français. Après la chute de l'avion de Habyarimana, des personnes ont appelé à l'ambassade de France à Kigali et se sont fait dire que « *l'avion avait été abattu par les soldats Belges* ». C'est cette rumeur partie de l'ambassade de France qui a été à la base de l'assassinat des 10 casques bleus belges.

Les militaires belges de l'opération Silver Back ont été interdits par les Français d'atterrir à Kanombe et sont restés deux jours à Nairobi avant de poursuivre. Au cours de cette période, les Français ont déchargé des caisses de munitions à destination des ex-FAR.

Durant le génocide, les Français ont évacué des dignitaires du régime génocidaire. Ils n'ont pas évacué de Tutsi pourtant menacés. Au contraire, ils se permettaient même de séparer des couples mixtes, c'est à dire, évacuer un ressortissant français en laissant son conjoint Tutsi. Les soldats belges ont par

contre évacué quelques Tutsi.

L'aéroport de Kanombe sous le contrôle des soldats français était dans un état crasseux. Les soldats français ont en outre cassé les vitres des magasins « duty free shop » de l'aéroport et pillé des liqueurs.

D'après des informations recueillies par le témoin, c'est le colonel français de Saint-Quentin qui a récupéré des débris de l'épave de l'avion de Habyarimana abattu.

Les extrémistes Hutu se sont rassemblés à l'ambassade de France avant l'évacuation de Kigali.

Avant de partir, l'ambassadeur français a brûlé et détruit durant la nuit, tous les documents compromettants.

Selon le témoignage de journalistes d'autres nationalités qui se déplaçaient avec les soldats français dans Kigali durant le génocide, les militaires français étaient sans état d'âme. Pour franchir les barrières sur lesquelles on tuait des Tutsi, ils mettaient la musique très fort dans leurs écouteurs et ils continuaient leurs patrouilles sans intervenir.

Avant même que l'ONU ne donne le feu vert à l'opération Turquoise, les soldats Français étaient déjà à Goma et Bukavu.

L'avion de Habyarimana a été abattu par des soldats français du DAMI (Détachement d'Assistance Militaire) au service de la CDR. Un message signé Thaddée, chef de milice à Kigali, parvenu dans la boîte aux lettres du témoin a révélé cette information. Elle confirmait un faisceau de présomptions antérieures de la part du témoin et de beaucoup d'autres observateurs, surtout des militaires belges.

Des uniformes des paras belges ont été volés à l'hôtel Méridien pour être ensuite utilisés par ceux qui ont abattu l'avion du président Habyarimana.

Le témoin a vu à Cyangugu, à la fin de l'opération Turquoise, des gens détruire et piller des biens avant de traverser en RDC, devant le regard indifférent des soldats français.

Le témoin a vu, dans un hôpital à Cyangugu, un médecin français qui voulait continuer à soigner un blessé se faire violemment rappeler à l'ordre par son supérieur qui ordonnait de quitter les lieux, précisant qu'ils n'étaient pas venus pour des actions humanitaires.

Selon le témoin, l'opération Turquoise a servi à convoier les génocidaires en RDC. Elle n'avait rien d'humanitaire : pas de matériel de génie, pas d'équipements humanitaires, pas d'équipes médicales, de génie, d'épidémiologistes, de psychologues, de psychothérapeutes, pas d'intervention pour sauver des Tutsi...

Le choléra qui a tué environ 40.000 personnes à Goma est, de l'avis des

épidémiologistes interrogés par le témoin, une catastrophe programmée, au minimum par bêtise. L'état volcanique du sol où l'on ne pouvait pas creuser de latrines profondes interdisait d'installer des camps de réfugiés en masses agglutinées. Il y a donc eu un manque de précaution coupable.

Quand les réfugiés ont commencé à mourir de choléra, la France a exploité la catastrophe par les services d'information de son armée pour détourner l'attention des opinions publiques occidentales du génocide qui venait de durer trois mois, focalisant l'attention des médias sur les victimes du choléra.

D'après le rapport de mission du colonel Ephrem Rwabalinda auprès du général Huchon, document découvert par le témoin et authentifié depuis lors, il apparaît qu'au moment où se déroule le génocide, les militaires français sont simplement préoccupés par le contrôle de l'opinion publique.

Les Français ont continué de fournir des armes et d'encadrer les extrémistes génocidaires dans les camps au Congo.

La France est impliquée dans des activités de négation du génocide et dans l'exfiltration des opposants politiques et d'anciens militaires de l'APR en défection. En exemple, le témoin a évoqué les propos de François Mitterrand à Biarritz – « *les génocides* » –, et le rôle d'un officier Français de l'opération Artémis basé à Entebbe dans l'exfiltration d'Abdul Ruzibiza ; de même que celui de l'ambassade de France en Tanzanie dans l'acheminement d'Emmanuel Ruzigana en France où le juge Jean Louis Bruguière lui a immédiatement extorqué un témoignage dans des circonstances rocambolesques.

L'ATTENTAT CONTRE L'AVION DU PRÉSIDENT HABYARIMANA SERAIT L'ŒUVRE DE LA FRANCE

Dans sa déposition devant la Commission rwandaise sur le rôle de la France dans le génocide, la journaliste belge Colette Braeckman affirme avoir reçu un document attestant que l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana a été exécuté par des soldats français avec la complicité des milieux extrémistes hutu.

Colette Braeckman assure la couverture médiatique de la région des Grands Lacs au quotidien belge *Le Soir*. En date du 29 mai 1994, elle affirme avoir reçu dans sa boîte à lettre un document sur lequel il était écrit que l'avion qui transportait le Président Habyarimana a été abattu par deux militaires du DAMI (Détachement d'assistance militaire et d'instruction, de l'armée française) au service de la CDR (Coalition pour la défense de la République, parti extrémiste hutu).

Selon ce document signé par un certain Thaddée, chef d'une milice à Kigali, le commando qui a abattu l'avion était constitué de quatre personnes, deux soldats français du DAMI et deux rwandais de la CDR. L'un de ces deux

soldats du DAMI porterait le pseudonyme d'Étienne. Colette Braeckman a transmis ce document aux gens qui travaillent pour les services de renseignement belges qui ont confirmé l'authenticité du document. Notamment, le fait qu'Étienne est un nom d'emprunt au sein du DAMI.

Le Soir a accepté de publier ce document qui a créé par la suite un tollé dans les milieux politiques français. La France a envoyé à la Belgique une note diplomatique pour exiger des excuses pour « *cette fausse accusation* ». Chose que le Premier Ministre belge n'a pas fait arguant que dans son pays la presse est libre. Si la France est outrée par les révélations du journal *Le Soir*, elle peut faire une protestation sous forme de droit de réponse.

Colette Braeckman a indiqué aux sept membres de la Commission que c'est l'Ambassade de France à Kigali qui a fait circuler la rumeur selon laquelle le Falcon présidentiel a été abattu par les Belges. Laquelle rumeur a été à la base de l'assassinat des dix casques bleus belges au début du génocide et à la décision du gouvernement belge de retirer son contingent de la Minuar (Mission des Nations Unies au Rwanda).

Dans sa déposition, Colette Braeckman est revenue sur l'affaire des uniformes volés. C'est surtout pour réagir aux affirmations selon lesquelles des militaires belges auraient été vus sur le lieu du crash. Les Hutu en exil affirment avoir identifié le nom du colonel belge Walter Ballis, chef des opérations adjoint à l'état major de la Minuar, sur l'uniforme porté par l'une des personnes qui ont abattu le Falcon présidentiel.

Colette Braeckman dit que le vol d'uniformes des casques bleus belges à l'hôtel Méridien est une réalité. Le Colonel Walter Ballis n'a jamais été au lieu du crash. Son uniforme avait été volé à l'Hôtel Méridien et utilisé par celui qui voulait s'en servir pour abattre le Falcon présidentiel.

LA FRANCE EMPÊCHA L'ONU DE RECONNAÎTRE LE GÉNOCIDE DES TUTSI DANS SA SESSION DU 29 AVRIL 1994

La journaliste et chercheur britannique, Linda Melvern, a indiqué ce lundi à Kigali que la France s'était opposée le 29 avril 1994 à l'utilisation du mot « *génocide* » au Conseil de sécurité des Nations unies pour qualifier les tueries d'avril à juillet 1994 au Rwanda.

Dans sa déposition devant les sept membres de la Commission Mucyo qui enquête à charge sur le rôle de la France dans le génocide, Linda Melvern est revenue sur les attitudes et manœuvres diplomatiques de l'Ambassadeur français aux Nations unies, Jean-Bernard Mérimée, durant le génocide anti-Tutsi de 1994.

Après trois semaines de tergiversations, le Conseil de sécurité des Nations unies s'était finalement réuni en date du 29 avril dans une session spéciale de huit heures pour savoir si le mot « *génocide* » pourrait être utilisé

pour qualifier les tueries en cours au Rwanda depuis le 7 avril. C'était à la demande de son président, le néo-zélandais Colin Keating.

Au cours de cette session spéciale, l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée s'est opposé à ce que le mot « génocide » apparaisse dans la déclaration du Conseil insistant qu'il s'agit d'une guerre civile. « *Si vous appelez ça un génocide, vous allez vous ridiculiser* », avait dit sèchement le diplomate français.

« *Nous faisons confiance à ce que la France nous disait* », a affirmé l'Ambassadeur de Grande Bretagne aux Nations unies en 1994, David Hannay, interviewé par Linda Melvern au cours de ses recherches. À en croire Linda Melvern, les propos de l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée qui a représenté la France à l'ONU entre 1991 et 1995 ont divisé les diplomates au Conseil de sécurité.

Pour l'Ambassadeur David Hannay de Grande Bretagne interrogé par Linda Melvern, l'Ambassadeur de France voulait dire que « *si vous appelez ça un génocide et que vous ne faites rien, vous allez vous ridiculiser* ». Dans son interprétation, le diplomate britannique qui avait approuvé la position de la France insinuait le fait qu'aucun pays n'était disposé à fournir des troupes.

« *Le Rwanda ne représentait aucune importance. Tous les regards étaient tournés vers l'ex-Yougoslavie où l'ONU avait déployé une importante opération de maintien de la paix forte de 30.000 hommes* », a fait savoir Linda Melvern dans sa déposition.

Linda Melvern a rappelé que la Minuar (Mission des Nations unies au Rwanda) disposait de 2.500 hommes, inexpérimentés pour la plupart, avant que la Belgique ne retire son contingent après l'assassinat de ses dix paras et que l'ONU ne décide de réduire sensiblement ses effectifs.

D'autres diplomates interviewés par Linda Melvern ont eu une interprétation différente. Pour eux, l'Ambassadeur français Jean-Bernard Mérimée voulait dire que « *si vous appelez ça génocide alors que ce n'est pas un génocide, vous allez vous ridiculiser* ». Quoi qu'apparemment ambigu, les propos du Représentant de la France ont empêché l'ONU de reconnaître dès le 29 avril que les Tutsi du Rwanda étaient en train de périr dans un génocide.

Une telle reconnaissance aurait exigé une intervention de ses États membres pour stopper le génocide en cours au regard de la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide. Elle aurait également entraîné l'expulsion des diplomates rwandais de l'ONU et la non-reconnaissance du gouvernement intérimaire qui supervisait le génocide.

AUDITION DU TÉMOIN 10 : LINDA MELVERN

La Commission Mucyo sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi de 1994 au Rwanda a auditionné ce lundi le dixième témoin de la troisième phase de ses auditions publiques, en la personne de Linda Melvern, journaliste et chercheuse britannique.

TÉMOIN N° 10 : LINDA MELVERN

Identification du témoin : Ancienne journaliste d'investigation au Sunday Times de Londres ; professeur honoraire au département de politique internationale de l'université de Galles ; auteur de deux ouvrages sur le génocide des Tutsi du Rwanda : *A people Betrayed. The role of the West in the Rwanda's Genocide*, en 2000 ; et *Conspiracy to murder. The Rwandan Genocide*, en 2004.

Éléments essentiels de son témoignage :

La déposition de Linda Melvern devant la Commission Mucyo était centrée sur le rôle de la France et de l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, l'Égyptien Boutros Boutros Ghali, dans la paralysie du processus de prise de décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies entre 1993 et 1994. Une paralysie qui a conduit à l'échec du Conseil quant à la mise en pratique de la Convention de 1948 sur la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, laissant périr plus d'un million de Tutsi en trois mois en 1994 ; ce que Melvern considère comme « *l'un des plus grands crimes du 20ème siècle* ». Les principales sources du témoin sont : les archives des Nations Unies, les documents du Département des Opérations de Maintien de la Paix, notamment tous les messages de terrain envoyés par le commandant de la MINUAR à l'époque, Roméo Dallaire aux Nations Unies et les réponses à ces messages ; de même qu'un document obtenu d'une source anonyme contenant le détail de ce qui était dit au cours des réunions discrètes et informelles du Conseil de Sécurité sur le Rwanda avant et durant le génocide.

- La France s'est servi de Boutros Boutros Ghali comme Secrétaire Général des Nations Unies pour bâtir une « ligue francophone » au sein des Nations Unies et qui a servi efficacement la politique de la France au Rwanda avant et durant le génocide.

1. Boutros Ghali était un ami personnel du Président français François Mitterrand qui avait soutenu sa candidature au poste de Secrétaire Général des Nations Unies, initiative prise par la seule France parmi tous les membres du Conseil de Sécurité.

2. C'est Boutros Ghali qui avait négocié l'entrée de l'Égypte au sein de la Francophonie.

3. Dans ses mémoires, Boutros Ghali affirme qu'après sa désignation comme Secrétaire Général des Nations Unies, la deuxième personne qu'il a appelé était François Mitterrand.

4. Boutros Ghali connaissait le Rwanda mieux que quiconque au sein des Nations Unies. Il avait visité pour la première fois le Rwanda en 1983 et

toutes les relations diplomatiques entre l'Égypte et le Rwanda étaient construites autour de sa personne. C'est lui qui avait facilité la première vente secrète d'armes au Rwanda par l'Égypte en octobre 1990 pour 5,889 millions de dollars lorsqu'il était vice-ministre des affaires étrangères de son pays. Jusqu'en 1993, l'Égypte avait vendu au Rwanda des armes pour un total de 23 millions de dollars.

5. Lorsqu'en décembre 1999 Linda Melvern interroge Boutros Ghali, alors Secrétaire Général de la Francophonie sur son rôle dans la vente d'armes au Rwanda, il lui répond : « *je ne pense pas que quelques milliers de fusils auraient fait la différence* ».

- Au cours des réunions discrètes et informelles du Conseil de Sécurité, la France est demeurée systématiquement silencieuse alors qu'en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité, elle en savait plus sur le Rwanda que quiconque des autres membres. Le lieutenant général Roméo Dallaire est convaincu, selon Linda Melvern, que le refus de la France de partager l'information de ses renseignements a coûté la vie à ses casques bleus, et qu'elle avait un effet déterminant sur le processus de prise de décision du Conseil de Sécurité.

1. Les rapports des renseignements belges au moment du génocide montrent que la France avait installé un système d'écoute sur le réseau téléphonique rwandais.

2. Des documents attestent de la présence militaire française au sein du bataillon para-commando de l'armée rwandaise à l'aéroport ainsi que dans des centres d'entraînement militaire.

- La première décision de Boutros Ghali en faveur de la politique française au Rwanda fut de nommer un ami personnel comme représentant spécial de l'ONU au Rwanda, en la personne de l'ancien ministre des affaires étrangères du Cameroun, Jacques Roger Booh Booh.

1. Booh Booh n'était pas impartial. Il était proche de certains ministres du régime Habyarimana et comme représentant spécial de l'ONU, il s'était entouré de conseillers en provenance de pays « franco-africains. »

2. Booh Booh soutenait l'entrée de la CDR, parti extrémiste Hutu, au sein des institutions de la transition.

3. En plein génocide, Booh Booh a envoyé à New York un câble indiquant que la violence relevait du « *banditisme ordinaire* ».

4. En février 1994, il avait fait un autre compte-rendu à New York prétendant qu'« *il n'y a pas de preuve que la violence croissante avait une motivation ethnique* » alors qu'au même moment, l'ONU avait ouvert des centres où des Tutsi prenaient refuge la nuit.

5. Le commandant de la Minuar Roméo Dallaire envoyait à l'ONU des rapports fort détaillés sur la situation au Rwanda qui contredisaient souvent

ceux de Booh Booh. Celui-ci s'est employé et a réussi à détruire la crédibilité de Dallaire au siège de L'ONU quelques semaines seulement après le lancement de la mission.

- Le gouvernement français a envisagé un moment le remplacement de Dallaire comme Commandant de la MINUAR.

- Boutros Ghali a insisté pour contrôler le flux d'information provenant des câbles de Dallaire entre les officiels du Secrétariat Général de l'ONU et les membres du Conseil de Sécurité.

1. Il décidait de ce que le Conseil de Sécurité devait savoir sur le Rwanda. Il communiquait au diplomate indien, l'ambassadeur Chinmay Gharekhan, ce qu'il devait à son tour déclarer aux membres du Conseil de Sécurité sur le Rwanda.

2. Le contenu des câbles détaillés de Dallaire sur les risques et les dangers de la situation au Rwanda n'a jamais été transmis aux membres du conseil de Sécurité.

3. Les préoccupations de Dallaire concernant le parti extrémiste Hutu CDR, comme sa longue liste des besoins pour renforcer la MINUAR n'ont jamais été transmis au Conseil de Sécurité.

4. Même les avertissements de Dallaire sur les préparatifs du génocide, notamment le câble du 11 janvier 1994 sur les listes des Tutsi à exterminer telles que révélées par un informateur Interahamwe n'ont jamais été donnés aux membres du Conseil de Sécurité.

5. Des officiels au sein du Secrétariat Général de l'ONU avaient même dit à Dallaire que « *ce n'était pas son travail d'écrire des rapports détaillés* » sur la situation au Rwanda.

6. Il y avait constamment une tension entre le Secrétariat Général de l'ONU et le Conseil de Sécurité à propos de l'information sur le Rwanda, les membres du Conseil demandant au porte-parole de Boutros Ghali plus d'informations sur la situation. Un membre du Conseil a dû faire appel à Human Rights Watch pour mieux comprendre la situation au Rwanda.

7. Boutros Ghali avait interdit à Kofi Anan, pourtant chef du Département des Opérations de Maintien de la Paix, de faire la moindre déclaration au Conseil de Sécurité. Un jour d'avril 1994, le président du Conseil de Sécurité, le néo-zélandais Colin Keating demande à Kofi Anan de leur donner un briefing sur la situation au Rwanda avant le début d'une réunion du Conseil. Anan répond : « *Je n'ai pas l'autorisation du Secrétaire Général pour parler.* » Le néo-zélandais devait déclarer plus tard au témoin : « *we were kept in the dark.* »

8. Le 5 avril 1994, Boutros Ghali a présenté au Conseil de Sécurité un rapport optimiste dans le ton, sur la MINUAR. Il retira de ce rapport 10

pages d'analyse préparées par Dallaire et relevant les déficiences de la Minuar.

- Une autre décision de Boutros Ghali qui a créé la consternation parmi ses proches au Secrétariat Général des Nations Unies, c'est le fait de ne pas annuler une tournée en Europe alors qu'il avait une crise majeure à gérer à propos du Rwanda où deux chefs d'Etat venaient de perdre la vie et où un massacre de masse venait d'être déclenché.

- La France s'est employée à saper la MINUAR.

1. Au cours des premiers jours du génocide, les diplomates français aux Nations Unies suggéraient le retrait total de la MINUAR.

2. Dans un entretien à Bonn le 12 avril 1994 entre le ministre belge des affaires étrangères Willy Claes et Boutros Ghali, ce dernier était d'accord que l'ensemble de la MINUAR soit retiré du Rwanda.

3. Dans un entretien en mars 1994 avec le ministre rwandais André Ntagerura à New York, Boutros Ghali annonçait déjà « *le retrait de la MINUAR* » à cause des « *retards dans le processus de paix* ».

4. Le 21 avril 1994, le Conseil de Sécurité réduisait à 240 le nombre des casques bleus de la Minuar. Interrogé par le témoin sur les raisons de son soutien à cette résolution, l'ambassadeur de la Grande Bretagne à l'ONU à l'époque, Lord David Hannay répondit : « *We believed what the French were telling us.* »

5. Dans un rapport au Conseil de Sécurité le 21 avril 1994, Boutros Ghali recommandait un renforcement massif de la Minuar pour contraindre « *les factions* » opposées sans proposer des options concrètes d'intervention alors que le département des opérations de maintien de la paix en disposait. Il attribuait les violences au Rwanda à « *une garde présidentielle indisciplinée* ». Dallaire n'avait pourtant pas demandé cela. Lui demandait 5500 casques bleus, non pas pour arrêter la « *guerre civile* », mais pour protéger la population civile.

6. En juin 1994, la France annonçait l'opération Turquoise qui fut saluée avec enthousiasme par Boutros Ghali. Dallaire considère que l'opération visait à diviser le Rwanda en deux.

- La France a continué d'appuyer et d'accorder légitimité à un gouvernement génocidaire.

1. Après la mise en place du « *gouvernement intérimaire* » le 8 avril 1994, l'ambassadeur de France au Rwanda Marlau a déclaré que « *ce gouvernement avait épargné le pays d'un coup d'État* ». Or l'ambassadeur belge Johan Swennen constatait que « *tous les membres de ce gouvernement provenaient des factions Hutu power des partis politiques* ».

2. Le lendemain 9 avril, un avion français C130 atterrissait à Kigali et déchargeait des caisses de munitions immédiatement rechargées dans des camions de l'armée rwandaise en parfaite coordination, sous le regard étonné

d'un casque bleu.

3. Or ce même jour, Philippe Gaillard du CICR déclarait au journaliste Jean Philippe Ceppi « *qu'un génocide était en cours au Rwanda* ». Ce qui fit l'objet d'un article dans *Libération* du 11 avril 1994, encore que le mot « *génocide* » disparut des médias pour les trois semaines qui suivirent.

4. Durant les trois mois du génocide, le gouvernement français a constamment accordé légitimité au gouvernement génocidaire, jusqu'à accueillir à Paris le ministre des affaires étrangères de ce gouvernement Jérôme Bicomupaka accompagné de Jean Bosco Barayagwiza de la CDR.

5. Le même Bicomupaka a été autorisé à prendre la parole devant le Conseil de Sécurité à New York pour renforcer les thèses de la France selon lesquelles « *un grand nombre de morts au Rwanda étaient dus à la guerre civile et aux actions du FPR* ».

6. Le gouvernement génocidaire était même représenté comme membre non permanent au Conseil de Sécurité pour toute la durée du génocide.

Pour Linda Melvern, le génocide n'aurait pas eu lieu si le mécanisme de prise de décision à l'ONU avait été différent. Les principales puissances occidentales savaient pourtant qu'un génocide se préparait. En février 1994, des officiels américains, français et belges préparaient un plan d'évacuation en urgence de leurs ressortissants. Le soir du 6 avril 1994, un américain est arrivé à Kigali en provenance du Cameroun, avec un plan d'évacuation des ressortissants américains. Les Américains auraient intercepté les communications entre Théoneste Bagosora et Anatole Nsengiyumva entre le 6 et le 7 avril 1994. Ils disposeraient même des images satellitaires des premiers massacres du génocide. Toutes des informations cruciales qu'ils ne veulent pas livrer. C'est la Grande Bretagne qui a proposé la résolution qui a abouti à la réduction drastique des effectifs de la MINUAR. Même si les responsabilités de la France restent criantes et prépondérantes, la journaliste britannique avait raison de demander que les États-Unis et la Grande Bretagne fassent également leurs propres enquêtes sur le génocide des Tutsi de 1994 au Rwanda, spécialement sur les décisions prises entre octobre 1993 et juillet 1994.

FRANCE-RWANDA / GÉNOCIDE : TÉMOIGNAGE ACCABLANT D'UN FRANÇAIS

Le jeudi 12 juillet 2007, la Commission Mucyo sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsis en 1994 au Rwanda a procédé à l'audition publique de son dernier témoin, le onzième de la troisième et dernière phase d'investigation, le Français Jacques Morel.

Identification du témoin : Né en Lorraine en 1942, diplômé des sciences, ayant effectué des études de mathématiques appliquées, ingénieur en informatique, Jacques Morel fut coopérant en Algérie de 1967 à 1969, en qualité d'enseignant à l'Université d'Alger. Il commença à rassembler des documents et à travailler systématiquement sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis de 1994 au Rwanda à partir de 2001.

Éléments essentiels de son témoignage :

La déposition de Jacques Morel devant la Commission Mucyo fut basée sur de nombreux documents et témoignages, minutieusement recoupés, dont les « *archives de l'Élysée sur le Rwanda* », récemment déclassifiées, auxquelles le témoin a eu accès, et dont des extraits ont été publiés par le quotidien *Le Monde*. Le témoin fit cependant remarquer que ces archives déclassifiées ont été filtrées. « *On n'y retrouve pas, par exemple, des télégrammes, envoyés de Kigali à l'Élysée entre les 7 et 15 avril 1994, période pourtant cruciale, correspondant à la première semaine du génocide* ».

M. Morel a d'abord décrit ce qu'il a appelé « l'anatomie » des instances de prise de décisions pertinentes à la politique de la France au Rwanda ; un processus dans lequel le témoin qualifie le rôle du président de l'époque, François Mitterrand, de central. Morel a également cité les officiers de l'état-major particulier de M. Mitterrand : l'amiral Jacques Lanxade, le général Christian Quesnot et le général Huchon (adjoint de Quesnot).

Le témoin a encore énuméré une longue série de postes et de fonctionnaires, dont les plus impliqués dans le dossier rwandais furent : Hubert Védrine, Secrétaire Général de la Présidence de la République de 1991 à 1995 ; Jean Christophe Mitterrand et Bruno Delaye, qui se sont succédés au poste de Conseiller à la Présidence de la République chargé des Affaires Africaines, le ministre de la Coopération, Marcel Debarge, le directeur de cabinet au ministère des Affaires Etrangères, Dominique de Villepin, les ambassadeurs au Rwanda, Georges Martres et Jean Michel Marlaud, etc.

Le processus de prise de décisions relatif au Rwanda mobilisait, outre le président de la République et son état-major particulier : a. Un conseil restreint qui se tenait à la présidence, chaque mercredi matin, après le conseil des ministres ; b. Un comité restreint, qui se réunissait à Matignon chaque mardi après-midi ; c. Une cellule de crise, qui se rencontrait au Quai d'Orsay, chaque lundi après-midi, ainsi que d'une réunion hebdomadaire à l'Élysée sur les questions africaines.

Monsieur Morel a souligné que sous la cohabitation, comme sous le gouvernement socialiste, il n'y a jamais eu de conflit majeur sur le dossier rwandais entre les différents décideurs. Aussi, il en conclut que « *la politique de la France au Rwanda n'a pas été décidée par des réseaux non contrôlés ou par des militaires français agissant de leur propre chef, mais par l'exécutif, le Président de la République et le gouvernement* ».

Le témoin s'est ensuite étendu sur « *la physiologie* », c'est à dire le fonctionnement de ce système de prise de décisions pour y relever les éléments suivants :

1. Dès 1990, la France fait la guerre non pas contre le FPR, mais contre les Tutsi en tant que peuple. Citant des extraits des archives susmentionnées, le témoin constate qu'« *à l'Élysée, on tient le même langage que les extrémistes à Kigali* ». Pour Mitterrand et ses proches collaborateurs, « *l'ennemi de la France c'est le Tutsi* ». Une perception exprimée par le chroniqueur militaire du journal *Le Monde*, Jacques Isnard, selon lequel « *Tout Tutsi est un rebelle en puissance* ».

Dans un article du 29 juin 1994, cité par Morel, Jacques Isnard écrivait à propos de la zone Turquoise : « *Pour l'instant, les Français interviennent dans une zone où il demeure un semblant d'État ou des autorités hutues, mais où des risques, encore indécélables, pourraient survenir à terme. Ainsi, qui peut leur garantir d'être à l'abri d'"infiltrations" du FPR ? Dans ces actions à but humanitaire, destinées à rassurer et à secourir la population en l'approchant au plus près, un Tutsi peut s'avérer un combattant du FPR en puissance* ».

2. La France est avertie du projet de génocide des Tutsis, mais continue cependant de soutenir le régime qui le prépare, sans chercher à l'en dissuader. Dans une note du 11 octobre 1990 à Mitterrand, l'amiral Lanxade préconise le retrait d'une des deux compagnies envoyées début octobre 1990, pour que « *nous ne paraissions pas trop impliqués* » si « *des exactions graves envers la population étaient mises en évidence dans les opérations en cours* ».

Le chef d'état-major particulier de Mitterrand venait d'être informé par l'attaché à la Défense français à Kigali, que « *les paysans hutus, organisés par le MRND [le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, au pouvoir, NDLR], ont intensifié la recherche des Tutsis suspects dans les collines, et que des massacres sont signalés dans la région de Kibilira, à 20 kilomètres au nord-ouest de Gitarama. Le risque de généralisation, déjà signalé, de cette confrontation, paraît ainsi se concrétiser* ».

Autre fait relevé par le témoin, qui confirme la connaissance détaillée du projet du génocide par les autorités françaises, l'envoi, par l'ambassadeur Georges Martres, le 15 octobre 1990, au Quai d'Orsay et au chef d'état-major particulier de Mitterrand, d'un télégramme dans lequel il utilise les termes de « *génocide* » et d'« *élimination totale des Tutsi* ». L'ambassadeur prévient, trois ans et demi avant qu'elle n'ait lieu : « *selon toute vraisemblance, l'élimination*

physique à l'intérieur du pays des Tutsi, 500.000 à 700.000 personnes, par les Hutus (...) ».

3. La France contribue à la mise en place des réseaux dits d'autodéfense, en fait, l'appareil d'exécution du génocide. Selon Jacques Morel, « les militaires français encouragent la formation de ces groupes d'autodéfense dès octobre 1990. Le colonel Galinié, attaché aux questions relatives à la défense, loin de déplorer les massacres perpétrés par des paysans hutus, organisés par le MRND en groupes d'autodéfense, suggère de... les aider ! ».

« Les Colonels Gilbert Canovas, Bernard Cussac et le Général Jean-Claude Thomann ont recommandé l'organisation de l'autodéfense. D'autres témoignages prouvent que les militaires français y ont participé », affirme le témoin, pièces en main.

« Le plan d'un réseau de défense civile fut établi par le général rwandais Augustin Ndindiliyimana en 1990. Il comprend la formation d'une milice dans chaque commune, la distribution d'armes aux civils, l'affectation de ces miliciens aux barrières sur les routes, et la création d'un Conseil de sécurité dans chaque préfecture. C'est l'appareil d'exécution du génocide qui se met en place. »

Citant, une fois de plus, les archives de l'Élysée, le témoin a démontré que, dès le 7 avril 1994 au matin, les dirigeants français savent que les massacres vont éclater. Le matin du 7 avril, les participants à la réunion interministérielle à Paris semblent, selon Bruno Delaye, bien conscients de ce qui va se passer au Rwanda : « Matignon et le Quai d'Orsay souhaitent, dans cette nouvelle crise rwandaise qui risque d'être très meurtrière, que la France ne soit pas en première ligne et limiter notre action à des interventions à l'ONU. »

4. Mais c'est la France qui a créé « le Front commun des Hutus contre le FPR », le « Hutu power ». Citant une note du 2 mars 1993, le témoin montre que c'est le ministre de la Coopération, Marcel Debarge, qui, en visite à Kigali le 28 février 1993, appelle le président Habyarimana, son premier ministre et les « Hutu du Sud » à établir un front commun contre le FPR.

Dans une note du 2 mars 1993, Dominique Pin, un fonctionnaire de l'Élysée, relate en ces termes le voyage à Kigali du ministre de la Coopération : « Après les nettes et sévères mises en garde de M. Debarge (urgence d'arriver à un compromis politique et de présenter un front uni face au FPR dans les prochains jours, illusion sur le succès possible d'une 3ème force, car le FPR, minoritaire, imposera, s'il l'emporte, une politique totalitaire, rappel des objectifs limités de l'intervention militaire française), le Président et l'opposition ont cependant accepté de collaborer et de définir ensemble la position que défendra le Premier ministre (rwandais, hutu) lors de sa rencontre avec le chef du FPR à Dar es Salam le 3 mars. »

5. La France a soutenu la CDR (Coalition pour la Défense de la République), un parti ultra extrémiste et ultra raciste hutu, et lâché Habyarimana. Le témoin cite à l'appui le télégramme du 11 mars 1993, dans

lequel l'ambassadeur de France, Georges Martres, soutient le parti CDR, représentant du « *nationalisme hutu* », qui est « *exclu, de façon tout à fait arbitraire, du pouvoir politique de transition* ».

« *La CDR, poursuit l'ambassadeur, condamne Habyarimana pour avoir signé un cessez-le-feu qui prévoit le départ des troupes françaises. L'ambassadeur estime que Habyarimana "a finalement tout raté"* ». « *Il restera, conclut-il, à la CDR à se trouver un autre chef qu'un président usé par vingt années de pouvoir.* »

La France a donc lâché Habyarimana et envisagé son renversement, une année avant son assassinat, comme le fait remarquer Jacques Morel. Elle continuera de soutenir le gouvernement intérimaire en plein génocide et longtemps plus tard. Pour le témoin, il ne fait aucun doute que « *la France est, dès octobre 1990, partie prenante dans le processus génocidaire* ».

LE JOURNALISTE BELGE JEAN-PIERRE MARTIN ENTENDU PAR LA COMMISSION MUCYO

Kigali, le 17 avril. Jean-Pierre Martin de RTL-TV, la plus grande chaîne de la communauté française de Belgique, vient de livrer des témoignages accablants contre la France à la Commission Mucyo qui enquête à charge sur le rôle de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda. Jean-Pierre Martin est arrivé au Rwanda pour la première fois comme journaliste en 1985, et s'y rendit entre cinq à six fois par an depuis 1994.

Jean-Pierre Martin a été au Rwanda après l'offensive du FPR (Front Patriotique Rwandais) d'octobre 1990. Il était alors responsable de l'Afrique centrale et du Moyen-Orient à RTL-TV. Il affirme avoir été témoin de la brutalité répressive du régime Habyarimana sur la minorité tutsi. Il a parlé notamment des civils Tutsi arrêtés, parqués comme du bétail dans les jeeps de la gendarmerie et amassés au Stade, au motif qu'ils étaient des complices du FPR sous l'attitude complaisante et participative de l'armée française.

« *En 1990, la Belgique a arrêté son intervention militaire au Rwanda contrairement à la France qui a envoyé ses soldats et continué à soutenir le régime Habyarimana dont la brutalité contre la minorité tutsi était connue de tous* », dit-il. « *Je pense que ça a été la décision la plus importante prise par les autorités de mon pays. C'est ce qui explique, à mon avis, le ressentiment anti-belge grandissant depuis 1990 à l'intérieur du Rwanda, prélude à l'assassinat des dix casques bleus et civils belges en 1994.* »

Ce journaliste belge dit avoir été témoin à trois reprises des rafles et des coups portés contre des civils Tutsi à Kigali sous la barbe des soldats français : à côté de l'État-major, Chez Lando et au Grand Rond Point du Centre-ville. « *Les soldats français étaient présents mais ils ne sont pas intervenus* », constate-t-il.

En 1990, Jean-Pierre Martin s'est rendu sur la ligne de front à la frontière rwando-ougandaise, mais il a dû rebrousser chemin au niveau de Gabiro

parce que pris sous le feu des soldats zaïrois qui combattaient aux côtés des ex-FAR. *« Je n'ai pas vu des soldats français sur la ligne de front parce que je n'y suis pas arrivé. J'ai surtout travaillé à Kigali. Mais certains de mes collègues qui sont allés jusqu'à la ligne de front m'ont parlé de la participation directe des soldats français au combat. »*

Jean-Pierre Martin a été à Kigali au début de l'installation de la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda) fin 1993. *« J'étais avec mon collègue Jacques Collet. Entre février et mars 1994, toutes les preuves sur la préparation du génocide étaient là. Il fallait être un mauvais ambassadeur ou un attaché militaire médiocre pour ne pas le savoir. Durant cette période, je n'ai pas vu des soldats français. D'autres font état de la présence des soldats français notamment des instructeurs français en février 1994, certains soldats belges avouent en avoir la conviction »*, dit-il.

Pour ce journaliste belge, les massacres d'une centaine de personnes à Kigali après l'assassinat de Félicien Gatabazi (à l'époque président du PSD, Parti Social Démocrate) en février 1994 montraient que des tueries de grande ampleur étaient imminentes. *« Le premier bataillon belge qui a été à Kigali jusqu'au mois d'avril 1994 n'était pas dupe. Dans les entretiens que j'ai eus avec eux, ils me parlaient de la propagande anti-belge, de l'impossibilité de désarmer les Interahamwe et de la présence des soldats français à Kigali »*, précise-t-il. Jean-Pierre Martin a dû alerter les autorités belges (Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Secrétaire d'État à la Coopération) sur ce qui se tramait.

Jean-Pierre Martin savait que quelque chose de flagrant, de terrible allait se produire mais pas un génocide. L'une des autorités belges rencontrées lui avait dit qu'elle prenait bonne note, que ça recoupait ce qu'il avait glané comme information. Jean-Pierre Martin est revenu au Rwanda le 9 avril 1994 après la déflagration de l'avion qui transportait le Président Habyarimana et le début du génocide d'avril à juillet 1994 au cours duquel plus d'un million des Tutsi ont péri.

Jean-Pierre Martin affirme que les journalistes belges ont travaillé dans des conditions on ne peut plus difficiles. Lui, son collègue Jacques Collet et Marie-France Cros de la Libre Belgique étaient indésirables au Rwanda. *« Les journalistes français étaient accueillis en héros, ils venaient et allaient où ils voulaient, alors que pour nous comme pour les journalistes de la BBC c'était une question de vie et de mort. »*

Pour la petite histoire, au mois de mars l'Ambassadeur de Belgique à Kigali a demandé au Président Habyarimana de fermer l'émetteur de la RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines) qui incitait à la haine et aux tueries génocidaires contre les Tutsi. En réaction, le Président Habyarimana avait demandé au diplomate belge d'ordonner d'abord la fermeture de RTL-TV qui employait Jean-Pierre Martin.

Dans sa déposition, Jean-Pierre Martin a également parlé des relations tendues entre l'Ambassade de Belgique et celle de France à Kigali, plus d'échange d'informations, même avant le génocide. Un détail. Les Belges avaient programmé un vol pour aller récupérer les corps des coopérants belges tués près du Camp de Bigogwe au nord du Rwanda et mener une enquête sur les conditions de leur assassinat. Les Français les en avaient dissuadé.

Jean-Pierre Martin a affirmé devant les sept membres de la Commission Mucyo avoir vu entre le 10 et 11 avril une ou deux batteries anti-aériennes à l'aéroport qui tiraient sur la ville alors qu'une batterie anti-aérienne est faite pour un autre usage. « *Ce sont les Français qui nous disent où nous devons tirer* », lui avait alors dit sèchement un ex-FAR qu'il avait interviewé.

De l'avis de Jean-Pierre Martin, « *au début du génocide, l'on avait l'impression que ce sont les Français qui faisaient tout, qui organisaient toutes les opérations. Ils avaient quadrillé toute la ville, il y avait un soldat français à chaque 100 mètres. L'objectif était de créer la panique, de faire peur à la population. Grâce à ce climat, les services spéciaux rwandais ont pu rafler des personnes, les enfermer dans les cachots de la gendarmerie.* »

Un autre fait. Jean-Pierre Martin qui est resté au Rwanda les neuf premiers jours du génocide accompagnait les soldats belges qui allaient chercher des expatriés à évacuer. Il affirme avoir vu une femme enceinte éventrée. « *Deux soldats français étaient à 50 mètres de là, ils n'ont rien fait, sauf rigoler comme s'ils étaient au cinéma.* »

À propos du comportement des militaires français à l'aéroport, Jean-Pierre Martin dit qu'ils contrôlaient totalement l'aéroport. Il a parlé d'une forte connivence entre militaires et journalistes français. « *Les journalistes français se prenaient pour des militaires; et des militaires français se prenaient pour des journalistes. Il y avait même des officiers spécialement chargés des médias.* » Ceci, alors que les journalistes belges étaient tout simplement marginalisés; ils ne pouvaient même pas manger ; ils avaient de la peine à trouver un endroit où poser leurs sacs de couchage.

« *L'on se méfiait des journalistes belges qui ne faisaient pas allégeance à la France, ils étaient écartés de toutes les missions. Les missions les plus éclairantes étaient faites uniquement par des journalistes français. A titre d'exemple, nous ne pouvions pas filmer qui montaient dans les avions français. Et ça se faisait généralement la nuit. Alors qu'il n'y avait pas ce genre de problème avec les avions belges. Tout se faisait dans la transparence.* »

Dans sa déposition, Jean-Pierre Martin a parlé également des scènes de beuveries. Déjà surpris de constater qu'il y avait une bouteille de vin dans la ration de combat de chaque soldat français alors qu'un militaire au combat doit rester tout le temps en état d'éveil. Pire, officiers et journalistes français ont forcé la porte du magasin « *duty free shop* » situé au premier étage de l'aérogare pour se servir des boissons alcoolisées.

Jean-Pierre Martin n'a pas été dans la Zone Humanitaire Sûre mise en place par l'opération Turquoise dans les préfectures de Gisenyi, Kibuye et Gikongoro. Donc, il n'a pas de témoignages sur les agissements de militaires français de l'opération Turquoise. Cependant, il dit avoir été choqué par « *la récupération de cette option pseudo humanitaire* ».

Pour les cent jours de commémoration du génocide de 1994, les éditions Izuba et l'Esprit frappeur se proposent, cette année, de publier une série d'ouvrages :

- ***Au secours des assassins*, de Jacques Morel, l'œuvre maîtresse sur le sujet de la responsabilité française dans le génocide des Tutsi. Plus de mille pages. Un outil de travail indispensable pour quiconque s'intéresse à la question. Un redoutable acte d'accusation.**

- **Et de Yolande Mukagasana, deux livres inédits : le premier, *Même les Tutsi ont une âme*, "est un livre qui met en cause la justice après le génocide, la reconnaissance des survivants et la tentative de réparation de l'irréparable", ainsi qu'elle le présente.**

- **Le second, *Le génocide des Tutsi du Rwanda raconté aux jeunes*. "Je n'ai pas voulu mettre "expliqué" car on ne peut expliquer un génocide", dit-elle.**

- **De Yves Cossic, une *Théorie du mensonge*, réflexion historico-philosophique sur le génocide des Tutsi mis en parallèle avec les massacres de la guerre d'Algérie et de l'époque coloniale.**

- **De Serge Farnel, *Un étendard sanglant à laver*.**

- **De Jean-Paul Gouteux, la réédition de son premier livre, paru en 1998 aux éditions Sociales, *Un génocide secret d'État : la France et le Rwanda, 1990-1997*.**

- **De Michel Sitbon, *Le Verger du Roi Louis*, nouvelle édition entièrement refondue de son livre épuisé *Un génocide sur la conscience*, dont le premier chapitre est inclus dans ce deuxième numéro de la Nuit rwandaise.**

Et, on espère également un roman de Vénuste Kayimahe...

Plus quelques surprises.

**On peut retrouver *La Nuit rwandaise* sur internet :
www.lanuitrwandaise.net.**

Y sont consultables l'ensemble des articles de la revue et de nombreux autres documents et articles inédits. Vidéos, travaux universitaires, infos actualisées. Archives diverses.

Nous espérons faire de cette revue, comme de son site, un outil de travail utile à tous ceux qui s'efforcent et qui s'efforceront de continuer de ce que fut le combat de Jean-Paul Gouteux, auteur de *La nuit rwandaise*, ce livre que beaucoup considèrent comme fondamental. Ainsi qu'il en était persuadé, "*la nuit rwandaise finira. La vérité d'un génocide finit toujours par émerger*".

Que celles et ceux qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche nous fassent parvenir leurs propres écrits, leurs critiques et analyses d'ouvrages, ainsi que tout document. Nous veillerons à regrouper l'ensemble de ces apports, en tâchant de faire vivre l'esprit rigoureux et sans concessions qui présida au travail de Jean-Paul.

**Direction de publication : Michel Sitbon, Rédaction en chef : Bruno Gouteux. Corrections : Carole Chiaradia, Thomas Guyenet. Direction artistique : Sergio Caceres, Anne-Leïla Ollivier. Comité de rédaction : Serge Farnel, Georges Kapler, Jacques Morel. Imprimerie : Le Ravin bleu.
La Nuit rwandaise, 38, rue Keller, 75011 Paris.**